

FABRICE ARFI KARL LASKE

AVEC LES COMPLIMENTS DU GUIDE

Sarkozy-Kadhafi, l'histoire secrète

favaro

Fabrice Arfi et Karl Laske

Avec les compliments du Guide

Sarkozy-Kadhafi, l'histoire secrète

Fayard

Des mêmes auteurs

Fabrice Arfi:

Le Contrat (avec Fabrice Lhomme), Stock, 2010

L'Affaire Bettencourt, un scandale d'État (avec Fabrice Lhomme et la rédaction de Mediapart), Don Quichotte, 2011

L'Affaire Cahuzac, en bloc et en détail (avec la rédaction de Mediapart), Don Quichotte, 2013

La République sur écoute (avec la rédaction de Mediapart), Don Quichotte, 2014

Le Sens des affaires, Calmann-Lévy, 2014

Informer n'est pas un délit (ouvrage co-dirigé avec Paul Moreira), Calmann-Lévy, 2015

Karl Laske:

Le Banquier noir, François Genoud, Le Seuil, 1996

Ils se croyaient intouchables, Albin Michel, 2000

Des coffres si bien garnis, Denoël, 2004

Nicolas Sarkozy ou le destin de Brutus (collectif), Denoël, 2005

Machinations, autonomie d'un scandale d'État (avec Laurent Valdiguié), Denoël, 2006 (réédition *Cleastream un scandale d'État*, Pocket, 2009)

Putsch au PS (collectif), Denoël, 2007

Le Vrai Canard (avec Laurent Valdiguié), Stock, 2008. (réédition sous le titre Les Dessous du Canard enchaîné, Points Seuil, 2010)

La Mémoire du plomb, Stock, 2012

Les Cartels du lait (avec Elsa Casalegno), Don Quichotte, 2016

À Alice, et nos merveilles, Fabrice Arfi

> À Elsa, Karl Laske

« En bref : 1. Simule. 2. Dissimule. »

Jules Mazarin (Bréviaire des politiciens)

« Mon Raymond, c'est lui l'patron. C'est lui qui tient la boutique Et bien qu'il porte une cravate, Mon Raymond est un pirate. »

Carla Bruni-Sarkozy (Mon Raymond)

Les faits relatés dans cet ouvrage font actuellement l'objet d'une instruction au tribunal de Paris. Certains protagonistes ont été mis en examen, d'autres n'ont pas été entendus ou mis en cause judiciairement. C'est notamment le cas de certains hommes politiques cités, en particulier Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin, qui ont eu tous deux l'occasion de contester formellement les accusations portées à leur encontre dans le cadre de cet ouvrage. De la même manière, l'entourage direct de Nicolas Sarkozy, dont il est beaucoup question dans ce récit, a lui aussi contesté les faits. Claude Guéant, Brice Hortefeux et Boris Boillon sont présumés innocents, tout comme Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin, ou encore les intermédiaires Ziad Takieddine et Alexandre Djouhri, ainsi que toutes les autres personnes mises en cause.

Fabrice Arfi et Karl Laske

Prologue

Un « grave secret »

C'était sa dernière carte. Son va-tout.

Mouammar Kadhafi croyait tenir son assurance-vie dans ces quelques mots. Il espérait stopper la France. Trois semaines après l'irruption du printemps arabe dans les rues de Benghazi, puis dans le pays entier, alors que les Occidentaux hésitent encore à intervenir militairement en Libye, l'agence officielle libyenne Jana annonce, le 10 mars 2011, la révélation d'un « grave secret » : un secret qui « va entraîner la chute de Sarkozy, voire son jugement en lien avec le financement de sa campagne électorale¹ ». Le régime libyen revendique d'avoir financé la campagne du président français, illégalement.

Peu avant l'annonce libyenne, Nicolas Sarkozy a reçu officiellement à l'Élysée trois membres du Conseil national de transition (CNT), représentants de l'opposition qui vient d'éclore. En sortant, les insurgés de Benghazi révèlent qu'ils sont reconnus dès à présent comme « les représentants légitimes du peuple libyen ». C'est pourquoi l'agence Jana dénonce aussi « l'intervention dommageable de la France dans les affaires intérieures libyennes ».

Pour Kadhafi, c'est plus qu'un affront. Le 27 février, le président français a été le premier responsable occidental à réclamer le départ du « Guide de la révolution » libyenne, qu'il avait pourtant accueilli comme aucun chef d'État jusqu'alors, en décembre 2007, à Paris, seulement trois ans et deux mois plus tôt. Vu de Tripoli, ce revirement a quelque chose d'incompréhensible. Mais il y a plus grave. Paris et Londres préparent un projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations unies afin d'« imposer une zone d'exclusion aérienne audessus de la Libye ». Les prémices d'un déploiement militaire sont sur la table : une guerre s'annonce.

Le soir du 10 mars, un projet de frappes ciblées est déjà évoqué par des sources françaises. « Le président Sarkozy proposerait des frappes contre trois points, relève l'Agence France Presse : l'aéroport militaire de Syrte, à 500 kilomètres à l'est de Tripoli, celui de Sebha, au sud du pays, et Bab al-Aziza, centre de commandement de Mouammar Kadhafi à Tripoli². » Nicolas Sarkozy veut bombarder le palais présidentiel.

Mouammar Kadhafi explicite donc lui-même le « grave secret » évoqué par l'agence Jana lors d'une brève interview télévisée. « Je suis vraiment en colère, expose-t-il. C'est moi qui ai aidé Sarkozy à prendre le pouvoir. Je lui ai donné de l'argent avant qu'il ne devienne président. Il est venu ici, il m'a rendu visite dans ma tente, quand il était ministre de l'Intérieur, et m'a demandé de l'aide. Selon moi, il a un problème mental. »

Quelques jours après, Saïf al-Islam Kadhafi, le fils du Guide libyen, relaie à son tour ces accusations lors d'une interview à Euronews. « Tout d'abord, il faut que Sarkozy rende l'argent qu'il a accepté de la Libye pour financer sa campagne électorale, déclare-t-il. C'est nous qui avons financé sa campagne, et nous en avons la preuve. Nous sommes prêts à tout révéler. La première chose que l'on demande à ce clown, c'est de rendre l'argent au peuple libyen. Nous lui avons accordé une aide pour qu'il œuvre pour le peuple libyen. Mais il nous a déçus. Rendez-nous notre argent. Nous avons tous les détails, les documents, et on révélera tout prochainement³. » D'un mot, les agences d'information françaises notent que l'Élysée « dément ces allégations ».

Mais pas une voix ne s'élève en France pour s'inquiéter quand même des propos du chef d'État libyen et de son fils, ou seulement demander des explications. Il s'agit bien sûr d'un chantage des dirigeants libyens. Laissez-nous la paix, vous aurez le secret. Donnant, donnant. Dans un monde normal, ce curieux avertissement aurait fait l'effet d'une bombe. Mais ici, non : la bombe n'explose pas. Elle passe à la trappe sans faire de bruit. Il aurait fallu en dire plus.

Les Kadhafi ont les nerfs à vif. Le président tunisien Zine el-Abidine Ben Ali s'est enfui pour l'Arabie Saoudite, le 14 janvier. Le président égyptien Hosni Moubarak a démissionné et transmis le pouvoir au Conseil suprême des forces armées, le 11 février. Dans les pays voisins, on se prend à rêver du changement. « Vous appelez ça une révolution ? Mais ce ne sont pas des révolutions respectables », critique d'ailleurs Mouammar Kadhafi.

En Libye, la contestation part de Benghazi le 15 février et s'étend à tout le

pays en six jours à peine. Le Guide libyen doit démentir la rumeur de son départ au Venezuela – « Ne croyez pas ce que disent les médias des chiens errants. » Saïf al-Islam avertit la population : « Le Guide est ici. Il mène la bataille à Tripoli. Le sang risque de couler. Des rivières de sang dans toutes les villes », prévient-il. Et le sang coule effectivement, lors d'affrontements qui éclatent un peu partout dans les centres-villes, devant les commissariats et les casernes.

Avant d'en arriver au « grave secret », Mouammar Kadhafi a envoyé des messages au président français. L'un de ceux-ci a été glissé dans une longue interview au *Journal du dimanche*, le 5 mars⁴. Le Guide explique que le pouvoir est confronté à l'action de « cellules dormantes » d'Al-Qaïda, qui ont attaqué des casernes et des commissariats. « Nous sommes tous dans le même combat contre le terrorisme, assure-t-il. Nos services de renseignements coopèrent. Nous vous avons beaucoup aidés ces dernières années! Alors pourquoi [...] on ne vient pas nous aider en retour ? » Le Guide propose la venue d'une « équipe d'enquête » de l'ONU ou de l'Union africaine concernant les violences et les victimes des manifestations, dont il conteste les chiffres. « La France a des grands intérêts en Libye, poursuit-il. Nous avons beaucoup travaillé avec M. Sarkozy, nous avons collaboré ensemble dans plusieurs dossiers. La France aurait dû être la première à envoyer une commission d'enquête. J'espère qu'elle changera d'attitude à notre égard⁵. » Kadhafi certifie n'avoir pas tiré sur son peuple : « La commission d'enquête le montrera. La moitié des morts sont des policiers et des soldats, l'autre moitié est composée d'attaquants. »

À la fin de l'entretien, le journaliste du *JDD* demande au colonel s'il a « aidé des politiques français ». Après un bref échange avec Kadhafi, l'interprète, Moftah Missouri, lui répond : « Le Guide comprend très bien votre question. Le moment n'est pas venu pour lui d'y répondre ; vous reviendrez⁶... » Le journaliste insiste, Kadhafi s'exprime à nouveau, et l'interprète traduit : « Oui, oui, laissez la question en suspens... On peut y répondre ultérieurement. Moi, je sais ce que vous voulez dire... Ce n'est pas le moment... On veut se donner de la chance. » La question semble prématurée, et cet échange en queue de poisson n'est d'ailleurs pas retranscrit par le journal. Il ne le sera que trois ans plus tard⁷.

Au retour, l'avion qui ramène les journalistes est contrôlé par les douanes françaises à l'aéroport du Bourget. En possession d'une valise contenant 1,5 million d'euros, l'homme qui a orchestré l'interview, l'intermédiaire Ziad Takieddine, proche des dirigeants libyens comme du ministre de l'Intérieur Claude Guéant, est aussitôt placé en garde à vue. « J'y étais allé porteur d'un message de Claude Guéant, et je l'ai d'ailleurs appelé de là-bas, a-t-il expliqué. Croyant bien faire, je suis revenu porteur d'une réponse de Kadhafi que, compte

tenu des circonstances de mon "accueil" à l'arrivée, je n'ai pas pu livrer⁸. » Son arrestation est interprétée comme la réponse française à la Libye : on ne joue plus.

Le compte à rebours étant désormais engagé, le pouvoir libyen commence à évoquer le secret, par petites touches. Le 16 mars, une journaliste du *Figaro* obtient à son tour une longue interview du Guide en présence de son fidèle interprète Moftah Missouri⁹. « Si on utilisait la force, il nous suffirait d'une seule journée (pour reprendre le contrôle du pays), assure Mouammar Kadhafi. Mais notre objectif est de démanteler progressivement ces groupes armés, en recourant à différents moyens, comme l'encerclement des villes ou l'envoi de médiateurs. » Hélas, les questions de la journaliste et les réponses de Kadhafi au sujet du « grave secret » sont supprimées par le journal. Leur teneur sera révélée plus tard¹⁰:

« M. Kadhafi : Moi, je pense que mon cher ami Sarkozy a un désordre mental... C'est moi qui l'ai fait arriver au pouvoir en France¹¹.

La journaliste : Comment, justement ?

M. Kadhafi : Nous lui avons donné le financement nécessaire pour qu'il puisse gagner les élections chez lui. Il était venu ici, sous cette tente-là, et il m'a demandé un soutien, financier, et on l'a soutenu financièrement, et il a gagné les élections.

La journaliste : Pourquoi, à l'époque, vous avez accepté de financer sa campagne ?

M. Kadhafi : Pour nous, en tant que Libyens, si le président de la République française gagne les élections grâce à nos fonds, c'est vraiment un gain pour nous [rires].

La journaliste : Vous avez financé l'essentiel de la campagne, ou c'était juste une partie de la campagne électorale ?

M. Kadhafi : Je ne sais pas ; il nous a demandé un montant, on lui a donné le montant. »

La journaliste demande encore si l'argent a été versé en liquide, ou par chèque – question que le Guide évacue en lui disant qu'il n'est pas concerné par ces détails. « J'ai donné les ordres au comptable qui a exécuté les ordres. »

Ces propos resteront secrets. Et surtout sans effet. Le 17 mars, l'ONU vote la résolution visant à l'instauration de la zone d'exclusion aérienne. Le 19 mars, un sommet réunit à Paris les pays de la coalition afin de planifier l'application de la résolution.

Les frappes aériennes commencent le jour même.

De notre côté, nous avons mené l'enquête pendant six ans. Tout a débuté, comme souvent, par une divine surprise, inattendue. Nous sommes entrés en possession, à Mediapart, d'un disque dur contenant des archives de l'homme d'affaires Ziad Takieddine, en juin 2011. Ces fichiers contenaient des notes de travail transmises à Claude Guéant d'un côté, et aux dirigeants libyens de l'autre. Ces notes, publiées pour certaines d'entre elles dès le mois de juillet dans Mediapart¹², ont été pour nous le point de départ d'une enquête sur le « grave secret ».

L'affaire libyenne, qui apparaît encore aujourd'hui pour certains comme une sorte de défi à la raison et l'entendement – « Je n'y crois pas à votre histoire » est probablement la phrase que nous avons le plus entendue –, montre pourtant que l'invraisemblable est parfois vrai. Que l'incroyable et le réel peuvent cohabiter.

Nous avons rencontré des dizaines de témoins, récupéré des milliers de documents, qu'ils soient issus de nos propres recherches ou de multiples investigations judiciaires toujours en cours. En avril 2012, nous avons notamment publié dans Mediapart une lettre signée de la main de l'un des dignitaires du régime libyen, Moussa Koussa, mentionnant un accord pour financer la campagne de Nicolas Sarkozy à hauteur de 50 millions d'euros. Le dignitaire dément, et l'ancien Président dépose plainte contre nous et notre journal, ouvrant une première enquête sur le document que nous avons publié. En juin 2016, les juges saisis clôturent ce dossier en soulignant que, d'après les expertises, ce document n'était ni un support « fabriqué par montage » ni un document « altéré par des falsifications ». Il se trouve ainsi validé dans sa forme par trois ans de vérifications judiciaires. Ce document libyen formalisait une intention de soutenir le candidat Sarkozy.

Restait à savoir si l'intention s'était concrétisée. Et comment. C'est l'objet de ce livre.

Une seconde enquête judiciaire avait été ouverte à la suite de l'interpellation de Ziad Takieddine du Bourget. Les éléments qu'il communique et ceux de notre propre enquête provoquent l'ouverture, en 2013, d'une troisième information judiciaire, centrée — enfin — sur le financement présumé de la campagne de Nicolas Sarkozy. Une perquisition chez Claude Guéant, ancien collaborateur du président Sarkozy, ancien ministre de l'Intérieur, s'ensuivit, puis la mise en examen de ce dernier.

Côté libyen, on se tait, on fuit ou on meurt. On se tait publiquement, parce que plusieurs dignitaires au cœur de l'intrigue ont été arrêtés, torturés et réduits au silence dans des prisons libyennes. On fuit, parce que la guerre menée par la France à partir du printemps 2011 a inversé l'échelle des urgences : entre documenter une histoire de corruption parmi d'autres pour le régime libyen ou sauver sa vie, le choix est vite fait. Et l'on meurt, parce que c'est un fait : plusieurs témoins de premier plan de cette histoire ont été emportés par une succession inquiétante de morts accidentelles. D'autres ont littéralement été envoyés *ad patres*. Ainsi, le 20 octobre 2011, Mouammar Kadhafi lui-même disparaît sans en dire plus, lynché par la foule et abattu dans les environs de Syrte, sa ville natale.

Mais son « grave secret » avait été partagé par quelques dignitaires du régime, dont certains ont survécu à la guerre et sont alors détenus en Libye : Saïf al-Islam Kadhafi, Abdallah Senoussi, l'ancien chef du renseignement militaire, Baghdadi al-Mahmoudi, l'ancien Premier ministre. Pour ne parler que des plus connus. Le 25 octobre 2011, Baghdadi a déclaré devant la cour d'appel de Tunis avoir lui-même « supervisé le dossier du financement de la campagne de Sarkozy depuis Tripoli ». Alors qu'il se déclarait prêt à témoigner, il a été livré à la Libye dans des conditions troubles en juin 2012.

Lors d'un interrogatoire effectué à la demande de la Cour pénale internationale (CPI), mais resté secret jusqu'en 2016, Abdallah Senoussi a expliqué s'être personnellement chargé du « transfert » d'une somme de 5 millions d'euros « pour la campagne du président français Nicolas Sarkozy en 2006-2007 », « *via* un intermédiaire français, en la personne du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur »... Claude Guéant, et « le nommé Takieddine ». Il prétend même que « que Sarkozy [lui] a, en personne, demandé d'éviter que Saïf Kadhafi ou Bachir Saleh [respectivement fils et directeur de cabinet du Guide – nda] ne soient mis au courant. Et, jusqu'à la livraison de la somme, rien n'a en tout cas filtré. Mais je confirme que cette somme a bien été réceptionnée par Sarkozy¹³ ».

Des documents réapparaissent. Ainsi, le carnet manuscrit de Choukri Ghanem, cet ancien ministre libyen¹⁴ retrouvé mort noyé à Vienne en avril, le lendemain de la publication par Mediapart du document Moussa Koussa. Saisi chez le gendre de Choukri Ghanem lors d'une perquisition aux Pays-Bas¹⁵, ce document mentionne une série de versements destinés au ministre de l'Intérieur, pour au moins 6,5 millions d'euros, lors de l'élection présidentielle de 2007. L'enquête s'est élargie au fonctionnement de cette campagne, puisque d'importants paiements en liquide sont aussi apparus. L'ancien Président est au cœur de ces

soupçons. Il dément en bloc les accusations, mais refuse de s'expliquer dans le détail. Il n'a pas donné suite à nos questions pour ce livre¹⁶.

En regardant au-delà de l'affaire judiciaire, c'est un nouvel épisode de l'histoire postcoloniale de la France qui s'offre à nous. Un pacte tragi-comique scellé par le président français avec une dictature. L'aventure militaire fulgurante portée par la France en 2011 n'en est que plus troublante. Jusqu'à aujourd'hui, les responsables politiques ont refusé d'ouvrir vraiment ce dossier. Les demandes d'enquête parlementaire sont restées marginales et ignorées.

Du grand bal des menteurs de l'affaire libyenne émerge désormais une terrible vérité. Voici l'histoire d'un système de compromissions étatiques et politiques probablement inédit dans l'histoire de la V^e République. L'histoire d'une haute trahison.

Le dossier est là. Sous nos yeux.

Paris, le 14 septembre 2017

Notes

- 1. « Kadhafi menace de révéler un "grave secret" sur Nicolas Sarkozy », AFP, 10 mars 2011, citant l'agence officielle Jana.
 - 2. « Sarkozy favorable à des frappes ciblées en Libye », AFP, 10 mars 2011.
 - 3. Interview diffusée par Euronews réalisée par Riad Muasses, 16 mars 2011.
 - 4. « Kadhafi : j'en appelle à la France », propos recueillis par Laurent Valdiguié, 5 mars 2011.
 - 5. Ibidem.
- <u>6</u>. Entretien des auteurs avec Laurent Valdiguié, 25 octobre 2016. Au moment de l'interview, aucune accusation n'a encore été formulée par les Libyens, mais la presse s'était fait l'écho, dès le 17 février, de la mise en cause du député UMP Patrick Ollier, compagnon de Michèle Alliot-Marie, dans les notes du général Philippe Rondot.
 - 7. « Quinze ans dans l'ombre de Kadhafi », Laurent Valdiguié, Le Journal du dimanche, 5 avril 2014.
 - 8. Audition de Ziad Takieddine devant le juge Renaud Van Ruymbeke, 9 mai 2012.
- 9. « Kadhafi : "Je vais gagner car le peuple est avec moi" », Delphine Minoui, *Le Figaro*, 16 mars 2011.
- <u>10</u>. Il sera retranscrit dans un livre de la journaliste : *Tripoliwood*, Delphine Minoui, Grasset, octobre 2011, puis sous forme d'extrait lors de l'émission « Pièces à conviction », qui diffuse l'enregistrement le 29 janvier 2014.
- <u>11</u>. Dans l'enregistrement, les propos de Kadhafi sont traduits par Moftah Missouri, son interprète personnel.
 - 12. « Sarkozy-Guéant : le grand soupçon libyen », Mediapart, 28 juillet 2011.
 - 13. Les faits sont contestés par MM. Guéant et Sarkozy.
- <u>14</u>. Choukri Ghanem a été chef du gouvernement de 2003 à 2006, puis ministre du Pétrole jusqu'en 2011.
- 15. Dans le cadre d'une enquête judiciaire visant les opérations internationales du géant norvégien de la chimie Yara.
- <u>16</u>. Nous lui avons adressé une liste de soixante questions, restées sans réponse. Claude Guéant, quant à lui, conteste tout financement libyen.

T

L'avant

2002-2006

« Ils ont dû s'en dire, des choses... »

Où le ministre candidat demande à être reçu par le dictateur

« Il est venu ici, il m'a rendu visite dans ma tente, quand il était ministre de l'Intérieur, et m'a demandé de l'aide. » Par ces mots prononcés quelques jours avant l'offensive occidentale en Libye, Mouammar Kadhafi ne pouvait faire référence qu'à une seule visite : l'unique visite officielle effectuée par Nicolas Sarkozy à Tripoli en tant que ministre de l'Intérieur, le 6 octobre 2005.

Un voyage éclair. Nicolas Sarkozy est arrivé à 13 heures, accompagné par une délégation de dix personnes¹, et il est reparti le soir même. Au programme, le ministre avait une prise de contact avec son homologue libyen Nasr al-Mabrouk, la visite d'un centre de rétention pour migrants, un dîner d'honneur, un petit spectacle, et une possible rencontre avec le « Guide de la Révolution ».

Prévoir le rendez-vous entre celui que l'on surnommait « l'homme pressé » et le Libyen, qui avait la réputation d'être le chef d'État le plus lent du monde, n'avait rien de facile. Avec Kadhafi, les programmes s'établissaient et se décidaient au dernier moment. C'est donc à l'aéroport international de Mitiga-Tripoli que Nicolas Sarkozy apprend qu'il va être reçu dès son arrivée par le Guide.

Dans un sujet diffusé le soir même, France 2 constate que « le Bédouin », « connu pour faire patienter ses hôtes devant sa tente pendant des jours », a reçu Nicolas Sarkozy « dès sa descente d'avion »². Marchant d'un pas rapide, suivi par sa délégation — on voit Claude Guéant, David Martinon, son conseiller diplomatique —, le ministre explique que « si l'on veut contrôler les choses sur la Méditerranée », « on a besoin avec l'Algérie, avec le Maroc, avec la Tunisie, et avec la Libye d'une coopération ». « Sinon, on ne pourra rien contrôler »,

conclut-il, un peu essoufflé. Plus tard, France 2 filme sa visite du centre de rétention, et l'on voit le ministre questionner un homme. « Pourquoi vous voulez aller en Italie ? », interroge Sarkozy. « Je voulais partir... », murmure le migrant.

Élu à la tête de l'UMP en novembre 2004, candidat déclaré à la présidentielle, Nicolas Sarkozy a repris le portefeuille de ministre de l'Intérieur en juin 2005³. Il est donc chef de parti, ministre et, surtout, candidat. Une semaine avant son déplacement en Libye, il l'a redit au journal *Le Monde*, dans l'avion qui le ramenait de La Réunion⁴. Il s'est laissé aller à confier qu'il pourrait « faire autre chose que de la politique », « gagner de l'argent », « redevenir avocat », a-t-il confié au journal du soir. Mais, aussitôt, il a ajouté dans une formulation presque enfantine : « Mais, d'abord, je fais président. » Les sondages lui restent favorables, en dépit de la bonne forme affichée par son rival, Dominique de Villepin, devenu Premier ministre en juin. En dépit aussi des difficultés traversées par son couple, qui font la une de la presse people⁵. La presse souligne « l'été nuageux et agité » qu'il vient de vivre⁶.

Sa visite à Tripoli semble axée, médiatiquement, « sur ce thème de l'immigration clandestine »⁷; de source diplomatique, on parle « d'une prise de contact avec le ministère de l'Intérieur », mais le sujet est aussi ailleurs. « Ce n'était pas très net, commente un membre de l'ambassade. Il n'y avait pas de projet clé. Cela s'inscrivait dans l'ensemble de la relation franco-libyenne, qui commençait à être sur des rails. Plusieurs ministres français étaient déjà venus⁸. » Le président Chirac avait lui-même rouvert la porte lors de son voyage officiel, en novembre 2004. En mars, Dominique de Villepin, alors ministre de l'Intérieur, avait, lui, décliné l'invitation des Libyens pour des raisons d'agenda. Nasr el-Marouk, secrétaire du Comité populaire général pour l'Intérieur, a invité Nicolas Sarkozy à une rencontre aussitôt après sa nomination, « le plus tôt possible », afin « d'examiner les questions sécuritaires et d'intérêt commun ».

« Je ne peux que recommander qu'une suite favorable soit réservée à la demande libyenne, avait écrit début juillet l'ambassadeur de France à Tripoli, Jean-Luc Sibiude. En effet, les Libyens sont très demandeurs de coopération en matière de sécurité, et nous l'ont manifesté à de très nombreuses reprises cette année⁹. » Durant le mois d'août, le ministre français avait donné son accord. Et, une fois la date de la visite fixée au 6 octobre, son directeur de cabinet Claude Guéant avait également annoncé sa venue. Parmi les sujets que les Libyens souhaitent évoquer figurent la coopération antiterroriste et une demande de « participation de la France » au « soutien des capacités des services de sécurité ». Dans un projet de programme rédigé par l'ambassadeur figure cette précision :

« RENCONTRE DEMANDÉE AVEC LE GUIDE

Les autorités libyennes ont conscience de l'importance de cette visite, et sont disposées, malgré la période de ramadan, à faire le maximum pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, note le diplomate. À notre demande de visiter un centre d'hébergement pour immigrés clandestins, les Libyens opposent qu'un tel déplacement ne leur semble pas du niveau du ministre d'État. Nos interlocuteurs nous précisent que l'audience avec le Guide est aléatoire et pourrait intervenir conformément aux coutumes locales tard dans la soirée. J'ajoute qu'il arrive que le colonel Kadhafi passe la période de ramadan à Syrte (300 km) et qu'il reçoive sur place ses invités¹¹. »

Dans une « note de cadrage » de la visite¹², l'ambassadeur Sibiude explique qu'en dépit du « rapprochement politique avec les Occidentaux » et de « l'ouverture économique » portées par le Premier ministre Choukri Ghanem et le fils du Guide Saïf al-Islam Kadhafi, « les réformes tardent à se concrétiser » en Libye. « Concrètement, le Guide est la clé de voûte du système, écrit l'ambassadeur. Il détient le pouvoir absolu sans pour autant s'impliquer en théorie dans les affaires. Il veille à ce que cette évolution ne remette pas en cause sa mainmise sur le pays en jouant habilement sur les différentes tendances au sein de la société. »

Mais le ministre français de l'Intérieur n'est pas préoccupé par l'avancée des réformes ou le pouvoir personnel, il vient officiellement pour la coopération sécuritaire avec le régime. Côté libyen, il y a « une vraie curiosité » pour Sarkozy. Les dignitaires libyens ont envie de connaître « ce personnage qui postule à la présidence de la République ». « Kadhafi est un personnage totalement extravagant, poursuit le diplomate. Les Libyens se sont dit : "Voilà un candidat qui sort de l'ordinaire, et qui est extravagant à sa manière"... »

Nicolas Sarkozy n'a pas les codes en cours au Quai d'Orsay. Le ministre leur paraît d'ailleurs plutôt « agité ». Ils en déduisent que la visite n'est pas « simple » pour lui. « Il était en permanence au téléphone, même dans la voiture. Il avait pratiquement tout le temps son portable à l'oreille », explique un agent de l'ambassade.

La délégation française comprend aussi l'escorte chargée de la protection du ministre, six officiers de sécurité, des policiers français, tous équipés de pistolets Glock 26 de calibre 9 mm, des armes déclarées aux Libyens quelques jours avant leur arrivée.

Peu après l'atterrissage de son avion en tout début d'après-midi, le ministre français fait son entrée sous la tente de Mouammar Kadhafi, entouré de quelques dignitaires, d'hommes du protocole, de l'interprète française et de l'ambassadeur. La tente est plantée sur une pelouse située au cœur de la caserne Bab al-Aziza, une vaste citadelle fortifiée, comprenant une zone de bunkers et un triple mur d'enceinte. Le lieu, devenu légendaire, a été bombardé par les Américains en avril 1986. Le Guide accueille ses hôtes sous un quasi-chapiteau, un espace rempli par de lourds fauteuils beige clair et de petites tables rondes. Les tentures sont décorées de palmiers et de dromadaires. Sur toutes les tables, des boîtes de Kleenex en métal repoussé. Mouammar Kadhafi porte une tenue de Bédouin marron. Nicolas Sarkozy s'assoit en face de lui.

« M. Sarkozy a été reçu dès son arrivée par le colonel Kadhafi, dans un entretien élargi d'abord, avec les principaux collaborateurs de l'un et de l'autre, a expliqué l'ancien ambassadeur, Jean-Luc Sibiude. J'ai assisté à cet entretien, auquel assistait côté libyen M. Bachir Saleh [directeur de cabinet du Guide – nda], et sans doute le ministre de l'Intérieur. Ensuite, MM. Kadhafi et Sarkozy ont eu un long entretien qui a duré peut être le double de l'entretien élargi, en la seule présence de Moftah Missouri – l'interprète libyen – et de Mme Yolla, l'interprète officielle en arabe du Quai d'Orsay et de la présidence de la République¹³. Si j'ai indiqué que l'entretien privé a duré longtemps, c'est parce qu'à la fin de cet entretien j'avais dit à Mme l'interprète sur le ton de la plaisanterie : "Ils ont dû s'en dire, des choses", et elle avait simplement répondu qu'elle était tenue au secret professionnel¹⁴. »

Un télégramme diplomatique en dit un peu plus sur l'échange officiel, et vient confirmer le tête-à-tête entre les deux hommes.

« LE MINISTRE D'ÉTAT ACCOMPAGNÉ D'UNE DÉLÉGATION DE HAUTS RESPONSABLES DE LA POLICE NATIONALE A EFFECTUÉ UNE COURTE VISITE À TRIPOLI LE JEUDI 6 OCTOBRE.

ENTRETIEN AVEC LE GUIDE.

M. NICOLAS SARKOZY A ÉTÉ ACCUEILLI PAR SON HOMOLOGUE LIBYEN M. NASR AL-MABROUK ET PAR DES DIRECTEURS DE LA POLICE. IL A ÉTÉ AUSSITÔT CONDUIT À LA RÉSIDENCE DU GUIDE DE LA RÉVOLUTION POUR UN ENTRETIEN.

APRÈS DES MOTS DE BIENVENUE, LE COLONEL QADDAFI A EXPOSÉ SA VISION DU TERRORISME, CONDAMANT LES FAITS

EXTRÊMES, MAIS SOUHAITANT QUE L'ON S'INTERROGE SUR L'ORIGINE DES ACTES ET SUR LA CAUSE PREMIÈRE DE LA VIOLENCE. IL A PRÉCISÉ QUE SI, PAR LE PASSÉ, LA FRANCE ET LA LIBYE AVAIENT CONNU DES DIVERGENCES, ELLES AVAIENT ÉTÉ SURMONTÉES, ET IL FALLAIT MAINTENANT S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION.

CET ENTRETIEN A ÉTÉ SUIVI D'UN TÊTE-À-TÊTE ET S'EST ACHEVÉ PAR LA VISITE DE LA PARTIE DE LA RÉSIDENCE DU GUIDE BOMBARDÉE PAR LES AMÉRICAINS¹⁵. »

Durant l'entretien officiel, le sujet de la lutte contre l'immigration irrégulière a, semble-t-il, été éclipsé par celui du terrorisme. L'auteur du télégramme diplomatique précisera à la justice l'emploi du temps du ministre de l'Intérieur à Tripoli, ce 6 octobre. Attaché de sécurité intérieure de l'ambassade, Jean-Guy P., ancien commissaire de police, a préparé et suivi la visite. Il confirme que la délégation est allée, « à sa sortie d'avion », rencontrer le Guide dans une tente située dans l'enceinte de sa caserne fortifiée, « et ce durant un peu plus d'une heure, avant de se rendre dans cette même enceinte signer le livre d'or de la maison détruite par les Américains 16 ». Le policier s'est souvenu de la visite du centre de rétention, puis d'un retour à l'hôtel Corinthia, « où une réunion avec les militants de l'UMP locale avait été organisée par un correspondant local ». « Il m'est difficile de me prononcer sur des moments d'intimité entre Nicolas Sarkozy et le Guide, poursuit le policier. Effectivement, cela me revient, il y a pu avoir un moment, sur la fin de l'entretien, où l'on nous a demandé de sortir de la tente, et où les deux personnages principaux ont pu se retrouver seuls ou avec d'autres personnes. C'est difficile, mais j'estime que cela a pu durer environ dix minutes. Je sais que M. Gaudin et tous les directeurs de la police n'étaient pas présents à ce moment-là, mais je ne peux vous dire qui était présent sous la tente¹⁷. »

Après le tête-à-tête, une réunion des deux ministres avec leurs délégations a eu lieu au siège du ministère de l'Intérieur. « M. Moussa Koussa s'est joint à cette réunion, précise l'ancien ambassadeur. M. Koussa était le chef des services de renseignements libyens, à la fois responsable de la sécurité extérieure et de la lutte contre le terrorisme, et, à ce titre, homologue de la DGSE et de la DCRI – alors la DST. » Moussa Koussa et Claude Guéant poursuivent la réunion pendant que l'ambassadeur raccompagne le ministre à l'hôtel Corinthia, pour la

suite de son programme – la réunion UMP, suivie par la visite du centre de rétention.

Le dîner a été avancé vers 18 h 30, pour permettre à Nicolas Sarkozy de partir plus tôt. Le ministre est placé à la table de son homologue. « Il avait la tête ailleurs, remarque un diplomate. Il n'a pratiquement pas desserré les dents de tout le repas. Il a fait un service minimum. » Les Libyens avaient prévu un spectacle qui a été écourté par le départ du ministre français. Nicolas Sarkozy s'est levé, un peu agacé par les mondanités. Il a pris congé en expliquant qu'il devait partir. Son avion devait décoller vers 21 heures.

Notes

- 1. Cette délégation comptait MM. Claude Guéant, directeur de cabinet, Michel Gaudin, DGPN, Pierre de Bousquet, DST, Stéphane Fratacci, DLPAJ, Éric Le Douaron, DCPAF, David Martinon, conseiller diplomatique, Laurent Solly, chef de cabinet, Franck Louvrier, conseiller presse.
 - 2. Reportage d'Agnès Vahramian, envoyée spéciale de France 2, 6 octobre 2005.
- <u>3</u>. Il avait occupé cette fonction de mai 2002 à mars 2004, avant d'être ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de mars à novembre 2004, puis de démissionner pour devenir président de l'UMP.
- 4. « Être ou ne pas être dans le gouvernement, un débat constant autour de "Nicolas" », Philippe Ridet, *Le Monde*, 19 octobre 2005.
- <u>5</u>. Début septembre, *Paris Match* a fait sa une avec une photo de Cécilia Sarkozy avec l'homme d'affaires Richard Attias.
- <u>6</u>. « Été nuageux et agité pour Nicolas Sarkozy », « Popularité de Villepin, déboires conjugaux... La machine du patron de l'UMP s'est un peu enrayée », Renaud Dely, Antoine Guiral, Thomas Lebègue et Vanessa Schneider, *Libération*, 5 septembre 2005.
 - 7. Selon les termes de France 2.
- <u>8</u>. Le ministre des Affaires étrangères Michel Barnier était venu en octobre 2004, peu avant la visite de Jacques Chirac. La ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie était venue en février, suivie par François Loos, ministre du Commerce extérieur en avril. Quant à Dominique de Villepin, il avait été reçu à Tripoli en octobre 2002, après y être déjà venu pour le sommet 5+5 de mai 2002.
 - 9. Télégramme diplomatique, 3 juillet 2005.
 - 10. Télégramme diplomatique n° 424, 21 septembre 2005.
 - 11. Ibidem.
 - 12. Télégramme diplomatique n° 450, 3 octobre 2005.
- 13. N'étant pas un personnage public, contrairement à l'interprète libyen, nous ne mentionnons que le prénom de l'intéressée.
 - 14. Audition de Jean-Luc Sibiude devant les juges d'instruction, 26 février 2014.
 - 15. Télégramme diplomatique, 9 octobre 2005 (TD Tripoli 464).
 - 16. Audition de Jean-Guy P., 30 juin 2014.
 - **17**. *Ibidem*.

L'interprète qui en savait trop

Où une fonctionnaire du Quai d'Orsay défend le secret contre le scandale

« Je travaille depuis trente ans, et j'ai une réputation en or comme interprète, explique Mme Yolla au policier qui l'interroge. Cette réputation, je la dois à la confiance que les gens m'accordent. C'est trop facile, quand il y a un problème, de demander à l'interprète de parler. Il y a tellement de choses... Je vois beaucoup de choses... J'entends beaucoup de choses¹... »

En juillet 2016, un enquêteur de l'Office central de lutte contre la corruption (Ocliff) convoque l'interprète du premier tête-à-tête de Nicolas Sarkozy et Mouammar Kadhafi. Pour plaisanter, l'ambassadeur Sibiude lui avait tendu une perche à la sortie de cette rencontre, et Mme Yolla lui avait opposé le secret professionnel tout à fait sérieusement.

Âgée de 54 ans, l'interprète, d'origine libanaise, est employée comme chargée de mission auprès de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères. Elle a commencé à travailler au Quai d'Orsay en 2003. Lors de nombreuses visites officielles, on la voit, cheveux au carré, visage concentré, se faufiler entre les délégations, suivant une personnalité ou une autre. Elle avait ainsi suivi la visite officielle de Jacques Chirac à Tripoli en novembre 2004.

Sa réputation n'est pas usurpée. « C'est une interprète exceptionnelle, approuve un diplomate. Elle traduit dans l'immédiateté. » Elle a d'ailleurs reçu la Légion d'honneur en 2010, pour « vingt-quatre ans de services civils ». Le policier de l'Ocliff a compris qu'avec elle la partie ne serait pas facile. Il tente toutes sortes d'approches, de contournements, pour forcer la parole de l'interprète. Ainsi commence-t-il par dire qu'il n'imagine pas que, ayant

« assisté à une telle demande » de financement, elle ne se la rappelle pas. Donc, c'est peut-être qu'elle n'a pas été présente. « Est-il possible qu'une telle demande ait été formulée sans que vous en ayez connaissance ? », avance l'enquêteur.

« Mme Yolla : Je ne me souviens pas qu'il m'ait été demandé de laisser MM. Sarkozy et Kadhafi seuls, ou avec l'interprète du Guide.

Le policier : Mais, étant présente sous la tente, est-il possible que certains propos échangés entre les deux autorités aient pu vous échapper ?

Mme Yolla : Non, parce que les deux autorités étaient proches, et la place de l'interprète est toujours derrière la personnalité, ou sur sa gauche, légèrement en retrait. Donc tout ce que dit la personnalité, je l'interprète.

Le policier : Si nous comprenons bien, vous affirmez que, lors des rencontres en tête à tête entre Nicolas Sarkozy et le colonel Kadhafi, le ministre de l'Intérieur français n'a pas formulé quelque demande de soutien auprès du dirigeant libyen pour soutenir sa campagne électorale à venir ?

Mme Yolla : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que j'étais présente. Point.

Le policier : Avez-vous assisté à une demande de soutien de Nicolas Sarkozy à M. Kadhafi dans l'optique de la présidentielle à venir ?

Mme Yolla : Lorsque je suis entrée au Quai d'Orsay, j'ai signé une reconnaissance de responsabilité dans le cadre de l'habilitation au secret défense, dans laquelle je m'engageais à ne jamais divulguer le contenu des entretiens auxquels j'ai été amenée à assister en qualité d'interprète. C'est en vertu de cet engagement que je vous réponds ainsi. Le document en question mentionne que, si je contreviens à cet engagement, j'encours une peine d'emprisonnement.

Le policier : Si votre autorité de tutelle vous délie de ces obligations, accepteriez-vous de répondre à ces interrogations ?

Mme Yolla : Non. Il y a un code de déontologie. Jamais les interprètes n'ont parlé. Je ne serai pas la première. Les gens parlent librement devant moi parce qu'ils savent que je ne parlerai jamais. Jamais un interprète n'a été interrogé par la police sur le contenu d'échange d'une autorité. […]

Le policier : La question qui vous est posée ne porte pas sur un secret d'État mais sur la question de savoir si un dirigeant politique, qui a exercé et prétend toujours aux plus hautes fonctions, a pu demander un soutien occulte auprès d'un dictateur ? Votre code de déontologie ne prohibe-t-il pas de contribuer à de tels agissements ?

Mme Yola: Quand on effectue un déplacement avec une personnalité, on est

avec elle tout le temps, parfois dans la voiture, pendant les trajets. Ils appellent leur épouse, leur mère, leurs enfants, leurs conseillers... Ils parlent librement avec nous, parce qu'ils savent qu'on ne parlera jamais. Les chefs d'État étrangers aussi, tout le monde nous fait confiance, parce qu'ils savent que l'interprète ne parlera jamais. »

La quinquagénaire explique que, ayant été traductrice indépendante, elle a refusé « beaucoup de contrats », et que, par exemple, elle n'avait jamais travaillé auparavant en Libye ou en Irak. « Mais ça, c'est quand j'étais *free lance* et que je pouvais choisir. » « La citoyenne que je suis s'exprime dans l'isoloir, ajoute-t-elle. Mais l'interprète que je suis est juste une courroie de transmission. Point. » Questionnant encore l'interprète sur ses principes, le policier lui demande si elle pense « servir plus les hommes » ou « les fonctions républicaines » qu'ils sont censés exercer. « Je ne dissocie pas les deux », répond-elle.

« Le policier : Et cette demande de soutien financier du futur candidat vous semble-t-elle entrer dans les fonctions du ministre de l'Intérieur ?

Mme Yolla : Je n'ai pas à donner mon avis sur quoi que ce soit. Je vous répète, je ne vous dis pas s'il y a eu une demande ou pas.

Le policier : Pouvez-vous alors confirmer que Nicolas Sarkozy n'a pas formulé une telle demande ?

Mme Yolla : Je n'ai rien à dire sur le contenu éventuel des entretiens. »

Les questions reprennent, légèrement reformulées, mais l'interprète reste sur sa position. « Si je commence à parler, ça ne s'arrêtera jamais », rétorque-t-elle. Puis l'enquêteur sort une nouvelle carte : l'interprète du colonel Kadhafi, lui aussi présent lors du tête-à-tête, qui a — depuis Tripoli — « effectué des déclarations confirmant le financement libyen de la campagne de M. Sarkozy ». « Que pensez-vous des déclarations de l'autre témoin de cet entretien dont vous refusez de dévoiler le contenu ? » « Je laisse à M. Missouri la responsabilité de ses propos », rétorque-t-elle².

L'interprète a vaillamment résisté. Au détour de la présentation de ses déplacements, elle a pourtant livré une curieuse information. L'enquêteur lui demandait de préciser « le contexte de chaque voyage de M. Sarkozy ». Et voici ce qu'elle a répondu : « Les quatre déplacements de M. Sarkozy auxquels j'ai participé étaient officiels. Je ne me souviens pas des dates, mais j'ai participé à deux déplacements de M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur. Je crois que c'était en 2005, mais il faut que je vérifie les dates. »

Le policier lui fait préciser un peu les circonstances :

« Qui sont les Libyens que Nicolas Sarkozy a rencontré lors de ces déplacements en qualité de ministre de l'Intérieur ?

Le colonel Kadhafi, les deux fois. Ensuite, je ne me souviens pas. Je me rappelle juste les rencontres avec Kadhafi parce que cela se passait sous la tente, et que les chameaux nous attendaient dehors... »

C'est très étrange, parce que Nicolas Sarkozy n'a réalisé qu'une seule visite officielle à Tripoli en tant que ministre de l'Intérieur. Les archives du Quai d'Orsay n'en mentionnent pas d'autre. L'interprète a peut-être confondu... D'ailleurs, une fois élu président de la République, il ne s'y est rendu qu'une seule fois, et non deux : après la libération des infirmières bulgares, en juillet 2007.

Mais l'interprète n'en a pas fini avec l'enquête. Elle est convoquée un mois et demi plus tard en qualité de témoin par les juges Serge Tournaire et Aude Buresi. « Le secret de l'interprète n'apparaît pas opposable à l'institution judiciaire en charge d'un dossier pénal », font valoir les juges³. « Vous êtes tenue de témoigner sur d'éventuels faits délictueux dont vous auriez connaissance », appuient-ils. Mais Mme Yolla a semble-t-il pris conseil à la suite de son audition par la police. Elle a complètement changé d'argument : « D'une manière générale, je ne garde pas de souvenir du contenu des entretiens auxquels je participe en tant qu'interprète », dit-elle. Elle traduit « en simultané ». Elle l'a fait pour « des milliers d'entretiens ». « D'autre part, j'ai intégré l'idée que je ne devais pas, en aucune circonstance, révéler le contenu des entretiens. En conséquence, je fais en sorte de ne pas les garder en mémoire. » Elle oublie, volontairement. Bombardée de questions une nouvelle fois, elle déclare invariablement : « Je répète que je ne me souviens pas du contenu des entretiens. »

« Je n'évoque le contenu des entretiens que lorsque l'autorité me le demande, uniquement auprès de la ou des personnes qu'il m'a demandé de "briefer", ajoute-t-elle, imprudemment. Cela peut être tel ministre ou le conseiller diplomatique. Pour ce faire, je me sers des notes que j'ai prises au cours de l'entretien. Je précise que ces notes sont immédiatement et systématiquement passées à la broyeuse. »

« Le juge : Si vous prenez des notes, cela signifie que vous ne vous contentez pas de traduire de manière totalement automatique, et que le contenu de certains entretiens, surtout s'ils sont un peu atypiques comme celui du chef d'État libyen, sous une tente entourée de chameaux, peut rester dans votre mémoire. Que pouvez-vous dire ?

Mme Yolla: Non. Il ne s'agit pas de notes exhaustives, détaillées, mais de quelques points qui me permettent de reconstituer le fil de l'entretien juste après qu'il s'est déroulé, mais qui ne permettent pas de me souvenir de ce qui s'est dit plusieurs mois ou plusieurs années après.

Le juge : Oui, ou non, avez-vous entendu Mouammar Kadhafi proposer un financement à Nicolas Sarkozy comme il l'a déclaré dans l'interview précitée ?

Mme Yolla: Je n'ai pas de souvenir de ce qu'il a dit à M. Sarkozy, d'autant que, dans la mesure où il avait son interprète, je me concentrais surtout sur les propos de M. Sarkozy. Pour autant, je ne me souviens pas non plus des propos de M. Sarkozy. [...]

Le juge : Une nouvelle fois, pouvez-vous confirmer ou exclure qu'il a été question, dans cet entretien, de l'élection à venir en France, de la candidature de Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur, d'un éventuel soutien libyen ?

Mme Yolla : Je ne me souviens pas de ce qui s'est dit. Je ne peux donc ni le confirmer ni l'exclure. Et si je m'en souvenais, je ne parlerais pas. »

Au détour de cette nouvelle audition, l'interprète confirme une nouvelle fois ce détail étrange sur les deux visites de Nicolas Sarkozy. Elle croyait n'avoir parlé que d'une visite, mais il y en avait bien deux. « Dans mon souvenir, tout s'était passé lors d'une seule visite, dit-elle. Or, après vérification, j'ai constaté qu'il y avait eu deux déplacements de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, en Libye, ayant pu donner lieu à un entretien avec M. Kadhafi. » Et d'ajouter qu'elle n'avait « aucun souvenir des propos échangés » entre les deux hommes.

Deux déplacements, selon elle. Après vérification. Intéressant : l'enquête des juges dispose justement du témoignage recueilli sous X d'un ancien membre du protocole du chef de l'État libyen, qui évoque, lui aussi, une seconde visite du ministre de l'Intérieur français à Tripoli, en mai 2006.

« Un jour, j'ai accompagné un visiteur d'un pays africain pour rencontrer le Guide, rapporte ce témoin⁴. J'ai alors trouvé un ami du protocole qui était accompagné par M. Nicolas Sarkozy, alors que ce dernier était ministre de l'Intérieur en France. J'étais étonné, c'était en 2006, il s'agissait d'un ministre, il n'était pas chef d'État, et c'était rare qu'un ministre vienne visiter le Guide. Normalement, un ministre de l'Intérieur français aurait dû être reçu par son homologue libyen. Ce qui m'a étonné également, c'est que Nicolas Sarkozy

n'était accompagné d'aucune autre personnalité française, il n'était accompagné que de mon ami du protocole.

Je vous précise qu'il y avait Bachir Saleh [le directeur de cabinet du colonel Kadhafi – nda] sous la tente du Guide, et qu'il avait assisté à la rencontre entre le Guide et Nicolas Sarkozy. Je suppose qu'en l'absence d'autre personne la traduction avait dû être faite par Bachir. Toutefois, il faut savoir que le Guide, s'il ne s'exprimait pas en français, le comprenait parfaitement.

J'ai interrogé mon ami du protocole pour savoir ce que venait faire le ministre de l'Intérieur français, et il m'a dit qu'il voulait devenir président, et qu'il cherchait de l'aide. Je situe cette visite au mois de mai 2006.

Je préfère ne pas donner le nom de mon ami qui accompagnait Nicolas Sarkozy, mais il était l'un des adjoints au chef du protocole dans cette période. Je précise qu'il n'a pas assisté à l'entretien ; Bachir avait pris en charge Nicolas Sarkozy à l'entrée de la tente, l'entretien s'étant déroulé à trois.

Lors de cette rencontre, Nicolas Sarkozy a dû rester entre une heure et une heure dix sous la tente du Guide. Je me souviens que c'était un déplacement d'une journée, l'aller-retour de Sarkozy s'étant fait en avion spécial dans la journée. »

Nicolas Sarkozy a-t-il effectué une deuxième visite, officieuse, en Libye ? La discrète interprète l'a déclaré aux juges, après l'avoir « vérifié ». Le témoin sous X le certifie de mémoire, mais son récit exclut la présence de l'interprète du Quai d'Orsay.

À moins qu'il ne l'ait pas aperçue.

Notes

- 1. Audition du 20 juillet 2016.
- <u>2</u>. L'interprète libyen, Moftah Missouri, interviewé par France 2, le 15 juin 2013, a expliqué avoir eu confirmation par Kadhafi d'un financement à hauteur de 20 millions de dollars.
 - 3. Audition du 2 septembre 2016.
- <u>4</u>. Audition sous X, le 27 juin 2014, par la Brigade centrale de lutte contre la corruption, avec l'autorisation délivrée par une vice-présidente, juge des libertés et de la détention, du TGI de Paris,

Un ministre disparaît

Où l'on se demande ce qui a empêché Brice Hortefeux de venir à Tripoli

Un homme s'est particulièrement investi dans les préparatifs de cette visite d'octobre 2005, mais il a su se montrer discret. Tellement discret que l'ambassadeur de France en Libye, Jean-Luc Sibiude, n'en a rien su.

Ziad Takieddine venait pourtant régulièrement à Tripoli depuis six mois. Issu de la haute bourgeoisie libanaise, Takieddine a un métier qui n'en est pas un : intermédiaire. Pas vraiment homme d'affaires ni tout à fait consultant. Un intermédiaire comme lui est là pour mettre de l'huile dans les rouages les plus secrets de la République, à l'abri des regards. Takieddine a une spécialité : les affaires de l'État – souvent dans le milieu de l'armement –, voire des affaires d'État.

Dans le dossier libyen, Takieddine a donné secrètement mille conseils à Claude Guéant, le directeur de cabinet de Sarkozy, pour que la visite du ministre se passe bien. « Je ne connais pas M. Takieddine, a expliqué par la suite l'ambassadeur Sibiude. Je ne l'ai jamais rencontré. Il ne s'est jamais signalé. Et je n'ai jamais entendu parler de Takieddine, même par les Libyens. » L'ambassadeur sait gré à l'intermédiaire de ne pas s'être manifesté et de ne pas avoir mélangé les genres. « C'est un grand professionnel de ce point de vue, commente avec humour M. Sibiude. Les intermédiaires, ce n'est pas confortable pour un ambassadeur. On ne sait jamais à quoi s'en tenir... »

Il a fallu attendre six ans pour que le rôle de l'intermédiaire en Libye apparaisse au grand jour. Anecdotiquement d'abord, lors de son interpellation au Bourget, de retour de Tripoli, en mars 2011, à la veille de l'offensive occidentale

en Libye. Puis de manière plus complète, à travers la saisie d'une partie de ses archives, remises sous forme de clés USB par son ex-femme à la justice en juin 2011.

En ouvrant « BillyWhizzUSB », les policiers voient ainsi apparaître un dossier « Libye », comptant des documents scannés et de nombreux sous-dossiers : « Accords Libye », « Libye notes », « Libye notes préparation », « Libye officiels », « Libye NS », « Libye officiel invitation », etc.

Ce dernier dossier contient les échanges de courriers officiels entre les ministres français et libyens : l'invitation de Nasr el-Mabrouk, le 22 juin, et sa traduction ; la réponse de Nicolas Sarkozy, le 11 septembre ; un courrier de Claude Guéant annonçant sa venue, le 23 septembre ; un projet de courrier de remerciement du ministre libyen à Nicolas Sarkozy, daté du 9 octobre ; une lettre d'invitation à Brice Hortefeux, alors ministre délégué aux Collectivités territoriales, le 22 octobre ; une réponse de Brice Hortefeux au ministre libyen, le 5 novembre.

Il y a aussi des documents préparatoires. C'est le cas du fichier intitulé « *Dircab* note 6-09-05 », créé le 6 septembre 2005, par l'auteur Takieddine, selon les propriétés du document. Cette note est, comme beaucoup d'autres, destinée à Claude Guéant et à l'équipe de Nicolas Sarkozy.

Il y est écrit : « Confidentiel. Visite du ministre le 6 octobre 2005. »

L'intermédiaire recommande de « préparer des notes de service » sur différents sujets intéressants à aborder. Il mentionne les « accords de sécurité entre les deux pays » et quelques projets de marchés à conclure ; la protection des frontières — « lier le projet de sécurisation des frontières au sujet de la lutte internationale contre le terrorisme et les immigrés clandestins » écrit-il, le marché des cartes d'identité et les passeports.

« Il est important de noter que la visite préparatoire du directeur de cabinet revêt une extrême importance.

L'objectif sera de "rassurer" les autorités au sujet du "contenu" en plaçant la visite sous les thèmes de la sécurité des frontières, de la coordination de la lutte internationale contre le terrorisme.

La visite préparatoire est inhabituelle. Elle doit revêtir un caractère secret. Pour cette raison, il sera préférable que CG se déplace seul, et que le déplacement s'effectue "sans fanfare".

L'autre avantage : plus à l'aise pour évoquer l'autre sujet important, de la manière la plus directe...

La visite aura lieu malgré le manque d'enthousiasme et le peu d'intérêt manifestés par la France.

Il serait souhaitable, pour la réussite de celle-ci, d'éviter de provoquer une quelconque réaction qui risque de conduire à l'annulation de la visite. Un secret-défense absolu devra donc accompagner les préparations parallèles.

Il est indispensable que le volet "commercial" de la visite ne soit pas mis en avant par les préparatifs officiels. Seulement comme un point important dans le cadre des "échanges" entre les deux pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme¹. »

On le voit dans ces lignes, Ziad Takieddine cherche l'ombre. C'est sa méthode, son professionnalisme, comme l'a fait remarquer l'ambassadeur. Il veut pouvoir travailler sans interférence. Certains sujets doivent rester secrets : « l'autre sujet », qui n'est pas précisé, « le volet commercial » — tout exige beaucoup de prudence. Il le sait, plusieurs intermédiaires comme lui travaillent parallèlement sur des projets industriels à vendre à la Libye. Un pays si riche en pétrole et aussi bien disposé pour les affaires aiguise forcément toutes sortes d'appétits financiers. Les intermédiaires font ça depuis la nuit des temps. Ce qui est moins courant, c'est qu'un haut fonctionnaire, directeur de cabinet d'un ministre, soit en contact direct avec l'intermédiaire, qu'il reçoive ses consignes et, surtout, qu'il les applique à la lettre.

Le 10 septembre, Nicolas Sarkozy écrit à son homologue Nasr el-Mabrouk, secrétaire du Comité populaire général de l'Intérieur, pour lui annoncer la visite de son directeur de cabinet, Claude Guéant, « avant la fin septembre, afin de préparer les entretiens² ».

Le 15 septembre, Takieddine prend l'avion pour Tripoli, *via* Zurich. Et en revient deux jours après. Dans une note du 22 septembre, il précise les préparatifs à effectuer dans la perspective de la venue du « *Dircab* » dans la capitale libyenne.

Cette note s'intitule : « VISITE DE CG ».

L'intermédiaire a prévu de récupérer la lettre « à envoyer au ministre de l'Intérieur concernant la visite de CG (arrivée et départ) ». Les « livres de NS + signature à emmener avec lui pour le Leader ». Une liste de « cadeaux, livres de valeur : histoire/Révolution française ». L'intermédiaire a aussi besoin des « CV » de « NS et BH », « à remettre pour avis avant de les remettre au Leader ».

Il s'interroge sur les rendez-vous prévus et les discussions : « Avec le Ministre de l'Intérieur : jusqu'où ? » « Avec le numéro 2, tous les dérivés du domaine de la sécurité, défense et, surtout, la protection des frontières ». (Pas de déjeuner à cause du ramadan.) Il souligne aussi l'intervention de la société de vente de matériel de sécurité du ministère français de l'Intérieur, Civipol, pour « l'implication et surveillance des travaux ». Et, à travers cette société, la volonté de supervision du ministère, « afin de garantir la bonne exécution, tant des travaux que du contrat ».

Le point nº 8 de cette note signale l'un des objectifs de la visite du ministre. C'est l'un des points à aborder par Claude Guéant : « Tête-à-tête avec le Leader. »

Il évoque aussi le « dîner avec le numéro 2 (patron de la Sécurité et de la Défense) et le ministre libyen de l'Intérieur ». L'intermédiaire aimerait être présent, « sans l'ambassadeur », précise-t-il.

Au cours de l'entretien officiel avec le Guide, Takieddine suggère d'insister « sur la volonté française d'accorder à la Libye toute l'aide possible » en Afrique, et « d'utiliser son influence inégalée en Afrique pour accompagner le Leader dans ses démarches africaines »³.

Le lendemain de la transmission de cette note, Claude Guéant avertit Nasr el-Mabrouk, le ministre libyen de l'Intérieur, de son arrivée à Tripoli le 30 septembre, pour deux jours, en visite préparatoire auprès de lui⁴.

Mais Ziad Takieddine a deux fers au feu. Il doit composer en même temps avec les intérêts français et libyens. Côté libyen, il prend ses consignes d'Abdallah Senoussi, directeur du renseignement militaire et beau-frère de Kadhafi, qu'il a rencontré au printemps, et à qui il fait aussi des notes de cadrage. Or, s'il est très bien placé auprès de Kadhafi, ce responsable libyen est plus qu'infréquentable pour les Français. En 1999, il a été condamné par contumace par la cour d'assises spéciale de Paris à la prison à perpétuité dans l'affaire de l'attentat contre le DC10 d'UTA le 19 septembre 1989. Aux yeux de la justice française, Abdallah Senoussi, qui ne s'est pas présenté à son procès, est en fuite. Les fonctionnaires en poste à l'ambassade de France le savent parfaitement. Ils ne peuvent en aucun cas être en contact avec ce fugitif, tout dignitaire du régime qu'il soit.

Dans une note qualifiée d'importante et privée, rédigée en arabe et adressée au « directeur » Senoussi, Ziad Takieddine transmet cette fois un message du ministre de l'Intérieur français aux Libyens peu avant sa visite.

« Le ministre de l'Intérieur vous remercie pour la réception du directeur de cabinet, M. Claude Guéant. Ce dernier l'a briefé sur ses discussions avec les responsables de l'Intérieur, et il l'a également briefé sur les sujets évoqués avec vous pour préparer sa visite en Libye, surtout pour parler avec le Guide.

Le ministre souhaite que vous preniez en considération que la visite et la réunion avec vous soit privée, et que seuls le directeur de cabinet et Ziad Takieddine soient présents, et que cette réunion ait lieu juste avant la rencontre avec le Guide. Après quoi, il entrera seul voir le Guide pendant que le directeur de cabinet restera avec vous pour poursuivre les pourparlers sur le futur des relations, vu le manque de temps⁵. »

Selon ce document, la rencontre en tête à tête semble donc avoir été une demande de l'équipe de Nicolas Sarkozy, même si ce type de rencontre n'est pas rare.

Quelques jours plus tard, dans une nouvelle note rédigée en arabe et transmise à Abdallah Senoussi, Ziad Takieddine avertit les autorités libyennes d'un problème.

« Le ministre Sarkozy souhaite que je vous présente ce qui suit :

Que vous sachiez qu'il y a le début d'une campagne de la part de quelques journaux français, notamment *Le Parisien*, au sujet de la visite, liée à certains projets de financement, qui mentionnent le nom de Ziad Takieddine.

Après avoir vu cette campagne et ces accusations, il a été décidé :

- 1. De confirmer sa visite en Libye, comme convenu.
- 2. De ne plus amener le deuxième ministre de l'Intérieur [Brice Hortefeux nda] dans cette visite, pour éviter toute mauvaise interprétation de la part du même camp, qui souhaite critiquer Sarkozy, ses nouvelles relations, et son ouverture au Leader libyen⁶. »
- « Le début de campagne » évoqué par Takieddine dans sa lettre aux Libyens a été discret, mais réel. Les « projets de financement » dont il parle sont-ils un euphémisme de plume pour parler de financements politiques et électoraux ? En somme, de tout ce qui, officiellement, n'existe pas ?

Des questions avaient en effet été posées par un collectif de journalistes² à Brice Hortefeux au sujet de ses voyages avec Takieddine en Arabie Saoudite. Nicolas Sarkozy avait été questionné également. Mais rien n'a filtré.

La note acte le report de la visite d'Hortefeux, mais pose les jalons d'une nouvelle invitation. Nicolas Sarkozy aimerait que les autorités libyennes

manifestent leur souhait « de voir M. Hortefeux visiter la Libye en tant que ministre des Collectivités locales », « sur la base d'une invitation du ministre libyen de l'Intérieur ». Une seconde invitation, donc, pour « discuter de la coopération entre les deux ministères » et prévoir « l'échange de fonctionnaires entre les deux pays ». « J'ai donné une copie de cette invitation pour l'adresser au ministre Hortefeux le plus tôt possible après la visite de M. Sarkozy », prévient l'intermédiaire. Selon cette note, le ministre français demande aussi que soit annulée la venue d'industriels français, initialement prévue dix jours après sa visite.

Selon Takieddine, « les premiers résultats de l'enquête menée par les services du ministère de l'Intérieur » concernant les « fuites » d'informations sur la visite conduisent à un autre intermédiaire. Il s'agit de son grand rival dans le milieu, l'homme d'affaires Alexandre Djouhri, solidement installé auprès de Dominique de Villepin et du cabinet de Jacques Chirac, autrement dit le clan adverse des sarkozystes à droite. Contrairement à Takieddine, Djouhri est d'extraction populaire. Il est né en 1959 à Saint-Denis et a grandi à Sarcelles, en banlieue parisienne. D'abord demi-sel des bas quartiers aux mauvaises fréquentations, Djouhri devient à force de bagout et de culot un prince noir de la République.

« Le ministre [Sarkozy – nda] vous confirme qu'il est sous surveillance de ses services, et que bientôt nous aurons des explications sur ses motivations », explique Takieddine à ses interlocuteurs libyens au sujet de la « rumeur Hortefeux ». Les autorités diplomatiques françaises ne sont pas informées de ce rebondissement en coulisses. Pas plus qu'elles ne sont au courant des préparatifs de l'intermédiaire Takieddine.

Le 4 octobre, à 7 h 23, un télégramme diplomatique « TD58141 », à diffusion restreinte, dresse la liste des personnes accompagnant Nicolas Sarkozy.

« OBJET : VISITE EN LIBYE DU MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

LE DÉPARTEMENT VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR TROUVER CI-DESSOUS LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION QUI ACCOMPAGNERA LE MINISTRE D'ÉTAT LORS DE SA VISITE EN LIBYE LE 6 OCTOBRE PROCHAIN :

- M. BRICE HORTEFEUX, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX COLLECTIVITÉS LOCALES,
 - M. CLAUDE GUÉANT, DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE, M. MICHEL GAUDIN, DGPN,

- M. PIERRE DE BOUSQUET, DST,
- M. STÉPHANE FRATACCI, DLPAJ,
- M. ÉRIC LE DOUARON, DCPAF
- M. ALAIN RONDEPIERRE, DIRECTEUR DE CIVIPOL CONSEIL,
- M. DAVID MARTINON, CONSEILLER DIPLOMATIQUE,
- M. LAURENT SOLLY, CHEF DE CABINET,
- M. FRANCK LOUVRIER, CONSEILLER DE PRESSE,

DES JOURNALISTES DONT LES COORDONNÉES VOUS SERONT FOURNIES ULTÉRIEUREMENT. »

Le 6 octobre, à l'aéroport de Tripoli, pourtant, il manque effectivement quelqu'un dans la délégation. Et non des moindres : le numéro 2 dans l'ordre protocolaire, le ministre délégué aux Collectivités locales.

Brice Hortefeux n'est pas venu.

Pour « éviter », semble-t-il, « toute mauvaise interprétation » sur le sens du voyage de Nicolas Sarkozy. Et de certains « projets de financement ».

Notes

- 1. Note de Ziad Takieddine, 6 septembre 2005.
- 2. Courrier de Nicolas Sarkozy du 10 septembre 2005, en possession des auteurs.
- 3. Note de Ziad Takieddine, 22 septembre 2005.
- <u>4</u>. Courrier de Claude Guéant du 23 septembre 2005, en possession des auteurs.
- 5. Note en arabe au « directeur », figurant dans les archives Takieddine, et traduite pas nos soins.
- 6. Note en arabe figurant dans les archives Takieddine, et traduite pas nos soins.
- 7. Le collectif de journalistes Victor Noir, auteur de *Nicolas Sarkozy ou le destin de Brutus*, a questionné Brice Hortefeux, puis Nicolas Sarkozy, par écrit, le 9 septembre, au sujet de ces voyages. L'une des questions au ministre de l'Intérieur, reproduites dans le livre, évoque le cas de Takieddine : « Comment justifiez-vous l'intervention de deux de vos collaborateurs directs auprès d'un intermédiaire non officiel en lieu et place des services de l'État compétents ? » Nicolas Sarkozy n'a pas répondu. Le livre est paru aux éditions Denoël, le 10 octobre 2005.

Les rendez-vous de l'hôtel Corinthia

Où le ministre de l'Intérieur rencontre un homme recherché par la France

Malgré la brièveté de sa visite, Nicolas Sarkozy avait une suite réservée à l'hôtel Corinthia. Ce cinq étoiles en forme de paravent a été inauguré en 2003 par le Premier ministre Choukri Ghanem. Dans l'après-midi, une réunion du ministre avec « des militants de l'UMP locale » s'est tenue dans un salon de l'hôtel. Ziad Takieddine s'y rend le soir du 6 octobre pour « saluer M. Sarkozy avant son départ ». L'intermédiaire s'en est souvenu lors de deux interrogatoires.

« J'étais accompagné de M. Senoussi. Nous sommes montés dans la suite de M. Sarkozy et nous nous sommes installés dans le salon. M. Guéant était également présent. L'objet de cette discussion était notamment l'arrêt de la condamnation par contumace de M. Senoussi. M. Guéant s'était engagé à plusieurs reprises à ce sujet¹. »

Devant les juges, Takieddine précise avoir « expliqué la situation de M. Senoussi » à M. Sarkozy². « Là, j'ai traduit en arabe les phrases de M. Sarkozy – pour M. Senoussi : "Dès ma prise de fonctions à la présidence de la République française, pas le premier acte, mais le deuxième acte d'amnistie sera pour M. Senoussi." Il a alors demandé à M. Guéant de préparer son dossier le mieux possible³. »

Si la rencontre de l'hôtel Corinthia n'a pas été confirmée, ni d'ailleurs les propos tenus par Nicolas Sarkozy, de nombreux documents prouvent que l'équipe de Nicolas Sarkozy a effectivement promis l'impossible au dignitaire libyen. Sans parler de « l'arrêt de la condamnation », qui n'a aucune signification juridique, ni même de l'amnistie, un geste impossible à assumer

vis-à-vis des familles de victimes, les collaborateurs du ministre se sont engagés à réexaminer l'affaire Senoussi, une fois la présidentielle remportée⁴.

En 2003, la situation du dignitaire libyen avait été l'un des points durs des négociations sur l'indemnisation des familles des victimes de l'attentat. Un représentant de Senoussi cherchait à peser afin de faire lever le mandat d'arrêt. « Dans l'idée de laisser tranquille M. Senoussi, un des représentants libyens m'avait demandé si les familles seraient satisfaites s'il arrivait un accident fatal aux cinq autres condamnés !, a expliqué l'un des négociateurs. En réalité, M. Senoussi espérait la tenue d'un nouveau procès, au cours duquel il aurait été représenté par un avocat⁵. »

En attendant, Abdallah Senoussi restait un fugitif, condamné par la France. Et les militaires ou les officiers de sécurité français en poste à Tripoli avaient « interdiction » de le rencontrer⁶. Lors des préparatifs de la visite du 6 octobre, Pierre de Bousquet de Florian, le patron de la Direction de la surveillance du territoire (DST), qui faisait partie de la délégation française, avait « mis en garde M. Sarkozy » : « Notre crainte était qu'il soit mis en présence de M. Senoussi, et que, en présence de ce dernier, M. Kadhafi sollicite la levée du mandat d'arrêt, situation qui, au demeurant, ne s'est pas produite⁷. » « Je me suis toujours refusé d'entretenir quelque relation que ce soit avec lui, puisqu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la justice française, précisait le préfet. Et, par ailleurs, je me suis toujours également refusé à donner une suite aux demandes pressantes des Libyens, qui souhaitaient régulariser sa situation, c'est-à-dire voir levé le mandat d'arrêt le visant, car ce mandat d'arrêt international lui empêchait théoriquement tout déplacement à l'étranger⁸. »

C'était l'un des volets de la feuille de route de Takieddine.

En avril 2005, au cours de sa première visite à Tripoli, il avait rencontré Abdallah Senoussi et son fils Mohammed, ainsi que Saïf al-Islam. Et, selon un compte-rendu de cette visite, il en était reparti avec l'assurance de gagner le titre de « conseiller spécial des autorités libyennes », avec la mission de voir « comment régler le contentieux » de « l'affaire personnelle de Senoussi avec la France ». Plusieurs notes prouvent par la suite l'implication de Takieddine dans les différentes tentatives de blanchir le dignitaire.

Nommé à la tête de la direction de la Sécurité militaire (Amn el-Askari) en 2002, Abdallah Senoussi était marié à Souhad Farkash al-Barrassi, la sœur de l'épouse de Mouammar Kadhafi. « En raison de ses liens familiaux avec le Guide de la Révolution, il fait donc partie du premier cercle des dirigeants en

Libye », soulignait le contre-espionnage français dans un rapport secret⁹. Senoussi avait intégré la Garde républicaine chargée de la protection du colonel Kadhafi dès sa sortie de l'académie militaire du Caire, en 1971. Il devient, en 1976, chef adjoint de la Brigade spéciale d'investigation, « une brigade chargée de perpétrer des actions violentes à l'étranger ». « À ce titre, il a été chargé des opérations d'élimination de certains opposants au régime en exil », note le contre-espionnage. En 1983, il devient responsable de l'acquisition d'armement et de l'entraînement des commandos, après un passage à l'ambassade libyenne de Rome. Il fait partie du comité d'état-major du renseignement libyen, et il intègre l'équipe dirigeante du « bureau d'assistance aux mouvements de libération¹⁰ ». En 1986, il entre à l'Office de sécurité extérieure (Hay'at amn al-Jamahiriya, OSE), dont il devient le chef de la section, opérant clandestinement en Europe, avant de devenir l'adjoint du directeur de l'OSE¹¹, affecté à l'élimination des opposants à l'étranger.

Tirant profit de la « faible envergure de son chef », il s'impose alors « comme le véritable responsable des services libyens de renseignement extérieur », selon les Français. Ainsi, en 1989, il est celui qui « commandite et organise » l'attentat contre le DC10 d'UTA, dont le bilan s'élève à 170 morts, parmi lesquels 54 ressortissants français.

L'enquête n'établit pas immédiatement sa responsabilité. Il se rend d'ailleurs à Paris à l'automne 1991 pour y rencontrer le juge chargé de l'enquête, Jean-Louis Bruguière, qui lance peu après un mandat d'arrêt à son encontre. Maintenu au sein de l'OSE pendant quatre ans, puis nommé au Bureau de coordination des bataillons de sécurité, responsable de la protection rapprochée du Guide, il serait entré, selon le contre-espionnage français, à compter d'août 1996, dans une période de « disgrâce », « ponctuée par des rumeurs successives concernant son placement temporaire en résidence surveillée ». « On soulignera que l'intéressé n'a jamais totalement quitté la scène politique libyenne et les cercles du pouvoir de son pays. » Trois ans après sa condamnation par la cour d'assises de Paris, sa nomination, en 2002, à la tête de la sécurité militaire¹², « qui intervient dans le contexte de la reprise des relations bilatérales entre la Libye et la France » sera « considérée comme un défi par les familles des victimes de l'attentat du DC10 UTA ». « Considéré comme un homme de caractère et doté d'une forte personnalité, il peut se révéler très violent, note de son côté la DGSE dans un rapport¹³. Il inspire le respect et la crainte aux officiers supérieurs comme à l'ensemble de ses compatriotes. »

Le 6 octobre, après être passé à l'hôtel Corinthia saluer Nicolas Sarkozy avant

son départ, Ziad Takieddine rejoint Abdallah Senoussi. Le dignitaire lui fait part d'une demande formulée par le ministre français lors son tête-à-tête avec Mouammar Kadhafi :

« À l'issue de cette discussion, le soir, au domicile de M. Senoussi, nous avons débriefé cette visite. À cette occasion, M. Senoussi m'a posé directement la question de savoir quel était le coût d'une campagne présidentielle en France. Je lui ai demandé pourquoi cette question et lui ai donné ma vision très limitée, la situant autour de 20 millions d'euros, en insistant sur les raisons de la question. Il m'a répondu : "Ton ami a demandé une aide pour le financement de sa campagne au Leader", et M. Kadhafi voulait savoir combien cela pouvait lui coûter¹⁴. »

N'était-ce pas là « l'autre sujet important » qu'il avait signalé dans ses notes préparatoires ? Le sujet à évoquer « de la manière la plus directe » avec le Guide ? Apparemment, non... Takieddine disait que le tête-à-tête entre le ministre français et Mouammar Kadhafi avait eu lieu en leur seule présence, et même « sans interprète ». Étant à distance de la rencontre officielle, il n'avait pas été témoin direct de l'aparté¹⁵.

L'intermédiaire propose à Abdallah Senoussi d'aller voir Claude Guéant dès son retour à Paris pour lui parler de la « demande » du ministre.

« C'est ce que j'ai fait quelques semaines plus tard, toujours au même endroit, à savoir l'hôtel Sofitel à proximité du ministère de l'Intérieur, poursuit-il. Cet hôtel possède un petit salon avec un bar, et nous nous voyions toujours à cet endroit. Je vous précise avoir posé la question à M. Guéant, qui m'a répondu la chose suivante : "Peut-être, il a pu demander une aide, mais en tous les cas pas un financement de la campagne." Ce à quoi j'ai répondu que ça m'étonnait, parce que ça ne correspondait pas à la question de M. Senoussi. Il m'a répondu que Sarkozy n'était pas encore candidat, et j'ai insisté sur le coût, et M. Guéant m'a affirmé 22 millions d'euros. Je suis donc retourné en Libye quelques jours plus tard, et j'ai bien précisé à M. Senoussi le résultat de ma conversation avec M. Guéant, en lui demandant de vérifier si M. Kadhafi avait bien compris la demande de M. Sarkozy ou s'il s'agissait d'autre chose. M. Senoussi m'a confirmé qu'il s'agissait bien d'une demande très claire de M. Sarkozy 16. »

De son propre aveu, Ziad Takieddine a donc transmis le montant de l'aide qui pouvait être fournie à Nicolas Sarkozy. Un simple chiffre : « 22 ».

Ziad Takieddine multipliait les allers et retours dans la capitale libyenne. Après l'annulation de la venue de Brice Hortefeux pour de sombres raisons, une seconde invitation était partie pour le « deuxième ministre de l'Intérieur ». Adressée par les autorités libyennes, à la demande des Français, elle avait été fixée au 25 novembre. Mais des émeutes embrasent le pays depuis le début du mois, après la mort de deux jeunes lors d'une tentative d'interpellation¹⁷. L'état d'urgence a été déclaré, et le ministre de l'Intérieur et son équipe doivent mettre entre parenthèses l'aventure libyenne.

Le ministre chargé des Collectivités territoriales atterrit finalement à Tripoli un mois après la date initialement prévue, le 21 décembre 2005. L'ambassadeur de France, Jean-Luc Sibiude, s'emploie à l'accueillir, tout en étant officieusement « étonné » par sa venue. « Il me semblait que la visite de M. Sarkozy se suffisait à elle-même, déclare-t-il. Par ailleurs, la visite de M. Hortefeux a débouché sur un accord entre collectivités territoriales françaises et libyennes, ce qui n'avait pas grand sens dans le contexte libyen, ces entités n'existant pas en Libye¹⁸. »

Pour l'ambassadeur, « cet accord pouvait venir justifier un déplacement qui n'avait pas grand sens ». La visite s'était faite à l'initiative de la France, et le projet d'accord avait été transmis à l'ambassade par le ministère français de l'Intérieur. « J'ai donc accompagné M. Hortefeux au ministère de l'Intérieur pour les entretiens et la signature du fameux accord, qui a eu lieu le matin », explique encore M. Sibiude. La visite s'était limitée à cela selon l'ambassadeur.

Brice Hortefeux avait-il un programme parallèle avec Ziad Takieddine ? Les deux hommes rencontrent Abdallah Senoussi, l'homme que les responsables du renseignement français s'interdisaient de voir.

L'ambassadeur Sibiude a appris ultérieurement – et par l'enquête judiciaire – ce rendez-vous avec Adballah Senoussi. Claude Guéant lui avait d'ailleurs confié que le « sujet non officiel » des discussions avec les Libyens concernait « la situation personnelle de M. Senoussi », condamné en France, et qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt par Interpol. « Les Libyens demandaient de faire évoluer cette situation favorablement, à l'instar de ce qu'étaient en train de faire les Britanniques avec le ressortissant libyen condamné pour l'attentat de Lockerbie, qui a finalement été élargi. Pour moi, le fait que M. Hortefeux a été reçu par Senoussi, ce que j'ignorais, n'est probablement pas sans rapport avec ces demandes des Libyens. »

Devant les juges, l'ancien ministre prétend que la rencontre était imprévue. Ziad Takieddine était sur place avant son arrivée, et il y est resté après son départ, s'est-il justifié¹⁹. Il s'attendait à être reçu par Mouammar Kadhafi, mais on lui avait annoncé que le Guide étant indisponible, il serait reçu par « un

proche du chef de l'État, M. Senoussi ». « À l'issue du dîner, une voiture officielle libyenne m'a conduit dans un bâtiment, où j'ai donc rencontré M. Senoussi, a expliqué Brice Hortefeux. Je n'étais accompagné que de mon officier de sécurité. Arrivé dans ce bâtiment, étaient présent M. Senoussi, ainsi que M. Takieddine et d'autres Libyens, sans doute collaborateurs de M. Senoussi. [...] La conversation a été indirecte, puisque ni M. Senoussi ni moi-même ne pratiquions couramment l'anglais. » Senoussi s'exprimait en arabe. Takieddine traduisait, ainsi qu'un interprète.

Selon Brice Hortefeux, « après des propos généraux de bienvenue », Abdallah Senoussi avait parlé de « la maîtrise des flux migratoires traversant la Libye vers l'Europe » et de « l'obligation, à ses yeux, qu'il y avait à ce que l'Europe participe au financement des mesures mises en place par la Libye ». L'improbable conversation avait duré dix ou quinze minutes. Quant à Takieddine, il s'était « limité à traduire certains propos ». « Il n'était pas là à mon initiative, mais à celle de la partie libyenne, dont il semblait clairement très proche », a glissé Brice Hortefeux.

Puis il avait rejoint l'hôtel Corinthia où il logeait.

Notes

- 1. Selon l'audition par la PJ de Ziad Takieddine, le 13 mars 2014.
- 2. Selon l'audition par les juges Serge Tournaire et René Grouman de Ziad Takieddine, le 23 mai 2013.
- 3. Interrogés à ce sujet, MM. Guéant et Sarkozy n'ont pas donné suite.
- 4. Voir chapitre 20.
- 5. Entretien des auteurs avec Guillaume Denoix de Saint-Marc.
- 6. Selon les déclarations à la justice de l'attaché de défense à l'ambassade de France.
- 7. Audition de Pierre de Bousquet de Florian, 30 septembre 2015.
- 8. Ibidem.
- <u>9</u>. Note confidentiel défense de la Direction de la surveillance du territoire, 12 décembre 2002 : « Confirmation de la nomination d'Abdallah Senoussi à la tête de l'appareil de sécurité militaire libyen. »
 - 10. Associé à Moussa Abdesalam Koussa.
 - 11. Ibrahim Bechari.
- <u>12</u>. Service chargé tant de la protection des troupes et équipements de l'armée que de missions de renseignements intérieurs et extérieurs.
 - 13. Note confidentiel défense du 13 décembre 2010.
 - 14. Déposition de Ziad Takieddine, 18 décembre 2013.
 - 15. Déposition de Ziad Takieddine, 13 mars 2014.
 - <u>16</u>. *Ibidem*. Sollicité sur ce point, Nicolas Sarkozy n'a pas donné suite.
- <u>17</u>. Zyed Benna et Bouna Traoré sont morts le 27 octobre 2005, électrocutés dans un transformateur où ils s'étaient réfugiés.
 - 18. Audition de Jean-Luc Sibiude, 24 février 2014.
 - 19. Audition de Brice Hortefeux devant le juge René Cros, 20 décembre 2013.

De Karachi à Kadhafi

Où il apparaît que l'affaire libyenne a de vieilles racines

Cela fait en réalité un petit moment que Brice Hortefeux fréquente Takieddine. Bien avant l'affaire libyenne. Mais les réseaux n'ont pas changé, ni les pratiques de l'ombre.

C'est Thierry Gaubert, un proche collaborateur de Nicolas Sarkozy depuis la période Neuilly-sur-Seine, d'abord à la mairie puis au ministère du Budget, qui les a présentés au début des années 2000. Ils se sont d'abord retrouvés lors de rencontres amicales. Puis au ministère de l'Intérieur.

Celle qui se souvient parfaitement de la saga des bons amis de Ziad, c'est Nicola Johnson, l'ex-femme de Takieddine.

« En 2005, nous vivions avenue Georges-Mandel [dans le XVIe arrondissement de Paris – nda], s'est-elle rappelée. Je me trouvais à l'étage. Ziad est arrivé énervé dans la chambre, et il m'a dit qu'il fallait qu'il trouve de l'argent, car Brice et Thierry étaient en bas. J'avais cru comprendre que cet argent était pour Brice, mais je ne l'ai pas vu lui remettre. Je ne savais pas non plus pour quelle raison il rémunérait Brice. Ce jour-là, je me le rappelle, car Ziad fouillait dans sa mallette, dans le coffre-fort, et dans son bureau¹. » Ziad avait « rassemblé une somme d'argent », mais Nicola était incapable d'en préciser le montant.

En plein divorce, elle s'était repliée sur le domicile du couple à Londres, un hôtel particulier du quartier chic de Kensington. Puis elle avait appris que son mari avait mis en vente cette maison sans l'en avertir². Confrontée à une menace d'expulsion, elle n'hésitait plus à parler lorsque les policiers chargés de l'affaire Karachi la contactaient par mail en juin 2011. De la fortune cachée de son mari,

et de ses activités secrètes.

Elle écrit :

« Thierry GAUBERT

Présenté à ZT en 1993 par Nicolas BAZIRE.

GAUBERT est le lien entre ZT et le cabinet de Balladur, en particulier Nicolas BAZIRE. ZT a été mis en relation à Renaud DONNEDIEU de VABRE *via* François LÉOTARD. GAUBERT est aussi le lien avec Brice HORTEFEUX.

J'ai très récemment appris que ZT et GAUBERT faisaient de fréquents voyages à Genève à partir de 1993 pour collecter des valises pleines d'argent.

Le cash était rapporté de coffres sécurisés de la BANQUE MULTI COMMERCIALE (aujourd'hui Banque Safdié), 1, rue de la Tour-de-l'Île, Genève.

Le contact était Maurizio Safdié.

ZT a menacé GAUBERT de faire « tomber le gouvernement » si on ne lui rendait pas le 1,5 million d'euros saisi dans l'avion libyen par les douanes de Paris en mars 2011³. »

Originaire du pays de Galles, Nicola avait rencontré Ziad à 21 ans, pendant un séjour en France dans le massif du Mercantour, en 1983. Son futur mari y dirigeait la station de ski Isola 2000 depuis trois ans. Originaire de Baakline, au sud de Beyrouth, où il avait fait toute sa scolarité, Ziad avait quitté le Liban en 1979, à cause de la guerre, après des débuts dans une agence de publicité. Il avait vivoté à Paris, jusqu'à ce que son père, ancien gouverneur de région, le mette en relation avec un homme d'affaires qui voulait acheter la fameuse station de ski. Il l'avait aidé dans ses démarches, et n'avait pas tardé à être coopté à la tête de l'entreprise. Ziad avait rencontré Michael Johnson, le père de Nicola, alors qu'il cherchait un local commercial pour y ouvrir un restaurant. Puis la sœur de Nicola, qui avait pris les rênes de ce restaurant, avait épousé le directeur de l'école de ski. Et, enfin, Ziad avait épousé Nicola en décembre 1985.

Installé durant la saison touristique à Isola 2000, le couple vit au Cap d'Antibes le reste de l'année. « Mon mari a pris beaucoup de contacts politiques, se souvient Nicola. Et, à partir de ces contacts, il a développé une nouvelle façon de travailler⁴. »

Il commence avec Jacques Médecin, maire de Nice et président du conseil général, pour agrandir le domaine skiable de sa station. En 1987, il fait venir un

cèdre du Liban pour l'inauguration d'un nouveau télésiège, ce qui lui donne l'occasion d'inviter François Léotard, le ministre de la Culture. Nicola, elle, sympathise avec Isabelle Goethals, la future femme de Léotard, qui venait skier à la station. Peu après la naissance de leur premier fils, et la vente d'Isola 2000, en 1992, les Takieddine déménagent à Antibes.

Ziad cherche du travail. La chance lui sourit dans un avion. Il reconnaît, assis à sa place, un ancien camarade d'université, Abdul Rahman el-Assir. Alors que Ziad, un peu anxieux, cherche à rebondir à 43 ans, El-Assir, lui, vit sur un nuage, entre la Suisse et l'Espagne. Son précédent mariage avec la sœur du célèbre marchand d'armes Adnan Kashoggi, Samira, a tourné court, elle s'est d'ailleurs suicidée. Mais il a épousé la fille d'un ambassadeur d'Espagne, habite à Gstaad, possède un yacht. Dans l'avion, El-Assir fait rêver Takieddine en lui expliquant qu'il a ses entrées auprès du roi Fahd d'Arabie Saoudite. Et qu'il aimerait introduire le cheikh Ali Ben Moussalem, ministre d'État et conseiller du roi, auprès des Français. Ce dernier possède l'hôtel Prince de Galles avenue George-V, à Paris. Takieddine pense aussitôt aux précieux contacts noués dans le Sud. François Léotard, devenu ministre de la Défense. Sa nouvelle épouse Isabelle Goethals... « Mon mari s'est associé avec El-Assir, et nous sommes partis nous installer à Paris, se souvient Nicola. Nous avons eu une belle vie. Un bel appartement. » Avenue Raymond-Poincaré, en plein XVI^e arrondissement.

L'objectif des deux intermédiaires est de pousser à la vente de frégates militaires à l'Arabie Saoudite, d'un côté, et de sous-marins au Pakistan, de l'autre. Ce que l'on appelle le volet financier de l'affaire Karachi, qui apparaît aujourd'hui comme un brouillon, ou plutôt une répétition, de l'affaire libyenne.

Autres temps, mêmes mœurs.

Après quelques rencontres avec le cheikh Ben Moussalem, Takieddine obtient de se rendre à Ryad. Il est « royalement » reçu. Dès sa descente d'avion, un chauffeur le conduit au palais royal où il rencontre le cheikh. Puis il est conduit par Ben Moussalem « dans un grand salon » où se trouve le roi Fahd. Le cheikh se dirige vers le roi et lui présente Takieddine. Ce dernier entend le cheikh murmurer au roi : « C'est l'ouvreur de la page. » Et le roi de lui dire : « Qu'Allah vous bénisse⁵. » Nicola se souvient aussi d'avoir accompagné son mari lors d'une réception sur un yacht en l'honneur d'Asif Ali Zardari, le mari de Benazir Butho et futur président pakistanais.

De retour à Paris, Takieddine se rappelle au bon souvenir de François Léotard. Il se trouve rapidement invité à dîner à l'hôtel de Brienne avec Nicola. La nouvelle épouse du ministre est présente. « L'ouvreur de la page » se dit porteur

d'un message de son homologue, le prince Sultan, et suggère que le Premier ministre Édouard Balladur se rende en Arabie. L'idéal serait d'obtenir une audience à Matignon pour le cheikh.

Dès lors, tout s'enchaîne. Le ministre confie à l'un de ses collaborateurs, Renaud Donnedieu de Vabre, le soin de « traiter⁶ » l'intermédiaire, qu'il présente rapidement à Nicolas Bazire, le directeur de cabinet du Premier ministre. Le cheikh est présenté à Édouard Balladur, dès le mois de septembre 1993. Les opérationnels se rapprochent. Les s'enchaînent rencontres quotidiennement jusqu'au voyage du Premier ministre à Ryad, puis la signature des contrats qui suit, quelques mois plus tard, durant l'automne 1994. Malgré l'appui du ministre de la Défense et du Premier ministre, le duo d'El-Assir et Takieddine intrigue le lobby militaro-industriel parisien et place en porte-à-faux les fonctionnaires qui suivent ces dossiers. En effet, les contrats en question sont pour ainsi dire finalisés, et les décideurs politiques locaux, saoudiens comme pakistanais, sont « déjà pris en charge » par des « agents » – c'est-à-dire qu'il est déjà prévu qu'ils soient destinataires de commissions⁸. Le cheikh lui-même avait déjà été introduit chez Thomson, l'un des industriels. Qu'importe : de nouveaux accords sont signés, stipulant des pourcentages supplémentaires à verser à X ou Y, sur des comptes ouverts par Takieddine et son ancien camarade d'école.

Parallèlement, il a fallu installer la confiance. Et faire entrer Thierry Gaubert dans la boucle. « Un soir, mon mari est rentré à la maison en me signalant que nous allions dîner chez des Libanais, s'est souvenue Hélène Gaubert. J'ai compris que ce dîner était un dîner d'affaires entre Bazire, Takieddine et mon mari. C'est au cours de ce premier dîner que j'ai fait la connaissance de Nicola qui, par la suite, est devenue mon amie⁹. »

Hélène Gaubert, née Karageorgevitch, princesse de Yougoslavie¹⁰, petite-fille du dernier roi d'Italie (Umberto II), a épousé Thierry Gaubert en 1988, devant Nicolas Sarkozy, alors maire de Neuilly. À l'époque, Gaubert fait partie de l'entourage proche du maire¹¹. Tout en lui prodiguant ses conseils en communication, Gaubert obtenait du maire de Neuilly un appui pour ses opérations immobilières dans les Hauts-de-Seine. Un système qui avait fonctionné pendant plus de dix ans. « Sarkozy ouvrait la porte. Gaubert prélevait le 1 % logement et mettait en place des opérations de construction avec les maires. Moi-même j'ai été contacté par Brice Hortefeux qui m'a demandé de recevoir Gaubert », se souvient un ancien élu¹².

Devenu ministre du Budget, Nicolas Sarkozy le nomme chargé de mission, puis chef adjoint de son cabinet, en 1994. Le chef de cabinet étant à l'époque... Brice Hortefeux. Les Gaubert invitaient souvent les époux Sarkozy à dîner, avec

les Balkany, Brice Hortefeux, Nicolas Bazire. « M. Sarkozy et Cécilia venaient régulièrement dans notre résidence à Deauville », rapporte Hélène Gaubert. Ils les avaient aussi rejoints deux fois à Palm Beach, en Floride, où résidaient les parents d'Hélène de Yougoslavie.

C'est Nicolas Bazire qui a prévenu Takieddine qu'un ami à lui, Thierry Gaubert, allait l'appeler pour « établir des relations ». Bazire était « très occupé », Gaubert prendrait un peu le relais. « À cette époque, je sais très bien que Ziad n'avait pas que des relations mondaines avec tous les gens que nous voyions, et qu'il y avait sans doute des relations professionnelles entre eux », a expliqué Nicola Johnson. « GAUBERT est le lien entre ZT et le cabinet de Balladur, en particulier Nicolas BAZIRE », avait-elle écrit, parlant de valises de cash rapportées de Genève¹³.

Hélène Gaubert en sait plus : son mari a été plus bavard. Il lui a expliqué qu'un compte bancaire avait été ouvert en Suisse, par Ziad, ainsi qu'un coffre pour récupérer de l'argent liquide. Thierry devait aller en Suisse pour « chercher cet argent » destiné à Nicolas Bazire et à Édouard Balladur. D'après elle, ces derniers préféraient ignorer les modalités pratiques — quelle banque, combien d'argent... Nicolas Bazire « avait peur de Ziad et de ces remises d'argent », s'était-elle dit¹⁴.

« Ce que je sais, a-t-elle expliqué¹⁵, c'est qu'à chaque fois que Thierry allait à Genève dans les années 1995, il y allait avec Ziad Takieddine; sinon, ils se retrouvaient directement sur place. C'est Ziad Takieddine qui remettait l'argent liquide à Thierry, après quoi Thierry revenait en France par le train ou en avion. Des fois, Thierry passait par Londres; il allait à Londres en avion et revenait en train à Paris, où il n'y avait pas de contrôle de douanes. Je précise que c'était Ziad Takieddine qui décidait et disait à Thierry quand il fallait aller à Genève pour récupérer l'argent. »

De retour à Paris, l'argent devait être remis à Nicolas Bazire, selon elle. « C'est Bazire qui récupérait l'argent que Balladur était chargé de lui remettre », poursuit Hélène de Yougoslavie. En outre, explique-t-elle, « Thierry s'occupait officiellement avec Brice Hortefeux des voyages d'Édouard Balladur pour sa campagne, et Thierry allait donc régulièrement au QG de campagne de Balladur ». « Thierry Gaubert était le "cash runner", résume Nicola Johnson. Le lien entre Ziad et le gouvernement. »

Ces déclarations manquaient de précision, et les intéressés ont nié avoir pris

part à un quelconque financement occulte. Mais en retraçant les paiements opérés par l'État français jusqu'aux bénéficiaires, *via* une nébuleuse de sociétés créées pour l'occasion¹⁶, les juges ont identifié des retraits en espèces importants qui pouvaient correspondre aux livraisons dont parlaient les deux épouses. Les intermédiaires avaient obtenu du gouvernement des commissions sur des contrats déjà signés¹⁷, du jamais-vu, et des paiements anticipés considérables¹⁸.

Dès l'arrivée des premiers fonds – 45,5 millions de francs – en juin 1994, une partie sort en cash. À la Société de banque suisse, le premier retrait opéré par Takieddine est de 1 million de francs, le 2 juin, suivi par un retrait de la même somme, le 15 juin, puis d'un autre de 500 000 francs, le 12 juillet 1994. L'intermédiaire pioche aussi sur un compte à la BCP : 500 000 francs le 12 juillet, puis 1 million le 28 juillet. Mais ce dernier retrait est un fiasco.

« C'est précisément le 28 juillet 1994 à 23 heures que M. Takieddine était contrôlé par les douanes sur la route de l'aéroport, au poste de Ferney-Voltaire, à bord d'un véhicule¹⁹. Se trouvaient, dans un sac plastique placé sous le siège conducteur, 500 000 francs en espèces, en billets neufs enliassés. Il est ainsi bien établi que M. Takieddine se rendait bien à Genève pour y retirer de l'argent et le ramener en France. M. Takieddine a déclaré aux douaniers que l'argent, après avoir été retiré d'une banque suisse, avait été déposé dans un coffre, où il venait de se rendre pour le récupérer. Ce jour-là, il avait loué un véhicule à 22 h 06. Il a expliqué aux douaniers qu'il voulait se renseigner pour voir s'il pouvait prendre un avion privé pour le retour. »

Nicola connaissait cette partie de l'histoire. C'était plus qu'une habitude, une technique, selon elle. Ziad prenait des vols de Paris ou Londres à destination de Genève. Il atterrissait dans le secteur français de l'aéroport, où il louait un véhicule afin de ne pas passer par le contrôle de l'aéroport. Il prenait une petite route et se rendait à la banque, où il retirait des espèces. Vérification faite par les enquêteurs, l'aéroport de Genève dispose effectivement d'un « secteur France » accessible par une route depuis Ferney-Voltaire.

Les retraits en liquide sur le compte SBS s'interrompent. Puis ils reprennent en avril 1995. Selon El-Assir, Takieddine « refusait de signer les quittances bancaires » depuis sa mésaventure avec les douanes. Les intermédiaires reçoivent alors un acompte de 60 % de leur commission sur la vente des sousmarins au Pakistan — au total, 25,6 millions d'euros en 1995²⁰. Et certaines coïncidences apparaissent. Takieddine retire 2 millions de francs, les 23 et 24 mai, tandis que que Thierry Gaubert crédite 2,2 millions sur son compte chez Maurizio Safdié, le 24 mai. Pour renforcer la sécurité de leurs retraits, les intermédiaires vont utiliser le compte d'un cheikh koweïtien, El-Sabah, dont

l'homme de confiance en Europe, Mustapha al-Jundi, est aussi un proche d'El-Assir.

Il résume:

« En pratique, nous procédions comme suit :

Abdul Rahman el-Assir m'informait qu'un montant déterminé allait être crédité sur le compte du cheikh.

J'avisais généralement le cheikh de cette opération et lui demandait d'instruire la banque de me mettre à disposition le montant équivalent en liquide.

Je téléphonais à la banque pour savoir si l'argent était arrivé ; lorsque la banque me le confirmait, je venais à Genève pour le retirer en liquide.

La banque me remettait le liquide en billets de 500 francs français, sous forme de liasses compactes retenues par une petite bande en papier ; il s'agissait de billets neufs ; la banque comptait les liasses, mais non le nombre de billets formant les liasses ; la banque enveloppait les liasses dans du papier journal ; je mettais le tout dans un cabas en plastique ; une voiture, généralement affrétée par l'hôtel où je demeurais, m'attendait devant la banque.

J'avertissais Ziad Takieddine que j'allais chercher du liquide à la banque, il s'arrangeait pour être présent à la banque le même jour, éventuellement un jour ou deux plus tard. Je lui remettais l'argent, par exemple au café de mon hôtel²¹. »

De l'argent est injecté dans ce circuit les 5 et 6 avril 1995, moins d'un mois avant le premier tour de la présidentielle. Et les 6 et 7 avril, deux retraits sont opérés : 2 010 000 francs pour l'un, et 10 050 000 francs pour l'autre.

Ce second retrait attire l'attention. C'est en effet le montant précis qui est versé le 26 avril 1995 sur le compte de campagne d'Édouard Balladur. Selon l'enquête, Takieddine est parti de Londres le 6 avril au matin pour se rendre à Nice, le 7 en fin de journée. Entre-temps, il est allé à trois reprises à Paris, et à deux reprises à Genève. Les juges semblent convaincus que l'intermédiaire a rapatrié l'argent par avion. « Il lui était difficile de tout prendre avec lui, fût-ce en deux fois, aussi est-il revenu les 11 avril et 23 avril (jour de la défaite de M. Balladur, et trois jours avant le dépôt de 10 millions de francs effectué sur son compte de campagne) », résumeront-ils.

Début 1995, Thierry Gaubert a rejoint l'équipe de campagne de Balladur, au sein de la cellule « déplacements », chargé, avec Brice Hortefeux, de l'organisation des voyages liés aux meetings du candidat. Tout en admettant avoir conseillé Nicolas Sarkozy, il prétendra n'avoir « jamais fait de politique » :

« J'ai dû assister à deux meetings de Balladur à Lyon et à Paris, au Bourget précisément. Je n'ai eu aucun rôle. J'ai dû passer deux fois dans les bureaux, et c'est tout²²... »

Il dit être allé avec Takieddine en Suisse, mais avec leurs « familles respectives » et « aux sports d'hiver ». « Nous y allions en avion, Paris-Genève directement. C'était lui qui payait les vols et les nuits d'hôtel, car c'était à sa demande. » Ziad Takieddine, lui, avait dit l'avoir « retrouvé parfois là-bas chez un vendeur de cigares, Gérard » : « Gaubert m'a fait découvrir les différents cigares²³. Combien de fois je l'ai rencontré à Genève, je ne m'en souviens pas. Tout ce que je peux dire, c'est que j'ai rencontré M. Gaubert, soit pour aller acheter des cigares, soit pour déjeuner ensemble. »

En réalité, Ziad n'avait jamais pris goût aux cigares, corrigeait Nicola. Il n'en fumait qu'une fois par an tout au plus. Plus tard, il s'est plaint « d'une relation très intéressée de la part de Gaubert », « car c'était une relation fondée sur l'argent, comme si j'étais le riche qui devait tout payer²⁴ ».

« Au début, je lui achetais des boîtes de cigares quand j'allais à Genève soit seul, soit avec lui. Par exemple, à sa demande, j'allais chez Gérard prendre une boîte de cigares, voire plusieurs, qu'il avait commandée et que je rapportais à Paris, en 1994. Après, il m'a demandé des caisses de vin, toujours en 1994, pour les mettre dans sa cave de Deauville. J'achetais du vin, je lui en achetais aussi, du bordeaux, des margaux. Je lui achetais les mêmes vins que moi, des belles bouteilles... Effectivement, je lui ai remis une ou deux fois des espèces à sa demande, qu'il a dû déposer chez Safdié, mais je n'en sais rien. Cette démarche a continué après. On allait en avion. Le plus souvent, j'allais seul, parfois avec lui. Par la suite, beaucoup plus tard, je lui ai fait des virements sur des comptes qu'il me donnait, notamment aux Bahamas²⁵. »

Finalement, il avait fait beaucoup « d'avances » à Gaubert. Des « stupidités de nouveau riche », jugeait-il. Entre 1993 et 1995, les « diverses prestations », « telles que cigares, vins, montres, voyages, et même une Range Rover noire immatriculée en Angleterre, et remises d'argent » pouvaient représenter 1 million de francs environ, estimait-il.

Les retraits en espèces opérés sur les comptes de Takieddine et d'El-Assir vont totaliser 72 millions de francs²⁶. Lors de l'enquête, Ziad Takieddine finit par reconnaître que Nicolas Bazire lui avait demandé des fonds entre février et mars 1995, *via* Thierry Gaubert. Le directeur de cabinet d'Édouard Balladur, devenu son directeur de campagne, l'avait prévenu qu'« un message de sa part »

allait arriver. Le message est qu'ils ont besoin de 1,5 million de francs. Takieddine propose du cash sur Genève. Gaubert prend ses dispositions, car sa banque, Pictet, « acceptait la remise de cash ». Takieddine dit qu'il a remis l'argent préparé par El-Assir à Gaubert « dans un hôtel ». « Pour moi, c'était comme une demande de retour d'ascenseur après m'avoir obtenu la signature d'un contrat qui m'a amené beaucoup d'argent », précise-t-il.

Quinze jours, plus tard, Gaubert revient avec la même demande. Takieddine vérifie. « J'ai appelé Bazire. Je lui ai dit à mots couverts que son ami était venu demander le "même dossier". » Et Bazire a confirmé son accord.

Puis Gaubert est revenu une troisième fois, en précisant que, pour « boucler les comptes », il fallait encore 3 millions. Pour « finir la campagne ». Cette fois, il était passé voir Nicolas Bazire qui avait encore approuvé l'opération. Par la suite, une fois l'élection perdue, l'ancien directeur de cabinet ne voudrait plus voir Takieddine. « Bazire ne voulait pas être lié à Takieddine. C'est ce qu'il m'a fait comprendre », a expliqué Thierry Gaubert.

La défaite d'Édouard Balladur était une « très mauvaise nouvelle » pour Ziad, s'est souvenu Nicola. « Son cheval avait perdu... Il espérait continuer avec Chirac. Il a fait quelques tentatives », ajoute-t-elle. « Puis, les problèmes ont commencé. J'ai compris qu'il avait reçu une visite à la maison. J'ai reçu un appel anonyme dans la nuit. "Dites à votre mari de tout arrêter, sinon il se retrouvera dans le coffre de sa voiture." J'étais un peu affolée. Le chauffeur est arrivé et m'a annoncé que quelqu'un avait tiré une balle sur ma voiture, dans le parking de l'immeuble. Ziad était effrayé. Il me disait de ne plus parler au téléphone²⁷. »

L'opération de financement, qui s'apparentait quand même à un gigantesque hold-up, a été portée à la connaissance du nouveau président français. Et, pour Takieddine, ce n'est pas une bonne nouvelle. Le 8 juillet 1996, lors d'une visite officielle en Arabie Saoudite, Jacques Chirac informe officieusement le prince héritier Abdallah de la découverte du circuit de rétro-commission qui s'est adossé aux contrats signés par le royaume avec la France, celui des frégates Sawari II notamment. Le président français ordonne peu après l'arrêt des paiements pour tous les contrats saoudiens²⁸, puis il fait transmettre la même directive à la Direction des constructions navales, pour le contrat pakistanais.

Michel Mazens, le nouveau président d'un des offices d'armement concerné, la Sofresa (Société française d'exportation de systèmes d'armes, spécialisée dans les ventes au royaume), qui va être chargé du nettoyage, est convoqué par Dominique de Villepin à l'Élysée. Chirac entre dans le bureau, s'asseoit face à Mazens et lui donne quelques explications sur ce qu'il sait du circuit de corruption qui s'était mis en place, et des accords secrets de dérivation passés par l'équipe d'Édouard Balladur. Mazens, fonctionnaire formé à Saint-Cyr, cadre de la Direction générale de l'armement (DGA), écoute, incrédule, le président de la République. Il reçoit l'ordre de couper les circuits, d'annuler et de détruire les contrats, sans indemnité.

Dominique de Villepin prend le relais. Première chose, il faut aussi envoyer un messager aux intermédiaires. Le patron d'une petite société de sécurité²⁹ est chargé « d'agir psychologiquement » sur Takieddine et son partenaire. « Mon rôle était d'aller voir M. Takieddine pour lui signifier que son contrat d'apporteur d'affaires ne lui serait pas payé, et qu'il fallait qu'il renonce », a expliqué son directeur, Frédéric Bauer. Quelques mois sont nécessaires. Et la tension est réciproque.

Mais Michel Mazens obtient finalement de passer à la moulinette certains documents dans une banque et chez des notaires. Il annonce le succès de sa mission à Villepin : « C'est fait. » C'est la première fois qu'un circuit de financement occulte est coupé de cette façon. Les intermédiaires s'inclinent donc sur le dossier pakistanais, qui leur avait été payé par anticipation à hauteur de 88 %. En revanche, ils s'apprêtent à engager un arbitrage pour défendre leur commission sur le dossier saoudien, lorsque la chance sourit une nouvelle fois à Ziad Takieddine.

Sa chance s'appelle Rafic Hariri. Le Premier ministre libanais est à la fois proche de la dynastie régnante d'Arabie Saoudite, où il a fait fortune, et ami de Jacques Chirac. En utilisant ses relations libanaises, Takieddine lui communique un mémorandum sur l'affaire, dans lequel il certifie n'avoir agi que comme « conseil » du cheikh Ali Ben Moussalem et du prince Sultan, sollicite son aide et le maintien des paiements³⁰.

Rafic Hariri prend connaissance de cette note dans un avion qui le conduit à New York. Trois jours plus tard, de passage à Paris, il reçoit Takieddine à son domicile de la place d'Iéna, vers 11 heures du soir.

« Il m'informe qu'il doit déjeuner le lendemain avec M. Chirac et s'engage à m'appeler avant son départ à Beyrouth, a expliqué l'intermédiaire. Il m'appelle le lendemain à 15 heures, et me demande de l'accompagner à l'aéroport. Il m'indique, en route vers l'aéroport du Bourget, que le problème a été réglé, et que la France respectera tous ses engagements. »

Le Premier ministre libanais prend soin d'aller valider les choses avec le

prince Sultan, à Genève, accompagné par Takieddine. Sa banque, la Banque de la Méditerranée, se porte garante de l'arrangement secret qui repose sur le paiement d'un solde de tout compte de 130 millions de dollars. À charge pour l'intermédiaire d'opérer la répartition prévue avec ses partenaires, El-Assir et, surtout, le cheikh Ben Moussalem ; ce qu'il ne fera pas complètement³¹. Cet arrangement financier a été établi par l'enquête, mais on ne sait rien de la compensation obtenue par Hariri³².

« Ça s'est arrangé, et la belle vie a continué », explique Nicola Johnson.

La fortune de Ziad était faite. L'arrivée de l'argent des contrats d'armement lui avait permis d'acheter l'hôtel particulier de Londres³³, en février 1995. L'heureux dénouement offert par Hariri lui permet d'acheter, le 30 juin 1998, un appartement de 700 mètres carrés avenue Georges-Mandel, à Paris. Il y engloutit entre 50 à 70 millions de francs de travaux³⁴. Puis il dépense sans compter pour l'ameublement³⁵. En octobre et novembre 1998, il achète deux villas mitoyennes au Cap d'Antibes³⁶. Il s'offre aussi un yacht de 4 millions d'euros, *La Diva*. Il collectionne les voitures de luxe, s'offrant de 1997 à 2002, deux Jaguar et deux Bentley... Cette fortune dissimulée pour une grande part au fisc³⁷ n'apparaîtra au grand jour qu'au moment de son divorce.

Le 27 juin 2002, Ziad Takieddine la projette en pleine lumière en invitant une centaine de personnes à un fastueux dîner, dans son immense appartement de l'avenue Georges-Mandel. La droite est de retour au pouvoir. Des tables rondes ont été installées dans le jardin. Entourés de guirlandes et de bougies, les invités sont aux anges. L'ancien ministre Jacques Douffiagues, devenu patron d'un office d'armement sous Balladur, Christian Estrosi, Philippe Séguin, le président du directoire des Caisses d'épargne Charles Milhaud, Thierry Dassault, Étienne Mougeotte et Charles Villeneuve : tous ont l'air de passer une délicieuse soirée. Thierry Gaubert, l'ami de toujours de Sarkozy, est présent, lui aussi. « Ziad et Thierry, sous couvert de leur amitié, c'était une question de business, mais surtout d'argent. En gros, Ziad utilisait les réseaux de Gaubert et, en contrepartie, il le remerciait financièrement³⁸. » M. et Mme Brice Hortefeux sont également invités, mais ils n'apparaissent pas sur les photos.

Les vieux réseaux sont donc là, intacts.

Il y a aussi un nouvel ami qui monte : Jean-François Copé, secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, et futur ministre du Budget. Est également présent un ancien directeur général des douanes, et ancien patron de la cellule antiblanchiment Tracfin, Pierre-Mathieu Duhamel. Le haut fonctionnaire, qui est passé par le cabinet d'Édouard Balladur pendant la

première cohabitation³⁹, sera nommé en décembre 2002 directeur du Budget. Il doit recevoir la Légion d'honneur le 14 juillet 2002.

Ziad et ses amis ont déjà prévu d'organiser une petite fête en son honneur sur son yacht $La\ Diva$.

Les affaires vont pouvoir reprendre.

Notes

- <u>1</u>. Audition de Nicola Johnson, 9 décembre 2011. Questionné, Brice Hortefeux a contesté avoir été rémunéré par Ziad Takieddine.
 - 2. Officiellement, le bien immobilier appartenait à une société basée aux îles Vierges britanniques.
 - 3. Mail de Nicola Johnson, 3 juin 2011.
 - 4. Entretien de Nicola Johnson avec les auteurs, 28 juin 2011.
 - 5. Interrogatoire de Ziad Takieddine, 5 octobre 2011.
 - 6. Ce vocable des services secrets veut dire être l'agent traitant.
- <u>7</u>. Le contrat de vente de trois sous-marins Agosta est signé le 21 septembre 1994 par la DCN-I à l'État du Pakistan. Le contrat Sawari II de vente de deux frégates militaires et d'une troisième en option à l'Arabie Saoudite est signé le 19 novembre 1994.
- <u>8</u>. Selon l'expression des juges Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire au terme de leur enquête, dans leur ordonnance de renvoi, du 12 juin 2014. Dans cette affaire, Thierry Gaubert (collaborateur de Nicolas Sarkozy), Nicolas Bazire (directeur de cabinet et de campagne d'Édouard Balladur) et Renaud Donnedieu de Vabre (conseiller spécial de François Léotard), ainsi que les intermédiaires Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir, et l'industriel Dominique Castellan sont renvoyés devant le tribunal correctionnel dans la perspective d'un procès.
 - 9. Son audition du 10 novembre 2011.
 - <u>10</u>. Elle est la fille du prince Alexandre de Yougoslavie et de la princesse Maria Pia di Savoia.
- 11. Il avait animé l'association Neuilly Communication, éditrice d'un journal de la ville. Il préside parallèlement le comité interprofessionnel du logement (CIL) Habitation française, dont les opérations immobilières, souvent en lien avec les mairies, feront l'objet d'une enquête pénale à la fin des années 1990.
- 12. L'ancien maire de Bois-Colombes, Jean-François Probst, dans *Nicolas Sarkozy ou le destin de Brutus*, de Victor Noir, *op. cit*.
- <u>13</u>. Démentie par MM. Gaubert et Bazire, l'existence de ces valises a été reconnue en procédure par Ziad Takieddine.
 - <u>14</u>. Audition du 8 septembre 2011.
 - 15. Audition du 25 juillet 2012.
- <u>16</u>. Heine, Marlindoon et Formoyle avaient été créées par la DCN-I pour opérer les paiements à Mercor, une société panaméenne, constituée par Takieddine le 21 avril 1994.
- <u>17</u>. C'est le cas des contrats Mouette, et Shola/SLBS, comprenant la remise à niveau d'anciennes frégates détenues par le royaume.
- <u>18</u>. Le contrat Mouette rapporte 195 millions de francs en 1995 soit 83 % des paiements du client sur ce marché cette année-là.
- 19. Selon le résumé des juges dans l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de juin 2014.
- <u>20</u>. Entre les sommes reçues en 1995, 25 659 975 euros, et les 3 811 514 euros qui leur sont versés en 1996, les intermédiaires reçoivent 29,4 millions sur les 33 prévus.
- 21. Procès verbal d'audition de Mustapha al-Jundi du 4 juillet 2012 devant le juge Renaud Van Ruymbeke.
 - 22. Audition du 20 septembre 2011.

- 23. Audition du 5 décembre 2011.
- 24. Audition du 17 décembre 2012.
- 25. Ibidem.
- 26. 72 730 000 francs.
- <u>27</u>. Entretien de Nicola Johnson avec les auteurs, *op. cit*.
- <u>28</u>. Il s'agit de Sawari II, Shola et SLBS, le contrat Mouette n'est pas concerné puisque l'intégralité des commissions a été payée par anticipation. Ces contrats étaient pris en charge par l'office d'armement Sofresa.
 - 29. Control Risk Management.
- <u>30</u>. Note en possession des auteurs. Elle aurait été remise par l'ancien ministre des Affaires étrangères du Liban, Farès Bouez, à Rafic Hariri.
- <u>31</u>. Le premier virement de 75 millions a été réparti suivant les accords passés entre eux, mais Ziad Takieddine a conservé l'intégralité des deux versements postérieurs, au grand dam de ses associés.
- <u>32</u>. L'argent destiné au réseau de Takieddine sur le marché des frégates saoudienne n'a pas été déduit des paiements saoudiens ; il est passé au crédit du constructeur Thomson, qui engageait la seconde partie du contrat, une troisième frégate
 - 33. L'immeuble a été estimé à 19 115 000 euros.
- <u>34</u>. Après ces travaux pharaoniques, l'appartement sera estimé à 12 millions d'euros. Il réalise aussi des travaux monumentaux dans la résidence familiale de Baakline, au Liban.
 - 35. Un inventaire évalue les meubles à 1 756 760 euros.
- <u>36</u>. Les villas sont estimées à 8 et 6 millions d'euros. Les domaines estimeront l'ensemble à 19 millions d'euros en 2011.
- <u>37</u>. Une société au Lichtenstein, Readwick Trust, détenait les propriétés à travers d'autres écrans : Alveston pour les propriétés de Paris et Londres, Riviera pour la villa du Cap d'Antibes, Rivoli pour des appartements rue Marbeuf, et le yacht *La Diva*.
 - 38. Ibidem.
- <u>39</u>. Après avoir fait une partie de sa carrière au conseil général des Hauts-de-Seine dans les années 1980, il intègre les services de la Ville de Paris au cabinet de Jacques Chirac, puis à la direction des finances. Il a été par la suite directeur adjoint de cabinet d'Alain Juppé à Matignon, entre 1995 et 1996.

Les fantômes de l'attentat du DC10

Quand Chirac et Villepin dealent avec le régime Kadhafi

Saïf al-Islam Kadhafi peignait des roses¹. Il en avait représentée une, rouge, dans un désert, sur une toile bizarrement accrochée à un cadre fixé par des clous et de la ficelle. Et, petit clin d'œil, il accrochait une rose fraîche sur le tableau.

Le 28 février 2002, l'Institut du monde arabe présente à Paris pour un mois une grande exposition baptisée « Art et patrimoine de Libye » et, dans ce cadre, une vingtaine d'œuvres du second fils de Mouammar Kadhafi. « Cette exposition événement, où la plupart des œuvres libyennes seront exposées pour la première fois hors de nos frontières, donnera peut-être une nouvelle image de la Libye », avait espéré le Guide².

L'exposition est réalisée par la fondation Kadhafi, la Gaddafi International Charity and Development Foundation, créée quatre ans plus tôt par Saïf al-Islam. Saïf, dont le prénom signifie le « Glaive de l'Islam », n'a que 30 ans. Il est diplômé d'architecture de l'université de Tripoli, et il a obtenu un MBA de management à Vienne. Et il peint, donc. Évidemment, la présence de ses travaux à côté de pièces de l'Antiquité phénicienne, grecque ou romaine des collections nationales de Tripoli ferait tiquer n'importe quel musée, mais pas l'Institut du monde arabe, un lieu hautement politique³.

Il faut attendre que l'exposition soit présentée à Londres, en juillet 2002, à Kensington Gardens, pour que des critiques s'expriment nettement. Dans un article intitulé « Papa, tu es dans ma peinture⁴! », Jonathan Jones, critique d'art au *Guardian*, s'arrête sur *The Challenge*, le « Défi », un tableau qui figure « des chrétiens portant des robes de pénitents, avec des chapeaux pointus et des croix, sur une plage vide et désolée », tandis que dans le ciel apparaît devant eux « la

figure spectrale d'un aigle » et, surtout, le buste « de Papa », copie d'une photo du colonel Kadhafi. Selon le catalogue de l'exposition, l'œuvre est une allusion à l'« embargo international » qui frappe la Libye, en même temps qu'au combat du Guide contre la « nouvelle croisade ».

Dans leur ensemble, ces œuvres sont, au mieux, des expériences d'école — le cheval blanc, le tigre, la caverne et les couchers de soleil, toujours rouges. Elles vont pourtant être présentées dans d'autres capitales, sans aucun état d'âme. En réalité, peu importe le contenu de l'exposition. L'important, c'est la présence de Saïf al-Islam Kadhafi. Ces tableaux mal fagotés ne sont peut-être que ce que les services spéciaux appellent une « couverture ».

L'objectif assigné au patron de la fondation Kadhafi n'est pas de présenter ses toiles, mais de reprendre pied en Occident. Le premier coup d'éclat de la fondation a d'ailleurs été de s'entremettre aux Philippines dans l'affaire des otages détenus par le groupe islamiste Abou Sayef⁵. Une enveloppe de 25 millions de dollars pour des « programmes humanitaires » aurait ainsi été débloquée par les Libyens en faveur des ravisseurs, qui réclamaient le paiement de 1 million de dollars par otage. Partiellement couronnée de succès, cette mission permet à Mouammar Kadhafi d'accueillir cinq des otages libérés, à Tripoli, le 29 août 2000. Le chemin de la réhabilitation du Guide libyen aux pays des « néocroisés » n'a rien d'évident... D'autant que les procès des attentats attribués au régime libyen dans les années 1980 viennent tout juste de se conclure.

À Paris, six Libyens ont été condamnés par contumace en mars 1999, pour l'attentat contre le DC10 d'UTA perpétré le 19 septembre 1989, et, parmi eux, Abdallah Senoussi, le beau-frère du Guide. Aux Pays-Bas, une cour écossaise, délocalisée dans une ancienne base militaire, a condamné un agent libyen à la prison à vie, le 31 janvier 2001, pour l'attentat contre un Boeing 747 de la PanAm, qui a fait 270 morts à Lockerbie, le 21 décembre 1988.

Pour ce qui est de Paris, Mouammar Kadhafi est optimiste. Le président Chirac est « un ami ». « Dès son arrivée au pouvoir [en 1995 – nda], nous avons su que tous les contentieux franco-libyens allaient être réglés, et voilà la preuve, tout est réglé entre la Libye et la France », déclare-t-il dans un entretien⁶ à Canal+, quelques mois après le procès de l'attentat du DC10. « Si Jacques Chirac continue de diriger la France, il n'y aura absolument plus de problème entre nous. » En mars 1976, plus de vingt ans plus tôt, Kadhafi avait serré la main de Jacques Chirac lors de la chaleureuse visite du Premier ministre français à Tripoli. Le colonel n'avait que 34 ans, Chirac 44.

Les chiraquiens sont donc aux avant-postes de la délicate reprise des relations diplomatiques avec l'État libyen, qu'ils espèrent repenti. Et, une fois Chirac réélu, Dominique de Villepin, l'ancien secrétaire général de l'Élysée nommé au Quai d'Orsay, sera le premier des ministres français à se rendre à Tripoli. En outre, Ziad Takieddine et ses amis n'ont encore aucun contact sur place.

Sa confiance en Chirac, Kadhafi en avait fait la démonstration dès 1996, par un courrier au président français⁷. Le Guide lui promettait « de coopérer avec la République française, en vue de déterminer les causes de l'accident de l'avion d'UTA, et de faire en sorte que les coupables soient punis ».

L'« accident. » « J'ai toujours pensé que si les intentions étaient pures, et si l'affaire de l'accident était appréhendée dans ses justes proportions, il serait possible de parvenir à une solution de nature à satisfaire les demandes françaises⁸, tout en préservant la souveraineté de la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste », écrivait Kadhafi. Le Guide semblait prêt à accepter une condamnation de ses ressortissants et collaborateurs, tout en rappelant que le droit libyen ne lui permettait pas de les extrader. « Si l'appareil judiciaire français, à l'objectivité duquel nous avons tout lieu de croire, devait parvenir à la conviction que des citoyens libyens sont coupables dans cette affaire, rien ne devrait l'empêcher alors de les juger par contumace. [...] La Libye s'acquittera, dans ce cas, de ses obligations, si toutes les conditions réunies par la loi sont requises⁹. »

Bien qu'il n'inscrive que des engagements libyens, ce courrier semble déjà rédigé au millimètre par les deux parties.

L'enquête judiciaire révèle que l'« accident » a été provoqué par une valise piégée confectionnée par les services secrets libyens. Le DC10 McDonnell Douglas assurait la liaison Paris-Brazzaville. Il effectuait son vol de retour vers Paris après son escale à N'Djamena, d'où il était reparti à 12 h 13, le 19 septembre 1989. Le dernier contact radio avait eu lieu à 12 h 34. L'épave de l'avion est découverte le lendemain au nord du lac Tchad, dans une zone désertique située dans le désert du Ténéré, au sud du Niger. Les débris de l'appareil sont disséminés sur une bande longue de 80 kilomètres et large de 6 à 8 kilomètres.

Des effectifs de l'armée française ratissent la zone avec les équipes nigériennes, à la recherche des corps des passagers, qui sont rapatriés. Dès le 23 septembre, la Direction de la surveillance du territoire (DST) annonce que des traces d'explosif ont été identifiées sur un morceau de métal provenant de la

soute de l'appareil. Quinze tonnes de débris sont envoyés à Paris, et stockés, pour les pièces importantes, dans un hangar d'une base aérienne de la région parisienne.

L'enquête permet d'établir que l'appareil a été détruit en plein vol par un engin explosif dissimulé dans l'un des quatre containers, dans la soute avant¹⁰. Selon le rapport des experts, « la charge était constituée d'un explosif en feuille souple et mince, à base de pentrite, collée sur la paroi intérieure d'une valise à coque rigide¹¹ ».

L'enquête permet aussi d'identifier l'homme qui a introduit la valise piégée, mort dans le DC10, Apollinaire Mangatany, et les deux agents libyens, venus pour les préparatifs de l'attentat et repartis dès le 19 septembre¹². Elle identifie encore le premier conseiller de l'ambassade libyenne, Abdallah Elazrag, comme un officier des services spéciaux libyens¹³, rattaché au département des opérations extérieures et placé « sous les ordres directs d'Abdallah Senoussi », le numéro 2 de l'Aït al-Jamahiriya et beau-frère de Mouammar Kadhafi.

Fin octobre 1991, le juge délivre des mandats d'arrêt internationaux contre tous les agents libyens identifiés, ainsi qu'Elazrag, Senoussi, et un certain Moussa Koussa. Ancien ambassadeur, ce dernier a été propulsé en 1987 à la tête de la Mathaba, le centre mondial de lutte contre l'impérialisme, qui coordonne l'aide à de nombreux groupuscules armés, avec la logistique des services libyens¹⁴.

Sous la pression des États concernés par les deux attentats, le Conseil de sécurité de l'ONU entre dans la danse. En janvier 1992, il adopte une première résolution sur la persistance d'actes de terrorisme visant l'aviation civile et se déclare « profondément préoccupé par ce qui résulte des enquêtes impliquant des fonctionnaires du gouvernement libyen ». L'organisation internationale « déplore vivement » le fait que le gouvernement libyen n'ait pas répondu effectivement aux demandes de coopération judiciaire « visant à établir les responsabilités dans ces actes terroristes », et « demande instamment aux autorités libyennes d'apporter immédiatement une réponse complète et effective à ces demandes ».

Deux mois plus tard, dans une seconde résolution¹⁵, elle vote l'embargo aérien et militaire contre la Libye, compte tenu de son refus persistant de collaborer, et faute « de montrer par des actes concrets sa renonciation au terrorisme ».

Dès le mois d'avril 1992, le juge antiterroriste français Jean-Louis Bruguière reçoit un premier dossier constitué des dépositions recueillies par un magistrat libyen, Mahmoud Mursi, conseiller à la Cour suprême libyenne. Le premier à parler, Moussa Koussa répond que « ses frères », « nommés dans la procédure

française », « sont totalement étrangers à l'accident ». Abdallah Senoussi se présente comme un lieutenant-colonel sans responsabilités et sans pouvoir hiérarchique sur les mis en cause. Abdallah Elazrag reconnaît avoir connu Apollinaire Mangatany, mais nie toute implication dans l'attentat. Et c'est alors qu'une nouvelle valise piégée apparaît.

En septembre, la DST est informée par les autorités libyennes que deux valises piégées, dont l'une au moins est susceptible d'intéresser l'enquête, sont entre leurs mains, dans un local « non judiciaire ». Elles auraient été saisies dans le cadre d'une enquête sur « des attentats commis par l'opposition libyenne sur le territoire de la Jamahiriya ». C'est lors d'une rencontre avec Abdallah Senoussi qu'un directeur adjoint de la DST obtient de voir les valises. Le responsable des services extérieurs libyens les fait porter imprudemment dans son propre bureau à Tripoli, afin que le policier français puisse les examiner. Ce dernier constate que l'une d'elles, une valise à roulettes Samsonite 200, est « semblable à celle ayant fait exploser le DC10 ».

Un mois plus tard, le magistrat libyen en charge de l'enquête est reçu et entendu à Paris pour faire le point. Mahmoud Mursi explique que ces deux valises piégées « introduites clandestinement en Libye » ont été saisies, la première en 1985, la seconde en 1990. Il remet six photos au juge Bruguière, dont trois représentent une valise Samsonite contenant un explosif en pâte mince dissimulé dans la doublure, importée en Libye par un certain Maklouf, lié à un important mouvement d'opposition¹⁶.

La comparaison du morceau de valise Samsonite découvert dans le Ténéré avec les photos remises par Mursi permet aux enquêteurs français d'affirmer que « les services libyens détiennent une valise parfaitement identique » à celle qui a provoqué l'explosion du DC10 d'UTA ».

Ce n'est qu'en juillet 1996, après la lettre de Mouammar Kadhafi au nouveau président Jacques Chirac, que les autorités libyennes entrouvrent leur porte aux Français¹⁷. Si les auditions n'apportent aucune révélation, le juge obtient de rapporter à Paris, en « prêt de scellés », la fameuse valise piégée, et prétendument importée par l'opposition. Les experts français s'en emparent.

Après examen de l'affaire, la cour d'assises de Paris condamne six Libyens à la réclusion criminelle à perpétuité, Abdallah Senoussi en tête. Les Libyens ne protestent pas. Au contraire, ils s'acquittent rapidement de la condamnation civile, destinée aux familles, mais aussi à la compagnie Air France (qui a entretemps racheté UTA) et au fonds de garantie : 211 millions de francs –

32,5 millions d'euros – sont versés par la Libye. Les ayants droit, qui n'étaient pas tous représentés, loin s'en faut¹⁸, reçoivent de 3 000 à 30 000 euros. « On s'était mobilisés pour les assises, mais aucun d'entre nous n'était présent au volet civil, se souvient Guillaume Denoix de Saint-Marc, le fils d'un passager, à l'époque adhérent à SOS Attentats¹⁹. Le paiement par les Libyens de la condamnation civile leur permet d'obtenir la suspension de l'embargo un mois plus tard. On se dit que l'affaire est gentiment classée. »

Alors qu'ils ont accepté à contrecœur le procès *in abstentia* des prévenus, les Français constatent aussi que, dans l'affaire de l'attentat contre le Boeing 747 de la PanAm, la Libye a finalement livré les deux agents des services secrets libyens en vue de leur procès aux Pays-Bas²⁰. « À la fin de son enquête, le juge Bruguière avait été questionné sur la coopération des autorités libyennes, se souvient Françoise Rudetzki, l'ex-présidente de SOS Attentats, et il avait répondu dans une lettre que la coopération avait été acceptable et ouvrait la voie d'un procès par contumace. Cette lettre a été déterminante pour la suspension de l'embargo, mais elle a validé en quelque sorte le procès par contumace²¹. »

Dès 1999, une nouvelle plainte visant Mouammar Kadhafi lui-même pour « complicité d'homicide volontaire » est déposée par l'association, mais stoppée net par le parquet. La Cour de cassation clôt toute possibilité d'instruire cette plainte²², et consacre l'immunité de Kadhafi. « Nous avons plaidé que l'ordre ne pouvait venir que du Guide de la Révolution, poursuit Françoise Rudetzki. Kadhafi n'était pas le chef de l'État en titre, mais le Guide. Les magistrats de la cour auraient pu nous suivre, mais il y avait des raisons diplomatiques non dites. Pour la raison d'État, il fallait stopper la procédure²³... »

Un homme sait tout du règlement de l'affaire et des arrangements entre Chirac et Kadhafi. C'est Dominique de Villepin.

L'ancien secrétaire général de l'Élysée, nouveau ministre des Affaires étrangères, se rend à Tripoli, dès la réélection de Chirac, fin mai 2002, pour une réunion internationale des pays de la Méditerannée²⁴. Il y retourne le 18 octobre 2002 pour y rencontrer Mouammar Khadafi et son homologue, Abderahman Mohamed Chalgam, en présence de l'ancien ambassadeur libyen à Paris, Ali Abdessalam Triki. Officiellement, il s'agit de « préparer la commission mixte franco-libyenne » prévue à Paris quelques jours pour tard. C'est la première réunion de ce type depuis l'attentat du DC10 d'UTA. La réhabilitation du régime libyen est engagée. Et les portes s'ouvrent.

Le général Philippe Rondot, coordinateur du renseignement auprès de Michèle

Alliot-Marie, et fidèle agent de Villepin, note dans l'un de ses carnets que le ministre lui a donné son « accord » pour « intégrer Moussa Koussa [qui est le patron de services secrets extérieurs libyens – nda] dans le club Med », allusion vraisemblable à une coopération interservices²⁵. « Attendre la fin de sa visite à Tripoli, la semaine prochaine », écrit le général. Preuve que bien des sujets sont sur la table du ministre français.

Lors d'un point de presse tenu à Tripoli, Dominique de Villepin se félicite de l'embellie diplomatique. C'est la première fois depuis vingt ans que la « commission mixte » va se réunir, ce qui va « permettre d'aborder l'ensemble des questions de notre coopération dans le domaine scientifique, technique, culturel ». L'occasion de voir les « sujets d'intérêt commun » et les « priorités » de la future coopération. Le ministre est déjà questionné sur la menace d'une guerre en Irak, et il répond que « les débats se poursuivent au Conseil de sécurité ». « Notre souhait, c'est de marquer la détermination de la communauté internationale à obtenir l'élimination des armes de destruction massive qui peuvent exister aujourd'hui en Irak, et, évidemment, dans notre esprit, la force ne peut être que le dernier recours », lance Villepin, préfigurant la position qu'il exprimera au Conseil de sécurité quatre mois plus tard²⁶. Il ne dit pas un mot sur l'affaire du DC10, qui semble défitinivement soldée.

Et, pourtant, c'est encore loin d'être le cas.

En février 2002, Françoise Rudetzki et quelques adhérents de SOS-Attentats, parmi lesquels Guillaume Denoix de Saint-Marc, ont interrompu une conférence donnée par Saïf al-Islam Kadhafi à l'Institut français des relations internationales (Ifri), en marge de son exposition de peinture à l'Institut du monde arabe. La fondatrice de l'association a rappelé que « des mandats d'arrêts » étaient émis, « que la Libye devait extrader les condamnés ». « Le commerce, oui, mais la justice avant ! », s'est-elle exclamée, essuyant les huées et les réprimandes des chefs d'entreprise venus écouter le fils du Guide²⁷.

Pour les familles des victimes de l'attentat, qui ont créé un collectif, l'invitation d'Abderahman Mohamed Chalgam à Paris ne va pas de soi. Dans un communiqué de presse, elles déplorent ouvertement que Dominique de Villepin « déroule le tapis rouge » à son homologue libyen. Sous la pression, les deux ministres conviennent que « la Libye s'engage à appliquer les décisions de la justice française concernant les familles des victimes non encore indemnisées jusqu'ici²⁸ ». D'accord pour l'application des mesures d'indemnisation, mais certainement pas pour la mise en œuvre des mandats d'arrêt. D'ailleurs, Abderahman Mohamed Chalgam n'hésite pas à critiquer ouvertement le verdict de la cour d'assises : « Le jugement a été rendu *in abstentia*, ce qui ne veut pas

dire qu'ils sont coupables de crimes », avance-t-il, accusant « certaines parties de vouloir exercer un chantage sur la Libye pour des raisons racistes, agressives ».

Quelques mois plus tard, le député des Hauts-de-Seine, Patrick Ollier, conjoint de la ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie, se rend à son tour à Tripoli à l'occasion de la Foire commerciale³⁰. L'élu chiraquien s'apprête à fonder un groupe d'amitié France-Libye à l'Assemblée, et il est reçu par le Guide, dont il va chanter les louanges durant une décennie.

« Le colonel Kadhafi est un homme surprenant, raconte-t-il, par la suite³¹. Quand vous lui parlez, vous avez l'impression qu'il est ailleurs, mais, en réalité, il vous écoute et possède des capacités d'analyse et de décision qui sont stupéfiantes. Contrairement à ce que l'on croit, ce n'est pas un personnage fantasque. Il y a toute une mise en scène autour de lui, qui occulte sa vraie personnalité. C'est un homme déterminé, il est le seul chef, même s'il m'a confié qu'à son âge il fallait qu'il prépare l'avenir et sa succession. Ce qui m'a frappé aussi lors de nos rencontres, c'est sa grande culture, son attachement à l'Histoire, notamment française. Il adore Montesquieu et voue une admiration au général de Gaulle, qu'il considère comme un révolutionnaire. Je me souviens de notre deuxième rencontre ; je lui ai parlé du Tchad, où j'ai passé les premières années de ma vie, et lui ai dit que mon cœur était africain. Il s'est levé, m'a embrassé en me disant : "My brother, my brother!" J'ai cru qu'il allait m'étouffer, car il a une force physique impressionnante. »

Pour cimenter la normalisation, Saïf al-Islam Kadhafi invite le collectif des familles du DC10 à des pourparlers en Libye, en juillet 2003. Guillaume Denoix de Saint-Marc s'y rend à plusieurs reprises, avec sa femme et son frère avocat. Leur objectif est d'obtenir de meilleures réparations, et l'application de l'arrêt de la cour d'assises. Le sort d'Abdallah Senoussi ne cesse d'être évoqué. Pour Saïf al-Islam Kadhafi, le chef du renseignement militaire est plus qu'un membre de sa famille, c'est un mentor. « Mon oncle est innocent », dit-il à Saint-Marc. Un représentant du clan Senoussi demande si l'on peut obtenir la levée du mandat d'arrêt. « Évidemment, non », rétorque Saint-Marc.

Les représentants du collectif rentrent à Paris avec un « semblant de texte », puis ils repartent à Tripoli du 10 au 12 août, cette fois pour tenter d'y rédiger un projet de protocole. Les mots sont pesés et soupesés. Les Libyens ne veulent pas que figurent sur ces documents le terme « attentat ». Ils lui préfèrent toujours le mot « accident »...

De retour, les Denoix de Saint-Marc apprennent que, pendant qu'ils tentaient de concrétiser leur « deuxième round », Londres, Washington et Tripoli se sont entendus, eux, le 11 août, sur un « projet d'indemnisation », autrement plus sérieux, des victimes de l'attentat de Lockerbie, et une reconnaissance de sa responsabilité par la Libye.

Le 13 août, un accord est effectivement signé entre les avocats des familles et la délégation libyenne, sur le versement de 10 millions de dollars par famille. L'accord est conditionné par écrit à la levée définitive des sanctions internationales frappant la Libye³².

Le calendrier acté par Londres, Washington et Tripoli semble serré. Selon le *Wall Street Journal*, la Grande-Bretagne déposerait un projet de résolution d'ici peu, les États-Unis prévoyant de s'abstenir. Le secrétaire d'État américain Colin Powell appelle Dominique de Villepin pour lui demander de ne pas faire obstacle à cet accord.

Dès l'information connue, le Quai d'Orsay fait au contraire savoir que la France a aussi des prétentions financières dans l'affaire de l'attentat contre le DC10, mais il ne mentionne que le paiement de 35 millions de dollars, destiné aux familles qui n'avaient pas pu être indemnisées lors du procès³³. Pas un mot ne filtre des pourparlers du collectif des familles. Sans clairement brandir la menace d'un veto, Dominique de Villepin demande à ses homologues américain et britannique un report du vote d'une résolution « pour permettre à de nouvelles négociations d'aboutir³⁴ ».

Personne n'est vraiment surpris, chez les Denoix de Saint-Marc, quand le Quai d'Orsay rappelle d'urgence, autour du 20 août. Le cabinet du ministre leur annonce – « bonne nouvelle » – qu'un Falcon de l'État est mis à leur disposition. Ayant un début de protocole, il faut le finaliser et le signer. Enfin, ils ne partent pas seuls : Françoise Rudetzki et son avocat, Francis Szpiner, doivent les accompagner.

Ils refusent d'abord, mais, convoqués le lendemain à 7 heures du matin par Dominique de Villepin, ils sont contraints d'accepter. « C'est à prendre ou à laisser », leur dit le ministre. Célèbre pénaliste, Francis Szpiner est l'avocat de l'association SOS Attentats, en même temps que l'un des avocats du président de la République et l'un des pompiers du système Chirac³⁵.

« M. de Villepin m'a demandé de partir en Libye avec Francis Szpiner pour me joindre aux tables de négociation », explique Françoise Rudetzki.

L'arrivée de la présidente de SOS Attentats, le 21 août à Tripoli, passe plutôt

mal. « Il a fallu tout reprendre de zéro », résume Saint-Marc. Dans la capitale libyenne, Françoise Rudetzki est reçue à contre-cœur, comme une ennemie en puissance. « J'ai été menacée, se rappelle-t-elle. L'un des négociateurs m'a dit : "Si le peuple libyen savait que cette femme, qui a demandé la condamnation de notre Guide, est ici, le peuple libyen la lapiderait." Ils voulaient que je quitte la table des négociations. »

Jouant l'apaisement, Francis Szpiner propose de « signer un document s'engageant à retirer la plainte de SOS Attentats devant la Cour européenne des droits de l'homme³⁶ », et ce geste a débloqué les choses, se souvient Saint-Marc.

Mais les problèmes subsistent. « Il n'était pas possible que l'attentat soit qualifié d'accident, donc il fallut chercher un terme, et on avait proposé l'"événement" », se souvient Françoise Rudetzki. Un montant d'indemnisation reste en outre à définir.

Le Canard enchaîné révèle que le président Chirac a appelé lui-même Mouammar Kadhafi le 24 août, pour « appuyer les négociateurs français encore présents à Tripoli³⁷ ».

Mais les Libyens rompent les négociations, précisément ce jour-là. La Libye ne veut pas payer pour empêcher un veto français, et accuse à demi-mot les Français d'être des maîtres chanteurs. « Le projet de protocole est abandonné, dit Saint-Marc. On revient les mains vides. »

Dans la négociation, Francis Szpiner est devenu un joker. « Les Libyens étaient contents de la présence de l'avocat du président Chirac, dit Saint-Marc. Il est vu comme l'envoyé du Président. » D'ailleurs, Saïf al-Islam Kadhafi fait savoir à l'ambassade qu'il souhaite reprendre la discussion, mais avec Francis Szpiner, seul. L'avocat repart aussitôt à Tripoli. Il atterrit dans une base aérienne désaffectée, et rencontre Saïf al-Islam de nouveau. L'avocat et le fils Kadhafi tombent d'accord sur la somme de 1 million de dollars par famille. Mais le Français s'aperçoit que ce qui intéresse plus son interlocuteur, c'est la situation pénale des condamnés. Il explique qu'une grâce est impossible, mais que la contumace permet un nouveau procès avec des avocats. L'accord sur le million est acté, mais l'entretien reste secret.

Les négociations reprennent les 30 et 31 août, alors que le vote au Conseil de sécurité est imminent. Le collectif des familles accepte de signer un accord d'étape, qui ne mentionne pas de chiffre. Et, tandis que Francis Szpiner regagne Paris avec Françoise Rudetzki, Mouammar Kadhafi annonce un « accord », et Dominique de Villepin les « bases d'un accord ».

La France a bien agité son droit de veto pour obtenir satisfaction. C'est ce qui ressort d'une déclaration de Mouammar Kadhafi durant la cérémonie d'anniversaire de sa prise du pouvoir, le 31 août, rapporte le *Canard*³⁸ : « Chirac m'a appelé pour me dire qu'il était très gêné par rapport aux familles des victimes. Il m'a rappelé que, lorsqu'il était Premier ministre, il avait interdit aux avions américains qui allaient bombarder la Libye de survoler la France. Enfin, Chirac m'a dit : "Trouvons une solution à l'amiable !" » Et le président français aurait téléphoné à Kadhafi une seconde fois. « Chirac m'a rappelé pour me dire : "Il faut que la fondation Kadhafi, dont ton fils est président, et les familles se mettent d'accord, et qu'elles préparent une déclaration pour que la France ne soit pas contrainte d'utiliser son droit de veto au Conseil de sécurité, pour que l'embargo soit levé, pour tourner la page, pour la coopération entre la France et la Libye." [...] Chirac m'a tenu des propos positifs. La fondation Kadhafi, sur un plan humanitaire, va s'entendre avec les familles des victimes. Nous pouvons dire ce soir que les affaires UTA et Lockerbie sont derrière nous. Et nous entamons une nouvelle phase. [...] Dans la gestion de cette bataille stratégique et de ce conflit grave avec des États nucléaires, nous avons préservé notre honneur, et peu importe l'argent. »

Un échange entre les deux chefs d'État a donc scellé l'accord passé entre l'avocat du Président et le fils du Guide libyen.

Un accord d'étape est signé le 11 septembre, lors d'un nouveau voyage du collectif. On ne parle toujours pas d'attentat, mais de « catastrophe ». Le document stipule que l'« objectif des deux parties » est de parvenir « à un accord dans un délai d'un mois à compter de la levée des sanctions³⁹ ». Selon le collectif des familles, et bien que le montant d'indemnisation ne soit pas précisé, « rien ne s'oppose plus à la levée des sanctions de l'ONU ».

« Je me réjouis de l'accord qui a été conclu avec la fondation Kadhafi, la nuit dernière, en vue d'un règlement équitable de cette douloureuse affaire, déclare aussitôt Dominique de Villepin. Désormais, les familles étant arrivées à un accord, la France n'a naturellement plus d'opposition à ce que le Conseil de sécurité vote la levée des sanctions contre la Libye, le plus rapidement possible à New York. »

Dès le lendemain, 12 septembre, les sanctions sont donc définitivement levées lors d'un vote du Conseil de sécurité⁴⁰, grâce à l'abstention de la France et des États-Unis. Le soir même, un communiqué conjoint de la fondation Kadhafi et du collectif rend public le montant de 1 million de dollars offert par victime. « Villepin a joué un très joli coup, en négociant le veto de la France », analyse un membre de SOS Attentats.

Pourtant, tout n'est pas joué, et ces discussions connaissent encore des soubresauts. Saïf al-Islam Kadhafi déclare au *Figaro*⁴¹ que le sort des six Libyens condamnés par contumace par la France reste un sujet de discussion : « Nous pensons qu'ils sont innocents et souhaitons une solution », répète-t-il. Le fils du Guide annonce surtout que les indemnités seront financées par un « fonds spécial », « géré par les deux parties » et « alimenté par des contributions des sociétés françaises opérant en Libye »⁴²... Les indemnités aux familles ne seraient plus versées par la Libye, mais indirectement par la France! Selon certaines sources, le fonds d'indemnisation pourrait être alimenté par l'impôt local acquitté par les sociétés françaises⁴³. S'agit-il d'une taxation? « Pour l'instant, je parle simplement de lever des fonds », déclare-t-il.

Reconnaissant une « crise dans les discussions », le jeune dignitaire réclame des contreparties. « Les Français doivent le comprendre : s'il veulent des indemnisations complémentaires, ils doivent nous donner quelque chose en échange. Après tout, nous avons en notre possession un document officiel français nous disant que cette affaire était réglée », expose le fils du Guide. Les six Libyens condamnés par contumace ? « Leur innocence doit être reconnue », maintient-il. Et encore autre chose : « Nous voulons aussi des compensations financières pour les familles des trois aviateurs libyens tués par l'armée française dans les années 1980 au Tchad. À l'époque, nous n'étions pas en guerre contre la France, mais contre le Tchad. »

Le délai prévu par l'accord d'étape n'est pas respecté. Et, en octobre, Jacques Chirac rappelle publiquement aux Libyens, depuis Rabat, qu'il « veut croire que les engagements seront tenus⁴⁴ ». Sa déclaration fait l'effet d'un coup de tonnerre. Plusieurs messagers libyens se rendent à Paris et, parmi eux, le directeur de cabinet du guide, Bachir Saleh. Des clans, de part et d'autre, s'affrontent pour gagner leur part de l'« accord » final. Une somme de 1 million de dollars a été proposée par les Libyens à chaque négociateur⁴⁵, selon Guillaume Denoix de Saint-Marc. Des primes sont peut-être offertes aux autres.

Cet accord est finalement signé, le 9 janvier 2004, dans les locaux du cabinet d'avocat August et Debouzy, par les représentants du collectif des familles des victimes, l'association SOS Attentats et la fondation Kadhafi. Françoise Rudetzky se met aux abonnés absents et s'abstient de le parapher, mais Dominique de Villepin exige que Francis Szpiner vienne se substituer à elle. « J'ai consulté plusieurs fois les familles du DC10, explique-t-elle plus tard dans

un livre⁴⁶. Elles étaient très partagées. Certaines étaient hostiles à tous ces contacts avec les Libyens. L'idée de parler d'un accident et non d'un attentat leur paraissait totalement déplacée, voire inacceptable. Je ne pouvais pas leur donner tort. S'il n'avait tenu qu'à moi, je n'aurais pas mis les pieds en Libye, j'aurais même souhaité que la France oppose son veto à l'ONU. Mais d'autres familles ne pouvait pas se permettre de se passer d'une compensation financière, même inférieure aux indemnités de Lockerbie. Elles me l'ont fait savoir, je ne pouvais les ignorer. »

Le document final évoque désormais l'« explosion » de l'avion DC10 d'UTA, et prévoit le versement d'une « indemnité gracieuse » de 1 million de dollars par victime, soit un total de 170 millions de dollars — 133 millions d'euros⁴⁷. « Il ne s'agit pas d'une indemnité qui est versée à titre de réparation suite à une responsabilité qui aurait été établie, mais du versement d'une somme d'argent dans le cadre d'une activité humanitaire », analyse un juriste⁴⁸, qui pointe une « différence notable » avec l'accord de Lockerbie dans le fait « qu'aucun État n'est formellement partie — dans l'accord de Paris —, ni même la Libye qui l'était dans l'accord du 13 août ».

Un premier versement de 42,5 millions de dollars est effectué par les Libyens à la Caisse des dépôts le jour de la signature. « L'argent, Kadhafi le verse pour le prix d'une voix au Conseil de sécurité de l'ONU, critique l'ex-présidente de SOS Attentats. Ce n'est pas une reconnaissance de responsabilité⁴⁹. » D'autant qu'en vertu de l'accord les associations de familles s'obligent « à ne pas engager d'action hostile ou de contestation à l'égard de la Libye ou de personnes physiques et morales libyennes relatives à l'explosion de l'avion⁵⁰ ». Le document prévoit aussi une « renonciation personnelle » des parents des victimes, qui s'engagent à se « désister totalement de toutes les actions et demandes intentées contre la Libye ou contre des citoyens libyens », et ayant pour « fondement les conséquences de l'explosion de la bombe » à bord du DC10⁵¹. L'avocat de la veuve du pilote du DC10 juge l'accord « indécent »⁵². Le désistement est bien présenté comme la « contrepartie de la perception de ce dédommagement⁵³ ».

Dans la foulée, les négociateurs sont invités au Quai d'Orsay, où Dominique de Villepin et son homologue, Abderahman Mohamed Chalgam, signent un accord intergouvernemental franco-libyen. Chalgam est reçu par Jacques Chirac à l'Élysée. La signature de l'accord ouvre désormais la voie à une visite du président français à Tripoli, prévue en novembre.

Dominique de Villepin, lui, a un rendez-vous mystérieux, à 17 h 30, avec un dirigeant du groupe Lagardère, Jean-Louis Gergorin, qui veut lui parler de la présence de personnalités sur un fichier bancaire étrange⁵⁴... Il a demandé au général Philippe Rondot d'être présent. Dans son carnet, qu'il recopie sur de petites fiches, figure bien des remarques qui n'ont *a priori* rien à voir avec le fichier Clearstream. « Compromission de POL », c'est le surnom de Patrick Ollier, suivi d'une flèche : « IRAK, LIBYE, SYRIE ». « Action trouble de M° SZPINER. ex l'affaire du DC10 libyen », note aussi Rondot.

L'avocat de SOS Attentats était dans les murs, il y a peu. En quoi son action at-elle été « trouble », et aux yeux de qui ? Rondot ne le précise pas⁵⁵. Paradoxalement, le vieux général apparaît assez ignorant de ces affaires d'État. Il est loin d'imaginer que Dominique de Villepin recevra lui-même, cinq ans plus tard, des fonds provenant de Libye.

Notes

- 1. Allusion à *Hitler peignait des roses*, de l'écrivain américain Harlan Ellison.
- 2. « Nous demanderons réparation aux Américains », entretien réalisé par Isabelle Dillmann, *Le Figaro Magazine*, 24 juin 2000.
 - 3. L'IMA a été cofondé par la quasi-totalité des États membres de la Ligue arabe.
 - 4. « Dad, you're in my painting! », *The Guardian*, 23 juillet 2002.
- <u>5</u>. L'affaire débute le 23 avril 2000 par l'enlèvement de vingt et une personnes sur l'île malaisienne de Sipadan. Les otages (trois Allemands, deux Français, une Franco-Libanaise, deux Finlandais, deux Sud-Africains, neuf Malaisiens et deux Philippins) sont conduits vers les Philippines, sur l'île de Jolo. En juillet, trois journalistes de France 2 Maryse Burgot, Jean-Jacques Le Garrec et Roland Madura sont capturés. Un médiateur libyen, ancien ambassadeur, est envoyé dès le mois de mai par la fondation Kadhafi. Les otages sont libérés au compte-gouttes, et cinq d'entre eux, dont Maryse Burgot, *via* Tripoli, en août. Ses deux confrères échappent aux ravisseurs lors de l'assaut donné sur l'île de Jolo.
 - 6. In « Le colonel Kadhafi vote pour Chirac en 2002 », Libération, 18 septembre 1999.
- 7. Cette lettre de Mouammar Kadhafi à Jacques Chirac du 23 mars 1996 est révélée par *L'Express*, « La lettre inédite de Kadhafi à Chirac », Jean-Marie Pontaut, 19 septembre 1996.
- <u>8</u>. La Libye s'engageait « à fournir à la partie française toutes les pièces à conviction en sa possession » et à lui « permettre de prendre connaissance de tous les documents utiles à l'établissement des faits ». Mais aussi à « faciliter tout contact et toute rencontre nécessaires », et enfin à « donner aux responsables libyens l'autorisation de coopérer avec le juge d'instruction chargé de l'enquête judiciaire et de répondre à toutes ses demandes ».
 - 9. Ibidem.
 - <u>10</u>. Ces précisions sont tirées du réquisitoire définitif en possession des auteurs.
- 11. Un explosif similaire, en feuille souple, avait déjà été employé par un groupe terroriste palestinien, l'Organisation arabe du 15 mai, et utilisée contre des avions de ligne américains.
- 12. Il s'agit d'Arbas Musbah et d'Ibrahim Naeli, venus sous la couverture de négociants en bois de la société Socalib.
 - 13. Elazrag avait aussi été en poste à Paris de 1971 à 1976 en qualité de responsable des achats libyens.
 - 14. Moussa Koussa deviendra le chef de l'Office de sécurité extérieur (OSE), en 1994.
 - 15. Résolution 748 du 31 mars 1992.
- <u>16</u>. Les Libyens incriminent le mouvement de Mohamed al-Megarief, chef du Front national pour le salut de la Libye. Or ce dernier va expliquer aux enquêteurs français que, se trouvant à N'Djamena pour des rencontres officielles, il avait effectué des réservations sur les vols des 12, 16 et 19 septembre 1989. Mais seules ces réservations des 12 et 16 septembre seront retrouvées.
- <u>17</u>. Le juge Jean-Louis Bruguière s'est rendu à Tripoli du 5 au 16 juillet 1996, accompagné par des enquêteurs de la DST et de la 6^e division DCPJ.
- 18. Au procès, seule une partie d'entre elles est représentée -78 victimes et 542 ayants droit. Il y en a 1800 en tout.
 - 19. Entretien avec l'un des auteurs, 10 janvier 2017.
- <u>20</u>. Mis en cause dès 1991, Abdelbaset Ali al-Megrahi et Amine Khalifa Fhima sont remis à l'ONU en 1999. La cour écossaise condamne seul Abdelbaset Ali al-Megrahi à la prison à vie, le 31 janvier 2001.
 - 21. Entretien avec l'un des auteurs, 20 juin 2017.

- <u>22</u>. Par un arrêt du 13 mars 2001, la Cour de cassation a estimé que « la coutume internationale s'oppose à ce que les chefs d'État en exercice puissent, en l'absence de dispositions internationales contraires s'imposant aux parties concernées, faire l'objet de poursuites devant les juridictions pénales d'un État étranger ».
 - 23. Entretien avec l'un des auteurs, op. cit.
- <u>24</u>. Le dialogue du groupe 5+5 réunit l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie. La réunion des ministres des Affaires étrangères du groupe s'est tenue les 29 et 30 mai 2002.
 - 25. Note du général Philippe Rondot du 3 octobre 2002.
- <u>26</u>. Le 14 février 2003, près de dix jours après la présentation par son homologue américain de prétendues preuves de l'existence d'armes de destruction massives en Irak, et plus d'un mois avant la déclaration de guerre à l'Irak par George Bush, le 20 mars 2003.
 - 27. Entretien avec les auteurs, op. cit.
- <u>28</u>. « La France et la Libye ont relancé leur coopération bilatérale », Mouna Naïm, *Le Monde*, 24 octobre 2002.
 - 29. Ibidem.
- <u>30</u>. Patrick Ollier préside la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale.
 - 31. « Rien à lui reprocher », *Le Journal du dimanche*, 9 décembre 2007.
- <u>32</u>. Il prévoit trois versements, un à chaque étape de la résolution : 4 millions de dollars à la levée des sanctions de l'ONU contre Tripoli, 4 millions à la levée des sanctions américaines, et 2 millions lorsque la Libye sera sortie de la liste noire des États soutenant le terrorisme.
 - 33. Parce qu'elles ne s'étaient pas constituées partie civile.
- <u>34</u>. « La Libye prête à payer pour effacer Lockerbie et les sanctions », Yann Laurent, *Le Monde*, 16 août 2013.
- <u>35</u>. « Aux yeux de certains, il est devenu controversé depuis qu'il s'est montré un défenseur aussi acharné qu'inventif au profit des dirigeants politiques du RPR, écrit Françoise Rudetzki. Je réponds que je l'ai choisi parce que c'est un grand avocat. »
 - 36. Cette plainte pour « déni de justice » vise le refus de la France de poursuivre Mouammar Kadhafi.
 - <u>37</u>. « Chirac-Kadhafi en ligne directe », *Le Canard enchaîné*, 27 août 2003.
- <u>38</u>. « Le coup de fil de Chirac en version Kadhafi », Jérôme Canard, *Le Canard enchaîné*, 3 septembre 2003.
- <u>39</u>. Il prévoit « la création d'une fondation française, dont l'objet sera de reverser les indemnités aux familles de victimes, dont le montant fera l'objet d'un accord séparé ».
 - 40. Le Conseil de sécurité approuve la résolution 1506 le 12 septembre 2003.
- <u>41</u>. « Le fils Kadhafi : les sociétés françaises financeront les indemnités », recueilli par Luc de Barochez, *Le Figaro*, 12 septembre 2003.
- <u>42</u>. « Un habillage pour montrer qu'on cédait pas trop aux Français », commente *Le Canard enchaîné*. « Un accord franco-libyen où chacun veut sauver la face », *Le Canard enchaîné*, 17 septembre 2003.
 - 43. Ibidem.
 - 44. « DC10 d'UTA : Chirac tance la Libye », *Le Figaro*, 12 octobre 2003.
- <u>45</u>. Entretien des auteurs avec Guillaume Denoix de Saint-Marc, qui précise que les représentants des associations n'ont rien reçu pour leur mission.
 - 46. *Triple peine*, François Rudetzki, Calmann-Lévy, 2004.

- <u>47</u>. La fondation accepte par ailleurs de compléter les indemnisations consenties en 1999, en les élargissant aux familles qui ne s'étaient pas constituées partie civile.
- 48. « Le règlement des affaires Lockerbie et du DC10 d'UTA : indemnités et questions connexes », Jean-François Marchi, Annuaire français de droit internaitonal, CNRS éditions, 2004.
 - 49. Entretien avec les auteurs, *op. cit*.
 - 50. Selon l'article 8 de l'accord.
 - <u>51</u>. SOS Attentats doit bien sûr renoncer de poursuivre Kadhafi devant la CEDH.
- <u>52</u>. Selon M^e Georges Raveneau, « si Tripoli accepte de payer, c'est bien qu'il reconnaît une implication ». « Mais, avec cet accord tout en chinoiseries, on continue de se moquer de la mémoire des victimes », déclare-t-il à *Libération*. « Attentat du DC10 : Tripoli paye mais n'avoue pas », Véronique Soulé, *Libération*, 10 janvier 2004.
 - 53. « Le règlement des affaires Lockerbie et du DC10 d'UTA », op. cit.
- <u>54</u>. Le fichier Clearstream, qui s'avère falsifié, et provoquera un séisme politique et deux procès-fleuves, en 2009 et 2011, dont Dominique de Villepin, renvoyé pour « complicité », sortira relaxé.
- 55. Jean-Louis Gergorin précisera lors d'un interrogatoire que Dominique de Villepin lui avait « demandé » lors de la réunion « si certaines personnalités non mentionnés jusqu'à présent dans les listing n'étaient pas apparues ». « Je me souviens avoir été frappé par sa mention de trois personnalités plutôt connues par leur proximité avec le président Chirac : M. Alexandre Djouhri, Me Szpiner, et surtout M. Patrick Maugein », explique-t-il.

Une machination à Benghazi

Où des infirmières et un médecin sont victimes d'un complot judiciaire

La veille de l'inauguration de sa fameuse exposition de peinture à l'Institut du monde arabe à Paris, Saïf al-Islam Kadhafi avait pris discrètement rendez-vous à l'Institut Pasteur, le 27 février 2002. Le fils du Guide, qui s'empare de tous les dossiers embarrassants du régime, a décidé de saisir le professeur Luc Montagnier, découvreur du virus du sida, d'une étude sur l'origine de la contamination des enfants de l'hôpital pour enfants Al-Fateh de Benghazi. Jusqu'à présent, le régime n'a avancé que ces certitudes sur cette catastrophe sanitaire : cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien, incarcérés en février 1999, sont accusés d'être à l'origine d'une « épidémie de sida » à l'hôpital. Ils sont inculpés pour la « contamination volontaire par le VIH d'au moins 393 enfants », mais aussi d'« actions criminelles », de « participation à un complot organisé étranger pour commettre un crime de terrorisme international, avec objectif d'atteindre à la sécurité de l'État libyen ».

Bien que sans avocat pendant plus d'un an, les infirmières et le médecin ont fait savoir à l'extérieur qu'ils étaient non seulement innocents de ces charges, mais qu'ils avaient été durement et longuement torturés. Une première mission de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui s'est rendue sur place du 28 décembre 1998 au 11 janvier 1999 – avant même leur arrestation –, a avancé l'hypothèse d'infections nosocomiales dues à de mauvaises pratiques sanitaires. Le Pr Montagnier, qui a effectué une première mission à l'hôpital de Benghazi, accepte la proposition de Saïf al-Islam Kadhafi. Et il signe avec lui un « accord » entre la fondation Kadhafi et la Fondation mondiale pour la recherche et la prévention du sida, « pour que soient établies les causes de cette infection ». La

France n'est pas encore intervenue dans ce dossier en faveur du personnel soignant. Leur premier procès devant une cour populaire s'est achevé quelques jours plus tôt¹ par un dessaisissement en faveur de la cour criminelle de Benghazi. Le professeur est donc saisi dans la perspective de la seconde phase du procès des soignants.

Moins d'un an auparavant, Mouammar Kadhafi a déjà donné lecture de l'hallucinant réquisitoire du régime contre les infirmières et le médecin, lors d'un sommet africain² sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses, tenu à Abuja (Nigeria).

« La question qui se pose aujourd'hui, mais que personne n'ose aborder, est celle concernant l'origine du virus, à savoir qui a fabriqué le VIH/sida³. La porte est totalement fermée. Même les experts et les médecins, ici présents à Abuja, n'ont pas abordé cette question très délicate et très chaude.

Les laboratoires de la CIA ont perdu le contrôle sur le virus qui a été testé sur des prisonniers haïtiens qui sont des Noirs. Et ce n'est pas Kadhafi qui dit cela, mais plutôt : c'est la vérité divulguée par des savants.

Les inculpés, un médecin et cinq infirmières, ont reconnu avoir été chargés par la CIA, pour certains, et le Mossad [les services secrets américains et israéliens – nda] pour d'autres, de contaminer les enfants libyens. Il s'agit d'une catastrophe et d'un crime odieux⁴. »

Pour les cinq infirmières bulgares — Snejana Dimitrova, Nassia Nenova, Valentina Siropoulo, Valya Cherveniaska et Kristiana Valtcheva — et le jeune médecin palestinien — Ashraf al-Hajuj —, c'est un épouvantable cauchemar, qui va durer huit ans et sept mois — jusqu'à leur remise en liberté en juillet 2007.

En formation durant deux mois à l'hôpital pour enfants de Benghazi en 1998, Ashraf, né à Alexandrie en 1969, a grandi en Libye, où sa famille s'est installée quand il avait 3 ans. « Kristiyana Valcheva n'a jamais travaillé dans cet hôpital pour enfants, précisera le médecin lors d'une audition six mois après sa libération⁵. Elle travaillait à l'hôpital Al-Hawari, dans le service de néphrologie. Son époux, le docteur Sdravko, travaillait, lui, sur le projet de grand fleuve artificiel. Quant à mes quatre collègues, enfin, elles sont arrivées en Libye en février 1998. »

La souffrance des soignants interpellés « ne peut être décrite par des mots », explique le médecin. Il s'agit « de tortures du xv^e siècle pratiquées aujourd'hui, au xxi^e siècle », dénonce-t-il. « Les souffrances, nous les avons endurées dès la première année en Libye, où nous avons été torturés de diverses manières. Mes

collègues pourront parler de toutes ces tortures qui nous ont été infligées : chocs électriques, agressions sexuelles, coups, privation de tout contact avec nos familles, avec nos proches, avec nos avocats. La première fois que nous nous sommes retrouvés devant le tribunal du peuple, le 7 février 2000, nous n'avions même pas de défenseurs. »

Ashraf al-Hajuj est entré comme interne à l'hôpital de Benghazi le 1er août 1998, au service de gastro-entérologie, pour une quinzaine de jours. « Le premier cas de contamination par le virus du sida a concerné un enfant de sept mois qui avait subi une intervention chirurgicale sur ses reins en Égypte, rapporte-t-il. Je me souviens que c'était le premier enfant dont le lit portait la mention "Infecté par le virus du sida". Il avait été admis à la fin du mois de juin et constituait un cas unique, ses deux parents n'étant pas eux-mêmes infectés par le virus du sida. Fin août 1998, des rumeurs ont commencé à courir dans les rangs des médecins, sur l'existence d'un certain nombre de cas d'infections par le virus ; mais personne ne savait dans quelle chambre, dans quel lit, ou même dans quel service on pouvait trouver ces cas. Au cours de cette période, le service des maladies contagieuses a été fermé, et les malades ont été transférés dans d'autres services. Nous n'avions pas la moindre idée du nombre de cas, le seul connu étant celui de cet enfant de la famille Ben Guzi. Peut-être y a-t-il eu auparavant d'autres cas, mais je n'en ai pas connaissance. J'ai finalement travaillé dans cet hôpital pendant deux mois, du 1er août 1998 à fin septembre. »

Valya Chervenyashka avait travaillé auparavant dans un autre hôpital libyen, et, à son arrivée à Benghazi en 1998, elle se souvient avoir été « effrayée par les conditions sanitaires régnant dans l'hôpital » : « Il n'y avait presque pas d'hygiène, pas de draps, pas de médicaments, tandis que de nombreuses personnes extérieures à l'hôpital y circulaient. Les enfants hospitalisés étaient en effet accompagnés par toute leur famille. Les conditions sanitaires étaient vraiment déplorables. »

La nouvelle de « l'épidémie » se répand comme une traînée de poudre après la diffusion, à Benghazi, d'un journal sur lequel apparaît la mort, représentée par un squelette coiffé d'une cape blanche, qui tient un nouveau-né dans la main et s'apprête à lui faire une piqûre. La thèse de l'empoisonnement est lancée.

Mouammar Kadhafi se saisit personnellement du dossier et annonce que les coupables seront châtiés. Durant toute l'année 1998, et début 1999, des dizaines d'arrestations ont lieu parmi le personnel médical de Benghazi, essentiellement étranger. Mais, sur pression des chancelleries, tout le monde est relâché. Sauf six

personnes : les infirmières, qui seront interpellées le 9 février 1999, et le médecin, arrêté quelques jours plus tôt en janvier.

Placés au secret pendant plusieurs jours, frappés, bâillonnés, les yeux bandés, les soignants ne savent rien de ce qui leur est reproché. Ils ne sont même pas informées du motif de leur arrestation. Le comité des droits de l'homme des Nations unies résume, dans un rapport, les tortures utilisées durant environ deux mois par les services libyens pour obtenir des aveux :

« Application répétée de chocs électriques sur les jambes, les pieds, les mains, la poitrine et les parties intimes, alors qu'elles étaient attachées nues sur un lit en fer ; des coups sur la plante des pieds ; la suspension par les mains et les bras ; la suffocation et la strangulation ; [...] la menace d'être attaquées par des chiens tout en ayant les yeux bandés ; le fait d'être tirées par les cheveux tout en étant à terre ; les brûlures de cigarette ; le placement d'insectes mordants sur le corps ; l'injection de drogues ; la privation de sommeil ; le contact avec le feu et les douches glacées ; [...] l'utilisation de lumières aveuglantes. Certaines ont également été victimes de viol. »

Une fois les aveux extorqués, la justice libyenne inculpe les « suspects ». Il leur est reproché d'avoir volontairement inoculé le sida à 393 enfants — le chiffre atteint 462 dans un deuxième acte d'accusation.

Au début de l'affaire, le Pr Montagnier se rend une première fois en visite dans l'hôpital incriminé, à l'invitation du ministère libyen de la Santé, en juin 1999.

« Avec un collègue clinicien, le docteur Gustavo Gonzalez, nous avons remis un premier rapport au ministre de la Santé de l'époque, où nous mettions l'accent sur les probables fautes d'hygiène commises dans cet hôpital, résumera le professeur. Celui-ci n'est pas en mauvais état : il est relativement moderne, et les médecins sont plutôt bien formés. Il existe néanmoins un certain laxisme dans les précautions d'hygiène⁶. » En décembre 1998, déjà, deux pédiatres de l'hôpital El-Fateh avait demandé conseil à l'Institut Pasteur, affolés, car, à l'époque, « déjà presque quatre cents enfants avaient été testés positifs pour le VIH ». Le ministère français de la Santé avait été informé de la venue d'enfants libyens accompagnés de leurs parents dans différents hôpitaux français pour vérifier leur séropositivité.

« Le rapport qui a suivi notre mission conclut qu'il est très peu probable que les infirmières soient à l'origine de cette affaire, puisque des enfants ont été reconnus comme infectés avant qu'ils n'arrivent à l'hôpital, et que d'autres l'ont été après l'arrestation des infirmières », résume le Pr Montagnier.

Le 3 septembre 2003, celui-ci et son collègue Vittorio Colizzi, coauteur du rapport, interviennent lors du procès devant la cour criminelle de Benghazi. Mais, dès le 8 septembre, la peine de mort est requise. Il y a des précédents à la catastrophe de Benghazi, avait souligné le spécialiste. Celui d'Elista, dans une petite république autonome de la Fédération de Russie : plus d'une centaine d'enfants ont été contaminés dans l'hôpital. « En Roumanie aussi, environ douze mille jeunes enfants – dont six mille sont aujourd'hui décédés – ont été infectés par des injections de sang provenant de donneurs non testés. »

En 2007, le spécialiste confiait que sa mission n'avait pas tout éclairci dans cette affaire. « Nous n'avons pas eu accès à tous les documents de l'hôpital. L'accusation se fonde également sur le fait que l'on a trouvé dans l'appartement d'une des infirmières un flacon de plasma vide. Des traces de liquide ont été testées, et l'on a conclu à la présence d'anticorps contre le virus du sida, ce qui rend probable la présence du virus. [...] Nous avons demandé à pouvoir disposer de ce flacon, afin de détecter directement le virus par des techniques moléculaires beaucoup plus sensibles. Nous n'y avons jamais eu accès⁸. »

Ce flacon opportunément retrouvé dans l'appartement d'une des infirmières lors d'une perquisition effectuée en son absence est peut-être l'une des clés de la tragédie. Étiqueté « Albovina », il renvoie à une affaire de négoce de sang contaminé qui a visé une entreprise autrichienne du même nom, en 1998. Le ministère autrichien de la Santé révèle alors qu'Albovina, avec la complicité d'une société suisse, WBAG (Wolf Brandensberger Aktievgesellschaft), aurait importé 1 500 litres, puis 4 000 litres de sang contaminé en provenance d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, respectivement en 1994 et 1995. Et, si un flacon s'est retrouvé à Benghazi, c'est que les autorités libyennes elles-mêmes en auraient importé.

Le 17 février 2004, un journal bulgare, *24 Chasa* (« 24 heures »), relayé par une agence de presse⁹ révèle qu'un responsable libyen, le Dr Abdul Fattah Mohamed Bahrie, aurait pris contact avec le ministère autrichien de la Santé dès le mois de mai 1998, et qu'il aurait aussitôt relayé l'information de la contamination des lots vendus par Albovina au représentant de la Ligue arabe à Vienne, ainsi qu'aux services de sécurité libyens. Le Libyen découvre aussi que c'est une alerte d'un laboratoire israélien qui a provoqué la mise en cause d'Albovina¹⁰. En peu de temps, les services spéciaux de la Jamahiriya en concluent que le Mossad lui-même est à l'origine de la contamination. La lettre de l'expert libyen au représentant de la Ligue arabe aurait été communiquée aux juges libyens chargés de l'affaire, mais utilisée à charge, comme une preuve de

l'implication israélienne dans la contamination¹¹.

Cet élément clé figure donc dans la procédure lors du premier procès des soignants, en avril 2004. Or, ni le rapport du professeur Montagnier – par ignorance des faits – ni celui des contre-experts libyens ne le prennent en compte. Aucune enquête n'est donc menée à partir de l'hypothèse de l'arrivée d'un lot de sang contaminé à l'hôpital.

Questionné en 2012, Kircho Kirov, le patron des services secrets bulgares (le Service national de renseignement, NRS), reconnaît avoir « bien relevé des informations sur l'importation en Libye de produits sanguins contaminés¹² ». « Mais, dans le contexte du procès, il était impossible par nos propres moyens de remonter au-delà, justifie-t-il. Tous ces produits étaient importés sous la responsabilité du Croissant vert libyen, qui était présidé par Saïf al-Islam, dont le second lieu de résidence était justement Vienne… »

Le 6 mai 2004, la cour criminelle de Benghazi condamne les infirmières bulgares et le médecin palestinien à la peine de mort par peloton d'exécution. Lors du procès, la partie civile s'est fait l'écho d'une étonnante revendication : elle a réclamé un dédommagement de 4,3 milliards de dollars pour les enfants contaminés – 10 millions de dollars par enfant. C'est un chiffre identique à l'indemnisation versée par la Libye en faveur des familles des victimes de l'attentat de Lockerbie.

Les autorités libyennes vont n'avoir de cesse d'utiliser l'affaire des soignants de Benghazi, désormais condamnés à mort, comme une réponse tactique aux dossiers des attentats reprochés au régime libyen. Dès l'origine, on repère de curieux jeux de miroirs entre les dossiers. Ainsi, l'interpellation des infirmières en 1999 survient un mois à peine avant l'ouverture du procès devant la cour d'assises de Paris de l'attentat contre le DC10 d'UTA, et deux mois avant que la Libye accepte que soit livré et extradé l'un de ses agents, Abdelbaset al-Megrahi, inculpé dans l'affaire de Lockerbie. Selon une note¹³ de la Direction générale des services extérieurs (DGSE), Abdallah Senoussi, patron du renseignement militaire, « serait notamment à l'origine de la demande libyenne d'échanger la libération [des infirmières bulgares] contre celle du Libyen Abdelbaset al-Megrahi [accusé de l'affaire de Lockerbie – nda], issu de la même tribu ».

En décembre 2005, la Cour suprême de Tripoli casse le premier jugement de la cour criminelle et accepte de rouvrir le procès en appel en 2006. Dès lors, le cas des infirmières bulgares et du médecin palestinien suscite une mobilisation internationale importante. Côté libyen, l'enjeu principal devient celui des

indemnisations des familles de victimes en échange d'une éventuelle libération des infirmières. En effet, une disposition du Coran prévoit que l'auteur d'un crime peut échapper à la mort s'il acquitte financièrement le « prix du sang » (diya). Cette fois, c'est le régime libyen qui va négocier l'indemnisation, au prix fort, des familles des enfants contaminés à Benghazi.

La pression internationale monte d'un cran. L'Union européenne et sa commissaire en charge des relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, se retrouvent en première ligne et engagent des pourparlers avec le régime de Kadhafi pour trouver une issue favorable. Un outil financier. C'est un fonds d'indemnisation des victimes, le Fonds international de Benghazi, placé sous la responsabilité d'un négociateur européen, qui est créé en janvier 2006.

Mais le chantage va continuer. D'autant que les condamnations ne vont cesser d'être confirmées, malgré l'évidente manipulation de l'enquête. L'hypothèse vertigineuse d'un complot initié depuis l'origine par le pouvoir prend forme. Mais elle n'est pas même énoncée par les chancelleries.

Le 19 décembre 2006, la peine capitale est confirmée en appel par la Cour suprême présidée par Mustafa Abdul Jalil, qui deviendra par la suite le dernier ministre de la Justice de Mouammar Kadhafi. Puis aussi, après la chute du régime, le premier président de la « nouvelle » Libye¹⁴.

Notes

- 1. Le 17 février 2002, la cour populaire s'est déclarée incompétente.
- 2. Du 24 au 27 avril 2001, ce sommet est parrainé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et organisé en collaboration avec l'ONU.
- <u>3</u>. Kadhafi ajoute que « l'idée selon laquelle la maladie a été causée par les singes de l'Afrique est totalement fausse et sans fondement » : « Nos singes ont toujours vécu avec nous, alors que la maladie n'est apparue que durant les deux dernières décennies. »
- 4. « Kadhafi accuse l'Occident de se livrer à un "commerce odieux" », Agence Panapresse, 27 avril 2001.
- <u>5</u>. Audition par la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions de libération des infirmières et du médecin bulgares détenus en Libye et sur les récents accords franco-libyens.
 - 6. Audition du professeur Montagnier devant la commission d'enquête parlementaire.
 - 7. Ibidem.
 - **8**. *Ibid*.
- 9. « Libya Imported Infected Blood, Bulgarian Medics Innocent », Novinite, Sofia News Agency, 17 février 2004.
- <u>10</u>. Cet épisode est relaté par Roumiana Ougartchinska et Rosario Priore, dans leur livre *Pour la peau de Kadhafi*, Fayard, 2013.
 - 11. Ibidem.
 - 12. Pour la peau de Kadhafi, op. cit.
 - 13. Datée du 13 décembre 2010. Document en possession des auteurs.
- <u>14</u>. Mustafa Abdul Jalil sera ministre de la Justice (secrétaire du Comité général du peuple à la Justice) de janvier 2007 à février 2011, puis premier président du Conseil national de transition, du 5 mars 2011 au 8 août 2012.

II Le nerf de la guerre 2006-2007

« Un trésor de guerre »

Où l'échec d'un contrat saoudien fait naître des appétits libyens

Pour comprendre l'affaire libyenne, il faut d'abord faire un détour par l'Arabie Saoudite. Et plus particulièrement par l'histoire d'un contrat d'armement au nom étrange, qui obsédera pendant longtemps politiques et militaires français. C'est de l'échec de ce contrat que naîtra le dossier libyen, un peu par accident.

Dès son arrivée Place Beauvau en 2002, Nicolas Sarkozy s'est emparé de ce vieux projet industriel porté par le ministère de l'Intérieur depuis une dizaine d'années : le marché de sécurisation des frontières d'Arabie Saoudite, aussi baptisé « Miksa »¹. Un marché évalué à 7 milliards d'euros, comprenant la livraison d'hélicoptères, d'avions, de radars, de systèmes de communication ultrasophistiqués.

Dans l'un de ses fameux carnets, le scribe de l'affaire Clearstream, le général Philippe Rondot, écrit de son écriture serrée et nerveuse au sujet de Miksa : « La filière SARKOZY », suivi d'une flèche pointant un nom – « B. HEURTEFEUX ». Puis : « trésor de guerre ? selon le dircab ».

Le « dircab » auquel Philippe Rondot faisait allusion était celui de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, dont il dépendait : Philippe Marland. Un énarque, ancien sous-préfet, puis préfet, chef de cabinet du ministre chargé du Budget Alain Juppé en 1986, et enfin conseiller d'Alliot-Marie dès 2002. Le 20 avril 2004, au moment d'évoquer les faux listings bancaires de Clearstream, le dircab avait parlé de Brice Hortefeux. Et Rondot avait pris note, avec une faute d'orthographe qui traduisait sa méconnaissance de l'entourage de Sarkozy.

Quelques années plus tard, le général tente d'expliquer ces quelques lignes à

un juge d'instruction:

« S'agissant des mentions "filière SARKOZY : B. HEURTEFEUX : trésor de guerre", elles se rapportent à l'opération Miksa, qui était un contrat entre la France et l'Arabie Saoudite, relatif à la livraison de matériels militaires de surveillance. Si nous en parlons, c'est que la presse spécialisée telle que Le Monde du renseignement ou Intelligence Online, plus des articles dans la presse courante font état à ce moment-là de bruits sur le rôle de M. Hortefeux auprès de M. Nicolas Sarkozy, et l'opération Miksa fait également l'objet de nombreux articles à ce moment-là, car ce dossier traîne depuis des années, et il s'agissait de savoir qui, du côté français, devait le gérer. Donc il y a eu des tentatives d'arbitrage entre la Défense et l'Intérieur pour la conclusion du marché. Le directeur de cabinet fait la remarque "trésor de guerre?" à propos de cette affaire Miksa. [...] Je remarque que cette mention est assortie d'un point d'interrogation. J'ai mis trois étoiles sur mon verbatim, car, pour moi, c'est important, car le nom de M. Sarkozy apparaît. Les articles auxquels j'ai fait référence font état de bruits selon lesquels M. Hortefeux s'occuperait du financement des campagnes de M. Sarkozy. Les journaux de cette époque parlent de commissions liées au contrat Miksa, qui pourraient alimenter des partis politiques, et qui faisaient référence au parti de M. Sarkozy². »

En réalité, aucun journal ne va si loin. Intelligence Online et *Le Monde*³ dévoilent, c'est vrai, l'existence de cette brouille au sommet entre le ministre de l'Intérieur et l'Élysée au sujet du contrat saoudien de sécurisation des frontières du royaume. *Le Monde* souligne la venue de Brice Hortefeux à Ryad, à deux reprises, à l'automne 2013, et pointe celle du directeur du cabinet du ministre, Claude Guéant. L'Élysée « s'était ému d'une implication aussi personnelle des deux principaux confidents de M. Sarkozy », relève le quotidien du soir. « L'Élysée jugeait que le montage juridique et financier préparé par le ministère de l'Intérieur n'offrait pas toutes les garanties de transparence, signale aussi *Le Monde*.

Certains protagonistes et observateurs de la négociation, revendiquant leur proximité avec la présidence, émettent crûment le soupçon de "dérivations financières" qu'aurait pu dissimuler le contrat saoudien — le dispositif initial, conçu sous l'égide du groupe Thalès, ayant prévu d'importantes commissions destinées à des "intermédiaires" impossibles à contrôler… »⁴

Depuis quelque temps, Ziad Takieddine s'est remis au travail. Le réseau venu

dîner avenue Georges-Mandel le 27 juin 2002 lui fait la courte échelle. Thierry Gaubert a récupéré un strapontin de chargé de mission au secrétariat d'État des Relations avec le Parlement, un poste occupé par Jean-François Copé⁵. Député européen depuis 1999⁶, Brice Hortefeux est l'un des conseillers du ministre de l'Intérieur. Et tous deux s'activent en coulisses. Des mails récupérés par les enquêteurs huit ans plus tard montrent que Thierry Gaubert fait secrètement la navette entre Takieddine et Hortefeux²:

- 21 octobre 2003, 10 h 59. Message du secrétariat d'Hortefeux (ministère de l'Intérieur) à Gaubert : « BH aura des nouvelles à vous communiquer vers 15 h. »
- 21 octobre 2003, 15 h 45. Message de Gaubert au secrétariat d'Hortefeux (ministère de l'Intérieur) : « Gaubert indique qu'il doit remettre un pli important à BH de la part de ZT, et que celui-ci souhaite lui en parler. »
- 15 novembre 2003, 11 h 35. Message de Ziad Takieddine à Thierry Gaubert, sujet « Brice » : « Takieddine dit qu'il n'a pas de nouvelles de Brice. »
- 15 novembre 2003, 11 h 37. Réponse de Thierry Gaubert à Ziad Takieddine : « Gaubert lui dit qu'il va appeler Brice. »
- 2 décembre 2003, 11 h 04. Message de Thierry Gaubert à Martine (secrétaire Hortefeux), sujet « Merci de rappeler BH » : « Gaubert demande de téléphoner à ZT avant 12 h, qui attend pour partir voir son ami. »

Ces échanges de mails montrent aussi qu'il arrive que Thierry Gaubert transmette certains messages du ministre de l'Intérieur à des tiers⁸.

L'ancien chef de cabinet est en outre très occupé, mais à distance, par la construction des dépendances de sa nouvelle propriété, secrète, au sud de Bogota, en Colombie. Édifiée dans une zone résidentielle sécurisée⁹, cette *hacienda* aux allures de château est un peu sa « part » de la bonne fortune de son ami Ziad¹⁰. Le Noël précédent, il a d'ailleurs invité pour les fêtes Ziad et Nicola, et Thierry Dassault et son épouse. Selon ses mails, Thierry Gaubert demande régulièrement une escorte à l'ambassade de France à Bogota pour se rendre sur place.

Ces messages de Gaubert à Hortefeux intriguent. Pourquoi Takieddine et Hortefeux ne s'appellent-ils pas directement ? D'autant plus que l'ami, le lieutenant du ministre de l'Intérieur, a sympathisé avec l'intermédiaire. Il lui a rendu visite avec sa femme au Cap d'Antibes. Des photos, prises au mois

d'août 2003, ont immortalisé sa venue. Hortefeux, polo bleu ciel, s'appuyant à la balustrade du bateau *La Diva* à côté de Takieddine. Mais aussi, en rang d'oignons et bras dessus, bras dessous, les couples Copé, Takieddine et Hortefeux, devant *La Diva* amarrée. « Brice Hortefeux est venu souvent nous voir, se souvient Nicola Johnson. Sa famille habitait à Mougins – sur les hauteurs de Cannes –, il venait avec sa femme et ses enfants, et l'on sortait souvent en bateau¹¹. »

Les messages entre les deux hommes communiqués par Gaubert concernent la reprise du business avec Miksa, selon les documents retrouvés dans l'ordinateur de Takieddine. Le 8 juillet 2002, Nicolas Sarkozy a écrit en ce sens au prince Nayef, son homologue :

« Connaissant l'importance pour les autorités saoudiennes du contrôle des frontières du royaume, je tenais à confirmer à votre Altesse royale, l'intérêt du gouvernement français pour la réalisation du projet Saudi Border Guards Defence Program, et à lui confirmer que celui-ci apportera sa garantie à la bonne exécution du contrat qui doit être signé entre le groupe Thalès, maître d'œuvre industriel, et le gouvernement saoudien. Le contrôle de la bonne exécution de ce contrat sera assuré par la société Civipol Conseil, société de service et de conseil du ministère français de l'Intérieur. Je propose à votre Altesse royale de signer avec Elle dès qu'Elle le souhaitera l'accord de coopération préparé par nos services. »

La lettre emprunte le canal diplomatique. Et, presque au même moment, un peu avant ou un peu après, le cheikh Ali Ben Moussalem propose à Takieddine de rencontrer le prince ministre¹² : « Le prince Nayef veut te voir. Allons-y ensemble », dit le cheikh.

Dès son retour, en octobre 2002, l'intermédiaire fait une note qu'il adresse à Claude Guéant. Il reste sans nouvelles durant six mois, puis reçoit un appel de la secrétaire du directeur de cabinet du ministre. Quelques rendez-vous s'enchaînent Place Beauvau avec Guéant. Des documents préparatoires et des projets d'accords sont rédigés. Mais c'est Brice Hortefeux, simple conseiller du ministre, qui est chargé de porter la voix de Nicolas Sarkozy auprès du prince, le 14 octobre 2013. Plus d'une dizaine de rapports établis par Ziad Takieddine seront retrouvés par les enquêteurs dans l'une des clés USB remises par Nicola Johnson aux enquêteurs, « BillyWhizzUSB ».

Le 16 octobre 2003, dans un premier rapport sur la mission, Takieddine avertit qu'il « ne s'agit plus de signer un énième M.O.U. [memorandum of

understanding – nda] (le quatrième dans la série), ou un accord-cadre avec le contrat en annexe, renvoyant ainsi la signature de l'accord industriel aux oubliettes, comme par le passé, mais bel et bien d'une signature du contrat, dans son intégralité ». Hélas, « le contrat est loin d'être prêt pour la signature par le ministre lors de sa visite, initialement programmée le 4 ou 5 octobre », relève-t-il. De nouvelles dates ont d'ailleurs été fixées pour la visite de Nicolas Sarkozy, les 29 et 30 novembre 2003.

« Conformément à la volonté exprimée à plusieurs reprises par les responsables saoudiens, et dernièrement confirmée avec force par SAR le prince Nayef à BH [Brice Hortefeux – nda] le 14 octobre à Riyad, de voir ce contrat traité de "gouvernement à gouvernement", il serait indispensable, à ce stade des négociations, que la société [Thalès – nda], maître d'œuvre de ce contrat, cesse tout contact avec le ministère de l'Intérieur saoudien, directement ou indirectement, à travers sa filiale dans le pays, pour plus d'efficacité¹³. »

Ziad Takieddine cherche ainsi à écarter Thalès des négociations, y compris de la délégation accompagnant le ministre.

« La présence du président de la société n'est pas souhaitable (ni indispensable) pendant le voyage. Après tout, SAR le prince Nayef sera le signataire de la partie saoudienne. Ceci évitera toute "coloration" commerciale, retentissante, qui suivra nécessairement, et qui ne sera pas appréciée par la partie saoudienne. »

Selon l'intermédiaire, le prince Nayef « ne voit aucun inconvénient à traiter avec l'un des ou les industriels choisis par le ministère de l'Intérieur français, à condition que ça se passe sous la surveillance du ministère ». Les contacts doivent donc se poursuivre « exclusivement avec le ministère français », afin de compléter le contrat, notamment son volet financier, et après avoir précisé que tous les aspects techniques ont été approuvés par les équipes des deux parties. Un exemple type à éviter, selon lui : la venue de Jean-Paul Perrier, directeur international de Thalès, à Agadir, pour s'entretenir avec le prince Nayef, en mai précédent.

Le contrat n'est pas prêt, mais Takieddine communique déjà un échéancier des paiements. « Cet échéancier est similaire à celui utilisé pour le contrat "S" signé en novembre 1994 », précise-t-il.

« S » comme Sawari II, l'un des contrats qui l'a tant enrichi sous Balladur.

Le 29 octobre 2003, Takieddine rédige un nouveau compte-rendu de visite.

« Personnel et confidentiel », précise-t-il. Dans cette note, il signale noir sur blanc l'existence d'un projet de financement occulte similaire à celui de l'affaire Balladur. Ainsi, la société du ministère couvrira le « sujet sensible » *via* le paiement de ses honoraires. Ses contacts « ne sont pas près d'oublier ce qui s'est passé avec le même système la fois passée », écrit-il. Il fait d'ores et déjà part d'inquiétudes sur un conflit entre le « numéro 1 », Jacques Chirac, et celui qu'il appelle « le Patron », Nicolas Sarkozy, reconnaissable aux décisions prises « dans son ministère ».

« Il existe une réelle inquiétude de la part de mes interlocuteurs sur la manière de traiter les sujets "sensibles". Il y a eu beaucoup d'interrogations sur les relations du "Patron" avec le numéro 1, et son système. Mes interlocuteurs ne souhaitent en aucune façon intervenir dans cette "bagarre" franco-française, et solliciteront des garanties personnelles de la part du "Patron" lui-même pour que ce sujet "sensible" soit "garanti".

J'ai confirmé vos divers propos à ce sujet, en insistant sur les décisions suivantes prises par le Patron concernant cette affaire : l'ancien système a été abandonné. Une nouvelle structure, complètement dépendante de son ministère, a été créée pour assurer le rôle de conseil sur le projet. Celle-ci sera capable de couvrir le sujet "sensible" par le biais de ses honoraires.

La société commerciale T., devenue privée, ne pourra en aucune manière assurer cette couverture, compte tenu des règles internationales en la matière. Elle sera bien évidemment informée des exigences de la société conseil, dépendant directement du ministère, sans donner d'autres explications ou détails que son besoin de conclure des "accords de conseils extérieurs" utiles pour la réalisation du contrat.

La société T., ayant un caractère commercial et privé (avec des accords locaux, etc.), ainsi que des intérêts présents et passés en contradiction avec le système voulu, mes interlocuteurs ne souhaitent en aucune manière que soit donné à celle-ci un quelconque rôle autre que la maîtrise d'œuvre. Elle ne devra en aucune manière jouer un quelconque autre rôle, ni être mise au courant des détails (nom des personnes, etc.), ni les rencontrer.

Il sera utile, lors de la prochaine visite de préparation ultime, de confirmer la signature avec la société, représentée par la banque d'affaires du P., du contrat en votre possession suivant le schéma approuvé.

Mes interlocuteurs représentent la "couverture/parapluie" sur place. Cette coordination est indispensable pour permettre une "assurance" de résultat.

"Ils" ne sont pas près d'oublier ce qui s'est passé avec le même système la

fois passée.

D'où leurs exigences¹⁴... »

On relève, aussi, que la société commerciale Thalès « ne pourra en aucune manière assurer » la couverture du sujet « sensible », « compte tenu des règles internationales en la matière » : les directives anticorruption de l'OCDE, intégrées dans le code pénal français depuis juin 2000.

La « société conseil » dont parle Takieddine, n'est autre que Civipol – société de conseil et de service du ministère de l'Intérieur –, créée¹⁵ en 2001 après la mise en cause de la structure qui l'avait précédée, la Sofremi¹⁶, dans plusieurs affaires judiciaires provoquant notamment la condamnation de l'ancien ministre Charles Pasqua¹⁷. Dans un autre document, Takieddine insiste sur un autre préalable à l'opération : « Le nettoyage effectif de tous les arrangements qui ont pu être conclus depuis l'origine, tant par Thalès que par la Sofremi, notamment¹⁸. »

La précision la plus mystérieuse de Takieddine concerne la présence de « la banque d'affaires du P. » dans le dispositif. Cela ne peut être, si l'on a bien suivi, que la banque d'affaires du « Patron ».

Ziad Takieddine prépare parallèlement la visite du ministre. Dans une note du 3 novembre, ses recommandations à l'entourage de Nicolas Sarkozy insistent déjà sur le « caractère secret » de la visite préparatoire — des éléments de langage qui seront repris mot pour mot lors des préparatifs de la visite de Nicolas Sarkozy en Libye.

« Ni le cabinet ni le conseiller diplomatique ne doivent être au courant, pour cause évidente de fuites... Pour cette raison, il sera préférable que B. se déplace seul, et que le déplacement s'effectue "sans fanfare" : avion de ligne de Genève ou Zurich. Dans l'intérêt d'une signature sans "interférences", il est indispensable que tout le monde soit pris par surprise par cette signature. »

C'est donc « B », Brice Hortefeux, qui est aux manettes et doit se déplacer discrètement. Comme Takieddine le dira plus tard au sujet de la visite libyenne, cela permet d'être plus à l'aise pour évoquer l'« autre sujet important », « de la manière la plus directe ». Brice Hortefeux confirme s'être rendu en Arabie saoudite avec l'intermédiaire, mais réfute toute négociation de commissions en marge de Miksa. « J'y suis allé parce que le mode de fonctionnement local impose que les institutionnels connaissent tout le relationnel autour d'un ministre », assure-t-il¹⁹. Selon Takieddine, il faut éviter aussi que l'aspect « commercial » soit trop mis en avant par les préparatifs officiels ; c'est « très dangereux au niveau franco-français²⁰. »

L'ennemi n'est pas loin, il est d'ailleurs mentionné dans une note du 6 novembre : c'est l'office d'armement Sofresa (Société française d'exportation de systèmes d'armes). Présidée par l'ancien ministre Jacques Douffiagues, elle avait joué le jeu des intermédiaires sous Balladur, avant d'être reprise en main par les chiraquiens, qui avaient placé à sa tête Michel Mazens. Derrière Mazens, c'est l'ombre du « numéro 1 » qui se profile. Celui qui peut tout compromettre.

Informée par Thalès de l'avancée des négociations, la Sofresa s'est approchée du dispositif, faisant valoir ses compétences. Aussi Takieddine tient-il à souligner qu'hélas, ou plutôt heureusement, Michel Mazens n'a aucun contact direct avec le prince Nayef. Ses seuls contacts « sont limités à l'entourage du prince héritier Abdallah ». Il espère ainsi balayer l'adversaire, mais ce sera un peu court.

Comme le montrent ses archives, l'intermédiaire est entré dans la seconde phase des préparatifs. Celle de la mécanique des rémunérations. Dans une note du 20 novembre, il rappelle les dispositions mises en œuvre sous Balladur. Et c'est pareil, écrit-il.

« Nous nous trouvons dans le même contexte que Sofresa (société d'État), lors de la signature du contrat Sawari II. Sofresa avait signé quatre contrats du même type, avec la bénédiction des services de Bercy (Douanes, Impôts) avec quatre sociétés off shore (Lichtenstein, Bahamas, îles Vierges, etc.). Ces contrats ont donné lieu à des rémunérations de 18,5 % au total.

Les copies de ces contrats peuvent être montrées en toute confidentialité. Pour des raisons évidentes de sécurité liées à ce type de contrat, des clauses de confidentialité très strictes sont prévues pour empêcher toute tentative de "disclosure" sans l'accord des deux parties signataires, et ceci dans un cadre très strict et limité.

Un de ces contrats – un seul – avait fait l'objet d'une mise en cause pour des raisons de "retour en France" invoquées par Sofresa (nouvelle direction), soutenue dans ses "certitudes" par Thomson. Ce prétexte a donné lieu à l'annulation du contrat "en cause" pour la durée restant à courir, non sans avoir soldé les montants dus en totalité²¹. Ce même contrat a été immédiatement remplacé par un autre du même type avec une autre société (commanditaires différents), avec le succès que l'on connaît. »

Dans une note du 19 novembre, l'intermédiaire prévoit une convention qui rémunère Civipol entre 6 et 10 % du contrat²², à charge pour la société du

ministère de l'Intérieur de lui transmettre les fonds. Et Takieddine souhaite que soit effective la signature d'un « contrat (5 %) » avant la « grande » visite. « Intervention du dircab nécessaire », précise-t-il. Les documents sont prêts.

Une société off shore, Blue Planet Limited, a été enregistrée à Gibraltar, ellemême détenue par une société off shore des îles Vierges, dont la propriété semble avoir été déjà partagée²³. Un contrat de « consultant » prérédigé avec Civipol lui octroie 5 % du contrat Saudi Border Guards Defence Program, et, au terme des douze échéances prévues, Blue Planet doit recevoir 350 millions d'euros. Les deux premiers versements prévus sont de 46 millions d'euros chacun, puis suivent six versements de 37 millions, tous les six mois, et enfin quatre versements de 9 millions.

Mais le dispositif s'ébruite. Lors d'une réunion, Claude Guéant annonce en effet à Denis Ranque, le PDG de Thalès, qu'une commission de 5 % devrait être versée à Takieddine *via* Civipol. Ziad Takieddine raconte la suite aux enquêteurs²⁴:

« J'ai organisé une première réunion chez le prince Nayef à Ryad, dans son ministère, à laquelle assistaient MM. Guéant et Hortefeux, et moi-même, en octobre 2003. Le seul contact avec l'Arabie Saoudite, c'était moi. Les relations étaient tellement détériorées que même l'ambassadeur n'avait pas le pouvoir d'organiser une réunion avec le prince Nayef.

J'en ai organisé une seconde dans les mêmes circonstances, en novembre 2003.

J'en avais organisé une troisième en décembre, mais elle a été annulée *in extremis* suite à l'intervention, la veille, de M. Gourdault-Montagne, qui accompagnait le président Chirac à Londres. M. Gourdault-Montagne a alors donné l'ordre à M. Guéant d'annuler son déplacement et celui de M. Hortefeux à Ryad. M. Guéant m'a aussitôt appelé. Je le rencontrais très souvent dans le bar d'un hôtel se situant à proximité du ministère. Le dernier voyage était prévu pour préparer la signature du contrat par le ministre de l'Intérieur, qui devait se déplacer à Ryad. M. Guéant m'a dit que la réunion était annulée.

Je me suis rendu seul voir le prince Nayef avec l'accord de MM. Guéant et Hortefeux, pour fixer une date de signature en fonction du travail des services de l'Intérieur et de Civipol. J'ai appris par la suite qu'il y avait un problème pour la signature, car M. Chirac avait interdit au ministre de l'Intérieur de s'y rendre, au prétexte que le prince Abdallah devait venir en France le signer avec lui. J'ai compris à ce moment-là, au vu des difficultés rencontrées dans le passé, que le contrat ne serait pas signé²⁵. »

Notes

- 1. Le 4 octobre 2001, le ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, avait confirmé aux autorités saoudiennes la volonté du gouvernement « de contribuer à la mise en place de ce programme », en précisant que le groupe Thalès était l'« interlocuteur qualifié » pour le faire. Le précédent document ministériel datait du 12 novembre 1994.
 - 2. Audition de Philippe Rondot par les juges, 11 juin 2007.
- 3. « Le contrat saoudien qui oppose M. Chirac à M. Sarkozy », Hervé Gattegno, *Le Monde*, 14 avril 2004.
 - 4. Ibidem.
 - 5. Jusqu'en mars 2004, lorsqu'il est nommé ministre délégué à l'Intérieur.
 - 6. Il a remplacé Nicolas Sarkozy en septembre 1999.
- <u>7</u>. Note de synthèse du 24 janvier 2011 des courriels émis ou reçus par M. Gaubert entre 2003 et 2007. Document en possession des auteurs.
- <u>8</u>. Alors qu'il est devenu directeur de cabinet de Charles Milhaud, président de la Caisse nationale des caisses d'épargne, il prévient ainsi son patron, le 6 décembre, que « NS [lui] demande de [lui] transmettre ses remerciements » pour un dossier transmis au cabinet d'avocat Arnaud Claude, celui de Nicolas Sarkozy. Alors que Milhaud lui demande à quel sujet, Gaubert répond qu'en fait « NS a constaté sur un tableau récapitulatif que le volume d'activité avec CF [le Crédit foncier nda] a doublé (7 dossiers) en quelques semaines et en était très satisfait ».
 - 9. Non loin de Tolemaida, la plus importante base militaire d'Amérique latine.
- <u>10</u>. Un virement de Takieddine sera retrouvé vers le trust de Gaubert aux Bahamas, Cactus. Structure qui détient la propriété *via* une société panaméenne, Monahan International.
 - 11. Entretien avec l'un des auteurs, op. cit.
 - 12. Entretien de Ziad Takieddine avec les auteurs, 12 décembre 2011.
- 13. Note intitulée « Programme de Développement des gardes frontières du royaume d'Arabie Saoudite ; Saudi Guards Development Contract », 16 octobre 2003, « Objet : élaboration de la proposition technique et financière ». En possession des auteurs.
- 14. Note du 29 octobre 2003, « PERSONNEL ET CONFIDENTIEL », « compte-rendu de visite », une page. En possession des auteurs.
- <u>15</u>. Civipol sera présidée à l'origine par Bertrand Maréchaux, puis le préfet Alain Rondepierre de mai 2003 à févier 2012. Il sera alors remplacé par le préfet Rémi Thuau, puis par Pierre de Bousquet de Florian, ancien directeur de la DST, en 2016.
- <u>16</u>. La société française d'exportation de matériels, systèmes et services relevant du ministère de l'Intérieur (Sofremi).
- <u>17</u>. Charles Pasqua a été condamné par la Cour de justice de la République à un an d'emprisonnement avec sursis, en avril 2010. Une condamnation confirmée en cassation.
 - 18. Document du 4 novembre 2003, intitulé « Objet Civipol conseil ». En possession des auteurs.
- 19. Entretien avec les auteurs, le 12 septembre 2017. Questionné en septembre 2005, il avait déjà reconnu ces voyages. *Nicolas Sarkozy, le destin de Brutus*, Victor Noir, *op. cit*.
- <u>20</u>. On préférera parler des « échanges entre les deux pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ».
- 21. Takieddine fait ici allusion à l'arrangement finalement obtenu après l'intervention de Rafic Hariri. Voir chapitre 5.

- 22. Dans un compte-rendu plus détaillé, il envisage le lendemain « un pourcentage autour de 12 % ».
- 23. Blue Planet est détenue par Theobald Limited, basée aux îles Vierges britanniques. Elle est représentée par Banco Efisa, appartenant au réseau BPN. Selon un contrat spécifique, une autre off shore, Doniver Limited, basée aux Bahamas, obtenait 25 % de Theobald, tandis que Pulikao Limited, enregistrée aux Bahamas, en décrochait 50 %. Les ayants droit de ces off shores n'ont pas été identifiés.
 - 24. Audition de Ziad Takieddine, 12 octobre 2011.
 - 25. Ibidem.

« Je suis avec Zorro »

Où Ziad Takieddine rencontre Alexandre Djouhri

Et c'est sur l'île Moustique, dans l'archipel des Grenadines, que Takieddine a eu son accident de quad¹. Il avait loué la villa de son camarade de classe, Abdul Rahman el-Assir, pour les vacances de Pâques 2004. C'était la deuxième fois qu'il y venait. La villa Shogun (qui veut dire « chef militaire » en japonais) dispose de neuf chambres climatisées avec salles de bains privatives, de plusieurs piscines, au milieu d'un jardin tropical de cinq hectares et d'un parcours de golf. La mer n'est pas loin. Six personnes, dont un cuisinier primé, s'occupent de l'intendance. Et cela coûte 40 000 dollars la semaine. « L'île regorge de créatures sauvages et marines, précise le site du lieu, détenu par une compagnie privée, et prisé des milliardaires. Des tortues sauvages, des colibris et d'autres espèces exotiques se déplacent dans les jardins insulaires, les pâturages tropicaux et sur les plages de sable blanc. » Un cadre *a priori* idyllique pour décompresser en famille, avec Nicola, ses enfants et ses belles-sœurs.

À condition de ne pas être en guerre.

Or la guerre autour de Miksa continue.

Le 19 avril 2004, Takieddine s'apprête à laisser sa famille sur place et partir en Arabie Saoudite, parce qu'il est « convoqué » par le prince Nayef. Il y a tout juste un mois, Dominique de Villepin a été nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de Nicolas Sarkozy, nommé ministre de l'Économie et des Finances du gouvernement Raffarin III. Cette astuce permet au président Chirac de confier le contrat du siècle à son ancien secrétaire général, avec le projet de le signer lui-même à Paris lors de la visite du prince Abdallah. Mais rien n'est joué

pour autant, et l'intermédiaire est bien décidé à ne pas laisser faire le « numéro 1 ». « Le prince Nayef m'avait donc appelé sur mon portable à l'île Moustique, a expliqué Ziad Takieddine. Il m'a demandé de venir très rapidement, et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'écourter mes vacances en laissant ma famille sur place. Je devais prendre l'avion le lendemain aprèsmidi à la Barbade pour Paris, après avoir pris la navette par avion, de l'île Moustique à la Barbade. De Paris, je devais me rendre en Arabie Saoudite. Je devais quitter l'île Moustique à 14 heures². »

Un dîner est organisé, la veille du départ, et l'on parle d'un meurtre survenu sur l'île quelques jours plus tôt. « L'île est petite, et il y a peut-être 25 villas de rêve, les pieds dans l'eau », se souvient l'intermédiaire. Les faits divers sont rares. « Le matin, vers 9 h 30, je pense, nous quittons — ma femme, une entraîneuse sportive, mes enfants, un chauffeur et moi-même — la villa, à bord de deux quads, poursuit Takieddine. Nous allons à la plage, et je m'aperçois en arrivant à la plage que j'ai oublié mes deux téléphones portables. Je décide donc de laisser ma famille à la plage et de revenir seul à bord d'un des deux quads. C'est sur le chemin vers la villa qu'a eu lieu l'"accident". Je serais tombé du quad qui roulait à 15 km/heure. »

La chute ne lui laisse aucun souvenir. « C'est le trou noir », dit-il. Takieddine est tombé du véhicule, une Polaris Ranger, qui a poursuivi sa route 30 mètres plus loin avant de se retourner. Il semble qu'il ait marché une centaine de mètres avant de s'écrouler. Sur la plage, sa femme Nicola s'inquiète. « Il avait oublié son téléphone, et on l'attendait, se souvient-elle³. Mais au bout d'un moment, les domestiques de la maison sont venus nous annoncer qu'il avait eu un accident. Je suis allée au cabinet médical où Ziad avait été conduit. Il était encore conscient, mais il saignait des oreilles. Le médecin me dit : "C'est grave", et il organise son transfert vers l'hôpital Queen Elisabeth, sur la Barbade. »

Nicola Johnson avertit Thierry Gaubert, qui lui dit aussitôt : « Ne t'inquiète pas, je vais appeler Copé. » Lors du dernier remaniement, Jean-François Copé a été nommé ministre délégué à l'Intérieur, et il reste porte-parole du gouvernement. « Jean-François m'appelle, et me dit : "Ne t'inquiète pas, j'ai un ami neurochirurgien qui est à Saint-Martin, il va se rendre sur place rapidement." »

Le Dr Didier Grosskopf n'arrive qu'après l'opération, vers minuit, mais il organise le rapatriement de l'intermédiaire « avec l'aide de Jean-François ».

« J'étais en vacances avec ma femme et mes enfants à Saint-Martin, a expliqué le médecin⁴. J'ai reçu un appel sur mon téléphone portable du porte-

parole du gouvernement, qui était Jean-François Copé. C'est au titre de médecin et d'ami que M. Copé m'a demandé de m'occuper d'un personnage important qui avait un problème de santé, à savoir Ziad Takieddine. Un personnel de la préfecture m'a conduit à l'aéroport. Il me semble que j'ai pris deux avions privés. J'ai eu entre-temps au téléphone le médecin de la Barbade qui s'occupe des personnalités. J'ai appris que le pronostic vital de M. Takieddine était engagé, et qu'il devait l'opérer avant mon arrivée⁵. J'apprends que c'est un traumatisme crânien qui est à l'origine de l'état de M. Takieddine. Pour moi, traumatisme crânien est un coup sur la tête. Un traumatisme crânien peut venir d'un accident de la route, si vous tombez d'une échelle, ou si on vous donne un coup sur la tête. Je n'ai pas connaissance de la cause du traumatisme crânien. »

« Missionné par le gouvernement français », comme il le résume lui-même, le Dr Grosskopf organise le rapatriement de Ziad Takieddine par « un avion médicalisé jusqu'au CHU de La Meynar, à Fort-de-France », où il connaît la plupart des neurochirurgiens. « Quelques jours après, nous avons repris un avion de ligne que nous avions aménagé, poursuit-il. Il y avait une équipe de réanimateurs. » À Paris, une ambulance l'attend sur le tarmac, et il est conduit à l'hôpital de la Salpêtrière où il reste un mois. « L'un des médecins m'a dit que ces blessures ne correspondaient pas à un accident, se rappelle Nicola Johnson. Il avait une fêlure du crâne, comme si on l'avait tapé avec quelque chose parderrière. J'ai décidé d'employer un garde du corps, dès son réveil à l'hôpital. »

Pour sa convalescence, Ziad Takieddine charge le Dr Grosskopf de médicaliser son domicile. Avenue Georges-Mandel, le médecin fait aussi des points réguliers sur l'état de santé de son nouveau client, devant ses amis. Il va par la suite l'accompagner durant plus d'un an. « L'explication officielle était que j'aurais heurté une pierre en tombant du quad, a résumé Takieddine. J'ai cru à cette explication, et je ne voyais pas d'autre raison⁶. »

Dans les mois qui suivent, un proche de l'ancien ministre de l'Intérieur lui montre une note blanche sur son accident. « Cette note disait que deux personnes étaient venues sur l'île pour me tuer, raconte-t-il. Elles avaient pris le vol de Saint-Martin. Il y avait un rapport avec le meurtre survenu quelques jours plus tôt. C'était très troublant⁷. » Une Française a bien été tuée sur l'archipel, le 16 avril 2004, mais sans aucun rapport avec le séjour de Takieddine et ses proches⁸. L'intermédiaire annonce quelques années plus tard son intention de déposer plainte⁹, mais il manque d'éléments.

Après cet accident, Takieddine reprend « progressivement » ses esprits. Il

reçoit de nombreuses visites de personnalités, notamment celle de Rafic Hariri. Et des messages, aussi. Les vœux de bon rétablissement affluent. Trois mois plus tard, il se rend en Arabie Saoudite et emmène avec lui le Dr Grosskopf. « Je vois le prince Nayef, seul, pour lui demander ce qu'il voulait. Qu'est-il arrivé, m'a-t-il demandé "à votre ami Sarkozy"? Je lui ai répondu qu'il était maintenant ministre des Finances, mais qu'il ne pouvait rien pour l'instant pour Miksa. Le prince Nayef ne voulait traiter ni avec la Sofresa ni avec M de Villepin, nouveau ministre de l'Intérieur. Je lui ai promis que j'allais voir ce que je pouvais faire, et je le tiendrais au courant. »

L'intermédiaire se laisse gagner par l'idée d'un rapprochement avec Villepin. Son ami Jean-François Copé, devenu ministre délégué à l'Intérieur, n'y est peut-être pas pour rien. Takieddine a multiplié les voyages privés en compagnie du porte-parole du gouvernement. À l'automne 2003, il avait organisé de bout en bout un déplacement au Liban, agrémenté de nombreuses excursions qu'il avait prises en charge, et de rencontres avec des personnalités, dont le Premier ministre Hariri¹⁰. Déjà venu au Cap d'Antibes en 2003 avec sa femme – une photo devenue célèbre publiée par Mediapart le montre nageant dans la piscine de l'intermédiaire –, Copé voyage à Londres et à Venise aux frais de l'intermédiaire¹¹. Il lui offre une Rolex pour son anniversaire. « J'ai trouvé l'homme vraiment sympathique, raconte-t-il. On ne parlait jamais de politique, ni de Raffarin, ni de Villepin. Je l'ai invité avec sa famille, une semaine par ci, une semaine par là. Ses enfants avaient presque le même âge que les nôtres. Et un jour, alors qu'il était chez nous, on est allé à Saint-Tropez, je savais qu'il aimait les montres, c'était son anniversaire, je lui en ai acheté une¹². »

Le 29 novembre 2004, l'ami de l'intermédiaire est nommé ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire¹³. Pour le fraudeur fiscal hors norme qu'est devenu Takieddine, puisque tous ses biens sont détenus *via* des off shores étrangères, cette proximité avec le ministre du Budget est savoureuse.

À l'automne 2004, l'intermédiaire s'est rapproché de Pierre Sellier, patron d'une société d'intelligence économique qui fait parler d'elle. Salamandre a en effet intégré au sein de son conseil de supervision un ancien patron de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le général François Mermet, et un ancien directeur du renseignement des services spéciaux, Michel Lacarrière, parmi d'autres responsables du complexe militaro-industriel français¹⁴. Salamandre est intervenue dans plusieurs dossiers stratégiques, notamment pour contrer l'opération de Texas Pacific Group au sein de Gemplus, fabriquant de cartes à puce... Dans lequel Takieddine a justement investi.

En octobre et novembre 2004, Pierre Sellier fait parler l'intermédiaire. Il en tire des *verbatim* communiqués aux services de renseignement. Ziad Takieddine lui parle de l'affaire Miksa : il certifie qu'il n'est finalement « pas sarkozyste », et il propose même « d'emmener » un collaborateur de Dominique de Villepin en Arabie¹⁵. « L'affaire peut être bouclée en un mois » avec lui, assure-t-il, dans l'espoir que le message passe. « Une réunion avec Z. pourrait être organisée », conclut Sellier.

Et le message est reçu. En tout cas, un messager se présente avenue Georges-Mandel en janvier 2005. L'homme, d'un certain âge, ne laisse pas sa carte de visite. Ziad Takieddine ne le connaît pas. Mais il se dit envoyé par le président de la République. « Je suis chargé de vous dire que le contrat Miksa est très important pour la France, et que le Président souhaite le signer, annonce-t-il. Nous cherchons à savoir si une collaboration est possible avec votre réseau... » Il ajoute qu'un partage des commissions est envisageable. Takieddine met fin à l'entretien en expliquant qu'il n'est pas intéressé. Mais il appelle aussitôt ses proches pour annoncer « qu'un général est venu ». Devant les photos qu'on lui présente, Takieddine est formel : c'est le général Philippe Rondot qui lui a rendu visite. L'intermédiaire ne cessera de le dire par la suite. Lors d'une interview en 2010¹6, puis aux juges en 2011¹7. Tandis que le général fera démenti sur démenti.

Mais d'autres messagers se manifestent — un général d'origine indienne, un intermédiaire libanais introduit par une cousine... « C'était un vrai carnaval », s'amuse Takieddine, qui « écoute », « regarde ». « Tous avaient le même message et voulaient me faire parler », juge-t-il.

Jusqu'à ce qu'un nouvel intermédiaire se présente, en février 2005 : Samir Traboulsi.

C'est un grand nom du métier, formé par des pointures du monde de l'armement, Adnan Khashoggi et Akram Ojjeh, et c'est une connaissance, voire un ami de Takieddine. Mis en cause et condamné en France dans les années 1990 dans une retentissante affaire de délits d'initiés¹⁸, Traboulsi est parti s'installer à Londres. « Je déjeune au Harrys' Bar, à Londres, avec lui, et, au moment de partir, il me dit : "J'ai quelque chose à te demander", se rappelle Takieddine. "J'ai une demande de la part d'Alexandre Djouhri. Il veut absolument te rencontrer." Il m'a dit que c'était très important. »

Alexandre Djouhri est l'adversaire souterrain de Ziad Takieddine depuis une dizaine d'années. Après une jeunesse agitée, sur fond de braquages de bijouteries et de fusillades – il a pris une balle de 11.43 dans le dos, place du Colonel-Fabien à Paris, en 1986 –, il a pris son envol en rendant service aux

réseaux Chirac en Afrique, puis à Genève, où il s'est installé. Suivi à ses débuts par Michel Roussin, l'ancien directeur de cabinet de Chirac, il s'est rapproché d'André Tarallo, le patron de la branche Afrique du groupe Elf, puis d'Henri Proglio, le PDG de Veolia. Jusqu'alors, ses missions sont restées soigneusement cachées. Didier Schuller, l'ancien patron des HLM des Hauts-de-Seine, a dit qu'il l'avait clandestinement rencontré à Genève au moment de prendre la fuite à Saint-Domingue. Son nom est aussi associé à plusieurs épisodes secrets de l'affaire Elf. En décembre 2004, les médias sont alertés : le turbulent Djouhri en est venu aux mains face à un intermédiaire concurrent, à l'hôtel Georges V à Paris.

Rien de grave, si ce n'est que, pour une fois, il apparaît publiquement.

« Je te prie de m'excuser, mais je ne veux pas du tout voir ce personnage », répond Takieddine à Traboulsi — qui insiste. « Pour te faire plaisir, alors », s'incline-t-il peu après. « Mais pas à Paris : à Genève. »

Le rendez-vous, tel qu'il ressort du témoignage de Takieddine et des notes Salamandre, est organisé dès le lendemain, à l'hôtel Richemont, au bord du lac Léman. Takieddine s'y rend spécialement. Vers 18 h 30, il rencontre Djouhri en compagnie de son ami, à l'endroit prévu. Djouhri a réservé une table à l'hôtel du Rhône. L'ami salue et regarde les deux hommes s'éloigner à pied vers le restaurant. Ils s'installent.

Djouhri annonce le vin, il choisit un château-latour 1961.

Takieddine adore le vin.

- « Je ne bois pas de vin, je bois de l'eau, dit-il. Je vous écoute...
- Vous savez que je veux vous parler du contrat Miksa…, démarre Djouhri.
- J'ai beaucoup à faire, se plaint Takieddine. Je veux d'abord vous dire que
 M. Mazens [patron de la Sofresa nda] n'a rien à faire dans ce contrat.
- Vous ne pouvez pas me dire que ce vous avez fait sur Sawari II vous ne pouvez pas le faire sur Miksa ? », objecte son rival.

Djouhri s'interrompt pour passer un coup de téléphone.

« — Allo, Jacques ? Je suis avec Zorro, là. Il n'a pas l'air très coopératif... Mais j'essaie quand même. Je te tiens au courant. »

Il raccroche et regarde Takieddine, en lui disant :

- « C'était Jacques Chirac. »
- « Pendant le dîner, M. Djouhri m'a demandé quel était mon degré d'implication dans le contrat Miksa, résumera Takieddine. Il voulait que

j'intervienne auprès des Saoudiens, afin que l'Élysée soit associé au contrat. »

Puis Takieddine reprend l'initiative. Il demande à parler à un haut fonctionnaire membre du cabinet de Jacques Chirac. « Je veux le voir rapidement. Et, dès que je l'aurais vu, je déciderai. »

Takieddine demande à Djouhri « d'organiser une réunion immédiate » à Londres avec lui. Djouhri l'appelle aussitôt, et le rendez-vous est pris à Londres le surlendemain, dans un palace, le Connaught. Une note de Salamandre résume le contact entre les deux intermédiaires, *versus* Takieddine. D'après ce rapport, Djouhri est « mandaté » par l'Élysée afin d'opérer le rapprochement. Mais le partage des commissions ferait d'ores et déjà l'objet de discussions.

« Djouhri a été informé d'une rencontre entre Takieddine, le prince Nayef et son fils à Genève, à l'hôtel des Bergues. Ce qui a fait dire à Takieddine qu'il est "suivi et écouté". »

La perspective d'une signature d'un accord par Villepin, ministre de l'Intérieur, est proche. Mais, selon cette note, Djouhri « souhaite s'assurer que Zorro ne reversera rien à Sarkozy : c'est l'obsession de Chirac ».

Initialement, expose Salamandre, « la commission saoudienne était de 800 ME » : « 500 ME pour Nayef, 300 à 350 ME pour Zorro. »

Les chiraquiens veulent « 200 ME pour Chirac », et proposent « de monter la commission à 1 000 ME ».

L'argent pourrait être versé « à une société saoudienne de prestations de service » contrôlée par Takieddine, ce qui lui permettrait de connaître les destinataires, et « de savoir combien Chirac a touché », ce qui l'amuse un peu.

Les industriels sont tenus informés. En effet, Jean-Paul Perrier, le directeur international de Thalès, doit consulter l'Élysée pour savoir si « Zorro est validé ».

C'est l'objet de la réunion programmée à Londres par Djouhri.

Takieddine a pris l'Eurostar et s'est rendu directement à l'hôtel. Il aperçoit une voiture de l'ambassade qui stationne. Le haut fonctionnaire l'attend au bar, avec Djouhri.

Sans se démonter, Takieddine demande que son rival se retire. Le représentant de l'Élysée résiste pour la forme, puis s'incline. Une suite a été réservée dans l'hôtel pour la discussion. Une heure, cela devrait suffire.

Avant de commencer, Takieddine s'offre un petit plaisir. Il a été maltraité. On

l'avait accusé à tort d'avoir financé Balladur. Il aimerait des explications, des excuses. « Je me sentais fort, parce qu'ils étaient demandeurs », s'amuse l'intermédiaire. En face, l'homme de l'Élysée s'incline sans difficulté :

« Bon, d'accord, nous avions de mauvaises informations », dit-il en s'excusant.

Takieddine savoure l'instant. Et demande que l'on passe au sujet de la réunion.

« Nous voulons reprendre le contrat Miksa là où il s'est arrêté, poursuit le haut fonctionnaire. Nous voulons signer le contrat dans le mois qui vient. Le ministre de l'Intérieur a beaucoup d'autres choses à faire, et il faudrait l'aider. Il faudrait que vous repreniez le dossier en main… »

L'intermédiaire est prêt.

« Alors, voilà mes conditions, dit-il. 1 — Il y a une visite programmée du ministre de l'Intérieur. Cette visite doit être annulée pour que je reprenne le dossier. 2 — Je ne veux pas que Michel Mazens [celui qui lui a fait déchirer ses contrats de l'affaire Sawari, il y a dix ans] s'en occupe, ni même qu'il remette les pieds en Arabie Saoudite. Vous choisissez qui vous voulez à sa place à la Sofresa. Le dossier est prêt... Cela ne demandera pas de longs pourparlers. 3 — Je vais aller en Arabie Saoudite, et je vous appellerai en présence du prince Nayef, et je vous le passerai. Il faudra lui dire que votre volonté est de reprendre le dossier tel qu'il était, et vous allez lui dire que je suis le représentant de Jacques Chirac. »

Le haut fonctionnaire dit que l'annulation du voyage est impossible, mais un report, peut-être. Il donne son accord.

Quelques jours plus tard, Takieddine prend un avion pour Ryad. Il rencontre le prince Nayef et, comme prévu, il appelle l'homme du cabinet de Chirac en sa présence. L'échange a lieu, traduit par l'intermédiaire. Le fonctionnaire s'éloigne un peu du texte prévu, mais il finit par dire que « M. Takieddine va jouer un rôle important ». Alors que « l'ouvreur de la page » croit l'affaire réglée, un coup d'œil sur la dernière version du contrat lui permet de constater que tout a été revu. Il feuillette, et voit que les commissions « s'élèvent à 20 % ». Il fait comme si de rien n'était. « La différence est énorme », souffle-t-il.

Il retourne à l'hôtel. Il se persuade qu'il a été trahi. Que le schéma a été revu derrière son dos par les hommes de l'Élysée²⁰. Dès le lendemain matin, il prétexte un problème familial, fait son check-out et reprend l'avion.

L'homme de l'Élysée et Alexandre Djouhri l'appellent, lui demandent ce qui

se passe. En vain. Il refuse de parler au téléphone. Le lendemain, Takieddine, rejoint le haut fonctionnaire de l'Élysée à l'hôtel Bristol.

« Vous ne signerez plus un boulon avec l'Arabie Saoudite », lui lance-t-il.

Notes

- 1. C'est en réalité un modèle de voiturette de golf utilisé dans les déplacements sur l'île.
- 2. Audition de Ziad Takieddine par les juges, 9 novembre 2011.
- 3. Entretien avec l'un des auteurs, *op. cit*.
- 4. Audition du 11 octobre 2011.
- 5. L'opération consiste en une craniotomie, pour évacuer l'hématome temporal.
- 6. Son audition, op. cit.
- 7. Entretien avec les auteurs, 7 décembre 2011.
- <u>8</u>. Josette Tessier du Cros, une Française de 67 ans, originaire de Hyères (Var), a été retrouvée morte le 16 avril 2004, étranglée, sur l'île voisine de Tobago Cays.
- 9. « Takieddine : "J'accuse Chirac et Villepin" », Laurent Valdiguié, *Le Journal du dimanche*, 30 mai 2010. « On m'a montré une note des services de renseignements indiquant qu'on avait voulu m'assassiner, déclare Takieddine. Cette note désigne les commanditaires. Aujourd'hui, en raison du contexte, j'ai demandé à mes avocats, Olivier Pardo et Isabelle Werner-Thomas, de porter plainte pour tentative d'assassinat. J'ai également déposé un dossier en lieu sûr. »
- 10. Mediapart a publié plusieurs documents détaillant le programme de ce voyage effectué du 24 au 27 octobre 2003. « Affaire Takieddine : les curieux oublis de Jean-François Copé », par les auteurs, 12 octobre 2011. L'intermédiaire invite notamment Farès Bouez (alors ministre de l'Environnement), Michel Samaha (ministre de la Communication), Marwan Hamadé (ministre de l'Économie), Michel Moussa (ministre chargé des Relations avec le Parlement), le député Michel Pharaon et le couturier Elie Saab.
- 11. Dans les documents publiés par Mediapart figure une comptabilité des voyages effectués par Takieddine, qui fait apparaître « un avoir famille Copé » de 19 050 euros. Cet « avoir » n'a jamais été expliqué par MM. Copé et Takieddine.
- <u>12</u>. Entretien avec les auteurs, 14 décembre 2011. Voir la réaction de M. Copé sur sa relation avec M. Takieddine, chapitre 13, note 3, page <u>146</u>.
 - 13. Jean-François Copé reste porte-parole du gouvernement.
 - <u>14</u>. Il y a aussi Jean-François Briand, ancien directeur international de Thomson.
- <u>15</u>. Pierre Sellier, patron de la société Salamandre, réalise deux *verbatim* les 21 octobre et 8 novembre 2004 à partir de ses entretiens avec Ziad Takieddine. Documents en possession des auteurs.
- <u>16</u>. À la suite d'un entretien accordé par Ziad Takieddine au *Journal du dimanche*, le 30 mai 2010, le général Rondot fait publier un démenti indiquant qu'il « ne connaît pas M. Takieddine et ne l'a jamais rencontré ».
- <u>17</u>. Lors de son audition du 16 novembre 2011, *op. cit.*, le général Rondot maintient qu'il « ne connaît pas M. Takieddine et ne l'a jamais rencontré ». « Comment imaginer que mon ministre me donne pour instructions de proposer à M. Takieddine des arrangements à propos d'un contrat auquel je suis totalement étranger ? »
- 18. L'affaire Péchiney, autour du rachat de la société américaine Triangle par le groupe Péchiney, dans laquelle il est condamné, en 1994, à deux ans de prison, dont un an ferme, aux côtés d'Alain Boublil, ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy au ministère des Finances.
 - 19. Note du 9 février 2005, en possession des auteurs.
 - 20. Il prétendra aussi avoir vu Michel Mazens sur place, ce que dément l'intéressé.

Une lettre introuvable

Où Ziad Takieddine se dit l'envoyé spécial de Nicolas Sarkozy

L'affaire libyenne a donc commencé ainsi. Dans les cendres mélangées de la campagne Balladur et du marché Miksa. Et dans le sillage d'un seul homme, Ziad Takieddine.

Entre 1993 et 2005, l'intermédiaire a non seulement approché les plus hauts responsables de l'État français, plusieurs ministres, leurs directeurs de cabinet, mais il s'est associé avec eux, au vu et au su des services de renseignements. Lorsqu'il est apparu la première fois, ce réseau n'était pas connu. Mais, désormais, il se voit comme le nez au milieu de la figure. Il s'affiche. Il s'expose, au-delà du nécessaire. Ainsi, le 17 mai 2005, il écrit lui même au directeur de la DGSE, Pierre Brochand, en se recommandant du général François Mermet. Cet ancien militaire qui a dirigé la « boîte » dans les années 1980 fait partie du conseil stratégique de Salamandre, l'entreprise de conseil que Takieddine commence à connaître. Salamandre l'introduit à la DGSE.

« M. le Directeur général,

Je prends la liberté de vous contacter directement sur le conseil du général François Mermet, avec lequel je suis en relation depuis plusieurs années, sur des sujets relatifs au domaine de sécurité des systèmes d'information, notamment dans le cadre du dossier Gemplus, dont je suis actionnaire. Je serais heureux de pouvoir vous rencontrer afin de vous exposer une situation, et de vous communiquer personnellement et de vive voix un certain nombre d'éléments d'information relatifs à des enjeux touchant à la sécurité extérieure de la France, suite à mes différentes rencontres avec le colonel Kadhafi en Libye¹. »

La recommandation d'un général et le parrainage de Salamandre font s'entrouvrir la porte. L'intermédiaire est reçu au siège du service, boulevard Mortier, en présence de trois personnes. L'entretien aurait été filmé. Mais il n'a strictement rien donné, parce que Takieddine cherchait en réalité à établir un contact pour le compte des Libyens.

Ce qui dépasse l'entendement, c'est qu'il l'ait obtenu².

L'intermédiaire a posé le pied en Libye, depuis quelques semaines. Il a été introduit auprès de quelques dignitaires par un grand nom, libanais, de la haute couture mondiale, Elie Saab³. Quelques rendez-vous informels avec les Libyens s'étaient enchaînés. Jusqu'au premier voyage à Tripoli des 11 et 12 avril 2005. Et là, lors d'une rencontre avec Abdallah Senoussi, Saïf al-Islam Kadhafi et Mohamed Senoussi, le fils d'Abdallah, une idée est mise sur la table : inviter le patron de la DGSE en Libye. Sujet qui figure sur un rapport de cette mission, rédigé par Salamandre⁴:

« Accord [pour] que AS – Abdallah Senoussi – invite son homologue PB – Pierre Brochand –, avec la volonté que cette visite ait lieu rapidement.

Appel pourrait avoir lieu mardi 19 avril.

Confirmation par AS du rôle de conseiller spécial de ZT auprès des autorités libyennes.

Discussions à prévoir :

- Coopération entre les deux services, notamment dans la lutte antiterroriste, et ressortir un accord ancien sur la coopération des deux services. La volonté et le souhait de AS sont de pouvoir envoyer une trentaine de soldats et d'officiers en France, pour être entraînés et formés par la France sous l'égide de la DG, et en en application de ces accords.
- Affaire personnelle de AS avec la France, et voir comment régler ce contentieux en application de la promesse de Chichi à MK [Mouammar Kadhafi] lors de la visite du Président en Libye⁵. Voir pour le paiement des dettes de la Libye envers la France (50 millions d'euros ?). »

La note évoque différents marchés militaires susceptibles d'être négociés. Les Libyens se déclarent intéressés par l'achat de l'hélicoptère Tigre d'Eurocopter et par la remise à niveau des avions de chasse Sukhoi et Mirage, un dossier qui divisera les industriels français⁶.

La seule mention d'un marché de la protection des frontières libyennes réveille aussi les rivalités. « AS a totalement écarté le Miksa, qui échoue en

Arabie pour des raisons assez connues », note le rapport, « et son coût », défini « encore une fois » par « l'équipe » constituée de Jean-Paul Perrier (Thalès), Michel Massens (Sofresa), Jean-Paul Gut (EADS) et... Alexandre Djouhri. Ce dernier nom est agité comme un grelot par Ziad Takieddine devant les trois dignitaires libyens, qu'il aimerait convaincre de ne surtout plus le laisser entrer en Libye.

« À ce propos, une longue conversation a eu lieu avec AS et le fils de MK, S el I, sur le sujet du Kabyle [Alexandre Djouhri – nda] et son rôle avec "l'équipe". Ceci s'est soldé par une interdiction d'entrée, de séjour, et de travail sur des dossiers avec ou pour la Libye. »

Mais tout s'ébruite. En moins de trois jours, Saïf al-Islam a répété à Djouhri les propos de « Zorro », et l'affrontement reprend. Le 16 avril, le téléphone sonne avenue George-Mandel. Djouhri à l'appareil reproche à Zorro de « l'avoir descendu auprès des Libyens ».

Un nouveau rendez-vous est pris à Londres entre les deux intermédiaires, le 19 avril. Aucun des deux ne peut raisonnablement avoir le dessus sur l'autre. Les affaires sont encore trop imprécises. Saïf al-Islam est en contact avec Djouhri lui aussi, mais le fils du Guide n'est pas l'unique décideur, loin s'en faut. L'hostilité diminue. Les deux hommes cherchent l'apaisement. On oublie le passé. Il faut se mettre d'accord sur un pourcentage. Réfléchissons.

En réalité, Alexandre Djouhri n'a pas vraiment de réseau établi en Libye. Mais il a été vu dans la délégation qui a accompagné le président Chirac, le 25 novembre 2004. C'est l'un des agents français de Thalès et Dassault, Bernard Cheynel, qui mentionne sa présence à Tripoli. « Aussitôt le chef d'État remonté dans son avion, écrit-il, mes amis libyens, tous très excités, me confièrent que Jacques Chirac avait emmené dans ses bagages deux hommes inséparables : Henri Proglio, le PDG de Veolia, et un certain Alexandre Djouhri, que mes Libyens ne connaissaient pas et dont ils écorchèrent d'ailleurs le nom⁷. » L'agent cherche à en savoir plus. Il questionne un officiel libyen qui répond : « On a juste vu que Chirac en personne présentait Proglio et Djouhri, en disant qu'ils étaient bien, qu'ils avaient sa confiance, et qu'il fallait travailler avec eux. » Mieux, un membre de la délégation⁸, Antoine Zacharias, PDG de Vinci, répond à Cheynel qu'il n'a pas le souvenir d'avoir vu Djouhri dans l'avion présidentiel, mais qu'il confirme « sa présence en Libye au moment de la visite officielle⁹ ». Entendu par la police, Cheynel dira que « des personnes qui n'avaient rien à y faire » accompagnaient M. Chirac dans l'avion présidentiel, et que « le bruit a couru » que Djouhri était là avec Proglio¹⁰.

Cette visite officielle est la première d'un président de la République française en Libye. Elle découle directement de l'accord scellé par Dominique de Villepin, le 9 janvier 2004. « La Libye a fait le choix de la responsabilité, de la réconciliation, le choix de la main tendue, déclare Chirac. Elle a ouvert la voie à sa pleine réintégration dans la communauté internationale. » « Toutes les conditions sont désormais réunies », certifie le président français, pour « ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre la France et la Libye ». Le futur « partenariat » passe par un « renforcement de la présence des entreprises françaises ».

Cette arrivée d'Alexandre Djouhri passe mal auprès de Cheynel, mobilisé depuis quelques années à Tripoli par Jean-Paul Perrier. Alors que l'embargo interdisait toute vente d'armes à la Libye, Cheynel avait tenté de faire rénover des missiles Crotale, naguère achetés à Thalès Thomson, *via* une société sudafricaine qui en détenait la licence¹¹. L'affaire avait capoté, mais lui avait permis de rencontrer Mouammar Kadhafi et son fils, Saïf al-Islam. Sa « tête de réseau » en Libye s'appelait Jamal Basha Agha, un ancien pilote, dont le frère, Al-Ogaili Basha, avait été l'aide de camp... d'Abdallah Senoussi.

Bernard Cheynel est donc très vite averti de l'arrivée de Takieddine en Libye, et de sa rencontre avec Abdallah Senoussi, lors de laquelle l'intermédiaire aurait « fait son numéro ». « Il a vendu qu'il était l'ami de Sarkozy, que c'était le futur président de la République, que Chirac était incapable de lever le mandat d'arrêt de Bruguière [le mandat dans l'affaire du DC10 d'UTA, nda] alors que Sarkozy serait en mesure de le faire, une fois président », explique Cheynel aux enquêteurs¹².

Mais ce qu'apprend l'agent de Thalès, c'est que Ziad Takiedddine présente aux Libyens une « lettre signée de Nicolas Sarkozy » qui le recommande « comme interlocuteur de choix pour les autorités libyennes souhaitant faire affaire avec des industriels français ». Ce que Chirac avait fait quelques mois plus tôt en faveur de Djouhri, mais oralement.

« Quand j'ai appris l'histoire de la lettre de Sarkozy pour Takieddine, je suis allé à Tripoli voir le général Abderrahmane, vieux compagnon du Guide et patron de tous les achats militaires », précise Bernard Cheynel. Abderrahmane el-Sid confirme qu'il a vu arriver l'intermédiaire « avec la lettre de Sarkozy », mais sans pouvoir en faire de copie. Ce courrier est signé du ministre de l'Intérieur, il est donc postérieur au 2 juin 2005, date du retour de Nicolas

Sarkozy à ce poste. « Le général Abderrahmane m'a dit qu'il avait reçu Takieddine sur un appel d'Abdallah Senoussi, confirme Cheynel. D'après lui, il ne connaissait pas les dossiers. Mais la lettre existait bien. Moi qui avais passé des années à Tripoli pour établir des contacts, cela me rendait fou¹³. »

À son retour à Paris, l'agent de Thalès prend aussitôt rendez-vous avec Alain Juillet, responsable de l'intelligence économique au secrétariat général de la Défense nationale (SGDN). Ancien directeur du renseignement de la DGSE, Juillet suit de près certains sujets sensibles, tels que les grands marchés d'armement, en concertation avec les industriels. Il s'est d'ailleurs mêlé des pourparlers franco-français autour du marché Miksa, puis de la querelle qui oppose les industriels au sujet de certains contrats libyens.

« Takieddine s'est promené en Libye avec une lettre de Nicolas Sarkozy, en disant en substance, "je suis mandaté" », confirme Alain Juillet¹⁴. L'ancien responsable français, à qui l'on a lu cette lettre, précise qu'elle a été adressée à Abdallah Senoussi, et qu'elle stipule que, si « les affaires se font », il pourrait « revenir en France ». « Je vois mal un ministre signer un papier pareil, poursuit Alain Juillet. J'ai demandé à Takieddine, qui m'a dit : "Elle est vraie." Par la suite, je me suis dit : "Et si c'était vrai ?…" »

Selon Bernard Cheynel, l'information est transmise à l'Élysée. « Sarkozy a été convoqué à l'Élysée, croit savoir Cheynel. Mais il a dit : "Mais, enfin, vous l'avez, la lettre ? Vous connaissez les Libanais¹⁵…" »

Cette lettre est restée introuvable.

Notes

- 1. Document en possession des auteurs.
- 2. La tenue de la réunion a été confirmée par Salamandre. « Je sais qu'il voulait voir le directeur général de la DGSE, et qu'il n'avait pas été très bien reçu, a déclaré à Mediapart Michel Lacarrière, ancien directeur du renseignement de la DGSE, membre du comité stratégique de Salamandre. Ce monsieur faisait l'important, et il se mêlait de tout un tas de choses. »
- <u>3</u>. Ce dernier avait d'ailleurs été invité à dîner chez Takieddine à Beyrouth, à l'occasion de la venue de Jean-François Copé en octobre 2003, déjà.
 - 4. Cette note a été retrouvée dans les archives de Ziad Takieddine.
 - 5. Jacques Chirac s'est rendu en visite officielle à Tripoli le 24 novembre 2004.
 - 6. Dassault et ses soutiens préfèrent vendre du Rafale plutôt que de rénover la flotte libyenne.
 - 7. Bernard Cheynel, *Marchand d'armes*, Le Seuil, avril 2014.
- <u>8</u>. Outre Henri Proglio et Antoine Zacharias, Denis Ranque, PDG de Thalès, et Jean-Paul Gut, directeur international d'EADS sont du voyage.
 - 9. Ibidem.
 - <u>10</u>. Audition de Bernard Cheynel par les enquêteurs, 9 octobre 2014.
- <u>11</u>. *Marchand d'armes, op. cit*. L'opération a échoué, en 1999, du fait de l'arrivée de Thabo M'beki au pouvoir en Afrique du Sud, qui « ordonna en personne de stopper le projet de réfection des Crotale libyens ». Selon Cheynel, les autorités françaises auraient été prévenues, mais « ni le gouvernement Jospin, ni les services ne s'y opposèrent ».
 - 12. Audition, op. cit.
 - 13. Entretien des auteurs avec Bernard Cheynel, 19 juillet 2012.
 - 14. Entretien avec les auteurs, 9 novembre 2016.
 - <u>15</u>. Entretien avec Bernard Cheynel, *op. cit*.

Dans le ventre du « Squale »

Où le patron des services secrets fait le ménage pour Alexandre Djouhri

- « Alors, Bandit, comment tu vas ? lance Bernard Squarcini à Alexandre Djouhri.
 - − À l'attaque ! », répond l'intermédiaire, du tac au tac, fidèle à son habitude.

Interceptés par les enquêteurs en 2013, les échanges entre le préfet et l'homme de l'ombre sont devenus plus qu'amicaux. L'ancien fonctionnaire, devenu consultant¹, prend ses ordres auprès de « Bandit », lui envoie des clients et rigole à toutes ses blagues, même les pires. Djouhri promettant « d'aller voir Valls avec une kalachnikov et de la coke ». Rires. « T'inquiète pas, Bernard, je vais mettre ma bite en double page. » Rires. « Et je te promets, sans trucage. » « Va mourir ! », répond le préfet. « Bon, à mercredi, tu fais signe, on boit un coup », conclut-il².

Désormais, le préfet ouvre son carnet d'adresses et téléphone à ses anciens homologues pour recommander Bandit.

En mars 2013, il appelle ainsi un général algérien pour proposer un « projet », un « truc intéressant ». Pressé de dire le nom de son associé, Squarcini a dit : « C'est un ami de M. Sarkozy et de M. Guéant », puis « Alexandre », et enfin « D. », « Delta ». « Ah oui, oui, oui, Delta. OK. D'accord », a répondu le général³.

En avril 2015, il annonce à Djouhri, une affaire que l'« ami de Londres » lui « balance » : « Deux champs de pétrole au Kazakhstan à vendre, ça t'intéresse⁴ ? »

La rencontre entre le préfet et l'intermédiaire remonte à dix ans, en décembre 2005, en pleine opération libyenne. Lorsque Bernard Squarcini rédige en sa faveur une étonnante attestation de moralité⁵.

« Je soussigné, Bernard Squarcini, préfet délégué pour la Sécurité et la Défense auprès du préfet de la zone Sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, déclare établir la présente attestation en faveur de monsieur Alexandre Djouhri, inconnu au service de traitement des infractions constatées, et ne faisant l'objet d'aucune inscription au casier judiciaire. »

En qualité d'inspecteur général de la police nationale, se prévalant d'avoir exercé les fonctions de directeur central adjoint des Renseignements généraux au ministère de l'Intérieur⁶, celui qu'on surnomme le « Squale » assure qu'« à ce titre », il a été « amené à initier ou prendre connaissance de plusieurs enquêtes individuelles ».

« Alexandre Djouhri a fait l'objet de plusieurs demandes d'enquêtes émanant soit de hautes autorités nationales, soit de la part de certains services étrangers, poursuivait-il. Sur le fond, rien de défavorable n'a pu être démontré concernant l'intéressé, ni aucun élément lié au terrorisme, grand banditisme ou blanchiment n'a pu être mis en exergue. »

Le préfet balaye aussi les soupçons de liens « avec le grand banditisme corse » à travers un ancien fonctionnaire reconverti dans le gardiennage sur l'île. Il dénonce enfin « le procédé de la lettre anonyme relayée auprès de quelques journalistes ciblés », dont Djouhri vient, semble-t-il, de faire les frais. Un « procédé récurrent » dans les affaires de dénonciation « visant des personnalités en relation avec le pouvoir ». Quant aux journalistes en question, le préfet signale « leur manque de scrupules, de déontologie » et, même, « leur prédisposition naturelle à écrire des articles déstabilisateurs sur commande et moyennant paiement ».

Des journalistes peu scrupuleux, face à un intermédiaire irréprochable.

L'attestation du « Squale » passe de main en main en 2006, et ne manque pas de surprendre. En effet, l'ancien numéro 2 des Renseignements généraux fait déjà partie des fonctionnaires fidèles à Nicolas Sarkozy². Et l'intermédiaire, lui, reste en principe attaché au camp chiraquien. Leur jeu est difficile à suivre, même pour Ziad Takieddine, qui cherche évidemment à en percer l'origine. Un haut fonctionnaire proche de Chirac, l'homme qui s'était entremis entre les intermédiaires, aurait, d'après ses informations, suggéré à un tiers l'intervention du policier en faveur de Djouhri⁸.

Dix ans plus tard, le 22 avril 2016, les enquêteurs de l'affaire libyenne

perquisitionnent le domicile et le bureau de Bernard Squarcini. Alors que le préfet avait certifié que « rien de défavorable n'a pu être démontré concernant l'intéressé », et qu'il était « inconnu au service de traitement des infractions constatées », les policiers découvrent à son domicile de nombreuses notes confidentielles sur Djouhri, des rapports à l'origine incertaine, sans en-têtes, mais aussi plusieurs rapports de la DST, un service dont Squarcini a pris la direction à partir de sa fusion avec les Renseignements généraux, en 2008⁹. Ainsi, l'homme qui avait tenté de couvrir l'intermédiaire est devenu l'archiviste des soupçons qui ont pesé sur ce dernier.

Les policiers en dressent la liste vertigineuse¹⁰:

- Une note « Alexandre Djouhri » datée du jeudi 23 juillet 1998 mentionne que l'intéressé ne dispose pas d'adresse connue en France depuis mai 1996. Il a été naturalisé par décret du 2 avril 1987. Il a francisé son prénom à cette occasion – son prénom à sa naissance était Ahmed. Il aurait été administrateur de l'Agence de presse euroarabe euroafricaine en 1988, qui semble avoir disparu deux ans plus tard.
- Une note concerne les affrontements au cours desquels Alexandre Djouhri a été blessé en 1986. Selon elle, M. Djouhri a fait l'objet de poursuites judiciaires pour abus de biens sociaux, banqueroute et infraction à la législation sur les sociétés, mais il est surtout connu pour fréquenter, de longue date, des acteurs importants du grand banditisme. Un passé dont Alexandre Djouhri a toujours contesté la gravité. D'ailleurs, il n'a jamais été condamné pour ces faits.

La note relate la fusillade du 4 avril 1986 impliquant Alexandre Djouhri, bien que ce dernier ait même contesté se trouver sur les lieux. Elle relate aussi les litiges commerciaux opposant les Delon, père et fils, dans lesquels Alexandre Djouhri était partie prenante.

Puis la note relate la façon dont ces litiges commerciaux ont dérivé en règlements de comptes entre malfaiteurs, les tentatives d'homicide se succédant les unes aux autres, avec plus ou moins de succès. Alexandre Djouhri parvenait à éviter la mort¹¹.

- Plusieurs éléments viennent de procédures judiciaires :

Parmi les documents saisis apparaissent également des transcriptions d'écoutes téléphoniques. Notamment des conversations consécutives à la fusillade de la place du Colonel-Fabien au cours de laquelle Alexandre Djouhri était blessé.

Apparaît également un procès verbal de renseignements daté du 17 mars 1986 par un enquêteur de la brigade criminelle du SRPJ de Versailles. Des éléments

concernaient les activités de David Taïeb [figure du banditisme – nda], qui pouvaient être liés à sa mort. Des éléments recueillis auprès d'un informateur anonyme.

Selon ces renseignements, un contrat aurait été proposé à David Taïeb par Roland Attali et Claude Gragnon, sur la personne d'Ahmed Djouhri. Ce contrat serait lié à une affaire de racket. Une tentative fut initiée en avril ou mai 1985 : Attali déjeunait avec Djouhri, et c'est à cette occasion que Taïeb tentait d'abattre sa cible. Seulement, l'arme de Taïeb s'enrayait. Une bagarre éclatait, au cours de laquelle Djouhri brisait le silencieux de son agresseur. Il finissait par prendre la fuite.

Puis c'est une audition de Charles Pellegrini, commissaire divisionnaire alors en disponibilité, lequel évoque les confidences reçues de David Taïeb, selon lesquelles ce dernier se sentait menacé par Alexandre Djouhri. Il était victime d'un homicide quelques jours plus tard.

Un procès-verbal d'identification d'Ahmed Djouhri est rédigé le 27 février 1986. Ce document relate les investigations diligentées en 1981 concernant la surveillance, par les fonctionnaires de l'antenne de police judiciaire du Val-d'Oise, de cinq individus sans activité déclarée ayant un train de vie important qui ne semblait s'expliquer que par des activités délictueuses.

Ahmed Djouhri est interpellé le 25 septembre 1981, et la perquisition effectuée à son domicile amenait la découverte de deux revolvers approvisionnés, de menottes et d'une cagoule. Lors des auditions réalisées durant cette garde à vue et après avoir décliné son identité, M. Djouhri refusait de répondre à la moindre question.

Ahmed Djouhri est de nouveau interpellé le 27 octobre 1981 pour son implication dans cinq agressions à main armée, commises dans des bijouteries de la région parisienne.

On trouve encore le procès-verbal d'audition de Djouhri Alexandre, réalisée le 14 février 1990, dans le cadre de l'enquête sur l'homicide commis sur la personne de David Taïeb. Après avoir décliné son identité, M. Djouhri, ne se sentant pas concerné par l'affaire, refusait de répondre.

Et un rapport de synthèse est rédigé le 21 août 1989, dans le cadre de l'assassinat de Claude Gragnon.

- Une note, « Coup de projecteur sur l'un des plus discrets messieurs d'Afrique », est datée du jeudi 14 septembre 2000 :
 - « Selon des renseignements recoupés, Alexandre Djouhri entretiendrait des

relations avec diverses personnalités françaises de premier plan, parmi lesquelles Charles PASQUA, Alain JUPPÉ, Dominique DE VILLEPIN, Michel ROUSSIN, Alain MARSAUD, Denis TILLINAC et Francis SZPINER.

M. DJOUHRI se prétend proche de Pascal LISSOUBA, ex-président congolais, mais également de Denis Sassou N'Guesso, son successeur. Ce serait dans ce cadre qu'il aurait rencontré les dirigeants d'ELF. Alexandre DJOUHRI aurait utilisé en qualité d'apporteur d'affaires l'ancien commissaire Pierre-Yves GILLERON.

Alexandre DJOUHRI [...] servirait de messager entre André TARALLO et Alfred SIRVEN. Mais, dans un souci de discrétion, Alexandre DJOUHRI déléguerait le plus souvent ses missions à l'un de ses amis, Franck G. Ce dernier était d'ailleurs signalé comme se rendant depuis quelque temps fréquemment aux Philippines (où Alfred Sirven aurait trouvé refuge)...

Enfin, Alexandre DJOUHRI [...] aurait contacté le groupe CAMPENON BERNARD pour lui proposer une opération de lobbying sur divers contrats en cours au Moyen-Orient en général et en Libye en particulier. »

– Certaines relations d'Alexandre Djouhri sont désignées par différentes sources. Une d'elles, « HOUSSAY », indique que Claude Chirac, la fille du Président, est une proche d'Alexandre Djouhri. En décembre 2002, la source « ONTARIO » (concernant des échanges entre la France et l'Iran) envisage de se rapprocher d'Alexandre Djouhri et Francis Szpiner afin de profiter de leurs contacts au sein des plus hautes instances dirigeantes françaises. Alexandre Djouhri est décrit comme un des agents d'influence de la France, et une personne incontournable dans la conduite des affaires de plusieurs groupes français à l'étranger. En janvier 2002, Alexandre Djouhri prend part au déplacement d'une délégation de Vivendi Environnement devant se rendre à Téhéran, à la tête de laquelle se trouvait Henri Proglio.

En mai 2001, Alexandre Djouhri aurait participé à des négociations menées au profit de la Libye par Taher Gnaba, conseiller de Saadi Kadhafi, afin qu'il achète du matériel d'armement auprès de fournisseurs établis en Grèce et en Bulgarie.

– Une autre note datée du 25 juin 2005 indique qu'Alexandre Djouhri est mandaté par Jean-Paul Gut, directeur international d'EADS, pour « diriger » en Libye et au Qatar les négociations de marchés intéressant EADS.

Cependant, lors de ses contacts d'affaires, Alexandre Djouhri se présente également comme un envoyé officieux de l'Élysée. Nous relevons que Michel Mazens, le président de la Sofresa, accrédite cette qualité en demandant à plusieurs interlocuteurs de s'adresser à Alexandre Djouhri au motif que sa présence dans des dossiers commerciaux implique un soutien tacite de la présidence de la République (en particulier en Libye). En outre, dans ses activités d'intermédiation, Alexandre Djouhri se prévaut de relation de parenté avec la famille du président algérien Abdelaziz Bouteflika, dont nous ne parvenons pas à établir la réalité.

Après une jeunesse agitée, il semble que le parcours professionnel d'Alexandre Djouhri ait connu d'heureux développements en étroite relation avec le passage dans le privé du commissaire de la DST Pierre-Yves Gilleron¹². Entre 1997 et 1998, par l'entremise de diverses opérations de portage, ce dernier assurait le suivi des dossiers de financement de la Fiba, la banque de l'ex-groupe Elf Aquitaine.

Le rapport signale les antécédents de M. Djouhri figurant au Stic – le Service de traitement des infractions constatées¹³. Ou plutôt le peu d'antécédents. En effet, selon la note, « la seule mention concernant l'intéressé, en juin 2005, porte sur l'altercation qui l'a opposée à M. Ajroudi au Georges V ». Or, dans la base de données du Stic¹⁴, l'identité des personnes mises en cause peut être conservée pour une durée de vingt ans, voire de quarante ans dans les affaires criminelles¹⁵. Mais ce rapport précise : « Toutefois, plusieurs affaires criminelles le concernant auraient été effacées du fichier central sur proposition d'intervention émanant du cabinet du directeur de la DST. » Le conditionnel employé ici invite à la précaution.

En juin 2005, date de la rédaction de la note, le directeur en poste à la DST n'est autre que Pierre de Bousquet de Florian, et depuis le mois de septembre 2002. Ce préfet, ancien énarque, a été conseiller technique de Jacques Chirac à l'Élysée de 1995 à 1998. Autant dire qu'il fait partie des fidèles du Président. À l'automne 2004, l'entourage de Sarkozy a la certitude qu'il détient et retient des rapports établis par la DST, identifiant le corbeau de l'affaire Clearstream, et ce à la demande de Dominique de Villepin. Alors ministre de l'Économie, Nicolas Sarkozy obtient de faire convoquer Bousquet de Florian en présence de Villepin, afin d'exiger que le directeur du contre-espionnage prenne rendez-vous avec le procureur de la République et lui remette toutes les notes établies par son service le préfet s'exécute tout en minimisant les éléments en sa possession. Lorsque Nicolas Sarkozy revient à l'Intérieur, il convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la light de la contre de la République et lui remette sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet pour exiger cette fois son dossier complet sur l'affaire la convoque assez rapidement le préfet la convoque assez rapidement le préfet la convoque la co

L'absence, dans le dossier de Djouhri au Stic, des mentions des affaires criminelles dans lesquelles son nom apparaissait, restait un sujet d'interrogation pour les enquêteurs. Le rapport trouvé chez Squarcini désigne donc la DST comme possible commanditaire de cette procédure d'effacement des données. Par fidélité au président Chirac ?

Mais le successeur de Bousquet de Florian à la tête de la DST, bientôt fusionnée avec les Renseignements généraux au sein de la DCRI, n'est autre que Bernard Squarcini. Et ce dernier se préoccupe aussi des archives concernant l'homme dont il s'est porté garant. Selon un rapport trouvé à son domicile – le « rapport n° 3 » du 30 décembre 2008 –, des recherches ont été effectuées au sein du service de contre-espionnage pour retrouver toutes les notes concernant Alexandre Djouhri. L'objet du rapport est la « poursuite des investigations dans les archives ». Il rend compte des recherches effectuées au plan informatique. Il apparaît que le dossier informatique « Alexandre Djouhri » référençait 70 notes. Curieusement, le rapport « liste les notes dans lesquelles le destinataire [du rapport] est cité, puis les notes dans lesquelles le président de la République est cité ». Il signale certains auteurs identifiés : un fonctionnaire de la DCRG qui a transmis une note à la DST, un responsable de section B1 de la DST, auteur d'une synthèse sur l'intermédiaire. Elle repère un rapport de la division T2 « mentionnant le nom du Président, ainsi que celui de Claude Guéant ».

Ces recherches permettent à l'évidence d'identifier les curieux et les adversaires, de se prémunir du surgissement d'anciennes traces.

Mais ces précautions n'ont pas empêché le « Squale » de tout rapporter chez lui.

Notes

- 1. Il crée le cabinet Kyrnos.
- 2. Un échange du 13 mai 2013.
- 3. Le 12 mars 2013.
- 4. Le 22 avril 2015.
- <u>5</u>. À en-tête de la préfecture de la zone de défense Sud, le courrier de Bernard Squarcini est daté du 19 décembre 2005.
 - 6. Poste qu'il a occupé jusqu'au 31 mars 2004.
- <u>7</u>. Le ministre de l'Intérieur l'a utilisé pour contrer son patron trop chiraquien, Yves Bertrand. Il avait tenu celui-ci à l'écart de la traque et de l'interpellation par le Raid d'Yvan Colonna, opérée en concertation avec Squarcini, en juillet 2003.
- <u>8</u>. Selon une note du 7 juin 2006, intitulée « Squarcini », et retrouvée dans ses archives. Mais ce dernier avait lui-même un contact au sein des Renseignements généraux, à travers un fonctionnaire chargé des affaires corses, François Casanova. Alexandre Djourhi a un temps employé l'une des filles du fonctionnaire.
 - 9. La Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) est officiellement créée en juillet 2008.
- <u>10</u>. Le 18 juillet 2016, les enquêteurs établissent deux procès-verbaux de synthèses des pièces saisies chez Bernard squarcini.
- 11. La presse évoque ces épisodes dès 2006. Ainsi le site Bakchich publie « Djouhri ou la belle vie » de Xavier Monnier, le 10 novembre 2006. Dans une réponse à Bakchich, Alexandre Djouhri tente de relativiser ces informations concernant son passé : « Je conteste formellement le rôle et les activités qui me sont prêtés dans un document se présentant comme la copie d'un rapport de la brigade criminelle de 1989 qui circulent actuellement dans certaines rédactions d'organes de presse. Comme mentionné sur ce document, il s'agit d'un "résumé de premières investigations" et non d'un rapport de synthèse ou de clôture d'enquête. Contrairement à ce que peut laisser supposer votre présentation et à l'importance que vous attribuez à ce document, celui-ci ne consiste en fait qu'en une collection d'hypothèses formulées en croisant des procédures distinctes, tentant ainsi d'opérer des rapprochements hasardeux. Le caractère fantaisiste de ce rapport est suffisamment démontré par le fait que je n'ai jamais été entendu, ne serait-ce que comme simple témoin. » On verra dans les archives Squarcini qu'il a été entendu à plusieurs reprises.
- <u>12</u>. La note poursuit sur les activités d'Alexandre Djouhri en 1997-1998 en lien avec la société Intelynx, et plus particulièrement l'ancien inspecteur principal de la DST Yves B. et l'ancien commissaire Pierre-Yves Gilleron, le fonctionnement de cette société ayant la particularité d'avoir placé l'ancien commissaire sous l'autorité de l'ancien inspecteur.
- 13. En mai 2012, le fichier Traitement d'antécédents judiciaires (TAJ) a remplacé le Stic et le fichier Judex (système judiciaire de documentation et d'exploitation) utilisé par la gendarmerie nationale.
- <u>14</u>. Qui consigne des informations sur les auteurs ou complices de crime, délit ou contraventions de 5^e classe, mais aussi sur les victimes de ces infractions.
- <u>15</u>. Dans les affaires d'enlèvement, de meurtre, d'assassinat, menace de mort, menace de destruction, dégradation ou détérioration dangereuse pour les personnes, violence volontaire ayant entraîné la mort, vol avec violence, entre autres.
 - 16. Il est conseiller technique chargé de l'Outre-Mer et de l'Aménagement du territoire.
- 17. Ce rendez-vous haut en couleur a lieu le 15 octobre 2004. À la suite de quoi, Pierre de Bousquet de Florian rencontrera le procureur Yves Bot, le 25 novembre. « Je n'ai qu'une demande, va expliquer Nicolas Sarkozy au *Monde* (10 novembre 2004). Un service de l'État a connaissance d'une manipulation

qui me vise et détient des renseignements ; ce que la police sait, il faut que la justice le sache aussi. » 18. Bousquet de Florian est évincé peu après son élection à la présidence de la République.

« Donc, maintenant, il faut payer »

Où le géant EADS est condamné à négocier avec Djouhri en Libye

Si le préfet Squarcini s'est risqué à rédiger une attestation de moralité en faveur d'Alexandre Djouhri, c'est qu'il peut faire beaucoup plus. Il peut, par exemple, introduire l'intermédiaire auprès du ministre de l'Intérieur et candidat à la présidentielle. Ce qui est une très mauvaise nouvelle pour Ziad « Zorro » Takieddine. Djourhi et Sarkozy se connaissent depuis longtemps. Ils se sont rencontrés en 1986, prétend Djouhri. Bien avant la guerre Chirac-Balladur.

Lorsqu'il apprend l'histoire de la lettre, Ziad Takieddine pique une de ses colères légendaires et écrit aussitôt à Claude Guéant¹. Les questions se bousculent. « Pour quelle raison, et à la demande de qui a-t-on recherché ce M. Squarcini pour le faire témoigner ? s'énerve-t-il. Quel intérêt avait-il à le faire ? » Le préfet n'avait-il pas connaissance des « rapports émanant pour la plupart des RG » sur l'individu en question ? Ne faut-il pas le sanctionner ? Cette affaire touchera certainement « qui vous savez », prévient-il. Et c'est « très néfaste pour votre image ».

Zorro sent bien le danger. En juin 2006, il obtient deux notes de renseignement² qui l'inquiètent encore plus. On lui explique que l'« origine » de la lettre du Squale « n'est pas politique », et qu'il « s'agit réellement d'un service rendu ». Surtout, on l'informe qu'Alexandre Djouhri a rencontré Guéant.

« M. Squarcini a la totale confiance du ministre. Il est, de fait, le véritable patron des RG [tout en étant en poste à Marseille, nda]. Le numéro 1, M. Bouchité, est un de ses fidèles. Ayant peu d'expérience de la "Centrale" ni aucun réseau personnel, il se conforme à ses directives. Le numéro 2,

M. Bailly vient d'être muté de Marseille, où il était directeur régional. C'est également l'un de ses fidèles.

M. Squarcini dispose d'un bureau au cabinet du ministre, où il est présent deux à trois jours par semaine. Alexandre Djouhri a dîné avec M. Claude Guéant et une autre personne identifiée, et il a vu le ministre. »

Selon une autre note, Bernard Squarcini s'est plaint de l'hostilité d'une partie du cabinet du ministre de l'Intérieur à son égard. Le préfet aurait dénoncé au ministre les agissements suspects de son lieutenant Brice Hortefeux. Évoquant « des voyages dans des pays arabes et le Moyen-Orient », et aussi « un détour de vol camouflé pour l'Égypte, en changeant d'avion à Rome ». Brice Hortefeux s'est d'ailleurs rendu en Égypte durant cette période, mais c'était « en vacances et en famille ». Et il n'a « rencontré aucun officiel », précisera-t-il³.

« Squarcini a la confiance de Sarkozy, qui lui aurait demandé de rester vigilant, de tout lui raconter, et de continuer à l'informer. Sarkozy aurait demandé à Brice Hortefeux de rester très discret, d'arrêter ses voyages, notamment au Moyen-Orient ou dans les pays arabes, pour ne pas créer des problèmes à la veille des présidentielles. Squarcini considère que Hortefeux lui en veut pour tout cela.⁴ »

Cette mise en cause de Brice Hortefeux mésestime l'étroitesse des liens du ministre avec son lieutenant, devenu « deuxième ministre » de l'Intérieur, chargé des Collectivités territoriales.

Le plus gêné par ces insinuations est finalement Takieddine, qui a effectivement accompagné Hortefeux à Ryad lors des négociations du contrat Miksa, et qui l'a accueilli à Tripoli, avec Abdallah Senoussi, dans un contexte on ne peut plus trouble.

La lutte pour le marché libyen bat son plein, et Zorro se fait fort d'introduire les industriels français à Tripoli. C'est le cas de l'état-major de Sagem – filiale depuis peu de Safran Electronics & Defense – et de son président, Jacques Paccard, avec lequel l'intermédiaire espère conclure une batterie de marchés : la modernisation des Mirage et des avions de chasse Sukhoi libyens (5 millions d'euros par avion, soit plusieurs centaines de millions), la surveillance aérienne, la protection des frontières – un projet Miksa réduit⁵ – et les cartes d'identité (domaine qui est l'une des spécialités de Sagem).

Durant six mois, l'affrontement oppose les industriels au sujet de l'aviation

militaire : « Takieddine avait lancé avec Sagem un projet visant à la refonte complète de l'aviation libyenne, alors que des négociations avaient abouti pour remettre en état douze Mirage F1, se souvient Alain Juillet, responsable de l'intelligence économique auprès du gouvernement français⁶. Son projet tuait l'idée de vendre des Rafale⁷. » Alain Juillet convoque les industriels, les dirigeants de Sagem Défense Sécurité et les autres opérateurs, et allume le feu rouge français à leur opération⁸. « Quand on voyait qu'il y avait un gros loup dans le piano, il fallait pouvoir l'arrêter », ajoute, énigmatique, cet ancien responsable de la DGSE. Un responsable du groupe Safran explique que Takieddine « réclamait une inutile commission de 8 %⁹ ». Le dossier, rival, de rénovation des Mirage F1 est vendu à Tripoli par un autre intermédiaire, Roger Tamraz, dont le contrat passé par la Sofema lui promet aussi 8 %¹⁰. Mais il échoue également.

Sagem doit s'incliner. Et ne signera aucun des marchés espérés. En revanche, Takieddine obtient tous les feux verts¹¹ pour négocier les contrats de matériel d'électronique de pointe visant à placer sous surveillance l'Internet libyen avec la société i2e-Amesys, un fournisseur « ultra-habilité », poussé par la société de conseil Salamandre. Abdallah Senoussi est l'acheteur tout trouvé pour ce type de matériel, que l'entreprise française baptise dans un premier temps « Network Stream Analyser », puis « Eagle ». Le beau-frère de Kadhafi s'intéresse aussi à Cryptowall, un autre produit d'i2e, destiné à contrer Echelon, le système d'interception anglo-américain, en cryptant tous types de transmissions. Une note commerciale établie par i2e et remis aux Libyens contient ce curieux commentaire : « Les intérêts vitaux de la Libye ne seront pas épargnés par le système Echelon. Le ministre de l'Intérieur français dispose d'une réelle connaissance corroborée par une collaboration avec la société spécialisée dans ce domaine. »

Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, est donc mis en avant, jusque dans les documents préparatoires des marchés. Dans un document postérieur¹², la banque Barclays, qui est en affaires avec Takieddine, écrira aussi : « Les affaires de Ziad découlent principalement de l'organisation de contrats entre le gouvernement français et le Moyen-Orient, plus précisément la Libye et le Liban. C'est une connaissance personnelle du chef de gouvernement, Nicolas Sarkozy¹³, et il a été responsable de l'introduction de ce dernier auprès du gouvernement libyen. Ses revenus actuels découlent d'un contrat qu'il a négocié – pour la fourniture d'équipement de surveillance électronique aux fins de surveillance des e-mails et d'Internet – entre les gouvernements français et libyen. Il reste à payer 5 millions d'euros sur ce contrat pour les deux ans à

venir¹⁴. »

« Les contacts du client en Libye sont du plus haut niveau, indique la banque. À l'occasion de plusieurs rencontres, Ziad a exprimé le souhait d'explorer le potentiel d'opportunités pour la banque dans ce pays. » La Barclays estime que, « compte tenu de ses connexions politiques en France » et « de la nature de ses affaires », « il apparaît clair qu'il doit être désigné comme une PEP [une personne exposée politiquement – nda]. »

Ces contrats de sécurité mentionnés par la Barclays sont finalisés fin 2006 et début 2007. Les dirigeants d'Amesys finissent par poser sur la table de Senoussi un projet global baptisé « Homeland Security Program » – contrat d'un montant global de 26,5 millions d'euros. Et l'entreprise d'Aix-en-Provence, fusionnée à Bull, va poursuivre dans le plus grand secret, mais avec l'autorisation de l'État, la mise au point de ces techniques, travaillant pour un pays que les ingénieurs désignent en interne, par discrétion, comme « le Pays de Candy¹⁵ ».

D'autres contrats sont en jeu mais hors de portée de Takieddine. C'est le cas du renouvellement de la flotte de l'aviation civile libyenne. « Un marché de vingt-quatre appareils pour 1,5 milliard d'euros », résume une note de Salamandre, avec cette précision : « L'intermédiaire entre Maurice Gourdault-Montagne [le conseiller diplomatique de l'Élysée – nda] et le colonel Kadhafi serait Alexandre Djouhri. Pour EADS, Jean-Paul Gut est à la manœuvre. »

Le nom du diplomate apparu dans l'affaire Miksa est une nouvelle fois cité, en marge d'un contrat à l'export. Ces marchés demandent souvent la validation de l'Élysée, mais, traditionnellement, la présidence s'entretient directement de ces sujets avec les industriels. Pas avec les intermédiaires.

En 2005, une note¹⁶ de la Direction centrale du renseignement intérieur fait état de l'activisme de Djouhri en Libye. La source du service est un « homme d'affaires libyen », vivant en Libye, mais faisant de nombreux déplacements à Paris.

« Depuis la levée de l'embargo frappant la Libye, Alexandre Djouhri aurait montré une activité soutenue pour tenter de se positionner comme intermédiaire commercial auprès des autorités politiques et économiques libyennes. Il aurait intensifié ses démarches depuis trois mois. Afin de faire aboutir ses projets, Alexandre Djouhri n'hésiterait pas à mettre en avant des relations privilégiées avec la présidence de la République française. »

Par ailleurs, note le service, la rumeur prête à Alexandre Djouhri d'être en relation avec Jean-Paul Gut, directeur d'EADS.

Mais l'intermédiaire est-il vraiment de la partie ? C'est ce qu'il soutiendra plus tard en réclamant auprès d'EADS le paiement de sa commission. En novembre 2006, EADS signe effectivement un contrat de vente¹⁷ de douze avions à la compagnie libyenne Afriqiyah Airways : trois A139, six A320, trois A330-200. Ce contrat sera suivi de quatre nouveaux contrats¹⁸ entre 2007 et 2009. Jean-Paul Gut signe aussi au nom d'EADS un accord avec Bachir Saleh, le directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi¹⁹, prévoyant une *joint venture* pour la création d'un centre de maintenance aéronautique d'avions civils et militaires et d'hélicoptères. Bachir Saleh revendiquera plus tard d'avoir permis à EADS et à la France de faire affaire avec la Libye.

Les services secrets libyens suspectent d'ailleurs le dignitaire libyen d'éventuels détournements. Les services des renseignements français²⁰ en sont informés par une source libyenne :

« Le directeur du SR [service du renseignement – nda] jamahiriyen a fait savoir à son officier de liaison que Bachir Saleh s'était rendu en France au début du mois de juin. Sur place, et toujours selon le SR libyen, l'intéressé aurait rencontré Alexandre Djouhri, affairiste français très implanté dans les sphères politico-économiques.

Des renseignements fournis par les services de DOURDA [Abouzeid Dourda, chef du renseignement intérieur – nda], Bachir Saleh aurait négocié avec Djouhri "soit la vente d'Airbus à la Libye, soit la vente et des commissions en rapport avec ce marché".

Le SR libyen [...] essaie de savoir si ce contact a véritablement eu lieu. Selon l'officier de liaison qui s'est confié : "DOURDA veut savoir si Bachir Saleh n'a pas de nouveau détourné de l'argent dans cette affaire." »

« Le directeur du SR [service du renseignement – nda] jamahiriyen a fait savoir à son officier de liaison que Bachir Saleh s'était rendu en France au début du mois de juin. Sur place, et toujours selon le SR libyen, l'intéressé aurait rencontré Alexandre Djouhri, affairiste français très implanté dans les sphères politico-économiques.

Des renseignements fournis par les services de DOURDA [Abouzeid Dourda, chef du renseignement intérieur – nda], Bachir Saleh aurait négocié avec Djouhri "soit la vente d'Airbus à la Libye, soit la vente et des commissions en rapport avec ce marché".

Le SR libyen [...] essaie de savoir si ce contact a véritablement eu lieu. Selon l'officier de liaison qui s'est confié : "DOURDA veut savoir si Bachir Saleh n'a pas de nouveau détourné de l'argent dans cette affaire." »

Quelques mois, un an peut-être, après le départ de Jean-Paul Gut d'EADS, Marwan Lahoud, qui a pris sa suite²¹ au poste de directeur général en charge de la stratégie et de l'international, reçoit un appel d'Alexandre Djouhri. Il ne le connaissait « que de nom ». L'intermédiaire demande un rendez-vous. L'industriel accepte. Marwan Lahoud raconte cet incroyable face-à face aux policiers²².

« Il vient alors me voir. Après les civilités d'usage, il m'explique qu'EADS lui devait de l'argent sur le contrat libyen. J'ai répondu que j'allais regarder sur ma liste de contrats et que, si nous avions des engagements écrits, nous les honorerions.

Le personnage était assez haut en couleur, il parlait de Jean-Paul, mon prédécesseur, il s'est mis à me tutoyer alors que je ne l'avais jamais rencontré.

La conclusion a été que, s'il avait des documents, qu'il les produise pour faciliter nos relations. Ce jour-là, il était venu seul. Il n'avait pas été recommandé. Il a simplement appelé ma secrétaire. Deux mois plus tard, il est revenu me voir.

Il me dit : "OK, avec ton prédécesseur, on s'était entendus. Tu me dois 12-13 millions, donc, maintenant, il faut payer." Je lui ai répondu : "Si j'ai un contrat, je paie, si j'ai pas de contrat, je ne paie pas."

Il a commencé à s'agiter, à dire que ça n'allait pas se passer comme ça. Il commence à me balancer des noms censés m'impressionner, il me parle de Jacques et Nicolas en faisant clairement référence à MM. Chirac et Sarkozy. Il me dit alors qu'on doit voir ensemble Jean-Paul Gut. J'accepte. Mais ce rendezvous n'a jamais eu lieu. Mon prédécesseur n'avait pas envie, et je pense que Djouhri non plus. »

Djouhri a évoqué la commande d'avions pour la Libye, le contrat signé en 2006. Questionné par Marwan Lahoud, Jean-Paul Gut ne valide pas les prétentions de l'intermédiaire, au contraire. D'après lui, « aucun contrat n'avait été signé ». Et « aucun engagement n'avait été pris » avec lui.

Lors d'un nouveau rendez-vous, Alexandre Djouhri se présente avec un tiers. Un homme d'affaires irlandais²³ qui reste cependant silencieux.

« Alexandre Djouhri s'est alors montré particulièrement menaçant, poursuit Marwan Lahoud. M. Djouhri avance plein de noms pour vous impressionner ; ensuite, il tente de m'amadouer en me parlant de devenir patron de Thalès ou autre, puis il peut être dans une menace assez froide, évoquant des violences physiques dont il aurait été l'auteur, puis finit par dire que je lui doit de l'argent, et que je devais le payer. »²⁴

Après ce clash avec l'intermédiaire, des bruits de couloirs viennent aux oreilles de Marwan Lahoud. Djouhri, disait-on, allait le faire sauter. L'industriel reste finalement sans nouvelles, mais il croise encore une fois Djouhri au Georges-V, fortuitement. « Il est venu vers moi, m'a demandé comment ça allait, m'a dit qu'il fallait qu'on se voie, en parlant assez fort pour que tout le monde entende, mais il n'y a jamais eu de suite. »

Une seule, peut-être. Marwan Lahoud était allé voir Claude Guéant à l'Élysée, pour faire un tour d'horizon des affaires, et des sujets industriels concernant le groupe Airbus.

« En sortant de son bureau, Claude Guéant m'a très poliment indiqué qu'Alexandre Djouhri prétendait qu'on lui devait de l'argent. Claude Guéant me demandait de regarder. Je lui ai répondu que, s'il y avait un contrat, il serait payé. Cela s'est arrêté là. »

L'enquête auprès d'EADS permet d'apprendre que Salah Jniffen, l'un des hommes de confiance de Saïf al-Islam, apparu dans les négociations de l'affaire du DC10 d'UTA, était l'un des « consultants » d'EADS dans la vente des avions. Et qu'il avait agi sous le contrôle de Philippe Bohn, un ancien conseiller d'Elf Aquitaine et de Veolia, devenu le directeur Afrique d'EADS. Lorsque les policiers viennent perquisitionner son bureau, au siège d'EADS, boulevard de Montmorency, le 6 mars 2014, ils découvrent de nombreux documents sur les marchés libyens. Et ils tombent, encore, sur la copie d'une fameuse attestation d'un préfet de la République en faveur d'Alexandre Djouhri.

Notes

- 1. Note rédigée le 1^{er} mars 2006, après que l'information est parue dans *Le Canard enchaîné*.
- <u>2</u>. Ces deux notes font partie des documents retrouvés dans la clé USB des archives de Ziad Takieddine. La première, datée du 7 juin 2006, est intitulée « Squarcini », la seconde, du 16 juin 2006, « Informations ».
 - 3. Entretien avec les auteurs, 12 septembre 2017.
 - 4. Archives Ziad Takieddine.
- <u>5</u>. Sagem pouvait offrir un « système à bas coût », rival de celui d'EADS, de plusieurs centaines de millions d'euros, assemblage de plusieurs sous-systèmes : surveillance par hélicoptère, drones, véhicules terrestres.
 - 6. En cette qualité, il assurait la liaison des ministères concernés.
 - 7. Entretien avec les auteurs, *op. cit.*
- <u>8</u>. Cet épisode est rapporté par Jean Guisnel dans son livre *Armes de corruption massive*, La Découverte, 2011. À la suite de la visite de Jacques Chirac à Tripoli en novembre 2004, les industriels Dassault Aviation, Thalès, Snecma, soutenus par la Sofema, obtiennent l'autorisation préalable de l'État français à travers la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).
 - 9. Ibidem.
 - 10. Il s'agit de 8 % de la part de Dassault, selon Jean Guisnel, op. cit.
 - 11. Selon un rapport de Salamandre, la CIEEMG aurait donné son accord.
- 12. Rapport interne de la Barclays, rédigé le 18 novembre 2008, par le responsable du département Moyen-Orient de la branche « gestion de fortune » de la Barclays, William Harford, en possession des auteurs.
 - 13. Nicolas Sarkozy est président de la République au moment de la rédaction de cette note.
 - 14. Ibidem.
 - 15. Série animée qui met en scène une orpheline.
 - 16. Note de la DCRI 478979 du 15 avril 2005.
 - 17. Ce contrat est signé le 2 novembre 2006.
- 18. Le 20 juin 2007, vente de cinq A320 à la compagnie Afriqiyah Airways. Le 23 janvier 2008, vente de quinze avions à la compagnie Libyan Airlines : sept A320, quatre A330-200 et quatre A350-800. Le 15 février 2008, vente de six A350-800 à la compagnie Afriqiyah Airways. Enfin, signature en août 2009 de la vente de deux ATR42-500 à la Libyan Airlines.
 - 19. En sa qualité de président du Libya Africa Investment Portfolio, le 26 juin 2006.
 - 20. Note DCRI 1356414 du 30 juillet 2010.
 - 21. Ancien PDG de MBDA, Marwan Lahoud est nommé le 13 juin 2007.
 - 22. Audition de Marwan Lahoud le 25 février 2016.
 - 23. Il s'agit de Frank Gleeson.
- <u>24</u>. Audition de Marwan Lahoud. Intérrogé sur ce point, Alexandre Djouhri n'a pas donné suite à nos questions.

Espion, lève-toi

Où un ancien de chez Balladur consigne des secrets sur le financement libyen de Sarkozy

Les policiers n'ont toujours pas compris quelle mouche a piqué Jean-Charles Brisard. Déclarant une activité de « consultant international » basé en Suisse, devenu expert en terrorisme¹, il avait effectué pendant huit ans des recherches pour le cabinet d'avocat américain Motley Rice, au nom des familles des victimes des attentats du 11 septembre 2001. Quand, soudain, le 27 septembre 2011, il prend contact avec le secrétariat du juge Renaud Van Ruymbeke pour lui faire des révélations. Réorienté vers les enquêteurs de la Division nationale d'investigation financières et fiscales, Jean-Charles Brisard explique par téléphone avoir « travaillé à la cellule jeunes du QG de campagne de Balladur », où il a été témoin « de faits concernant des contrats d'armement ». Un rendezvous est pris, qui va dériver lentement sur l'affaire libyenne.

Lié au monde politique, au RPR, puis à l'UMP², Jean-Charles Brisard a une certaine habitude des contacts avec les services de l'État, surtout ceux de la DST. Il a reçu, en 2008, la médaille du mérite sur le contingent de la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie pour « vingt ans de services civils ». Services rendus, échanges de bon procédés, bonnes infos. Brisard fait du renseignement à l'ancienne, vit à Lausanne, prend souvent le TGV pour Paris et donne ses rendez-vous au bar de l'hôtel Pullman de la tour Eiffel, dans une ambiance années 1960, un cadre parfait pour tourner un remake d'*Espion*, *lève-toi*. Un service de police dirait qu'il est « de type caucasien ». De mère polonaise, Brisard rappelle un peu l'acteur Daniel Craig, sixième interprète de James Bond.

Arrivé dans les bureaux de la police financière, il s'assoit devant l'adjudant chef Hervé B. Et commence par raconter une mystérieuse histoire survenue fin

mars-début avril 1995, lorsqu'il militait au QG de campagne d'Édouard Balladur. Une personne avait demandé à « s'entretenir avec un responsable de la campagne³ ». Il s'agissait d'un jeune, aussi l'hôtesse d'accueil avait-elle appelé la « cellule jeunes », et Brisard avait été chargé de le recevoir.

Le visiteur, un certain Akim Rouichi, a expliqué qu'il disposait d'informations concernant « les méthodes employées par les chiraquiens » dans le cadre de la campagne présidentielle. « Il a alors sorti de son sac à dos un ordinateur portable qu'il a allumé, raconte Brisard. Il m'a montré qu'il avait des dizaines de fichiers audio dessus. Ces fichiers supportaient des enregistrements de communications téléphoniques de plusieurs personnalités. Ils étaient numérotés et, là, il m'a indiqué que ces conversations concernaient notamment les personnes suivantes : François Léotard, qui à l'époque était le ministre de la Défense. Renaud Donnedieu de Vabres, qui était chargé de mission auprès du ministre de la Défense. Louis-Pierre Dillais, qui était conseiller du ministre de la Défense pour les affaires réservées. Henri Conze, qui était à la DGA⁴, Jacques Douffiagues, qui était le PDG de la Sofresa. Alain Gomez, qui était le PDG de Thomson. »

Jugeant le sujet plutôt important, Brisard avait appelé un autre militant, pour qu'il suive lui aussi la conversation.

« Le jeune homme nous a fait écouter plusieurs enregistrements de conversations parfaitement audibles. Certaines évoquaient en termes précis des contrats d'armement, notamment des missiles français acheminés à Chypre, des pièces de sous-marins, et l'état d'avancement du programme Agosta. Dans un des enregistrements, on pouvait entendre la voix de François Léotard dans sa voiture, à l'issue de l'émission 7/7 de TF1 du 29 janvier 1995, parlant à un interlocuteur inconnu de moi. Un second enregistrement comportait la voix d'Henri Conze. Le troisième était une conversation entre Renaud Donnedieu de Vabres et François Léotard. Toutes ces conversations avaient pour objet les contrats d'armement, dont Agosta. J'étais alors très étonné d'entendre ces enregistrements. Je lui ai demandé comment, techniquement, il avait pu intercepter ces communications téléphoniques, d'autant plus que certaines d'entre elles étaient des communications du ministre de la Défense, qui, pour moi, devaient être cryptées en raison des fonctions de ces interlocuteurs. Il m'a expliqué qu'il disposait de l'agenda précis de toutes ces personnalités, et qu'il était par conséquent en mesure de suivre leurs déplacements à bord d'un véhicule. Il m'a dit qu'il était équipé d'un scanner fréquentiel, et qu'il disposait des codes de chiffrement GSM des portables des intéressés. Il m'a précisé que ce matériel était relié à un ordinateur, et qu'il était possible d'enregistrer toutes ces conversations à distance⁵. »

Jean-Charles Brisard obtient quelques détails supplémentaires, les noms de deux policiers avec lesquels il était en contact, et choisit d'en faire une note⁶ au directeur de campagne Nicolas Bazire, qui ne lui fait aucun retour d'aucune sorte. L'espion rappelle à deux reprises au mois d'avril 1995. La dernière fois pour lui dire qu'il se sentait menacé à cause de ces enregistrements. Alors que l'adjudant s'enquiert de la façon de joindre Akim Rouichi, Jean-Charles Brisard précise qu'il a appris par la presse, en janvier 1996, que l'intéressé avait été retrouvé pendu au domicile de sa sœur à Garges-lès-Gonesse, le 22 août 1995. Brisard dit qu'il a la « conviction » que son décès est lié « au travail effectué dans le cadre de ses écoutes sauvages⁷ ». L'enquête s'est conclue par un non-lieu.

À la fin de cette déposition, Jean-Charles Brisard remet la copie de ses notes manuscrites prises durant la campagne. Mais, puisque le contact est noué, il continue de parler. Il a en effet rédigé une note avec toute une liste de choses intéressantes, plus ou moins codées. Et plus actuelles. Il écrit en abrégeant les mots et en utilisant des initiales. La feuille qu'il pose devant lui contient un résumé.

CAMP V. MÉMO 1995 traite de la présidentielle.

GEN/CAMP TÉMOIN REMISE D'ESPÈCES PAR BRICE HORTEFEUX POUR LA CAMPAGNE signale qu'un témoin a reçu des espèces du lieutenant de Nicolas Sarkozy au QG de Balladur.

Didier Grosskopf, le médecin qui avait porté secours à Ziad Takieddine, apparaît aussi. Sous ses initiales d'abord, DG, dans un mémo concernant NS, puis dans un autre concernant Copé, rebaptisé par son anagramme : EPOC :

GEN/NS V. MÉMO DG

GEN/EPOC V. DIDIER GROSSKOPF + VALÉRIE DUCUING (EX) [il s'agit de l'ex-épouse de Jean-François Copé – nda].

Brisard évoque un appartement acheté par EPOC:

EPOC, APPARTEMENT RUE RAYNOUARD (160 M2)

CONDITIONS DU PRÊT – SŒUR : PAS POSSIBLE – INQUIÈTE + TRAVAUX DE RÉNOVATION.

Il livre aussi les coordonnées d'un compte en Suisse, ouvert par la sœur de Copé :

EPOC, COMPTE CRÉDIT SUISSE GENÈVE

EURO #386315 (OUVERT 07/2005) ISABELLE COPÉ ÉPOUSE BESSIS (08/12/1966 NEUILLY-SUR-SEINE – 1M63 – PASSEPORT 01XXXXXX) & PHILIPPE BESSIS (07/02/1954 TUNIS – PASSEPORT 01XXXXXX)

RUE DE l'UNIVERSITÉ 75007 PARIS

Brisard dispose aussi de nombreuses informations sur la fortune, les affaires et les comptes bancaires d'Abdul Rahman el-Assir, l'associé de Zorro.

L'adjudant B. engrange. Certaines choses sont vraiment nouvelles. Jean-Charles Brisard s'en va. Ce n'est qu'après son départ que le juge Van Ruymbeke recommande à l'enquêteur « de relater ces informations fournies par Brisard dans un procès-verbal de renseignement distinct ». Le 18 octobre, soit cinq jours après la venue de Brisard, l'adjudant B. se met à taper :

« Dans le cadre de son activité de consultant international, M. Brisard nous informe qu'il a rencontré plusieurs personnes, et qu'il détient plusieurs informations dans le cadre du dossier "Karachi", mais aussi en périphérie de ce dossier. Il nous indique qu'il connaît très bien la famille Copé, et plus particulièrement Isabelle Copé, et son mari Philippe Bessis aurait contacté M. Brisard, car ce dernier est résident suisse.

Les époux Bessis souhaitaient avoir des renseignements sur l'ouverture d'un compte en Suisse à leur nom. Ils lui ont précisé que son compte était en fait pour Jean-François Copé, qui lui servirait de compte de passage.

Ce compte a été ouvert en juillet 2005, auprès du Crédit suisse à Genève. Le compte porterait le numéro suivant : 386 315.

Concernant M. Copé Jean-François, M. Brisard nous indique que M. Copé a acquis un appartement rue Raynouard à Paris⁸. Pour acheter ce bien, M. Copé Jean-François aurait fait un prêt bancaire sur vingt ans. Par contre, M. Takieddine aurait remis de l'argent liquide à M. Copé pour l'achat et la rénovation de cet appartement de 160 mètres carrés⁹. »

L'adjudant B. rédige un second procès-verbal sur le cheikh Ali Ben Moussalem, l'homme qui avait accompagné Takieddine en Arabie Saoudite, en y annexant une vingtaine de documents, dont un rapport classifié « SECRET US ». Enfin, l'homme de la DNIFF rédige un troisième rapport succint au sujet du médecin.

« [M. Brisard] aurait rencontré M. Didier Grosskopf, neurochirurgien à Paris. Il nous relate que ce médecin lui a expliqué comment il avait fait la connaissance de Ziad Takieddine, alors que celui-ci venait d'avoir un accident de la circulation sur l'île Moustique en 2004.

M. Grosskopf lui aurait fait des confidences, à savoir qu'il aurait accompagné plusieurs fois M. Takieddine dans des pays africains et arabes, et qu'il aurait assisté à certaines réunions de travail de M. Takieddine. »

Lorsqu'il apprend par l'appel d'un journaliste du *Journal du dimanche* que la police financière a établi des procès-verbaux de ses révélations, Jean-Charles Brisard est pris de vertige¹⁰. Sa première réaction est d'appeler Isabelle Copé, une amie. Il y a un *quiproquo*, tente-t-il d'expliquer. « Voilà, j'ai été entendu », lui dit-il. Mais elle lui répond : « Ce n'est pas grave. »… De fait, rien ne permet de dire que le compte suisse serait destiné à des opérations illicites. « J'étais dans une logique où j'aide la police, si je peux le faire, par des informations de première main, explique-t-il. Et, en échange, on protège mon identité. Mais le magistrat, peu de temps après, leur a dit : "Il faut tout mettre sur PV¹¹." »

Officiellement, Brisard se voit contraint de démentir les procès-verbaux sur Jean-François Copé. Il dément aussi avoir remis des documents...

Mais celui qui s'étrangle, c'est l'ancien ministre du Budget : « Tout cela est monstrueux et totalement faux ! C'est n'importe quoi. Il n'a jamais été question d'argent entre Ziad Takieddine et moi, et je ne suis pas au courant d'un éventuel compte suisse de ma sœur. Vous me l'apprenez », déclare-t-il au *JDD*, tout en reconnaissant certains cadeaux¹² liés à leur « amitié ».

Les policiers avaient déjà des éléments sur le compte, confie, penaud, Jean-Charles Brisard. Le nom du consultant figurait en effet sur le dossier bancaire de la sœur de Jean-François Copé. Brisard lui-même avait établi le contact avec la banque. Il avait pris rendez-vous, les avait accompagnés en voiture, mais les avait attendus à l'extérieur. « Je ne pouvais pas connaître le numéro de compte, le montant ni l'objet du compte, se défend Brisard. Les policiers me disent : "Est-ce que ça peut servir au frère ?" Moi, je n'en sais rien, mais, dans la discussion, sort l'expression de compte de passage. » Ce compte a été fermé deux ans après son ouverture.

En 2004, c'est Jean-François Copé qui avait fait appel au Dr Didier Grosskopf afin de porter assistance à Takieddine. Puis l'intermédiaire, une fois rétabli, avait demandé au médecin de l'accompagner à l'étranger, pour des avis médicaux, auprès de certaines connaissances. En décembre 2005, et en juin 2006, il s'était

ainsi rendu en Libye avec Takieddine. Ce dernier s'est souvenu d'un de ces voyages : « En effet, un jour, le colonel Kadhafi m'a dit que son fils Hannibal avait des problèmes de santé. Il m'a même dit qu'il était fou, et qu'il fallait qu'il voie un médecin. Je lui ai dit que je connaissais un neurochirurgien qui pouvait examiner son fils. J'ai alors conduit M. Grosskopf auprès d'Hannibal Kadhafi en Libye. Il l'a examiné, et nous sommes ensuite rentrés en France¹³. »

Lorsque Jean-Charles Brisard a croisé le médecin chez les Bessis, entre 2004 et 2005, il n'a d'abord rien su de ses relations avec Takieddine. C'est en 2006 que le médecin se confie et lui parle de ses mésaventures avec l'intermédiaire. Il lui raconte l'île Moustique, le suivi médical, la guérison, puis « les déplacements en Afrique et au Moyen-Orient » pour soigner « les membres de familles régnantes ou dirigeantes ». Le docteur l'avait suivi partout dans ses déplacements, lui servant de faire-valoir. Il était devenu le médecin de famille de quelques dignitaires en Libye, en Syrie, aux Émirats. Puis, très fâché contre lui pour des raisons personnelles, Takieddine avait saisi le conseil de l'ordre, lui réclamant des remboursements d'honoraires. Le Dr Grosskopf se plaignait de menaces. Mais il avait entendu beaucoup de choses. Il songeait à parler pour se défendre. Brisard débriefe longuement le médecin. Puis il rédige le « mémo DG »¹⁴.

Sous l'intitulé « CAMP07 » - il s'agit de la campagne présidentielle de 2007 -, on peut lire :

MODALITÉS FIN CAMP NS RÉGLÉES LORS VISITE LIBYE NS+BH 05102005 [Les modalités en auraient été réglées dès la première visite de Nicolas Sarkozy – nda].

PLUSIEURS ENTRETIENS PRÉALABLES ENTRE ZT ET SAIF AL ISLAM

ZT CHARGÉ DU MONTAGE

ZT INTERM CONTRATS COMM SEC ARMÉES + CARTE ID À PUCE [Takieddine avait été effectivement l'intermédiaire dans ces contrats].

FIN LIB 50 ME [Le montant retenu par le médecin était de 50 millions d'euros].

MONTAGE INCLUS SOC BH PAN + BANQUES SUISSES (ND) [une société panaméenne, détenue par Brice Hortefeux serait dans le dispositif¹⁵].

FIN CAMP TOTALEMENT RÉGLÉE.

« Ces éléments sont simplement la retranscription personnelle des propos qui

me sont rapportés par M. Grosskopf », expose Jean-Charles Brisard. Le médecin, lui aussi entendu, ne confirme pas tous ces détails. Il dit au contraire que Takieddine ne lui a « jamais parlé de ses affaires », tout en se souvenant être allé en Libye pour « donner des conseils à des malades ». « Je savais que c'était un homme important, et qu'il fréquentait des hommes politiques de premier plan, a-t-il dit. Par contre, j'ignore totalement les relations qu'il entretenait avec eux. »

Dans un entretien à Mediapart, devant son domicile, le médecin se montre plus disert : « M. Brisard est un ami, je me suis entretenu plusieurs fois avec lui de ce sujet, il m'a aidé. Mais ce qu'il dit n'engage que lui. Je ne veux pas être un acteur de cette affaire. Je veux protéger mes intérêts, c'est-à-dire ma femme et mes enfants. À un moment donné, j'ai été suivi. J'ai eu très peur. » Le docteur Grosskopf marque une pause. « C'est une affaire qui dépasse l'imagination la plus féconde, poursuit-il. Je suis désolé comme citoyen par cette affaire. Mais je ne pouvais pas imaginer, en organisant le rapatriement sanitaire de ce monsieur, qu'il s'agissait du plus grand corrupteur de la République¹⁷. »

Notes

- 1. Jean-Charles Brisard a fondé en 2014 le Centre d'analyse du terrorisme avec l'avocat Thibault de Montbrial, qui s'éloigne finalement du projet. Mais son comité d'honneur reste composé des juges Marc Trévidic, ancien juge d'instruction au pôle antiterroriste de Paris, et Baltasar Garzon Real, ancien magistrat de l'Audience nationale d'Espagne. Ainsi que d'Alain Juillet, ancien haut responsable chargé de l'intelligence économique auprès du Premier ministre.
- 2. Il avait été l'assistant parlementaire de l'ancien juge antiterroriste Alain Marsaud, qu'il avait suivi à Veolia durant quelques années, avant de se spécialiser lui-même sur le terrorisme, et d'écrire un premier livre avec le journaliste Guillaume Dasquié, *Ben Laden*, *la vérité interdite*, chez Denoël, en 2001. Par la suite, le consultant obtiendra la collaboration du journaliste, en le rémunérant à travers sa société JCB pour des « missions » consistant à lui fournir des informations émanant des services de renseignement.
 - 3. Audition de Jean-Charles Brisard, 13 octobre 2011.
 - 4. Direction générale de l'armement.
 - 5. Audition de Jean-Charles Brisard.
 - 6. Cette note en date du 5 avril 1995 a été communiquée aux enquêteurs.
- 7. Entendue le 21 janvier 1997 par le juge chargé de l'enquête, l'une des sœurs d'Akim Rouichi avait mentionné les enregistrements clandestins réalisés par son frère et s'était étonnée « que le cartable de son frère soit vide alors qu'il contenait des disquettes ». Son frère, François Rouichi, témoigne dans le même sens dans un entretien accordé à Mediapart le 28 octobre 2011.
- <u>8</u>. Jean-François Copé a acheté, en 2004, un premier appartement rue Raynouard, revendu en 2008, pour l'achat d'un nouvel appartement.
 - 9. Procès-verbal en possession des auteurs. Jean-François Copé conteste vigoureusement toute faveur.
- <u>10</u>. « Van Ruymbeke enquête sur Jean-François Copé », Laurent Valdiguié, *Le Journal du dimanche*, 19 novembre 2011.
 - 11. Entretien de Jean-Charles Brisard avec les auteurs.
- 12. « Van Ruymbeke enquête... » Jean-François Copé admet avoir reçu une Rolex « pour [son] anniversaire : "C'est une montre en acier, je ne sais d'ailleurs plus où elle se trouve", déclare-t-il. "Je ne me souviens plus qui a payé l'avion pour le voyage à Beyrouth... Peut-être moi. Pour le voyage à Londres, nous étions une trentaine, et Takieddine avait tout payé. Concernant les trois jours avec lui à Venise, je voulais régler, mais il a insisté, et d'ailleurs, comme il avait réservé le séjour, il avait déjà payé quand j'ai voulu le faire."
 - 13. Audition de Ziad Takieddine, 22 juin 2012.
- <u>14</u>. Mediapart publie une retranscription du « Mémo DG » en mars 2011. Jean-Charles Brisard va contester dans un premier temps son contenu, avant de le valider, lors d'une déposition devant des policiers de la BRDP, le 25 juin 2012.
 - <u>15</u>. Ce que l'intéressé dément catégoriquement.
- <u>16</u>. Son audition du 19 octobre 2011. Dans une seconde audition du 27 juin 2012, il précisera n'avoir aucune information sur les modalités de la campagne de Nicolas Sarkozy et son financement.
- <u>17</u>. « Présidentielle 2007 : Kadhafi aurait financé Sarkozy », article publié par les auteurs, Mediapart, le 12 mars 2012.

La collecte

Où les valises de Kadhafi sont censées atterrir dans le bureau de Sarkozy

« L'ouvreur de la page » n'est peut-être pas le plus grand corrupteur de la planète, mais il connaît la musique. Les nécessités des uns et des autres. Sans oublier les siennes, bien sûr. Quoi qu'il arrive, de l'argent doit passer de main en main. Il assure la logistique. Et cela passe effectivement par des ouvertures de comptes aux quatre coins de la planète. Il faut des endroits sûrs, des banquiers fiables, des parcours sans surprise. Et, en cas de souci, trouver très vite une solution. Bref, du métier.

En juillet 1994 déjà, lorsqu'il avait été arrêté à la frontière franco-suisse, les choses en étaient restées là. Grâce à lui. L'argent avait été retiré en espèces à Genève. Rien ne permettait d'en identifier l'origine. Il avait payé une amende. Circulez, il n'y a rien à voir.

Pour la campagne Balladur, une dîme avait été fixée, imputée sur le prix des ventes d'armes et noyée parmi les commissions à payer aux dignitaires et à leurs agents locaux.

En Libye, c'est un peu différent.

Il y a aussi des agents. Des commissions « faramineuses » sont attendues par les clans au pouvoir¹. Mais la Jamahiriya dispose, et depuis longtemps, d'un budget « politique » pour étendre son influence. Un équivalent des fonds spéciaux français, entre les mains de Mouammar Kadhafi et de ses proches, qui lui permettait de répondre aux besoins de ses alliés, notamment africains, sur un simple coup de fil à la Banque centrale.

« Les hôtes du colonel ne repartent jamais les mains vides de Tripoli, note

Libération². Les valises contiennent des dollars, 3 millions, 5 millions, 10 millions. "C'est selon la taille du pays, le contact et l'humeur du colonel. De toute façon, l'argent n'a aucune importance dans les pays pétroliers. L'essentiel, en Libye, c'est d'y croire", dit un diplomate. En trente ans de règne, une bonne partie des révoltés de la planète a, pêle-mêle, bénéficié des engouements libyens. Il y a eu les Irlandais de l'IRA, les Kanaks, la plupart des tendances tchadiennes, les rebelles islamistes, ou les combattants palestiniens d'Abou Nidal. Le colonel a fini par se brouiller avec tous. Il a défendu le panarabisme avant de traîner ses voisins musulmans dans la boue. "Tant d'argent dépensé en vain", soupirait-il. Il y a cru. Il n'y croit plus. "Aujourd'hui, ce sont les chefs d'État africains qui se succèdent à Tripoli³." « L'un d'eux a fait plus de trente-neuf voyages, rapporte un conseiller libyen. Il venait seul et repartait seul⁴. »

À l'origine de ce système, un « Bureau d'assistance aux mouvements de libération » avait été créé à Tripoli au début des années 1980... Animé par le beau-frère du Guide, Abdallah Senoussi, et par Moussa Koussa, futur homme clé de la diplomatie libyenne. Senoussi était alors le numéro 2 de l'Office de sécurité extérieur (OSE), l'Aït al-Jamahiriya. Moussa Koussa, lui, avait occupé un premier poste à Londres, en 1979, en tant qu'ambassadeur du Bureau populaire libyen, avant d'être expulsé du pays⁵. De retour à Tripoli, il est nommé secrétaire adjoint du Bureau populaire des liaisons extérieures, chargé de l'Europe occidentale, puis il bascule en 1984 sur la Mathaba — le « camp de base ».

Cette organisation à vocation mondiale, créée par Kadhafi en 1982, vise à faire de Tripoli un centre international de la lutte anti-impérialiste – autre nom de la Mathaba : Anti-Imperialism Center $(AIC)^{\underline{6}}$ – et \dot{a} apporter un soutien financier et militaire aux mouvements anti-impérialistes. Concrètement, cela se traduit par des camps d'entraînement, des livraisons d'armes et des remises de fonds en espèces. L'activité de la Mathaba et le nom de Moussa Koussa – en qualité de directeur de l'organisation – seront d'ailleurs mentionnés dans le dossier du DC10 d'UTA. Koussa passe dix ans à la tête de cette structure, avant de devenir le chef de l'OSE⁷. « Surnommé par certains le "Sheikh" en raison de sa taille (1,95 m) et de son charisme naturel, relèvera la DGSE, il est appelé par d'autres Hassan Sabbah, du nom du fondateur de la secte des Assassins, car considéré comme un adversaire dangereux et sans scrupules⁸. »

« Kadhafi a aidé tous les mouvements de libération, bons ou mauvais, se rappelle l'ancien leader d'une de ses organisations⁹. Il les a tous aidés, y compris les extrémistes. Il réagissait de façon spontanée, du tac au tac. Et il se croyait

tout permis avec les mouvements révolutionnaires. Mais chaque organisation luttait contre le pouvoir en place chez lui. Et il nous a vraiment soutenus de bout en bout, jusqu'à notre entrée dans la capitale. En Afrique, les chefs de ces mouvements que la Libye a appuyés sont devenus chefs d'État. »

De nombreux présidents sont d'ailleurs présents pour le dernier congrès de la Mathaba¹⁰ en août 2000. Cette année-là à Tripoli, Raul Reyes, numéro 2 de la guérilla colombienne, écrit à Mouammar Kadhafi dès son retour, le 4 septembre 2000, pour solliciter un soutien financier. S'adressant au « camarade colonel », Reyes remercie le « Grand Leader de la Mathaba mondiale » (*sic*), pour son hospitalité et la visite du pays, et sollicite un prêt de 100 millions de dollars, remboursable sur cinq ans, pour acheter des missiles sol-air et abattre les avions adverses¹¹. Mais la Libye, entrée dans son processus de « réintégration » dans la communauté internationale, ne donnera pas suite¹².

« Kadhafi était un africaniste convaincu, poursuit l'ancien dirigeant africain. La Libye a payé les cotisations d'une vingtaine de pays de l'Union africaine (UA). La création de Laico, la Libyan African Investment Company¹³, a permis de venir au secours de nombreux pays face au désengagement des sociétés françaises. Il est venu combler un vide par des investissements ou des prêts dans de nombreux secteurs. C'était parfois à fonds perdus, pour l'image ou le prestige. Il arrivait que l'aide ne parvienne pas au trésor public. Plus tard, le LAIP – le Libya Africa Investment Portfolio – est devenu la maison mère de ces structures d'investissement. Le célèbre Bachir Saleh a pris en main le LAIP, qui coiffait toute cette galaxie de sociétés qui avaient une administration commune, et prenait les décisions au nom du Guide. »

Le « célèbre Bachir Saleh », qui se rapprochera plus tard de Claude Guéant, d'Alexandre Djouhri et de Dominique de Villepin, a débuté dans des fonctions diplomatiques en Afrique et au Maghreb. Il occupe des postes en Tanzanie, en 1982, en République centrafricaine, en 1986, puis en Algérie, avant d'atterrir secrétaire aux Relations extérieures du Parlement, le congrès général du peuple, et de devenir l'un des hommes de confiance du Guide, chef du service du protocole, puis directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi, en 1998. Il devient parallèlement, en 2004, le président du LAIP, véritable boîte noire du régime, dotée d'un budget annuel de 10 milliards de dollars. Avec tout le poids que lui conférait sa position auprès de Kadhafi, sans vice-président ni véritable tutelle, Bachir Saleh avait les mains libres pour engager les fonds d'investissement du pays et les utiliser à sa guise.

C'est dans l'une des résidences du puissant directeur de cabinet que Choukri Ghanem, l'ancien Premier ministre devenu ministre du Pétrole, se fait expliquer incidemment par Bachir Saleh, en 2007, une partie des modalités du soutien financier libyen à Nicolas Sarkozy. Plusieurs dignitaires, malgré des fonctions tout à fait distinctes dans l'appareil d'État, ont semble-t-il été mis à contribution. Choukri Ghanem note ce qu'il en a retenu dans son journal.

« Le 29 avril, j'ai déjeuné chez Bachir Saleh, Al-Baghdadi était présent. Bachir a dit avoir payé 1,5 million d'euros à Sarkozy ; quant à Saïf, il lui a envoyé 3 millions d'euros. Il semblerait que les émissaires aient empoché une partie des sommes avant de les remettre à destination. Abdallah Senoussi lui a également envoyé 2 millions d'euros. Je lui ai dit qu'en versant cet argent à ces gens ils croient peser sur leur politique : ils vont prendre cet argent et, une fois les élections remportées, ils s'en iront supporter Israël¹⁴. »

Selon ces notes, Bachir Saleh, Saïf al-Islam Kadhafi et Abdallah Senoussi ont donc tous mis des fonds au pot d'une collecte en faveur de Nicolas Sarkozy, dans la perspective de l'aider à remporter l'élection présidentielle de 2007.

« J'ignore s'ils croient vraiment qu'ils peuvent changer la politique de la France moyennant cet argent, poursuit Ghanem. D'abord les montants qu'ils engagent sont dérisoires à l'échelle de l'Europe. Et puis d'autres pays paient bien plus. Bachir a également dit avoir vendu l'Airbus [l'avion d'Al-Walid] à Abdoulaye Wade pour 127 millions. Je doute que nous recevions la somme.

Bachir vit dans des palaces grandioses au mobilier somptueux, avec jardins et exploitation agricole [Manikird] où travaillent des dizaines de personnes. Ainsi va-t-il. C'est un homme bon qui n'est toutefois pas en mesure d'en profiter¹⁵. »

Le total évoqué ce jour-là par Bachir Saleh ne fait « que » 6,5 millions d'euros. Si l'on en croit le récit de Ghanem, le Premier ministre et secrétaire général du Comité populaire général de la Jamahiriya arabe libyenne, Baghdadi Ali al-Mahmoudi, était présent lors de cette conversation, mais n'aurait pas fait de commentaire. En tout cas, ils n'ont pas été retranscrits. Il dira par la suite qu'il a lui-même « supervisé le dossier du financement de la campagne de Sarkozy depuis Tripoli¹⁶ ». Signalant même à ses avocats qu'une remise d'argent importante avait été effectuée à Genève. Selon un document officiel libyen obtenu par Mediapart¹⁷, Moussa Koussa avait confirmé, en décembre 2006, un « accord de principe » aux « instructions émises par le bureau de liaison du Comité populaire général » concernant « l'approbation d'appuyer la campagne électorale » de Nicolas Sarkozy, et ce « pour un montant de cinquante millions

d'euros ». Ce courrier contesté¹⁸, adressé à Bachir Saleh, en qualité de patron du LAIP, signalait un accord intervenu lors d'une rencontre de Brice Hortefeux et Ziad Takieddine, côté français, avec Abdallah Senoussi et Bachir Saleh, côté libyen, sur « le montant et le mode de paiement ». Aucun indice n'est venu confirmer la réunion des quatre hommes, mais le document a été authentifié.

Le quatrième homme, Abdallah Senoussi, livre, lui, un témoignage passé presque inaperçu. Questionné le 20 septembre 2012 par la Cour pénale internationale (CPI) sur d'éventuelles remises d'argent à des personnalités internationales afin d'« entraver » l'adoption d'une résolution de l'ONU permettant l'intervention de l'OTAN en Libye, le beau-frère du Guide s'est dit incapable de répondre. Mais il a précisé sa participation au financement de Nicolas Sarkozy.

« Pour ce qui est du soutien apporté à des personnalités occidentales pour leur permettre d'accéder au pouvoir, la somme de 5 millions d'euros a été versée pour la campagne du président français Nicolas Sarkozy en 2006-2007. J'ai personnellement supervisé le transfert de cette somme *via* un intermédiaire français, en la personne du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur. Sarkozy était alors ministre de l'Intérieur. Il y avait aussi un second intermédiaire, le nommé Takieddine, un Français d'origine libanaise installé en France¹⁹. »

D'un côté, Guéant et Takieddine, les deux hommes clés de la première visite de Nicolas Sarkozy en Libye, au cœur de tous les préparatifs officiels et officieux. De l'autre, Abdallah Senoussi, déterminé à obtenir la levée de son mandat d'arrêt dans l'affaire de l'attentat du DC10 d'UTA. Enfin, le principal intéressé, qui semble avoir été directement informé.

« À ce propos, je dois préciser que Sarkozy m'a, en personne, demandé d'éviter que Saïf Kadhafi ou Bachir Saleh ne soient mis au courant, a poursuivi Senoussi. Et jusqu'à la livraison de la somme, rien n'a en tout cas filtré. Mais je confirme que cette somme a bien été réceptionnée par Sarkozy²⁰. »

Abdallah Senoussi semble avoir eu une ligne directe avec le ministère de l'Intérieur. C'est ce que Ziad Takieddine a retenu aussi de ses contacts avec Senoussi. Car Zorro a lui aussi livré son témoignage sur la remise de cet argent à Claude Guéant et Nicolas Sarkozy, fin 2006 et début 2007²¹.

On est en novembre 2006, à Tripoli. Abdallah Senoussi convoque Takieddine et le fait venir dans son bureau, situé dans une aile de son domicile à Tripoli. Il lui demande s'il peut être « celui qui transporte ces sommes à Claude Guéant »,

au ministère de l'Intérieur, à Paris. « Mais comment faire rentrer ça en France ? », questionne Zorro. « Le ministère de l'Intérieur sera informé, et donc tu rentres, il n'y a pas de problème », répond Senoussi. « Si c'est bon, c'est bon », répond Zorro.

Le frère d'Abdallah Senoussi, Homayda Senoussi, se présente alors avec la première valise remplie de billets. « Voilà, il t'amène une valise pour que tu la ramènes en France demain à M. Guéant », déclare-t-il. Le dignitaire lui précise qu'elle contient 1,5 million d'euros, et que Guéant en est informé. « Il s'agissait de billets en euros, neufs, des liasses de 500 euros, et quelques liasses de 200 euros, et provenaient de la Banque centrale libyenne, expliquera Takieddine aux enquêteurs. Les billets étaient enveloppés dans du film plastique²². »

L'intermédiaire n'a pas compté. « J'ai ouvert et j'ai vu, précise-t-il. Je me suis fait un plan dans ma tête pour savoir ce que j'allais mettre dessus pour cacher, si j'avais de la place. » Senoussi le rassure une nouvelle fois : « Ne vous inquiétez pas, de toute manière les services sont prévenus... Vous rentrez avec, vous le livrez à M. Guéant, et vous nous confirmez quand c'est reçu! »

Takieddine est accompagné à l'aéroport de Tripoli par un officier de sécurité d'Abdallah Senoussi, qui se tient près de lui jusqu'à l'embarquement. Il prend un vol Tripoli-Paris classique : le vol quotidien d'Afriqiyah Airways, au départ à 8 h 50. Arrivé à Paris vers midi, son chauffeur l'attend à l'aéroport. Takieddine passe les contrôles, sa valise à la main, « comme n'importe quel passager ». On lui a dit que « tout le monde est avisé ». « Ils vous attendent », a martelé Senoussi. « Je leur fais confiance, se répète Takieddine. J'ai confiance en Senoussi. »

Une fois dans sa voiture, il téléphone à Guéant et lui donne rendez-vous aussitôt. Il est reçu dans la foulée. Arrivé place Beauvau, au ministère de l'Intérieur, Takieddine sort de la voiture avec la valise, entre par la porte principale. Il donne son nom. On l'accompagne chez le directeur de cabinet. L'intermédiaire a sa valise à la main. « C'est une valise avec un zip, en cuir marron, détaille-t-il. C'est un grand sac marron. »

Ziad Takieddine connaît les lieux pour y être venu plusieurs fois quand il préparait le contrat Miksa. « Je rentre, poursuit-il. Vous allez en face, vous avez les escaliers principaux où vous avez le grand bâtiment. Et le bâtiment collé et une autre entrée à droite. Au premier étage, c'est le bureau de M. Guéant. »

Il fait son entrée dans le bureau du directeur de cabinet. Il pose aussitôt la valise, tandis que Claude Guéant se lève pour l'accueillir. Il prévient que « la valise est pour lui de la part de M. Senoussi ». « On parle un tout petit peu. Il

voit où j'ai laissé la valise. Et voilà », conclut Zorro.

Guéant savait. L'opération se passe de commentaire. L'intermédiaire laisse la valise près de l'armoire. Guéant ne l'ouvre pas devant son visiteur. Takieddine s'en va rapidement.

Un deuxième voyage s'effectue sur le même mode, dix ou quinze jours plus tard, en décembre 2006. Cette fois, tout est prêt chez Abdallah Senoussi. « C'était la même valise », remarque Takieddine qui, s'adressant à Senoussi, demande s'il a un stock de valises destinées à ce genre d'opération. C'est un grand sac de voyage en cuir marron, avec une ouverture par fermeture Éclair par le dessus. Senoussi lui annonce qu'elle contient 2 millions d'euros. À l'arrivée à l'aéroport, Takieddine prévient encore Claude Guéant. « J'avais un numéro de téléphone sur lequel il me répondait tout le temps », commente-t-il.

À l'arrivée au ministère, alors qu'il se dirigeait vers le bureau de Guéant, on l'oriente vers un autre bureau. Takieddine dépose la valise, Guéant la prend. « Et M. Guéant, qui nous amène chez M. Sarkozy. » C'est le salon du ministre.

Arrive Nicolas Sarkozy, qui lui dit : « Essayons de nous voir, la prochaine fois. » « Passez directement chez moi », recommande-t-il. L'intermédiaire « rend compte » à Abdallah Senoussi. Et ce dernier questionne : « Comment ça s'est passé ? Qu'est-ce qu'il a pris ? Est-ce qu'il les a comptés ? »

La dernière remise a lieu autour du 27 janvier 2007, selon Takieddine. « C'est cette occasion que j'ai vu Nicolas Sarkozy directement, car j'ai été conduit de la grille Beauvau jusqu'à son appartement en passant par le chemin déjà décrit, rapporte-t-il aux enquêteurs²³. M. Guéant n'était pas là. » L'intermédiaire précise qu'il a « transporté de cette manière un total de 5 millions d'euros pour les échanges de services ». La version officielle étant que cet argent était destiné au ministère de l'Intérieur pour le financement de formations aux agents libyens.

Comme d'habitude, Takieddine avait averti le directeur de cabinet de son arrivée, mais on l'accompagne directement à l'appartement privé du ministre. La valise est posée dans un petit salon, contre le mur. Les deux hommes échangent quelques banalités au sujet de la Libye, puis se saluent. Le contenu de la valise n'est pas évoqué. La valise n'est pas ouverte. La confiance règne.

« Pour moi, Sarkozy était toujours un champion », conclut Zorro.

Claude Guéant a vivement contesté le récit de Ziad Takieddine, et toute forme de compromission libyenne²⁴. Nicolas Sarkozy, dans une de ses rares réponses à la presse, a qualifié de « honteuses » les allégations de l'intermédiaire²⁵.

Notes

- 1. Selon nos informations, celles-ci pouvaient atteindre 40 % du montant des marchés. « Aucun marché n'était attribué sans ce type de commission, a expliqué aux auteurs l'ancien collaborateur d'un fonds libyen. L'idée était : « Faites une proposition à 3 millions, pour nous donner 2 », et d'exiger que la commission soit payée à l'extérieur.
- <u>2</u>. « Les trente ans de règne brouillon du colonel Kadhafi », Florence Aubenas, *Libération*, 1^{er} septembre 1999.
 - 3. *Ibidem*.
 - 4. Entretien avec les auteurs.
- <u>5</u>. Moussa Koussa est expulsé le 13 juin 1980, après avoir « approuvé » dans le *Times* la décision des comités révolutionnaires de procéder à l'exécution de deux personnes en Grande-Bretagne, et avoir exprimé son « admiration » pour les indépendantistes de l'IRA.
- <u>6</u>. La Mathaba est imaginée, en août 1981, lors de la tenue du congrès mondial de solidarité avec le peuple libyen convoqué par Mouammar Kadhafi après l'incident du golfe de Syrte au cours duquel deux avions Sukhoï libyens ont été abattus par des F14 américains. La Mathaba mondiale est officiellement créée le 5 juin 1982.
- 7. Désigné en 1994 chef de l'Office de la sécurité extérieure, Moussa Koussa s'y maintiendra durant quinze ans, jusqu'à sa nomination comme ministre des Affaires étrangères le 5 mars 2009.
 - 8. Selon la fiche établie par la DGSE le 13 mars 2009.
 - 9. Entretien avec les auteurs sous couvert de l'anonymat.
- 10. Sam Nujoma (Namibie), Robert Mugabe (Zimbabwe), Yoweri Kaguta Museveni (Ouganda), Blaise Campaoré (Burkina Faso), Alpha Oumar Konaré (Mali), Yahya Jammeh (Gambie), Idriss Déby (Tchad), Abdou Diouf (Sénégal) sont présents. Aux côtés de représentants de partis communistes et de mouvements latino-américains, notamment Raul Reyes, pour les FARC colombiennes, Luiz Inacio Lula da Silva, du parti du travail brésilien, le FSLN (Nicaragua) représenté par Tomas Borge et Daniel Ortega, aux côtés d'un représentant de Hugo Chavez (Venezuela).
- 11. Cette lettre de Raul Reyes à Mouammar Kadhafi a été retrouvée dans l'ordinateur du dirigeant des FARC tué lors d'une opération de l'armée colombienne le 1^{er} mars 2008. La *Semana* (Bogota) du 3 août 2008 a dévoilé une partie de ses archives.
- 12. Selon un autre courriel retrouvé dans l'ordinateur de Reyes, les FARC renouvellent leur demande en 2003, par le canal des Nicaraguayens du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), considérés par les Libyens comme leur interlocuteur régional privilégié.
 - 13. Filiale de la Libyan Arab Foreign Investment Company (Lafico) depuis 1990.
- <u>14</u>. Carnet manuscrit de Choukri Ghanem, traduits à Paris par un expert judiciaire. En possession des auteurs.
 - 15. Ibidem.
- <u>16</u>. Le mardi 25 octobre 2011, devant la cour d'appel de Tunis, lors de l'audience statuant sur son extradition.
 - 17. Publié en avril 2012.
- 18. Outre une plainte de Nicolas Sarkozy, la publication de ce document a donné lieu à un démenti de Bachir Saleh, effectué par un avocat avant même qu'il prenne connaissance du document, et par la suite à une audition ambiguë de Moussa Koussa, qui a contesté le document, mais pas son contenu.
 - 19. Procès-verbal d'audition d'Abdallah Senoussi par la Cour pénale internationale, jeudi

20 septembre 2012.

- 20. Ibidem.
- <u>21</u>. Ce nouveau témoignage a été recueilli par le journaliste Nicolas Vescovacci, pour Mediapart et Premières Lignes. Il a été diffusé par Mediapart le 15 novembre 2016.
 - 22. Audition de Ziad Takieddine par les enquêteurs le 15 novembre 2016.
 - <u>23</u>. *Ibidem*.
- <u>24</u>. Questionné par les auteurs le 14 novembre 2016, il a répondu : « Je n'ai jamais reçu d'espèces du gouvernement libyen, non plus que de quiconque d'autre. Je n'en ai pas d'avantage vu passer. Le prétendre est mensonge et diffamation. »
- <u>25</u>. Le 17 novembre 2016, sur France 2, l'ancien Président a par ailleurs traité Ziad Takieddine de « menteur ».

III La lune de miel

2007-2011

« Je compte sur votre prière, monsieur le Guide »

Où le président Sarkozy appelle Kadhafi pour parler de « questions délicates »

Douze jours séparent la prise de fonctions de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, le 16 mai 2007, et le premier coup de fil officiel entre le tout nouveau président français et le dictateur libyen. Nicolas Sarkozy vient de faire une campagne alternant politiquement le chaud et le froid. Il est le symbole de l'autorité droitière en même temps qu'il entreprend l'ouverture à gauche. Capable de tout et son contraire. Conseillé par Patrick Buisson, l'ancien directeur du journal d'extrême droite *Minute*, il n'hésite pas à convoquer pendant ses meetings l'esprit de Jean Jaurès, le fondateur de *L'Humanité*.

Mais il y a un point sur lequel Sarkozy ne varie pas durant la campagne. Candidat autoproclamé de la « rupture », il ne sera jamais, jure-t-il, le président du fatalisme face à la *realpolitik*. Dans son livre de campagne *Témoignage*, sorti en 2006¹, il annonçait déjà la couleur : « Quitte à paraître naïf aux yeux des cyniques, je crois à la nécessité de conserver, d'incarner et de défendre nos valeurs dans le débat international » Il précisait ainsi sa pensée : « Autrement dit, je n'adhère pas à cette "realpolitik" qui voudrait qu'au nom des intérêts économiques supérieurs on devrait oublier ses principes. » Promesse qu'il réitère lors d'un grand meeting porte de Versailles, à Paris, le 14 janvier 2007, en pleine campagne présidentielle : « Je ne crois pas à la "realpolitik" qui fait renoncer à ses valeurs sans gagner de contrats. […] Le silence est complice. Je ne veux être le complice d'aucune dictature dans le monde. »

Douze jours.

C'est donc le temps qu'il faut au chef de l'État pour oublier les promesses du candidat.

Le 28 mai 2007, c'est une tout autre partition qui est jouée entre le président de la France et l'autocrate libyen durant leur première conversation téléphonique officielle. Bien entendu, pour pareille discussion, les deux chefs d'État ne se parlent pas seul à seul, d'un combiné l'autre. Des diplomates et des conseillers entourent le président français, et il en va de même pour son homologue libyen.

À Paris, l'échange ne fait pas l'objet d'un compte-rendu mot à mot. « Le hautparleur est branché. Mais, en principe, ce type d'entretien n'est pas enregistré. Le responsable diplomatique peut ensuite rédiger un compte-rendu, conservé à l'Élysée, diffusé ou non sous forme de télégramme aux Affaires étrangères, vers le ministre, l'ambassadeur et les directions concernées », décrit un diplomate témoin direct des relations franco-libyennes de l'époque.

À Tripoli, l'administration Kadhafi, elle, note tout, archive tout, garde des traces de tout. Et la retranscription² à la virgule près qui sera faite de ce coup de fil, dont plusieurs sources diplomatiques françaises et libyennes ont confirmé l'authenticité et la teneur, est riche d'enseignements. Bien que le cadre compassé d'un tel entretien oblige à quelques prudences diplomatiques, et que la présence d'oreilles extérieures empêche toute confidence coupable, le contenu de la discussion montre, sur la forme, l'étendue de la proximité amicale, de la complicité, voire même de l'intimité, entre celui qui vient d'être élu et celui qui ne l'a jamais été, puisque arrivé au pouvoir par un coup d'État militaire en 1969.

Deux hommes, deux pays.

Un pays *a priori* démocratique, et un État voyou.

Et deux hommes disposés à toutes les convergences.

La retranscription de la conversation présidentielle du 28 mai 2007, rédigée en arabe par les autorités libyennes, est surmontée de l'indication « Urgent ». Le document a pour titre : « La conversation téléphonique qui a eu lieu entre le frère Guide de la Révolution et le Président français élu Sarkozy ». Il a été communiqué au ministère des Affaires étrangères libyen et aux services de la Sécurité générale, ainsi qu'au général Abderrahmane el-Sid, dignitaire plusieurs fois cité dans les notes de l'intermédiaire Ziad Takieddine, et qui s'avère être en charge du bureau des achats de l'armée libyenne.

« Kadhafi : Je réitère mes félicitations pour la confiance du peuple français qui vous a élu Président, et vous méritez cette confiance.

Sarkozy (frôlant l'émotion) : Monsieur le Président, je suis enchanté de vous parler au téléphone, et je n'ai pas oublié le rendez-vous que vous m'aviez donné, et je garde un magnifique souvenir de la qualité des analyses que j'ai entendues de vous, et, effectivement, vous méritez ce titre de Guide. J'ai été beaucoup touché par la lettre de félicitations que vous m'avez envoyée. »

L'objectif de l'appel téléphonique apparaît très vite dans la bouche du président français. Sans attendre, Sarkozy parle de nucléaire — au profit, donc, d'un État longtemps considéré comme terroriste au même titre que la Corée du Nord —, mais aussi d'armement.

Sarkozy : « Je souhaite donner une nouvelle dimension à nos relations bilatérales, par exemple par rapport à l'énergie nucléaire, et, si vous acceptez, je suis prêt à envoyer une mission d'exploration pour étudier ce sujet, et dans le domaine de la défense je suis heureux si nous pouvons travailler concrètement avec la Libye, et dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, nous pouvons aller encore plus loin que ce qu'on a réalisé jusqu'à présent. »

Le Président annonce déjà une partie du programme : « Je souhaite visiter la Libye, et je serai très heureux si vous effectuez vous-même une visite, et le meilleur, c'est que cette visite permette de trouver une solution au problème des infirmières et du médecin. » Puis : « Je serai content de rencontrer monsieur Bachir, et je crois que vous avez ainsi compris, monsieur le Guide, que j'ai la volonté de travailler avec vous et avec la Libye. »

Monsieur Bachir, qui surgit dans les premiers propos du Président, n'est pas n'importe qui : c'est en effet Bachir Saleh, l'incontournable directeur de cabinet (francophone) du Guide, mais aussi le dirigeant de l'un des fonds souverains libyens, le Libyan African Portfolio (LAP), riche à milliards de dollars.

Pour Kadhafi, l'ancien paria, accusé d'avoir organisé plusieurs campagnes d'attentats terroristes, il y a comme un parfum de victoire. Au téléphone, le Guide libyen affiche sa satisfaction.

« Kadhafi : Globalement, je suis ravi de ce contact, et nous sommes rassurés d'avoir, avec vous, un ami en Europe. J'ai suivi vos déclarations et, me basant sur la rencontre qu'on a eu par le passé, je sais que vous avez une détermination et une volonté et, je suis très optimiste, nous ferons beaucoup de choses entre les deux pays et entre l'Europe et l'Afrique, et dans la mer Méditerranée, et je suis d'accord sur toutes vos propositions, et nous n'avons aucune réserve sur ce qui concerne l'énergie nucléaire pour des fins pacifiques, et la défense et la lutte contre le terrorisme, et je serai heureux aussi de vous rencontrer en France, et je me réjouis de la réunion ici ou là-bas, et je vous remercie pour cette invitation

adressée au secrétaire général du groupe Sahel-Sahara, et Bachir aussi est à votre disposition à tout moment. »

Nicolas Sarkozy l'a bien compris : monsieur Bachir est déjà l'homme clé et, surtout, celui des « questions délicates », comme le montre cet échange :

- « Qui est la personne que je pourrai rencontrer pour échanger avec elle sur des questions délicates ? Est-ce monsieur Bachir ou le ministre qui vient de votre part ? questionne le président français
- Il se peut Bachir (*sic*), car il parle français, et vous pouvez vous entendre directement, confirme Kadhafi.
- Entendu, monsieur le Guide. Donc je vais rencontrer monsieur Bachir, insiste Nicolas Sarkozy, et me mettre d'accord avec lui, et peut-être, à ce moment, une visite que vous effectuerez en France, ou que j'effectuerai en Libye.
 - Si Dieu veut, si Dieu veut. »

La conversation se termine par un échange d'amabilités œcuméniques, qui pourrait prêter à sourire si l'histoire libyenne n'était pas celle d'une corruption doublée d'une guerre qui a déstabilisé toute une région et alimenté le terrorisme.

« Sarkozy : Je compte sur votre prière, monsieur le Guide.

Kadhafi : Merci.

Sarkozy : Je n'ai pas prié de la même manière, mais nous prions pour le même Dieu.

Kadhafi: Merci infiniment.

Sarkozy : Je souhaite vous exprimer mes respects et mon amitié, monsieur le Guide.

Kadhafi : Et moi de même, merci infiniment.

Sarkozy: Au revoir. »

Dans les coulisses de la République, on s'active, après ce coup de fil. Takieddine, qui continue de jouer son rôle de messager au service de la diplomatie parallèle – il sera aussi très actif pour Sarkozy avec la Syrie de Bachar el-Assad à la même période –, ne quitte pas les Libyens d'une semelle. Il va à Tripoli, appelle tout le monde. Il maintient un lien permanent, passe les messages, prend les recommandations des uns, les desiderata des autres.

Les notes que le marchand d'armes livre à l'Élysée (soit par pli spécial, soit

lors de rendez-vous discrets avec Guéant) constituent le journal de bord de l'histoire secrète entre la France et Libye. Au lendemain de l'accession de Sarkozy à la présidence, ces précieux documents scellent la perspective d'un avenir radieux pour l'amitié franco-libyenne, et pour les industriels français, qui se frottent les mains.

Dans une « note confidentielle » du 11 juin 2007, de retour d'un déplacement à Tripoli, l'intermédiaire écrit : « Le colonel Kadhafi souhaite voir s'ouvrir une page nouvelle de relations avec le nouveau président de la République française. Il souhaiterait établir des relations basées sur la confiance et l'amitié, pour devenir un allié privilégié de la France, notamment en Afrique. » Takieddine, qui sent probablement le fumet de juteuses commissions, évoque déjà diverses « coopérations » industrielles et technologiques envisagées.

Tout en dénonçant la « corruption » des années passées, c'est-à-dire sous Chirac (son pire ennemi) — un comble quand on sait aujourd'hui son rôle —, l'intermédiaire s'active pour favoriser la création d'une société mi-publique, mi-privée qui aurait pour fonction de chapeauter toutes les relations commerciales entre les deux pays, comme cela existe depuis des décennies avec l'Arabie Saoudite, par exemple (avec la Sofresa, devenue Odas). « Cette nouvelle société placée sous le contrôle du gouvernement constituera un outil d'action politico-économique indispensable », s'emballe Takieddine.

« En Libye, la France a longtemps cru qu'elle récolterait rapidement les dividendes de sa politique arabe, ainsi que de son refus de s'aligner sur les États-Unis en Irak. Mais les choses sont plus complexes », continue-t-il. Et il cite plusieurs contrats que les Libyens lui ont dit pouvoir être signés avec la France : une centrale nucléaire, des Airbus, des Rafale...

Le même jour, décidément prolixe, Takieddine rédige une autre note à l'attention du cabinet Sarkozy. Elle porte cette fois-ci sur une visite prochaine de Guéant en Libye. Quand il était le directeur de cabinet du ministre Sarkozy à l'Intérieur, Guéant était, comme on l'a vu, envoyé en éclaireur de Sarkozy en Libye, aussi bien pour les sujets officiels que pour des questions plus officieuses. Il en sera désormais de même, mais au niveau supérieur : Guéant est devenu secrétaire général de l'Élysée, le numéro 2 du Palais, et Sarkozy est le « Patron » – un surnom donné par Takiedine dès 2005.

Dans cette deuxième note de juin 2007, soit deux semaines après la première conversation téléphonique officielle entre le président français et Kadhafi, il est de nouveau question d'une « visite » de Sarkozy à Tripoli, que Guéant devra donc préparer en se rendant sur place. « Il est très important que cette visite ait

lieu dans les plus brefs délais », réclame le marchand d'armes. « La visite du président Sarkozy en Libye devra constituer une bonne nouvelle pour les industriels français de l'armement », ajoute-t-il. Les choses sont donc claires.

Pour l'ambassadeur de France à Tripoli de l'époque, Jean-Luc Sibiude, « la France avait toutes les raisons d'avoir une relation naturelle, spéciale, avec la Libye ». « On est le seul pays occidental qui avait une politique africaine. Tous nos partenaires européens se moquent de ce qui se passe au Tchad, ou au Mali. On a une politique africaine, une politique maghrébine. C'est le cœur de notre stratégie au tiers-monde. On était le seul pays en position d'avoir un dialogue sur ces sujets avec Kadhafi, très présent en Afrique, au Maghreb. Sarkozy a été le premier chef d'État européen à dire aux Libyens : "La France doit avoir une relation avec la Libye, il n'y a pas de raison, vous avez été réhabilité internationalement³." »

Un mois plus tard, le 11 juillet, nouvelle note de Takieddine. Son titre : « Les points importants⁴ ». Le premier point évoqué sous la plume de l'homme de l'ombre est l'affaire des infirmières bulgares. Selon l'intermédiaire, « Claude Guéant pourra négocier l'accord envisageable avec l'Europe, uniquement possible selon la volonté libyenne, soit à travers la France, qui aboutira au dénouement de cette affaire. [...] Les autorités libyennes souhaitent que cette affaire soit réglée rapidement ». Puis Takieddine liste dans un inventaire à la Prévert une série de contrats que « le Guide souhaite accorder à la France ». Des Airbus. Un nouvel aéroport. Une centrale nucléaire. Des contrats d'électricité. De gaz. Une vaste coopération militaire.

C'est le supermarché de la *realpolitik*, à laquelle le candidat Sarkozy avait juré de faire la peau.

Ou pas.

Notes

- 1. XO Éditions.
- 2. Document en possession des auteurs.
- <u>3</u>. Entretien avec les auteurs.
- 4. Document en possession des auteurs.

Le roman libyen de Cécilia S.

Où l'Élysée construit un récit héroïque sur les infimières bulgares

Nicolas Sarkozy a donc promis de venir à Tripoli rapidement : « Le mieux serait que la visite permette de trouver une solution au problème des infirmières et du médecin », a même glissé avec assurance le président français à Kadhafi.

En coulisses, Zorro s'active. Les visites, c'est son grand truc. Il échange des notes et des fax avec Claude Guéant, désormais secrétaire général de l'Élysée. « Je sais que Ziad, dans les semaines précédant la libération des infirmières bulgares, avait en permanence Claude Guéant, et que Ziad s'est rendu, peut-être trois ou quatre jours avant la libération, avec Cécilia Sarkozy, en Libye », se souvient l'ex-femme de l'intermédiaire, Nicola Johnson¹.

Ziad Takieddine échafaude scénario sur scénario. Son officier traitant libyen, Abdallah Senoussi, est, il est vrai, l'un des mieux placés dans la négociation. Selon Takieddine, le beau-frère de Kadhafi a discuté, dès 2006, avec Claude Guéant d'un accord global pour les infirmières, « à condition qu'elles soient jugées par la justice de leur pays² ». Après l'élection, l'intermédiaire prétend avoir « remué » les choses à Tripoli : « J'ai réussi à convaincre Kadhafi et Senoussi qu'il fallait faire preuve de bonne volonté », prétend-il³.

Début juin, il rédige une note⁴ qui préconise de donner une place de choix à Brice Hortefeux dans le dénouement. Ce dernier n'avait-il pas été nommé ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du... Codéveloppement ?

Le 11 juin 2007, il écrit : « Le ministre, Monsieur Brice Hortefeux, doit se rendre à Tripoli prochainement. Il pourrait y préparer l'officialisation des commandes pour la France.

Les sujets:

– Les infirmières bulgares : le ministre est chargé de la négociation de l'accord en vue du dénouement de cette affaire par la France. Le ministre discutera avec les autorités compétentes en charge de ce dossier.

Les autorités libyennes souhaitent que cette affaire soit réglée par le ministre que la France a choisi avec eux directement.

Ceci sera confirmé au ministre lors de sa visite. »

Hortefeux n'est finalement pas retenu au casting. Puis les choses s'accélèrent lors d'une nouvelle visite de Zorro à Tripoli. « J'ai arraché leur accord et, avant qu'ils ne changent d'avis, je suis arrivé en France et j'ai appelé Claude Guéant immédiatement, assure Takieddine. Je lui ai dit : "Préparez-vous à partir en Libye lundi (nous étions samedi)." Je lui ai dit qu'il avait le cadeau du siècle, et qu'ils pourraient récupérer leurs infirmières. Claude Guéant a donc décidé de se rendre en Libye : je lui ai dit qu'il ne pouvait pas récupérer lui-même les infirmières, parce qu'il n'occupait pas un rang assez important à ce moment là⁵. » D'autres noms sont avancés — Kouchner, Bockel. « J'ai suggéré Mme Cécilia Sarkozy, et c'est ce qui a été décidé, prétend l'intermédiaire. Elle s'est donc rendue en Libye. »

Cécilia Sarkozy fera un voyage d'exploration avant la libération des infirmières et du médecin. « Je crois qu'elle souhaitait intervenir, corrige l'ancien conseiller diplomatique Boris Boillon⁶, comme l'indiquent ses entretiens dans la presse. Il est en effet rare, dans une existence, de pouvoir contribuer à régler un cas humanitaire aussi important. C'était son souhait, mais c'était aussi l'idée forte du Président, de reprendre un concept arabe, l'amana, qui consiste à remettre à quelqu'un ce que l'on a de plus cher. Cela peut être un objet comme un être. En dépêchant son épouse auprès du colonel Kadhafi, Nicolas Sarkozy faisait un geste de courage qui a été interprété de manière très positive par le Guide. »

L'épouse du nouveau Président, que l'on disait en instance de divorce avant l'élection, revient sur le devant de la scène.

Si la condamnation des soignants de Benghazi à la peine de mort a été confirmée en décembre 2006, les pourparlers engagés par l'Union européenne se sont poursuivis au sujet du règlement de l'affaire. Et une forme de chantage continue de s'exercer sur le destin des condamnés, par ailleurs innocents, dans

l'attente de la décision de la Cour suprême, dans les semaines qui viennent. « La Libye, et même Kadhafi, n'exprimait pas clairement le but poursuivi autour de cette affaire, sauf la monnaie d'échange pour Lockerbie, expliquera le chef des services spéciaux bulgares, Kircho Kirov^Z. Les rendez-vous les plus effectifs quant aux résultats étaient avec Senoussi. Nos collègues britanniques nous ont aidés à leur faire comprendre que c'était à eux de payer. Quand j'ai vu Senoussi, cet aspect était parfaitement clair. C'est avec lui que nous avons étudié la forme de participation : le fonds de Benghazi. La création du fonds international était un rideau de fumée pour faire croire que d'autres payaient, alors qu'en réalité, c'était eux. »

Le Fonds international de Benghazi est officiellement en place depuis janvier 2006. Le négociateur européen qui le préside, Marc Pierini, voit lui aussi le désir libyen d'installer une symétrie entre l'affaire des attentats (DC10 et Lockerbie) et celle de l'hôpital. « La Libye avait subi, pour des raisons que tout le monde connaît, un embargo sur les armes, démantelé son programme d'armes de destruction massive, payé des contreparties financières pour les affaires de Lockerbie et de l'avion d'UTA; elle avait, en quelque sorte, perdu le match aller. Il fallait un match retour », résumera-t-il⁸. Mais les Libyens savent que ce match retour n'est pas gagné.

En mai et juin 2007, des représentants de familles obtiennent des assurances sur la mise en place d'une coopération médicale. Pour le reste, le Fonds international de Benghazi n'avait reçu « des promesses que pour un montant de 120 millions d'euros ». « Ce montant de 120 millions comprenait 74 millions promis par la Libye, qui se sont évanouis plus tard dans les discussions, 44 millions promis par la Bulgarie au titre de l'annulation de la dette libyenne, quelques autres millions ayant été promis pour la coopération médicale, et qui nous sont parvenus à la fin. »

Selon Marc Pierini, les familles, « satisfaites de l'aspect médical de l'accord », comptaient « se retourner vers leur gouvernement pour voir ce que celui-ci pourrait faire ». « Il a toujours été très clair que nous apporterions pour notre part un soutien humanitaire. »

Le 11 juillet 2007, la Cour suprême confirme la peine de mort pour les six soignants. « Nous savions qu'elle ne déjugerait pas les juges, donc que la peine de mort serait prononcée pour la troisième fois », explique le négociateur. Il était prévu aussi que le Haut-Conseil de la justice, organe gouvernemental, commue la peine de mort en peine de prison en perpétuité, à condition que les familles renoncent au « prix du sang » - la diya, selon la loi islamique. Mais, pour qu'elles le fassent, encore fallait-il qu'elles reçoivent l'indemnité attendue.

Le « rideau de fumée » consiste, pour les Libyens, à accorder, *via* le Fonds libyen de développement économique et social, un « financement-relais » de 460 millions de dollars au Fonds international de Benghazi. À charge pour ce dernier de rembourser la Libye de manière échelonnée, au fur et à mesure de l'arrivée d'hypothétiques contributions. « C'est le même type d'habillage qui avait été envisagé par Saïf al-Islam Kadhafi dans l'affaire du DC10 d'UTA, lorsqu'il avait annoncé que les entreprises seraient invitées à cotiser à un fonds », se souvient Guillaume Denoix de Saint-Marc. « Selon ses statuts, ce fonds est une ONG libyenne à vocation purement humanitaire qui reçoit des contributions volontaires : s'il reçoit de l'argent, il rembourse, sinon il ne rembourse pas. C'est aussi simple que cela », commente Marc Pierini.

L'argent du fonds libyen arrive à temps, et, le 15 juillet au soir, le négociateur signe l'ordre de paiement « permettant aux familles d'être payées dans la nuit et la journée du lendemain ». Le 17 au matin, la peine de mort est commuée en réclusion criminelle à perpétuité.

Sur ces entrefaites, et alertés ou non par Takieddine, les deux envoyés spéciaux du président Sarkozy, Cécilia Sarkozy et Claude Guéant, arrivent à Tripoli. « Le 12 juillet, Mme Sarkozy et M. Guéant sont venus en Libye sans que je les voie, se souvient Marc Pierini. Je n'ai d'ailleurs appris leur arrivée – nous n'avons en effet été prévenus ni à Tripoli ni à Bruxelles – qu'une demi-heure avant par l'ambassadeur de France. Je n'ai donc pas la moindre idée de ce qui s'est passé. »

À en croire le scénario héroïque présenté par l'Élysée à l'époque, la libération des infirmières bulgares par Cécilia Sarkozy relève d'une opération commando digne d'un bon James Bond, la vodka Martini en moins.

Cécilia Sarkozy : « C'est un roman, mon truc⁹. » « C'est la chose la plus dure que j'ai faite de ma vie », raconte l'ex-première dame qui se souvient de son premier tête-à-tête avec Kadhafi, le 12 juillet 2007 : « Très vite, j'ai eu la mainmise sur Kadhafi, j'ai senti que j'avais un pouvoir sur lui. » Selon le récit qu'elle a fait des événements, Mabrouka Charif, la responsable du protocole de Kadhafi, lui aurait annoncé au bas de l'avion, juste avant son retour pour Paris : « Le Guide t'accorde tout. »

Une fois la peine de mort commuée en perpétuité et la procédure d'extradition enclenchée par la Bulgarie, Mouammar Kadhafi aurait appelé Cécilia Sarkozy pour lui demander si elle était satisfaite. Volontaire pour repartir le jour même à Tripoli y chercher les infirmières, l'épouse du Président n'y retourne que le

22 juillet, dans l'après-midi, toujours accompagnée de Claude Guéant et du conseiller Boris Boillon, mais aussi de la commissaire européenne Benita Ferrero-Waldner, qui œuvre depuis des années à la libération des infirmières bulgares. Car l'un des sujets est l'élaboration du mémorandum entre la Libye et l'Union européenne. « Nous arrivons à Tripoli, en prévenant mais sans invitation, exposera Claude Guéant¹⁰. Les négociations démarrent donc véritablement le soir, avec beaucoup d'apartés. » Y participent le ministre des Affaires étrangères libyen et le directeur de la fondation Kadhafi. « Le lundi 23, je rencontre le directeur de cabinet du colonel Kadhafi, poursuit Claude Guéant. De nombreux appels téléphoniques sont passés, poursuit Claude Guéant.

Nicolas Sarkozy contacte le président Kadhafi et M. José Manuel Barroso, afin d'obtenir de la part de ce dernier une couverture des engagements que Mme Ferrero-Waldner est susceptible de prendre. Cécilia Sarkozy voit le colonel Kadhafi en tête à tête dans l'après-midi. Elle obtient alors un accord de principe, résigné, du bout des lèvres, pour la libération des infirmières et du médecin. » Elle dira de son côté qu'il lui a promis la libération en ces termes : « Tu es la clé, je te jure, tu pars avec elles. » La décision « peine cependant à se mettre en œuvre », selon l'expression du secrétaire général de l'Élysée.

« Le Premier ministre libyen, M. Baghdadi, nous rejoint dans la soirée pour discuter des modalités de la libération, poursuit Guéant. Manifestement, à ce moment, les Libyens ne sont pas décidés à procéder facilement à cette libération; nous soupçonnons qu'ils escomptent le faire à l'occasion de l'escale de Nicolas Sarkozy [prévue deux jours après, le 25 juillet – nda], perspective inenvisageable de notre point de vue. M. Baghdadi accepte finalement de considérer que les décrets d'extradition peuvent être rédigés dans la nuit ; il fait revenir les fonctionnaires des ministères de la Justice et des Affaires étrangères qui en sont chargés. Tard dans la nuit, le procureur général ordonne les levées d'écrou. Tout cela se produit dans une atmosphère assez dramatique, car les choses traînent ; nous ressentons beaucoup de mauvaise volonté, et nous avons l'impression que la consigne du colonel Kadhafi n'est pas suivie d'effets. Nous formulons donc une sorte d'ultimatum : à 2 heures du matin, nous gagnons l'avion, en indiquant que nous partirons si le problème n'est pas réglé sous deux heures. » « J'ai vu El-Obeidi [secrétaire d'État libyen aux affaires européennes – nda] et Moussa Koussa [le chef des services secrets] décomposés quand ils ont vu que Mme Sarkozy allait partir », se rappelle l'ex-ambassadeur de France, Jean-Luc Sibiude, qui semble croire au coup de « bluff ».

Une équipe de policiers français va finalement chercher les infirmières et le médecin à l'endroit où ils sont détenus, puis ils sont conduits à l'aéroport.

« Jusqu'au dernier moment, nous n'avons rien su, s'est souvenu le Dr Al-Hajuj, le Palestinien emprisonné avec les infirmières. J'ai été très surpris d'avoir une visite à 3 h 30 du matin. On a pris mes empreintes et conduit à l'aéroport. Là, M. Mohammed al-Mesmari, le chef du protocole libyen, m'a demandé, devant les ambassadeurs de Grande-Bretagne, de France, de Bulgarie, de Palestine, si je voulais rester en Libye pour purger ma peine, ou partir à Gaza, en Palestine. Je lui ai répondu que je ne voulais pas rester dans le monde arabe, quel que soit le pays, mais que je voulais aller en Bulgarie. »

L'avion décolle vers 6 heures du matin.

« J'ai sauvé, seule, six vies humaines. Il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent en dire autant », racontera plus tard Cécilia Sarkozy, en toute modestie. Avant d'ajouter, plus énigmatique : « Il fallait piger qui était Kadhafi. Il n'y a qu'une femme qui peut faire cela¹¹. »

La vérité est-elle aussi glorieuse ? Pas si sûr. Dans son ouvrage *La République des mallettes*¹², dans lequel il revient longuement sur l'affaire des infirmières, Pierre Péan n'hésite pas à poser la question : « Cécilia n'aurait-elle été qu'une marionnette dans toute cette belle histoire ? »

L'écoute judiciaire d'un entretien du 7 juillet 2013 entre deux proches de Nicolas Sarkozy, son chef de cabinet Michel Gaudin (ancien directeur de la police nationale) et le publicitaire Jean-Michel Goudard, va dans le même sens. Ce jour-là, les deux hommes se lâchent sur les faiblesses supposées de Nicolas Sarkozy face à son ex-femme Cécilia.

Voici le dialogue tel qu'il a été retranscrit par les enquêteurs :

« Jean-Michel Goudard : Moi, je l'ai vu... Je l'ai vu céder, euh... d'une manière incroyable devant Cécilia.

Michel Gaudin: Quais.

Jean-Michel Goudard : Euh... Et l'envoyer aux infirmières bulgares qui étaient déjà libérées... Enfin, je veux dire... On a vu des trucs incroyables. [...] C'est pas De Gaulle, hein!

Michel Gaudin: Ouais. »

Ainsi, Cécilia Sarkozy serait allée chercher les infirmières bulgares alors qu'elles « étaient déjà libérées ». Si même les anciens collaborateurs de Sarkozy le disent...

Notes

- 1. Procès verbal d'audition du 30 août 2011 devant le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke.
- 2. Audition de Ziad Takieddine, 23 mai 2013.
- 3. Ibidem.
- 4. « Note confidentielle » de Ziad Takieddine, 11 juin 2007.
- 5. Audition de Ziad Takieddine, 23 mai 2013.
- <u>6</u>. Audition du 13 décembre 2007, devant la commission d'enquête parlementaire sur les conditions de libération des infirmières et du médecin bulgares détenus en Libye et sur les récents accords franco-libyens.
 - 7. In *Pour la peau de Kadhafi*, Roumiana Ougartchinska et Rosario Priore, *op. cit.*
 - 8. Audition de Marc Pierini devant la commission d'enquête.
- <u>9</u>. L'ex-épouse de Nicolas Sarkozy a raconté son épopée libyenne à la journaliste Anna Bitton pour le livre *Cécilia* (Flammarion, 2008). Les citations de Cécilia Sarkozy qui suivent sont extraites de cet ouvrage.
 - 10. Audition de Claude Guéant devant la commission d'enquête, le 13 décembre 2007.
- 11. Dans un livre publié quelques semaines plus tard, *Ruptures* (Éditions du Moment, janvier 2008), Michael Darmon et Yves Derai rapportent des propos de Cécilia Sarkozy et affirment qu'elle aurait déclenché la libération des infirmières, dans la nuit du 23 au 24 juillet, en dépêchant ses gardes du corps à la prison ; ses hommes auraient même fait « sauter les verrous des cellules avec leurs armes de poing ». Un récit totalement fantaisiste, selon plusieurs témoins directs des événements.
 - 12. Fayard, 2011.

Sur la piste des fioles empoisonnées et du Qatar

Où il est question d'argent évaporé et de crime d'État

En réalité, le départ des condamnés de Benghazi durant la nuit du 23 au 24 juillet n'a pas été du goût de tout le monde. Et surtout pas de Mouammar Kadhafi.

« Le Leader n'a pas apprécié l'"enlèvement" des infirmières pendant son sommeil. Il n'a pas été réveillé ni prévenu afin que son accord soit donné. Il en veut à tous ses ministres », écrit Ziad Takieddine dans l'une des notes confidentielles destinées à l'Élysée, retrouvées dans son ordinateur.

C'est aussi l'information qu'obtient très vite le contre-espionnage français. Selon un rapport daté du 3 août s'appuyant sur une « source sensible et fiable » du service, le « traitement de ce dossier » aurait « provoqué le vif mécontentement de Mouammar Kadhafi »¹: « Certains caciques du régime, à l'instar de Bachir Saleh, le directeur de cabinet du Guide, et d'Abdallah Senoussi, beau-frère du colonel Kadhafi et occupant de hautes responsabilités au sein des services libyens du renseignement extérieur, pourraient se voir reprocher leur gestion de l'affaire. » Dans une note postérieure, le contre-espionnage précisera qu'Abdallah Senoussi « a pris l'initiative de faire libérer » les infirmières, alors que le Guide « n'avait pas encore donné des ordres précis ».

Une enquête serait même en cours à Tripoli, selon les notes de l'ancien Premier ministre et ministre du Pétrole en fonction à Tripoli, Choukri Ghanem. Et cette mise à plat des circonstances du départ des infirmières bulgares et du médecin va provoquer, selon le carnet de Ghanem, une révélation stupéfiante dans l'affaire de la contamination des enfants.

Dans une note datée du 26 juillet 2007, Choukri Ghanem explique avoir reçu la visite d'un haut magistrat militaire de Tripoli, Mohamed Bachir al-Khaddar, membre d'une commission d'enquête mise en place concernant la libération des infirmières. Celui-ci lui indique que Mouammar Kadhafi, furieux de la manière dont les choses se sont passées, a suspendu plusieurs responsables de son administration et convoqué pour le tancer l'un de ses plus proches collaborateurs, Abdallah Senoussi, chef du renseignement militaire et beau-frère par alliance du dictateur.

« Pendant l'interrogatoire, Abdallah Senoussi a reçu des insultes de la part du Commandant suprême, qui l'a traité de "serviteur ayant eu l'honneur d'approcher sa famille" », rapporte Choukri Ghanem dans son carnet.

L'ancien Premier ministre poursuit :

« Abdallah Senoussi a pleuré pendant l'interrogatoire, affirmant qu'il souffrait d'un cancer, que les Bulgares étaient innocentes et que c'est lui qui s'était procuré les fioles de virus contagieux (au nombre de quatre), ainsi que Moussa Koussa [alors chef des services secrets – nda] (vingt-sept fioles), que tous deux avaient injecté le virus aux enfants pour se venger de Benghazi – les enfants n'étaient pas de Benghazi, mais ont été amenés de l'hôpital de Tadjourah –, ajoutant qu'il éprouvait de la peine d'avoir fait ça, que s'ils n'avaient pas été libérés, ils les aurait enlevés lui-même pour les libérer, et qu'il ne se souciait plus de la mort désormais. Il a indiqué avoir dit cela au Commandant suprême, et que Moussa a déclaré avoir écrit au Commandant pour lui demander d'enterrer le dossier, puisque ce sont eux qui ont injecté le virus aux enfants. »

Les services secrets libyens auraient eux-mêmes provoqué la contamination des enfants de Bengahzi! Cette hypothèse vertigineuse d'un empoisonnement délibéré, notée en 2007 par un dignitaire libyen, contredit les expertises médicales réalisées lors du procès, qui avaient exclu une contamination volontaire². Pourtant, l'hypothèse criminelle avait bien été celle du régime dès le début de l'affaire. Et cette construction s'appuyait précisément sur la découverte prétendue d'un flacon étiqueté « Albovina » au domicile d'une infirmière. Or, comme on l'a vu, Albovina était un vrai sujet d'inquiétude pour le régime. L'importation de lots de sang contaminés auprès de la société Albovina en Autriche avait été effectuée par le Croissant vert libyen présidé par Saïf al-Islam Kadhafi. L'entêtement des autorités libyennes à accuser l'Occident, et ses services secrets, dans l'affaire de l'hôpital de Benghazi, plaide aussi en faveur de la thèse, folle, d'un empoisonnement des enfants.

À la publication de ces extraits du carnet Ghanem³, les infirmières se sont réjouies⁴, d'autant qu'elles restent en attente d'une réhabilitation. Graciés par les autorités bulgares, dès leur arrivée à Sofia, les soignants de Benghazi ont été condamnés trois fois. « Créez un tribunal international, et ouvrez le dossier du sida à Benghazi! », avait demandé le Dr Al-Hajuj aux députés français en décembre 2007, se déclarant prêt à se livrer, et même à la peine de mort.

À la fin du mois du juillet 2007, Choukri Ghanem relève, lui aussi, dans ces notes, le mécontentement de Mouammar Kadhafi :

« Le 29 juillet au matin, j'ai entendu une déclaration de Saïf [le fils de Kadhafi – nda] sur Al Jazeera, dans laquelle il dit : "Nous avons créé l'histoire des infirmières et les avons poussées à reconnaître leur culpabilité." C'est là une déclaration très dangereuse pour la Libye. J'ignore quelle a été la réaction du Commandant suprême. Bachir Saleh [le directeur de cabinet de Kadhafi – nda] m'a informé que le Commandant était furieux, et qu'il avait affirmé n'être plus responsable de rien au sein de l'État, que s'il était vivant, c'était sur le plan biologique seulement, qu'il fallait le considérer comme mort, et gérer les affaires par nous-mêmes. »

Quoi qu'il en soit, cela n'a pas empêché le Guide d'accueillir Nicolas Sarkozy à Tripoli dès le lendemain de la libération des infirmières, le 25 juillet 2007. « Les relations avec le Président "NS" sont excellentes et de bonne augure pour les relations entre les deux pays. Le Leader attend beaucoup de sa visite, pour laquelle il convient de fixer une date rapidement », note Ziad Takieddine.

Dans le livre d'or de Kadhafi, Nicolas Sarkozy a écrit : « Je suis heureux d'être dans votre pays pour parler de l'avenir. »

Dans un câble diplomatique⁵ commentant cette visite de Sarkozy en Libye, l'ambassadeur des États-Unis en France, Craig R. Stapleton, se montre caustique : « Ayant obtenu l'effet politique escompté pour parfaire son image d'homme qui peut aider à résoudre des problèmes impossibles, le président français Nicolas Sarkozy a utilisé sa visite en Libye du 25 juillet, à la suite de la libération des cinq infirmières bulgares et du docteur palestinien, pour stimuler les relations économiques et commerciales avec ce pays. » Il ajoute : « Sarkozy, qui a publiquement rejeté l'idée qu'il envisageait de lier les relations bilatérales de la France à ses relations personnelles avec des dirigeants étrangers, garde quand même l'espoir de tirer des profits de son actuelle lune de miel avec Kadhafi. »

En un mot, la France a voulu récupérer pour elle seule le bénéfice de la

libération moyennant des contrats, notamment dans le domaine ultra-sensible du nucléaire, au profit d'un État voyou. L'ancienne patronne du nucléaire français, Anne Lauvergeon, approuve. Dans son autobiographie parue en 2012, La femme qui résiste (Plon), l'ex-présidente du géant français du nucléaire Areva raconte : « La France et la Libye de Mouammar Kadhafi ont signé à l'été 2007 un accord de coopération nucléaire après la libération des infirmières bulgares. Tout de suite, les pressions de l'Élysée commencèrent pour vendre des centrales nucléaires au dictateur libyen. Était-ce raisonnable ? Non. Clairement non. Pourquoi ? Qui dit réacteur nucléaire, dit autorité de sûreté nucléaire. Ce gendarme doit pouvoir, si la sûreté est en cause, ordonner l'arrêt de la centrale. Avec un dictateur tel que Kadhafi, on peut parier que le patron de l'autorité de sûreté nucléaire, dans le meilleur des cas, part en prison. Dans le pire, on peut craindre qu'il ne soit exécuté. Ce n'est donc pas responsable de vendre une centrale dans de telles conditions. Le nucléaire, ce n'est pas anodin. On ne peut pas vendre n'importe quoi à n'importe qui. Dans ce domaine, nous étions à front renversé. Normalement, c'est l'entreprise qui est mercantile, et c'est l'État qui est raisonnable. Ce fut l'inverse. »

L'accord global signé le 25 juillet par Nicolas Sarkozy et Mouammar Kadhafi pose le cadre d'un « partenariat dans le domaine de l'industrie de défense » :

« Les deux parties affirment leur volonté d'étudier la mise en place de projets communs entre les institutions et les entreprises de la Grande Jamahiriya et de la République française.

Elles coopèrent pour permettre à la Grande Jamahiriya de compléter ses capacités de défense nationale et de moderniser ses matériels de défense et de sécurité. À cette fin, elles faciliteront les discussions en ce qui concerne la production industrielle, la technologie et les équipements.

Ce partenariat porte notamment sur :

- les matériels de sécurité, en particulier ceux destinés aux frontières et aux ports,
 - les véhicules militaires de tout type,
 - la logistique sous toutes ses formes,
 - les bateaux et patrouilleurs maritimes,
 - les systèmes de défense aérienne,
 - les équipements aéronautiques et les systèmes spatiaux. »

Devant la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire des infirmières bulgares, Claude Guéant a réfuté l'idée d'un deal. « Il n'y a eu aucune

contrepartie. [...] La France n'a pas conclu le moindre contrat pendant les discussions sur la libération des infirmières et du médecin ; la France n'a pas échangé leur élargissement [libération — nda] contre des perspectives de coopération supplémentaires⁶ », jure sous serment le numéro 2 de la présidence de la République devant les députés. C'est un pieu mensonge.

Dans les archives personnelles de l'intermédiaire Takieddine, un document en apporte la preuve. Il s'agit d'une télécopie envoyée le 20 juillet 2007 (soit quatre jours avant la libération des infirmières) par Claude Guéant à la résidence secondaire de Takieddine au Cap d'Antibes, où il se trouve alors. Signé par Guéant, le document² porte l'indication « 2007/CG-NGP/106 ». C'est une lettre que le secrétaire général de l'Élysée va envoyer à Kadhafi par l'intermédiaire de Takieddine. Le courrier commence ainsi : « Excellence, je vous remercie de vos lettres des 19 et 20 juillet concernant la situation des enfants de Benghazi et du personnel médical bulgare. Le Président Sarkozy a été rassuré par la décision du Conseil supérieur de la justice libyen de commuer la peine de mort infligée au personnel médical, et se réjouit des progrès accomplis en vue du transfert des détenus vers l'Europe. »

Guéant aborde ensuite les conditions du règlement de la compensation financière prévue pour les familles de victimes et s'engage à ce que la France accueille des enfants infectés par le VIH dans ses hôpitaux. Et contrairement à ce qu'il a toujours affirmé publiquement, Claude Guéant promet bien une contrepartie : « À titre bilatéral, la France s'engage à renforcer sa coopération, en particulier dans le domaine du développement technologique, du nucléaire civil, de la défense et de la formation. Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes salutations distinguées. »

Lors d'une audition récente, l'ancien chef des services secrets libyens, Moussa Koussa, affirme d'ailleurs qu'ayant négocié en personne avec Claude Guéant « les conditions de l'accord qui a abouti à la libération des infirmières bulgares […] il était prévu que la France de son côté fasse des efforts⁸ ».

Une épaisse zone d'ombre subsiste toujours au sujet des dessous financiers du deal qui a permis de débloquer la situation des infirmières et du médecin, et de la mystérieuse « médiation » du Qatar dans cette affaire. Pressé de s'expliquer sur l'intervention qatarienne dans le dossier, Boris Boillon, le conseiller diplomatique de Nicolas Sarkozy, a expliqué que la « question libyenne » était « venue sur la table », « pendant la campagne électorale, de façon très naturelle, au titre des relations et des contacts très réguliers avec l'ambassadeur du Qatar à

Paris, avec les Qatariens qui viennent en France, avec le Premier ministre⁹ ». « Le rôle du Qatar a consisté à préparer le terrain à la France, en jouant en quelque sorte le rôle de levier diplomatique », résume le diplomate.

En fait, selon une note de Ziad Takieddine, le principe d'une médiation financière du Qatar a été scellé dès le mois de juin 2007. Cette note, qui fait état d'une réunion que l'intermédiaire vient d'avoir avec Saïf al-Islam Kadhafi et Abdallah Senoussi (le chef des renseignements intérieurs libyens), confirme l'existence d'un « accord sur l'affichage de médiation [...] à travers le Qatar en accord avec la France ». D'ailleurs, le Premier ministre du Qatar, Hamad Ben Jassen al-Thani, surnommé HBJ, doit se rendre à Tripoli le 27 juin 2007, précise Takieddine. Suite de sa note : « Senoussi, qui entretient des relations personnelles avec HBJ, va aborder le sujet. Il entend se mettre d'accord avec HBJ sur la méthode convenue avec CG [Claude Guéant – nda]. »

Un grand cabinet d'avocats américain, Patton & Boggs, est mandaté pour border les aspects juridiques du deal. Takieddine rencontrera à plusieurs reprises l'émissaire de Patton & Boggs à Paris.

Selon les explications de Takieddine, Senoussi demandait que la France garantisse le fonds d'indemnisation « à travers les contrats à obtenir par les sociétés françaises en Libye¹⁰ ». L'idée de Takieddine et de Senoussi est de solliciter le Qatar pour se substituer à la France, et le Premier ministre qatarien aurait donné son accord à Senoussi.

Mais quelle est la nature exacte de cet accord tripartite entre la France, la Libye et le Qatar ? Impossible de le savoir aujourd'hui encore. En conclusion de son rapport final, la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire des infirmières bulgares relève que « l'étendue de l'intervention du Qatar [demeure] pour l'heure inconnue ». « C'est précisément l'ambiguïté du mécanisme du Fonds international de Benghazi qui a fait son succès, a répondu Boris Boillon. Ce que je sais, c'est que les 460 millions de dollars versés aux familles ont été avancés par les autorités libyennes sans limite de durée, pour que le Fonds international de Benghazi procède au remboursement, par étapes. J'ignore la nature des arrangements qui auraient pu intervenir ensuite entre les autorités qatariennes et libyennes¹¹. »

Selon Ziad Takieddine, « le Qatar a accepté de payer, et pas seulement d'offrir une garantie ». « Mais il n'a jamais versé cette somme à la Libye, et l'accord avec la France n'a jamais été respecté. Tout d'abord, contrairement à ce qui était prévu, les infirmières n'ont pas purgé un jour de prison en Bulgarie. L'avion les a transportées à Sofia en compagnie de M. Guéant et Mme Sarkozy, où elles ont été accueillies en héroïnes par le Premier ministre bulgare et une foule qui les a applaudies. Ensuite, une ou deux semaines après, elles ont été reçues officiellement en France. Quant à l'argent, il a été versé ailleurs... À ce stade, je préfère ne pas en dire plus pour le moment. Nous aborderons ce sujet et d'autres ultérieurement¹². »

En 2013, c'est l'ancien député européen Michel Scarbonchi qui, après avoir longuement parlé à Bachir Saleh, l'ancien directeur de cabinet de Kadhafi, mettra les policiers sur une piste : « Mon sentiment sur cette opération, c'est qu'il est fort probable que la totalité des sommes destinées à la Libye n'ait pas été intégralement versée à la Libye. Je pense qu'une partie est restée à Doha, ou ailleurs, mais une partie a pu être détournée pour des commissions¹³. »

Reste à mettre un nom sur cet « ailleurs ».

Notes

- 1. Rapport de la DST du 3 août 2007, CD/DST/nº 655.
- 2. François Cantier, fondateur de l'ONG Avocats sans frontières qui, à l'époque, a défendu les infirmières bulgares : « C'est en raison d'un manque d'hygiène à l'hôpital de Benghazi, selon les scientifiques, que cette contamination a pu ainsi se produire. Très certainement par l'utilisation de matériel médical déjà contaminé : soit des seringues, soit tout autre matériel médical invasif qui met au contact du sang d'autres personnes le virus du sida. Les experts étaient formels et, surtout, ils écartaient totalement la thèse de la contamination volontaire. Celle qui resurgit aujourd'hui. »
- <u>3</u>. « Infirmières bulgares : le régime Kadhafi aurait inoculé le VIH aux enfants de Benghazi », Fabrice Arfi et Karl Laske, Mediapart, 4 novembre 2016.
 - <u>4</u>. Valya Cherveniashka et Valentina Siropoulo ont réagi dans la presse bulgare.
 - 5. Document en possession des auteurs, qui a été rendu public par l'organisation WikiLeaks.
 - 6. Audition du 13 décembre 2007.
 - 7. Document en possession des auteurs.
 - 8. Procès-verbal d'audition devant le juge d'instruction René Cros, 5 août 2004.
 - 9. Audition devant la commission d'enquête parlementaire, 13 décembre 2007.
 - 10. Audition du 23 mai 2013.
 - 11. Audition devant la commission d'enquête parlementaire, 18 janvier 2008.
 - 12. Audition du 23 mai 2013
- 13. Audition devant la Division nationale des investigations financières et fiscales (DNIFF), devenue Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF), 25 avril 2013.

Un dictateur à Paris

Où Nicolas Sarkozy déroule, comme nul autre, le tapis rouge à Kadhafi

Si c'était à refaire, l'ex-secrétaire d'État n'irait pas.

Le 25 juillet 2007, le jour suivant la libération des infirmières bulgares, Nicolas Sarkozy s'envole pour Tripoli avec armes et bagages, et une sacrée délégation de ministres français à sa suite. Parmi eux : Rama Yade, 30 ans, chargée... des Droits de l'homme. Nommée fin juin, Rama Yade effectue en Libye l'un de ses tout premiers déplacements à l'étranger en tant que membre du gouvernement. « C'est un pays étrange. Désertique, suspendu dans le temps, décalé », se souvient-elle¹. Certes.

La délégation française est accueillie par le Guide libyen — costume blanc, lunettes noires, grosse carte plastifiée de l'Afrique accrochée à la poitrine, dans l'une de ses résidences personnelles, Bal al-Aziza. Le dictateur aime y convier ses hôtes de prestige, pour le symbole : le lieu a été bombardé en avril 1986 par l'aviation américaine, qui a tué l'une de ses filles dans le raid. Depuis, le Guide libyen exhibe la bâtisse comme un trophée révolutionnaire et une preuve de son martyr. Les murs de la maison sont toujours perclus d'impacts de bombes et, audevant de la bâtisse, trône un immense poing en acier enserrant un avion de chasse américain, prisonnier de la main de fer libyenne. C'est là que, pour la première et dernière fois, Rama Yade serrera la main de Kadhafi. Sous un soleil de plomb, Sarkozy fait les présentations. « Kadhafi m'a dit qu'il était étonné de me voir si jeune membre d'un gouvernement. Je lui ai dit que lui-même avait fait un coup d'État à l'âge de 27 ans. C'est pour cela que l'on me voit rire sur la photo qui me compromet [sourires]. On rit de cela », confie Rama Yade.

La blague ne dure qu'un temps.

Durant les cinq mois qui séparent la venue de Sarkozy en Libye et celle, prévue de longue date, de Kadhafi à Paris, Rama Yade reçoit à l'automne 2007 à son ministère les infirmières bulgares, qu'elle n'avait encore jamais rencontrées. Elle se souvient²: « Là, j'ai commencé à avoir une vision différente de celle que j'avais jusqu'à présent, et qui pouvait se résumer par : les infirmières étaient enfermées, on est venu négocier leur libération, point. C'est pourquoi il n'y avait pas d'état d'âme à avoir. Il fallait les libérer et aller sur place. Mais leur témoignage m'a rappelé que celui qui venait de les libérer était fautif, que c'était lui le bourreau. Par conséquent, on n'avait pas à le remercier. Les infirmières m'ont raconté les tortures, les attaques de chiens la nuit. C'était cauchemardesque. J'étais dégoûtée, et je me suis demandé même comment on avait pu aller là-bas. Jusque-là, j'étais dans la ligne politique et les éléments de langage. En réalité, on avait un peu oublié qui était le premier responsable. »

Dès lors, sa décision est prise de ferrailler, au sein du gouvernement, contre la venue de Kadhafi à Paris, programmée pour le 10 décembre. Un jour pas tout à fait comme les autres : il s'agit de la Journée internationale des droits de l'homme... Un bras d'honneur. Une insulte. Un peu comme si les dindes célébraient le repas de Noël. D'autant que le 15 novembre 2007, moins d'un mois avant l'arrivée de Kadhafi à Paris, le Comité des droits de l'homme des Nations unies rendait public un rapport inquiétant sur la Libye. Le comité y déplorait un nombre élevé de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires, l'utilisation récurrente de la torture et de traitements inhumains, ou encore une définition juridique suffisamment vague du « terrorisme » pour pouvoir enfermer ou liquider quiconque déplaît au pouvoir.

Sous Sarkozy, le dossier « Libye » est géré directement par l'Élysée – si peu au Quai d'Orsay. Rama Yade, comme d'autres ministres, ont un interlocuteur imposé : Boris Boillon, conseiller de Nicolas Sarkozy. C'est un proche du président français, mais aussi de Kadhafi. Rama Yade le présente, elle, plutôt comme un « militant », un « mur », une sorte de machine de guerre au service d'un homme et de ses ambitions. « Je lui ai dit que j'avais vu les infirmières, et que Kadhafi ne méritait pas d'être reçu en visite d'État. Il ne me répond même pas. J'essaie ensuite de discuter de la date, le 10 décembre, c'est-à-dire la Journée des droits de l'homme. Peut-être aurions-nous pu prendre une autre date ? Je fais plein de notes. Il y a eu un nouveau silence radio, très méprisant, sans argument. Absolument rien. Je pensais que nous allions au-devant d'une catastrophe : avoir le bourreau le jour où toutes les ONG et les militants des

droits de l'homme seront célébrés à Paris, il n'y a pas besoin d'avoir fait l'ENA pour comprendre que le cocktail est explosif. La vérité, c'est qu'on ne me prenait pas au sérieux », témoigne l'ancienne ministre.

Au ministère, la secrétaire d'État voit défiler ses interlocuteurs habituels, — intellectuels plus ou moins médiatiques, ONG, militants, qui, tous, lui disent que Kadhafi à Paris, c'est une honte pour la patrie de 1789, mère de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La visite, pourtant, approche à grands pas. Selon le récit que Rama Yade fait de cette période, elle décide alors de quitter le ministère, la situation devenant moralement intenable. Dans la voiture qui l'amène en Seine-Maritime, début décembre, à une fête départementale de l'UMP, à l'invitation d'une sénatrice locale, Rama Yade rédige sur un bout de papier « tout ce que [lui] inspirait cette visite de Kadhafi ». « Avant de partir à cette réunion publique, j'avais préparé mes cartons, en me disant que j'allais faire quelque chose, après quoi je devrais partir. »

Ce « quelque chose » prend la forme d'un entretien, que la secrétaire d'État décide d'accorder, dimanche 9 décembre, soit la veille de l'arrivée de Kadhafi à Paris, au quotidien *Le Parisien*. Deux jours plus tôt, à Lisbonne, le dictateur libyen n'a rien trouvé de mieux que de déclarer qu'« il est normal que les faibles aient recours au terrorisme ». « C'en était trop », se rappelle Rama Yade.

Dans l'entretien, Rama Yade ne mâche pas son indignation. Une phrase en particulier fera le tour du monde : « Le colonel Kadhafi doit comprendre que notre pays n'est pas un paillasson sur lequel un dirigeant, terroriste ou non, peut venir s'essuyer les pieds du sang de ses forfaits. »

Elle poursuit : « La France ne doit pas recevoir ce baiser de la mort. [...] Ce qui me dérange, c'est qu'il arrive un jour de célébration des droits de l'homme. [...] Je serai encore plus gênée si la diplomatie française se contente de signer des contrats commerciaux, sans exiger de lui des garanties en matière de droits de l'homme. C'est un devoir : la France n'est pas qu'une balance commerciale. [...] Il serait indécent, en tout cas, que cette visite se résume à la signature de contrats ou d'un chèque en blanc. Peut-on accorder une confiance absolue à celui qui demande d'être traité comme n'importe quel chef d'État, et qui, avant même d'être arrivé sur le sol français, affirme que le terrorisme est légitime pour les faibles ? »

Les termes de l'interview fuitent dès le dimanche soir et font l'objet d'une dépêche d'agence qui suscite immédiatement la panique au sommet de l'État. « Même le journaliste du *Parisien* était surpris de la virulence de mon propos.

Mais, pour moi, c'était fini », se remémore Rama Yade.

En déplacement en Argentine, le Premier ministre François Fillon s'étouffe : « Que les donneurs de leçons tournent sept fois leur langue dans leur bouche. » « Je ne comprends pas que des membres du gouvernement se livrent aux déclarations auxquelles on assiste », renchérit Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et président du groupe parlementaire France-Libye. « Je pense qu'il est regrettable que des membres du gouvernement fassent des déclarations qui vont à l'encontre de la politique voulue par Nicolas Sarkozy. [...] Je n'ai pas de conseils à donner au président de la République, mais ceci est inacceptable, poursuivit-il, et je suis convaincu que le gouvernement et le Président feront ce qu'il y a à faire. »

Foutue pour foutue, Rama Yade prévoit de poursuivre sa charge médiatique, dès le lendemain matin au micro de France Info. Mais, avant d'entrer dans le studio, elle reçoit un coup de fil exaspéré de Nicolas Sarkozy. « Tu es venue avec moi en Libye! Tu n'as rien dit à l'époque! », s'étrangle le Président. « Il me dit de venir tout de suite. Je lui ai dit que j'allais à la radio. De fait, j'ai un peu baissé d'un ton à la radio après ce coup de fil », avoue Rama Yade aujourd'hui.

Convoquée chez le patron de la République, elle est amenée à l'Élysée par son chauffeur. « Lui qui ne parle jamais me dit "bonne chance" en me déposant. »

« Je suis montée. Ils sortaient tous d'une réunion de crise, avec des dossiers sous les bras, l'air pressé... Tous ces gens qui me connaissaient ne me connaissaient plus. Ils regardaient par terre. Il y avait Guaino, Guéant et les autres. Sur la petite table où il y avait les journaux, ils y étaient tous, sauf *Le Parisien*. »

Rama Yade est attendue dans le bureau du « Patron ».

Sarkozy est debout face à la fenêtre, tourne le dos à sa mauvaise élève, qu'il invite à s'asseoir. La scène, telle que l'ancienne secrétaire d'État la décrit, est glaciale. Sarkozy, figé, ne parle pas pendant cinq minutes. Rama Yade attend. « C'est long, cinq minutes comme ça. Il ne parle pas du tout. J'attends. » Au bout d'un moment, le Président brise la glace. En indiquant la pièce d'à côté d'un geste de la main, le chef de l'État dit :

- « Ils me demandent tous de te renvoyer.
- Je comprends.
- Tu étais avec moi en Libye!

- Il le fallait pour la libération des infirmières.
- Je vais être obligé de te renvoyer.
- Je comprends. »

Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, et Jean-Daniel Levitte, le conseiller diplomatique de la présidence, sont convoqués à leur tour. Ils débarquent avec la mine des mauvais jours. Rama Yade : « Guéant s'est mis à me tomber dessus et à m'engueuler comme du poisson pourri. Très virulent, il me dit : "Vous vous rendez compte, Kadhafi est dans son avion au-dessus du ciel de Paris, et il ne veut pas atterrir à cause de vous. C'est inadmissible !" » Même Sarkozy essaie de calmer son « Cardinal » — c'est le surnom de Claude Guéant au faîte de sa gloire —, assure Rama Yade.

Sarkozy envoie Guéant et Yade dans le bureau du premier : « Tu vas avec Guéant dans son bureau pour préparer de nouveaux éléments de langage que tu vas aller dire chez Elkabbach. » « Pourquoi lui ? », demande Yade, qui a longtemps été vue comme la protégée de Jean-Pierre Elkabbach au sein de la chaîne Public Sénat où elle a travaillé après avoir été administratrice au Palais du Luxembourg. « Tu vas chez Elkabbach! », insiste Sarkozy.

Rama Yade : « Guéant me dictait ce que je devais dire. Je suis allée au bureau, et j'ai donc appelé Elkabbach. Mais, avant, j'ai appelé RTL pour faire ma vraie interview, qui allait passer un peu avant [rires]. Je n'ai pas dit ce que Guéant m'avait dit de dire. Je n'ai pas tapé trop fort non plus, mais je ne me suis pas dédite. »

Arrivée au ministère, où l'attendent ses collaborateurs, des ONG, des militants, pour la cérémonie en l'honneur de la Journée des droits de l'homme, la secrétaire d'État est accueillie sous de chauds applaudissements. « Je me suis dit : "Je suis dans le vrai. Je ne démissionnerai pas, qu'on me vire plutôt !" »

En fin de journée, probablement influencé par de premiers sondages express qui montrent une large approbation des propos tenus par sa ministre, Sarkozy baisse d'un ton contre Rama Yade. « Il m'appelle, il est bizarrement très affectueux. "Tu sais que je t'aime beaucoup" », me dit-il.

Elle ne démissionne pas.

Mais c'est le début de la fin, assure-t-elle aujourd'hui. « Il a été décidé de me faire la peau. Ce jour-là, j'ai planté un couteau dans le dos du Président, me dit Levitte [le conseiller diplomatique de la présidence – nda]. Je n'aurai plus rien. Plus d'infos. La preuve : à l'occasion d'une visite américaine, l'équipe d'Obama m'avait appelée pour me rencontrer. Levitte leur avait dit : "Elle ne

représente pas la France." La cour m'a lâchée. Déjà avant, l'expression que j'entendais le plus souvent était : "C'est déjà bien que tu sois là." »

Rama Yade se maintient néanmoins à son poste de secrétaire d'État chargée des Droits de l'homme jusqu'en juin 2009.

Moralement indéfendable, la visite de Kadhafi à Paris est un fiasco diplomatique. Aucun autre pays au monde n'avait encore offert un tel accueil, tant de sollicitudes et de déférence, à ce dictateur aux allures d'Ubu roi.

Kadhafi le sait. Il savoure une forme de victoire. La récompense de plusieurs années de diplomatie parallèle. Il avait misé sur l'amitié de Sarkozy, et ce dernier lui montre qu'il n'a pas eu tort.

Au sommet de l'État, rares sont ceux qui se montrent prêts à assumer publiquement cet accueil.

Anecdotique, la question de l'agenda de Kadhafi pendant les six jours pleins de sa visite (du 10 au 15 décembre 2007) n'en est pas moins révélatrice de l'état d'esprit du moment dans l'entourage du Président. Mais que va faire précisément Mouammar Kadhafi, réputé pour ses foucades, à Paris ? s'interroge logiquement la presse. À l'Élysée, on répond que c'est au Quai d'Orsay de s'exprimer. Mais au Quai d'Orsay, on oppose aussitôt que « c'est l'Élysée qui reçoit, c'est à eux de donner les détails ». Le point presse hebdomadaire du porte-parole de la présidence de la République, David Martinon, prend alors des allures tragicomiques.

« Question d'un journaliste : Quelles seront les activités du colonel Kadhafi à Paris ?

Réponse : Je ne suis pas le porte-parole du Guide.

Question: Connaissez-vous son programme?

Réponse : J'ai un programme qui date de quelques jours.

Question: Savez-vous d'où il arrive?

Réponse : Non.

Question : Savez-vous où il se rendra ensuite ?

Réponse : Ce n'est pas notre souci. »

Les Libyens, trop heureux de cette ouverture exceptionnelle en France, ne font pas dans la demi-mesure. On parle de quatre ou cinq avions affrétés pour transporter l'interminable délégation de Kadhafi (jusqu'à quatre cents personnes, d'après certaines sources). Comme au temps des marches impériales, le Guide

débarque entouré de toute sa suite et de sa garde prétorienne.

Paris est bloqué au moindre mouvement du Guide et des siens. La ville est leur domaine, jusqu'au château de Versailles, que Kadhafi privatise le temps de son passage. Les policiers français chargés d'assurer la sécurité des convois et leur circulation, mais aussi de faire discrètement en sorte qu'aucun opposant au régime libyen ne vienne perturber la visite, sont quant à eux sur les rotules au terme d'une éprouvante semaine.

Et, s'il ne devait y avoir qu'un seul symbole de la visite de Kadhafi, ce serait bien entendu celui de la tente bédouine installée, en plein Paris, dans les jardins de l'hôtel Marigny, une résidence qui appartient à l'État français.

Kadhafi se rend à plusieurs reprises à l'Élysée. La première fois, vêtu d'une longue toge brunâtre, le dictateur, se prenant les pieds dans son habit bouffant, manque de peu tomber sur les marches du palais présidentiel devant les photographes de presse. Mais il se récupère. Nicolas Sarkozy, tout sourire, accueille son hôte, lui serre chaleureusement la main.

Le dictateur est comme chez lui.

Dans la salle de presse de l'Élysée, les journalistes se voient remettre un drôle de document : un imprimé de quatre pages *recto verso*, que l'on dirait mis en page par un élève de cinquième, avec photos ultra-pixellisées et une traduction pour le moins aléatoire. Il s'agit pourtant d'un prospectus officiel de l'État libyen, titré *Lettre de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste*. On peut y lire que la visite de Kadhafi à Paris « possède un caractère particulier événementiel (*sic*) ». De fait, c'est la première fois depuis 1973 que l'autocrate peut y remettre les pieds. Trente-quatre ans plus tôt, Kadhafi avait été accueilli à l'aéroport par le Premier ministre Pierre Mesmer. En 2007, c'est le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, Brice Hortefeux, qui doit assurer l'office.

Dans son prospectus, l'État libyen vante la « nouvelle page » – une expression chère à Ziad Takieddine – des relations entre Paris et Tripoli. Kadhafi met en avant l'un de ses principaux atouts, l'argent, avec la création, notamment, de la Libyan Investment Authority (LIA), un fonds souverain doté de 7 milliards de dollars.

Jamais avare d'une provocation, il se présente, dans ce même document remis sous les ors de la République à la presse française, comme « un pionnier à travers le monde pour COMBATTRE [le mot est en majuscules dans le texte – nda] le terrorisme international ». Il ajoute, oublieux des actes de terrorisme

dont il fut lui-même accusé (DC10 UTA, Lockerbie...) : « La Libye a été à plusieurs reprises victime du terrorisme international. Des terroristes de cet axe ont même essayé d'assassiner le numéro 1 de la Libye. » De qui parle-t-il ? Des États-Unis qui l'ont bombardé en 1986 ? De la France, dont les services secrets ont, il est vrai, imaginé liquider le Guide en 1980³ ? Des deux ? Mystère.

Aucun symbole n'est oublié. Après l'Élysée et avant le château Versailles, Kadhafi aura ainsi droit à un accueil en grande pompe à l'Assemblée nationale, par son président d'alors, Bernard Accoyer, puis à l'Unesco, qui a son siège à Paris, où il s'entretient avec des représentants de la communauté africaine.

Le CAC 40 n'est pas en reste, qui le reçoit dans les salons du Ritz, place Vendôme, à deux pas du ministère de la Justice. Le ministre des Affaires étrangères français, Bernard Kouchner, visiblement réticent⁴ devant le faste de cette visite, a fait en sorte de sécher toute activité protocolaire durant la semaine parisienne du Guide libyen. Il s'abstient de participer au dîner prévu à l'Élysée. Au Ritz, il sera remplacé par l'un de ses prédécesseurs, socialiste comme lui, Roland Dumas, patron de la diplomatie française sous Mitterrand, qui accueillera Kadhafi avec une déférence de courtisan : « Vous n'avez ici que des amis, Excellence », furent ses mots pour le recevoir devant un parterre d'entrepreneurs, d'anciens ministres, d'écrivains, d'intellectuels.

Durant son discours, débité de sa voix caverneuse et monocorde dans un silence d'église, Kadhafi sera égal à lui-même.

Provocant : « Pourquoi certains pays auraient-ils le droit de posséder des armes de destruction massive ? Il faut qu'elles soient interdites à tous, ou permises à tous. La Libye a mis fin à son programme nucléaire, c'est une grande contribution à la paix et l'exemple d'une nation responsable. [...] Mais je vous livre solennellement ce message : la convention d'Ottawa, signée par un certain nombre de pays en 1997, visait à interdire la production de mines antipersonnel. Tous les pays qui ont signé ce traité doivent revenir sur leur signature. La mine antipersonnel est une arme défensive, pas offensive. C'est le moyen de défense le plus simple. [...] Si on l'interdit, qu'est-ce qui nous reste : les couteaux, les haches, les marteaux ? Tout cela est burlesque. »

Ou mystique : « On assiste à une certaine fièvre nationaliste, idéologique et religieuse dans le monde. [...] L'erreur qui est commise aujourd'hui, c'est de penser que l'islam, c'est la religion de Mahomet. Non : c'est celle de Jésus, de Moïse et celle de Mahomet, le dernier des prophètes. Croire en Dieu, ses anges, ses prophètes — c'est ça, l'islam. Jésus n'a pas été envoyé à l'Europe mais aux fils d'Israël pour corriger la loi de Moïse. Ils ont essayé de tuer Jésus, mais,

comme le dit le Coran, ce n'est pas Jésus, c'est un autre qui a été crucifié. La croix que vous portez n'a aucun sens, comme vos prières n'ont aucun sens⁵. »

Dans son discours à l'Unesco, il va lui aussi sur le terrain de la polémique : « Avant de parler des droits de l'homme, il faut vérifier que les immigrés bénéficient chez vous de ces droits », lance-t-il, provoquant une riposte de Bernard Kouchner à l'Assemblée nationale. « Lorsqu'il a parlé des droits de l'homme ici, dans notre pays, et en Europe, c'était assez pitoyable, et nous le condamnons. »

Le ministre des Affaires étrangères libyen, Abdel Rahman Chalgham, donne une conférence de presse qui résumera assez bien l'état d'esprit du régime libyen durant cette semaine noire. « Personne n'a à donner de leçon à la Libye », dit-il, avant d'ajouter : « En France, vous croyez que les droits de l'homme, c'est le mariage des homosexuels. Et vous dites que la polygamie n'est pas un droit de l'homme. » Puis, interrogé sur les tortures subies par les infirmières bulgares et le médecin palestinien : « Chacun, pour se présenter en victime, peut dire qu'il a été torturé! »

Pour calmer l'indignation qui saisit les rangs de l'opposition de gauche et du centre, et se répand aussi à droite devant ces noces de la République avec la dictature, l'Élysée pense avoir une carte maîtresse : le montant des contrats commerciaux (défense, eau, BTP, aviation...) qui auraient été signés avec la Libye durant ces quelques jours d'indécence. La présidence de la République avancera triomphalement le chiffre de 10 milliards d'euros. Mais personne ne comprend alors comment les équipes de Sarkozy ont pu arriver à un tel montant, qui ne sera, du reste, jamais confirmé.

À la fin de la visite du dictateur, Nicolas Sarkozy tentera de se défendre une dernière fois dans les colonnes du *Nouvel Observateur*, à la faveur d'un entretien mené par son fondateur, Jean Daniel. « J'ai été le candidat des droits de l'homme. [...] Que peut-on mettre à mon bilan ? J'ai sorti les infirmières bulgares de leur prison. [...] Pouvez-vous me citer un mot, un fait, qui prouvent que j'aurais renoncé à défendre les droits de l'homme ? », demande Nicolas Sarkozy dans un geste de défi.

Notes

- 1. Entretien avec les auteurs.
- 2. Entretien avec les auteurs, 27 octobre 2016.
- <u>3</u>. Voir Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, La Découverte, 2012.
- 4. Dans *La Croix*, le ministre prend ses distances avec l'invité : « Tous les militants, et donc moimême, se souviennent que le président libyen fut un pourfendeur professionnel des droits de l'homme et [qu'il] se faisait le prosélyte d'un islam conquérant », précisant : « Pas question d'oublier le nom des victimes qui lui furent imputées. Pas question d'oublier quoi que ce soit de leurs souffrances. » Bernard Kouchner souligne néanmoins l'évolution du régime qui a « abandonné les armes de destruction massive et renoncé pour son pays au terrorisme ».
 - 5. « Au Ritz, Kadhafi n'a que des amis », Ariane Chemin, Le Monde, 12 décembre 2007.
- 6. Pour Jean-Marc Ayrault, président des députés socialistes, « si ça continue comme ça, la visite du président libyen va se terminer en mascarade ». Ségolène Royal, l'ancienne candidate à la présidence, a estimé que Nicolas Sarkozy était « tombé dans le piège d'un dictateur sans scrupules ». Selon François Bayrou, président du Mouvement démocrate, « Kadhafi peut se frotter les mains, sa prise d'otages a réussi au-delà de tous ses espoirs ». Jean-François Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale : « Les propos de Kadhafi m'ont profondément choqué. Je ne suis d'ailleurs pas le seul. »

Le maître des clés

Où Alexandre Djouhri apparaît derrière l'argent libyen versé à Claude Guéant et Dominique de Villepin

Tout a été prévu dès le départ.

Il faut dire que l'argent vient de la vente des tableaux. Deux petites marines de 19,5 x 36 centimètres, réalisées au xvn^e siècle par le peintre flamand Andries van Eertvelt (1590-1652).

Le 4 janvier 2008, moins d'un mois après la visite d'État de Kadhafi en France, le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, signe une « promesse unilatérale de vente » pour l'achat d'un appartement cossu de 89 mètres carrés, rue Weber, à quelques pas de l'Arc de triomphe, dans le XVI^e arrondissement de Paris. Le bien est payé comptant trois mois plus tard, en mars, par le numéro 2 de la présidence de la République. Prix de l'acquisition : 717 500 euros. Claude Guéant règle la note sans avoir à contracter le moindre emprunt bancaire. Le « Cardinal » a toutes les liquidités en poche. L'essentiel de la somme – 500 000 euros – provient de la vente des marines flamandes de Van Eertvelt. C'est du moins ce que l'intéressé indique à tous ses interlocuteurs – notaire, vendeur ou fisc, qui n'y trouvent rien à redire.

Ce doit être l'alibi parfait.

La police et la justice sont moins naïves. Il faut dire que les deux peintures portent des noms qui pouvaient sonner comme de mauvais présages : *Vaisseau de haut bord par mer agitée* et *Navires par mer agitée*...

Le 27 février 2013 est une sale journée pour Claude Guéant. Perquisitionné une première fois le matin dans l'affaire Tapie, il est de nouveau visité dans l'après-midi, dès la sortie du déjeuner, dans le dossier libyen. Les policiers en

charge de la première affaire (rattachés à la Brigade financière de Paris) ont vu passer le matin, lors de leurs recherches, des éléments susceptibles d'intéresser leurs collègues (rattachés à l'Office anticorruption de Nanterre) qui enquêtent sur les éventuels financements venus de Libye.

Sur la table de la salle à manger, dans une petite chemise jaune, se trouve en effet un courrier manuscrit daté de janvier 2004, à en-tête du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur (Guéant à l'époque). Destiné à Nicolas Sarkozy, le courrier a pour objet un rendez-vous avec « Ziad Takieddine », afin de parler d'un marché saoudien de protection des frontières. Il s'agit du contrat Miksa, qui cachait en coulisses une juteuse opération politico-financière imaginée par Takieddine et les sarkozystes, mais empêchée *in extremis* par les chiraquiens. Or, c'est l'échec de Miksa qui conduit Takieddine à ouvrir les portes de la Libye à Nicolas Sarkozy et aux siens. D'autres mentions, dans une seconde note manuscrite trouvée sur place, font justement état de la Libye et d'un dîner avec le même Takieddine.

Dans la foulée de cette découverte, les policiers demandent à Claude Guéant de pouvoir consulter le répertoire de son iPhone. Ils y découvrent des noms qui font tilt, celui des deux intermédiaires, Ziad Takieddine et Alexandre Djouhri, ennemis jurés s'il en est, mais qui travaillent, chacun dans son couloir, pour la même cause : les bonnes affaires du Président. Les noms de Moussa Koussa, le chef des services secrets libyens, ou de Bachir Saleh, le directeur de cabinet de Kadhafi, défilent également dans le répertoire téléphonique.

Plus intrigant encore, la commissaire et le commandant de police présents sur place tombent sur des relevés de comptes de la BNP, dans lesquels apparaît la trace d'un virement de 500 000 euros provenant de Malaisie en mars 2008, au bénéfice de Claude Guéant. Ce sont les mêmes 500 000 euros qui lui ont permis d'acheter son appartement. Sitôt les relevés bancaires placés sous scellés, Claude Guéant s'empresse de confier, serein, aux policiers : « S'agissant des sommes importantes reçues début 2008, elles correspondent à une vente de tableaux que j'ai faite à l'époque, et dont j'ai également tous les justificatifs¹. »

Il y a l'histoire racontée par Claude Guéant, et il y a les faits.

L'histoire, d'abord. Le bras droit de Sarkozy explique qu'il, ou plutôt sa femme, aujourd'hui décédée, a fait l'acquisition de deux tableaux du peintre Van Eertvelt à la foire du Louvre des antiquaires au début des années 1990 — sans plus de précisions sur la date ou les circonstances de l'achat. La suite de l'histoire racontée par Guéant reprend une quinzaine d'années plus tard :

« À l'automne 2007, nous avons été invités, ma femme et moi, à dîner par une personne que j'avais rencontrée quelques années plus tôt, Mme Hamida Youssouf, alors qu'elle était ambassadrice de Malaisie en France. Elle nous a invités au Ritz ; M. Rajendram [un avocat malaisien – nda] était là. Il s'est présenté comme quelqu'un qui était souvent l'avocat du gouvernement malaisien. Nous avons parlé des relations entre nos deux pays. Nous avons aussi abordé des questions plus personnelles, et nous en sommes arrivés, ma femme et moi, à dire que nous avions beaucoup de goût pour la peinture, et que nous avions en particulier une petite collection de tableaux haïtiens, ainsi que deux marines hollandaises. M. Rajendram a montré beaucoup d'intérêt à l'évocation de ces deux marines et a demandé à les voir. Je crois que c'est le lendemain qu'il est allé les voir, sans doute avec Mme Youssouf. C'est mon épouse qui les a reçus, et elle m'a dit le soir sa surprise de l'avoir entendu lui demander si, par hasard, nous ne serions pas vendeurs de ces tableaux. À vrai dire, nous n'avions pas du tout pensé à cette éventualité, mais il a rappelé, une fois de retour dans son pays, et nous nous sommes dit qu'il y avait peut-être une opportunité. En effet, nous avions commencé à rechercher un appartement que nous pourrions acheter dans la perspective de notre retraite, et nous nous étions aperçus que nous ne pourrions pas acheter un appartement d'une taille suffisante, compte tenu de nos moyens. Il nous a rappelés plusieurs fois, pour finir par articuler sa proposition de prix à 500 000 euros – ce qui nous a semblé intéressant et qui m'a conduit à donner mon accord verbal sur cette transaction². »

Selon Claude Guéant, l'avocat Rajendram agit pour le compte d'un client. Lequel ? Mystère. Ledit client souhaite rester « anonyme », d'après l'avocat. L'affaire, elle, s'emballe : le 30 janvier 2008, l'avocat émet une offre que Guéant accepte ; le 3 mars, les 500 000 euros atterrissent sur son compte à la BNP ; dixsept jours plus tard, le 20 mars, il signe l'acte authentique d'achat de l'appartement parisien tant convoité.

Ainsi rapportée, l'histoire a l'air de tenir debout. Seulement voilà, les juges soupçonnent que la vente des tableaux est « fictive »³. Claude Guéant ne les aurait jamais eus entre les mains. Le but de la manœuvre est en réalité de dissimuler, dès le départ, la réelle provenance des fameux 500 000 euros.

Les incohérences constatées dans le récit de Claude Guéant sont nombreuses, innombrables même. Les doutes surgissent dès les premières auditions de l'ancien secrétaire général de l'Élysée, et les investigations, qui peuvent se découper en huit étapes comme autant de marches d'escalier que l'on dévale, sont fatales au « Cardinal ».

- Claude Guéant ne réussit pas à se rappeler le prix d'acquisition de ses marines hollandaises.
- Il avoue qu'il n'a pas fait assurer les œuvres, pas plus qu'il ne détient de photographies de famille prouvant la présence des toiles chez lui entre les années 1990 et 2008.
- Quand Claude Guéant assure que les toiles étaient accrochées dans sa chambre à coucher, sa femme de ménage confie aux policiers qu'elle ne les a jamais vues nulle part.
- Cherchant d'où venaient les œuvres en question, les enquêteurs obtiennent une réponse intéressante de l'hôtel des ventes Christie's : en juin 1990, les deux marines d'Andries van Eertvelt ont été vendues aux enchères à Amsterdam, au prix total de 48 300 euros. L'acheteur était une société basée à Genève, dont les gérants n'ont pas, jusqu'à présent, été retrouvés. En revanche, un expert a analysé pour la justice l'évolution de la cote de l'artiste. Des tableaux de grande taille se sont vendus dans une fourchette de 30 000 à 140 000 euros pour le plus cher. D'autres ont même été vendus à des prix inférieurs à 10 000 euros. L'expert conclut que les deux marines sur bois objets de l'enquête pouvaient être estimées autour de 30 000 à 35 000 euros en 2008, puis entre 40 000 et 50 000 euros en 2013. Une somme dix fois inférieure à celle reçue par Claude Guéant.
- Lors de la prétendue vente des tableaux, Claude Guéant ne s'est pas chargé ni préoccupé de l'expédition des œuvres : des messagers non identifiés s'en seraient chargés. Il n'a d'ailleurs pas non plus déposé de demande de licence d'exportation au ministère de la Culture, comme cela avait été relevé, dès 2013, lorsqu'il a fait état de cette vente de tableaux⁴.
- Quand Claude Guéant communique le certificat d'authenticité qui accompagne ces tableaux aux enquêteurs, ceux-ci s'aperçoivent vite que cette attestation a été établie par un expert, parti en Thaïlande après avoir été impliqué dans une affaire de faux certificats.
- Pour justifier l'achat des toiles hollandaises auprès des autorités malaisiennes, le cabinet de Rajendram fournit une supposée facture émanant de Claude Guéant, bourrée d'anomalies : seul le nom du vendeur apparaît, sans autre élément d'identification ; les titres des peintures comportent des fautes d'orthographe grossières ; le nom du peintre est mal orthographié ; le symbole monétaire accolé au prix de vente n'est pas l'euro mais la livre.
- Enfin, en octobre 2013, Claude Guéant croit bien faire en transférant aux policiers un mail du mois de juillet précédent émanant du cabinet Rajendram. Le mail contient une photo, sur laquelle on voit la secrétaire de l'avocat poser

devant les deux fameuses toiles. Mais, comme le notent les enquêteurs, « il est pour le moins troublant de constater la présence de ces tableaux dans le cabinet de M. Rajendram en 2013, alors qu'ils étaient supposés avoir été achetés en 2008 pour le compte d'un tiers⁵ ». Quand les policiers arriveront, tant bien que mal, après plusieurs essais infructueux, à entrer en contact par téléphone avec la secrétaire sur la photo, celle-ci raccrochera brutalement le combiné sitôt le sujet de l'appel évoqué.

Pour Guéant, l'affaire est calamiteuse. Les juges d'instruction concluent que celui qui a cumulé les plus hautes fonctions de la République ces trente dernières années a participé, au crépuscule de sa carrière, « à la confection d'un ensemble de documents (promesse d'achat, lettre, facture) destinés à formaliser la vente fictive » des tableaux⁶.

Il est mis en examen pour « faux et usage de faux et blanchiment de fraude fiscale en bande organisée » en mars 2015.

Mais pourquoi de telles acrobaties pour de fichus tableaux ? Peut-être bien parce que la véritable source de l'argent obtenu par leur prétendue vente est beaucoup moins avouable. La justice va mettre trois ans à élucider le mystère.

Une enquête du service de renseignements financiers de l'État français, Tracfin, permet d'abord de découvrir que, deux jours avant de virer en 2008 les 500 000 euros vers Claude Guéant, l'avocat malaisien Rajendram a perçu exactement la même somme en provenance d'Arabie Saoudite, depuis le compte ouvert à la National Commercial Bank (NCB) d'un riche homme d'affaires saoudien, Khaled Bugshan. Cet élément capital assoit une nouvelle hypothèse : et si Rajendram n'était qu'un agent de passage dans le but d'opacifier la transaction au profit de Guéant ?

Le soupçon se renforce vite. Car l'homme qui a réellement opéré le virement depuis Djeddah, en Arabie Saoudite, n'est pas Bugshan lui-même, mais un banquier de la famille, un certain Wahib Nacer. Et c'est là que l'affaire se corse pour Guéant. Dirigeant du Crédit Agricole suisse, Wahib Nacer est à la fois un associé de l'intermédiaire Alexandre Djouhri – les deux hommes sont voisins en Suisse –, un proche de l'avocat malaisien Siva Rajendram, comme en témoignent des écoutes judiciaires⁷, et, surtout, le gestionnaire des comptes de Bachir Saleh, le directeur de cabinet de Kadhafi et patron du Libyan African Investment Portfolio (LAIP), le puissant fonds souverain libyen au cœur de nombreux soupçons de corruption politique.

Bugshan jure devant les enquêteurs ne pas connaître Claude Guéant (ce que ce

dernier a confirmé), ne rien savoir de ses toiles, ne pas en être l'acheteur et, par conséquent, n'avoir rien à voir avec les 500 000 euros qui ont fait sa bonne fortune. Alors pourquoi ce virement ? « Je suis presque sûr que la seule possibilité, c'est que M. Wahib Nacer a joué un rôle dans ce virement, d'autant plus qu'il s'agit d'une petite somme pour moi. [...] Il est fort probable que ce virement ait été effectué par Wahib Nacer », assure-t-il sur procès-verbal. De fait, Nacer avait quasiment toute latitude sur l'utilisation de certains comptes de Bugshan.

À ce moment de l'enquête, la question qui se pose pour les policiers et les juges est alors de savoir si Nacer a opéré ce virement depuis Djeddah pour le compte d'un tiers. Bugshan en est persuadé, mais jure ne pas savoir de qui il peut s'agir. Les juges s'interrogent. Alexandre Djouhri, qu'il avoue bien connaître ? Le Libyen Bachir Saleh, dont Wahib Nacer est le gestionnaire de comptes ? Ou les trois ? Des écoutes téléphoniques réalisées à la demande de la justice font apparaître la proximité des trois hommes.

« Je vous ai dit que je ne m'intéressais pas à ce compte. Comment pourrais-je connaître l'identité de ses utilisateurs ? », s'énerve Bugshan devant les magistrats⁸.

La réponse arrive finalement en juin 2016, trois ans après la perquisition de Claude Guéant, quand les policiers français sont autorisés à exploiter les montagnes de documents saisis en Suisse, au domicile et dans les bureaux de Wahib Nacer. La preuve est enfin là, éclatante, documentée, implacable : Nacer est bien le pivot de tout le système qui permet de relier l'achat de l'appartement de la rue Weber à Alexandre Djouhri et la Libye.

Tout avait pourtant été conçu pour ne pas laisser de trace.

La clé de l'histoire se trouve aujourd'hui dans la petite commune provençale de Mougins (Alpes-Maritimes). Alexandre Djouhri y avait acquis en 1998, pour 700 000 euros, une villa achetée à la fille du milliardaire et marchand d'armes saoudien Adnan Khashoggi, Nabila, qu'il avait rencontrée chez Régine, le célèbre club des nuits parisiennes⁹. Dix ans plus tard, « M. Alexandre » réalise une plus-value inespérée en revendant le bien plus de 10 millions d'euros au fonds souverain libyen LAIP, dirigé par son ami Bachir Saleh, alors que la villa n'est estimée à l'époque qu'à 2 millions d'euros – cinq fois moins chère.

Djouhri vend aux Libyens l'idée de transformer la maison en lieu de villégiature pour hautes personnalités étrangères de passage dans le sud de la France. Elle ne verra jamais le jour.

Bien réelle, elle, l'opération financière est conduite par Wahib Nacer *via* une société panaméenne, Bedux, dont Alexandre Djouhri apparaît comme l'utilisateur principal, selon l'enquête judiciaire. Bedux recueille en effet le produit de la vente aux Libyens de la villa de Mougins. Et, en mars 2010, avec cet argent en provenance directe de Tripoli, Bedux opère un étrange virement de 600 000 euros sur un compte de Khaled Bugshan à la National Commercial Bank de Djeddah, en Arabie Saoudite. Celui-là même qui avait été utilisé pour l'envoi de 500 000 euros à Guéant pour l'achat de son appartement. L'avis de débit du compte Bedux saisi dans les bureaux genevois de Wahib Nacer supporte une annotation particulièrement bavarde : « AD ». Comme Alexandre Djouhri.

La boucle est bouclée. Pour les enquêteurs, ce versement de 600 000 euros peut désormais être vu comme la compensation (avec intérêts) sur fonds libyens des 500 000 euros qui avaient enrichi Guéant par le double intermédiaire de la Malaisie et de l'Arabie Saoudite. Autant d'épais rideaux de fumée derrière lesquels s'agite le même homme : Alexandre Djouhri.

Il est le maître des clés.

Mais, quand Claude Guéant est interrogé à son sujet en garde à vue, c'est du bout des lèvres que le Cardinal répond :

« J'ai fait sa connaissance en 2006. Je m'en souviens, parce que c'était avant la campagne présidentielle. Je le connais assez bien, mais je ne sais pas exactement ce qu'il fait. Je crois que c'est un apporteur d'affaires, mais nous n'avons jamais discuté en détail de ses activités. Je l'ai vu de façon régulière dans le passé, parfois à titre professionnel, et parfois à titre personnel. Aujourd'hui, je le vois de façon moins fréquente, mais à titre uniquement personnel. Il m'invite systématiquement. La première fois que je l'ai rencontré, c'était à l'issue d'un entretien qu'il avait eu avec le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, dont j'étais le directeur de cabinet. C'était une relation d'autrefois de Nicolas Sarkozy, les relations s'étaient ensuite estompées, et ils se retrouvaient. C'était une relation personnelle et politique. [...] Je sais qu'il connaît la "terre entière", mais je ne sais pas ce qu'il fait exactement. [...] Pour le qualifier, un seul adjectif me vient à l'esprit : il est très séduisant. Il est très agréable en société. II ne m'a jamais procuré la moindre relation professionnelle ni le moindre avantage, ni hier ni aujourd'hui¹⁰. »

Question ironique du policier : « Djouhri est-il un philanthrope ? » Réponse de Claude Guéant : « À ma connaissance, non. Il fait des affaires ; lesquelles, je ne sais pas exactement. »

Des affaires, Alexandre Djouhri ne fait même que ça. C'est un marionnettiste

hors pair qui a plus d'un politique dans sa poche.

Outre Claude Guéant, l'opération de la villa de Mougins a ainsi fait émerger la silhouette d'un autre grand nom de la vie publique française, l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin. Un chiraquien pur sucre. Le Néron par excellence pour les sarkozystes, qui l'ont toujours soupçonné d'être derrière les faux listings Clearstream¹¹. C'est le génie de Djouhri : avoir dans sa main gauche les uns et, dans sa main droite, les ennemis des uns. Miser sur les deux, et avoir l'assurance de toujours gagner.

Dominique de Villepin a quitté la politique après l'élection de Nicolas Sarkozy à l'Élysée et, comme tant d'autres, a ouvert un cabinet d'avocat, Villepin International, en janvier 2008. Jouissant d'un carnet d'adresses exceptionnel et d'une fine connaissance du monde, il décroche plusieurs contrats de consultant pour de grands groupes internationaux comme Total, Alstom ou Veolia, et s'est retrouvé propulsé administrateur de sociétés chinoises, comme Universal Credit Rating Group ou le fonds China Minsheng.

Mais ce ne sont pas toutes ces activités, qui attirent l'attention des enquêteurs. En septembre 2009, quelques mois seulement après le versement des 500 000 euros à Claude Guéant, Dominique de Villepin perçoit une somme peu ou prou identique – 489 143 euros –, qui a, précision utile, emprunté exactement les mêmes circuits tortueux que celle qui a servi la fable des tableaux flamands. L'argent provient des 10 millions engrangés par la société panaméenne Bedux – de Djouhri, donc –, lors de la vente de la villa de Mougins au fonds libyen de Bachir Saleh, et a atterri sur le compte bancaire de Villepin International. Et, une fois encore, on retrouve le milliardaire saoudien Khaled Bugshan dans la boucle. Il figure parmi les clients du cabinet Villepin.

« J'ai rencontré Khaled Bugshan en qualité d'avocat en 2008. Avant cela, je ne le connaissais pas du tout, même si je connaissais le groupe Bugshan de réputation. J'ai accompagné le groupe Bugshan dans des régions où il était déjà implanté, comme par exemple le Maroc », explique benoîtement Dominique de Villepin aux policiers¹². L'ancien ministre précise avoir effectué « de nombreuses missions » dans ce cadre, « en Asie, en Russie, en Amérique latine et au Moyen-Orient », au rythme « d'un ou deux » déplacements par mois, moyennant une convention fixant sa rémunération annuelle à 800 000 euros, entre 2008 et 2010.

Les enquêteurs semblent peu convaincus. « Nos investigations ont permis d'établir que M. Djouhri pouvait utiliser les comptes bancaires de Khaled et Ahmed Salem Bugshan [l'un de ses fils – nda]. Ce contrat qui vous a lié avec le

groupe Bugshan dissimulait-il des relations que vous aviez avec M. Djouhri ? », lui demandent-ils. « Non, ce n'est pas possible, puisque je traitais directement avec Khaled Bugshan. C'est Khaled Bugshan qui a signé le contrat, et c'est lui qui réglait les factures », s'émeut Villepin, avant d'admettre qu'il « traitait » le plus souvent avec le banquier Wahib Nacer. À l'entendre, Alexandre Djouhri a pu « recommander » son cabinet à Khaled Bugshan, qu'il connaissait. Mais rien de plus.

Les policiers n'excluent pas que certaines des prestations offertes à Bugshan aient été fictives. Exemple : « Nous avons constaté qu'une note intitulée "Considérations sur les adaptations possibles au défi urbain asiatique à la lumière des évolutions et des prises de conscience récentes", de janvier 2009, correspondait mot pour mot au texte d'une de vos interventions lors d'une conférence qui se tenait l'année précédente », relèvent-ils. « Il y a un certain nombre de notes générales qui peuvent être utiles à un moment donné de la réflexion, ou qui répondaient à un besoin particulier sur un sujet du groupe Bugshan, et, dans ce contexte, il a pu arriver que j'adresse ce type de notes basées sur des conférences que j'ai tenues à mon client. J'ai parfaitement pu réutiliser des réflexions menées dans le cadre de conférences que j'ai données », se défend Villepin¹³.

La nasse se referme sur l'ancien chef du gouvernement français. D'autant plus qu'outre sa proximité avec Djouhri, il a été en contact avec les autorités libyennes au plus haut niveau, lors du règlement de l'affaire du DC10.

Les policiers : « Nous avons constaté qu'une de vos factures (489 143 euros, émise le 29 septembre 2009), pourtant adressée au groupe Bugshan, avait été réglée par le compte suisse d'une société dénommée Bedux, domiciliée au Panama. Que pouvez-vous nous dire concernant cette société ? » Villepin : « Je ne connais pas cette société Bedux. [...] À chaque fois, nous veillons à ce que la traçabilité des virements soit bien effectuée à partir des comptes de Khaled Bugshan. »

La question qui suit claque comme un réquisitoire : « Il apparaît que la société Bedux est une coquille panaméenne disposant d'un compte bancaire suisse, qui a été constituée afin d'opacifier la vente par Alexandre Djouhri d'une villa située sur la commune de Mougins au fonds d'investissement libyen dirigé par Bachir Saleh (LAIP). Cette transaction était suspecte dans la mesure où le prix était largement supérieur à la valeur de la villa, ce d'autant qu'un passif fiscal conséquent grevait le bien. Cette propriété était évaluée à moins de 2 millions d'euros. Le passif fiscal approchait à l'époque 1,5 million d'euros, et la transaction était conclue à 10 140 000 euros. C'est une partie de ces fonds qui se

sont directement retrouvés du compte bancaire suisse de Bedux sur votre compte bancaire ouvert au LCL à Paris. Comment pouvez-vous expliquer cela¹⁴ ? »

Villepin est sonné. Il choisit de se fondre dans le costume de l'incrédule : « Je tombe des nues, je ne connais rien à ce dossier. J'ai appris récemment que Djouhri avait une propriété à Mougins, mais je sais uniquement ce que j'ai pu en lire dans la presse. » Alors qu'il est le deuxième homme politique dont l'enquête montre qu'il a reçu des fonds libyens, l'ancien Premier ministre se mure dans le silence¹⁵.

Notes

- 1. Procès-verbal de placement sous scellés de l'OCLCIFF, 27 février 2013.
- 2. Procès verbal d'audition devant l'OCLCIFF, 6 mars 2013.
- 3. Selon plusieurs documents judiciaires, dont une ordonnance du 20 juin 2016.
- <u>4</u>. Cette dernière procédure est pourtant obligatoire dès lors qu'une vente dépasse 150 000 euros.
- **5**. Rapport de synthèse de l'OCLCIFF, 7 mars 2013.
- <u>6</u>. Il s'agit des termes qui figurent dans l'acte de mise en examen de Claude Guéant, daté du 7 mars 2015, devant le juge Tournaire.
- <u>7</u>. Le 20 novembre 2013, les policiers surprennent une écoute entre Wahib Nacer et Siva Rajendram, dans laquelle les deux hommes s'inquiètent des recherches judiciaires et de la presse sur le véritable « acheteur » des tableaux de Claude Guéant.
 - 8. Procès-verbal d'audition devant le juge Tournaire, 31 mars 2015.
- <u>9</u>. Les policiers avaient été mis sur la piste de la villa de Mougins par le livre *La République des mallettes* (*op. cit.*) de Pierre Péan, consacré à Alexandre Djouhri.
 - 10. Procès-verbal d'audition de l'OCLCIFF, 8 mars 2015.
 - 11. Et ce en dépit d'une double relaxe devant la justice.
 - 12. Procès-verbal d'audition de l'OCLCIFF, 6 septembre 2016.
- <u>13</u>. *Le Monde* a identifié la conférence litigieuse comme ayant été prononcée en novembre 2008 au forum des villes asiatiques de Téhéran.
- 14. Sur l'opération de vente de la villa de Mougins, la conviction des policiers de l'OCLCIFF apparaît dans un rapport de synthèse du 12 septembre 2016 : « L'acquisition par le LAIP, fonds détenu par l'État libyen, à un prix excessif, sans aucune valeur économique d'un bien [la villa de Mougins nda], semble constitutif de l'infraction de détournement de fonds publics libyens. [...] L'interposition de Bugshan, puis de Bedux, entre Alexandre Djouhri et le LAIP, avait pour but de masquer l'origine du bien pour le LAIP et la destination des fonds versés par le LAIP à Bedux. [...] L'accord de Bachir Saleh pour effectuer cette transaction en dépit de tout bon sens économique en multipliant les précautions pour les dissimuler vis-àvis de Tripoli ne peut s'expliquer que par les libéralités qui lui étaient accordées au moment où se décide la vente à un prix surévalué de la maison au LAIP. »
- <u>15</u>. Dominique de Villepin n'a pas répondu aux sollicitations des auteurs et n'a pas donné suite à leurs questions sur le sujet en décembre 2016.

« Faire disparaître la condamnation »

Où l'on découvre l'étendue de l'implication de l'équipe Sarkozy avec Abdallah Senoussi

Il y a des contreparties visibles, et d'autres qui le sont beaucoup moins. Il y a, côté jardin, la visite en grande pompe à Paris, la tente bédouine dans les parcs de la République, les accolades chaleureuses qui signent le retour du dictateur, jadis honni, dans le concert des nations, les promesses de contrats, du nucléaire et des armes. Et puis, il y a, côté cour, ou plutôt dans les antichambres du pouvoir, ce qui ne se voit pas.

Dans l'histoire indicible des rapports entre Paris et Tripoli, l'impensable se joue en 2009 sur le dos des familles des victimes de l'attentat DC10 d'UTA.

Pour la France, le premier responsable de l'attentat se nomme Abdallah Senoussi. Beau-frère de Kadhafi et pilier de l'appareil sécuritaire du régime, il est condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir « sciemment facilité par aide ou assistance sa préparation [...] ou donné les instructions en vue de le commettre », selon les termes de l'arrêt du 10 mars 1999 de la cour spéciale de Paris, qui émet alors un mandat d'arrêt international à son encontre. Une note de la DGSE résumera les faits plus sèchement : « En 1989, Abdallah Senoussi commandite et organise l'attentat contre le DC10 d'UTA¹. »

Bloqué à Tripoli par le mandat d'arrêt, le beau-frère de Kadhafi n'en reste pas moins, secrètement, l'un des acteurs principaux de la lune de miel franco-libyenne. En mars 2009, les services secrets intérieurs français le notent dans un rapport « confidentiel défense »² :

« L'intéressé a eu à cœur ces dernières années de tout faire pour s'attirer les

bonnes grâces des autorités françaises, dans l'espoir de faire disparaître sa condamnation pour l'affaire UTA. C'est ainsi qu'il s'est particulièrement impliqué dans le processus de libération des infirmières bulgares, en particulier dans la phase finale. En effet, alors que le Guide de la Révolution n'avait pas encore donné des ordres précis, Abdallah Senoussi a pris l'initiative de les faire libérer. »

L'espoir de « faire disparaître sa condamnation »... Ce n'est évidemment pas si simple. Pourtant, la levée de ce mandat d'arrêt fait partie des exigences libyennes dès l'origine. Cette demande est formulée auprès de l'équipe de Jacques Chirac. Elle est sur la table lors des négociations sur l'indemnisation des familles des victimes du DC10. Elle se relève dans toutes les notes de Zorro.

La scène du 6 octobre 2005 au soir est racontée par Takieddine. Lors d'une réunion à l'hôtel Corinthia, avec Senoussi, Guéant et Takieddine, « Nicolas Sarkozy a indiqué qu'une fois président, il s'engageait à l'amnistier ». Puis il y a les valises censées avoir été remises par Ziad Takieddine, à l'automne 2006 et en janvier 2007. Un total de 5 millions d'euros, selon Takieddine. L'existence d'un deal pour « faire disparaître la condamnation », devient l'une des hypothèses de la justice.

Interrogé en décembre 2007³, Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Élysée, évacue : « Les six Libyens condamnés, parmi lesquels M. Senoussi, beau-frère du colonel Kadhafi, font l'objet d'un mandat d'arrêt. Ils ne peuvent par conséquent se déplacer dans les pays qui appliquent la convention d'extradition correspondante, mais, pour tout vous dire, nous n'avons pas demandé à M. Kadhafi que son beau-frère vienne se constituer prisonnier... » La vérité que dissimule la saillie pince-sans-rire du « Cardinal » est tout autre.

Plusieurs documents restés dans le disque dur de Ziad Takieddine prouvent qu'entre 2005 et 2009, et surtout une fois à l'Élysée, l'équipe de Nicolas Sarkozy tente bel et bien de sortir Senoussi de la nasse judiciaire.

Premier élément de preuve : moins d'un mois après la visite du ministre Sarkozy en Libye, son avocat personnel, Me Thierry Herzog, est approché par une consœur libyenne, Azza Maghur. Dans un fax⁴, celle-ci, agissant en défense des intérêts du régime Kadhafi, demande à Thierry Herzog quelles seraient les possibilités de recours d'Abdallah Senoussi dans l'affaire du DC10. Plus précisément, elle demande dans quelle mesure la modification des règles de la contumace, en vertu d'une disposition de la loi Perben 2 votée en 2004, pourrait changer la donne. La possibilité d'un déplacement de Me Herzog et sa prise en

charge par le régime libyen est évoquée.

Quelques mois plus tard, le 6 juillet 2006, l'avocat français reçoit en bonne et due forme un mandat que lui adresse Senoussi pour défendre ses intérêts dans l'affaire du DC10. « Je, soussigné M. Abdallah Senoussi [...], donne par la présente pouvoir à Maître Thierry Herzog [...] de prendre toutes les initiatives procédurales pour prendre la défense de mes intérêts [...] dans l'affaire UTA », peut-on lire dans le document, qui comporte une erreur de traduction sur la date de l'arrêt de la cour d'assises de Paris. Il n'en demeure pas moins authentique, et Me Herzog ne le dément pas. Il préfère en minimiser la portée : « Je n'ai effectué aucun acte. Je n'ai jamais vu ce monsieur de ma vie. Et, quant au pouvoir, s'il m'a été adressé, je n'en ai fait aucun usage⁵. » Me Herzog se souvient juste d'avoir été consulté par un cabinet libyen pour savoir « si l'on pouvait le représenter, et quelle était la procédure ». Et il assure : « Après 2007, je ne pouvais pas m'occuper de cette affaire. Comme je suis devenu l'avocat du président de la République, je ne pouvais pas m'occuper d'affaires entre États. »

En attendant, les diligences juridiques pour aider Senoussi se poursuivent par l'intermédiaire d'un proche de Thierry Herzog, l'avocat Philippe Dehapiot — un fin juriste. Le 25 juin 2008, Ziad Takieddine rédige une note explicite résumant l'état d'avancée des réflexions :

« Abdallah Senoussi a été condamné par contumace par la cour d'assises de Paris. L'objectif est de faire casser cette décision sans qu'il ait à revenir personnellement en France.

Une jurisprudence récente de la Cour de cassation permet de faire un recours par l'intermédiaire d'un mandataire.

À notre connaissance, Philippe Hapiot [son nom est mal orthographié – nda] a pris contact avec un avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation pour faire ce recours.

Deux motifs de cassation existent :

- Le premier est que l'arrêt de la cour d'assises n'a pas été notifié à Abdallah Senoussi.
- Le deuxième est que cette décision n'a pas été non plus notifiée au parquet, ce qui est la règle lorsque l'adresse du condamné est inconnue.

Il conviendrait donc que la procédure de recours soit menée jusqu'à son terme. Cette procédure peut être traitée dans un délai d'environ six mois. »

Philippe Dehapiot confirme. Il assure avoir été saisi de cette affaire « par une personne physique privée », mais il ne veut pas en dévoiler l'identité⁶. « La

personne n'a pas donné de suite. Il y avait des possibilités juridiques pour contester la contumace. On pouvait soutenir que M. Senoussi avait été tenu dans l'ignorance de la décision qui l'avait renvoyée aux assises. L'arrêt de renvoi avait été signifié au parquet, et non pas à sa personne. Cela pouvait renvoyer le dossier à l'instruction », explique l'avocat.

Dernier élément, probablement le plus accablant pour la présidence Sarkozy : il s'agit d'une nouvelle « note confidentielle » rédigée par Ziad Takieddine. Elle fait état d'une réunion le 16 mai 2009 à l'Élysée avec « CG » — comprendre Claude Guéant, alors secrétaire général de la présidence. Takieddine évoque dans sa note les « conclusions de Me Thierry Herzog », ce qui suggère donc des recherches et une réflexion sur le sujet. « La démarche, la seule efficace, rapide et possible, […] après accord de CG » est de « demander au procureur général de mettre le mandat d'arrêt de côté, vu l'état de santé de Senoussi et la nécessité de se faire soigner d'urgence en France », peut-on lire sous la plume de Takieddine.

« Note confidentielle

Réunion CG

Samedi 16 mai 2009

Conclusions de Me Thierry Herzog

La démarche, la seule efficace, rapide et possible, et ce uniquement par une action rapide, après l'accord de CG:

- demander au procureur général de vous communiquer le dossier Abdallah Senoussi,
- demander au procureur général de mettre le mandat d'arrêt de côté, vu l'état de santé de Senoussi et la nécessité de se faire soigner d'urgence en France,
- à savoir du procureur général, si l'arrêt de renvoi aux Assises a été notifié à un parquet étranger quelconque, et si oui :

à quelle juridiction,

à quelle date,

sous quelle forme. »

Les documents détenus par Takieddine ne permettent pas de connaître la suite de ces initiatives. Mais le patron du renseignement militaire libyen veut y croire.

Dans le même temps, Abdallah Senoussi, lui aussi, maintient les engagements qu'il a pris au nom de l'appareil sécuritaire du régime⁷. En particulier les commandes passées en électronique de défense auprès de la société Amesys⁸, avec le feu vert du ministère français de l'Intérieur. Celles-ci offrent une batterie de matériels d'espionnage et de sécurité, et permettent au régime la mise en place de la surveillance de l'ensemble des usagers d'Internet en Libye.

Fin 2006 déjà, Takieddine avait communiqué aux Libyens de nombreuses plaquettes de présentation d'Amesys. L'un de ces documents expose ses capacités d'interception de mails, chats, ou de conversations *via* le Net, et fait figurer dans son offre technique aux Libyens des traces de tests d'interception de mails au sein d'un laboratoire de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI)⁹. Finalement vendu à la Libye au printemps 2007, en pleine campagne présidentielle française, le projet de surveillance des internautes libyens est baptisé dans un premier temps « Network Stream Analyser », puis « Eagle », et s'intègre dans un programme de sécurité plus vaste, « Homeland Security Program ».

Le dispositif repose sur l'installation d'une sonde « renifleuse » à l'entrée du réseau national, et la mise en place d'un centre de stockage et d'interrogation du trafic. « Les données ne sont pas filtrées, mais stockées en totalité », détaille Amesys dans sa proposition commerciale. Les bureaux centralisant ces données seront découverts lors de la chute du régime en 2011.

Les Libyens achètent aussi un 4×4 ML blindé de chez Mercedes, destiné à Mouammar Kadhafi. Ce véhicule est équipé d'une cage de Faraday, qui protège les occupants des champs électriques extérieurs, et d'un dispositif électronique de brouillage capable de neutraliser toutes les fréquences radio dans un rayon de 100 mètres autour du véhicule.

Entendu par la justice, un dirigeant d'Amesys, Renaud R., travaillait en 2006 déjà à la mise en place pour les Libyens d'un autre logiciel baptisé CryptoWall, capable de parer la surveillance de la NSA, quand sa hiérarchie a rencontré en Libye le chef des services secrets, Abdallah Senoussi.

« Cette personne [Senoussi – nda] nous a interrogés sur notre capacité à développer un produit d'interception », explique Renaud R.¹⁰. Les Libyens, déjà munis d'un précédent logiciel de surveillance fourni par la société chinoise ZTE, veulent cette fois-ci avoir la possibilité orwellienne de contrôler tous les flux Internet entrant et sortant du pays. Eagle, développé spécifiquement pour le régime Kadhafi, doit combler leurs désirs.

La même année, un subordonné de Senoussi, Omar Salem, se rend en

compagnie de Ziad Takieddine au siège d'Amesys, à Aix-en-Provence, pour superviser l'avancée du dossier. Mais c'est le PDG de l'entreprise lui-même, Philippe Vannier, qui supervise ce contrat avec le régime, surnommé en interne « le Pays de Candy ».

À Tripoli, les cadres et techniciens d'Amesys rencontrent à de nombreuses reprises Omar Salem, qui aime montrer fièrement à ses interlocuteurs qu'il possède lui-même son propre système d'écoute téléphonique, mais aussi des véhicules d'interception tactique dits PMR [pour *personal mobile radio*], fournis par la société allemande Rohde & Schwarz, et par Thalès.

Livré à Tripoli en 2008, le programme Eagle ne fonctionne pas immédiatement, pour deux raisons. Un incendie s'est déclaré dans les sous-sols du local où se trouve le système d'exploitation et, par ailleurs très voraces, les Libyens ont testé un filtrage trop important d'interceptions ; ils veulent tout sur tout le monde, tout de suite. Résultat : la première version du logiciel, en surchauffe, plante.

Une équipe de spécialistes français d'Amesys est dépêchée d'urgence à Tripoli pour colmater les failles. Et, après plusieurs mois de coopération, le produit est présenté de nouveau début 2009 au client libyen, le premier à s'offrir Eagle. Le programme est exploité au moins jusqu'à la chute du régime.

Technologiquement, Eagle est une arme redoutable. Comme le résume un cadre d'Amesys à la justice, « nous pouvions intercepter les protocoles http sans reconstruction des pages web visitées, uniquement des métadonnées (date, heure, IP source, IP destination, ports utilisés et URL). Il y a les chats de type Skype, Yahoo Messenger, les mails type POP3, SMTP, peut-être IMAP. Il y a aussi les VOIP (téléphonie par Internet), mais je ne pourrais pas vous dire lesquelles. Peut-être aussi FTP, TELNET (connexion aux équipements distants)¹¹ ». Un autre confie que, « pour ce qui concerne les mails, la sonde pouvait intercepter les communications Gmail, Hotmail ou Yahoo¹² ». En somme, Amesys offre à la dictature libyenne le *monitoring* de la quasi-totalité des communications Internet du pays.

L'effrayante efficacité du programme Eagle est rendue possible grâce à la coopération d'un sous-traitant, la société Qosmos, qui fournit des sondes capables d'aspirer des flux gigantesques de données en un claquement de doigts – Qosmos est aujourd'hui soupçonnée d'avoir fourni le même type de matériel à la Syrie de Bachar el-Assad.

Amesys fait partie de ce que l'on peut appeler le complexe militaro-industriel

français, la cyberguerre étant désormais une activité militaire comme une autre, au même titre que les avions de chasse, les frégates ou les chars. Les effectifs d'Amesys et de ses filiales sont pour beaucoup issus des services de renseignements français ou d'entreprises privées de défense. Selon un cadre d'Amesys, c'est un ancien des services secrets intérieurs¹³ qui a été l'un des principaux architectes du programme Eagle. D'autres techniciens qui ont travaillé sur le logiciel venaient pour leur part de la Direction du renseignement militaire (DRM) ou du groupe Thalès, par exemple. Certains documents récents¹⁴ montrent que la société livre régulièrement à l'armée française, et tout particulièrement à la DRM, des sondes intrusives et du matériel d'interception divers. Un ancien d'Amesys suggère même aux gendarmes qu'il pouvait exister des *backdoors* sur les logiciels que la société exporte (Eagle, par exemple), des « portes cachées » permettant aux services secrets français d'avoir accès aux contenus récupérés par d'autres...

Comme un seul homme, les employés d'Amesys affirment devant les enquêteurs n'avoir jamais su que le logiciel Eagle devait servir à traquer les opposants au régime. Ils étaient au contraire persuadés, selon leurs dires consignés sur procès-verbal, d'avoir développé un produit efficace contre le terrorisme, au service d'un nouveau pays ami. « À ma connaissance, il n'y a pas eu de comité d'éthique en tant que tel. Pour nous, l'utilisation du produit était très claire. Il s'agissait de la lutte antiterroriste, au moins jusqu'à la révolution arabe. Le contrat avait été signé entre la société Amesys et le gouvernement libyen. De ce que l'on m'a toujours dit, cela s'est fait avec l'aval du gouvernement français. En conséquence, nous ne nous sommes pas posé de questions particulières. Au début de la révolution, nous avons découvert le vrai visage de Kadhafi », explique l'un d'entre eux¹⁵.

Dans une communication pour le moins aléatoire, le directeur commercial d'Amesys, Bruno Samtmann, parle quant à lui devant les caméras de France 2 d'un logiciel conçu pour « chasser », en plus des terroristes, « le pédophile et le narcotraficant les négocies de criminels qui n'avaient pourtant jamais été évoquées durant les négociations.

Mais, devant ce concert de colombes, un technicien d'Amesys ouvre une brèche :

« Officiellement, il s'agissait de lutter contre le terrorisme. J'ai dit "officiellement", parce que aucun organisme indépendant, à ma connaissance, ne contrôlait l'usage qui était fait de ce produit. Notre client était l'autorité libyenne, et nous ne savions pas ce qu'elle faisait avec. Nous avions accès à quelques données, mais tout était en arabe, donc on ne comprenait rien. En fait,

pendant un moment, on avait un accès depuis la France vers les serveurs en Libye. Du coup, on pouvait consulter l'état du système depuis notre bureau. Je n'ai pas de détails précis en tête mais je me rappelle qu'il y avait des cibles dans le logiciel qui ne paraissaient pas liées au terrorisme. Je crois me rappeler qu'il y avait une ONG de défense des droits de l'homme qui était ciblée. Je ne sais plus si je l'avais vu de mes yeux ou si j'en ai entendu parler. Il était clair, pour moi et mes collègues, que la lutte contre le terrorisme n'était qu'un prétexte, et qu'il s'agissait en fait de servir les intérêts du régime en place. Quand je vous dis ça, on discutait avec mes collègues dans la salle de café. [...] À l'époque, la France voulait vendre des Rafale à Kadhafi. Du coup, je m'étais dit que si on était capable de lui vendre des Rafale, c'est qu'Eagle, au fond, ce n'était pas si grave. Pour moi, c'était parfaitement légal. [...] C'était moralement mauvais, mais "clean" légalement, et la France, j'en suis convaincu, était au courant de ce système et de ce à quoi il servait¹⁷. »

Le précédent libyen est, d'un point de vue technique, un succès. Et un tremplin. La liste des clients d'Amesys s'allonge : le Qatar, le Maroc, le Gabon et, plus récemment, l'Égypte achètent le programme Eagle. Tous ces pays ont un point commun : ils sont réputés pour leur amour des libertés publiques, comme la Libye de Kadhafi.

Philippe Vannier, le patron d'Amesys, devenu PDG de Bull, a, quant à lui, été élevé en 2011, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Notes

- 1. Note n° 47415, 12 mai 2011.
- 2. Rapport de la DCRI, 16 mars 2009, déclassifié le 10 mars 2015.
- <u>3</u>. Par la commission d'enquête parlementaire sur la libération des infirmières bulgares, concernant l'« exécution de la peine » des personnes condamnées dans l'affaire du DC10.
- <u>4</u>. Tous les documents cités au sujet des diligences des proches de Nicolas Sarkozy en faveur d'Abdallah Senoussi sont en possession des auteurs.
 - 5. Entretien avec les auteurs.
 - 6. Entretien avec les auteurs, 22 juillet 2011.
- 7. Abdallah Senoussi est directeur du renseignement militaire de 2003 à 2007, puis de fin 2008 à la chute du régime en 2011.
 - 8. Absorbée en 2010 par le groupe Bull.
- 9. Le Lip 6, spécialisé dans l'étude des réseaux, avait cédé des brevets à la société Qosmos, elle-même sous-traitante d'Amesys jusqu'en 2008. Voir « Les preuves de l'espionnage français du Net libyen », Mediapart, 6 octobre 2011.
- <u>10</u>. Procès verbal d'audition de Renaud R. par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et crimes de guerre, 18 février 2016. L'Office est basé à Rosny-sous-Bois, en région parisienne.
- 11. Procès-verbal d'audition de Rudy R. par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et crimes de guerre, 5 avril 2016.
 - 12. Procès-verbal d'audition de Renaud R. par ce même office, 18 février 2016.
- <u>13</u>. Direction de la surveillance du territoire (DST), devenue Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), puis Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).
 - 14. Il s'agit de bons de commande ou de factures obtenus dans le cadre de notre enquête.
 - 15. Ibidem.
 - 16. Le 1^{er} décembre 2011.
- <u>17</u>. Procès verbal d'audition du 17 février 2016 de Lionel F. par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et crimes de guerre.

L'affaire du bloc « NC7 »

Où Ziad Takieddine intrigue avec Total en Libye

Aux confins du grand désert libyen, sur un point qui mord en même temps à l'ouest du pays les frontières de l'Algérie et de la Tunisie, la cité de Ghadamès et ses environs attisent depuis des siècles la convoitise des empires — romain, ottoman ou européen.

Au début du xx^e siècle, un géologue au service de l'expansion coloniale française du nom de Léon Pervinquière, réputé proche du renseignement militaire, s'y aventure pour repérer la présence de nitrates et de phosphates dans les sols. Un siècle plus tard, des géologues nouvelle génération — le genre qui effectue leurs recherches à l'aide de satellites — reviennent fouiller la région.

Ceux-là travaillent pour un autre type d'empire. Une multinationale : Total.

Au sud de la cité de Ghadamès¹, les photos aériennes mettent en évidence l'existence d'un possible trésor. Un « bloc », selon la terminologie en vigueur, qui répond au nom de code de « NC7 ». C'est un gisement de gaz naturel, énergie sur laquelle Total nourrit de grands espoirs. Un gisement d'argent, aussi. Avec des protagonistes récurrents de l'histoire non officielle des relations franco-libyennes – Ziad Takieddine et Claude Guéant –, mais aussi deux hommes qui ne sont plus là pour témoigner, Christophe de Margerie, l'ancien patron de Total, et Choukri Ghanem, l'ex-ministre du Pétrole libyen.

L'histoire du bloc NC7 prend racine dans la flambée des cours de l'or noir et des matières premières qui a poussé la Libye, comme d'autres pays producteurs, à demander une renégociation de ses contrats avec les géants du secteur, dont

Total. Profitant de la « lune de miel » entre Sarkozy et Kadhafi, du voyage de l'un à Tripoli en juillet 2007, et de l'escapade de l'autre à Paris en décembre, la multinationale française engage des pourparlers avec la National Oil Company (NOC), la compagnie nationale du pétrole libyenne. Une abondante correspondance, qui n'a jamais eu vocation à être connue du grand public, en témoigne.

Les premiers échanges entre Total et la NOC datent de l'automne 2007, selon les carnets personnels de Choukri Ghanem. « Le directeur de Total est venu me voir chez moi en me demandant de prendre part à des forages pétroliers en Afrique. Pour cela, je l'ai envoyé à Bachir Saleh [le directeur de cabinet de Kadhafi – nda]. Il me parlait comme s'il était Sarkozy en personne et que celuici l'avait envoyé comme émissaire à Bachir Saleh. Je lui ai dit de régler cela directement avec Sarkozy », note Ghanem dans l'un de ses carnets manuscrits, désormais entre les mains des juges français.

Au mois de juin 2008, les choses deviennent plus formelles. Christophe de Margerie ouvre la porte des négociations par une lettre à Choukri Ghanem, souvent surnommé « le Docteur » – c'est son titre officiel – dans les notes confidentielles que Ziad Takieddine rédige pour ses mandataires. C'est par mail que le patron de la multinationale fait transmettre à Takieddine un premier projet de lettre pour validation. Au menu : exploration dans la zone de Murzuk, projets gaziers dans l'Ouest libyen (le fameux NC7), développement d'une raffinerie à Ayzawiza... Un autre cadre de Total, son directeur Afrique du Nord, Jean-François Arrighi de Casanova, est également dans la boucle. Le courrier, après relecture par Takieddine, est signé et posté quelques jours plus tard, le 25 juin 2008. « J'ai réussi à favoriser les échanges avec la compagnie Total qui a pris une place importante en Libye. Par mon intermédiaire, j'ai permis que Total ait 27 ou 30 % des revenus de sa filiale libyenne, bien plus que les autres compagnies pétrolières », se vante Ziad Takieddine².

Total établit en juillet 2008 un document confidentiel, nommé « Total Cooperation with Libya », dans lequel les ambitions du groupe pour le bloc NC7 apparaissent cette fois sous la forme de chiffres tourbillonnants : plus de 2 milliards de dollars sont nécessaires, peut-on y lire, afin de développer l'activité gazière du groupe au sud de Ghadamès, sans compter d'importants investissements qui doivent être réalisés pour des trains spéciaux capables de transporter du gaz naturel liquéfié – le nouveau paradis énergétique. Ghadamès est parfois surnommée la « perle du désert » ; pour Total, cela ne semble faire aucun doute quand on voit les moyens que l'entreprise est prête à mobiliser pour décrocher le marché du bloc NC7.

Il faut dire que l'enjeu stratégique n'est pas mince. Après la levée des sanctions l'ayant frappée pendant des décennies, la Libye est perçue au début des années 2000 par l'Europe comme un potentiel nouvel eldorado gazier. Certes, ses réserves ne représentent même pas un 1 % du total mondial, mais elles sont très largement sous-exploitées. « L'Union européenne dépend de trois principaux fournisseurs extérieurs : la Russie, la Norvège et l'Algérie. En ajouter un quatrième serait très bien. C'est en tout cas ce qu'on espère », explique à l'époque Jean-François Arrighi de Casanova chez Total. En coulisses, inévitablement, les appétits s'aiguisent.

Comme pour les financements politiques, ou comme pour le contrat Amesys, Ziad Takieddine tient une fois encore un rôle central – et rémunérateur – dans les négociations. Le staff de Total tient l'intermédiaire, alors très en cour à l'Élysée, informé des moindres exigences libyennes.

En septembre 2008, Jean-François Arrighi de Casanova, également vice-président de la chambre de commerce franco-libyenne à Paris, lui transmet ainsi par mail une lettre de la NOC « nous demandant 30 M\$! », s'étrangle-t-il, manifestement dérouté par le montant réclamé par Tripoli. La somme ressemble à un ticket d'entrée. Elle est censée abonder un fonds créé par les Libyens, afin d'offrir des « compensations » aux personnes qui ont pu être victimes des « sanctions passées » visant le régime.

Mais qui va vraiment contrôler l'affectation des fonds?

Le 3 décembre 2008, les négociations dans leur face sombre débutent pour de vrai. Christophe de Margerie reçoit un courrier d'une obscure société pétrolière, la North Global Oil & Gas Company Ltd, enregistrée dans le paradis fiscal des îles Vierges britanniques, qui lui propose son aide pour l'obtention des droits d'exploration et production du bloc NC7. Le courrier est signé par un certain Louis Oehri, directeur de North Global.

Il dit : « Nous souhaitons vous informer que North Global Oil & Gas a fourni divers services techniques en Libye et a obtenu des droits sur le bloc NC7 du bassin de Ghadamès. Nous comprenons maintenant que votre entreprise envisage également un accord avec la NOC concernant la même zone, où il semble que nous ayons des intérêts contradictoires. »

Surgie de nulle part, North Global affirme détenir une option sur les champs convoités, mais propose de les céder à Total moyennant 20 % de participation dans le futur accord. Le courrier est dans son ton d'un affairisme tout ce qu'il y a de plus courtois.

Le jeu de dupes frôle le sublime. North Global n'est pas une société inconnue pour tout le monde. Il s'agit en réalité d'une coquille off shore manœuvrée en sous-main par... Ziad Takieddine – le même qui, en amont, joue depuis plusieurs mois déjà les courroies de transmission entre la France et la Libye avec Total.

Takieddine a bien fait les choses. North Global est domiciliée dans les îles Vierges britanniques par le cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, rendu célèbre par les « Panama Papers » ; l'administration de la société est confiée à l'une des gloires du barreau de Genève, dont il a été le bâtonnier, Me Marc Bonnant ; son compte en banque est ouvert à la VP Bank au Liechtenstein, pays confetti d'Europe où est également domiciliée la maison mère de North Global (une société baptisée Lopag). Autant d'indices qui ne plaident pas, à vrai dire, pour la grande transparence des opérations que se prépare à exécuter North Global en Libye.

Du côté des négociations « officielles », tout semble fonctionner à merveille. Total et le régime Kadhafi s'entendent, dès le 11 décembre, sur la poursuite des discussions. La gestion du dossier est déléguée à l'un des plus hauts dirigeants du groupe, Patrick Pouyanné, alors directeur de la branche Total Exploration & Production. Celui que l'on surnomme en interne « Papou » est un ancien conseiller du cabinet Balladur à Matignon (1993-1995), puis il a été directeur de cabinet de François Fillon au ministère de la Poste, des Télécommunications et de l'Espace (1995-1996).

Le 19 décembre, une lettre d'accord officielle est envoyée par Total à la NOC, tandis qu'un courrier « confidentiel » part de Total Exploration & Production vers North Global Oil. Patrick Pouyanné y assure qu'il a bien reçu le document prouvant les droits de la petite société inconnue sur le bloc NC7, et qu'après des « contacts avec les autorités libyennes » Total est en mesure de faire une nouvelle offre. Juteuse. Très juteuse.

La multinationale française se dit en effet prête à racheter à North Global la totalité des droits qu'elle dit détenir sur NC7, ce qui représente « 140 millions de dollars à payer en un unique versement à votre compagnie », annonce le dirigeant de Total. Sans surprise, North Global ne dit pas non. Un mois plus tard, l'affaire est dans le sac – du moins, en apparence. Total annonce, le 20 janvier 2009, que son conseil d'administration a validé le montage.

Mais il y a un loup.

Dans un premier document confidentiel, que la justice retrouvera des années plus tard dans l'ordinateur de Ziad Takieddine, celui-ci écrit que la NOC n'a pas à connaître, officiellement, les accords passés entre Total et la North Global.

L'agrément visant à l'achat de l'option doit même être « détruit ». Dans un autre, l'intermédiaire explique que ce montage vise à « éviter toute connotation » de contrats basés sur des commissions, qui pourraient de fait tomber sous le coup de la convention anticorruption de l'OCDE en vigueur depuis 2001.

Ceci explique sans doute cela : North Global se prépare discrètement à redistribuer son pactole. Un contrat secret prévoit que, sitôt l'argent reçu sur un compte à la Alhi International Bank (au Liban), Takieddine reverse à une société basée aux îles Vierges 70 millions de dollars — la moitié de la totalité des droits rachetés par Total — sur un compte à Genève.

Tout est organisé au jour près. Alors que la signature officielle des contrats est programmée pour le 24 mai 2009, le transfert de 70 millions de dollars est prévu pour le 2 juin.

Mais l'opération échoue. Dans plusieurs brouillons vengeurs découverts par la police, Takieddine attribue l'insuccès au « Gang des 3 », trois fils de dignitaires libyens, et au « Docteur » — comprendre Choukri Ghanem. À en croire Takieddine, en voulant « plus d'argent », ceux-ci mettraient « Total, le Docteur et eux-mêmes en danger ». En cause : des « mensonges » et, surtout, écrit Takieddine, l'erreur d'être entré directement en contact avec « Christophe » [de Margerie — nda].

Il faut une intervention politique en France pour que les négociations reprennent. Dans un document du 7 août 2009, Ziad Takieddine expose les difficultés rencontrées lors des discussions entre Total et les autorités libyennes. Et là, surprise, dans ce même document apparaissent les initiales de Claude Guéant, le secrétaire général de l'Élysée avec lequel Takieddine entretient des rapports très fréquents : « CG appellera CdM [Christophe de Margerie – nda] jeudi pour la signature du contrat révisé [...]. » Les bonnes fées de l'Élysée semblent avoir été efficaces. Un protocole d'accord est effectivement signé le 29 août 2009.

Conséquences sonnantes et trébuchantes : un homme de paille de Takieddine prend sa plume, dès le 17 septembre, pour réclamer à Total un premier paiement à hauteur de 20 % des droits acquis. Patrick Pouyanné lui répond que le protocole d'accord n'a pas valeur de contrat, mais son entreprise, terriblement bienveillante, offre un paiement d'avance à North Global de 7 %, soit 9,8 millions de dollars (6,9 millions d'euros), versés en euros sur un compte de Ziad Takieddine.

« Une lettre prouvait les droits acquis par North Global, assure un représentant du groupe³. Total a choisi de travailler avec eux, et toutes les instances du groupe ont validé l'opération. Il n'y a pas eu de corruption. »

Pas si simple... Après la révélation par Mediapart⁴ de l'histoire du bloc NC7, la justice ouvre une enquête. Et l'histoire que Ziad Takieddine raconte devant les juges ressemble fort à une intrigue de corruption.

Ziad Takieddine est d'ailleurs mis en examen pour corruption d'agent public étranger, le 7 octobre 2015. Deux cadres de Total sont pour leur part placés sous le statut de témoins assistés⁵. Le premier est Jean-François Arrighi de Casanova. Le second est Patrick Pouyanné, désormais PDG du géant français, poste auquel il a accédé en octobre 2014, après la mort de Christophe de Margerie (son jet privé a percuté sur l'aéroport de Moscou un engin de déneigement et s'est écrasé sur la piste).

Mais le plus fou, dans cette histoire, est peut-être que le projet d'un accord gazier autour du bloc NC7 est définitivement avorté début 2010, et ne voit finalement pas le jour.

L'argent, lui, n'a jamais été récupéré.

Notes

- 1. La cité de Ghadamès, célèbre pour ses maisons construites en terre séchée, briques d'argile et écorces de palmier, est inscrite sur la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco depuis 1986.
- <u>2</u>. Procès-verbal d'audition de Ziad Takieddine, daté du 10 novembre 2011, devant la douane judiciaire dans le cadre d'une enquête ouverte après son interpellation à l'aéroport du Bourget avec 1,5 million d'euros en espèces dans une valise.
- <u>3</u>. Quand nous rencontrons, à l'été 2011, les responsables de Total pour discuter de ce dossier, ils nous indiquent n'avoir « pas eu le choix ».
- <u>4</u>. « L'émissaire du clan Sarkozy en Libye rétribué secrètement par Total », par les auteurs, Mediapart, 18 août 2011.
- 5. « Gaz libyen : la nouvelle affaire Takieddine à 10 millions de dollars » par Violette Lazard, *L'Obs*, 17 décembre 2015.

Libya, gate of Africa

Où il apparaît que tout le monde veut l'argent de Kadhafi, y compris la famille Sarkozy

La corne d'abondance libyenne fait tourner les têtes. Parmi la foule des envieux, un financier inconnu du grand public s'inscrit avec les autres dans la file d'attente de ceux qui tendent la sébile au régime. Il s'appelle François Fournier. Une belle carrière – énarque (promotion Mendès-France), il travaille d'abord pour l'État, à la Caisse des dépôts et consignations, et à la direction du Trésor, à Bercy, où il pilote les emprunts extérieurs de tout le secteur public français. Puis il bascule dans la banque d'affaires : Lehman Brothers, Lazard Frères & Cie, Rothschild, le CCF, HSBC, Natixis. Il se lance ensuite à son compte et monte Villerville Finance, du nom de la charmante cité normande qu'il aime fréquenter avec sa femme. François Fournier est également membre du très sélect club Le Siècle, et responsable de séminaires en ingénierie financière à l'université Paris-Dauphine ou à Sciences-Po. Bref, c'est une pointure.

Mais il faut ajouter une ligne à son CV : c'est aussi le beau-frère de Nicolas Sarkozy, marié à Caroline Sarkozy de Nagy-Bocsa, la demi-sœur du président français¹.

En 2009, au cours d'un déjeuner, François Fournier apprend que son ami Alexandre Vilgrain, dirigeant du géant agroalimentaire Somdiaa (16 000 employés, entre 250 et 400 millions d'euros de chiffre d'affaires), cherche un investisseur pour entrer au capital du groupe, spécialisé dans la production et la commercialisation de farine et de sucre en Afrique. Le 22 avril 2009, la famille Vilgrain signe, par l'intermédiaire d'une société au Luxembourg, Sediac SA, une lettre de mission avec le beau-frère du chef de

l'État français. François Fournier est mandaté pour une « mission de conseil et d'assistance relative à la recherche d'investisseurs susceptibles d'émettre une offre ferme d'acquisition de tout ou partie du capital de la société Somdiaa ». Le contrat précise que les investisseurs ciblés doivent être « libyens exclusivement ». À la clé, un joli pactole pour François Fournier : une commission de 15 millions d'euros est promise en cas de réussite de l'opération.

« À l'époque, les Libyens ont un fric fou. Ils investissent beaucoup en Afrique et dans l'agriculture. Ils avaient notamment acheté des hectares de terres au Mali, dont ils ne faisaient rien », justifie François Fournier. « Moi, je suis banquier d'affaires. C'est mon métier de trouver des investisseurs. Du coup, j'écris à des fonds libyens². » Et pas n'importe lesquels. Le 14 juillet 2009, François Fournier envoie un courrier au président du Libya Africa Investment Portfolio (LAIP), Bachir Saleh, par ailleurs directeur de cabinet de Kadhafi. L'homme est aussi soupçonné d'être derrière la bonne fortune personnelle de Claude Guéant, et d'agir comme le pivot des financements occultes entre la Libye et la France. Des contacts sont pris, des discussions engagées, et même des signatures de contrats envisagées.

Mais l'affaire capote. « François m'a foutu un bordel pas possible. Il m'avait dit : "Je vais te régler ton problème", mais c'était vraiment trop compliqué, les Libyens sont trop compliqués... Du coup, on a laissé tomber », explique Alexandre Vilgrain.

François Fournier jure aujourd'hui que sa proximité avec Nicolas Sarkozy et la bonne entente de celui-ci avec Kadhafi n'ont rien à voir avec ses démarchages libyens. « Franchement, Sarkozy, je ne le voyais qu'aux fêtes de famille, et nous n'avions qu'une relation familiale. Je n'ai jamais parlé d'affaires avec lui. Je n'ai jamais fréquenté ses ministres. Je ne connais pas Guéant. Je fais juste mon job. Je ne peux rien dire d'autre que ma bonne foi. » Son mandataire, Alexandre Vilgrain, qui a d'abord démenti formellement avoir missionné François Fournier, avant de se raviser devant nos documents, développe une version qui diffère légèrement. « Il est clair que cela [l'entente Sarkozy-Kadhafi – nda] faisait partie du plan, bien sûr. François voit le "chef" de temps en temps, donc j'imagine qu'ils ont pu en parler, non³? », s'amuse-t-il.

Hasard ? À la même période, Caroline Sarkozy voit elle aussi dans la Libye de Kadhafi une opportunité commerciale. « Rien à voir avec Villerville et Somdiaa », désamorce François Fournier, son mari de l'époque. Décoratrice d'intérieur, Caroline Sarkozy est encouragée par son entourage à proposer ses services en Libye. Demi-sœur du président français – ils ont le même père, Pal –, elle est reçue par Mouammar Kadhafi en personne. Mais, selon ses proches,

l'entrevue se passe mal, et le Guide libyen a un comportement inapproprié⁴. Caroline Sarkozy choisit de reprendre l'avion pour Paris⁵. On ignore si le président français a été formellement informé de l'incident par sa sœur. Mais on imagine que oui⁶.

L'année 2009 revêt, il est vrai, un caractère particulier pour le régime de Tripoli. Elle coïncide avec les quarante ans de ce qu'en Libye on nomme la « révolution » du 1^{er} septembre 1969 – en réalité un coup d'État. Dictateur mégalomaniaque raffolant de toute assise symbolique pour affirmer son culte de la personnalité, Mouammar Kadhafi n'a pas l'intention de laisser passer l'occasion. De Tripoli à Ghadamès en passant par Benghazi, une semaine entière de cérémonies est programmée dans tout le pays, avec des shows plus extravagants les uns que les autres. Nom de cette opération de propagande hors norme, tout entière vouée à la célébration du « roi des rois d'Afrique » : *Libya*, *gate of Africa* (« Libye, porte de l'Afrique »)⁷.

Pour le spectacle d'ouverture, qui se tient le 1^{er} septembre, un parterre d'une quarantaine de chefs d'État et d'émissaires étrangers se presse aux premiers rangs, parmi lesquels le Tunisien Zine el-Abidine Ben Ali, le Soudanais Omar al-Béchir ou le Vénézuélien Hugo Chavez. La France, elle, est triplement représentée. Non seulement le gouvernement envoie sur place son secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, Alain Joyandet, mais c'est la musique de la Légion étrangère et deux Rafale de Dassault qui ouvrent le show.

S'ensuit une succession de tableaux historico-propagandistes, dont certains déclinent des chapitres du *Livre vert* de Kadhafi, le bréviaire de la dictature, comme celui titré « La solution au problème de la démocratie »... Le défilé militaire offert aux hôtes de marque est d'un tel ridicule que l'émir du Qatar, le cheikh Al-Thani, décide de quitter la cérémonie avant la fin, raconte un témoin de la scène.

Business is business. À Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), la farce impériale fait les bonnes affaires d'une société d'événementiel, Le Public Système, qui a organisé et coordonné toute l'opération moyennant 40 millions d'euros. Le Public Système est missionné par la multinationale Grey Mena, dirigée par l'homme d'affaires libanais Philippe Skaff. Pur hasard : il porte le même nom, mais sans être parent avec elle, qu'Aline Skaff, épouse libanaise de l'un des fils Kadhafi, Hannibal. Peut-être le plus fou des enfants de la dynastie⁸.

À Tripoli, c'est un autre fils de Kadhafi, Moatassim, qui s'affiche comme le référent du régime pour l'organisation des festivités des quarante ans de la révolution. Il aime à se faire appeler « Docteur » et supervise tous les préparatifs

d'une main de fer, à la manière paternelle. Il demande aux organisateurs que les verres disposés pour le grand dîner donné en son nom soient opaques, afin de pouvoir y dissimuler l'alcool qu'on n'est pas censé être autorisé à boire...

D'un point de vue technique, l'organisation de l'événement est une prouesse. Une fois signé au printemps 2009, le contrat a été exécuté en un temps record par Le Public Système. « En réalité, au départ, nous ne devions faire que certains à-côtés du spectacle, pas tout le spectacle, mais, au mois de juin, on apprend que le prestataire principal s'est retiré du marché. Du coup, on a dû tout faire en deux mois et demi. Tout a été construit en France et livré depuis la France par avions gros-porteurs », se souvient Frédéric Bedin, le patron du Public Système, qui concède que tous les intervenants français envoyés là-bas (artistes, techniciens, cuisiniers...) avaient pleinement conscience du caractère ridicule des célébrations. « Kadhafi avait voulu tout ça pour sa seule pompe césariste, c'est clair. Pour nous, c'était du gros *business*, et on avait prévenu le Quai d'Orsay, qui n'avait rien trouvé à y redire », observe-t-il.

Toutefois, intrigués par la démesure de l'événement et des sommes engendrées, la police française perquisitionne Le Public Système. En vain. Les documents ne semblent pas décrire de financements politiques cachés, mais ils confirment la folie des grandeurs : 1,9 million d'euros de frais d'hébergement, 450 000 euros d'hélicoptères, 547 000 euros d'avions privés, 571 000 euros de frais de traiteur chez Lenôtre, 243 000 euros pour la direction graphique, près de 1 million d'euros de relations publiques, etc.

Septembre 2009 est un mois décidément faste. Le 2, soit le lendemain du déclenchement des cérémonies d'anniversaire de la « révolution », le gouvernement libyen inaugure en grande pompe, et toujours en présence du secrétaire d'État Alain Joyandet, l'hôpital universitaire de Benghazi. Signe que le pays se modernise : construit dans les années 1980, l'hôpital n'avait jamais fonctionné, faute d'équipements et de personnels. C'est désormais chose faite. Trois cents lits flambant neufs et du matériel de pointe sont livrés grâce à la France, comme Nicolas Sarkozy en avait fait la promesse à l'occasion de la libération des infirmières bulgares.

Mais la malédiction libyenne frappe à nouveau. Les financements de l'hôpital de Benghazi, sur fonds publics français, se retrouvent à leur tour sous la loupe de la justice anticorruption, qui a ouvert une enquête préliminaire après les révélations d'une toute jeune revue baptisée *Sanq Froid*⁹.

Dans leur enquête, les journalistes rapportent une histoire rocambolesque où,

aux soupçons de corruption, se mêlent ceux de sanglants règlements de comptes. Les reporters disposent d'un témoin de première main : l'ancien consul de France à Benghazi, Jean Dufriche, qui a depuis confirmé tous ses dires sur procès-verbal devant la police.

Selon le diplomate, l'histoire de l'hôpital de Benghazi démarre en 2007 par un rendez-vous avec Cécilia Sarkozy, au lendemain de la libération des infirmières. « Elle était tout excitée. Elle disait : "Vous allez démarrer une grande mission pour la France !" Très vite, Boris Boillon, à l'époque conseiller du Président, et Christophe Bigot, alors directeur de la stratégie à la DGSE, qui œuvrait […] auprès de Bernard Kouchner au Quai d'Orsay, ont pris en main le dossier », raconte le consul¹⁰. Il poursuit : « C'était un dossier purement politique. Je me souviens d'avoir reçu un mail de Boris Boillon me disant : "Ce sera eux l'équipementier." » « Eux » ? Comprendre la société Ideal Medical Products Engineering (IMPE), montée par l'homme d'affaires français Olivier Carli, qui dément toute faveur dans ce dossier, bien qu'il n'y ait eu aucun appel d'offres.

Jean Dufriche se retrouve, d'après son récit, au centre de pesantes pressions de l'Élysée, et tout particulièrement du conseiller diplomatique Boris Boillon. « Il m'a dit : "Vous êtes fonctionnaire ? Donc vous obéissez au président de la République ?" "Oui." "Alors voilà ce qu'on va faire : vous allez créer une association loi 1901, vous en serez le président, on va vous donner l'argent, et vous en ferez ce qu'on vous dira." J'étais estomaqué. Évidemment, j'ai refusé. » Le diplomate ayant décliné la combine, c'est l'Agence française pour le développement (AFD), organisme public chargé de soutenir les pays pauvres, qui est mise en branle par la présidence de la République, sans avoir son mot à dire. Une dotation exceptionnelle de 30 millions d'euros est affectée à la Libye, pays qui ne figure pourtant pas dans le champ d'action de l'AFD, pour être versée à la société IMPE d'Olivier Carli.

Des perquisitions menées à l'AFD ont permis aux enquêteurs de mettre la main sur des documents qui ne laissent aujourd'hui plus l'ombre d'un doute : l'affaire est bien politique, fruit d'une pression élyséenne pour libérer les fonds.

Dans la foulée, Olivier Carli réussit une autre prouesse. Il décroche cette fois des Libyens un chèque de 85 millions d'euros pour la formation du personnel soignant. L'argent est versé à une autre société, Denos Health Management, qui, noyée capitalistiquement dans une cascade de sociétés-écrans, remonte à... Olivier Carli. La justice cherche aujourd'hui à déterminer si l'ensemble des fonds promis et/ou versés à la galaxie Carli – plus de 100 millions d'euros, tout de même – ont bien été affectés à ce à quoi ils étaient dévolus.

L'affaire aurait pu n'être qu'une énième histoire de gros sous. Elle prend une tournure plus inquiétante encore le 4 juillet 2013 quand, peu avant minuit, la voiture du consul Dufriche et de sa femme est mitraillée sur le périphérique depuis un autre véhicule. Le diplomate et son épouse en réchappent miraculeusement. Un temps attribué au groupe islamiste Ansar al-Charia, la tentative d'assassinat pourrait être liée aux dessous financiers de l'hôpital de Benghazi, selon une piste ouverte par la DGSI et en cours de vérification par la justice. Le fait est que le sang rôde autour des acteurs du dossier.

En mars 2015, Patrice R., le responsable de la sécurité d'IMPE, est visé à son tour par un groupe d'assaillants armés, à Benghazi. Le miracle n'aura pas lieu deux fois. Il est abattu.

Pour la prospérité des siens, l'Élysée semble prêt à tout.

En janvier 2011, le *tycoon* Vincent Bolloré, un intime de Nicolas Sarkozy à qui il avait notamment prêté gracieusement son yacht *Paloma* au lendemain de l'élection de 2007, annonce avoir remporté avec sa filiale Bolloré Africa Logistics la gestion de la zone portuaire de Misrata, au nord-ouest du pays. Ce contrat est exceptionnel à plus d'un titre. Jamais auparavant un groupe privé étranger n'avait obtenu la moindre concession portuaire en Libye. Le port de Misrata, comme tous ceux du pays, était jusqu'alors géré par la société du régime, la Socialist Ports Company.

Voir une entité publique libyenne remplacée par une filiale de Bolloré est donc assez inattendu. D'autant que le gouvernement semble avoir de grands projets pour ce port. Il entend en faire la porte d'entrée de la Libye, au détriment des ports de Tripoli et de Benghazi. Une zone franche est adossée au port, et elle paraît alors appelée à se développer rapidement pour accueillir des entreprises étrangères. L'objectif est de rivaliser avec Malte, plaque tournante du commerce méditerranéen et paradis fiscal apprécié de beaucoup.

Pour le groupe Bolloré, c'est une occasion fantastique. Très présent en Afrique de l'Ouest, le groupe n'a aucune implantation en Méditerranée. Misrata lui ouvre de belles perspectives. Mais comment Vincent Bolloré a-t-il pu gagner une telle concession, obtenue de gré à gré, sans appel d'offres ?

Un homme d'affaires français, Jacques Dupuydauby, concurrent et ennemi juré de Bolloré sur le marché de la gestion des ports en Afrique, a sa petite idée, dont il fait part à la brigade financière. La société de Dupuydauby, Progosa, mène depuis des années des missions d'assistance technique et stratégique pour les ports de Benghazi, Khoms ou Tripoli, comme en témoignent de nombreux

documents remis à la justice¹¹. En janvier 2009, Progosa signe un accord avec la Socialist Ports Company libyenne, concernant des missions de consulting pour le fameux port de Misrata, dont la gestion lui aurait été promise par le régime. Les interlocuteurs sur place de Dupuydauby sont Bachir Saleh – encore et toujours lui – et son adjoint, le Malien Bani Kante, selon de nombreux courriers de l'époque. Persuadé d'empocher la mise en Libye, Dupuydauby voit soudainement ses espoirs douchés. Il témoigne :

« M. Saleh m'a indiqué qu'il ne pourrait pas donner suite à nos propositions relatives à la gestion des ports libyens, car M. Guéant lui avait demandé expressément, et au nom de M. Sarkozy, de nous écarter de ces projets. En réponse à mes questions sur la suite que connaîtraient les projets que nous avions présentés, et quel serait le prolongement de nos discussions relatives à Misrata, M. Saleh m'a précisé que le concessionnaire serait Bolloré, imposé par le président français et son secrétaire général. [...] M. Saleh m'a répondu que les relations entre Sarkozy et la Libye étaient, je cite, "très particulières", et que la Libye l'avait puissamment aidé financièrement, avant et pendant sa campagne électorale. Présent à cet échange, Kante, bras droit de Saleh, a ajouté en riant : "Et ça continue!" **12 **

Bani Kante, qui confirme des rencontres avec Bachir Saleh et Jacques Dupuydauby, dément toutefois avoir tenu de tels propos et jure n'être « au courant de rien¹³ ». Des écrits des services secrets français, à défaut de confirmer les dires de Jacques Dupuydauby sur le dossier Bolloré, présentent pourtant bien Bani Kante comme ayant accès aux secrets financiers du régime Kadhafi. Une note de la Direction générale de la sécurité intérieure fait ainsi état d'informations embarrassantes : « Plusieurs sources ont signalé que, pendant la crise libyenne [la guerre de 2011 – nda], Bachir Saleh aurait procédé au transfert d'énormes sommes d'argent en direction du Mali. Sur place, Bani Kante se serait chargé de gérer ces opérations¹⁴. »

De son côté, le groupe Bolloré réfute toute faveur libyenne dans l'attribution du port de Misrata, scellée trois mois avant les premières opérations militaires de l'OTAN contre le régime Kadhafi. « Nous n'avons eu aucune discussion avec le gouvernement libyen. Il n'y a eu aucune rencontre avec des ministres. Toutes les négociations se sont passées entre nos services techniques et l'entité privée chargée de la gestion du port, qui était venue nous chercher. Vincent Bolloré ne s'est pas mêlé des négociations, car c'est un petit contrat. Il s'agissait juste d'optimiser la gestion du port », assure Dominique Lafont, patron de Bolloré Africa Logistics¹⁵.

Tous les industriels français n'ont pas eu la chance de Bolloré. Après la fièvre des promesses de contrats mirobolants au moment de la visite du Guide à Paris, c'est la désillusion qui s'est emparée de certains. Un télégramme classé « confidentiel » de l'ambassade des États-Unis à Paris, daté du 8 février 2010, résume parfaitement la situation. Rédigé par la conseillère politique Kathy Allegrone, le câble révélé par WikiLeaks fait état de ses échanges avec un sous-directeur du Quai d'Orsay chargé de l'Afrique du Nord, Cyrille Rogeau, qui ne cache pas la « frustration » de la France. La diplomate américaine le cite : « Nous parlons beaucoup avec les Libyens, mais nous avons commencé par voir que les actions ne suivent pas les mots en Libye. Les Libyens, ils parlent, ils parlent, mais ne nous achètent rien. »

L'avionneur et sénateur UMP Serge Dassault en sait quelque chose. Cela fait des années que Kadhafi lui fait miroiter l'achat de Rafale, le joyau de sa flotte militaire. Le milliardaire y croit dur comme fer, jusqu'à la dernière minute. Le 15 mars 2011, alors que la France s'apprête à bombarder la Libye, Serge Dassault refuse de s'exprimer à la télévision sur le printemps arabe qui gagne Tripoli, de peur de froisser un éventuel client : « Je n'ai pas d'avis, pas d'opinion. » Puis, interrogé sur les ventes d'armes françaises au dictateur, il commente, avec une franchise qu'il est difficile de lui reprocher : « Quand on vend du matériel, c'est pour que les clients s'en servent¹⁶. »

Notes

- 1. Caroline Sarkozy et François Fournier sont aujourd'hui divorcés. Ils ne l'étaient pas à l'époque des faits décrits dans ce chapitre.
 - 2. Toutes les citations de François Fournier sont issues d'un entretien avec les auteurs.
 - 3. Entretien avec les auteurs.
- <u>4</u>. Un type de comportement dont Kadhafi est coutumier. Voir *Les Proies. Dans le harem de Kadhafi*, Annick Cojean, Grasset, 2012.
 - 5. Caroline Sarkozy n'a pas donné suite à nos sollicitations.
 - 6. Questionné par les auteurs, M. Sarkozy n'a pas donné suite.
- <u>7</u>. Voir « Ces Français qui fêtaient Kadhafi », Boris Thiolay et Vincent Hugueux, *L'Express*, 4 novembre 2011.
- 8. Les deux époux avaient défrayé la chronique en 2008 après de vifs démêlés avec la police suisse, qui les avaient interpellés pour avoir roué de coups et tailladé deux de leurs domestiques. Incident diplomatique : en représailles, Kadhafi ordonne l'incarcération à Tripoli de deux hommes d'affaires suisses et menace de geler les livraison de pétrole, jusqu'à ce que la Confédération helvétique cède et enterre l'affaire. La police française dispose de son côté dans ses archives de la trace d'une procédure ouverte, en 2005, à Paris, pour « violences volontaires par conjoint » et « port d'armes prohibées », contre Hannibal Kadhafi, dont nous ne connaissons pas les suites judiciaires.
- 9. « Libye : l'étrange parcours des millions français », Jacques Duplessy et Guillaume de Morant, *Sang Froid*, printemps 2016.
 - **10**. *Ibidem*.
 - <u>11</u>. En possession des auteurs.
 - 12. Audition devant la brigade financière de la préfecture de police de Paris, 10 janvier 2013.
 - 13. Procès-verbal de confrontation devant le juge René Cros, 5 novembre 2014.
 - 14. Note de la DGSI, 7 mai 2013.
 - 15. « En janvier, Bolloré signait encore avec la Libye », Martine Orange, Mediapart, 25 mars 2011.
 - 16. Sur la chaîne Public Sénat.

IV

La guerre

2011-2012

« Les mails étaient sur la table »

Où le matériel d'espionnage livré à Kadhafi sous l'égide de Sarkozy s'avère très utile contre l'insurrection

Ils savaient déjà tout.

Sauf la fin du film, bien sûr. Le soulèvement populaire n'avait même pas commencé. Le 15 février 2011, le premier jour de manifestation à Benghazi, Mouammar Kadhafi a dépêché sur place son fidèle beau-frère Abdallah Senoussi, ainsi que Mansour Daou, l'un des chefs des services de sécurité intérieurs, et le Premier ministre Baghdadi al-Mahmoudi. Ils ne devaient faire qu'un aller-retour, mais ils sont finalement restés.

Cinq jours plus tôt, en Égypte, le président Hosni Moubarak, au pouvoir depuis vingt-neuf ans, a démissionné¹, puis s'est envolé avec sa famille à Charm el-Cheikh dans le sud du pays. Un mois avant, en Tunisie, c'est le président Zine el-Abidine Ben Ali, depuis vingt-trois ans au pouvoir, qui avait pris l'avion pour l'Arabie Saoudite. L'entourage du Guide libyen voit venir la vague. Il la voit même de l'intérieur. Grâce au matériel français de surveillance d'Internet, complaisamment proposé puis vendu par l'équipe de Nicolas Sarkozy, passée du ministère de l'Intérieur à l'Élysée. Le « savoir-faire français de nos forces de sécurité », comme a dit Michèle Alliot-Marie, le 12 janvier²…

L'appel à manifester circule sur Internet. Un appel à une « journée de la colère » pour le 17 février. Le 10 février, déjà, des militants ou de simples sympathisants sont interpellés et questionnés sur leurs échanges de mail.

Jalal al-Kuwafi, 30 ans, fonctionnaire de l'université Ghar Younès, est interpellé à Benghazi, mis au secret et torturé pendant dix jours. Ses interrogatoires se concentrent sur ses écrits sur Facebook, mais aussi sur des

échanges de mails dont ses tortionnaires ont la copie.

Il raconte³ avoir reçu « des décharges électriques, des coups de pied, toutes sortes de coups ». Les agents de la sûreté l'ont « suspendu en haut d'une porte », « le corps d'un côté, et les mains étaient menottées de l'autre côté ». « Mes pieds ne touchaient pas terre, explique-t-il. Ils repoussaient la porte comme pour la fermer, et je restais ainsi suspendu pendant qu'ils m'interrogeaient. J'étais habillé, mais j'avais une cagoule sur la tête. Je restais comme ça selon leurs besoins et, quand ils avaient fini de m'interroger, ils ouvraient la porte brutalement, et je tombais. Ca pouvait durer quinze minutes ou trois heures. » Le jeune fonctionnaire reçoit aussi des décharges d'électricité, « soit par un bâton électrique, soit par des câbles ». « Je ressentais la décharge, mais je ne voyais pas l'objet. Pour le câble, on m'enlevait la chemise. Ils touchaient les parties sensibles, derrière les oreilles, les parties génitales et le ventre au niveau du nombril. Ils me frappaient avec un câble électrique très épais, sur toutes les parties du corps sans exception. Quand je tombais par terre, on me demandait de me relever pour me donner d'autres coups. Sans parler des coups de pied, de poing, des insultes. Tout cela, c'était pendant les interrogatoires. On me torturait en me posant des questions. »

En janvier, Abdallah Senoussi a lui-même accueilli l'un des interpellés à son arrivée dans les locaux de la sûreté de Tripoli. Saleh Ahmed Darraz, 40 ans, fonctionnaire dans une antenne du ministère des Finances à Misrata, est retenu pendant trois jours, menotté dans le dos, et torturé par d'autres militaires. « Mes tortionnaires étaient quatre ou cinq, rapporte Saleh. Les mails [imprimés] étaient sur la table, et ils me demandaient les codes [de l'ordinateur]. Quand je disais non, que ce n'étaient pas les miens, ils me donnaient des gifles, et des coups de poing et de pied dans la poitrine, sur le visage, sur la tête, en me disant : "Traître, donne-nous les codes !" Ils me frappaient avec un tuyau dur. Ils ont également utilisé un appareil qui me donnait des chocs électriques. Ils mettaient cet appareil sur mes testicules. Ce genre de torture a duré deux jours et demi, trois jours. Après, j'ai craqué et j'ai donné les codes, et je n'ai plus été torturé. Ils étaient au courant de tout mais ils voulaient que cela sorte de ma bouche. Ils voulaient que je le reconnaisse personnellement. »

Arrivés au siège de la sûreté de Benghazi, Abdallah Senoussi et Mansour Daou communiquent leurs consignes, le 15 février : il s'agit alors « d'éviter la confrontation » avec la population, « d'appeler au calme par l'entremise des responsables locaux », « pour éviter tout rassemblement hostile ». C'est ce que précisera Abdallah Senoussi lors d'une audition conduite en Libye par la Cour pénale internationale⁴.

Alors que le beau-frère de Kadhafi s'assure de la loyauté des forces locales de sécurité, un avocat militant des droits de l'homme, Fathi Tarbel, a été arrêté. C'est la septième fois, depuis qu'il préside l'association des martyrs d'Abu Salim, prison où les forces de sécurité sont intervenues en 1996, et où il a perdu son frère Ismael, le mari de sa sœur, et un cousin⁵. Dans la ville, la foule exige déjà sa libération. Senoussi invite les protestataires à venir le rencontrer au siège de la Sûreté et reçoit une délégation. « Nous leur avons accordé que Tarbel soit libéré et avons ordonné que celui-ci nous soit amené, explique-t-il. À son arrivée, je me suis entretenu avec lui et lui ai dit qu'il pouvait rentrer chez lui. Je l'ai, par la même occasion, invité à venir nous voir à Tripoli, et pourquoi pas rencontrer Saïf al-Islam, voire Mouammar en personne, mais il a décliné l'invitation, prétextant des difficultés matérielles. » Alors que les envoyés du Guide s'apprêtent à reprendre l'avion pour Tripoli, ils s'aperçoivent qu'une nouvelle manifestation est partie du siège de la Sûreté vers le centre-ville. Leur mot d'ordre n'a rien de rassurant pour les dignitaires : « Le Peuple veut la chute du Régime »! Mais le cortège finalement se disperse, place El-Chajara.

Baghdadi rencontre des responsables locaux et n'hésite pas leur faire des promesses pour l'amélioration « de la vie courante ». À l'hôtel où s'installent les dignitaires, la tension est « réellement palpable » selon Senoussi. Il y a de nombreux rassemblements dans la ville, dont il n'avait pas été informé. Les interpellations discrètes de militants se poursuivent. Là encore, grâce aux interceptions d'échanges sur Internet.

Le 16 février, Madiha Khalifa Atwatie, une activiste de 39 ans, est arrêtée à Benghazi. Comme pour les autres, ses tortionnaires lui mettent sous les yeux ses mails et ses chats sur Internet pendant les séances d'interrogatoire. Lorsqu'elle demande « à être jugée », on lui répond « que toutes les personnes qui étaient introduites dans l'établissement de sécurité intérieure n'étaient pas jugées mais que leur sort était entre les mains des agents de cet établissement ». Manifestant son opposition au régime lors de l'interrogatoire, elle subit « des coups de poing et de pied ».

Le soir du même jour, Abdallah Senoussi convoque l'avocat Fathi Tarbel et deux autres militants, et il en déduit qu'ils sont « les vrais instigateurs du mouvement de protestation ». Les dignitaires du régime croient encore pouvoir contrôler la situation.

La journée de la colère allait pourtant commencer. Des incidents éclatent

devant les banques, convergeant vers une manifestation place El-Chajara. Des heurts éclatent bientôt sur le pont Jelyana entre les manifestants et les kadhafistes des « comités révolutionnaires ». Senoussi s'y rend aussitôt. « Làbas, j'ai assisté à une véritable bataille rangée, explique Senoussi à la CPI. Je me souviens d'avoir vu des hommes armés membres des comités révolutionnaires ouvrir le feu en direction des manifestants. Je leur ai demandé de cesser leurs tirs, et je les ai convaincus de se retirer. Parmi eux se trouvait mon fils Mohamed. Un véhicule de la police anti-émeutes était stationné à proximité. Il était là avant que j'arrive et tentait de contenir les manifestants sur le pont. » Senoussi tient à préciser que « des personnes ont été tuées sur le pont », « par des hommes armés appartenant aux comités révolutionnaires », parmi lesquels son fils Mohamed. « Celui-ci était armé, mais j'ignore le type d'arme qu'il portait », déclare-t-il. Mais le directeur du renseignement militaire certifie qu'il n'a pas crié : « Tirez sur ces chiens ! », comme certains l'ont prétendu.

L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) annonce que les forces de sécurité ont tué au moins 24 personnes lors de leurs interventions contre les manifestants, les 16 et 17 février. Les manifestations gagnent Al-Baïda, et commencent à Tripoli.

Le pouvoir a le projet « d'équiper 7 000 jeunes » membres de ses comités révolutionnaires, de Tripoli, de Syrte, du Fezzan, mais aussi de Benghazi, « dans le but de contenir toute manifestation qui sortirait de la ville de Benghazi ». Le lendemain de son retour à Tripoli, Senoussi explique à Mouammar Kadhafi que « les choses vont de mal en pis ». Saïf al-Islam lui demande d'y retourner. « À mon retour de Benghazi, j'ai atterri à Mitiga, résume Senoussi. J'ai aussitôt pris la direction de la place El-Chouhada et de la rue Omar el-Mokhtar. Les traces de guerre étaient visibles partout dans les rues. Mais je n'ai vu aucun manifestant. Les manifestations suivantes ont été contenues par la garde populaire, sous les ordres de Mansour Daou. Beaucoup de manifestants ont été tués par la garde populaire. » « Mansour Daou était un adepte convaincu de la répression des manifestations et de l'affrontement ouvert », résume-t-il.

Le 20 février, Saïf al-Islam brandit le spectre d'une guerre civile. « Il y a un avant et un après sa fameuse intervention du 20 février, commente Senoussi. Avant cette date, il espérait calmer la situation. Toutefois, quand il est devenu clair que les protestataires portaient des armes, Saïf a alors pensé qu'il fallait les empêcher à tout prix d'avancer d'est en ouest. Il voulait absolument que le régime garde sous son contrôle Brega, Ras Lanouf et les sites pétroliers voisins. C'était là une carte maîtresse pour toute négociation future, même avec l'Occident. Saïf tenait à ce que ces sites ne tombent pas, et qu'il n'y ait pas non

plus de scission avec l'Est. Il voulait, en somme, préserver le régime en place, fut-ce *manu militari*, et il est resté fidèle à cette vision jusqu'à la chute de Tripoli. »

À Tripoli, l'entrée de deux journalistes⁶ dans les locaux désertés des services de renseignements où se pratiquaient, il y a peu encore, les interceptions numériques, permettra de mesurer l'espionnage organisé et massif des opposants dans le pays, *via* les dispositifs de serveillance du Net élaborés en France. La salle est baptisée « HQ2 » par les Libyens et les Français. Au mur sont encore affichées de petites pancartes siglées « Amesys ». Le matériel français a servi d'outil de contre-insurrection, au moment même où Nicolas Sarkozy se découvrait favorable à l'opposition.

Depuis lors, la justice française a été saisie par deux ONG⁷, qui accusent la société Amesys, spécialisée dans le renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), absorbée par le groupe Bull en 2010, d'avoir fourni matériellement les moyens à la dictature libyenne de réprimer ses opposants politiques.

Notes

- <u>1</u>. Plusieurs enquêtes seront ouvertes en avril 2011, jusqu'à sa condamnation à la prison à perpétuité, en juin 2012. Remis en liberté conditionnelle, en août 2013, il est acquitté en mars 2017 pour son rôle dans la répression de 2011.
- 2. Le 12 janvier, Michèle Alliot-Marie, ministre des Affaires étrangères, suggère à l'Assemblée nationale que « le savoir-faire, reconnu dans le monde entier, de nos forces de sécurité, permette de régler des situations sécuritaires de ce type ». « C'est la raison pour laquelle nous proposons effectivement aux deux pays [l'Algérie et la Tunisie] de permettre, dans le cadre de nos coopérations, d'agir pour que le droit de manifester puisse se faire en même temps que l'assurance de la sécurité. »
- <u>3</u>. Ce témoignage, ainsi que ceux qui suivent, ont été recueillis, entre juin 2013 et décembre 2015, par le juge d'instruction Claude Choquet, qui est rattaché au pôle « crimes contre l'humanité », « génocide » et « crimes de guerre » du tribunal de grande instance de Paris.
 - <u>4</u>. Audition du 20 septembre 2012. Document en possession des auteurs.
 - 5. Le massacre d'Abu Salim aurait fait plus d'un millier de victimes.
 - 6. Deux journalistes du Wall Street Journal.
- 7. La Ligue des droits de l'homme (LDH) et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).

Paris-Tripoli-Paris

Où Ziad Takieddine rapporte 1,5 million d'euros en cash de Tripoli

L'avion privé ramenant Ziad Takieddine à l'aéroport du Bourget s'est posé depuis un moment, mais il tourne encore sur le tarmac. Samedi 5 mars 2011, le vol 5A-AUD, assuré par un Jet Bombardier 5000, équipé de deux moteurs Rolls-Royce, a atterri vers 18 h 30, en provenance de Tripoli, avec à bord deux journalistes du *Journal du dimanche*, qui viennent grâce à lui de rencontrer Kadhafi.

Zorro s'impatiente. « J'ai demandé au capitaine ce qu'il se passait, il m'a dit que nous attendions la police, s'est souvenu Takieddine. Lorsque l'avion s'est arrêté, il y avait deux ou trois voitures de police présentes. L'hôtesse a ouvert la porte de l'avion. Trois personnes de la police sont montées. Les passeports ont été demandés. J'ai informé une policière que je devais partir. Elle est partie avec mon passeport¹. »

Lorsqu'il récupère son passeport et descend enfin de l'avion, l'intermédiaire ne tarde pas à se présenter vers la sortie. Les journalistes rejoignent au plus vite le *JDD*, dont c'est l'heure du bouclage. Mais les douaniers Younase H., Alex E. et Karim A., postés au Terminal 1, stoppent Takieddine et lui demandent, selon la formule rituelle, s'il a quelque chose à déclarer. Il répond que non. Il doit quand même ouvrir sa valise. Et l'examen du bagage s'avère « positif » : la valise est remplie de liasses de billets de 100 et de 500 euros conditionnées sous vide. On songe à l'un de ces sacs fournis, en 2006 et 2007, par Abdballah Senoussi. Ou encore à l'interpellation de Takieddine par la douane en 1994, déjà.

Pour Takieddine, les ennuis commencent. Il est placé en retenue douanière,

tandis que les agents munis de gants en latex entreprennent de compter les billets déposés sur une table. À 0 heure 55, ils inscrivent sur leur PV avoir devant eux dix liasses contenant 10 000 billets de 100 euros, et une liasse de 1 000 billets de 500, soit un total de 1,5 million d'euros.

- « Quand êtes-vous parti pour la Libye ? questionne un douanier.
- Il y a deux jours. J'étais seul, répond Takieddine. Je suis parti à Tripoli *via* Malte.
 - Quel était le motif de votre voyage ?
- Déplacement professionnel, comme conseiller économique auprès du gouvernement libyen². »

Les douaniers lui demandent s'il reconnaît les faits, et il ne peut guère faire autrement.

- « Qui vous a remis les billets de banque ? demandent-ils.
- Le gouvernement libyen. L'argent est pour moi, ce sont mes honoraires pour mon travail. »

Prié de détailler son parcours, Takieddine explique :

« — Je suis parti de Tripoli, samedi à 16 h 30. Le vol avait eu de retard, il devait partir à 13 heures. Ce vol a été retardé, car il a fallu embarquer les journalistes. C'était un avion privé appartenant à une société libyenne et *handlé* par la société Signature. Personnellement, je souhaitais aller à Londres pour voir mes enfants, mais, comme il y avait deux journalistes qui voulaient faire paraître un article, nous avons atterri au Bourget. Nous avons atterri à 18 h 30. À l'arrivée de l'avion au Bourget, nous avons été accueillis par des policiers qui nous ont demandé nos passeports. Pour ce qui me concerne, je devais repartir sur Londres avec le même avion³. »

En réalité, aucun plan de vol n'était déposé pour Londres, mais l'avion privé a été affrété par les autorités libyennes. L'intermédiaire dit qu'il espérait prendre un avion de ligne, mais les vols étaient annulés ou complets.

« Les autorités m'ont dit qu'ils allaient affréter un avion pour que je quitte la Libye. C'est un directeur de cabinet de Kadhafi qui s'est occupé du vol. C'est également lui qui m'a indiqué que les journalistes allaient partir avec moi. »

Alors que le scoop de l'interview de Kadhafi a boosté, ce dimanche-là, une nouvelle formule du *JDD*, le retour des journalistes en compagnie du « sulfureux intermédiaire » pique la curiosité de la presse⁴. Si le journal reste silencieux, Takieddine va dire qu'il a non seulement « programmé » l'interview du Guide avec Saïf al-Islam Kadhafi et Abdallah Senoussi, mais qu'il en a informé Claude

Guéant.

« Kadhafi avait besoin d'une tribune, j'ai conseillé à son entourage, et notamment à M. Bachir Saleh, de parler à la presse, explique-t-il aux douaniers. J'ai participé à cette démarche en conseillant à M. Kadhafi de répondre à ces journalistes que je connaissais. De même, j'ai expliqué à ces journalistes que les autorités libyennes leur donneraient accès à l'information sans restriction, et que je m'en portais garant. Sans moi, ce climat de confiance n'aurait pas eu lieu, et cette interview n'aurait pas été réalisée. Je pense que la France peut être amenée à faciliter une sortie du pouvoir digne, qui serait favorable à la population (*sic*). Des articles de presse peuvent y contribuer. Je considère que ce service rendu aux autorités libyennes faisait partie de mon travail de conseiller économique et financier. Ce service n'a pas généré de rémunération particulière, c'était intégré dans mes honoraires annuels⁵. »

L'intermédiaire explique qu'il se rend « environ huit fois par an en Libye depuis 2006 ». « Cela varie selon l'activité, ajoute-t-il. J'ai travaillé sur la préparation de visite des responsables français, de M. Hortefeux, de M. Sarkozy, sur la libération des infirmières, sur des voyages de Claude Guéant. L'objet était l'ouverture de la nouvelle page avec la France. »

Aujourd'hui, les temps ont changé pour « l'ouvreur de la page ». C'est l'heure de la guerre.

Takieddine précise aussi qu'il s'était rendu en Libye « porteur d'un message de Claude Guéant », mais il n'a pas été en mesure de transmettre la « réponse » de Kadhafi, « compte tenu des circonstances de [son] "accueil" à l'arrivée »⁶. L'intermédiaire avait assisté à l'interview du Guide. Mouammar Kadhafi n'avait pas voulu répondre à la dernière question du *JDD*, sur les financements politiques. « Il avait dit : "*Koli Chay Bi Wakktihi* "[arabe phonétique], qui, en français, veut dire : "Chaque chose en son temps" », résume Takieddine.

Takieddine prétendait avoir transmis le message de Guéant lors d'un aparté avec le Guide. La France serait « d'accord pour éviter la guerre », dans l'hypothèse où « le fils de M. Kadhafi devenait Premier ministre en attendant le départ de son père », d'ici à « la date limite de l'anniversaire de la révolution libyenne, le 1^{er} septembre 2011 ». « La réponse fut sanglante, résume Takieddine. M. Kadhafi m'a demandé de dire à M. Guéant que M. Sarkozy était un fou, parce qu'il fallait bien se rendre compte que le Qatar était derrière cette révolution, à travers Al-Qaïda. Kadhafi était furieux d'avoir continuellement financé M. Sarkozy, et que celui-ci se retournait contre lui. Il l'appelait "le mendiant". »

L'arrivée de la police au Bourget a été téléguidée, selon l'intermédiaire. « Je suis convaincu que M. Guéant, qui savait que j'étais en Libye, a demandé mon interpellation, se plaint-il. Il devait être persuadé que je détenais des preuves de ce financement, que j'aurais obtenues lors de ma visite en Libye — ce qui explique d'ailleurs la fouille à corps que j'ai dû subir⁸. »

Un autre messager fait l'aller-retour Paris-Tripoli. Ancien conseiller de plusieurs chefs d'État africains, Robert Dulas, 63 ans, est l'un des patrons d'une société militaire privée, la Secopex⁹, qui a offert ses services à la Jamahiriya deux ans plus tôt. Jadis, Dulas s'est vu confier des missions sensibles par le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny¹⁰. Il a « délivré des messages » à d'autres présidents, et parfois « convoyé de l'argent pour lui ». Il a rencontré ainsi le président sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Burkinabé Blaise Compaoré, le Gabonais Omar Bongo¹¹. Et aussi Mouammar Kadhafi, en une seule occasion. Mais Dulas a encore conseillé l'Ivoirien Robert Gueï¹² et le Centrafricain François Bozizé¹³.

En pleine lune de miel franco-libyenne, Dulas et son associé, Pierre Marziali, un ancien sous-officier parachutiste du 3º RPIMa, sont allés à Tripoli proposer la création d'une académie militaire. C'est Bachir Saleh qui les fait venir, mais c'est un fiasco. Mouammar Kadhafi se présente à l'une des réunions, dit quelques mots à Moussa Koussa, et puis s'en va.

En mars 2011, lorsque Dulas revient à Tripoli, c'est une nouvelle fois à la demande de Saleh, mais cette fois « en urgence ». Sur place, il rencontre le ministre de la Communication, Abdallah Mansour, l'un des neveux, et le plus proche, de Kadhafi. Mansour explique à Dulas qu'il ne comprend pas leurs problèmes avec la France, après la normalisation de ces dernières années. « Moi, je lui ai dit que ce serait bien si Kadhafi laissait le pouvoir, passait la main, rapporte Robert Dulas. Il m'a été répondu que c'est ce qui était prévu par le Guide lui-même¹⁴. » Après l'entrevue, le conseiller français est amené « dans un hôtel face à la mer », où il se retrouve seul et sans moyen de communication. Et puis...

« En pleine nuit, on est venu me chercher à mon hôtel. On m'a fait monter dans un 4 × 4, et on m'a amené dans un immeuble, et nous sommes descendus dans une cave peu éclairée. Nous avons attendu un peu et, d'un coup, Kadhafi est arrivé. Les deux militaires qui m'accompagnaient l'ont salué, Kadhafi ne m'a pas parlé et s'est juste contenté de me mettre la main sur l'épaule. Il s'en est allé. Puis l'un des deux militaires m'a parlé en Français et m'a dit que le Guide était

"venu me renifler", tel un animal¹⁵. »

Robert Dulas regagne son hôtel. Puis il revoit Abdallah Mansour, qui lui demande s'il peut revenir avec du conseil militaire. Lorsqu'il regagne Paris, il transmet la substance des entretiens à un homme d'affaires qui lui sert de « passerelle avec Bernard Squarcini et Claude Guéant ». Le deuxième messager est aussi contacté par *Le Figaro*, qui tente d'obtenir une interview du Guide libyen à son tour¹⁶. Il intervient avec succès auprès de Bachir Saleh, en lui expliquant que ce « serait un bon moyen de diffuser l'information selon laquelle il était prêt à se retirer ». L'interview se fait, mais les déclarations de Kadhafi accusant le président français d'être venu « sous [sa] tente » pour lui « demander un soutien financier », lui permettant de « gagner les élections » ne sont pas reprises.

Peu après la première visite, Abdallah Mansour rappelle Dulas, pour lui proposer « un mandat de Kadhafi [l']autorisant à préparer des réunions de concertations en vue de son éventuel départ de la présidence ». Il revient donc à Tripoli avec son associé Pierre Marziali. Au lendemain de la déclaration filmée de Kadhafi, Dulas et Marziali sont reçus par le Premier ministre, Baghdadi al-Mahmoudi, en présence d'Abdallah Mansour et de deux autres conseillers.

« Au centre de la table, il y avait un micro-espion grossier sous forme de réveil, explique Robert Dulas. Lors de cette réunion, le Premier ministre a réitéré leurs demandes : besoin d'armement, de munitions, de techniciens militaires spécialisés dans la formation et l'encadrement. Il a ajouté que, pour les autres dossiers, il m'en reparlerait plus tard : à savoir la gestion de la communication, la fourniture d'aliments, de médicaments, et de leur amener des spécialistes dans le domaine des comptes off shore. Les besoins d'armements et de munitions, c'était pour faire la guerre au Conseil national de transition. Les autres besoins, c'était en prévision des probables futurs embargos de la France. Aux demandes militaires, j'ai répondu que non, que je ne pouvais pas jouer contre mon propre pays. Pour le reste, j'ai dit que je pouvais les aider. C'est à ce moment-là que Baghdadi al-Mahmoudi s'est levé et m'a parlé en arabe avec courroux. Et c'est alors que le traducteur a traduit : "Vous êtes un peu fleur bleue! Onze fois en six mois, M. Guéant était à la place où vous vous trouvez... Est-ce que vous pensez que c'était uniquement pour venir nous saluer¹⁷?" »

Questionné plus tard sur cet épisode qu'il a relaté dans un livre¹⁸, Dulas reste sibyllin : « Je ne peux pas vous dire ce que M. Baghdadi m'a dit, parce que cela met en cause de hautes personnalités françaises qui étaient en place à l'époque. Je tombe de ma chaise. Je savais qu'il y avait une relation particulière. Personne n'allait voir Kadhafi sans repartir avec une enveloppe, cela n'existait pas. Quand

il m'explique la chose, je comprends qu'à un certain niveau, ce n'était plus des enveloppes, mais des valises... C'est direct. C'est spontané. C'est même du courroux, de la colère de la part du Premier ministre. Puisqu'il me dit : "Comment vous pouvez vous dégonfler [...] alors que, chez vous, à un échelon supérieur, on n'a pas hésité à venir s'approvisionner¹⁹?" »

Dulas savait que l'argent libyen pouvait couler à flots. En Côte d'Ivoire, lorsqu'il conseillait le Président, il avait « vu » un commandant de gendarmerie et l'aide de camp du Président « se rendre à l'arrivée de l'avion venant de Tripoli, et revenir avec des valises ». « Tous les Touaregs qui étaient leaders d'un groupe quelconque m'ont dit, sans complexe, que systématiquement un entretien avec Kadhafi se soldait par la remise d'une enveloppe remplie de dollars, a-t-il expliqué aux enquêteurs. En ce qui concerne les valises, la confirmation m'a été donnée par Ashraf, l'aide de camp d'Abdallah Mansour, le jour où j'ai vu les gardes d'Abdallah Mansour remonter d'une cave deux sacs de sport remplis de dollars à Ashraf. Ce jour-là, j'ai vu qu'ils extrayaient et se répartissaient de fortes sommes d'argent. »

Robert Dulas consigne le résultat de ces pourparlers sans évoquer toutes ces considérations. Il note fidèlement les exigences libyennes. « La demande est claire : "Transmettez le message, le président Kadhafi est prêt à se retirer." M. Baghdadi me dit la même chose qu'Abdallah Mansour. J'écris d'ailleurs dans mes notes que Kadhafi est d'accord. »

Au retour, une mauvaise surprise attend pourtant le deuxième messager à l'aéroport de Toulouse. Il est arrêté à son tour par les services de la douane, accompagnés cette fois par les services de renseignements. Pour le conseiller militaire, c'est la douche froide.

« Mes documents sont saisis et photocopiés, raconte-t-il. Tout était mentionné dans ces notes, y compris nos refus de collaborer militairement avec le régime. Je suis systématiquement contrôlé à mon entrée en France, aux aéroports, lors de mes déplacements, mais cela ne va jamais au-delà. Je n'ai jamais eu droit à une fouille comme cela. Cette fois, cela a été une fouille et une saisie²⁰. »

Il n'y a aucun hasard.

Mais l'épilogue de la médiation de Robert Dulas est plus dramatique. Le 11 mai 2011, son associé Pierre Marziali est abattu dans une rue de Benghazi par des membres cagoulés d'une brigade rebelle, alors qu'il rejoint une villa de location, accompagné de quatre collaborateurs. L'ancien militaire avait le projet

d'« ouvrir un couloir jusqu'à l'Égypte pour sécuriser les déplacements de diplomates et d'hommes d'affaires ». En sortant d'un restaurant, son groupe est stoppé dans une ruelle. Les cinq hommes désarmés sont plaqués au sol, mains dans le dos, lorsque Marziali est touché par un tir dans le dos. Ses collaborateurs, accusés d'espionnage, sont détenus une dizaine de jours, et finalement libérés.

Quelques semaines plus tôt, Marziali et Dulas avaient transmis une note à l'Élysée sur les dangers de l'infiltration du CNT par les djihadistes, mais aussi sur « la disparition de 1 200 ogives de gaz sarin dans une caserne de la ville de Ghat ». La note accusatrice a-t-elle fuité vers Benghazi ? Les djihadistes ont-ils été informés des contacts des Français de Secopex au plus haut niveau à Tripoli ? Le fait que Marziali a été exécuté par un homme cagoulé intrigue²¹. Robert Dulas n'exclut pas que les services français aient eux-mêmes éliminé son associé²².

D'autres messagers apparaissent. Un avocat bien connu en Afrique, Marcel Ceccaldi, ami de Gérard Longuet, alors ministre de la Défense, est contacté par les Libyens dès le mois de février. Bachir Saleh le fait venir à Tripoli, où il est reçu par un groupe de dignitaires et de responsables, parmi lesquels Abdallah Mansour, le neveu tout-puissant. Après avoir été « adoubé » par ce groupe, il est désigné par Saïf al-Islam Kadhafi, qui lui fait obtenir un visa d'entrée permanent. L'avocat se rend à Tripoli, environ dix jours par mois, pour échafauder des ripostes juridiques en concertation avec les pays de l'Union africaine. Simultanément, un ancien député européen devenu consultant international, Michel Scarbonchi, proche de son cousin Bernard Squarcini, le patron de la DGSI, se mobilise pour « soutenir le plan de paix proposé par le Club des 5 de l'Union africaine²³ ». Il se déclare « pour la protection des populations de Benghazi », mais « contre la guerre totale menée par l'Otan contre la Libye »²⁴. Une « personnalité africaine » l'oriente sur Bachir Saleh, qui le prend en charge.

Alors que plusieurs figures du régime brandissent la menace de révélations sur les financements accordés à Nicolas Sarkozy, Mouammar Kadhafi ne donne pas l'ordre d'aller jusqu'au bout. Tripoli bruisse de l'imminence de la diffusion prochaine de documents. Chacun cherche à savoir ce qu'il en est. L'ambassadeur de François Gouyette, en témoigne aussi :

« Après avoir entendu les déclarations de Saïf al-Islam, avant de quitter la Libye, j'ai eu une conversation avec un contact libyen ayant appartenu au cercle

rapproché de Kadhafi, auquel il n'appartenait plus à ce moment-là, et je lui ai donc posé la question de savoir ce qu'il en était, s'il avait entendu parler de ce financement dont faisait état Saïf al-Islam. Et cette personne m'a donc dit que c'était une chose connue parmi les proches du pouvoir libyen, qu'il y avait eu effectivement un financement de la campagne présidentielle de M. Sarkozy. Cette personne ne m'a pas donné de précision, ni sur le montant ni sur les modalités. À ma connaissance elle n'a en aucune façon participé à l'opération dont elle a fait état. Je précise, sur votre question, que je ne souhaite pas mentionner son identité, car je ne voudrais pas que cela puisse avoir des conséquences négatives pour elle²⁵. »

Notes

- **1**. Audition de Zaid Takieddine par la douane judiciaire, 10 novembre 2011.
- 2. Procès-verbal d'audition de Ziad Takieddine, 5 mars 2011.
- 3. Audition de Ziad Takieddine, 6 mars 2011.
- <u>4</u>. *L'Obs* s'étonne de l'« étrange interview » et « des conditions dans lesquelles cet entretien a été réalisé ». Questionné par l'*Obs*, le directeur du *JDD* refuse de « confirmer que l'intermédiaire a organisé la rencontre » en lui opposant le secret des sources, mais, en interne, il assume le reportage.
- <u>5</u>. L'intermédiaire avance que l'argent saisi correspond à des bénéfices attendus d'une opération associant Honeywell et une société libyenne, Rida Technical Services, mais les dirigeants de ces deux sociétés le contesteront farouchement.
 - 6. Audition du 9 mai 2012.
 - 7. Audition par les enquêteurs du 13 mars 2014.
 - 8. Audition du 9 mai 2012.
- 9. Créée en 2003, par un ancien militaire, Pierre Marziali, Secopex disposait d'un fichier de 4 500 profils, militaires, policiers et douaniers, en active ou retraités, et avait obtenu l'agrément d'organisme de sûreté reconnu (RSO) pour tous les types d'installations maritimes. Secopex a recruté pour le Darfour, la Somalie, la Centrafrique ou Madagascar.
 - 10. Président de la Côte d'Ivoire durant trente-trois ans, de 1960 à 1993.
- 11. Respectivement présidents du Sénégal de 1960 à 1980, du Burkina Faso de 1987 à 2014, et du Gabon du 1967 à 2009.
- 12. À la tête d'un Conseil national de Salut public, le général Gueï, président durant mois d'un an en 2000 –, est mort assassiné en 2002.
- 13. Arrivé au pouvoir par un coup d'État, François Bozizé est président de la République centrafricaine de 2003 à 2013.
 - 14. Audition de Robert Dulas, 10 février 2015.
 - 15. Ibidem.
- <u>16</u>. Thierry Oberlé, rédacteur en chef du *Figaro*, contacte Robert Dulas. « Kadhafi : "Je vais gagner car le peuple est avec moi" », Delphine Minoui, *Le Figaro*, 16 mars 2011.
 - 17. Audition citée de Robert Dulas.
 - 18. *Mort pour la Françafrique*, Robert Dulas, Stock, 2014.
- 19. « Guerre en Libye : les vérités qui dérangent d'un homme de l'ombre », recueilli par les auteurs, Mediapart, 29 octobre 2014.
 - 20. Ibidem.
 - 21. Ce qui n'était jamais le cas des rebelles, ont souligné les hommes entourant Marziali.
- 22. Répondant à une question des enquêteurs sur son souhait que « les langues se délient dans les services », Robert Dulas explique son sentiment : « Je pense qu'à partir du moment où quelqu'un prend l'engagement de rentrer dans un service, il est forcé de l'exécuter quelle que soit la mission qu'on lui donne. Je pense que c'est le cas pour la personne qui a été obligé de tuer Pierre, et je pense que la pression est moins forte aujourd'hui, parce que la hiérarchie a changé, et qu'il se pose peut-être des questions sur la mission qu'il a faite [tuer Pierre]. » « De quel services parlez-vous ? », insistent les enquêteurs. Réponse de Dulas : « De la DGSE. »
 - 23. Radical de gauche depuis sa jeunesse, Scarbonchi est nº 14 sur la liste Énergie radicale aux

européennes, qui compte 13 élus, et il remplace Bernard Tapie, en janvier 1997, lors de la démission de ce dernier. N° 24 sur la liste PS-MRG-MRC aux européennes, il reprend place au Parlement européen, en 2001, avant d'arrêter la politique en 2004.

- <u>24</u>. Scarbonchi mobilise l'association des anciens députés européens, avec Thierry Cornillet (UDF puis MoDem) redevenu membre de cette instance en 2017, Margie Sudre (UMP), l'ancienne secrétaire d'État à la francophonie, et John Alexander Corrie, un conservateur britannique. Ce groupe effectue deux missions en Libye et transmet des notes à Alain Juppé, ainsi qu'aux socialistes Stéphane Le Foll et Jean-Christophe Cambadélis.
 - 25. Audition de François Gouyette du 31 janvier 2014.

La guerre à tout prix

Où la France déclenche une guerre à partir d'informations « erronnées »

Le temps presse pour Nicolas Sarkozy.

Le 10 mars 2011, le président de la République le dit clairement devant une délégation d'opposants à Kadhafi réunis à l'Élysée. Il n'y a pas d'autre choix qu'une guerre en Libye : « Dites-moi si je me trompe, mais il me semble que le temps de l'aide humanitaire est passé. D'autres pensent à une interdiction de survol, une *no fly zone*, pour les avions de Kadhafi. Je crois comprendre que cette formule, aussi, est très insuffisante, compte tenu de l'accélération des événements. Non. Je suis arrivé à la conclusion – arrêtez-moi, là aussi, si je me trompe – que la seule solution, face à la violence qui se déchaîne et à l'étendue des crimes qui sont commis, est une opération militaire. »

Un homme est dans la pièce, qui consigne la scène. Il n'est pas membre du gouvernement ou diplomate, pas agent secret ni conseiller présidentiel. C'est un intellectuel, qui se rêve en homme d'action : Bernard-Henri Lévy. Le philosophe revient de Libye, où il a rencontré quelques jours plus tôt des porte-parole de l'opposition. Et il est en train de gagner son pari. Lui appelle cela « un coup de force du style Massoud à Paris¹ », du nom du commandant afghan venu demander l'aide de la France face aux talibans en 2001.

La guerre est parfois comme un projet qu'il faut vendre. À Sarkozy. Aux Français. À la communauté internationale. Pour ses promoteurs, l'argument sonne comme une alarme sincère : des tueries de masses ont lieu en Libye, et le pire est enclenché. Un « génocide » même – le terme est prononcé lors d'une conférence de presse à l'ONU par un diplomate libyen entré en dissidence,

Ibrahim Dabbashi. « Ce n'est pas une hypothèse d'école, c'est un massacre annoncé », confirme BHL².

Le président français et le philosophe s'appellent et se voient un nombre de fois incalculable dans les jours qui précèdent l'offensive militaire. La France a tant à se faire pardonner, après sa gestion apathique des printemps arabes en Tunisie et en Égypte – Sarkozy plus encore après ses compromissions à visages multiples avec la dictature libyenne.

Et l'occasion est trop belle, à un an de l'élection présidentielle qui doit voir Sarkozy briguer un second mandat. L'étoffe du chef de guerre plaît. Toute la classe politique française est au garde-à-vous. L'opinion publique appuie, elle aussi, massivement l'idée d'une intervention militaire pour empêcher qu'un dictateur fou commette des massacres de masse. Qui pourrait être contre ? C'est la « guerre juste », selon l'expression de BHL.

Problème: pour d'autres, c'est une guerre aux motivations incertaines.

Quiconque pense aujourd'hui à la guerre en Libye croit se souvenir de bonne foi que Kadhafi a envoyé son aviation bombarder sa propre population le 21 février 2011. L'« information » est diffusée en premier, ce jour-là, par la chaîne qatarie Al Jazeera, sur la base d'un appel téléphonique. Elle est reprise dans la foulée par l'ensemble des médias, sans vérification. Il n'existe en réalité aucune preuve de cette scène. Pour la simple et bonne raison qu'elle n'a jamais existé, comme le confirment deux officiels américains de haut rang. Le ministre de la Défense, Robert Gates, témoigne devant le Congrès : « Nous avons vu les informations de presse, mais nous n'avons aucune confirmation de cela. » Le général Mike Mullen, chef d'état-major des armées, abonde : « C'est vrai, nous n'avons eu aucune confirmation de quoi que ce soit³. »

En coulisses, l'administration Obama, dont certains membres restent hantés par le fiasco irakien et le mensonge sur les armes de destruction massive de Saddam Hussein, se déchire sur l'opportunité d'une opération militaire en Libye. Barack Obama lui-même, appuyé par le vice-président Joe Biden et Robert Gates, est réticent à mettre flamberge au vent. Mais une puissante faction interventionniste, composée notamment de Hillary Clinton (secrétaire d'État) et Susan Rice (ambassadrice à l'ONU), s'active en sens opposé. « Je ne veux pas être celle qui fait rappeler les avions et provoque un massacre à Benghazi », confie Hillary Clinton citée par le *New York Times*⁴. Barack Obama cède, et les États-Unis soutiennent finalement l'activisme débridé de Nicolas Sarkozy, alors que le président américain confiera plus tard avoir commis avec la Libye sa

« pire erreur », comparant la situation à un « merdier » (« shit show ») 5 .

Pour la France, le choix est moral, selon l'élément de langage défendu avec force par exemple par le diplomate Gérard Araud, représentant permanent à l'ONU. Il faut entrer en guerre, ou ce sera demain un bain de sang que les consciences occidentales devront porter comme le fardeau du massacre de Srebrenica.

Mais, au sein du gouvernement français, tout ne paraît pas pour autant aussi évident. Du moins dans un premier temps. Début mars, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, déclare ainsi, lors d'une réunion internationale au Caire, qu'« une intervention militaire occidentale en Libye [aurait] des effets tout à fait négatifs⁶ ».

Infatigable avocat de la « guerre juste », BHL, lui, maintient la pression. Il raconte dans *La Guerre sans l'aimer* avoir commencé à rédiger au nom des insurgés libyens, le 12 mars, le brouillon d'un appel, dont le contenu est important parce qu'il signale bien l'état d'esprit du philosophe à cet instant. Une fois encore, il emboîte le pas à la thèse des massacres en cours et d'un régime Kadhafi bombardant des civils : « Le tyran s'est ressaisi. [...] Ses avions, ses chars, son artillerie nous pilonnent jour et nuit en plein désert. » Nicolas Sarkozy pense pareil, même si l'à-peu-près semble décidément de mise à l'aube de la guerre : « Les victimes de la répression qu'il [Kadhafi – nda] a déclenchée se comptent, apparemment, par milliers. Il reste à vérifier les chiffres, mais, en toute hypothèse, c'est beaucoup », dit-il, selon des propos rapportés par BHL.

Côté libyen, c'est une autre forme de pression qui est à l'œuvre. Le 15, Mouammar Kadhafi se confie à une journaliste du *Figaro* venue l'interviewer à Tripoli : « Mon cher ami Sarkozy a un désordre mental... C'est moi qui l'ai fait arriver au pouvoir. Nous lui avons donné le financement nécessaire pour qu'il puisse gagner l'élection. [...] Il est venu me voir, dans cette tente. Il nous a demandé un montant, on lui a donné le montant. Pour nous, en tant que Libyens, si le président de la République française gagne les élections grâce à nos fonds, c'est vraiment un gain⁷. » Le lendemain, son fils, Saïf al-Islam Kadhafi, se fait encore plus menaçant devant les caméras de la chaîne Euronews : « Il faut que Sarkozy rende l'argent qu'il a accepté de la Libye pour financer sa campagne électorale. »

Efficace. Vingt-quatre heures plus tard, la France se presse d'aller chercher auprès de l'ONU la légitimité nécessaire pour entrer en guerre sans donner le

sentiment de contourner la communauté internationale. Alain Juppé, qui change de pied de manière spectaculaire, se rend devant le Conseil de sécurité, où il porte avec l'Angleterre et le Liban, soutenus par les États-Unis, la résolution nº 1973 visant à l'établissement d'une *no fly zone* dans le ciel libyen. Il déclare : « La situation sur le terrain est plus alarmante que jamais, marquée par de violentes reconquêtes des villes. [...] Nous avons très peu de temps — peut-être seulement quelques heures. »

Le 17 mars, le Conseil de sécurité adopte donc cette résolution autorisant une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye et l'emploi de « toutes mesures nécessaires ». Elle ouvre de fait la voie à une opération militaire, limitée sur le papier à un but « humanitaire » (protéger les populations civiles) et à des frappes aériennes ciblées, et proscrivant en théorie tout envoi de troupes terrestres. La France la baptisera Harmattan.

Les premières bombes – françaises, et bien réelles, celles-là – tombent sur la Libye le 19 mars.

Le 20 mars, dans un mail qu'il adresse à la secrétaire d'État Hillary Clinton⁸, son conseiller Sidney Blumenthal, proche des services spéciaux américains, analyse crûment l'objectif de Nicolas Sarkozy :

« Des personnes ayant accès aux militaires et agents de sécurité français et britanniques indiquent en toute confiance que le président français Nicolas Sarkozy prévoit que la France va mener les attaques sur la Libye de Mouammar Kadhafi pendant une longue période. »

S'il est « sincèrement inquiet » pour la population de Benghazi, le président français voit également dans la situation une « opportunité pour la France de se réaffirmer en tant que puissance militaire ». Le 22 mars, Blumenthal livre des précisions sur les préparatifs français :

« Depuis fin février 2011, des officiers de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) ont entamé une série de rencontres secrètes avec l'actuel dirigeant du Conseil national de transition, Moustapha Jalil, et le général Abdelfattah Younès, qui sera bientôt le commandant des troupes rebelles autour de Benghazi. [...] Les officiers de la DGSE ont fourni de l'argent et des conseils pour appuyer la formation du CNT.

Ces officiers ont expliqué à Jalil et à Younès qu'ils parlaient sous les ordres du président français Nicolas Sarkozy, et ils ont promis que, dès que le CNT serait organisé, la France reconnaîtrait le Conseil comme le nouveau gouvernement de la Libye. [...] En retour, pour cet appui, les officiers de la DGSE ont indiqué qu'ils attendaient du nouveau gouvernement libyen de favoriser les entreprises

françaises et les intérêts nationaux, en particulier dans le domaine pétrolier. Jalil et Younès ont approuvé. »

L'analyse à froid des événements qui ont précipité le déclenchement de l'opération Harmattan soulève aujourd'hui une grave question. La guerre en Libye est-elle à la France de 2011 ce que celle d'Irak a été aux États-Unis de 2003 – « *a big lie* », comme on dit outre-Atlantique ? Le « grand mensonge » qui permet à un gouvernement d'achever des visées militaires dont les justifications politiques avancées publiquement cachent d'autres raisons, indicibles par définition.

On l'a vu : d'aviation libyenne bombardant les foules en février 2011, il ne fut rien. Mais une autre séquence ayant justifié l'engagement de la force suscite également des doutes. Elle concerne la colonne de blindés envoyée par Kadhafi pour massacrer la ville insurgée de Benghazi. L'humanitaire et essayiste Rony Brauman, ancien président de l'ONG Médecins sans frontières (MSF), ne cache pas son scepticisme dans les colonnes du *Monde* : « De la colonne de chars qui faisait route sur Benghazi pour lancer l'assaut final et qu'il fallait à tout prix arrêter, il n'existe aucune image, pas plus d'ailleurs que du non moins fameux mitraillage aérien de manifestants à Tripoli quelques semaines plus tôt, en dépit des innombrables caméras individuelles, ainsi que des Awac et des satellites observant de près et sans relâche toute la région⁹. »

Deux photoreporters, Matthias Bruggmann et Éric Bouvet, lui répondent vertement, affirmant qu'ils étaient sur place et ont bien vu ladite colonne¹⁰. Sans « mettre en doute leur témoignage, ni la bonne foi de leur critique », Brauman précise : « Vingt-cinq chars étaient massés aux portes de Banghazi depuis plusieurs semaines, harcelant la population insurgée sans pouvoir pénétrer au cœur de la ville. C'est assurément une partie de ceux-ci qu'ont vus les photographes. »

« Pour l'existence de la colonne de chars, je ne comprends même pas comment on peut la remettre en cause ! J'ai vu les dégâts qu'elle a commis à l'entrée de Benghazi. J'ai vu les images de la colonne, prises depuis les airs, à l'instant où on l'a stoppée. Et j'ai interviewé, pour mon film *Le Serment de Tobrouk*, le pilote français qui, le 19 mars, a effectué les premiers tirs. Tout cela existe. Le mettre en doute, c'est du quasi-négationnisme ! Nicolas Sarkozy a très tôt saisi l'idée qu'il fallait prendre au sérieux les menaces venant d'une dictature sans limites. J'ai senti chez lui une incroyable détermination à faire tomber le régime à partir de ce moment », plaide Bernard-Henri Lévy¹¹.

Colonne harcelante ou colonne meurtrière, la guestion reste en débat, mais

une chose paraît certaine : les blindés kadhafistes présents dans les alentours de Benghazi commencent à faire demi-tour, le 19 mars, dans les heures qui précèdent les premiers bombardements français sur la Libye.

En Angleterre, une commission parlementaire a longuement enquêté sur les prémices de la guerre en Libye. Son rapport final est accablant¹² pour Nicolas Sarkozy et pour David Cameron, le Premier ministre britannique d'alors : « Cette [intervention] n'était pas fondée sur des renseignements exacts. En particulier, le gouvernement n'a pas évalué le fait que les menaces contre les civils étaient surestimées, et que les rebelles comprenaient un nombre significatif d'éléments islamistes. Durant l'été 2011, l'intervention limitée qui visait à protéger les civils s'est transformée de manière opportuniste en une campagne pour faire chuter le régime. Cette politique n'était pas basée sur une vraie stratégie permettant de préparer l'après-Kadhafi. Il en a résulté l'effondrement économique et politique, des guerres entre tribus et entre milices, des crises humanitaires et migratoires, l'extension des violations des droits de l'homme, la propagation des armes du régime libyen dans toute la région, et la croissance de l'État islamique en Afrique du Nord. »

La commission parlementaire britannique, dirigée par un député conservateur – c'est-à-dire du même bord que le Premier ministre Cameron –, s'est employée à démonter minutieusement les éléments de langage de Bernard-Henri Lévy, Nicolas Sarkozy, David Cameron ou de Hillary Clinton, qui ont justifié puis accéléré la guerre. Non, des massacres de populations civiles n'ont pas eu lieu, pas plus qu'un génocide n'était en branle, peut-on lire en substance sous la plume des députés britanniques. Ils reprochent notamment aux Occidentaux de n'avoir pas « vérifié la menace réelle pour les civils posée par le régime de Kadhafi », et parlent d'une stratégie militaire fondée sur des renseignements « erronés ». En un mot : faux.

Les informations provenaient en effet pour l'essentiel des comptes sur les réseaux sociaux d'exilés libyens et d'informations diffusées par les chaînes Al Jazeera (Qatar) et Al Arabiya (Arabie Saoudite), sans confirmation indépendante et officielle.

Le seul élément alarmant concret mis en avant par les députés, ce ne sont pas des actes, mais des mots. Ceux d'un Kadhafi éructant pendant soixante-dix minutes en direct à la télévision libyenne lors d'un discours décousu et pour partie incompréhensible, dans lequel il souffle le chaud et le froid. D'un côté, il menace les insurgés de répression, citant les exemples de Tiananmen (Chine) ou

de Falloujah (Irak). D'un autre, il affirme : « Nous n'avons pas encore utilisé la force. Mais, si nous devons le faire, nous le ferons en vertu de la Constitution libyenne et du droit international. »

« Malgré sa rhétorique, l'affirmation selon laquelle Mouammar Kadhafi aurait ordonné le massacre de populations civiles n'est confortée par aucune preuve fiable. Le régime Kadhafi a repris des villes aux rebelles sans avoir attaqué des civils, début février 2011 », observe le Parlement britannique. Pour asseoir leurs affirmations, les députés s'appuient sur une série d'études précises des morgues des grandes villes du pays qui, du fait du très faible nombre de décès de femmes et d'enfants enregistré, leur permet de conclure à l'absence de tueries de masse de civils en février et mars 2011. Ce qui, bien sûr, ne fait de Kadhafi ni un démocrate ni un humaniste : un début de vraie guerre civile faisait alors rage dans le pays, et le régime en place a réprimé dans le sang les premières vagues d'insurrection.

George Joffé, professeur à l'université de Cambridge et expert de la Libye, explique toutefois devant les députés que « la rhétorique qui a été utilisée était assez saignante, mais il existe des exemples passés de la manière dont Kadhafi se comporte réellement ». « Si vous revenez en arrière, lors des bombardements américains dans les années 1980, de Benghazi et Tripoli, plutôt que d'éliminer les menaces contre le régime à l'est du pays, Kadhafi a passé six mois à essayer de pacifier les tribus qui s'y trouvaient. [En 2011], il aurait été très prudent dans la réponse réelle. La peur du massacre de civils a été largement surestimée », ajoute-t-il.

La presse américaine rendra public, quelques années plus tard, le contenu de certaines conversations téléphoniques enregistrées entre le député démocrate Dennis J. Kucinich et Saïf al-Islam Kadhafi, réputé réformiste, qui s'alarmait avant la guerre : « C'était comme les armes de destruction massives en Irak. C'était basé sur de faux rapports. Les avions libyens bombardent les manifestants, les avions libyens bombardent des quartiers de Tripoli, l'armée libyenne tue des milliers de personnes, etc., et le monde entier découvrira qu'il n'y a pas une seule preuve que ces choses ont eu lieu en Libye¹³. »

Plusieurs ONG, que l'on peut difficilement taxer de complaisance vis-à-vis du régime Kadhafi, sont sur la même ligne. C'est le cas par exemple d'Amnesty International qui, dans un rapport de juin 2011, assure que ses correspondants n'ont pas pu corroborer les allégations de viols de masse par les troupes du régime de Kadhafi, comme l'affirmait pourtant la CPI. Au contraire, le rapport

affirme que des rebelles de Benghazi auraient fait de fausses déclarations, et même fabriqué certains éléments. « La couverture médiatique de la plupart des pays occidentaux a, dès le départ, présenté un aspect unilatéral des événements, dépeignant le mouvement rebelle comme complètement pacifique, et suggérant à plusieurs reprises que les forces de sécurité du régime auraient massacré sans raison des manifestants non armés qui ne présentaient aucun danger », note encore Amnesty¹⁴.

D'après les conclusions d'une autre ONG, Human Rights Watch, la répression initiale de Kadhafi (mi-février 2011) n'a été responsable « que » de deux cent trente-trois victimes tandis que la guerre de Libye, elle, se serait soldée par au moins trente mille morts (chiffre approximatif), d'après les dirigeants du Conseil national de transition (CNT). D'autres, comme le colonel Hicham Bouhagiar, commandant des forces antikadhafistes qui ont participé à la prise de Tripoli, avancent le chiffre de cinquante mille morts, tout aussi invérifiable.

Sur la question des « massacres » qui ont précédé l'intervention militaire, Bernard-Henri Lévy est aujourd'hui plus nuancé que dans le feu de l'action, même s'il ne regrette pas une seule bombe larguée : « D'accord, il n'y a pas eu des massacres de civils. C'était tout l'enjeu de l'intervention, d'éviter qu'il y en ait! Alors, maintenant, est-ce qu'on a empêché un massacre qui n'aurait pas eu lieu ? Ce sont des questions d'ordre franchement bizarre. Il n'existe pas d'histoire des catastrophes évitées. On ne saura jamais ce qui se serait passé si nous n'étions pas intervenus. Mais, à partir moment où l'on avait la colonne de chars en train d'avancer, et les déclarations de Kadhafi et de son fils Saïf al-Islam sur les "rivières de sang", on disposait à la fois du mobile et de l'outil du crime. On avait un faisceau d'indices attestant une menace réelle. Certains affirment que la colonne de chars aurait pu faire demi-tour quand le régime a appris que les avions de la coalition avaient décollé ? Admettons. Mais cela ne change rien. Cela ne retire rien au fait qu'elle était entrée dans Benghazi. Et ce serait même, de mon point de vue, une justification supplémentaire de la justesse de l'intervention 15. »

« Au final, conclut le philosophe, je considère que le bilan de l'intervention est meilleur que celui de la non-intervention en Syrie. Même si je regrette, évidemment, l'erreur partagée par Nicolas Sarkozy et François Hollande : ne pas avoir accompagné, ensuite, la construction d'une démocratie en Libye¹⁶. »

S'agissant du rôle particulier de Nicolas Sarkozy, les députés anglais publient dans leur rapport d'enquête l'analyse communiquée par Sydney Blumenthal à Hillary Clinton.

Dans un mail, le conseiller liste les cinq vraies raisons qui auraient, d'après ses sources, conduit Nicolas Sarkozy à faire la guerre :

- $\ll 1$ Le souhait d'obtenir une plus grande part de la production de pétrole libyenne.
 - 2 Accroître l'influence française en Afrique du Nord.
 - 3 Permettre aux armées françaises de réaffirmer leur position dans le monde.
- 4 Répondre aux projets de Kadhafi de supplanter la France en Afrique francophone.
 - 5 Améliorer sa situation politique en France. »
- « Quatre de ces cinq facteurs correspondaient à l'intérêt de la France. Le cinquième représentait l'intérêt politique personnel du président Sarkozy », notent, amers, les députés anglais dans leur rapport.

De la même manière, le Parlement britannique critique la persistance guerrière de la France après les premiers bombardements du 19 mars. Aucune pause n'a été décidée. Aucune chance n'a jamais été donnée à une option diplomatique et à une sortie de crise politique, qui auraient, l'une et l'autre, vraisemblablement empêché la Libye de sombrer dans le chaos.

Nicolas Sarkozy n'a qu'une idée en tête.

La guerre. À tout prix.

Cela est aussi confirmé par le témoignage du président de la Commission de l'Union africaine en 2011, le Gabonais Jean Ping. L'Union africaine avait adopté le 10 mars (le jour où Sarkozy annonce à l'Élysée aux insurgés libyens que la seule option pour lui est la guerre) une feuille de route qui permettait une solution diplomatique sans effusion de sang. Celle-ci comprenait trois points : « cessation immédiate des hostilités », « transition consensuelle » (excluant le maintien au pouvoir de Kadhafi) et instauration d'un « système démocratique ». « Comme pour court-circuiter [l'Union africaine], les bombardements de l'OTAN débutèrent le 20 mars, le jour même où nous nous apprêtions à nous rendre à Tripoli, puis à Benghazi, pour tenter de mettre en œuvre cette feuille de route », écrit Jean Ping¹⁷.

En France, ni l'Assemblée nationale ni le Sénat, les deux Chambres qui composent le Parlement, n'ont été capables de faire une autocritique de l'action française en Libye, à la mode anglaise. Dans un rapport d'information¹⁸, les

députés Nicole Ameline, Philippe Baumel et Jean Glavany assurent au contraire que la guerre a « incontestablement » permis d'éviter des massacres, même s'ils jugent qu'il s'agit d'« un cas d'école » de « mauvaise gestion du jour d'après et du défaut de pilotage politique de la transition libyenne ».

Le ministre de la Défense pendant la guerre, Gérard Longuet, ne dit pas autre chose. « La guerre en Libye, je ne l'ai pas décidée, et j'ai mis en œuvre la décision politique du président de la République. Il était impensable de ne rien faire à l'annonce des massacres de Benghazi. Est-ce que nous avons réglé le problème libyen, la réponse est non. Nous avons évité un massacre de civils par des militaires. Je suis certain que nous avions raison d'y aller, pour ne pas être témoin du massacre annoncé », confie-t-il¹9. Gérard Longuet prend toutefois quelque distance avec l'intervention : « La Libye, ce n'est pas un sujet totalement serein. Nous avons fait une guerre. Ce que nous avons laissé pose problème. Si je devais parler publiquement de la Libye, cela remettrait en cause les images d'Épinal. »

Loyal, il s'arrêtera là.

L'un des amis de l'ancien ministre, l'avocat Marcel Ceccaldi, échafaude à la demande des Libyens un projet de saisine de la Cour pénale internationale pour « crimes de guerre », jugeant que la résolution n° 1973 des Nations unies établissant la zone d'exclusion aérienne, avait été « détournée de son objet », et ne permettait pas des bombardements occidentaux d'une telle ampleur sur le pays. S'appuyant sur le même argument, il dépose plainte contre l'État français, au nom de la ville de Tourga, dont la population a été massivement déplacée à cause des bombardements.

Plusieurs parlementaires français de gauche ont, depuis, réclamé avec insistance l'ouverture d'une commission d'enquête spécifiquement consacrée au déclenchement de l'opération Harmattan et à un soupçon d'une tout autre nature, celui d'une instrumentalisation de la guerre. « Cette affaire est à mettre au rang des scandales d'État potentiels. Il faut absolument savoir si, et comment, Nicolas Sarkozy, a utilisé ses relations avec Kadhafi, puis la guerre contre lui à des fins politiques personnelles », observe Pouria Amirshahi, député des Français vivant au Maghreb et au nord de l'Afrique²⁰.

D'autres abondent. Comme Sébastien Denaja, député PS de l'Hérault : « Il y a des questions vertigineuses qui doivent trouver une réponse : si on a déclenché une guerre pour neutraliser des témoins gênants, si on a engagé des soldats français pour cela, alors cette affaire mériterait le nom d'affaire d'État. » Nicolas Bays, député PS du Pas-de-Calais : « L'intervention en Libye a été précipitée :

elle se justifiait par l'urgence de la situation, mais, aujourd'hui, on peut se demander si c'est bien cela qui a motivé l'intervention. »

Ou encore François de Rugy (actuel président de l'Assemblée nationale) : « En tant que chef de l'État, Nicolas Sarkozy a quand même été l'artisan de la fin de l'isolement diplomatique de la Libye auquel la France avait participé jusque là. Ce fut un vrai virage. Jusqu'ici, on n'a guère eu de réponses pour l'expliquer. »

Ce n'est pas du Parlement français qu'elles viendront. Toutes les demandes d'enquêtes sont restées à ce jour lettre morte.

Notes

- 1. La citation est extraite de *La Guerre sans l'aimer* (Grasset, 2011), écrit par Bernard-Henri Lévy pendant la crise libyenne : « Que faire, face à ces crimes et à ceux qui se projettent ? [...] N'est-ce pas le moment de tenter un coup de force du style Massoud à Paris ? » Toutes les citations de Nicolas Sarkozy figurant dans le livre de BHL ont été préalablement validées par l'Élysée, assure le philosophe et écrivain.
 - 2. Ibidem.
- 3. « McCain vs Pentagon : getting personal over Libya debate », Larry Shaughnesy, CNN, 4 mars 2011.
- <u>4</u>. « Hillary Clinton, Smart Power and a Dictator Fall », Jo Becker et Scott Shane, *New York Times*, 27 février 2016
 - 5. « The Obama Doctrine », Jeffrey Goldberg, The Atlantic, avril 2016
 - 6. Dépêche de l'Agence France Presse (AFP), 6 mars 2011.
 - 7. *Tripoliwood*, Delphine Minoui, *op. cit*.
- <u>8</u>. Divulgué par la commission d'enquête du Sénat américain sur l'attentat de Benghazi, qui a coûté la vie à l'ambassadeur des États-Unis. « Dans les mails de Hillary Clinton, un autre récit de la guerre de Sarkozy et BHL en Libye », Thomas Cantaloube, Mediapart, 28 juin 2015.
- <u>9</u>. « Les raisons qui me font douter de l'existence des chars faisant route sur Benghazi », Rony Brauman, *Le Monde*, 13 décembre 2011. Une précédente tribune avait été publiée le 24 novembre.
- <u>10</u>. « Monsieur Braumann, nous étions sur la route de Benghazi », Matthias Bruggmann et Éric Bouvet, *Le Monde*, 6 décembre 2011.
 - 11. Entretien avec les auteurs, 30 juin 2017.
- <u>12</u>. « Libya : Examination of intervention and collapse and the Uk's future policy options », 19 septembre 2016.
- 13. « Hillary Clinton's WMD moment : U.S. intelligence saw false narrative in Libya », Kelly Riddell et Jeffrey Scott Shapiro, *The Washington Times*, 29 janvier 2015
- <u>14</u>. « Amnesty questions claim that Gaddafi ordered rape as weapon of war », Patrick Cockburn, *The Independent*, 23 juin 2011.
 - 15. Entretien avec les auteurs, 30 juin 2017.
 - 16. Ibidem.
 - 17. « Fallait-il tuer Kadhafi ? » Jean Ping, Le Monde diplomatique, août 2014.
 - 18. Daté du 25 novembre 2015.
 - 19. Entretien avec les auteurs, 10 juin 2014.
- <u>20</u>. « Sarkozy-Kadhafi : l'idée d'une enquête parlementaire revient sur la table » par Mathieu Magnaudeix et Marine Turchi, Mediapart, 22 juin 2013.

« Dites au Président que je suis sain et sauf »

Où la DGSE exfiltre de Libye le directeur de cabinet de Kadhafi

Bachir Saleh est un dignitaire parmi d'autres, et il croit voir sa dernière heure arriver. Le 19 août 2011, il est dans sa ferme, sur la route de l'aéroport Ben Gashir, dans les environs de Tripoli, l'une de ses trois résidences dans la région, quand il entend des coups de feu. « Il a placé sa famille dans un abri au sous-sol – chose somme toute assez surprenante..., note son ami Chokri Ghanem, qui se fait raconter l'épisode par l'intéressé. Comme s'ils s'étaient préparés à se cacher sous terre! Il s'est muni d'une mitraillette et s'est tenu caché derrière un arbre. Un groupe de personnes est entré dans la propriété, bientôt suivi par un groupe plus important. Un homme se tenait très près de lui, mais il a dit qu'il n'avait pas le cœur à ouvrir le feu. Il a lâché son arme et a sauté au-dessus du mur d'enceinte de la ferme¹. »

Bachir Saleh trouve refuge chez des voisins, qui le cachent. « Pendant ce temps, près de deux cents rebelles saccageaient son domicile, emmenant avec eux tout le mobilier, voire les portes-fenêtres et l'âne, poursuit Ghanem. Au bout de quelques heures, les membres de la famille étaient contraints de sortir de leur cachette. Son épouse portait une mallette contenant 400 000 euros et 550 000 dollars, que les rebelles lui ont arrachée des mains. »

Saleh se croit à l'abri ; son voisin revient dès le lendemain, accompagné de rebelles. Par chance, parmi eux, Saleh tombe sur un commandant bienveillant à son égard, qu'il persuade qu'il peut lui être utile. Lorsqu'il est localisé par la DGSE, le service français croit pouvoir annoncer qu'il a « rallié l'insurrection »², et même « fait défection le 22 août 2011 », date de son arrestation… Le directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi « se trouve actuellement sous la protection d'un groupe armé de l'insurrection à proximité de Tripoli », poursuivent les

agents français. « Nota : il est l'"hôte" d'un groupe de l'insurrection libyenne dénommé "Martyr Mohammed Madani". Il serait traité comme un invité de marque et entretiendrait des relations amicales avec le responsable de ce groupe. Toutefois, il ne dispose pas de médicaments pour soigner son arythmie cardiaque et son hypertension artérielle. »

En réalité, Bachir Saleh est évidemment retenu, et nullement libre de ses mouvements. « BS » prie la DGSE « de rendre compte à ses autorités qu'il va bien, qu'il est en bonne santé et bien traité³ ». Son premier message est pour Alexandre Djouhri :

« BS PRIE LE CDM⁴ D'ENTRER EN CONTACT AVEC UN HOMME D'AFFAIRES VIVANT EN SUISSE ++ ESKANDER DJOURI++, AMI COMMUN DE ++NICOLAS SARKOZY++ ET DE BS AFIN DE LUI DEMANDER DE TÉLÉPHONER AU PRÉSIDENT FRANÇAIS POUR LE RASSURER SUR SON SORT. ESKANDER EST JOIGNABLE AU 00 XXXX.»

Sa dernière visite à Paris remonte à près d'un mois, poursuit la DGSE. Dans le cadre des négociations de paix, « BS » a rencontré Dominique de Villepin, il y a quinze jours, à Djerba.

« SES DIFFÉRENTES FONCTIONS L'ONT AMENÉ À SE RENDRE RÉGULIÈREMENT À PARIS OÙ IL AFFIRME AVOIR RENCONTRÉ LES PLUS HAUTES AUTORITÉS DE L'ÉTAT DONT LE PRÉSIDENT ++NICOLAS SARKOZY++, ++CLAUDE GUÉANT++, ET ++ALAIN JUPPÉ, AVEC LESQUELLES IL A DE TRÈS BONNES RELATIONS⁵. »

Désormais en très mauvaise posture, Bachir Saleh fait croire qu'il « coopère pleinement avec la rébellion » et se déclare prêt à continuer de « jouer un rôle dans le cadre de la sortie de crise ». Et, surtout, il se met « à la disposition des plus hautes autorités françaises ».

Selon la DGSE, il envisage en outre « de faire une déclaration à la chaîne de télévision Al Jazeera, dans laquelle il appellera les forces loyalistes à cesser le combat ». « Commentaire : en échange de sa collaboration dans la traque aux dignitaires loyalistes, Bachir Saleh pourrait obtenir la clémence de l'insurrection et conserver sa capacité à jouer un rôle dans l'après-Qaddafi », explique le service français.

Dans un rapport⁶ rédigé la semaine suivante, la DGSE précise que le dignitaire réside toujours « dans de très bonnes conditions au centre touristique Regata, situé à l'ouest de Tripoli ». Il rencontre quotidiennement sa famille « à l'occasion du repas du soir ».

Bachir Saleh a l'idée d'un « plan de négociation » pour « aboutir rapidement à la fin de la guerre civile », et ce plan associe le chef du groupe qui le retient, Ibrahim Madani.

« BS N'A PAS TROP INSISTÉ SUR LE PLAN DE NÉGOCIATION À VENIR, [...] PUISQUE BACHIR A TÉLÉPHONÉ HIER (I. E. LE 20 août 2011) À ++CLAUDE GUÉANT++ MINISTRE FRANÇAIS DE L'INTÉRIEUR. IL A AUSSI ÉVOQUÉ AVEC LE MINISTRE LE SORT DE SA FAMILLE.

BS DIT QU'IL A ÉGALEMENT CONTACTÉ ++DOMINIQUE DE VILLEPIN++ QU'IL DEVRAIT RENCONTRER BIENTÔT. »

Bachir Saleh est disposé à se rendre au Qatar, mais il veut que sa famille soit à l'abri, « d'abord en Tunisie, et puis, si possible, en France ».

Début septembre, Pierre Seillan, le nouveau représentant français⁷ à Tripoli, s'entretient longuement avec Bachir Saleh, en présence de la DGSE. Selon un rapport⁸ établi le jour même, l'ancien dignitaire tient à présenter formellement le chef du groupe qui le retient, Ibrahim Madani, au représentant français. La France pourrait l'aider à construire le futur leader que pourrait devenir « IM ». « Elle en tirera des bénéfices importants, tant politiques qu'économiques », soutient-il, rappelant qu'il est non seulement francophile, mais un ami de Nicolas Sarkozy et de Claude Guéant. Il suggère un soutien discret, par l'envoi de conseillers politiques et sécuritaires auprès d'« IM ».

« BS A TENU À RAPPELER QU'IL AVAIT ÉTÉ À LA TÊTE DE LA ++LIBYA AFRICA PORTFOLIO FOR INVESTMENT++ ENTRE 2006 et 2008 ET QUE, GRÂCE À LUI, CE FONDS D'INVESTISSEMENT DE CINQ MILLLIARDS DE US DOLLARS AVAIT PERMIS À ++AIRBUS++ DE VENDRE TRENTE AVIONS À LA COMPAGNIE LIBYENNE ++AFRIQYA++ ET QU'++EADS++ AVAIT ÉTÉ DÉSIGNÉE POUR IMPLANTER EN LIBYE UNE PLATEFORME CONTINENTALE DÉDIÉE À LA MAINTENANCE DES AVIONS. »

Bachir Saleh précise qu'il a gardé la même feuille de route qu'auparavant : « Cessez-le-feu, dialogue politique, gouvernement de transition, projet constitutionnel et élections. »

« EN RÉPONSE À UNE QUESTION, BS A AFFIRMÉ QU'IL N'AVAIT À CE JOUR FAIT AUCUNE DÉMARCHE CONCERNANT SON PROJET VERS LE QATAR OU VERS TOUT AUTRE PAYS TIERS. LA FRANCE EST LA SEULE PARTIE À QUI IL VEUT FAIRE PRENDRE LE TRAIN EN MARCHE. POUR LE MOMENT, À CE TITRE, IL A EU AU TÉLÉPHONE ++DOMINIQUE DE VILLEPIN++ ET ++CLAUDE GUÉANT++, LE 31/08/2011. »

Les deux hommes qu'il a réussi à joindre sont donc ceux qui sont soupçonnés d'avoir reçu les fonds libyens qu'il avait lui même envoyés, par un virement du LAIP opéré à sa demande, vers la société relais d'Alexandre Djouhri. Mais Saleh réitère son exigence : mettre aussi vite que possible sa famille à l'abri. Leur sécurité n'est pas garantie, reconnaît-il, compte tenu de son « passé kadhafiste », et des menaces réelles pèsent sur eux. Il demande donc officiellement l'asile politique pour sa famille uniquement « dans un premier temps ». Il estime, semble-t-il réellement, pouvoir jouer un rôle auprès d'Ibrahim Madani, accompagner son ascension politique. Il demandera l'asile pour lui-même, le moment venu.

- « QUANT À UN HYPOTHÉTIQUE FUTUR RÔLE EN LIBYE, BS DÉCLARE QU'IL N'EN TIENDRAIT UN QUE SI LE PRÉSIDENT SARKOZY LE LUI DEMANDAIT. »
- « BS VEUT DONC EXFILTRER AUSSI VITE QUE POSSIBLE SA FAMILLE. IL A FAIT APPEL POUR CELA À SON AMI ++DJOURI ESKANDER++, UN HOMME D'AFFAIRES FRANÇAIS RÉSIDANT EN SUISSE QUI DEVRAIT METTRE À SA DISPOSITION UN JET AU DÉPART DE DJERBA, EN TUNISIE, À DESTINATION DE LA FRANCE. »

Le problème de « BS » et de sa famille, c'est qu'ils n'ont plus aucun papier d'identité. Tout, « absolument tout », insiste-t-il, leur a été volé lors des « pillages systématiques » de « sa maison et de ses résidences secondaires ». Dans un nouveau rapport⁹ du même jour, la DGSE établit la liste des membres de la famille à exfiltrer. Son épouse Ntisar, ses deux filles, Anass et Tara, et ses trois fils, Koussay, Moussab et Mohammed. N'ayant plus rien, « sa famille s'exfiltrera avec peu de bagages », note la DGSE. Un convoi de quatre voitures pourrait quitter Tripoli, sous l'escorte de la katiba Zintani, transiterait vers le Djebel Nefoussa, et se rendrait à Djerba. Aucun check point ne contrôlerait le convoi, s'il est protégé par la katiba.

« SI LES AUTORITÉS FRANÇAISES DONNENT UN FEU VERT À CETTE EXFILTRATION, [ELLE] POURRAIT ÊTRE ENVISAGEABLE :

H1: PAR LA MER DEPUIS TRIPOLI

H2: PAR LES AIRS DEPUIS L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE

TRIPOLI

H3 : PAR LE JET DE DJOURI ESKANDER DEPUIS L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TRIPOLI. »

Quatre jours plus tard, un représentant français annonce à Bachir Saleh la décision des autorités françaises de mettre en œuvre l'exfiltration de ses proches¹⁰. Le 7 septembre 2011, le représentant de la DGSE se rend « dans la maison où résident Bachir Saleh et sa famille ».

« L'ENSEMBLE DE LA FAMILLE ÉTAIT PRÉSENTE MÊME SI L'ENTRETIEN N'A EU LIEU QU'ENTRE HOMMES. »

« XXX [le nom a été effacé par la DGSE – nda] A INFORMÉ BACHIR SALEH DE LA DÉCISION DES AUTORITÉS FRANÇAISES DE PRÉPARER L'EXFILTRATION DE SA FAMLLE.

XXX A FAIT UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ EN ARABE, DE LA CONVERSATION QU'IL AVAIT EU AVEC LES CONSEILLERS [du président de la République – nda].

BACHIR SALLEH A FAIT PART DE SON ACCORD IMMÉDIAT CONCERNANT LES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES ENVISAGÉES. »

Le directeur de cabinet du Guide « prend acte de l'abandon de la solution *via* la Tunisie », celle avec l'appui « d'Eskander Djouri » : « Bachir a dit qu'il venait juste de l'avoir au téléphone : ce dernier avait eu un contact avec leur ami commun à Paris, et des instructions seraient données pour que Mohammed, le fils de 27 ans de Bachir, fasse partie du voyage¹¹. » Le représentant français l'apprend et dit qu'il va se renseigner. Bachir Saleh se dit soulagé et déterminé à répondre aux interviews qu'on lui propose, une fois sa famille exfiltrée. Ainsi, « il démentira avoir un lien, même indirect, avec les crimes commis par le régime ». Il va devoir le faire, notamment parce que Abdel Rahman Chalgam, le représentant du CNT auprès des Nations unies¹², vient de l'appeler en le menaçant de poursuites devant la Cour pénale internationale de La Haye. « Pour Bachir, la période des cabales a donc commencé, et tous les moyens seront bons pour l'abattre politiquement », résume la DGSE.

Selon un nouveau rapport de la DGSE¹³ du 19 septembre, l'exfiltration de la famille de Bachir Saleh a été réalisée avec succès. « [BS] est désœuvré, passant ses journées à lire, note le service secret. Ayant eu des nouvelles de sa famille, il se dit soulagé de la savoir bien arrivée et installée. » « L'œil humide, la voix un

peu cassée, il confie son émotion en remerciant à de nombreuses reprises le président français et les nombreux amis qu'il a en France, et déclare avec un peu d'emphase qu'il n'oubliera jamais ce geste et qu'il restera fidèle à la France, quoi qu'il arrive maintenant. »

Le représentant français l'a « laissé s'épancher », mais, surtout, « lui a renouvelé les consignes d'impérative discrétion, le secret étant le garant de la tranquillité des siens ». En effet, l'exfiltration par la France de familiers du clan Kadhafi n'est pas à ébruiter.

Un rapport du 26 septembre signale que la famille Saleh est non seulement arrivée à bon port, mais qu'elle est prise en charge par Alexandre Djouhri.

« [BS] EST EN CONTACT TÉLÉPHONIQUE "QUOTIDIEN"[SIC] AVEC ++SKANDER++ (S'IDENTIFIANT SANS DOUTE À ++ ALEXANDRE JOURY++), L'INTERMÉDIAIRE QUI LUI A PERMIS DE RENCONTRER ++DOMINIQUE DE VILLEPIN++ À PLUSIEURS REPRISES.

[BS] A DES NOUVELLES RÉGULIÈRES DE SA FAMILLE PAR TÉLÉPHONE, SA FAMILLE EST LOGÉE PAR SKANDER. »

Désormais, Bachir Saleh souhaite se rendre en France à son tour « rapidement ». Malheureusement, il a lui aussi « un problème de passeport disparu dans l'invasion de sa maison ». Et il n'imagine pas que les autorités libyennes vont lui en délivrer un neuf, mais il espère retrouver un autre de ses passeports, précise-t-il, énigmatique. Il ne va pas demander de visa Schengen, mais un VTL (visa à validité territoriale limitée), plus rapide à obtenir.

« IL DIT QU'IL S'ADRESSERA À SON AMI ++BORIS BOILLON++ ET QUE ÇA NE POSERA PAS DE PROBLÈME. »

Bachir Saleh souhaite maintenant « obtenir la nationalité française et un passeport ». « Il déposera un dossier dans les mois qui viennent et espère que le président français sera réélu », conclut la DGSE.

L'ancien directeur de cabinet de Kadhafi va certifier aux services français n'avoir « aucun compte à l'étranger, ni en Europe, ni en Afrique¹⁵ ». En revanche, reconnaît-il, il sait « pouvoir compter sur nombre d'amis bien placés pour l'aider à subvenir à ses besoins, en particulier sur le continent africain ».

Il a des réflexes d'homme d'affaires. Ainsi, au moment de détailler ses biens, il déclare posséder une maison sur Gargaresh, une avenue huppée de Tripoli, sa ferme dans les environs, ces deux biens ayant été totalement saccagés, et, enfin,

une maison au centre-ville de Tripoli, face à l'ancien palais d'Idriss, qu'il estime entre 7 et 8 millions de dollars. Il perçoit aussi un revenu de la location d'un grand hangar tout équipé à une société pétrolière (35 000 dinars par mois, soit 180 000 euros environ). Donc, Saleh a une idée qu'il exprime benoîtement aux agents français :

« BS aimerait vendre sa maison du centre-ville à l'État français (future ambassade ?), ce qui lui permettrait d'acheter une maison dans le sud de la France et de subvenir aux besoins de sa famille. »

Ingénieux... Il verra cela une fois en France. Il a beaucoup de projets à Paris. Il souhaite aussi « rencontrer le ministre des Affaires étrangères, ainsi que d'autres personnalités de l'État, mais encore prendre contact avec le secrétaire général de l'UMP¹⁶ », afin de recueillir des conseils en vue de fonder un grand parti démocratique libyen...

Son départ se précise, d'ailleurs. Il obtient un rendez-vous avec le président du CNT, Mustafa Abdeljalil, qui aurait reconnu qu'il était « une personne de qualité, issue d'une famille probe, et qu'il n'avait rien à lui reprocher », et que, par conséquent, « il était libre de ses mouvements, et qu'il pouvait quitter le pays s'il le souhaitait ». C'est ce que « BS » a répercuté à la DGSE.

Pressé d'expliquer plus tard l'intérêt de la DGSE pour Bachir Saleh, l'ancien patron du service, Erard Corbin de Mangoux, dira¹⁷ qu'en réalité, « dans un pays en guerre où le chaos s'installait », le rôle de la DGSE était de « s'intéresser à tous les protagonistes », qu'il s'agisse « des clans belligérants » ou « de toutes les personnalités de l'ancien régime, et aussi du nouveau qui apparaissait ». Il livre la version officielle des contacts du « représentant de la DGSE sur place » avec Bachir Saleh :

« Bachir Saleh et sa famille avaient fait l'objet d'une attaque dans leur villa, ils se sont réfugiés à Tripoli, sa famille avait été hébergée par le clan Madani, et c'est donc dans ces circonstances que, par l'officier traitant, la DGSE a été en contact avec lui. Je précise que la DGSE n'a pas exfiltré Bachir Saleh, qui est parti par ses propres moyens et seul en novembre 2011 de Libye, je précise que sa famille était partie avant 18. »

Pourtant, les informations aujourd'hui déclassifiées font apparaître que la famille du dignitaire n'est pas « partie » avant, mais a été exfiltrée par la DGSE, avec l'accord de la présidence.

Le 15 novembre 2011, Bachir Saleh parvient à quitter Tripoli vers Zintan. Avant de reprendre la route dans la soirée, en direction du Sud tunisien. Selon un compte-rendu établi le lendemain par la DGSE, l'ancien directeur de cabinet de Kadhafi avait « appelé » les représentants français pour « récupérer son passeport » — il le leur avait laissé pour « les formalités liées à sa demande de visa ». « Marquant sa volonté de quitter la Libye au plus tôt », Bachir Saleh explique au chef de poste avoir « joint l'ambassadeur Boris Boillon ». « Un véhicule de l'ambassadeur de France en Tunisie devait les attendre » à proximité de Dehiba. Il précise aussi pouvoir se rendre à la frontière par ses propres moyens. Il y serait accueilli par l'ambassade de France.

Notes

- 1. Dans son journal, Chokri Ghanem rapporte cet épisode, le 21 décembre 2011, après avoir rencontré Bachir Saleh à Paris, à l'hôtel Concorde Lafayette.
- <u>2</u>. La DGSE intitule sa note de renseignement n° 49494 du 26 août 2011 : « Bachir Saleh, directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi, rallie l'insurrection ».
 - 3. Note de la DGSE NR 2574 du 25 août 2011.
 - 4. Vraisemblablement le commandement du poste.
 - 5. Note de la DGSE, *ibidem*.
 - 6. Note de la DGSE NR 2634 du 31 août 2011.
- 7. Pierre Seillan est l'adjoint d'Antoine Sivan, le représentant de la France à Benghazi, qui sera chargé de rouvrir les locaux de l'ambassade de France à Tripoli.
 - 8. Rapport de la DGSE NR 2651 du 3 septembre 2011.
 - 9. Rapport de la DGSE NR 2652 du 3 septembre 2011.
 - 10. Rapport de la DGSE NR 320 du 7 septembre 2011.
 - 11. Ibidem.
- 12. Abdel Rahman Chalgam, ancien ministre libyen des Affaires extérieures, avait fait défection dès le mois de mars 2011.
 - 13. Rapport DGSE NR 472 du 19 septembre 2011.
 - 14. Rapport DGSE NR 551 du 26 septembre 2011.
 - 15. Rapport DGSE NR 785 du 5 octobre 2011.
 - 16. Note de la DGSE NR 1153 du 13 novembre 2011.
 - <u>17</u>. Audition par les juges René Cros et Emmanuelle Legrand, 23 juillet 2015.
 - **18**. *Ibidem*.

« Si tu craques, on saute tous »

Où la police découvre des documents libyens dans le bureau de Thierry Gaubert

Paris, 5 juillet 2011, 10 heures du matin. Pendant que la guerre fait rage en Libye, à Paris, une escouade de policiers s'engouffre dans l'immeuble vitré du groupe Banque populaire Caisse d'épargne (BPCE), face à la Seine, à deux pas de la gare d'Austerlitz. Ils demandent à accéder au bureau de Thierry Gaubert, qui officie en tant que directeur des Affaires publiques et conseiller du président. C'est au sixième étage.

La perquisition commence et, dès le premier meuble ouvert, les policiers tombent sur une photo de Ziad Takieddine accompagnant le président de la BPCE, Charles Milhaud, dans un pays de l'Est. Cela tombe bien : les policiers sont là pour Zorro.

Ils savent depuis peu par Nicola Johnson, l'ex-femme de Takieddine, que Gaubert faisait jadis de « fréquents voyages à Genève » avec l'intermédiaire, pour aller y chercher des « valises pleines d'argent » pour la campagne Balladur. Ils ont appris aussi que Takieddine avait récemment « menacé » Gaubert de faire « tomber le gouvernement » « si on ne lui rendait pas le 1,5 million d'euros saisi dans l'avion libyen » au Bourget, trois mois plus tôt.

Selon Nicola Johnson, Thierry Gaubert « fait le lien » avec Brice Hortefeux. En réalité, c'est bien plus que cela. Ces deux-là sont comme les doigts de la main.

Hortefeux a quitté le gouvernement il y a peu, le 27 février 2011, lors d'un remaniement¹, quelques jours avant le déclenchement de la guerre en Libye. Il a retrouvé son siège de député européen² le 24 mars, tout en restant « conseiller

politique » du président de la République.

En poursuivant leur fouille, les enquêteurs découvrent la photo d'une impressionnante villa, dans un cadre de forêt tropicale. Il s'agit « d'une maison qui est en Colombie », mais qui n'est pas la sienne, précise Gaubert. Dans les tiroirs du bureau, de nombreux documents traînent, notamment un « pouvoir » délivré par une société panaméenne³ propriétaire de la maison en Colombie.

Les policiers ont prévu d'aller partout : bureau, domicile, résidence secondaire, et Thierry Gaubert avertit sa fille, Nastasia, de l'arrivée des enquêteurs à son domicile de Neuilly-sur-Seine. Il lui recommande de faire sortir discrètement et très vite la femme de ménage philippine, qui est sans-papiers. Puis il tente de suivre l'avancée des recherches des policiers à distance. Il est déjà placé sur écoute.

« Il y a des choses qui les intéressent ? », s'enquiert-il en chuchotant. « Ils m'ont demandé si t'avais un coffre et j'ai dit non », répond sa fille. « Hum… », fait Gaubert.

Les policiers fouillent « tous les dossiers », raconte Nastasia à sa mère. « Page par page, ça a duré une heure et demie. Une heure et demie. Une heure et demie où tu restes là, debout, en train d'attendre », se plaint-elle. Moment de gêne quand les policiers s'emparent des « photos de Ziad et papa, à un dîner ». « Une photo de famille à table. Tu sais, le truc horrible, les deux escrocs ensemble, tu vois ce que je veux dire ? », commente-t-elle amusée.

Puis Nastasia dévoile le plus lourd, sous les exclamations de sa mère : « Ils ont trouvé qu'on avait une maison en Colombie. [...] Ils ont trouvé un compte à l'étranger, je crois. » Mais la maison « n'est pas à son nom », tente de se rassurer Hélène. « Ils peuvent trouver, non ? », dit Nastasia. « Ben, il a qu'à dire que c'est Ziad qui lui a offert, et puis c'est bon », s'amuse Hélène Gaubert, faisant rire aussi sa fille.

Dans l'ordinateur du domicile de Thierry Gaubert, les enquêteurs vont trouver un curieux document comportant les numéros de passeport et de téléphone de Nouri el-Mismari, directeur du protocole de la présidence libyenne. Puis une télécopie du 22 octobre 2010, correspondant à un télégramme d'Interpol-Tripoli du même jour, demandant de rechercher et d'interpeller El-Mismari.

L'automne précédent, à la faveur d'une escale au Mali, le Libyen a décidé de rompre avec le pouvoir et de ne plus réapparaître. Il est interpellé en France, en novembre, accusé de « détournements de fonds publics », qu'il conteste, par les autorités libyennes. Placé sous écrou extraditionnel⁴, il est remis en liberté en

décembre par la chambre de l'instruction⁵. Dès le déclenchement du soulèvement libyen, mi-février, « il sera, à l'en croire, le troisième dignitaire à officialiser sa défection », résume L'Express⁶.

Gaubert a-t-il transmis ces documents à Brice Hortefeux de la part de Takieddine ? Et donc des Libyens ? Difficile à dire.

Les policiers retrouvent d'autres documents libyens chez Gaubert, en particulier les accords passés par une société de Takieddine avec le groupe Total, prévoyant le rachat de droits de l'intermédiaire pour l'exploitation du bloc NC7 dans le bassin de Gadhamès, en Libye.

Thierry Gaubert n'était pas un acteur visible sur la scène libyenne. L'un des intermédiaires de la région, le marchand d'armes Bernard Cheynel, l'avait pourtant vu agir — mais en sous-main. Notamment pour soutenir Zorro auprès des industriels⁷. Certaines photos glanées par les enquêteurs prouvent d'ailleurs que Thierry Gaubert avait invité dans cette maison en Colombie, qui n'était pas la sienne mais un peu quand même, Alexandre de Juniac⁸ et Olivier Dassault⁹. D'autres photos, nombreuses, recensent les réceptions dans sa propriété normande, en compagnie de Jean-François Copé, Nicolas Bazire, Brice Hortefeux.

La panique s'empare du cercle familial durant plusieurs mois. Et Thierry Gaubert, qui vit séparé de sa femme, a du mal à lui imposer le silence. C'est ce que les enquêteurs déduisent d'une conversation de Nastasia avec un ami, David, interceptée le 19 juillet :

« Nastasia Gaubert : C'est trop la merde, là.

David: Raconte.

Nastasia Gaubert : Il va y avoir une perquisition chez ma mère, et elle va devoir faire genre deux jours de garde-à-vue.

David : De quoi ?!

Nastasia Gaubert : Parce que, en fait, ils ont trouvé un compte aux Bahamas, et... mon père l'avait mis au nom de ma mère. Donc voilà. Il a dit à ma mère : si tu craques... toute la famille saute. On saute tous !

David: Putain!

Nastasia Gaubert : Ouais. Et, euh... personne pour l'aider, parce que Copé est trop dans la merde. Hortefeux est trop dans la merde. Et si Sarko ne passe pas au

deuxième tour, lui aussi est dans la merde, et personne ne l'aide. Mon père, il a dit à ma mère : personne m'aidera. Parce que tout le monde est dans la merde.

David : Putain. Ta mère, elle va craquer, en plus. C'est sûr. En deux minutes.

Nastasia Gaubert : Mais bien sûr. Mon père, il lui a dit : "Ils vont te garder deux jours, c'est sûr. Et ils te retournent le cerveau. Mais vraiment. Ils te retournent le cerveau, jusqu'à ce que tu craques." Ma mère elle a fait : "Ouais, moi je suis très sensible, et […] je vais craquer." Et là, il lui a fait : "Si tu craques, on saute tous." Il lui a dit : "Je vais te dire exactement ce que tu vas leur dire, machin." Il est arrivé chez ma mère. Il a fait : "Faut que je te parle." Mon père était blanc.

David : Ils ont trouvé un compte aux Bahamas ?

Nastasia Gaubert : Ouais.

David : Ce qu'il est drôle, ton père, il a mis... Il a un compte aux Bahamas ?

Nastasia Gaubert : Heureusement, ils ont trouvé que celui des Bahamas, mais après, il en a un en Suisse et un en Israël. Mais, ceux-là, ils ont pas trouvé. Voilà. J'sais pas. Il peut se casser à l'étranger. Je sais pas.

David : Il a dit ça ?

Nastasia Gaubert : Ben, s'il veut éviter la prison, il se casse à l'étranger, je pense. Y a que ça à faire. »

Thierry Gaubert est nerveux. Et sa femme n'est pas rassurée. Décidée à ne pas porter le chapeau des affaires de son mari, elle va le retrouver munie d'un enregistreur dans une poche de sa veste. Elle ne dit presque rien. Son mari, en revanche, tente de lui dicter son témoignage. Le décryptage de cette conversation¹⁰ est remis aux enquêteurs par la suite. « Vraiment, c'est con de le dire, que tu mentes à la police par téléphone, lui reproche-t-il d'entrée. Tu m'as dit : "Tu me demandes de mentir à la police", et tout ça par téléphone. » Thierry Gaubert lui dit qu'elle n'est « pas très intelligente », « toute seule », qu'elle ne « comprend rien » – normal, puisqu'elle n'a « pas fait d'études ».

Il poursuit:

« On a intérêt, dans cette affaire, à être très soudés, parce que, comme on est mariés, il n'y a pas de vol entre époux, c'est la même chose ; donc, si j'ai des problèmes, t'as des problèmes ; si t'as le vol, j'ai le vol. Il faut vraiment que tu comprennes et n'écoutes pas tes connasses de copines. Bon, je ne sais pas ce qui va arriver, on n'a pas intérêt à se tirer dans les pattes, parce que, si moi je coule, tu coules avec¹¹. »

Il donne ses consignes de réponse à la police. Le compte bancaire : « Ouvert il y a très longtemps, il y a prescription, c'est-à-dire il y a plus de dix ans, il a été ouvert en 2001. »

L'argent dessus : « C'est les dons d'argent de ma famille. Pourquoi vous ne l'avez pas déclaré ? Parce que ce n'est pas moi qui m'en suis occupée, c'était les gens de ma famille, l'argent de ma grand-mère. »

La maison : « Ce qu'il faut dire : il a acheté une maison ; enfin, un terrain avec une petite, petite maison dessus. Ça, c'est ce qu'il faut dire. En tout cas, on n'a pas de grande maison. »

« Pour moi, t'as intérêt de mentir », conclut-il.

Le 14 septembre suivant, Brice Hortefeux appelle son vieil ami Gaubert¹². Les deux hommes parlent immédiatement de « ce qui arrive » à Ziad Takieddine. « Il a interdiction de quitter le territoire », relève Hortefeux, qui s'étonne qu'il soit entendu dans l'affaire Karachi. « Je pense que c'est étendu à d'autres sujets ; à mon avis c'est étendu au reste », corrige Gaubert.

Et puis, soudain, Hortefeux lâche le morceau :

« Brice Hortefeux : Elle balance beaucoup apparemment, Hélène.

Thierry Gaubert : Oui, mais alors, qu'est-ce que tu as comme infos là-dessus, parce moi, elle me dit qu'elle dit rien.

Brice Hortefeux : Ça m'embête de te le dire au téléphone.

Thierry Gaubert : Ouais, bon.

Brice Hortefeux : *A priori*, il y a beaucoup, beaucoup de choses. »

Gaubert tend une perche au sujet de « l'histoire du témoin qui aurait dit des trucs », dont Mediapart s'est fait l'écho peu avant. « C'est l'avocat, c'est pas Hélène qui aurait parlé directement », avance Gaubert.

« Brice Hortefeux : [soupir] Bah, elle a été entendue.

Thierry Gaubert : Hélène ! Brice Hortefeux : Je crois.

Thierry Gaubert: Bon, mais c'est pas vrai, c'est dingue, ça.

Brice Hortefeux : Mais Hélène, elle sait, elle était beaucoup, beaucoup au

courant de tes activités.

Thierry Gaubert : Non, pas du tout.

Brice Hortefeux : C'est pour ça, ça paraissait bizarre. »

L'ancien ministre de l'Intérieur reste bien informé. Très vite, Gaubert cherche à en avoir le cœur net. Et, le soir même, il avertit ses enfants. Nastasia prévient sa sœur Milena : « C'est Maman. Le témoin, c'est Maman. Elle a tout dit au juge, alors c'est une folle. »

« J'ai demandé des explications à M. Hortefeux, parce que je voulais savoir ce qu'elle avait dit, expliquera Thierry Gaubert aux enquêteurs. Je pensais qu'en tant qu'ancien ministre de l'Intérieur il aurait pu avoir des renseignements. C'est lui qui me parle de l'audition d'Hélène, au début. » Cet avertissement d'Hortefeux n'est pas sans conséquences pour Hélène Gaubert, qui reçoit aussitôt la visite de son mari.

« Le lendemain, il me dit : "Je dois te parler : descends, je suis dans le coin", et là, il me dit : "Je sais que c'est toi, t'as balancé, qu'est-ce que t'as raconté, t'es complètement folle ?!" Il est sûr de lui », a-t-elle expliqué au magistrat. Elle reprend : « Et je lui dis : "Comment tu sais ?" Il me répond juste : "Je sais." Mais notre échange est assez violent. Il me dit : "Qu'est-ce que tu as dit dans la cassette ?" Je lui réponds : "T'as qu'à demander ce qu'il y a dans la cassette", et là, trois ou quatre fois, il me répète : "Qu'est-ce qu'il y a dans la cassette ?" Il était hystérique de rage. Je suis sortie de la voiture et je suis partie, car c'était trop tendu. »

Notes

- <u>1</u>. Il est remplacé Place Beauvau par Claude Guéant, jusque-là secrétaire général de la présidence de la République.
 - 2. Moyennant la démission de sa suppléante Catherine Soullie.
 - 3. La société Monahan International.
 - 4. Il est interpellé le 29 novembre 2010.
- 5. « La cour d'appel de Versailles a pour la première fois appliqué une jurisprudence européenne au terme de laquelle on considère qu'un magistrat du parquet n'a pas la compétence pour prononcer une mesure privatrice de liberté, explique son avocat Frédéric Landon. En l'espèce, M. El-Mismari avait été placé en détention sur une décision du procureur général, alors que cette décision aurait dû être prise par un magistrat du siège. » « La justice française remet en liberté l'ex-chef du protocole de Kadhafi », RFI, 16 décembre 2010.
 - 6. « Les vérités de l'ancien chef du protocole de Kadhafi », Vincent Hugeux, L'Express, 2 mars 2011.
- 7. « Thierry Gaubert savait que j'étais lié aux dirigeants de Thalès, et il ne me lâcha plus, a expliqué Cheynel. Qu'imaginait-il ? Que j'allais faire entrer Ziad Takieddine chez mon employeur pour qu'il prenne ma place ? » Gaubert lui avait dit : « Mais enfin, Bernard, pourquoi vous entêtez-vous chez Thalès à ne pas faire travailler Ziad Takieddine ? C'est notre homme, vous le savez bien », *Marchand d'armes*, *op. cit*.
- <u>8</u>. Cet ancien membre du cabinet de Nicolas Sarkozy au Budget était directeur général adjoint de Thalès, chargé de la division « systèmes aériens ».
- <u>9</u>. Le fils de Serge Dassault est député de l'Oise et président du conseil de surveillance du groupe Dassault.
- <u>10</u>. Ce décryptage est publié par Mediapart, le 6 décembre 2011. Thierry Gaubert : « Il faut dire qu'on a une petite, petite maison. »
 - <u>11</u>. *Ibidem*.
- <u>12</u>. Interception d'un appel de Brice Hortefeux à Thierry Gaubert, du 14 septembre, révélée par *Le Monde*. « Brice Hortefeux mis en cause par des écoutes judiciaires », Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *Le Monde*, 23 septembre 2011.

« Qu'il se taise à jamais »

Où l'on comprend pourquoi la mort de Kadhafi arrange tout le monde

La guerre en Libye a été déclarée sur la base de fausses informations, elle se termine par un mystère : qui a vraiment tué Kadhafi ?

La chute de Tripoli au mois d'août 2011 et les défections en série qui frappent le régime ne font plus de doute, à la fin de l'été, sur l'issue du conflit. Les kadhafistes sont défaits, mais il faut encore régler l'épineuse question du premier d'entre eux, en fuite avec un carré de derniers fidèles. Cela fait des semaines que le colonel Kadhafi demeure introuvable pour les forces de l'OTAN, et tout particulièrement, en France, pour l'Élysée.

Il est certain pour tous les interlocuteurs interrogés pour cette enquête, qu'ils soient diplomates, barbouzes, politiques ou militaires, que Mouammar Kadhafi ne pouvait s'en sortir que de deux manières dans cette histoire : mort ou mort. « Kadhafi ne méritait rien », confie Gérard Longuet, ministre de la Défense au moment de la guerre en Libye¹. Un tribunal n'aurait pas fait l'affaire.

Que l'exécution du dictateur en cavale, ou sa capitulation, ne fasse pas partie du mandat de l'ONU ne semble avoir finalement que peu d'importance. Dès les premiers jours de la guerre, Kadhafi est une cible. Fin avril, un mois seulement après l'entrée en guerre, une bâtisse du complexe de Bab Aziza, le palais du Guide, puis un immeuble du même quartier à Tripoli sont bombardés. L'OTAN est persuadé que Kadhafi s'y trouve. Mauvaise pioche : c'est Saïf al-Arab, son plus jeune fils, qui meurt sous les bombes, ainsi que ses trois enfants². Le 6 septembre, un convoi de 200 véhicules en direction de la frontière nigériane est cette fois repéré et stoppé. Quelques dignitaires du régime s'y trouvent bien,

mais toujours pas son chef. Fin septembre, les chasseurs de la coalition frappent à plusieurs reprises des nœuds de résistance à Syrte, où il est de notoriété que se terre l'un des fils du Guide, Moatassim, chef d'une brigade loyaliste parmi les plus redoutables de Libye. Mais toujours pas de Mouammar Kadhafi à l'horizon.

Lors d'une réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, qui se tient le 6 octobre à Bruxelles, Gérard Longuet déclare : « La disparition de Kadhafi de la scène est importante, mais pas suffisante. » Reste qu'à cette date personne ne semble vraiment savoir où se cache l'Arlésienne de Libye, que tout le monde cherche.

Mouammar Kadhafi est pourtant bien à Syrte, la ville où il est né soixanteneuf ans plus tôt. Human Rights Watch a pu retracer les derniers jours du
dictateur grâce au témoignage circonstancié du responsable de sa sécurité
personnelle, Mansour Daou. Ce dernier avait même pris du galon dans les
dernières heures du régime, selon la DGSE, qui indique que Kadhafi l'avait
placé *in extremis* à la tête de la toute-puissante Direction du renseignement
militaire (DRM), en remplacement d'Abdallah Senoussi, à qui il a été « reproché
la perte de Benghazi, ainsi que ses difficultés à rallier à sa cause la tribu des
Megrahas, dont il est originaire³ ».

D'après le témoignage de Mansour Daou, les jours qui précèdent la mort du Guide ne sont qu'errance chaotique et solitude colérique :

« Nous avons d'abord séjourné dans le centre-ville [de Syrte], dans des appartements d'immeubles, mais nous avons été touchés par des tirs de mortiers, et nous avons été obligés de quitter les lieux pour pénétrer des quartiers plus petits dans différentes parties de la ville. Nous avons finalement déménagé dans le District n° 2 [un quartier de Syrte à la périphérie de l'ouest de la ville]. Nous n'avions plus d'approvisionnement alimentaire. Il n'y avait aucun médicament. Nous avons eu du mal à obtenir de l'eau. Les réservoirs d'eau ont été ciblés, ou peut-être qu'ils ont été frappés lors de bombardements aléatoires. Vivre était devenu très dur. Nous avons juste mangé des pâtes et du riz, nous n'avons même pas eu de pain. Presque toutes les maisons libyennes ont des stocks alimentaires, alors nous avons utilisé ce que nous avons trouvé là où nous séjournions.

Nous nous déplacions tous les quatre ou cinq jours, selon les circonstances. Nous restions dans les maisons vides, mais, parfois, il y avait des familles autour de nous. Lorsque les gens quittaient la ville, nous restions dans ces zones vidées. Nous nous sommes déplacés dans des voitures normales, une voiture ou deux. Nous avons souvent été touchés, par les révolutionnaires dans les maisons où

nous étions, par des tirs de mortiers et des missiles Grad. Trois des gardes ont été blessés, mais il n'y avait pas de docteur.

Mouammar Kadhafi devenait de plus en plus en colère. Principalement, il était en colère contre le manque d'électricité, de communication et de télévision, son incapacité à communiquer avec le monde extérieur. Nous allions le voir, et nous nous asseyions avec lui pendant une heure pour parler avec lui, et il demandait : "Pourquoi n'y a-t-il pas d'électricité ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'eau ?" Mouammar Kadhafi a passé la plupart de son temps à lire le Coran et à prier. Ses communications avec le monde ont été coupées. Il n'y avait aucune communication, pas de télévision, rien. Pas de nouvelles. Nous n'avions rien à faire, nous étions juste entre dormir et être éveillé. Rien à faire. La supervision de la bataille a été effectuée par Moatassim, nous n'étions que des compagnons de Mouammar Kadhafi⁴. »

Puis arrive la fatidique journée du 20 octobre. Cela fait une semaine que l'OTAN n'a pas frappé. À Naples, au QG de l'Alliance, un officier apprend au petit matin que plusieurs dizaines de véhicules — les chiffres varient d'une quarantaine à soixante-quinze, selon les récits — sortent de Syrte en trombe. Sur la main courante qui circule alors au QG, on peut lire : « Possibilité de VIP. Peut-être Kadhafi⁵. »

En effet, l'ancien homme fort de la Libye a pris place à l'arrière d'un Toyota Land Cruiser, accompagné de quatre personnes, dont Mansour Daou. Un drone Predator de l'armée américaine filme tout. Les conditions météo sont bonnes, un premier missile est largué dans le but de disloquer le convoi. L'auteur de la seconde frappe qui met fin à l'avancée des 4 × 4 libyens est un Français, pilote de l'escadron 3-mars-Ardennes, depuis son Mirage 2000-D, lui-même escorté par un Mirage F1. « L'Histoire est joueuse, qui aura donc voulu que la France ait délivré en Libye la première et la dernière bombe », souligne l'historien Jean-Christophe Notin⁶.

Deux thèses s'affrontent aujourd'hui sur la nature de la frappe. Selon Notin, il ne s'agissait pas d'abattre Kadhafi — d'autant qu'il n'y avait alors aucune certitude qu'il soit vraiment là. Au contraire, selon le journaliste au *Canard enchaîné* Claude Angeli⁷, souvent bien informé par des sources au sein de l'appareil d'État, l'OTAN savait exactement de quoi il en retournait : « Mercredi 19 octobre [la veille de la frappe], en fin d'après-midi, un colonel du Pentagone téléphone à l'un de ses correspondants au sein des services secrets français. Chargé du "dossier Kadhafi", l'Américain annonce que le chef libyen, suivi à la trace par des drones Predator, est pris au piège dans un quartier de la ville de Syrte, et qu'il est désormais impossible de le manquer. »

Kadhafi sort miraculeusement vivant des frappes, bien que blessé. Son fils Moatassim aussi – récupéré par des milices rebelles, il sera vite abattu dans le désert⁸. Mansour Daou se dépêche de son côté d'emmener Kadhafi dans une canalisation pour le cacher. Mais il est extirpé par la foule. Il n'utilise pas le 357 Magnum chargé qu'il a gardé avec lui. Il lance à ses ennemis : « Ça va, ça va. Vous me voulez quoi ? » Des combattants de Misrata présents sur place le saisissent, le mettent debout et le blessent à coups de poing, de crosses de revolver et de baïonnette. La suite est en partie connue, mais en partie seulement. Car, ce qui compte n'est pas ce que l'on voit, filmé par des téléphones amateurs – le tumulte d'une foule déchaînée et le dictateur chargé en sang sur un véhicule –, mais ce que l'on ne voit pas. C'est-à-dire le moment précis où il meurt.

Dans son rapport sur le décès de Kadhafi, Human Rights Watch note qu'il est difficile de savoir « s'il est mort de cette violence, des suites de blessure par des éclats d'obus, ou d'une exécution par balle plus tard, comme certains le prétendent⁹ ». L'ONG affirme toutefois que ses « recherches remettent en cause l'affirmation des autorités libyennes selon laquelle Mouammar Kadhafi a été tué dans des tirs croisés, et non pas après avoir été capturé ».

L'examen de diverses vidéos mises en ligne par des témoins montre qu'il est vivant lorsqu'il est posé sur le capot jaune d'un 4 × 4, après ces longues minutes de lynchage, mais qu'il semble mort lorsqu'il arrive à bord d'une ambulance, et que des combattants le posent sur une civière. Six hommes se trouvent autour de lui dans l'ambulance. Sa chemise couverte de sang lui a été retirée. Son visage et son torse ont été nettoyés. Sa tête tenue par un combattant dodeline légèrement. On le tire par les jambes pour l'extraire du véhicule et le faire glisser sur la civière. Ses yeux sont clos, sa tête retombe lourdement. Il a enfin un pansement qui fait apparaître une tache de sang au milieu de la poitrine. Lorsque son corps sera présenté à la foule, dans une morgue improvisée, on verra nettement deux perforations sur sa poitrine, à cet endroit 10. Ces impacts évoquent une exécution.

La Commission d'enquête de l'ONU chargée de statuer sur les causes de la mort de Kadhafi n'a pas pu accomplir sa mission, l'accès au rapport d'autopsie lui ayant été refusé¹¹.

Selon plusieurs sources, les Français étaient présents en nombre à Syrte pour le dernier jour de vie de Kadhafi. Au Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), on évalue alors à une cinquantaine le nombre de membres des forces spéciales dans les parages, d'après *Le Canard enchaîné*, qui rapporte qu'une drôle d'expression court alors à la DGSE : « Livré le colis à Renard. » Sous-entendu : Kadhafi ne doit pas en réchapper. Un diplomate qui s'exprime

sous condition d'anonymat explique : « Ce nouvel ami de l'Occident aurait pu rappeler ses excellentes relations avec la CIA, l'aide qu'il apportait aux amis africains de la France, et les contrats qu'il offrait aux uns et aux autres. Voire, plus grave, sait-on jamais¹² ? »

Le coordinateur du tout jeune service de renseignements extérieurs du Conseil national de transition (CNT), Rami el-Obeidi, qui affirme que c'est le Syrien Bachar al-Assad qui a aidé l'OTAN à localiser Kadhafi, est encore moins équivoque¹³:

- « Savez-vous si des agents des forces spéciales françaises étaient présents à Syrte quand Mouammar Kadhafi a été capturé ?
- Oui, des forces spéciales françaises et des agents opérationnels de la DGSE étaient sur le terrain, à Syrte, comme d'autres opérationnels d'autres pays.
- Savez-vous si, oui ou non, un agent français a directement tué Mouammar Kadhafi ?
 - Oui, des agents français ont directement exécuté Kadhafi.
 - Avez-vous des détails concernant le ou les agents français impliqué(s) ?
 - Aucun détail. C'est à peu près impossible d'en avoir.
- Est-ce que les services de renseignements extérieurs libyens que vous dirigiez ont rédigé un rapport sur l'implication de la France dans la mort de Mouammar Kadhafi ?
- Oui, mais il a été censuré, parce que M. Sarkozy contrôlait la politique du
 CNT aux côtés de l'émir du Qatar. Je ne sais pas si ce rapport existe encore.
- Vous souvenez-vous à quelle date le régime de Bachar el-Assad a donné le numéro de téléphone de Kadhafi pour le localiser ?
 - C'était la première semaine d'octobre 2011. Kadhafi a été tué le 20 octobre.
- Pouvez-vous confirmer l'intervention de deux engins aériens français pour arrêter le convoi de Kadhafi ?
- Je ne peux pas confirmer cela. L'attaque aérienne a pu être conduite par n'importe quel pays membre de l'OTAN, mais l'opération était commandée et dirigée par la DGSE et des responsables à l'Élysée.
 - Quel service français était impliqué?
 - La Direction générale de la sécurité extérieure.
- Pensez-vous que le meurtre de Kadhafi soit lié à ses menaces de révéler la corruption de M. Sarkozy ?

– Absolument. C'était l'une des nombreuses raisons. La menace d'une révélation d'un financement de la campagne de Sarkozy en 2006-2007 a dû être la paille qui a cassé le dos du chameau [équivalent arabe de « la goutte d'eau qui fait déborder le vase » − nda] et a été prise suffisamment au sérieux pour que quiconque à l'Élysée veuille la mort de Kadhafi très rapidement. N'oubliez pas que Kadhafi a humilié Sarkozy en n'honorant pas la plupart des contrats d'armement et d'énergie signés dans le fameux protocole d'accord de 10 milliards d'euros pendant sa fameuse visite à Paris [en décembre 2007 − nda]. Sarkozy a offert à Kadhafi un accueil protocolaire unique, digne d'un roi. Il y avait aussi plusieurs dossiers qui dataient de la guerre au Tchad [sous l'ère Mitterrand], et qui étaient très embarrassants pour la France. Mais aussi des opérations conjointes de renseignements en Afrique, au Darfour, etc. »

L'ancien Premier ministre du gouvernement transitoire de Libye, Mahmoud Jibril, défend lui aussi la thèse d'une opération fomentée depuis l'étranger pour tuer Kadhafi. « C'est un agent étranger infiltré dans les brigades révolutionnaires qui a tué Kadhafi. [...] Ces services voulaient que Kadhafi se taise à jamais. Ils ne voulaient pas qu'il évoque certaines questions », déclare-t-il lors d'un entretien accordé à la chaîne de télévision égyptienne Dream TV, au Caire, où il participe à un débat sur le printemps arabe.

Une enquête du quotidien italien *Corriere della Sera* enfonce le même clou : « Au sein des cercles diplomatiques occidentaux présents dans la capitale libyenne, la théorie officieuse la plus répandue est que, si des services étrangers sont effectivement impliqués, "alors il s'agit presque certainement des Français". Et d'ajouter : "Le fait que Paris ait voulu éliminer le colonel Kadhafi est un secret de Polichinelle." Le raisonnement est bien connu : dès les premiers signes de soutien de l'OTAN à la révolution, en grande partie sous l'impulsion du gouvernement de Nicolas Sarkozy, Kadhafi a menacé de révéler les détails de ses liens avec l'ancien président de la République, à commencer par les millions de dollars versés pour financer sa campagne électorale en 2007. "Sarkozy avait toutes les raisons de faire taire le raïs au plus vite", nous ont répété samedi 29 septembre des sources diplomatiques européennes à Tripoli. Une thèse renforcée par des révélations obtenues par le *Corriere della Sera* il y a quatre jours à Benghazi¹⁴. »

Pour l'ancien eurodéputé français Michel Scarbonchi, fin connaisseur de la Libye, ami de Bachir Saleh, il ne fait aucun doute que Kadhafi a été « liquidé ». « Quand on connaît les milices et les katibas [les brigades – nda] rebelles, avoir un prisonnier pareil aurait eu une valeur énorme, ne serait-ce qu'en terme de

négociations. Elles n'avaient par conséquent aucun intérêt à le tuer. Il est certain qu'il y a eu un feu vert, mais d'où est-il parti ? Ça... », observe-t-il, énigmatique ¹⁵.

À l'évocation de la mort de Kadhafi, le gouvernement français est gêné aux entournures. Le ministre de la Défense, Gérard Longuet, commence par déclarer que « les forces françaises n'étaient pas au sol dans des conditions qui leur auraient permis de maîtriser la situation ». Puis il ajoute, plus ambigu : « Ou alors je me suis fait complètement manipuler par la DGSE. Nous n'avions pas les moyens de faire cela dans mon état de connaissance. J'avais réussi à établir avec le patron de la DGSE des relations à peu près normales. Mais c'est vrai que Morin [Hervé Morin, ancien ministre de la Défense – nda] m'avait dit : "Tu verras, la DGSE ne rend compte qu'à Sarkozy, je ne suis au courant de rien le." »

Le Premier ministre François Fillon suggère, lui aussi, que toute la vérité n'a peut-être pas été dite sur cet épisode crucial de la guerre en Libye. « Sur l'affaire libyenne, les Russes ont eu le sentiment d'avoir été trompés. Nous avions obtenu leur feu vert au Conseil de sécurité des Nations unies, en s'engageant à ce qu'il n'y ait rien d'autre qu'une *no fly zone*, et ça s'est terminé par l'exécution de Kadhafi. Je me souviens d'une discussion très violente avec Poutine :

- "— Je ne vous croirais plus jamais, disait-il. Vous m'avez trompé une fois, c'est terminé.
 - C'est faux, on s'est contenté de bombarder les colonnes de chars...
 - Vous avez tué Kadhafi!
 - Mais ce n'est pas nous qui avons tué Kadhafi !"

Bref, il m'a fait toute une démonstration : les avions français qui bloquent la colonne de Kadhafi, les forces spéciales sur le terrain... Même si ce n'est pas nous qui avons appuyé sur la gâchette, l'honnêteté m'oblige à dire que ses arguments n'étaient pas tous fallacieux¹⁷. »

Quelle que soit la vérité du décès de Kadhafi – mort de ses blessures ou exécuté froidement –, il est une affirmation aujourd'hui indiscutable : rien n'a été fait pour le garder vivant une fois capturé, et le déférer devant la Cour pénale internationale (CPI), qui avait émis un mandat d'arrêt à son encontre.

Des deux options sur la table, le tuer ou le laisser mourir, le résultat, au final, est le même : Kadhafi ne peut plus parler.

Notes

- 1. Entretien avec les auteurs, 10 juin 2014.
- 2. Le Canard enchaîné, 25 mai 2011.
- 3. Note du 26 mai 2011, n° 47546.
- <u>4</u>. Les entretiens avec Mansour Daou ont été menés par HRW le 22 octobre 2011 dans le centre de détention de Misrata, deux jours après la mort de Kadhafi.
- <u>5</u>. L'information est rapportée par l'essayiste et historien Jean-Christophe Notin, auteur de *La Vérité* sur notre guerre en *Libye*, Fayard, 2012.
 - 6. Ibidem.
 - 7. Le Canard enchaîné, 26 octobre 2011.
- <u>8</u>. Peter Bouckaert, directeur de la division Urgences de Human Rights Watch, déclarera en octobre 2012 : « Les éléments de preuve suggèrent que des milices de l'opposition ont exécuté à Syrte au moins 66 membres du convoi de Kadhafi qui avaient été capturés. […] Il semblerait également qu'elles aient emmené Moatassim Kadhafi, blessé, jusqu'à Misrata, où elles l'ont tué. »
 - 9. « Death of a Dictator, bloody vengeance in Sirte », publié le 16 octobre 2012.
- <u>10</u>. Des images du corps de Kadhafi à la morgue sont diffusées par Alfred de Montesquiou, reporter à *Paris Match*, le 31 octobre 2011.
 - 11. Déclaration du 2 mars 2012.
 - 12. Le Canard enchaîné, 26 octobre 2011.
- 13. Entretien avec les auteurs, 1^{er} octobre 2012. « Kadhafi "exécuté" : les révélations d'un agent libyen », Mediapart, 2 octobre, 2012.
- <u>14</u>. « Un agente francese dietro la morte di Gheddafi », Lorenzo Cremonesi, *Corriere della Sera*, 29 septembre 2012.
 - <u>15</u>. Entretien avec les auteurs, 10 juin 2014.
 - <u>16</u>. Entretien avec les auteurs, 30 juin 2016.
 - <u>17</u>. Entretien donné au magazine *Society*, mars 2015.

Le cauchemar des cassettes

Où l'homme qui avait la main sur les enregistrements secrets de Kadhafi meurt subitement

Il restait, semble-t-il, des enregistrements.

Quelques mois après la mort de Kadhafi, la DGSE est contactée par Bernard Squarcini pour identifier la voix du Guide et d'un de ses invités sur une cassette¹. La perspective de voir réapparaître des discussions de chefs d'État occidentaux ou africains avec Mouammar Kadhafi met les services spéciaux en ébullition. La DCRI s'est déjà fait l'écho de l'existence de « documents compromettants » qui avaient été « sur le point d'être rendus publics au cours de la quinzaine de jours ayant précédé la chute de Tripoli », « assortis d'enregistrements » réalisés par les Libyens lors des remises de fonds² ».

Cette fois, un « échantillon » est entre les mains de Michel Scarbonchi — le cousin de Squarcini. Il reste lié au pays qu'il a découvert lors de ses missions durant la guerre ; l'ancien député européen a sympathisé avec un jeune Libyen de 37 ans, résidant à Paris, Mohamed Albichari. Et ce dernier a demandé à le voir d'urgence, en mars 2012. Il lui explique que « Kadhafi enregistrait tout le monde », « tous les gens qu'il recevait ». « Un de mes groupes d'amis a mis la main sur 70 cartons contenant tous les enregistrements de Kadhafi de 1991 à 2011, annonce-t-il. Ils ont trouvé ça dans une des villas d'Abdallah Senoussi, en bord de mer. Ça pourrait être intéressant ? », questionne-t-il³. Scarbonchi approuve. Mais il faudrait un échantillon, avance-t-il. Afin de l'expertiser.

L'ancien député questionne Bachir Saleh, installé à Paris depuis peu. Et Saleh confirme « que Kadhafi enregistrait toutes les conversations qu'il avait⁴ ». « Il savait que ces enregistrements pouvaient devenir un moyen de pression. C'était

une sorte de protection, pour lui », précise-t-il.

Mohamed Albichari « n'est pas n'importe quel Libyen » non plus, comme l'écrit *Jeune Afrique* un mois plus tôt, en février 2011, à l'occasion de la sortie du livre qu'il vient de publier : *Le Cauchemar libyen*⁵. « Il est le fils de feu Ibrahim Albichari, qui fut l'un des piliers du régime instauré par Kadhafi, qu'il tenta, souvent en vain, d'infléchir vers plus de respectabilité, avant de se tuer (ou d'être tué ?) dans un accident automobile. Né peu de temps après le coup d'État qui renversa le roi Idriss, Mohamed Albichari a passé toute son enfance au cœur même du système Kadhafi, fréquentant les mêmes écoles que les fils de ce dernier, et assistant aux innombrables intrigues du sérail⁶. »

Pris parmi les livres récemment publiés sur la Libye, *Le Cauchemar libyen* est « le premier à fournir un point de vue "de l'intérieur" », selon *Jeune Afrique*. C'est même un « témoignage de première main sur les arcanes du pouvoir libyen ». Mohamed Albichari, que Scarbonchi voit comme un « grand gaillard un peu enveloppé » et « sympathique », défend l'idée d'un retour à la monarchie en Libye. Dans une interview à RFI, il explique que le roi Idriss avait permis l'indépendance et l'unité de la Libye ; le couronnement du petit-fils d'Idriss, résidant à Londres, pourrait stabiliser le pays, juge-t-il.

Mohamed Albichari refait signe à Scarbonchi quelques jours plus tard. Un jeune Libyen, Akim, vient d'arriver à Paris avec un échantillon. « C'était une toute petite cassette, de 5 centimètres sur 3 environ. C'était du matériel professionnel, je ne pouvais pas l'écouter. J'ai donc contacté mon cousin pour savoir si c'était sérieux ou pas, et lui demander comment faire⁷. »

Selon le Libyen, c'était une voix française. Rendez-vous est pris avec Squarcini au restaurant *Le Griffonnier*, non loin du ministère de l'Intérieur, rue des Saussaies. Scarbonchi vient avec Albichari et Akim. Squarcini se présente accompagné « d'un gars de la DGSE qui n'a pas donné son nom ».

« Albichari explique que le commando qui détenait les bandes était prêt à négocier avec la France, résume Scarbonchi. Le gars de la DGSE a demandé d'authentifier les voix avant de commencer à parler business. L'échantillon a été remis au gars de la DGSE⁸. » Les Libyens ont demandé 2 à 3 millions de dollars. Ce qui n'était « pas si cher », selon l'ancien député, vu l'importance de ces documents. Quelques jours plus tard, Albichari informe Scarbonchi de la validation de la cassette. « La DGSE l'avait rappelé, souhaitant faire affaire. Albichari me précise le *modus operandi* prévu : une équipe de Genève de la DGSE devait partir à Tripoli analyser les bandes, prendre ce qui les intéressait, et ramener le tout à Paris⁹. » Michel Scarbonchi considère que son rôle s'arrête là :

« C'est la DGSE qui s'en occupe, je laisse faire. »

Mais, dix jours plus tard, Mohamed Albichari rappelle, très inquiet. « On a un problème, dit-il. On a sûrement été trahis. Ça bouge énormément dans la zone où se trouve le groupe avec le matériel. » Scarbonchi tente de le rassurer, mais le rencontre dès le lendemain. « Tu dis à ton groupe de s'enterrer », conseille-t-il finalement au jeune Libyen. Et dans un endroit sûr. Il suggère de laisser passer l'élection présidentielle. Peut-être que le matériel pourrait se vendre encore beaucoup plus cher après l'élection. D'autres services semblent aux aguets.

Mohamed Albichari approuve. Il a d'autres projets, plus urgents : il se marie. Deux fêtes sont prévues. D'abord à Tunis, le samedi, puis à Paris, le dimanche. Scarbonchi sera là, dimanche. Alors qu'il cherche à confirmer sa présence et prendre des nouvelles, Scarbonchi n'obtient aucune réponse. Il téléphone au restaurant, qui n'en a pas plus.

Lundi matin, il apprend la mort d'Albirachi.

Le vendredi midi précédent, celui-ci avait appelé un taxi à Tunis. Ne le voyant pas arriver, le chauffeur est entré dans la maison et l'a trouvé mort. La famille a conclu à une crise cardiaque consécutive au diabète dont il souffrait. Le corps a été ramené à Benghazi, le vendredi, puis enterré dès le lundi. Aucune autopsie n'a été faite.

Michel Scarbonchi tente de contacter Akim, l'homme de la cassette, à Tunis, mais il ne décroche pas. « Est-ce qu'il est vraiment mort d'une crise de diabète, ou a-t-il été assassiné ? », se demande-t-il.

Scarbonchi rappelle son cousin. « J'ai demandé plus tard à Squarcini quelles voix françaises étaient authentifiées. Il m'a répondu qu'il ne savait pas. Mais je pense qu'il n'a pas voulu me le dire. À cette époque-là, je pense qu'il pouvait s'agir d'Hortefeux, Guéant ou Balkany », déclare Scarbonchi aux enquêteurs. « Sur cet enregistrement, on entend distinctement la voix de Kadhafi, discutant avec Simone Gbagbo, l'épouse de l'ex-président de la Côte d'Ivoire. Celle-ci réclame la nomination d'un Ivoirien à la tête d'un organisme africain », indique Le Monde¹⁰, citant Squarcini : « Concernant Sarkozy lui-même, il ne risque rien avec ces enregistrements. Je le lui ai moi-même demandé, et il m'a assuré n'avoir jamais été reçu par Kadhafi en tête à tête. » Or, comme on le sait désormais, tout a commencé, au contraire, par un tête-à-tête.

On ignore ce que sont devenues ces bandes.

Et ce qu'est devenu le groupe qui les détenait.

Notes

- <u>1</u>. *Le Monde* révèle l'affaire, le 4 juin 2013, « Les services de renseignement à la recherche des cassettes secrètes de Kadhafi », Gérard Davet et Fabrice Lhomme.
 - 2. Dans une note du 19 septembre 2011.
 - 3. Entretien de Michel Scarbonchi avec les auteurs, 15 juillet 2017.
 - 4. Audition de Michel Scarbonchi, 25 avril 2013.
 - 5. Le Cauchemar libyen, Mohamed Albichari, éditions Favre, 2012.
 - 6. « Au cœur du pouvoir de Kadhafi avec Le Cauchemar libyen », Jeune Afrique, 27 février 2012.
 - 7. Entretien cité avec les auteurs.
 - 8. Audition de Michel Scarbonchi, 25 avril 2013.
 - 9. Ibidem.
 - 10. « Les services de renseignement à la recherche des cassettes secrètes de Kadhafi », article cité.

La note Koussa

Où le président Sarkozy attaque Mediapart en justice – et perd

Le samedi 28 avril 2012 n'est pas une journée d'entre deux tours comme les autres. Ce jour-là, en début d'après-midi, Mediapart dévoile un document libyen¹ qui tend à prouver que toutes les archives du régime n'ont pas disparu sous les bombes de l'offensive militaire occidentale. Cette note officielle, datée du 9 décembre 2006 et portant les armoiries de la Jamahiriya, signale un accord de principe du régime pour verser 50 millions d'euros « en soutien » à la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007. Elle porte la signature de Moussa Koussa, chef des services secrets extérieurs et ancien patron de la Mathaba, la centrale de financements politiques du régime dans les années 1980. Et elle est adressée à Bachir Saleh, président du principal fonds d'investissement du régime.

Nicolas Sarkozy s'apprête à tenir un meeting de campagne à Clermont-Ferrand lorsque l'article est mis en ligne. Manifestement sonné, il repousse la réunion publique de quelques heures, laissant ses militants auvergnats dans une expectative étrange. Quand le chef de l'État apprend la nature précise des révélations qui circulent, « il appar[aît] livide, les yeux perdus dans le vide. Hagard », notent deux journalistes qui le suivent alors pas à pas².

C'est inhabituel, mais Nicolas Sarkozy se tait pendant vingt-quatre heures. Pas un mot, pas une réaction de sa part. Il attend que la communication de crise reprenne ses droits. En coulisses, ses réseaux s'activent et obtiennent coup sur coup les « démentis » de Moussa Koussa et de Bachir Saleh, le signataire et le destinataire de la note, qui ont ceci de particulier de devoir leur survie, l'un et l'autre, à la France et ses alliés pendant la guerre. Les deux hommes ne s'épanchent pas — quelques mots à peine confiés ici ou là suffisent à lancer la machine médiatique sur l'air du démenti. Opération reflux : la mer est trouble, on ne voit plus rien.

Le 29 avril, le président de la République contre-attaque sur le plateau de Canal+ en qualifiant Mediapart d'« officine au service de la gauche ». Le lendemain, sur France 2, il inverse curieusement la chronologie des faits en déclarant : « Vous croyez vraiment qu'avec ce que j'ai fait à M. Kadhafi il m'a

fait un virement?»

En réalité, le document financier précède non seulement la guerre, mais surtout son élection.

Sûr de sa stratégie pour « reprendre la main dans la séquence », comme disent les communicants, Nicolas Sarkozy et son avocat personnel Me Thierry Herzog ouvrent immédiatement un autre front. Judiciaire, cette fois. Le 30 avril, prenant soin de ne pas poursuivre Mediapart au titre de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, il attaque pour « faux et usage de faux³ ». « Ce document qui est un faux grossier fait état d'un virement de 52 millions d'euros, relève-t-il devant les juges⁴. Comment serait-il possible que le virement d'une telle somme n'ait laissé aucune trace dans une banque, d'autant qu'il existe des systèmes de contrôle, à moins que l'on prétende qu'il s'est agi de caisses de billets, aisément transportables ». Ce faisant, Nicolas Sarkozy se trompe sur deux faits précis : le document incriminé évoque la somme de 50 millions d'euros et non pas 52, et il n'est à aucun moment question d'un « virement », puisqu'il s'agit, à ce stade, d'un accord de financement. En réalité, l'objectif véritable de la plainte présidentielle est double : installer l'idée, dans les rédactions et l'opinion publique, que le document n'est pas authentique, et trouver les sources des journalistes.

Mais, en déposant plainte, il ne se doute pas que l'enquête préliminaire qui s'ouvre risque de provoquer le début des investigations sur les faits.

Né le 15 décembre 1947 à Tripoli, mais d'origine turque, ce qui lui vaut d'être perçu par l'élite libyenne comme un « étranger », Moussa Koussa n'en est pas moins un pilier du régime Kadhafi. Le portrait que dresse de lui la DGSE révèle un personnage à la fois impitoyable et fascinant. Étudiant à l'université du Michigan (États-Unis), où il rédige un mémoire sous le titre *Mémoires sur la vie et les pensées du colonel Kadhafi*, il est désigné en 1979 ambassadeur de Libye à Londres. Poste qu'il doit quitter en 1980, après les assassinats de plusieurs opposants libyens au Royaume-Uni, assassinats qu'il avait publiquement soutenus.

Il traverse les décennies 1980, 1990 et 2000 comme une figure incontournable de la diplomatie libyenne et de ses services secrets, dont l'Office de sécurité extérieure (OSE), qu'il dirige à intervalles réguliers. Il ne se départira jamais (jusqu'à sa défection en 2011) de la « confiance totale » de Mouammar Kadhafi, selon la DGSE. Le service secret du boulevard Mortier note à son endroit : « Cette longévité s'explique également, en partie, par le fait qu'il a su s'entourer

de collaborateurs compétents et développer un réseau international très important et de haut niveau, tant dans les milieux diplomatiques qu'au sein des services. Par ailleurs, fort d'une grande expérience du continent africain, parlant plusieurs langues européennes et africaines, il est connu pour son franc-parler, son instinct et sa capacité à juger rapidement⁵. »

Homme raffiné malgré ses penchants autoritaires, Moussa Koussa aime aussi impressionner ses interlocuteurs par son culte des intrigues. Sa puissance est tout entière résumée par sa carte de visite : une plaque en métal doré, joliment ouvragée d'arabesques à ses extrémités, et impeccablement gravée pour les écritures. À l'heure du grand rapprochement franco-libyen, Moussa Koussa est comme chez lui en France, où il loue un joli appartement à Neuilly-sur-Seine.

Le 10 juin 2008, par une note manuscrite siglée « confidentiel », le préfet des Hauts-de-Seine, Pierre de Bousquet de Florian (un ancien directeur des services secrets intérieurs), demande l'établissement d'une carte de séjour de dix ans pour Koussa. « Ne pas convoquer l'intéressé et me remettre la carte faite », précise le préfet aux services compétents. Cela va vite : un mois plus tard, la carte est établie.

Mais, le 19 novembre 2010, les choses se gâtent. Bernard Squarcini, réclame à la même préfecture des Hauts-de-Seine le retrait de la carte de séjour délivrée au maître espion libyen deux ans plus tôt. La raison ? « Des éléments nouveaux nous permettent d'affirmer que le comportement de l'intéressé est de nature à porter atteinte à la sûreté de l'État », écrit sans plus de précisions le « Squale » dans sa requête. Face au juge, Bernard Squarcini louvoie : « C'est plus un contexte qu'un événement particulier [qui a motivé ce retrait – nda] et, dans mon souvenir, c'est une mesure qu'on m'a demandé de prendre sur le plan hiérarchique sans pouvoir préciser si cela venait du cabinet de ministre ou du directeur général de la police nationale, ni s'il y a eu un écrit ou un simple coup de fil⁶. »

En un temps record, tout se retourne de nouveau, comme à la Chandeleur. Ainsi, moins de six mois plus tard, le même Squarcini retire sa demande de retrait visant Moussa Koussa, lequel recouvre finalement toute liberté de mouvement en France et ne semble plus être une menace pour les intérêts supérieurs du pays... La raison ? Inconnue cette fois-ci. Les Libyens ont manifestement su se montrer convaincants.

Mais tous ces va-et-vient ont au moins un avantage : l'archivage, quelque part dans les armoires de l'administration française, de la signature de Moussa Koussa.

Dès le début de son enquête, la justice soumet la note Koussa de décembre 2006 sur le financement présumé de Sarkozy à l'examen de nombreux « sachants » (diplomates, employés d'ambassade, militaires et agents des services de renseignements). Après des semaines d'auditions, les gendarmes de la section de recherches (SR) de Paris établissent dans un premier rapport de synthèse^z que, « de l'avis unanime des personnes consultées, le document publié par Mediapart présente toutes les caractéristiques de forme des pièces produites par le gouvernement libyen de l'époque, au vu de la typologie, de la datation et du style employé. De plus, le fonctionnement institutionnel libyen que suggère le document n'est pas manifestement irréaliste ».

Parmi les personnes auditionnées se trouve le militaire de formation Patrick Haimzadeh, deuxième conseiller de l'ambassade de France à Tripoli de 2001 à 2004, devenu un spécialiste reconnu de la Libye sous Kadhafi⁸. Il témoigne :

« La couleur verte est typiquement celle de la Jamahirya libyenne, ainsi que le logo et la typographie utilisée pour le corps du texte. Il s'agit de coufique, en ce qui concerne le destinataire ainsi que le titre du signataire. Le document est tout de même d'une mauvaise qualité, et il est difficile de lire et déchiffrer les écritures vertes. La première date est celle du calendrier grégorien avec un symbole "f" correspondant au sigle en vigueur en Libye depuis 2000 pour désigner le calendrier chrétien (Ifranji en arabe).

La deuxième correspond au calendrier libyen en vigueur depuis 2000 ; c'est un calendrier solaire comprenant le même nombre de jours que le calendrier grégorien. Les numéros des mois et des jours sont donc les mêmes, seul change le numéro de l'année, puisque ce calendrier débute à la mort du prophète Mohamed — d'où les deux lettres figurant après la date 1374, qui sont les abréviations "d'après la mort du prophète". On notera que, depuis l'accession au pouvoir de Kadhafi en 1969, la Libye a changé quatre fois de calendrier, et qu'il semble difficile, pour un non-Libyen, d'avoir inventé *a posteriori* cette date. Je confirme que les dates sont cohérentes par leur correspondance et l'évocation des deux calendriers. Tous les documents de ce type ne possèdent que ces deux dates. Les documents à usage interne libyens étaient systématiquement revêtus de ces deux dates, les documents adressés à des organismes étrangers ne comportant en général que la date en calendrier grégorien. Vient ensuite le numéro d'enregistrement, qui me semble également cohérent. »

Haimzadeh précise : « Selon la pratique de Kadhafi, que j'ai décrite d'ailleurs dans mon ouvrage, il était d'usage d'apporter un certain nombre de soutiens financiers à d'autres pays, entités, Présidents ou groupes d'oppositions, notamment africains. L'objectif stratégique de Kadhafi était le rapprochement

avec l'Europe, et en particulier avec la France. Je ne suis donc pas surpris en ce qui concerne la partie libyenne, mais ne peux me prononcer sur la réception d'un tel soutien de la part de la partie française. »

Un autre personnel de l'ambassade de France en Libye, Éric P., ancien premier secrétaire en charge des questions de sécurité extérieure — on comprend qu'il est probablement un agent des services —, livre pour sa part des précisions capitales, après avoir examiné le document à la loupe, au sens premier du terme :

« Le document présente les mêmes apparences caractéristiques des documents officiels libyens, dans son fond mais également sur la forme. Malheureusement, ma lecture reste limitée par sa mauvaise qualité et l'absence d'en-tête. Je ne peux me prononcer sur la signature de Moussa Koussa, ne la connaissant pas. Mon attention est cependant attirée sur les mentions figurant en bas à droite du document et la présence de deux annotations. Celle du haut, que j'ai pu regarder à la loupe, paraît contenir le symbole de l'OSE caractérisé par un œil suivi des lettres W/J et un S. Celle du bas : un ordinateur suivi des lettres M/KA, qui pourrait correspondre à Moussa Koussa (première lettre du prénom/première et dernière lettre du nom). Ces deux annotations pourraient être des mentions de classement et d'archivage. Sur votre demande, je ne suis pas étonné, sans parler du contenu ni du contexte, qu'un tel document puisse exister. Cela fait partie des procédés classiques de compte-rendu de décision ; chaque réunion officielle, quel que soit son niveau, était systématiquement couverte par un écrit et un rapporteur⁹. »

À l'inverse, Bernard Squarcini, le très sarkozyste patron de la DCRI, tente de décrédibiliser sur procès-verbal le document. Pour ce faire, il va essayer de mouiller son homologue de la DGSE, en assurant que, « lors de discussions informelles en marge de réunions, M. Corbin de Mangoux [directeur de la DGSE – nda] [lui] avait indiqué que ses services avaient conclu à un faux grossier ».

Hélas, le témoignage de Squarcini est contredit peu après par le principal intéressé : « Je n'ai aucune expertise sur ce document, et je n'ai rien à en dire ni sur le fond ni sur la forme. Je dirais tout d'abord que ce document n'entrait pas dans le cadre de préoccupations de la DGSE ; je ne pense pas que nous ayons été saisis d'une demande d'expertise et que nous ayons eu des informations propres à la DGSE pour donner un avis à cet égard. [...] Il n'y a pas eu d'analyse technico-scientifique par la DGSE de ce document, qui permettrait de façon certaine de dire qu'il s'agit ou non d'un faux », tranche Erard Corbin de

Mangoux¹⁰.

D'ailleurs, parmi les vingt notes de la DGSE déclassifiées par le ministre de la Défense sur requête du juge, aucune ne remet en cause l'authenticité du document libyen. Seuls deux rapports de la DGSE l'évoquent, sans aucune distance critique vis-à-vis de son contenu.

Côté libyen, plusieurs officiels vont conforter le document. Par exemple, l'ancienne responsable des affaires européennes au ministère des Affaires étrangères de Libye, Zohra Mansour : « Il existe une lettre – qui a été publiée sur Internet – de Moussa Koussa, qui contient l'approbation pour le financement », dit-elle. Elle ajoute que Moussa Koussa, s'étant « désolidarisé du régime du colonel Kadhafi », cela l'« étonnerait beaucoup qu'il reconnaisse avoir signé ce document ». Et de conclure : « Cette lettre me semble plausible. [...] Cette approbation était le préalable nécessaire à la mise en œuvre du soutien par le ministère concerné. C'était le circuit obligatoire¹¹. »

Le diplomate et traducteur officiel de Kadhafi, Moftah Missouri, est encore plus affirmatif quand un envoyé spécial de France 2 lui soumet le document à Tripoli. « Ça, c'est le document de projet, d'appui ou de soutien financier à la campagne présidentielle du président Sarkozy. C'est un vrai document », affirme-t-il¹².

Le journaliste qui a réalisé l'entretien, Tristan Waleckx, doit lui aussi répondre aux questions des enquêteurs. Il dit : « Monsieur Missouri avait eu connaissance de ce document. D'emblée, il considère que ce document est authentique. Les formulations protocolaires assez confidentielles sont respectées. Le style est respecté. Il précise que ce document est la preuve qu'il y a eu un projet de financement, mais pas la preuve d'un financement. La preuve d'un financement fait nécessairement l'objet d'un autre document, qu'il appelle un reçu. Il étaye ces propos par la présence d'une signature qu'il reconnaît, ainsi que les mentions du nom du rédacteur et de l'initiateur de la lettre. Il termine en indiquant que le financement politique est une pratique banale utilisée par la Libye depuis des décennies avec de nombreuses personnalités politiques étrangères, notamment en Afrique francophone¹³. »

Débriefé pendant plusieurs jours à Londres par le MI6, les services secrets anglais, après sa défection de Libye, Moussa Koussa aurait bien aimé trouver l'exil en France, selon plusieurs sources au fait du dossier. Mais les autorités françaises ont déjà assuré l'accueil de Bachir Saleh. Et le Qatar, pétromonarchie proche des autorités françaises, est disposé à l'accueillir. C'est là, à Doha, que

les juges vont lui mettre la main dessus pour leur enquête sur la note de 2006.

L'interrogatoire se déroule dans une salle de l'hôtel Four Seasons de la capitale qatarienne, mise à la disposition des magistrats français. Scène étrange.

Moussa Koussa est dans un premier temps catégorique dans sa réponse : « Il s'agit d'un faux, car la signature est fausse. Ce n'est pas ma signature. » Mais le maître espion libyen ne semble pas parler spontanément. Les juges notent sur le procès-verbal : « Mentionnons que le témoin lit une feuille. »

Ils s'étonnent:

- « Vous lisez un document, de quoi s'agit-il?
- C'est un papier spécial privé. La signature sur la note est fausse.
- Pourquoi avez-vous besoin d'un document pour répondre à nos questions sur la note arguée de faux ?
- Numéro 1, le document est faux. Ce sont des idées que point par point... ce sont des points de mémoire. »

Plus l'audition avance, plus Moussa Koussa nuance son propos. Il finit par admettre que le « contenu [de la note – nda] n'est pas faux ». Et quand les juges le relancent pour lui demander de préciser ce qui est vrai dans ce document, il répète : « Son contenu, son origine. » Puis il ajoute, comme saisi par une inquiétude : « Le contenu de ce document, c'est ça qui est dangereux. Je ne vous ai pas dit que c'était faux ou pas faux. […] Mais ne m'introduisez pas dans cette histoire 14. »

L'audition prend fin. Moussa Koussa paraphe chacune des treize pages de son procès-verbal. D'une signature très particulière.

Sitôt de retour en France, les juges saisissent trois experts en écritures assermentés, parmi les plus respectés de leur profession : Claude Toffart, Jean-Louis Lebrave et Christine Jouishomme. Leur mission : comparer la signature de Moussa Koussa figurant sur la note de 2006 et toutes les signatures de l'intéressé disponibles. Les experts travaillent séparément, puis conjointent. Ils analysent toutes les signatures en leur possession. Et notamment celle apposée par Moussa Koussa quelques jours plus tôt sur les pages de son procès-verbal. Surprise : « Les concordances relevées tant sur le plan général que sur le plan du détail permettent de dire que les signatures "Q1" [du document de 2006 – nda] et "MK" [des procès-verbaux] sont de la même main », concluent les experts.

La comparaison avec les autres signatures connues de Moussa Koussa (notamment grâce à ses demandes de carte de séjour) converge elle aussi. Une

traductrice et experte en langue arabe est également sollicitée. « Au vu des trois signatures et des signatures de comparaison de la main de M. Moussa Koussa qui m'ont été présentées, je peux attester que celles-ci respectent la mouvance de l'écriture arabe qui part de droite à gauche », écrit-elle de son côté¹⁵.

Le résultat final ne souffre aucune nuance : la signature au bas de la note est bien « de la main de Moussa Koussa », démontre le collège d'experts dans ses conclusions¹⁶.

Même le papier a une mémoire. Tout objet physique laisse derrière lui des traces insoupçonnées — n'importe quel juge ou policier le sait bien.

D'une certaine manière, l'ingénieur et docteur en informatique Roger Cozien en a fait son métier. Un travail qui relève autant de l'autopsie que de l'entomologie. Comment faire parler un papier numérisé ? A-t-il été trafiqué, manipulé, altéré ? Provient-il d'un document réel ? Si oui, ce document a-t-il été lui-même falsifié d'une manière ou d'une autre ? La science peut désormais répondre à toutes ces questions, et Roger Cozien est son prophète. Après avoir travaillé au ministère de la Défense, il a développé en 2009 un logiciel très prisé des tribunaux, y compris à l'étranger, qu'il a baptisé « Tungstene ». Selon lui, son logiciel laisse désormais une place à l'incertitude « minime, voire inexistante ». Raison pour laquelle les juges en charge de l'affaire de la note libyenne de 2006 font appel à ses services.

L'expert judiciaire est, par exemple, en mesure d'affirmer que la note Koussa a non seulement existé physiquement, mais qu'elle présente des traces de vieillissement et d'usure normales pour un tel document papier. Les résultats de son expertise plaident pour la parfaite authenticité de la note.

En résumé, le rapport de l'expert dit que : 1) le document publié par Mediapart n'a pas été créé numériquement et n'a fait l'objet d'aucune manipulation antérieure, 2) le document « souche » a vraiment existé et 3) ce document papier s'avère d'une « extrême cohérence », excluant par conséquent avec un haut degré de certitude toute trace de falsification originelle.

Si le rapport précise qu'une manipulation est en théorie toujours possible, il affirme qu'elle est, ici, plus qu'improbable en pratique, puisqu'il aurait fallu que les « faussaires » aient anticipé, il y a des années, des techniques d'analyse actuelles afin de tromper une éventuelle expertise (surimpression, ajout de textes postérieurs, effacements volontaires, etc.).

Quatre ans après la journée du 28 avril 2012, l'enquête sur la note Koussa est close : « L'ensemble des investigations visant à déterminer si le document publié par Mediapart était un faux matériel, c'est-à-dire, indépendamment de son contenu, un support fabriqué par montage ou tout autre moyen, ou altéré par des falsifications de toutes natures, n'a pas permis de l'établir », écrivent les juges d'instruction dans leur ordonnance de non-lieu¹⁷.

La diversion a fait long feu.

Notes

- 1. Sous le titre « Sarkozy-Kadhafi : la preuve du financement ».
- <u>2</u>. *Ça m'emmerde*, *ce truc*, *14 jours dans la vie de Nicolas Sarkozy*, Éric Mandonnet et Ludovic Vigogne, Grasset, 2012.
- 3. Le contournement de la loi du 29 juillet 1881 dite « loi sur la liberté de la presse » est devenu un grand classique dans le monde politique et de l'entreprise. Poursuivre des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions pour « recel de vol » ou « recel de violation du secret » permet aux requérants de s'affranchir de la jurisprudence du droit de la presse, protectrice pour la liberté d'informer, et donne potentiellement le champ aux services enquêteurs pour trouver l'auteur principal du supposé délit reproché, à savoir la source des journalistes...
 - 4. Procès-verbal d'audition devant le juge René Cros, 10 octobre 2013.
 - 5. Note de la DGSE du 13 mars 2009, numéro 30821.
 - 6. Audition du 29 juillet 2014 devant le juge René Cros.
 - 7. Daté du 7 juillet 2014.
 - 8. Il est notamment l'auteur de Au cœur de la Libye de Kadhafi, Jean-Claude Lattès, 2011.
 - 9. PV d'audition devant la section de recherches de la gendarmerie de Paris, 11 juillet 2014.
 - 10. Audition devant le juge René Cros, 23 juillet 2015.
 - 11. Audition par le juge Serge Tournaire, 9 janvier 2014.
 - 12. « Complément d'enquête », diffusé le 20 juin 2013.
 - 13. Audition devant la section de recherches de la gendarmerie de Paris, 2 septembre 2014.
 - 14. Audition par les juges René Cros et Emmanuelle Legrand, 5 août 2014.
- 15. Deux autres expertises, du 19 janvier 2015 et du 30 juin 2015, seront également réalisées à la demande des juges concernant l'orthographe du prénom et du nom de Ziad Takieddine telle qu'elle apparaît en arabe dans la note arguée de faux. Takieddine et Sarkozy avaient émis des doutes sur cette orthographe. À tort, selon les deux expertises concordantes.
 - 16. Rapport du 6 novembre 2014.
 - 17. L'ordonnance de non-lieu a été rendue le 30 mai 2016. Nicolas Sarkozy a fait appel de la décision.

Le noyé du Danube

Où le dignitaire qui consignait les millions de Sarkozy tombe à l'eau – et meurt

Le dimanche 29 avril 2012, vers 8 h 40 du matin, soit, hasard du calendrier, dix-huit heures environ après la publication de la note Koussa, le corps sans vie d'un homme de 69 ans est retrouvé flottant dans le Danube à Vienne, en Autriche. Un Libyen, et non des moindres.

Il était surnommé le « Docteur ». Choukri Ghanem, ancien Premier ministre (2003-2006) et ministre du Pétrole (2006-2011), était un proche de Saïf al-Islam Kadhafi et un pilier du régime libyen, dont il n'ignorait aucun secret. Bonhomme rond à la mine joviale, réputé réformiste par les responsables occidentaux qui l'ont fréquenté, c'est lui qui avait consigné en 2007 dans un carnet manuscrit les versements censés avoir été opérés par différents dignitaires en faveur de la campagne de Sarkozy. Lui aussi qui avait négocié les commissions de Ziad Takieddine avec Total. Dans son carnet, le docteur parlait avec amitié de Bachir Saleh, qu'il avait revu à Paris durant l'hiver 2011. Selon un rapport des services secrets intérieurs français rédigé après la mort de Ghanem, Bachir Saleh était « affecté » par la disparition soudaine du « Docteur ».

« Il a pu apprendre que Choukri Ghanem serait mort des suites d'une crise cardiaque survenue lors de son footing quotidien », note la DCRI¹.

L'ancien directeur de cabinet de Kadhafi attribue cette crise cardiaque « au stress considérable » subi par l'ancien Premier ministre, secoué par « les mauvais traitements dont sont victimes les membres de sa famille » restés en Libye. Mais il n'exclut pas « la possibilité que Choukri Ghanem ait été assassiné par des Libyens revanchards² ».

Lors de l'effondrement du régime libyen, Choukri Ghanem a fait « défection », comme on dit. Il a rejoint Vienne, une ville qu'il connaît bien pour y avoir séjourné à de nombreuses reprises à l'occasion de réunions de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), où il a notamment occupé un poste de directeur de recherches. C'est d'ailleurs à Vienne que Ghanem, économiste de formation, passé par les écoles de Boston et Londres, a rencontré au début des années 1990 un jeune étudiant du nom de Saïf al-Islam Kadhafi. Il en deviendra vite le chaperon. Son père cherchait à cette époque quelqu'un de bien introduit dans la société viennoise pour lui décrocher un visa d'études. Choukri Ghanem en obtiendra un grâce à son ami Jörg Haider, leader d'un groupe parlementaire d'extrême droite et futur Premier ministre autrichien. Haider et Ghanem en seront chacun remerciés par le Guide, à sa manière. Le premier en touchant « à chacune de ses visites » en Libye « entre 150 000 et 200 000 dollars [...], comme d'autres hommes politiques européens », selon les confidences de l'un de ses proches dans un livre³. Le second en étant propulsé au sommet de l'État et au cœur des intrigues du régime libyen.

Membre du cercle des « réformistes » qui compte Saïf al-Islam ou Mahmoudi al-Baghdadi dans ses rangs informels, Choukri Ghanem annonce en mai 2011, en pleine guerre de Libye, sa défection. Depuis Rome, où il fait escale, il déclare à la presse avoir « quitté son pays » pour rejoindre la rébellion et « combattre pour un État démocratique ». « J'ai travaillé en Libye pendant de nombreuses années, en pensant pouvoir faire des réformes de l'intérieur. Mais ce n'est pas possible, surtout maintenant que le sang a été versé », affirme-t-il⁴. Très vite, Choukri Ghanem rallie l'Autriche et s'installe à Vienne avec l'une de ses filles, dans un luxueux appartement situé sur la Kratochwjlestraβe, près du siège de l'ONU. Reconverti dans le business de consultant, il monte une société de conseil en export de pétrole avec Issam Chalabi, ancien ministre irakien de l'Industrie.

Il n'en reste pas moins actif sur la Libye. Ainsi participe-t-il, en août 2011, dans les jours qui précèdent la chute de Tripoli, à la rencontre secrète qui se tient dans un hôtel de Djerba entre Dominique de Villepin, Bachir Saleh et... Alexandre Djouhri. Que se sont-ils tous dit au plus fort des bombardements ? Aucun des protagonistes joignables ne veut le révéler. Choukri Ghanem, lui, n'est plus.

« Sa mort est une grande énigme. On ne sait pas s'il a sauté de lui-même dans l'eau, ou si quelqu'un lui a fait quelque chose », confie l'un de ses plus proches collaborateurs, Mustafa Zarti, ancien vice-président de la Libyan Investment

Authority (LIA), un fonds souverain libyen⁵.

C'est un passant qui a retrouvé le cadavre de Ghanem dans les eaux paisibles du fleuve, à une vingtaine de mètres d'un restaurant grec, sur la Copa Cagrana, là où la jeunesse viennoise vient boire, manger et se divertir le week-end. Simplement vêtu d'un jean et d'une chemise blanche, le mort n'a sur lui aucun papier d'identité, seulement une carte de visite au nom d'une société viennoise qui permet de l'identifier rapidement. D'après les autorités autrichiennes, son corps ne porte pas de « trace de violence extérieure » et n'aurait séjourné que quelques heures dans l'eau, peut-être même pas plus de deux.

« Je lui ai téléphoné la veille de sa mort, vers 11 heures du matin. Il avait l'air en pleine forme, et nous étions convenus de nous voir le lendemain pour une interview sur la situation générale en Libye », témoigne Amer Albayati, un ami et journaliste irakien basé à Vienne⁶. « Depuis sa défection, poursuit-il, beaucoup de journalistes étrangers s'étaient adressés à lui, mais il avait toujours refusé, et je comptais proposer l'entretien à la BBC. » En rappelant le lendemain, Amer Albayati tombe sur la fille de l'ancien Premier ministre libyen, qui lui apprend que son père est mort. Un étrange cafouillage s'ensuit : l'agence de presse autrichienne APA annonce le décès du dignitaire libyen « à son domicile », avant que la police démente partiellement l'information, indiquant que le corps du défunt a en réalité été repêché dans les eaux du Danube.

À Vienne, la presse⁷ rapporte de manière succincte les derniers instants de Choukri Ghanem. Vers 22 heures, le 28 avril, il aurait pris congé de sa fille avec laquelle il regardait la télévision pour aller se coucher, se disant très fatigué. Mais, à l'aube, il se serait subitement relevé pour aller flâner le long des quais, ce qui ne cadre ni avec sa fatigue supposée ni avec ses habitudes de lève-tard.

Bien qu'elle n'exclue pas dans un premier temps l'hypothèse criminelle, la police autrichienne, s'appuyant sur le rapport d'autopsie, conclut finalement à une mort « naturelle ». Souffrant d'« insuffisance cardio-vasculaire », Choukri Ghanem aurait été pris d'un malaise le long des quais du Danube, le précipitant dans les eaux où, après avoir tenté de « reprendre deux fois sa respiration », il se serait noyé.

En somme : un homme se promène dans un lieu ultra-fréquenté, tombe dans un fleuve et se débat vigoureusement pour échapper à la noyade mais personne alentour ne le voit ni ne l'entend... Les analyses toxicologiques n'ont, elles non plus, rien donné, si ce n'est qu'ont été relevées d'« importantes concentrations de nicotine et de caféine » dans le sang du défunt.

Les investigations policières n'ont pas pu aller plus loin. Le corps de l'ancien

Premier ministre a été rapatrié en urgence, le 4 mai 2012, par la famille à Tripoli, où il a été enterré dans la plus grande discrétion.

Fin de l'enquête autrichienne, mais début d'une énigme mondiale. Car la thèse du suicide ou de l'accident lié à des problèmes de santé est vite battue en brèche de toutes parts. Dans les heures qui suivent l'annonce du décès, les amis de Choukri Ghanem, viennois ou libyens, confient aux journalistes qui les interrogent leur incrédulité. L'ancien Premier ministre n'était pas connu pour être très malade, et encore moins pour avoir des tendances suicidaires. En revanche, il se sentait menacé, il avait peur, avec le sentiment – vrai ou faux – d'être parfois suivi. « Il était devenu très prudent. Il ne faisait jamais aucune critique sur Kadhafi et sa famille, et il lui arrivait de se raidir quand il apercevait dans la rue des gens de type arabe. Quand je le voyais, c'était toujours à proximité de son immeuble, au Donaupark », raconte le journaliste irakien Amer Albayati. « Mais il était très secret. Il parlait peu, ne disait pas tout ce qu'il savait – et il savait beaucoup de choses », poursuit-il⁸.

Son ami Bachir Saleh, directeur de cabinet de Kadhafi, confirme qu'il ne connaissait pas, lui non plus, de « problèmes de santé particuliers » à Choukri Ghanem⁹. Manière de sous-entendre qu'il nourrit, comme d'autres, des doutes sur la version officielle qui a accompagné sa disparition. De manière bien plus consistante, les services de renseignements américains mettent, eux aussi, sérieusement en doute la thèse de la mort naturelle, et ce moins de deux mois seulement après la disparition de Ghanem. La déclassification de mails échangés début juin 2012 entre la secrétaire d'État Hillary Clinton et plusieurs responsables diplomatiques ou des « services » donne ainsi à voir la réalité des soupçons qui agitent l'administration US, et démontre l'attention qu'elle porte au dossier.

Le 6 juin, la secrétaire d'État de Barack Obama reçoit de l'un de ses conseilleurs informels, Sydney Blumenthal, très introduit dans le monde du renseignement, un mail sur la mort de Ghanem, dont l'objet parle de lui-même : « Si vous aimez les crimes non résolus. » Une note est reproduite dans le corps du texte, qui circule ensuite dans d'autres boîtes mail – celles du conseiller Jacob Sullivan et de l'ambassadeur en Libye, Christopher Stevens¹⁰. La note fait état de renseignements confidentiels obtenus « auprès du Conseil national de transition libyen, mais aussi en haut lieu auprès des gouvernements européens et des agences de sécurité et de renseignements occidentales ».

On y lit notamment : « Au cours de juin 2012, de hauts responsables

sécuritaires et du renseignement libyen ont reçu des informations confidentielles d'Interpol et de la police d'État autrichienne, indiquant que les deux institutions croient que la mort de l'ancien Premier ministre et ministre du Pétrole libyen Choukri Ghanem, à Vienne, fin avril 2012, demeure hautement suspecte, et que leurs recherches discrètes vont se poursuivre. Selon une source très sensible, jusqu'à ce que l'enquête soit terminée, les autorités autrichiennes continueront de déclarer publiquement qu'elles croient qu'il est probable que Ghanem s'est suicidé en se jetant dans le Danube à la suite d'une maladie longue et grave. Dans le même temps, des sources sensibles, en Libye et en Autriche, indiquent que le CNT a prévu d'utiliser Ghanem comme témoin à charge dans le procès de Saïf al-Islam Kadhafi, l'ancien héritier du défunt dictateur Mouammar Kadhafi qui, entre autres choses, est accusé de corruption dans l'administration de l'industrie pétrolière au cours du règne de son père. »

Commentaire de l'ambassadeur Stevens dans un mail du 7 juin, le lendemain : « Pas un seul des Libyens à qui j'ai parlé ne pense qu'il ait pu se jeter dans le Danube, ou qu'il ait soudainement ressenti une douleur au cœur avant de glisser silencieusement dans la rivière. Beaucoup de gens pensent qu'il a été réduit au silence par des membres du régime [Kadhafi] ou des mafias étrangères. »

Parmi les pistes à creuser figurent notamment, selon les renseignements américains, les activités de Ghanem au sein de la National Oil Compagny (NOC). D'après une source confidentielle citée dans les mails, il aurait, entre 2008 et 2010, « autorisé des livraisons de pétrole à des sociétés étrangères, avant même que des contrats de vente appropriés ne soient signés », notamment au bénéfice de sociétés chinoises. Le mémo rappelle aussi que Ghanem et Saïf al-Islam, qui avaient tous les deux la haute main sur les affaires pétrolières du pays, ont largement cautionné des ventes de brut à des prix en dessous de ceux du marché. La différence étant versée par les acheteurs sur « des comptes en banque autres que ceux contrôlés par la NOC ». Autant de raisons pour lesquelles le Conseil national de transition (CNT), qui fait office de gouvernement provisoire libyen, souhaite entendre Choukri Ghanem sur ce vaste système de détournement de la rente pétrolière qui porte, au final, sur des sommes colossales. Début 2012, les responsables libyens s'adressent à Interpol pour que l'ancien ministre soit interpellé.

Il ne fait aujourd'hui mystère pour personne que Choukri Ghanem appartenait au tout petit groupe des officiels libyens de haut rang qui savaient beaucoup de choses, peut-être trop, au-delà des seules questions pétrolières *stricto sensu*. Un banquier interrogé à Tripoli, Abdel Hamid al-Jadi, explique ainsi au quotidien

autrichien *Kurier* que Ghanem s'occupait des affaires libyennes avec l'Europe, des « intrigues louches ». « Il avait beaucoup de partenaires qui l'aidaient, des gouvernements aussi ; peut-être qu'ils voulaient la lui boucler. » « Il savait tout sur le circuit des revenus pétroliers du temps de Kadhafi, les questions d'argent et de transfert », confirme son ami Amer Albayati. « Il a pu être tué pour différentes raisons, en rapport avec des contrats pétroliers qui se sont accompagnés de malversations, ou encore en lien avec des pots-de-vin qui ont alimenté des politiciens en France, en Italie et en Angleterre », dit-il.

Pour les policiers et juges français de l'affaire libyenne, Choukri Ghanem est, en effet, tout sauf un inconnu. D'après Ziad Takieddine, Ghanem aurait été éliminé sur fond de contrat gazier avec la France. « En septembre 2010, se souvient-il, alors que j'étais en Libye, Abdallah Senoussi, numéro 2 du régime, qui était mon interlocuteur là-bas, me convie à un dîner où étaient présents MM. Al-Baghdadi, Premier ministre, Choukri Ghanem, Saïf al-Islam Khadafi, et le Premier ministre qatarien, M. Hamed Ben Jassem. J'ai entendu la conversation entre ce dernier et Saïf, au cours de laquelle Saïf lui demandait s'il n'était pas intéressant pour le Qatar de développer son activité dans le gaz en Libye. J'ai su par la suite que Total envisageait de céder l'option sur le contrat gazier, qu'ils m'avaient achetée 145 millions de dollars, pour 300 millions de dollars au Qatar, et que la Libye y était opposée. M. Ghanem a été éliminé à Vienne [...] pour des raisons liées, je pense, à ce dossier gazier dont il connaissait tout¹¹. »

Dans l'affaire libyenne, deux témoins sous X ont aussi cité son nom comme celui d'un des hommes de l'intrigue financière. D'abord le témoin n° 120, qui explique sommairement que des fonds issus de la corruption ont pu « être transférés au travers » des activités pétrolières supervisées par Ghanem¹². Puis le témoin n° 123, qui s'est fait plus précis. À la question des policiers de savoir qui, dans l'administration libyenne, est susceptible d'avoir des informations sur les financements de Nicolas Sarkozy et ses proches, il livre quatre identités : Moussa Koussa, Bachir Saleh, Baghdadi al-Mahmoudi et... Choukri Ghanem. L'échange se poursuit :

« Question des policiers : Que connaissez-vous du montant du financement de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007 ?

Réponse du témoin : La rumeur parle de 50 millions d'euros mais il faut parler de Choukri Ghanem qui est mort noyé dans le Danube, à Vienne. En fait, j'avais entendu dans l'entourage de Kadhafi que le financement avait été d'une part en cash (20 millions) et d'autre part en virements (30 millions). Pour les virements, ceux-ci sont passés par les comptes de structures en liaison avec la NOC

[National Oil Company] qui était la compagnie chargée de gérer les affaires pétrolières en Libye sous la direction de Choukri Ghanem¹³. »

M° Marcel Ceccaldi, avocat historique de l'État libyen et de plusieurs de ses dignitaires (comme Bachir Saleh), confirme aujourd'hui que Ghanem avait été la cible de « pressions » dans les semaines qui ont précédé sa mort. « Je sais qu'il avait décidé, pour se protéger, de prendre la parole publiquement afin de dire un certain nombre de choses, comme pour faire bouclier¹⁴. » Des révélations sur la France, par exemple ? M° Ceccaldi ne répond pas.

Personne ne le saura jamais. Le 29 avril 2012, entre les deux tours de l'élection présidentielle, les secrets du Dr Ghanem ont coulé à pic. Mais ses écrits, eux, sont remontés à la surface.

Notes

- 1. Note de la DCRI, 7 mai 2012.
- 2. Ibidem.
- <u>3</u>. *Haiders Schatten*, Stefan Petzner, 2015. Et lire aussi « Choukri Ghanem, le mort qui parle encore », Blaise Gauquelin, *Le Monde*, 3 novembre 2016.
 - 4. Dépêche AFP, 1er juin 2011.
- <u>5</u>. Procès-verbal d'audition par les autorités autrichiennes à la demande de la justice française, 20 avril 2016. Un policier français présent pour l'audition lui a posé la question : « Que pensez-vous de la mort de Choukri Ghanem ? »
- <u>6</u>. « La mort hautement suspecte de Choukri Ghanem », Agathe Duparc, Mediapart, 30 septembre 2016.
 - 7. « Libyens Ex-Premier starb in Wien durch Ertinken », *Der Standard*, 30 avril 2012.
 - 8. Entretien avec les auteurs, 27 juin 2017.
 - 9. Entretien avec les auteurs, 27 septembre 2016.
- <u>10</u>. Le diplomate meurt quelques semaines plus tard, le 11 septembre 2012, dans une attaque au lanceroquettes contre le consulat de Benghazi, où il se trouvait à l'occasion d'un déplacement.
 - 11. Audition devant le juge Renaud Van Ruymbeke, 9 mai 2012.
 - 12. Audition devant le juge Serge Tournaire, 13 mars 2014.
 - 13. Procès-verbal d'audition devant l'OCLCIFF, 27 juin 2014.
 - 14. Entretien avec les auteurs, 30 juin 2017.

L'évadé de la tour Eiffel

Où Djouhri et Squarcini interviennent dans la cavale du directeur de cabinet de Kadhafi

Fuir. Fuir encore.

La première fois, la guerre faisait rage en Libye. Désormais, c'est la justice française qui inquiète Bachir Saleh.

Le 28 avril 2012, quand paraît l'article de Mediapart révélant la note Koussa dont il était, six ans plus tôt, le destinataire, Bachir Saleh coule des jours tranquilles avec sa femme et ses enfants au Sofitel de Porticcio, au sud d'Ajaccio. Au programme : baignade en mer et promenade en montagne sur l'île de Beauté, loin du tumulte de l'élection présidentielle et des fracas de la politique parisienne. Sur place, les Saleh retrouvent à l'occasion leur hôte, l'ancien eurodéputé Michel Scarbonchi.

Les révélations de Mediapart braquent subitement une lumière crue sur cet embarrassant protégé. En ce début du mois de mai 2012, il apparaît qu'en plus d'être soupçonné d'avoir pris part aux financements occultes de Kadhafi en France Bachir Saleh est aussi recherché depuis plusieurs mois par Interpol¹. Mais la France, qui lui offre toutes sortes de libéralités depuis son exfiltration de Libye, ne fait rien. Elle ne bouge pas.

Pire, les plus hautes autorités de l'État font mine de découvrir soudainement la situation. Premier ministre, François Fillon déclare au micro de RTL² que son gouvernement ne dispose d'« aucune trace d'un mandat international » visant l'ex-directeur de cabinet de Kadhafi. Il précise : « Si, naturellement, il y avait un mandat international contre lui, la France le remettrait à la disposition de la justice après un échange avec le Niger, qui est nécessaire compte tenu de son état

de diplomate [Bachir Saleh profite d'un passeport diplomatique nigérian – nda]. » Président de la République, Nicolas Sarkozy assure quant à lui sur RMC et BFM TV³, toujours sur le mode du « comment, qu'est-ce que j'apprends ? », que, « si M. Saleh est recherché par Interpol, il sera livré à Interpol ».

Les deux plus hauts personnages de l'exécutif français sont bien les seuls à ne pas être au courant de la notice rouge d'Interpol émise contre Saleh. Et pour cause : le document est à cette date consultable par quiconque sur le site Internet de l'organisation policière. Une photo de l'intéressé (quasi-sosie de Clay Davis, le sénateur corrompu de la série *The Wire*) accompagne même l'identité complète de la personne recherchée : « ALSHARGHAWI Bachir Saleh ».

Cela fait des années que Bachir Saleh circule comme bon lui semble en France, où il jouit d'ailleurs d'un joli patrimoine, entre un appartement de 400 mètres carrés avenue Foch, dans les beaux quartiers de la capitale, et une immense villa avec parc à Prevessin-Moëns (Ain), à la frontière suisse. Sans avoir à remonter à ce 19 juin 2007, où ce sont carrément deux motards de la République qui attendent Saleh à la descente de l'avion, avant de l'escorter au Ritz, célèbre palace parisien, la France a toujours ouvert grand les bras pour accueillir le principal collaborateur de Kadhafi sur son sol. Son passeport libyen supporte à ce titre plusieurs visas délivrés à la demande d'autorités politiques : un premier en juillet 2008, sur instruction du Quai d'Orsay, et un second en juin 2011, sur instruction directe de l'Élysée au nom de l'« intérêt national »⁴.

Mais des documents inédits montrent que, sous la présidence Sarkozy, l'exécutif français sait dès le début de l'année 2012 que Saleh est recherché. Le 7 février, le chef des services secrets intérieurs, Bernard Squarcini, réclame en effet pour lui au service des étrangers de la préfecture de police de Paris une autorisation de séjour de six mois. La demande est validée par Jean-Louis Fiamenghi, l'ancien patron du Raid devenu directeur de cabinet du préfet de police, Michel Gaudin. Deux hommes très sûrs, et tous deux liés au Président.

Le lendemain, les fonctionnaires préfectoraux se rendent compte que Bachir Saleh, dont le dossier dort dans un coffre, est déjà inscrit au fichier des personnes recherchées (FPR). « Jamais nous n'avons évoqué le fond de la demande, et j'avais parfaitement conscience que nous évoluions dans un cadre particulier », témoigne David J., chef de service à la préfecture⁵. Une de ses subordonnées, Béatrice C., qui parle d'un dossier « particulièrement signalé », ajoute : « Lorsqu'il apparaît que la personne fait l'objet d'une fiche de recherches, même si nous n'avons pas le motif, le dossier est bloqué. Nous

prenons attache avec les collègues de la police judiciaire, qui, eux, peuvent avoir accès aux renseignements portés sur la fiche, et savent la conduite à tenir. Pour M. Saleh, la procédure a été suivie. L'information est remontée au plus haut, mais il nous a été indiqué que des instructions de délivrance avaient été données par M. Fiamenghi et qu'il ne fallait pas tenir compte de cette fiche⁶. »

L'injonction n'empêche pas les fonctionnaires de prendre soin de signaler, le 8 février 2012, au cabinet du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, que Saleh est inscrit au fichier des personnes recherchées, comme en témoigne un document en notre possession remonté à la surface. Une petite bombe à retardement, qui réduit aujourd'hui en miettes l'argumentation des autorités françaises quant à leur prétendue ignorance de la véritable situation administrative et judiciaire de Saleh.

Mais, pour Bachir Saleh, cela n'a, à l'époque, aucune espèce d'incidence. Lui et sa famille se rendent en février 2012 à la préfecture de police comme si de rien n'était, afin de régler toutes les formalités d'usage pour leurs papiers. Devant les agents qui traitent son dossier, le Libyen, fanfaron, prend même la peine d'appeler au téléphone Bernard Squarcini, le tout-puissant patron de la DCRI. Histoire de poser son homme.

« La fiche rouge d'Interpol n'était pas exécutoire au moment de la délivrance du titre sur le territoire français, s'est défendu Bernard Squarcini. C'était une question qui avait été soulevée, le directeur central de la police judiciaire avait été consulté. La fiche émise par les nouvelles autorités libyennes, comme elles l'avaient fait contre tous les anciens dignitaires du régime kadhafiste, n'avait pas été validée encore par le ministère de la Justice. Dans mon souvenir, le problème était que la demande d'arrestation n'avait pas encore été traduite ; elle était restée en carafe au pôle traduction. Il n'y avait donc pas d'obstacle à délivrer un titre de séjour, sinon la préfecture l'aurait immédiatement soulevé⁷. »

Les choses se gâtent un mois plus tard, avec l'émission par le bureau du procureur libyen Mohammad Ali al-Swad, le 13 mars, d'un mandat d'arrêt international pour « escroquerie, détournement de fonds publics et abus de pouvoir », sans que la liberté de mouvement de l'ancien directeur de cabinet de Kadhafi soit menacée un seul instant en France. Les services secrets, DCRI ou DGSE, savent pourtant pertinemment où il se trouve – rien n'est laissé au hasard, trop risqué. Bachir Saleh, dont la parole vaut de l'or, est suivi et écouté, mais il est laissé tranquille. Il peut même voyager sans problème. Il se rend à plusieurs reprises en Afrique, à chaque fois sous la surveillance de la DGSE.

Au printemps 2012, c'est au tour de la femme de Bachir Saleh, Kafa Kachour, de faire parler d'elle. Le 25 avril, elle est condamnée par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse (Ain) à deux ans de prison avec sursis et 70 mille euros d'amende pour « esclavage domestique » au détriment de quatre employés de maison tanzaniens, amenés illégalement en France et traités comme des moins que rien par le couple⁸. Une affaire sordide : les domestiques des Saleh étaient payés une misère (entre 100 et 300 dollars par mois), maltraités, à peine nourris, ils vivaient dans la peur permanente de leurs employeurs... Là encore, Bachir Saleh passe entre les mailles du filet. Bien que directement impliqué – c'est lui qui est à l'origine du recrutement de l'employé qui révélera les faits à la gendarmerie –, il n'est même pas poursuivi, décidément placé sous une bonne étoile en France. Raison d'État oblige.

C'est la publication de la note Koussa, suivie de la découverte par les médias de la notice rouge d'Interpol, qui fait tout basculer. La perspective de l'arrestation de Bachir Saleh, à qui la France avait officieusement offert sa protection, est un risque que l'équipe qui entoure le président de la République ne veut pas courir. Il est préférable que l'homme chargé des « sujets délicats » ne tombe pas entre les mains des juges.

Il doit donc partir, loin et vite. « Il subissait des pressions de la part de la bande à Sarkozy. Je l'ai prévenu que ces gens-là seraient prêts à l'abandonner en cas de coup dur », assure Michel Scarbonchi, son hôte en Corse⁹. « J'ai alors eu, poursuit Scarbonchi, une réunion avec la famille de Bachir Saleh, le lundi [30 mai – nda]. Je leur ai expliqué qu'il ne serait pas extradé comme ça, même en cas d'arrestation. Ceccaldi [son avocat – nda] lui a alors conseillé de partir. De toutes les personnes à intervenir auprès de Bachir, la seule que je connais, c'est Bernard Squarcini. C'est mon cousin. Je sais qu'il était contre la guerre en Libye, il n'a pas été écouté. Mais, vu les fonctions qu'il occupait, c'était l'homme du Président. De plus, il avait une réelle empathie pour Sarkozy. Le lundi, Bachir Saleh penchait plutôt pour rester. Son frère m'a expliqué que la décision serait prise par le conseil de famille, pas par l'avocat ni par moi. Après cette réunion qui a eu lieu le lundi, je n'ai plus eu de contacts. Il a coupé ses téléphones [ce qui n'est pas tout à fait exact, comme nous le verrons plus loin – nda]. »

Bachir Saleh quitte la Corse et arrive à Paris le 1^{er} mai. Ce jour-là, il est vu dans les salons du Ritz en compagnie d'Alexandre Djouhri et de l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin, qui affirme sans rire que la rencontre tient du « hasard ». Joueur, Bachir Saleh se fait prendre en photo, le 2 mai, par

Paris Match devant le Solférino, une brasserie voisine de l'Assemblée nationale, mais aussi du Parti socialiste. « D'après nos informations, Bachir Saleh serait actuellement en train de faire la tournée des meilleurs avocats pénalistes de la place de Paris. Voilà bien la preuve que l'homme recherché par Interpol a l'intention de se défendre », croit savoir Paris Match dans un petit article publié sur son site Internet le jour même en fin d'après-midi. Le sort de Saleh est en réalité déjà scellé.

L'histoire va se dénouer le lendemain, selon un scénario rocambolesque digne des *Barbouzes* de Georges Lautner, ou d'un bon John le Carré – au choix. C'est une plongée dans la zone grise de l'État.

Ce 3 mai 2012, Saleh reçoit à midi un premier bref appel de Michel Scarbonchi. Un peu plus d'une heure plus tard, à 13 h 33 précisément, un numéro de téléphone attribué au secrétariat général du gouvernement (sans que l'on sache l'identité de l'interlocuteur) appelle pendant près de trois minutes un certain Younès D., surnommé « Toni ». Il s'agit du chauffeur personnel d'Alexandre Djouhri.

L'exfiltration est lancée.

Pendant ce temps, Saleh est vu non loin de chez lui, le long du quai Kennedy, dans le XVI^e arrondissement. S'ensuit pendant plus de trois heures, jusqu'à 17 h 30 environ, une intense série de coups de fils entre Bachir Saleh, Alexandre Djouhri et... Bernard Squarcini. Djouhri et le « Squale » se parlent une dizaine de fois. Djouhri et Saleh, qui utilise une ligne ouverte au nom de Gilles de Rance (un ami à lui), échangent quant à eux une demi-douzaine de fois dans le même laps de temps. Djouhri appelle aussi longuement, pendant dix-sept minutes, l'un de ses meilleurs relais dans la presse française, le journaliste Hervé Gattegno¹¹.

Mais le plus invraisemblable reste à venir.

Grâce à la géolocalisation téléphonique, les policiers établissent¹² que Bachir Saleh et Alexandre Djouhri activent l'un et l'autre la même borne parisienne entre 18 et 19 heures. Normal : ils sont au même endroit. Les deux hommes se trouvent au pied de la tour Eiffel, d'où ils sont observés par de mystérieux inconnus qui ne ratent pas une miette de la scène. Bachir Saleh tire une petite mallette noire cadenassée. Entre 18 h 24 et 18 h 43, Bernard Squarcini prend soin, en bon maître espion, de couper son téléphone portable, de sorte qu'il n'active formellement aucune borne téléphonique. Certaines sources le disent présent, lui aussi, au pied de la tour Eiffel, faisant les cent pas à distance du duo Saleh-Djouhri, vraisemblablement dans le but d'éviter que d'inopportunes

photos soient prises. Squarcini dément.

Mais, à 18 h 44, Djouhri l'appelle avant que lui-même ne joigne Me Marcel Ceccaldi, l'avocat de Bachir Saleh. Or, selon un procès-verbal de synthèse de la police¹³, « l'analyse du bornage téléphonique confirme la présence sur place de MM. Saleh, Squarcini et Djouhri ». Me Ceccaldi se souvient pour sa part très bien de la nature du coup de fil du patron du renseignement intérieur : « C'était très bref. Il m'a dit : "Les choses sont en ordre, c'est fait, c'est bouclé." Je savais qu'il devait partir¹⁴. » L'appel dure en réalité une minute et vingt-neuf secondes.

Le dernier coup de fil passé ce jour-là par Bachir Saleh a lieu à 19 heures. Il joint un ami à lui, Talibi A. Celui-ci ne fait pas mystère des raisons de la fuite de l'ex-directeur de cabinet de Kadhafi : « Il fallait que Bachir parte... Il y avait les élections, je savais pour quelles raisons il devait partir... Je savais qu'il était recherché par Interpol, on était au moment des élections. Je savais que Bachir pouvait être gênant », confie le précieux témoin, qui évoque le financement de la campagne 2007 de Nicolas Sarkozy¹⁵.

Le temps presse. À partir de 19 h 14, Djouhri appelle à trois reprises une compagnie de jets privés, Masterjet Aviaco Executiva, localisée à l'aéroport du Bourget. À 19 h 16, Squarcini joint de son côté pendant quarante-huit secondes un certain Hugues Moutouh, conseiller au cabinet de Claude Guéant au ministère de l'Intérieur – un poste que le même Moutouh avait déjà occupé en 2004 pour le ministre Sarkozy. La compagnie d'aviation affrète, ce 3 mai 2012, un vol à destination de Niamey (Niger), qui décolle vers 20 heures avec, à son bord, Bachir Saleh et tous ses secrets.

L'Élysée et la Place Bauveau respirent. L'exfiltration du bras droit de Kadhafi, qui porte la marque des affaires d'État, a réussi. Au ministère de la Défense, on détourne les yeux. « Chacun ses problèmes. Je n'ai pas eu à gérer Bachir Saleh, et je m'en réjouis », glisse le ministre Gérard Longuet¹⁶.

Le voyage qui éloigne Saleh de la curiosité policière et médiatique parisienne sera facturé à la société Datco, représentée par l'avocat djiboutien M^e Mohamed Aref. Une vieille connaissance de Djouhri, qu'il appelle « grand frère », mais aussi beau-frère du banquier suisse Wahib Nacer, le gestionnaire des comptes de Bachir Saleh.

À 21 h 49, Squarcini envoie un dernier SMS à Hugues Moutouh, au cabinet de Guéant – le contenu du message n'a pas pu être récupéré par les enquêteurs¹⁷.

Questionné par la suite par la justice, Squarcini botte en touche. Il avait ce soir-là une réunion au ministère de l'Intérieur, qui n'avait, évidemment, rien à voir avec la fuite de Bachir Saleh, jure-t-il. Malheureusement, il est incapable de

se souvenir du sujet de la réunion... Toute cette histoire d'exfiltration avec le concours de l'État ne serait, au final, que des médisances de presse, d'après le « Squale ». « C'est plus, en réalité, un battage médiatique pendant la période électorale que le fonctionnement administratif normal qui fait qu'à partir du moment où une demande d'arrestation devient exécutoire il n'y a pas une mise en alerte immédiate de tous les services de police pour l'exécuter. Je note d'ailleurs qu'aujourd'hui, alors que Bachir Saleh semble se trouver en Afrique, il n'y a pas du tout d'emballement pour aller le chercher pour exécuter cette notice rouge¹⁸. »

Le 6 novembre 2012, à 14 h 15, des agents de la brigade mobile de recherches de la police aux frontières (PAF) effectuent une mission de routine sur la commune de Prévessin-Moëns, dans l'Ain. Ils constatent des signes de présence dans la villa de Bachir Saleh. Les lumières sont allumées, et deux magnifiques berlines immatriculées en Suisse – une Bentley et une Mercedes Classe E – sont garées dans l'enceinte de la résidence. Sait-on jamais, se disent les policiers, le pire cauchemar de Sarkozy est peut-être secrètement de passage dans l'une de ses résidences ? Le mandat d'arrêt contre lui étant toujours actif, le parquet de Bourg-en-Bresse est immédiatement alerté. Celui-ci ordonne la mise en place d'une mission de surveillance de la villa.

À 16 heures, la Bentley quitte la demeure. Son conducteur, Sardor M., est contrôlé. Un Ouzbek qui dit être en affaires avec un certain Mohamed, sans plus de précision. Ni l'intéressé ni la voiture ne faisant l'objet de recherches en France ou en Suisse, les policiers les laissent partir.

La surveillance de la villa reprend. À travers la baie vitrée du salon, les policiers aperçoivent trois personnes. Ils reconnaissent formellement deux des fils du couple Saleh, « connus du service suite à leur mise en cause dans une procédure pour le chef de séquestration de personnes, conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité de la personne, aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers en France d'étrangers démunis de titres les y autorisant, emploi d'étrangers dépourvus de titres les y autorisant, dissimulation totale de salariés [l'affaire d'esclavage domestique – nda] », peut-on lire dans le procès-verbal de synthèse qu'ils rédigent²⁰.

Le troisième larron est en revanche inconnu des enquêteurs. Il porte une arme de poing, un pistolet automatique, à la ceinture. Un garde du corps, à coup sûr. La surveillance se poursuit, mais il faut bien se rendre à l'évidence : Bachir Saleh n'est pas là. Le dispositif est levé.

Le bras droit de Kadhafi était en Afrique du Sud, où il vit depuis sa fuite de Paris, avec beaucoup d'argent, et autant de secrets d'État, désormais bien à l'abri.

Notes

- 1. Selon Interpol, « les notices rouges sont l'un des moyens par lesquels Interpol informe ses 190 pays membres qu'un mandat d'arrêt a été délivré par une autorité judiciaire à l'encontre d'une personne, explique le service de presse d'Interpol contacté. Il ne s'agit pas de mandats d'arrêts internationaux. Les personnes concernées sont recherchées par des tribunaux nationaux (ou des tribunaux pénaux internationaux, le cas échéant), et le rôle d'Interpol est d'aider les services de police à les identifier ou à les localiser en vue de leur arrestation et de leur extradition. » Même si Interpol ne peut obliger un pays membre à arrêter une personne recherchée, « nombre de pays membres, toutefois, accordent à la notice rouge la valeur d'une demande d'arrestation provisoire, surtout s'ils sont liés au pays requérant par un traité bilatéral d'extradition ».
 - 2. Déclaration du lundi 30 avril 2012.
 - 3. Déclaration du mardi 1^{er} mai 2012.
 - 4. Documents en possession des auteurs.
 - 5. Audition devant la section de recherches de la gendarmerie de Paris, 7 février 2014.
 - 6. Ibidem.
 - 7. Audition en date devant le juge René Cros, 29 juillet 2014.
- <u>8</u>. La cour d'appel de Lyon la condamnera, le 16 mai 2013, à deux ans de prison, dont un avec sursis, et 150 000 euros d'amende. Lire sur le sujet « Esclavage domestique : l'autre affaire Saleh », Michaël Hajdenberg, Mediapart, 5 mai 2012.
 - 9. Audition devant l'OCLCIFF, 25 avril 2013.
- <u>10</u>. Les faits sont d'abord révélés par *Les Inrockuptibles*, dans un article du 19 septembre 2012 : « L'embarrassant M. Saleh », signé par Michel Despratx et Geoffrey Le Guilcher, avant d'être confirmés et enrichis par la police et la justice.
- <u>11</u>. Alors rédacteur en chef du magazine *Vanity Fair*, il est aujourd'hui directeur du *Journal du dimanche*.
 - 12. Rapport de synthèse du 22 août 2014 de l'OCLCIFF.
 - 13. En date du 28 octobre 2013.
 - 14. Entretien avec les auteurs, 23 juillet 2015.
 - 15. Audition par l'OCLCIFF, 13 octobre 2014.
 - 16. Entretien avec les auteurs, 10 juin 2014.
- 17. « J'avais souvent Bernard au téléphone, mais je n'ai pas parlé de ça avec lui, ni avec le ministre. Je ne suivais pas ce type de sujet », commente sans ciller Moutouh. Entretien avec les auteurs, 23 juillet 2015.
 - 18. Audition en date devant le juge René Cros, 29 juillet 2014.
 - 19. À cette date, Nicolas Sarkozy n'est plus président. Le poste est occupé par François Hollande.
 - 20. En date du 7 novembre 2012.

V

L'après

2012-...

« Une faute mortelle »

Où il apparaît que l'ex-Premier ministre de Kadhafi n'aurait pas dû parler de la corruption

Dans sa cellule, l'ancien Premier ministre Baghdadi al-Mahmoudi répète à ses avocats qu'il a « confiance ». Il a reçu des garanties. Un peu comme Bachir Saleh. Il avait été interpellé en Tunisie, près de Tamaghza, à la frontière de l'Algérie, le 21 septembre 2011. « J'ai des promesses, dit-il. Mes amis français sont opposés à mon extradition en Libye. Mon ami Claude Guéant me l'a fait savoir. N'ayez crainte ! Je vais rester ici¹. » Puis il a perdu confiance. Et il a même eu l'assurance du contraire : il allait être extradé, comme il avait été arrêté, « suite à des ordres français ».

Le dimanche 24 juin, à 5 heures du matin, il est finalement extrait de la prison de Mornaguia, près de Tunis, et mis dans un avion privé qui part d'un petit aéroport au sud de Carthage, en direction de Tripoli. Et conduit dans la prison sécurisée d'Al-Hadhba.

Deux jours plus tôt, Marcel Ceccaldi, un avocat parisien venu en Libye durant la guerre, avait pris rendez-vous avec le juge Renaud Van Ruymbeke pour faire témoigner Baghdadi dans l'affaire libyenne. Le magistrat français n'était pas spécialement saisi, pas plus qu'aucun juge parisien à l'époque, mais c'était un grand nom qui inspirait confiance. « Quand je l'ai rencontré dans sa prison tunisienne, le 16 juin, M. Baghdadi Mahmoudi m'a dit un peu solennellement qu'il voulait être entendu par un juge d'instruction français. Il m'a demandé de prendre les contacts, ce que j'ai fait, vendredi, auprès du juge Renaud Van Ruymbeke », expose l'avocat². Il appelle le cabinet du juge en début de semaine et le rencontre le vendredi.

« [M. Baghdadi] m'a dit que le moment était venu pour lui de rétablir la vérité, résume l'avocat. Sur les causes réelles de l'intervention de l'OTAN en Libye, sur les raisons de l'acharnement manifesté par Nicolas Sarkozy et, enfin, sur la nature réelle des relations franco-libyennes. Il allait être amené à parler des financements des campagnes électorales et des questions d'enrichissement personnel. Jeudi, l'un de mes collègues avocats tunisiens, Me Salah Hassen, a pu revoir M. Baghdadi en prison, et l'ancien Premier ministre lui a fait part de sa volonté de "tout révéler" au juge français³. »

L'extradition express est une surprise. D'autant que le président tunisien Moncef Marzouki n'a pas signé le décret nécessaire. Depuis plusieurs mois, cette décision faisait l'objet d'un bras de fer institutionnel entre le Président, qui avait réaffirmé début juin son « opposition de principe », du fait de l'absence de garanties libyennes d'un procès équitable et le chef du gouvernement, Hamadi Jebali, secrétaire général du parti islamiste Ennahdha, qui l'avait jugé « irrévocable ». L'un des avocats de Baghdadi, Me Mohamed Baccar, dénonce aussitôt un « acte scélérat du gouvernement », « contraire au droit public tunisien s'agissant des attributions de la présidence de la République, qui avait réitéré par les déclarations de deux Présidents successifs leur refus clair et ferme d'extradition de tout citoyen libyen, et en particulier M. Baghdadi ».

Tout bascule début mai, après la mise en ligne par Mediapart du document libyen sur le financement de Sarkozy. Plusieurs avocats du collectif de défense de Baghdadi prennent la parole pour révéler le témoignage de l'ancien Premier ministre lors d'une audience de la chambre d'accusation, à Tunis, le 25 octobre 2011 :

« Au bout de deux heures, l'un d'entre nous, Slim Ben Othman, a pris la parole, résume Me Mehdi Bouaouaja. Il a demandé au président de la cour de lui octroyer l'autorisation de poser deux questions à Baghdadi Ali al-Mahmoudi pour souligner, a-t-il dit, l'aspect politique de cette affaire. Le président le lui a accordé. Slim Ben Othman lui a alors demandé s'il avait eu connaissance des dossiers de financement de politiciens étrangers, et plus précisément de la campagne électorale de Nicolas Sarkozy. Il lui a aussi demandé si des pays étaient prêts à l'accueillir comme réfugié politique. Le président s'est alors tourné vers Baghdadi et l'a autorisé à répondre. Baghadi a répondu, en souriant : "Oui, en tant que Premier ministre, j'ai moi-même supervisé le dossier du financement de la campagne de Sarkozy depuis Tripoli, des fonds ont été transférés en Suisse, et Nicolas Sarkozy était reconnaissant pour cette aide libyenne, et n'a cessé de le répéter à certains intermédiaires." "5"

Me Slim Ben Othman témoigne à son tour et ajoute que l'ancien Premier

ministre est allé plus loin, y compris en présence de plusieurs confrères, à l'occasion d'une visite en prison des émissaires de l'agence des Nations unies chargée des réfugiés.

« Baghdadi Ali al-Mahmoudi a dit avoir remis à une délégation française envoyée par Sarkozy de l'argent, beaucoup d'argent, des millions d'euros en liasses de billets, nous déclare-t-il. Il a des documents comptables. On ne remet pas des millions d'euros sans aucune signature⁶. »

À Tunis, un représentant du collectif d'avocat, M^e Béchir Essid, va encore plus loin dans une déclaration à la presse. Il affirme que l'ancien Premier ministre a évoqué un financement de 50 millions d'euros en faveur de Nicolas Sarkozy.

Le téléphone sonne chez un proche de Baghdadi, qui appelle aussitôt les avocats. « On m'a dit, en me demandant d'aller en prison pour le voir très vite, que la déclaration de Béchir Essid était une faute mortelle pour Baghdadi, se souvient l'un des avocats. J'y suis allé, et Baghdadi, qui avait été informé, n'était plus le même, il était comme fou. Il m'a dit : ça y est, je vais être extradé, la seule chance que j'avais a été réduite à néant. Il faut démentir, communiquer ça en France, très vite, c'est une question d'heures. Et c'est pourquoi nous avons dit que Me Béchir Essid n'était plus l'avocat de M. Baghdadi. »

Mais la source en contact avec la famille transmet son commentaire aux avocats : « Je crains que ce soit insuffisant, et trop tard. » « Après cet incident, Baghdadi n'a cessé de dire : "C'est fini, c'est trop tard, je vais être extradé", se souvient son avocat. Puis il a décidé de passer à l'attaque. Il savait pertinemment que son extradition approchait. Il m'a demandé de contacter Me Marcel Ceccaldi à Paris, pour le faire venir et d'obtenir sa visite en prison. » Le directeur de prison n'était pas là. « C'était une visite importante, juge l'avocat. Mais aussi fatale... Lors de cette visite, Baghdadi a demandé à Marcel d'être mis en contact avec le juge, pour que les autorités judiciaires recueillent son témoignage dans l'affaire de financement. Il a dit ça un vendredi : il a été extradé huit jours plus tard. »

Quatre mois après, l'enregistrement piraté d'une conversation entre Hamadi Jebali avec son prédécesseur et futur président Béji Caïd Essebsi⁷, lors de la passation des pouvoirs du mois de décembre précédent⁸, éclaire les motivations et la détermination de l'exécutif dans l'affaire Baghdadi⁹. L'extradition a été une décision opportuniste du pouvoir.

Extraits:

« Hamadi Jebali : Et on a le dossier de Baghdadi.

Béji Caïd Essebsi : Baghdadi, c'est plus facile. Il y a l'État, c'est une chose, et il y a le comportement humain, c'est autre chose. L'État a ses contraintes. Nous avons des lois internes, et nous avons des accords bilatéraux. Nous devons les appliquer tous. En ce qui concerne monsieur Baghdadi, ajoutez autre chose, il y a l'intérêt. Nous avons un intérêt avec [...] l'autre. Tout ceci. Ils m'ont appelé plusieurs fois. M. Baghdadi, il était avec Kadhafi. Ils étaient contre nous. Il faut en tenir compte, de ce problème. Il est venu chez nous, et il s'est fait attraper. »

Lors de ce tour d'horizon des deux dirigeants, Béji Caïd Essebsi évoque la possible réélection de Sarkozy¹⁰. « Il marche avec nous, dit-il. Quand il y a eu le changement, ils ont envoyé une lettre, en long et en large, avec des engagements qu'on peut pas imaginer. »

Après s'être élevé contre l'extradition de Baghdadi al-Mahmoudi en 2011, Me Mohamed Baccar décide de se rendre lui-même à Paris pour remettre la preuve de la déclaration de son client devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Tunis, en 2011 : le procès-verbal de l'audience.

Il est reçu par la brigade centrale de lutte contre la corruption, à Nanterre, le 24 octobre 2013. L'avocat dit qu'il répond ainsi « à l'appel de [ses] confrères, afin que justice se fasse en France, dans cette procédure et dans d'autres ». Dans ce PV, l'allusion au financement de Nicolas Sarkozy est brève¹¹, mais elle est bien là :

« L'avocat, en conclusion, requiert le rejet de la demande d'extradition. L'avocat Slim Ben Othman plaida en faveur de son client en affirmant qu'il était menacé de liquidation physique de la part du Conseil national de transition. Il formula une question adressée à M. Baghdadi Mahmoudi, à savoir s'il avait participé au financement de la campagne électorale de Sarkozy : M. Baghdadi y répondit par l'affirmative¹². »

L'avocat remet le document rédigé en arabe, ainsi qu'une traduction partielle de la page 7, où figure la réponse affirmative de Baghdadi. Mais l'avocat poursuit en témoignant : « À l'occasion de parloirs d'octobre à novembre 2011, lors de sa détention en Tunisie, l'ancien Premier ministre a été amené à me confirmer la remise de fonds à des collaborateurs de M. Sarkozy, et ce au début de l'année 2007. » Cette remise, vivement contestée, comme l'on sait, par l'ancien Président, s'était effectuée « dans la suite d'un hôtel de Genève », « en présence d'un garde du corps », « d'une somme d'argent totalisant 50 millions d'euros, dont un reçu lui aurait été délivré ». L'un des deux collaborateurs du

futur président « s'était mis debout sur la valise pour pouvoir la fermer ». « Il racontait cette histoire d'une manière anecdotique et comique », précise l'avocat.

« C'était un témoignage direct de M. Baghdadi, sincère, car il était spontané, explique aujourd'hui Me Mohamed Baccar. Le procès-verbal ne rentre pas dans le détail, mais il m'a donné cette précision de la valise dans laquelle avaient été entreposées les liasses de billets. Et, surtout, les références des personnalités présentes. J'ai fait une confusion sur les noms lors de mon audition. M. Baghdadi m'a dit qu'il s'agissait – selon ses propos tenus en 2011 – d'un ancien ministre de l'Intérieur et d'un ancien ambassadeur en Tunisie. » Il s'agit, certifie l'avocat, de Claude Guéant et Boris Boillon, alors simples collaborateurs de Nicolas Sarkozy.

Peu après la remise de ce document sensible, un avocat s'est de nouveau manifesté : Me Pierre-Olivier Sur, futur bâtonnier du barreau de Paris. « Il faut rester prudent », fait-il savoir, précisant « n'avoir jamais évoqué ce sujet avec [son] client ». « Nous avons longtemps réclamé ce compte-rendu d'audience dont on nous assurait qu'il n'existait pas, et dont l'authenticité devra être confirmée », a-t-il ajouté.

Dans la journée, le compte-rendu de l'audience avait été authentifié par une source judiciaire tunisienne pour l'Agence France Presse. Et, sur ces entrefaites, le cabinet de M^e Sur annonçait que M^e Baccar n'était plus l'avocat de Baghdadi¹⁶.

Notes

- 1. Entretien des auteurs avec les avocats de Baghadi al-Mahmoudi, 19 décembre 2016
- 2. « L'ex-Premier ministre libyen voulait parler au juge Van Ruymbeke », Mediapart, 25 juin 2012.
- 3. Ibidem.
- 4. Une position qui est celle de plusieurs ONG, dont Amnesty International, qui estime en novembre 2011 que, s'il rentrait en Libye, M. Baghdadi « pourrait être exposé à de réels risques, de graves violations des droits de l'homme, notamment la torture [...], une exécution extra-judiciaire et un procès injuste », déclare le porte-parole d'Amnesty pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, James Lynch.
- <u>5</u>. « Kadhafi-Sarkozy : la justice tunisienne savait fin 2011 », Mathieu Magnaudeix, Fabrice Arfi et Karl Laske, Mediapart, 4 mai 2012.
 - 6. Ibidem.
- <u>7</u>. M. Béji Caïd Essebsi a été élu président de la République, 21 décembre 2014, face à Moncef Marzouki, avec 55,68 % des voix. À 88 ans, il était le troisième président le plus âgé au monde, derrière le président du Zimbabwe, Robert Mugabe (90 ans) et le président italien Giorgio Napolitano (89 ans).
 - 8. Le 26 décembre 2011.
- 9. Le Premier ministre sortant avait été équipé d'un micro durant toute la journée, par la chaîne de télévision Nessma, qui avait enregistré sans avertir les intéressés l'entretien privé des deux hommes. L'enregistrement est dévoilé moins d'un an plus tard. Nawaat, plateforme collective indépendante, l'a mis en ligne, et traduit intégralement sur le blog « Le milieu autorisé ».
- <u>10</u>. Il fait état aussi de l'offre de l'émir du Qatar de donner 10 milliards de dollars au nouveau pouvoir tunisien.
- 11. Selon ce procès-verbal, l'avocat Slim Ben Othman signale aussi que l'affaire établit « la collusion entre le Premier ministre tunisien Béji Caïd Essebsi et les autorités libyennes », et « l'intrusion dans les affaires de la justice tunisienne ».
 - 12. Une traduction officielle du document est apportée par l'avocat.
 - 13. Entretien de M^e Mohamed Baccar avec les auteurs, 16 juillet 2017.
 - <u>14</u>. Selon la confirmation de M^e Baccar. *Ibidem*.
 - 15. Élu bâtonnier le 13 décembre 2012, fonction qu'il occupe du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.
- 16. « M. Baccar ne fait plus partie des conseils de l'ex-Premier ministre depuis plus d'un an », selon le cabinet de M^e Sur.

Rossfield et la « lettre volée »

Où un nouveau versement suspect de la Libye intrigue la police et les juges

Sa photo de profil, sur l'application de messagerie Viber, montre un homme massif et affairé, avec ceci de particulier qu'il se trouve derrière Saïf al-Islam Kadhafi. Parmi tous les personnages clés du régime, Mohamed Ismail est l'un des rares hommes de l'ombre à avoir échappé à la mort (« accidentelle » ou pendant l'intervention militaire) ou à la détention (plus ou moins arbitraire). Aussi secret qu'influent, Mohamed Ismail a fui la Libye en guerre pour l'Égypte, d'où sa mère est originaire. Il fut, avant la chute de Tripoli, l'envoyé spécial du régime, notamment en Angleterre, pour négocier discrètement avec les autorités du Foreign Office une issue diplomatique à la crise – qui ne viendra jamais.

Au Caire, où il multiplie les mesures de sécurité, l'homme se fait discret. Il sait que la Cour pénale internationale cherche à monter un dossier contre lui, même si, avoue-t-elle dans un mémo interne¹, elle n'a pas encore assez d'éléments concrets à son encontre pour l'accabler. Il n'en est pas moins très convoité par les services de renseignements étrangers, notamment américains, qui l'approchent.

Placé sur écoute par les autorités égyptiennes, Mohamed Ismail apparaît en 2012 toujours en relation avec Saïf al-Islam Kadhafi, alors détenu en Libye par la milice de Zintan, qui est entrée en dissidence avec les autorités légales reconnues par les chancelleries occidentales. « En dépit du fait qu'il n'avait pas de titre exact, Ismail a été l'une des plus influentes personnes en Libye. Il appartenait au premier cercle de Kadhafi et était le bras droit de Saïf », écrit la CPI².

Une note confidentielle³ rédigée en 2007 par Ziad Takieddine confirme l'importance de Mohamed Ismail dans le dispositif kadhafiste à l'époque. À cette date, les équipes de Nicolas Sarkozy nourrissaient l'espoir de pouvoir monter avec la Libye un office binational de ventes d'armes qui aurait été placé, en France, « sous le contrôle total de CG [Claude Guéant – nda] ». « En ce qui concerne la Libye, elle a choisi Mohamed Ismail, désigné par le Leader personnellement », peut-on lire sous la plume de Takieddine. « Il est le plus proche collaborateur [directeur de cabinet] de Saïf al-Islam. Pourquoi ce choix ? Il correspond à une volonté de faire en sorte, tout comme la France, de choisir un homme de confiance et de proximité, pour pouvoir donner à cette société le rôle qui lui est dévolu », ajoute l'intermédiaire.

L'ancien chef des services secrets et ministre des Affaires étrangères Moussa Koussa, qui a témoigné auprès de la CPI, décrit quant à lui Ismail comme le « secrétaire personnel » de Saïf al-Islam. Il voyage tout le temps avec lui et « fait ce que Saïf lui demande de faire ». « Ismail a la réputation d'être un homme discret et puissant, connu pour son engagement dans les "choses illégales" et secrètes comme la surveillance et l'interception des mails privés », selon Koussa.

Pour la Libye de Kadhafi, Mohamed Ismail, impitoyable, rusé et excellent négociateur, a été pendant des décennies une carte maîtresse pour piloter les actions les plus clandestines ou pour débloquer les situations les plus impossibles. C'est lui qui supervise les paiements en cash au groupe terroriste Abou Sayef impliqué dans l'affaire des otages de Jolo, aux Philippines, en 2000. C'est lui dont le nom apparaît lors d'un complot libyen pour assassiner le prince Abdallah d'Arabie Saoudite en 2003⁴. C'est encore lui qui est envoyé en première ligne pour parlementer avec les Britanniques s'agissant de la libération en 2009 de l'agent secret Abdelbaset al-Megrahi, mis en cause dans l'attentat de Lockerbie. C'est toujours lui qui s'entremet pour la libération d'un journaliste du quotidien britannique *The Guardian*, retenu pendant la guerre en 2011. Bref, Mohamed Ismail est un homme d'action.

Le 4 mai 2012, au lendemain de l'exfiltration de Bachir Saleh et six jours après la publication de la note Koussa, Mohamed Ismail fait passer un message de quelques lignes à Mediapart, par l'intermédiaire d'un homme d'affaires français très introduit en Libye, Pierre Bonnard. Il y est question de la retranscription de la conversation téléphonique de mai 2007 entre Sarkozy et Kadhafi, durant laquelle le président français « glorifiait le chef libyen », s'amuse Ismail.

Le bras droit de Saïf al-Islam explique aussi que la vente de quatorze Rafale

de Dassault à la Libye était devenue l'obsession de Nicolas Sarkozy, mais que les Libyens trouvaient le prix trop élevé et se plaignaient que les avions n'étaient pas préalablement équipés de missiles Scalp fabriqués par MBDA, une filiale d'EADS. Dans son message, Ismail assure que Sarkozy a envoyé « deux lettres distinctes » à Kadhafi père et fils, pour les exhorter à acheter français. Saïf était même invité à venir en France avec tous les égards de la République — autre temps, autres mœurs…

Ismail affirme encore qu'à l'occasion de la visite de Kadhafi à Paris, en décembre 2007, les autorités françaises ont discrètement procédé à l'arrestation de dissidents libyens qui voulaient manifester leur colère. La demande avait été transmise par Tripoli à Claude Guéant par l'intermédiaire de Ziad Takieddine, écrit Ismail.

Puis, deux petites phrases surgissent de son message à Mediapart. Deux phrases sur l'argent noir, sur la corruption : « En ce qui concerne le financement de la campagne, une partie des fonds a transité par une banque commerciale à Beyrouth et, de là, est passée par un compte bancaire en Allemagne, affilié à Ziad [Takieddine – nda]. D'autres sommes sont passées par des comptes bancaires au Panama et en Suisse. » L'information est capitale – c'est la première fois qu'en plus du système de valises de cash déjà suspecté émerge un possible circuit bancaire de la corruption –, mais aussi trop floue pour être publiée comme telle. Une banque à Beyrouth, un compte en Allemagne en lien avec Takieddine, le Panama, la Suisse : mais de quoi parle Ismail dans son message⁵ ?

Éditorialement, Mediapart ne peut, dans un premier temps, rien faire des ces informations trop confuses, *a fortiori* quand l'intermédiaire d'Ismail, le Français Pierre Bonnard, écrit à notre attention : « L'intéressé souhaiterait que vous gardiez son nom secret le plus longtemps possible. Ce qui s'est passé à Vienne l'amène à être extrêmement prudent⁶. » Il parle ici de la noyade de Choukri Ghanem dans le Danube, en Autriche, qui – c'est exact – a refroidi plus d'un Libyen désireux de témoigner.

En fait, à la manière de *La Lettre volée* d'Edgar Allan Poe, la clé de l'énigme se trouvait sous nos yeux depuis des années. Mohamed Ismail ne le sait pas, mais nous disposons depuis 2011 d'une impressionnante masse de documents ayant appartenu à Ziad Takieddine. Des photos — Copé dans sa piscine, Hortefeux sur son bateau, Étienne Mougeotte dans son jardin —, des contrats confidentiels, des références bancaires, des traces de commissions occultes, des titres de sociétés off shore, des notes manuscrites, des brouillons de lettres pour des politiques⁷...

Mais, dans tout ce fatras de documents sur lesquels les policiers anticorruption mettent aussi la main, nous passons à côté d'un élément. Ou plutôt deux : une société et un virement. La société se nomme Rossfield Ltd. Créée en 2004, elle est immatriculée aux îles Vierges britanniques, l'un des plus opaques paradis fiscaux au monde. Son ayant droit économique est Ziad Takieddine en personne. À certains égards, Rossfield Ltd ressemble beaucoup à la petite société pétrolière (North Global Oil & Gas) utilisée par Takieddine en Libye pour négocier avec Total. Les hommes de paille sont les mêmes, et la structure globale passe par une adresse postale commune dans la petite commune de Ruggell, au Liechtenstein.

Surtout – c'est le deuxième élément que nous avions raté –, il y a la trace dans les archives bancaires de Rossfield Ltd d'un virement créditeur de 2 millions d'euros en provenance de Libye, à la date du 20 novembre 2006. Le bordereau de la transaction émane de la Libyan Arab Foreign Bank, un établissement qui appartient à 100 % à la Banque centrale de Libye, sur laquelle le régime Kadhafi a la haute main. Or, l'analyse de l'intitulé du code Swift⁸ du virement (INLELBBE) permet d'établir que l'argent est versé sur un compte ouvert par Takieddine à l'Intercontinental Bank of Lebanon. C'est-à-dire à Beyrouth, exactement comme dans le message de Mohamed Ismail.

Mieux : un autre document de Rossfield Ltd, trouvé dans les archives de Ziad Takieddine, montre que l'Intercontinental Bank of Lebanon a comme « correspondent bank », pour les relations interbancaires internationales⁹, la Deutsche Bank de Francfort. C'est-à-dire en Allemagne, exactement, là encore, comme dans le message de Mohamed Ismail. Rossfield Ltd détient également au moins trois comptes¹⁰ en Suisse, pays également cité dans le message de Mohamed Ismail.

Confronté à cette découverte, qui relève soit de l'incroyable coïncidence, soit d'une excellente piste, Ziad Takieddine bafouille et esquive devant les policiers : « Si ma mémoire est bonne, je vous ai parlé d'un contrat que j'ai eu avec la société Amesys pour du matériel de surveillance des réseaux téléphoniques. C'était une technique très poussée, seulement disponible en France. J'ai eu l'accord du transfert de cette technologie vers la Libye par le ministère de l'Intérieur et le Premier ministre, notamment M. Alain Juillet [alors responsable de l'intelligence économique à Matignon – nda] et de la CIEEMG [qui autorise l'export du matériel de guerre – nda]¹¹. »

Les affirmations de l'intermédiaire paraissent hasardeuses : durant le même interrogatoire policier, il affirme que le premier paiement reçu pour le contrat Amesys date de... 2008, soit deux ans après le virement Rossfield – en réalité, le premier paiement Amesys date du printemps 2007. Par ailleurs, la société

Rossfield Ltd n'a jamais été partie prenante dans le marché Amesys. Ce sont deux autres sociétés appartenant à Takieddine, baptisées Como et Tri Star, qui ont signé les contrats. Rossfield Ltd cache donc autre chose.

La justice a d'ores et déjà lancé deux enquêtes internationales, au Liban et en Suisse, et pourrait en diligenter une troisième en Allemagne, afin de tirer le fil. Pour l'instant, aucune réponse n'est revenue de l'étranger, et le Liban est réputé très mauvais camarade dans la coopération judiciaire.

Notes

- 1. Note du 18 janvier 2012 du bureau du procureur de la CPI, en possession des auteurs.
- <u>2</u>. *Ibidem*. Dans ce même mémo confidentiel, la CPI note que l'implication dans la répression de l'insurrection de Benghazi n'est « pas claire ». Un témoin du bureau du procureur, identifié sous le code W-0067 il s'agit d'un ami de Saïf al-Islam Kadhafi présente toutefois Ismail comme responsable des basses œuvres de Saïf.
 - 3. Datée du 3 septembre 2007, en possession des auteurs.
 - 4. « Saudis Detail Alleged Libyan Murder Plot », Craig Whitlock, The Washington Post, 12 mars 2005.
- 5. La police a authentifié le message d'Ismail. Dans un rapport du 16 septembre 2014, les enquêteurs de l'OCLCIFF notent : « Une perquisition du domicile de Pierre Bonnard montrait qu'il était en relation avec Mohamed Ismail [chef de cabinet de Saïf al-Islam Kakdhafi]. Pour preuve, un mail de Mohamed Ismail était découvert dans son ordinateur, daté du 4 mai 2012, lui transmettant un document en arabe susceptible d'être la retranscription d'une conversation téléphonique entre Nicolas Sarkozy et Mouammar Kadhafi. Dans le corps de ce mail, Mohamed Ismail décrivait notamment le circuit financier probablement emprunté pour le "financement de la campagne de 2007". »
- <u>6</u>. Mediapart ne publiera un article sur cet aspect du dossier que le 21 juin 2013 après plusieurs vérifications et l'accord de pouvoir citer nommément Mohamed Ismail : « Sarkozy-Kadhafi : un dignitaire révèle le circuit de l'argent noir », par les auteurs.
- 7. Des milliers de données éparses qui prendront, dans Mediapart, la forme d'une série d'articles publiés à partir de l'été 2011, sous l'intitulé « Les Documents Takieddine ». C'est d'ailleurs dans le cadre de la série « Les Documents Takieddine » que Mediapart publie, le 28 juillet 2011, un article sous le titre « Sarkozy-Guéant : le grand soupçon libyen ». Le premier d'une longue liste…
- <u>8</u>. Le code Swift (pour Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) est le numéro d'identification internationale d'une banque.
- 9. Selon le site spécialisé Investopedia, « une "correspondent bank" est une institution financière qui fournit des services pour le compte d'une autre institution financière. Il peut faciliter les transferts bancaires, mener des transactions commerciales, accepter des dépôts, et rassembler des documents pour le compte d'une autre institution financière. Les "correspondent banks" sont les plus susceptibles d'être utilisées par les banques nationales pour des transactions qui proviennent ou sont complétées dans des pays étrangers, agissant en tant qu'agent de la banque nationale à l'étranger ».
 - 10. Un chez Maerki Baumann & Co. et deux autres à la Blom Bank.
 - 11. Audition devant l'OCLCIFF, 17 novembre 2016.

L'interprète libyen qui en disait trop

Où Sarkozy fait pression sur les services secrets

Malgré deux longues auditions, l'interprète du Quai d'Orsay n'avait finalement pas dit un mot de l'affaire. L'interprète du Guide, Moftah Missouri, lui, a parlé. Il a même été l'un des premiers à le faire. L'ancien ambassadeur de France à Tripoli, François Gouyette, s'en est souvenu.

Fin 2011, l'interprète se trouvait à Paris, et il avait pris contact avec l'ambassadeur. Depuis le déclenchement de la guerre et les premières déclarations de Saïf al-Islam Kadhafi sur le financement accordé à Nicolas Sarkozy, François Gouyette s'était interrogé. Sur place, un membre du « cercle rapproché » du Guide lui avait confirmé que c'était une « chose connue ». Mais la question lui brûlait toujours les lèvres. « Sachant que M. Missouri était sur Paris, car il avait pris contact avec moi, je l'ai rencontré, explique le diplomate aux juges. Je lui ai posé la question, et il m'a indiqué qu'à sa connaissance il y avait bien eu un financement, et que l'argent avait été versé par la Libye¹. »

Sur les images d'archives, Moftah Missouri semble omniprésent auprès de Kadhafi, s'inclinant légèrement pour lui traduire à l'oreille, tel un souffleur, suivant la marche du Guide, ses volte-face alentour, ses mouvements d'humeur, puis se dressant et prenant silencieusement la pose un peu majestueusement à ses côtés, bien que généralement mal habillé. Né en 1950 à Derna, passionné de littérature, il a soutenu, en 1997, une thèse à la Sorbonne², dont il tiré un livre, *La Libye des voyageurs* (1812-1912)³. Il a rejoint concomitamment les services de Mouammar Kadhafi, qui lui a octroyé un rang d'ambassadeur.

Parmi quelques centaines d'autres rencontres traduites, il a été l'interprète des deux visites de Nicolas Sarkozy à Tripoli, de celle du Guide à Paris, et puis des

nombreuses interviews, y compris de celles du *JDD* et du *Figaro*, qui ont précédé l'offensive militaire.

Le ministère des Affaires étrangères libyen lui a renouvelé son accréditation après la chute du régime. Il raconte avoir remisé dans un placard la « kalachnikov flambant neuve » qui lui avait été donnée par les services de sécurité. « Elle était toujours dans sa graisse quand les révolutionnaires sont venus chez moi après la chute de Tripoli, explique-t-il au *Figaro*. Ils cherchaient Kadhafi. Mais je ne savais rien, et ils m'ont laissé tranquille⁴. » Il dit aussi avoir sauvé des ruines du bureau du Guide une édition ancienne de *L'Esprit des lois* de Montesquieu, un livre que Jacques Chirac avait offert à Kadhafi lors de sa visite en 2004. « D'autres auraient emporté des bibelots dorés. Pas Moftah Missouri », assure le journaliste du *Figaro* qui avait sympathisé avec l'interprète durant ses reportages en Libye.

Moftah Missouri est réinterrogé par *Le Figaro* quelques jours après la parution de ce portrait, au sujet du document mis en ligne par Mediapart. Il répond alors avoir « eu vent des rumeurs concernant une contribution financière du colonel Kadhafi », mais n'avoir « jamais eu connaissance d'un accord financier »⁵. Lorsque ce document lui est présenté par un journaliste de France 2 un an plus tard, il juge qu'il s'agit d'un « vrai document » matérialisant le « projet » d'appui de la campagne de Nicolas Sarkozy. Il ajoute :

« Kadhafi m'a dit à moi, verbalement, que la Libye avait versé une vingtaine de millions de dollars. Normalement, chez nous, à la présidence, quand on donne de l'argent à quelqu'un, il n'y a pas un transfert bancaire, il n'y a pas de chèque, c'est de l'argent liquide dans des mallettes.

Hormis ses explications factuelles concernant le document, le journaliste Tristan Waleckx juge qu'il a trouvé « ce témoin très crédible, très naturel, très droit^Z ». « Sa version n'a jamais bougé, alors que nous lui avons fait raconter l'histoire une cinquantaine de fois. Il n'avait aucun bénéfice à tirer de ses révélations, et il n'a jamais cherché à apporter d'autres éléments dont il n'était pas certain. J'insiste sur sa prudence. Nous l'avons sélectionné comme témoin parmi de multiples contacts, car son témoignage était toujours mesuré, invariable et précis. De plus, nous avions pu vérifier la réalité de ses fonctions passées, qui prouvent qu'il avait matériellement été aux premières loges des relations entre la France et la Libye. »

Tristan Waleckx, récipiendaire en 2017 du prix Albert-Londres pour une enquête sur Vincent Bolloré, précise que, pour « le convaincre de parler devant la caméra », il a fallu plus d'une semaine d'appels téléphoniques, et aussi insister

pour obtenir « son accord pour réitérer ses déclarations devant une caméra ». Les journalistes testent aussi sa fiabilité « en prêchant le faux pour savoir le vrai ». « Nous avons essayé de le piéger sur les montants, les circonstances ; il corrigeait immédiatement et systématiquement pour revenir à son témoignage initial. » Par ailleurs, Missouri lui parle d'un financement du Parti socialiste par la Libye dans les années 1980, ce qui lui semble un gage d'indépendance⁸. Enfin, n'ayant pas assisté à la remise de l'argent, il est resté prudent sur son versement effectif et « s'en tenait à répéter les confidences du colonel Kadhafi ».

Au lendemain de la diffusion du reportage de France 2, c'est l'ébullition dans les bureaux de Nicolas Sarkozy. Les enquêteurs vont l'apprendre parce que Michel Gaudin, le directeur de cabinet de l'ancien Président, a été placé sur écoute dans le cadre de l'affaire⁹. Il reçoit l'appel d'un certain « Jean-Louis », plutôt méfiant au téléphone. Ce dernier annonce qu'il a « un ami qui a des trucs intéressants à dire pour la personne qui est à côté » de lui, et il veut parler de Nicolas Sarkozy. C'est urgent.

« Jean-Louis » – Fiamenghi de son nom – est un ancien chef du Raid, puis du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), passé patron de la sûreté du groupe Veolia. Il finit par donner le nom de la personne que « le Président » doit voir : il s'agit de Philippe Bohn, l'ancien responsable Afrique d'EADS, qui a négocié les ventes d'Airbus à Tripoli. Un homme apprécié des réseaux sarkozystes, et tout particulièrement de Claude Guéant. « M. Sarkozy le connaît bien », précise Jean-Louis. Rendez-vous immédiat est fixé à 16 heures. Jean-Louis n'en dit pas plus.

Dans la soirée, le dircab de Nicolas Sarkozy appelle le patron des services du renseignement intérieur, Patrick Calvar. Une grosse nuque des services secrets français, passée par le contre-espionnage et la DGSE, dont il a été, entre 2009 et 2012, le directeur du renseignement — poste ultrasensible. Quelques jours après l'arrivée au pouvoir de François Hollande, en 2012, Calvar est nommé patron de la DCRI, en remplacement de Bernard Squarcini, dont il est pourtant réputé proche.

Michel Gaudin, se sentant manifestement en terrain ami, lui annonce que l'interprète de Kadhafi a été « reçu » par les services de la DCRI. Ses propos sont enregistrés le 21 juin 2013, à 19 h 02 :

« Michel Gaudin : Je vous ai rappelé dans l'après-midi, à l'initiative du Président, qui voulait d'ailleurs vous appeler vous-même parce qu'il était assez embêté – enfin le Président, l'ancien Président, M. Sarkozy –, parce qu'il était

assez embêté. Il a appris que vos services, enfin je sais pas si d'ailleurs cela vous a été remonté, auraient reçu le garçon, là, qui hier s'est fait enregistrer pour dire qu'il était donc l'interprète de Kadhafi, et qui a déclaré que Kadhafi lui avait dit avoir donné l'argent à M. Sarkozy. Son nom m'échappe...

Patrick Calvar: Alors c'est un nom qui est paru dans la presse?

Michel Gaudin: Oui, il est paru dans la presse, hein.

P. Calvar: On a reçu personne.

M. Gaudin: Ben, moi je sais pas... comment?

P. Calvar: On a reçu personne. On l'aurait reçu quand?

M. Gaudin: Ben, d'après ce qu'il savait, il avait été reçu parce qu'il habite en Jordanie, semble-t-il, et il est à la recherche de papiers, voilà. Et alors, évidemment, dans l'esprit assez rapide du Président, moi, je vous parle totalement, je... Soyons clair, M. Calvar, moi, j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour vous, je sais que vous travaillez loyalement pour... La majorité a changé; moi, je ne souhaite pas vous mettre en difficulté, c'est pour ça que je...

P. Calvar: Non, mais pas de soucis.

M. Gaudin: Non, mais parce que aussitôt le Président a pensé que tout ça pouvait correspondre à un montage, pour qu'il raconte n'importe quoi pour avoir des papiers, quoi, voilà. Alors je ne pense pas que ce soit ça, mais...

P. Calvar: En tout cas, monsieur le préfet, ce que je peux vous dire, c'est que, depuis que j'ai pris mes fonctions, aucune action n'a été entreprise visant à prendre des contacts avec qui que ce soit sur ce domaine-là. L'intéressé, j'ai vu son nom dans la presse; personnellement, il ne m'évoquait absolument rien, et donc aucun contact n'a été pris depuis que je suis en fonctions.

M. Gaudin: Oui. Non, mais le contact n'a pas été pris, mais il est sûr, enfin, on est sûrs qu'il a été reçu par quelqu'un de la DCRI, hein. Autant parler très clairement, voilà. Alors donc moi, j'ai calmé...

P. Calvar: Mais reçu, reçu – reçu quand?

M. Gaudin: Ah ben moi j'en sais rien.

P. Calvar : Ah non, parce que, sinon, non, mais je vais vérifier, monsieur le préfet. Mais, depuis que je suis en fonctions, on a reçu aucun Libyen, sur aucun sujet de cette nature.

M. Gaudin: Oui.

P. Calvar : Ça, c'est très clair. Donc je vais, je vais faire une vérification, parce qu'il faut toujours effectivement regarder après ; mais les instructions sont très

claires, on a pas reçu de Libyens venant faire des déclarations relatives à des faits de cette nature.

- M. Gaudin: Oui, oui.
- P. Calvar : Encore une fois, moi je ne connaissais même pas personnellement de nom, et aucune action n'a été entreprise visant à aller voir ce personnage...
- M. Gaudin : Son nom, c'est genre « Semoussi », un truc comme ça. Et, enfin, il était connu comme étant l'interprète du Guide.
 - P. Calvar: Oui, oui...
- M. Gaudin: Tout ça est complètement bidon. Comme vous l'imaginez, le garçon en question, alors, c'est pour ça que enfin moi, j'imagine pas qu'il puisse y avoir des montages quasi officiels, mais enfin...
 - P. Calvar: Non, non, mais, monsieur le préfet, ce que je vais faire...
 - M. Gaudin: Oui.
- P. Calvar: Moi, ce que je peux vous dire, c'est que, à l'heure où je vous parle sur les instructions que j'ai données, sur ce dont j'ai connaissance, nous n'avons pris contact avec aucune personne dans le cadre d'une quelconque affaire de cette nature. Je vais vérifier si d'aventure ce type-là, pour une raison X ou Y, n'aurait pas été en relation avec nous ; je suis à peu près certain que nous n'avons eu aucune relation avec l'intéressé dans les mois passés, en tout cas depuis que j'ai pris mes fonctions.
 - M. Gaudin: Ouais.
- P. Calvar : J'ignore même si, dans le passé, une relation a été nouée avec l'intéressé. Donc ça, je vais vous le dire clairement. Ce que je vais faire, encore une fois, c'est que je vais faire une rapide vérification... »

Michel Gaudin précise à Patrick Calvar qu'il est le « premier » qu'il appelle dans les services, parce qu'il ne veut « gêner personne ». Mais il en a parlé au « Président ».

- « P. Calvar : En tout cas, moi, je vous dis, ça va être très simple ; dans l'heure qui suit, je vais faire toutes les vérifications, monsieur le préfet.
 - M. Gaudin: Oui, oh, c'est pas à la minute.

Patrick Calvar : Non, non, mais non, mais il vaut mieux, il vaut mieux en avoir le cœur net... »

P. Calvar répète encore deux fois « Je fais les vérifications, et je reviens vers vous », et prend le numéro de portable de Michel Gaudin. Ce dernier dit « qu'il n'y a pas le feu ».

Le cabinet de l'ancien président est donc passé à l'attaque, et sans aucune preuve. Michel Gaudin tente de peser de tout son poids sur le patron de la DCRI, au moins pour savoir si – oui ou non – Moftah Missouri a été « reçu » par le service. Il n'y aurait rien à y redire au plan des principes, s'agissant d'une affaire de corruption internationale présumée. En revanche, la pression exercée par l'ancien président sur le service de renseignements est déplacée, voire tout à fait irrégulière. L'objectif est de décrédibiliser le témoin en faisant croire que « des papiers » lui auraient été promis en échange de son témoignage ¹⁰. Un témoignage par ailleurs recueilli par France 2, et non par la DCRI.

Alors qu'il s'est engagé à faire rapidement « toutes les vérifications », Patrick Calvar, sentant le piège, n'a finalement pas rappelé. Mais Nicolas Sarkozy va poursuivre son intervention sur le patron de la DCRI. Le 24 juin, il relance son directeur de cabinet pour qu'il prenne des nouvelles. Les policiers enregistrent, le 24 juin 2013, à 18 h 39¹¹.

« Nicolas Sarkozy : On va voir si l'autre [Patrick Calvar – nda] me rappelle. [...] Parce que quand même, c'est sûr qu'il y a eu quelque chose pour qu'il ne vous rappelle pas.

Michel Gaudin: Ben oui. Parce que, sinon, il aurait appelé, surtout qu'il m'a dit deux ou trois fois: "Je vous rappelle dans l'heure qui suit." [...] Parce que je ne pense pas qu'il ait pu feindre de ne, euh... de cacher le rendez-vous, hein, vraiment, il a tout de suite, il a dit, euh...

- N. Sarkozy: Non, mais il a dû demander si quelqu'un l'avait vu?
- M. Gaudin: Ah ben, bien sûr, hein. Oui, bien sûr.
- N. Sarkozy: Et il a découvert que quelqu'un l'avait vu.
- M. Gaudin : Oui, oui, il l'a découvert probablement, parce qu'il ne savait même pas le nom, ou alors c'est un supermalin, parce que dans...
 - N. Sarkozy: Bon, mais il nous est fidèle, lui?
- M. Gaudin : Oh, oui, oui... [inaudible] Vraiment un garçon très droit, qui doit être loyal avec le système, mais qui a beaucoup, enfin, on l'a beaucoup aidé autrefois...
 - N. Sarkozy: Il était très proche de son prédécesseur?
 - M. Gaudin: De, de Bernard [Bernard Squarcini nda]?
 - N. Sarkozy: Bernard, oui.
 - M. Gaudin: Oui, oui, oui, oli, il était assez proche, mais c'est pas le même

style, hein. Lui, c'était le style DST [Direction de la surveillance du territoire – nda], c'est pas le style des RG, olé, olé, hein.

N. Sarkozy: Bon, on verra, on verra s'il m'appelle. »

Mais Nicolas Sarkozy ne résiste pas à l'envie d'intervenir lui-même, comme au bon vieux temps de la présidence. Il l'appelle, et rapporte aussitôt son échange à Michel Gaudin. L'enregistrement reprend le même jour à 18 h 55 :

« N. Sarkozy : Michel ?

M. Gaudin: Oui.

N. Sarkozy : J'ai eu, j'ai eu la personne en question.

M. Gaudin: Ouais.

N. Sarkozy: Très respectueux, mais assez embêté. Je lui ai dit que j'avais des éléments très précis, et que je ne me contenterai pas d'une simu... d'un simulacre d'enquête, et que je serai obligé de le donner à la presse – tout ce que j'aurai.

M. Gaudin: Ouais.

N. Sarkozy: Très embêté, hein? »

L'ancien président résume à Michel Gaudin ce qu'il a dit au patron de la DCRI :

« N. Sarkozy : Vous avez dit que vous rappelleriez Michel, et vous ne l'avez pas rappelé ; c'est pour ça qu'il se demandait ce qu'il se passait. [...] J'ai des éléments très précis, c'est l'individu qui dit qu'il a été en contact avec vos services, et qu'il a demandé des papiers, et que, bien sûr, s'il retrouvait la mémoire, ça serait plus facile. [...] En tout cas, moi, je suis décidé à le mettre sur la presse si je veux. Puis, alors demain, je vous appellerai pour vous donner des éléments supplémentaires s'il le faut. Voilà.

M. Gaudin : D'accord, ben, c'est bien comme ça. Et puis ça sème, euh, un peu le trouble et l'inquiétude, c'est parfait.

N. Sarkozy: Alors peut-être devez-vous l'appeler?

M. Gaudin: Oui, oui, ben je le rappellerai, oui, d'accord.

N. Sarkozy : Alors je lui ai dit : "C'est pas du tout contre vous, naturellement, hein." »

Nicolas Sarkozy demande à son dircab de rappeler derrière lui pour évaluer sa réaction. Gaudin lui rapporte peu après le résultat de son nouvel appel. Il a eu Calvar « qui ne sait rien ».

- « N. Sarkozy : C'est pas bon signe, quand même, pour lui, de ne pas nous avoir rappelés.
 - M. Gaudin: Bien sûr, ce n'était pas bon signe!
 - N. Sarkozy: Mais d'après vous, il ment? Il ment ou pas?
- M. Gaudin : Je ne pense pas qu'il mente. Ça m'étonnerait. Enfin, ceci dit, avec ces gens du renseignement, ils sont habitués ; mais vraiment, lui, c'est pas le profil.
 - N. Sarkozy: Mais il était embêté quand même?
 - M. Gaudin: Il m'a confirmé qu'il n'avait eu aucun écho. »

Michel Gaudin espère, grâce à sa source, en savoir plus le lendemain. En réalité, la source – Philippe Bohn – s'est déjà dégonflée : « Il croit – enfin – il pense que le gars, il veut des papiers », relativise Michel Gaudin.

Le 10 septembre 2013, Moftah Missouri est joint téléphoniquement par les enquêteurs et confirme en tous points son entretien avec les journalistes de « Complément d'enquête » dans un hôtel à Tripoli.

« Enfin, M. Missouri nous précise qu'il a bien assisté aux négociations lors de la visite de Cécilia Sarkozy pour la libération des infirmières bulgares. Et que, pour les rencontres auxquelles il n'a pas assisté, il en a au moins visionné les enregistrements. M. Missouri nous confirme ainsi que Mouammar Kadhafi procédait à l'enregistrement de tous ses entretiens et conversations. Il ignore ce que sont devenus ces enregistrements. »

Interrogé plus tard sur cet épisode¹², Patrick Calvar s'est souvenu de la demande du préfet Gaudin « faisant état d'un témoignage télévisé de l'ancien interprète du colonel Kadhafi ». « J'ai déduit de cette conversation relativement sibylline que la DCRI avait un lien avec ce témoignage, poursuit-il. De mémoire, j'ai répondu que j'ignorais tout de cette histoire, car je n'avais moi-même pas vu ce reportage télévisé, que je me renseignerais et reviendrais vers lui. De mémoire, j'ai été contacté par le président Sarkozy me reparlant de cette affaire, sur laquelle je n'avais aucune information, sachant qu'en tout état de cause, même si j'en avais eu, je n'aurais pas répondu, étant tenu par le secret-défense. »

Le patron des services du renseignement intérieur assure qu'il n'a « jamais eu l'intention de répondre à Michel Gaudin sur l'existence éventuelle de contacts que [le service aurait] pu avoir avec M. Missouri ». Une « réponse à cette question » signifiait « une compromission » du secret, et aurait engagé sa « responsabilité pénale¹³ ». « Mais, compte tenu de nos relations passées, j'ai opté pour une solution d'esquive, diplomatique, consistant à lui dire que je le

rappellerais – ce que je n'ai pas fait », résume-t-il.

« — Question des juges : Avez-vous vérifié si, oui ou non, vos services avaient eu des contacts avec M. Missouri, ou à tout le moins s'ils connaissaient M. Missouri ?

Patrick Calvar : La vérification a été faite. Le résultat est couvert par le secret défense. [...] Tout ce qui concerne les éventuelles relations que pourrait avoir l'interprète français de Kadhafi, M. Missouri, avec mon service fait l'objet d'une classification du secret- défense », précise encore le policier¹⁴.

Bien involontairement, Nicolas Sarkozy est sorti du bois. À travers l'écoute téléphonique de son directeur de cabinet, son pouvoir de nuisance apparaît soudain au grand jour, intact. Comme son obsession de contrer l'enquête sur l'affaire libyenne.

Dans un rapport de synthèse, les enquêteurs jugent que ses échanges avec Patrick Calvar démontrent qu'il « cherchait à tout le moins à obtenir des éléments couverts par le secret professionnel¹⁵ ». Pour les policiers, « la réaction » de l'ancien président devant les déclarations de Missouri, ainsi que les « manœuvres entreprises […] afin de canaliser les déclarations futures de M. Missouri, notamment par le biais de la DCRI », justifient désormais « la mise sous surveillance de la ligne utilisée par Nicolas Sarkozy ».

Le 3 septembre 2013, les juges ordonnent le début des interceptions. L'ancien président sera très prudent lors de ses appels téléphoniques — tellement, d'ailleurs, qu'il choisira d'utiliser un portable acheté sous un faux nom, Paul Bismuth, par son ami et avocat Thierry Herzog. C'est à travers cette ligne occulte repérée par les policiers, que les deux hommes déclencheront un nouveau scandale¹⁶ en faisant miroiter un poste à Monaco à un haut magistrat parisien.

Notes

- 1. Audition de François Gouyette, aujourd'hui ambassadeur de France en Arabie Saoudite, par les juges, 31 janvier 2014.
- <u>2</u>. *La Libye des voyageurs*, Paris IV, sous la direction d'André Laronde, archéologue spécialiste de la Libye.
- <u>3</u>. *La Libye des voyageurs*, éditions Favre, 2000. Il étudie et commente, entre autres, les trajectoires du médecin britannique Joseph Ritchie, mort d'épuisement en 1819 à Murzuk, du major Gordon Laing, qui décède dans l'oasis de Ghadamès, en 1826, du botaniste allemand Eduard Vogel, disparu près du lac Tchad en 1853, de la Hollandaise Alexandra Tynne, massacrée par des voleurs sur la route de Ghat, en 1869, de l'instituteur guadeloupéen Norbert Dourneaux-Duperré et du négociant français Eugène Joubert, tous deux tués sur la route menant à Ghat, en 1874.
 - 4. Ibidem.
- <u>5</u>. Ce que *Le Figaro* met en scène comme un démenti : « Sarkozy : un ex-conseiller de Kadhafi dément », 30 avril 2012.
 - 6. France 2, « Complément d'enquête », 20 juin 2013.
 - 7. Audition du 2 septembre 2014.
 - 8. Ibidem.
- <u>9</u>. *Le Monde* révèle l'existence de ces écoutes le 15 mai 2014, « Écoutes : les pressions de Sarkozy sur le patron du contre-espionnage », Gérard Davet et Fabrice Lhomme.
- <u>10</u>. Ce que va écrire *Le Journal du dimanche* : « Sarkozy, comme le suggèrent certaines sources, a-t-il au contraire su, ou cru, que les services secrets français proposaient un "deal" à l'ancien interprète de Kadhafi, des papiers pour venir en France en échange d'un témoignage ? » « Quinze ans dans l'ombre de Kadhafi », Laurent Valdiguié, *Le Journal du dimanche*, 5 avril 2014.
- 11. Cette série d'écoutes sera intégralement révélée dans *Le Monde*, 15 mai 2014 : « Les trois écoutes Gaudin-Sarkozy ».
 - 12. Audition de Patrick Calvar par les juges, 28 mars 2014.
 - 13. Ainsi que celles des personnes qui le sollicitaient.
 - 14. Ibidem.
- <u>15</u>. Ainsi que « des renseignements sur l'activité de la DCRI concernant les liens entre la France et les autorités libyennes » du temps de sa présidence. Rapport de synthèse du 2 septembre 2013.
- 16. Selon des écoutes effectuées du 28 janvier au 11 février 2014, l'ancien président et son avocat cherchaient à obtenir des informations couvertes par le secret dans l'affaire Bettencourt, au sujet d'une décision de la Cour de cassation sur la saisie des agendas de Nicolas Sarkozy. Le 1^{er} juillet 2014, Nicolas Sarkozy a été mis en examen, pour « corruption active », « trafic d'influence » et « recel de violation du secret professionnel, ainsi que Thierry Herzog et Gilbert Azibert, premier avocat général à la Cour de cassation.

Hortefeux, la Libye en long et en large

Où il apparaît que l'ancien ministre de l'Intérieur n'a pas tout dit

Un cri du cœur par texto.

« C'est scandaleux si l'affaire Hortefeux fait long feu. Pour le coup, s'il y en a bien un qui a traversé la Libye en long et en large [...], c'est lui », écrit François Guéant à son père Claude, le 9 décembre 2013.

Ce jour-là, *Le Monde* venait de révéler l'existence d'une écoute judiciaire terriblement gênante pour l'ancien ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux et Christian Flaesch, le patron du 36, quai des Orfèvres, un « grand flic » catalogué parmi les plus sarkozystes de la place. Au téléphone, Flaesch avertit son ancien patron des pièges de sa prochaine audition devant les juges qui enquêtent sur la note Koussa¹. Et François Guéant bouillonne.

Comme sa sœur, il tolère mal l'idée que son père, l'ancien Cardinal de l'Élysée, si fidèle et depuis si longtemps à Nicolas Sarkozy, puisse être le seul lampiste à trinquer dans l'affaire des financements libyens. « Je crois beaucoup à la théorie du bouc émissaire, et je crois que cela ne dérange pas ton ancien boss, bien au contraire. Dans ces cas-là, il faut penser qu'à sa gueule, Papa », lui lancera-t-il une autre fois.

L'allusion de François Guéant, ce 9 décembre 2013, sur les déplacements libyens d'Hortefeux ne sont pas des propos en l'air. Le fils de l'ancien numéro 2 de l'Élysée sait de quoi il parle : il fut, à la période clé de l'affaire, en 2006 et 2007, l'un des conseillers techniques du ministre des Collectivités territoriales. Un certain Brice Hortefeux. Pour ce dernier, qui jure sur tous les toits n'être allé qu'une seule fois de sa vie en Libye, en décembre 2005, en tant que ministre bis

de Nicolas Sarkozy, c'est plutôt embarrassant. Son texto ayant été intercepté, François Guéant est questionné par les enquêteurs sur ce « en long et en large ». Hortefeux est-il donc allé si souvent en Libye² ?

« Je ne pense pas que ce SMS signifie quoi que ce soit, rétorque François Guéant. Je n'ai pas la connaissance ou le souvenir du contexte. Il se peut que cela soit une plaisanterie ou un mot d'humeur ! Parce que ce sont des relations père-fils qui, en soi, peuvent s'avérer tendues, et que les interrogations de la justice à l'encontre de mon père ne facilitent pas un climat serein³. »

Il évacue d'un mot la question.

- « Que connaissiez-vous de ces voyages libyens de [...] M. Hortefeux ?
- Rien », rétorque sèchement le fils Guéant.

Il est passé par ici, il repassera par là. Comme le furet de la chanson, Brice Hortefeux est, dans l'affaire libyenne, il faut bien l'avouer, une ombre fuyante. Insaisissable et d'une prudence de Sioux. Mais il est là, bien là, omniprésent. Partout où se trouve Nicolas Sarkozy, on a l'impression qu'il y a — ou qu'il y aura « Brice », « un frère⁴ », et en tout cas un « lieutenant » pour l'ancien président. « Au cœur de la machine Sarkozy, un homme domine : Brice Hortefeux, écrit le journaliste Philippe Reinhard en 2007, dans l'un des rares livres consacrés à ce dernier. On commence seulement à connaître le premier lieutenant de celui qui aspire à diriger la France dans les cinq années à venir. Il est vrai qu'Hortefeux n'a pas cherché la lumière. Toujours présent, jamais éloigné de son ami, il n'a jamais joué des coudes pour figurer sur la photo⁵. »

Hortefeux et la Libye... C'est lui qui fut envoyé par la République sur le tarmac du terminal Sud de l'aéroport d'Orly, en décembre 2007, pour accueillir personnellement Mouammar Kadhafi à la descente de son Airbus A320. Lui que l'on retrouve en photo sur le yacht de Takieddine, dans son hôtel particulier ou sa villa de la Côte d'Azur. Lui encore dont le nom est cité dans d'innombrables notes préparatoires de Zorro, et dans la note Koussa sur les 50 millions d'euros promis à l'occasion de la campagne de 2007. Lui encore dont les initiales apparaissent dans un schéma résumant les financements libyens *via* le Panama.

On comprend pourquoi il serait préférable que l'incendie libyen ne s'approche pas trop de « Brice ». C'est en tout cas le sentiment que donne la lecture de la retranscription de l'écoute judiciaire avec Christian Flaesch. Les policiers qui saisissent la conversation téléphonique, ainsi que leurs supérieurs qu'ils se doivent d'aviser, comprennent immédiatement qu'ils tiennent là une irrégularité procédurale majeure – elle ne sera d'ailleurs pas sans conséquence pour Flaesch,

figure respectée du 36, quai des Orfèvres, qui sera évincé de son poste de patron de la PJ parisienne⁶.

Les écoutes, qui prouvent une ingérence manifeste dans le cours de la justice, datent de novembre 2013. Le 6 au matin, Christian Flaesch appelle une première fois Brice Hortefeux pour l'informer que des actes d'enquête le concernant ont été demandés à la police par les juges chargés de vérifier l'authenticité de la note Koussa, dans laquelle il est fait mention d'une possible réunion — physique ou non, en Libye ou ailleurs, ce n'est pas précisé — entre Hortefeux, Takieddine et Senoussi, en octobre 2006.

« Christian Flaesch : Bonjour, M. le ministre. Je voulais vous dire que, dans l'affaire du financement de la campagne de 2007 et de la plainte de Nicolas Sarkozy [...], il y a un juge d'instruction qui a été désigné, et ce qu'il nous demande, c'est de vérifier votre emploi du temps, ainsi que celui de Ziad Takieddine pour les 5, 6 et 7 octobre 2006. Rien que de très normal. On vous avait déjà entendu, et vous aviez donné un certain nombre d'éléments, mais, ne vous inquiétez pas, parce qu'on va contacter tous les gens avec qui vous aviez été en contact à cette période-là pour vérifier vos déclarations.

Brice Hortefeux : Oui, mais, honnêtement, je ne me souviens pas de mon emploi du temps. »

Christian Flaesch lui rafraîchit la mémoire en lui rappelant qu'il est passé au sommet de l'élevage de Cournon, puis en Bretagne, et lui rappelle les noms qu'il avait déjà donnés à la police.

- « C. Flaesch : Donc, ne vous inquiétez pas. On va appeler tous ces gens. Ils [les juges] nous demandent d'aller au ministère pour les agendas.
 - B. Hortefeux : Un agenda sur quelle année ? Mais c'est sur toute l'année ?
 - C. Flaesch: Non, c'est octobre 2006. Ne vous inquiétez pas! »

Hortefeux se dit ennuyé que l'un de ses ennemis figure parmi les témoins.

- « B. Hortefeux : Il faut lui dire que c'est dans le cadre d'une plainte déposée par Nicolas Sarkozy. Qu'il aille pas répéter partout...
- C. Flaesch : Je préfère vous prévenir à l'avance, pour que vous n'appreniez pas par la bande que l'on est en train de faire une enquête... Si vous avez votre agenda, vous nous le mettez de côté. »

Le même jour, en fin d'après-midi, Christian Flaesch rappelle l'ancien

ministre de l'Intérieur.

- « Ce n'est pas moi qui ai le dossier directement, donc je vais dire au chef de service que vous êtes en situation de fournir les éléments qu'on vous demande. Et puis, comme ça, officiellement, ils vous demanderont…
- Voilà, voilà, acquiesce Hortefeux. Bon, ben, je dis à Martine [sa secrétaire nda]...
- ... de se tenir prête, enchaîne le policier. Et qu'on va lui demander précisément des choses sur votre agenda, et je vais dire aux enquêteurs que vous l'avez retrouvé, et que votre secrétaire peut extraire ce qui nous intéresse.
 - D'accord », approuve Hortefeux avant de s'enquérir du sort de Takieddine.

Le 8 novembre, Christian Flaesch, décidément très dévoué pour la cause, appelle cette fois Michel Gaudin, le chef de cabinet de Sarkozy, pour lui faire part de l'avancée de l'enquête. Gaudin appelle cela au téléphone un « sujet de préoccupation ». « On travaille sur l'information judiciaire à la suite de la plainte du Président sur l'article de Mediapart. Là, on travaille sur la vérification des emplois du temps de Brice Hortefeux », lui confie Flaesch. Gaudin paraît inquiet : « Ouais. Mais là, j'essaierai de vous voir, de quand même faire le point. Parce qu'il y a un certain nombre de trucs. J'ai des messages à vous dire sur tous ces sujets, là... » Christian Flaesch n'y voit aucune objection.

Quelques jours passent. Le 14 novembre, Flaesch annonce son audition prochaine à Brice Hortefeux. « Déjà, bonne fête avec ving-quatre heures de retard! », lance-t-il, guilleret. La veille, le 13, c'était en effet la Saint-Brice. « Ça, c'est très gentil, répond Hortefeux flatté. Voilà ce que c'est d'être un homme informé. » Christian Flaesch mentionne aussi un plantureux déjeuner pris avec le sénateur Pierre Charon, l'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, qui fait le lien avec beaucoup de policiers dévoués.

Le briefing peut commencer :

« Le policier : Bon, suite à la conversation de l'autre fois, ce sont les juges qui vont vous convoquer et vous demander notamment de fournir vos agendas.

Hortefeux : D'accord.

Le policier : Ça veut dire que vous les préparez, et que vous attendez la convocation.

Hortefeux : Oui, je crois que c'est le 20 décembre. [...] Alors, simplement, il faudrait que je prépare les agendas de quand, en fait ?

Le policier : 2006, c'est les dates que je vous avais demandées.

Hortefeux: D'accord.

Le policier : À mon avis, il faut y aller avec des photocopies ou avec l'original. En tout cas, ils vont vous demander des précisions là-dessus. Et quand vous les voyez, c'est pas la peine de leur dire que vous êtes déjà au courant parce que je vous ai appelé. C'est pas...

Hortefeux : Ah d'accord, d'accord !

Le policier : ... pas utile, parce que je l'ai fait comme ça, quoi. [...] Pour vous préparer. »

Christian Flaesch sait bien que ses coups de fil sont parfaitement irréguliers sur le plan procédural. Brice Hortefeux, lui, n'est pas encore au clair :

« Hortefeux : C'était octobre, la réunion ? Je ne me souviens plus...

Le policier : Oui, enfin, vous n'êtes pas obligé d'arriver avec tous les agendas. De toute façon, vous pouvez leur dire que vous leur fournirez plus tard, ou vous allez envoyer quelqu'un le chercher pendant l'audition.

Hortefeux : Je ne comprends pas pourquoi il faut recommencer...

Le policier : Parce qu'il y a des précisions, notamment par rapport... Parce que là, vous étiez interrogé sur la possibilité que vous soyez parti de Clermont.

Hortefeux: Oui.

Le policier : En Libye. Et là, ce serait pour la Suisse.

Hortefeux : Pour la Suisse ? C'est marrant que vous dites ça. Mediapart m'avait interrogé il y a deux ans. Il y avait une histoire de Suisse. [...] J'ai pas foutu les pieds en Suisse, euh, je ne suis pas allé à Genève depuis vingt ans.

Le policier : En tout cas, ça va être nos vérifications sur votre emploi du temps. »

Brice Hortefeux signale que son emploi du temps ministériel était « très public ». « À tout point de vue, j'ai pu remarquer qu'il était difficile d'être discret quand on était au gouvernement, précise-t-il. Ça, c'est quelque chose que j'ai bien mesuré. » « Je vais essayer de retrouver, poursuit Hortefeux. Depuis notre conversation, j'ai pas retrouvé mon agenda. Je ne pense pas l'avoir égaré ou perdu^z. »

En fin de conversation, le policier et l'ancien ministre de l'Intérieur devisent sur un dossier que prépare *L'Express* sur Claude Guéant. « Alors j'ai reçu, je vous le dis, des journalistes — m'enfin vous devez être au courant — qui travaillent à *L'Express*, beaucoup sur Guéant », dit Hortefeux. Le policier abonde : « Oui, bien sûr, je suis au courant. » Sans dire comment il l'est.

« Ils m'ont dit qu'ils avaient vu Claude, très bien. Ils ont rencontré Takieddine six heures! », s'étonne l'ancien ministre. « Ça va encore nous faire du boulot, les déclarations de Tak! », se plaint le policier. Hortefeux conclut: « Oui, je pense. Visiblement, là, il était très calme. Je ne sais pas ce qu'il leur a dit… » On ne sait jamais.

Brice Hortefeux n'a vraiment pas de chance avec les téléphones. Trois mois avant le message assassin de François Guéant à son père sur ses voyages libyens, deux mois avant les écoutes avec le policier Flaesch, l'ancien ministre de l'Intérieur reçoit de l'ancienne ministre de la Justice Rachida Dati un SMS popularisé par son entame tonitruante : « Salut le facho⁸. » En septembre 2013, Rachida Dati vient d'apprendre que Brice Hortefeux se serait ouvert auprès d'agents de la police de l'air et des frontières (PAF) des « privilèges » dont elle bénéficierait dans les gares ou aéroports internationaux, en concluant : « Je vais m'en occuper. » Son sang ne fait qu'un tour, et elle écrit aussitôt :

« Salut le facho, je t'ai entendu dire à ton OS [officier de sécurité – nda] que tu allais me faire "sauter" la pseudo-facilité de passage (que je n'ai pas) que j'aurais à l'aéroport! Je vais te donner un dernier avertissement par ce SMS dont la copie est envoyée à N. Sarkozy. Soit tu me lâches, soit je vais déposer l'assignation qui date de deux ans, dans laquelle tu figures avec d'autres pour atteinte à ma vie privée et écoutes illicites [...] – Sarkozy l'avait reçue et m'avait demandé de ne pas la déposer au tribunal! – en ta qualité de ministre (naze) de l'Intérieur! De plus, je vais dénoncer l'argent liquide que tu as perçu pour organiser des rdv auprès de Sarko lorsqu'il était président, des relations tout aussi liquides que tu as eues avec Takieddine, l'emploi fictif de ton ex à la Caisse d'épargne grâce à Gaubert, et l'emploi illégal de ta compagne actuelle au Parlement européen, et je peux continuer avec les avantages que tu as eus et as encore à l'UMP à l'insu de ceux qui paient. Alors, maintenant, je te préviens très fermement: tu me fous la paix! Je ne te lâcherai pas, espèce de voyou! »

Brice Hortefeux préfère, lui, minimiser l'incident. Et les accusations.

Placé sur écoute comme son mentor Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux sait aussi se montrer actif pour intriguer, faire passer des messages urgents, et parer à l'éventuelle publication d'informations dérangeantes sur l'enquête libyenne. Mais toujours de manière très discrète. Ses prudences téléphoniques laissent clairement supposer chez lui un soupçon de placement sur écoute.

Par exemple, le 23 septembre 2013, quand il appelle Nicolas Sarkozy. Il veut

le voir. « J'ai un petit truc à te raconter. Je te raconterai pas au téléphone : pas grave, d'ailleurs, mais c'est ce que m'ont raconté des journalistes », annonce-t-il à l'ancien chef de l'État, qui lui demande du tac au tac : « Sur un bouquin qui sort ? » « Euh, oui, ça tourne autour de ça, oui… », confirme Hortefeux.

On comprend, grâce à une autre écoute, qu'il s'agit d'un livre de la journalise Catherine Graciet sur la Libye.

Mais il n'y a pas que la presse qui mobilise toute l'attention du premier cercle. La police, aussi. Après la perquisition en décembre 2013 de l'agence d'événementiel Publics, dont le nom est cité à la fois pour la campagne de 2012 de Sarkozy (affaire Bygmalion) et celle de 2007 (affaire Kadhafi), son patron, Gérard Askinazi, se dépêche de prévenir l'ancien président de la République. Il passe par son attachée de presse, Véronique Waché, qui surveille comme le lait sur le feu toutes ces histoires. Deux précautions valant mieux qu'une, l'appel est passé par le téléphone d'un ami commun, un certain « Dom ». C'est lui qui parle en premier à la collaboratrice de Sarkozy : « [Gérard] a eu une grosse embrouille la semaine dernière. Il a eu une perquiz par la brigade financière de Nanterre, qui lui ont dévalisé la maison. Ils sont partis avec 400 dossiers. Ils ont recherché tout ce qu'il y avait après Sarkozy, Guéant – tu vois –, tout le dossier en cours en ce moment sur le financement des campagnes. » « Dom » passe le téléphone à Gérard Askinazi : « Bon, écoute, ça s'est passé y a trois ou quatre jours, et ç'a été assez terrible, comme tu peux l'imaginer [...] Moi, je n'étais pas là, j'étais à l'étranger, et j'ai deux collaborateurs qui ont été vraiment très bons et très, très fiables. Tout a été axé sur le boss. »

Le « boss », c'est Nicolas Sarkozy. Gérard Askinazi rassure l'attachée de presse de ce dernier. Il a une « comptabilité au cordeau ». « Et puis, de mémoire, je n'ai pas touché 50 millions de Libye que j'ai remis en petites coupures », glisse-t-il. « Ben oui », appuie Waché. Le roi de l'événementiel voudrait quand même en parler en tête à tête avec le « boss ». Waché préfère qu'il s'entretienne plutôt avec Me Thierry Herzog, l'avocat personnel de Sarkozy. C'est plus sûr. Askinazi acquiesce.

Dans le même temps, il appelle aussi Brice Hortefeux, de sorte que le message passe bien. L'inquiétude est palpable. Au téléphone, Askinazi parle par ellipses et sous-entendus. Brice Hortefeux ne comprend pas l'objet de sa demande de rendez-vous : « C'est pour raison personnelle ? » Pas vraiment : « Non, [c'est un sujet] qui concerne nous tous, et notamment le Président », lâche Askinazi.

En octobre 2014, les policiers chargés de l'affaire libyenne commenceront,

comme dans les affaires de grande criminalité en bande organisée, par l'établissement d'une planche photographique des personnalités en lien avec le dossier libyen pour essayer d'y voir plus clair. À côté du maître espion Bernard Squarcini, de l'ambassadeur Boris Boillon, de Claude Guéant ou des intermédiaires Ziad Takieddine et Alexandre Djouhri, on retrouve Brice Hortefeux.

Il porte même le numéro 2 dans la liste.

Notes

- 1. Révélée par Mediapart un an plus tôt.
- 2. Contacté par les auteurs, Brice Hortefeux a réaffirmé n'avoir fait qu'« un seul et unique » voyage en Lybie.
 - 3. Audition devant l'OCLCIFF, 31 mars 2015.
- 4. Citation extraite de *Au bout de la passion, l'équilibre*, un livre d'entretiens de Nicolas Sarkozy avec le journaliste Michel Denisot, Albin Michel, 1994.
 - 5. Brice Hortefeux, le mécano de Sarko, Philippe Reinhard, Le Cherche Midi, 2007.
- 6. Une autre écoute judiciaire de février 2014 montre que Nicolas Sarkozy et son chef de cabinet Michel Gaudin se sont entremis auprès du patron d'Air France, Alexandre Juniac (ancien du cabinet Sarkozy), afin que Christian Flaesch rejoigne la compagnie aérienne. Il trouvera finalement un point de chute comme patron de la sécurité de la chaîne Accor, au conseil d'administration de laquelle on trouve aujourd'hui... Nicolas Sarkozy.
- 7. Les gendarmes chargés de l'enquête sur la note Koussa feront d'ailleurs une drôle de découverte au sujet de l'agenda de Brice Hortefeux. Des fonctionnaires de la préfecture de Clermont-Ferrand, où Hortefeux est censé avoir passé l'intégralité de son temps, leur ont en effet indiqué qu'« afin de vérifier l'emploi du temps de M. Hortefeux pour la journée du 6 octobre 2006 », ils avaient fait des recherches dans les archives informatiques de l'institution. « Avant le changement de logiciel, M. R. avait effectué une sauvegarde de toute son activité. Il a constaté qu'il manquait le mois d'octobre 2006. Il ne peut expliquer l'absence de ce dossier, étant le seul à avoir accès à son ordinateur », peut-on lire dans un procès-verbal du 20 février 2014.
- <u>8</u>. Un texte révélé par Mediapart, « Dati à Hortefeux : "Salut le facho!" » par les auteurs, 3 novembre 2016.

31 juillet 2013, 16 h 35

Où l'on découvre un Sarkoboy avec une valise pleine d'espèces

Il a pris toutes les précautions d'usage pour ce genre d'opération délicate. Son téléphone est resté à son domicile. Il n'a pas de papier d'identité sur lui. Il s'est habillé dans un style décontracté, un jean bleu et un polo de même couleur. Son billet est acheté trente minutes avant le départ, payé en espèces — 99 euros —, bien qu'il ait trois cartes bleues sur lui. Normal : il ne faut surtout pas laisser de traces.

Il est maintenant sur le quai n° 8 de la gare du Nord, à Paris. Tout se passe à merveille. Son visage est un peu connu – il est déjà passé à la télé –, mais il ne semble pas particulièrement attirer l'attention, avec son sac à dos gris et la sacoche verte qu'il porte à la main. Encore quelques pas, et il sera assis, place 38, voiture 6, dans le Thalys n° 9365 à destination de la gare de Bruxelles-Midi.

Mais non.

Des douaniers s'avancent vers lui. « Douane française. Bonjour, monsieur. Avez-vous des sommes, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 euros ou l'équivalent en devises étrangères ? », lui demande l'un des gabelous¹. À cet instant précis, il ne peut pas ignorer que c'est trop tard. Mais il tente quand même une réponse au culot. Il dit : « Non. »

La fouille commence. Sur le quai, devant tous les passagers pressés du Paris-Bruxelles, dont il a bien compris qu'il ne le prendra pas, un douanier lui demande d'ouvrir la sacoche verte. À l'intérieur : un sac noir plus petit. À l'intérieur du sac noir : des enveloppes. Et, à l'intérieur des enveloppes : des billets de cinq cents euros. Beaucoup de billets...

« – Combien avez-vous? demande le douanier.

- Trois cent mille, répond-il, mentant à nouveau.
- Vous ne les avez pas déclarés ?
- Non. »

Là, il dit vrai.

Les douaniers l'ont-ils reconnu ? L'ont-ils contrôlé par hasard, ou avaient-ils un bon tuyau venu d'ailleurs ? Seuls eux le savent.

La fouille se poursuit dans les locaux fermés de la brigade de surveillance intérieure du TransManche, toujours gare du Nord, mais loin du brouhaha et de la foule. Dans le sac vert, il y a aussi une boîte en plastique noire et deux petits sacs de la même couleur. L'une comme les autres contiennent du cash. Des euros et des dollars.

« – Avez-vous une pièce d'identité ? », demandent les douaniers.

Non, il n'en pas.

- « Pouvez-vous me décliner votre identité?
- Je m'appelle Boris Boillon. Je suis né le 9 septembre 1969. »

Ce 31 juillet 2013 à 16 h 35, les douaniers de la gare du Nord viennent d'arrêter une « personnalité politiquement exposée », comme on dit dans le milieu bancaire. Boris Boillon, l'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, devenu son conseiller « Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient » à l'Élysée, puis ambassadeur en Irak (2009-2011) et en Tunisie (2011-2012), vient de se faire pincer avec 350 000 euros et 40 000 dollars en espèces non déclarées. La procédure impose aux douaniers de compter consciencieusement les billets. Pour les euros, il y en a 3 190 de 100 ; 32 de 500 ; 50 de 200, et 100 de 50. Pour les dollars, il n'y a que des billets de 100. Les liasses sont posées en tas, un peu en pyramide, sur une table, pour la photo. Sur le cliché, les billets ont l'air comme repassés, impeccables. Une saisie hors norme, vue la « qualité » du suspect.

Boris Boillon doit maintenant répondre à quelques questions, à commencer par la plus importante d'entre toutes : d'où vient tout cet argent ?

« Il s'agit de sommes que j'ai touchées cette année dans le cadre de mes activités en Irak, qui correspondent aux prestations que j'effectue avec des sociétés irakiennes », assure l'ancien diplomate. Boillon s'est reconverti dans le privé, et la société de *consulting* Spartago lui rapporterait environ 150 000 euros par an. « En l'absence de système bancaire développé en Irak, ces entreprises m'ont réglé à Paris en numéraires le montant de ces prestations. Et je dispose des factures correspondant à ces prestations », poursuit-il.

Boris Boillon, qui a élu domicile en Belgique dans la très chic commune d'Uccle, où de nombreuses fortunes françaises se sont établies en raison du climat fiscal qui y règne, explique sans rire être allé chercher cet argent en France pour le régulariser outre-Quiévrain. « Je n'étais pas à l'aise avec cet argent qui était stocké en partie dans mon bureau, et une autre partie dans une mallette qui était enterrée à côté de ma cave. » Des esprits mal tournés pourraient plus prosaïquement constater que Boris Boillon a pris soin d'exfiltrer ces espèces non déclarées peu après l'ouverture de l'information judiciaire sur les financements libyens. Une perquisition de ses bureaux ou de sa cave aurait pu être du plus mauvais effet...

Car, dans toute la galaxie Sarkozy, s'il en est un qui entretient un lien quasi affectif avec la Libye, c'est bien Boris Boillon. Un être paradoxal : estimé par certains de ses pairs pour son dynamisme diplomatique, mais aussi honni par d'autres pour ses outrances, entre *Tintin au pays de l'or noir* et *OSS 117*. Se prenant parfois plus pour James Bond que pour un homme d'ambassade, il n'hésite pas à s'exhiber en slip de bain sur sa page Facebook.

Boillon est surtout un fidèle parmi les fidèles de Nicolas Sarkozy, qui l'appelle « mon petit Arabe » à l'occasion. Kadhafi, qui l'aimait paraît-il beaucoup, l'avait appelé « mon fils ». Boillon donnant du « papa » au Guide libyen. L'esprit de famille, en somme.

Quand il était à l'Élysée, Boillon n'a rien négligé pour combler les moindres désirs des dignitaires de Tripoli en France, quitte à tordre le bras de l'administration quand il le fallait. Du côté de la sous-préfecture de Gex, dans l'Ain, où Bachir Saleh et sa femme détiennent une immense villa, on s'en souvient encore.

En 2008, Mme Saleh – qui sera condamnée plus tard, on l'a vu, pour « esclavagisme » – demande à obtenir la nationalité française par naturalisation. Boris Boillon est à l'affût. Début juin, le cabinet du sous-préfet reçoit un coup de téléphone du conseiller de Nicolas Sarkozy. La fonctionnaire au bout du fil s'entend dire qu'elle doit porter une « attention toute particulière » au dossier. Le 20 juin, dans un mail, elle explique au sous-préfet que l'Élysée est revenu à la charge. Problème : « Je leur ai indiqué qu'elle ne remplissait pas les conditions pour être naturalisée [son mari ainsi que ses enfants ne sont pas résidant en France – nda] », écrit la fonctionnaire. Cela ne semble pas être un motif suffisant pour le Château.

Le 4 juillet 2008, Boillon prend cette fois sa plume et adresse un courrier au

sous-préfet Olivier Laurens-Bernard. Les pressions sont à peine masquées : « J'appelle votre attention sur le dossier de naturalisation de Mme Kafa Bashir, née Kachour, ressortissante libanaise. Mme Bashir est l'épouse du directeur de cabinet du colonel Kadhafi, avec lequel nous entretenons de solides relations de travail. En raison de l'importance du partenariat stratégique entre la France et la Libye, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier avec bienveillance le dossier de Mme Bashir, et de m'en tenir personnellement informé », écrit Boillon.

La politique est une chose, mais le droit en est parfois une autre. La fonctionnaire en charge du dossier de Mme Saleh n'en démord pas. « La requérante ne remplit pas toutes les conditions pour être naturalisée française », écrit-elle dans un courrier, le 2 septembre, en faisant la liste de tous les points de blocage juridiques : « Le conjoint n'est pas autorisé de séjour en France ! » ; « les ressources de Mme Bashir proviennent de Suisse : son mari, PDG de LAIP (Suisse) SA à Genève, subvient à ses besoins » ; « elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu » ; « elle n'est autorisée au séjour qu'en qualité de visiteur (titre de séjour valable un an) »... Tous les arguments sont repris dans un courrier du sous-préfet de Gex à Boillon, qui termine, irrité, sa missive par cette phrase : « Dans ces conditions, je vous laisse juge des suites à donner à ce dossier. »

C'est tout vu. Au *Journal officiel* du 14 novembre 2008, la nouvelle tombe : Mme Saleh est française.

Sur la Libye, Boris Boillon est ce que l'on pourrait appeler un acharné. Ainsi, moins de quatre mois avant le déclenchement de la guerre, il défendait encore bec et ongles le dictateur sur la place publique. « Il a peut-être été terroriste dans le passé. [...] Dans la vie, on fait tous des erreurs, mais on a le droit au rachat », affirme-t-il, le 25 novembre 2010 sur le plateau du Grand Journal (Canal+).

Mais *quid* de l'argent, dans tout ça ?

Durant toute la procédure de l'affaire de la gare du Nord, jusqu'à son procès en mai 2017 pour « manquement déclaratif » et « blanchiment de fraude fiscale », Boris Boillon a tenu la même ligne : l'argent qu'il apportait à Bruxelles vient d'Irak.

Il s'explique devant le tribunal²:

« En 2012, je refuse le placard doré qu'on me propose. Je décide de rester dans l'action, et je fonde ma société. Je suis un grand sportif, et j'aime sortir de ma zone de confort. J'aurais pu rester sur un poste à Paris, bien payé sans grand-

chose à faire. [...] Ma seule valeur ajoutée, c'est d'aller dans les endroits difficiles où d'autres n'osent pas aller, c'est le salaire de la peur, il était normal que j'en retire bénéfice. » « Un pays d'opportunités. Il n'est pas honteux de vouloir tirer des avantages de mes anciennes fonctions, ajoute Boillon. Je travaillais avec des entreprises que je ne connaissais pas lorsque j'étais ambassadeur. Mon titre me facilitait la tâche, mais ça n'avait rien d'illégal. J'ai aussi identifié des entreprises qui voulaient y travailler, et je les aidais à répondre aux appels d'offres dans les secteurs de la santé l'électricité, les transports, l'eau ou le sport. À l'époque, en Irak, c'était *panem et circus*, il fallait du pain et des jeux pour le peuple. »

Boris Boillon aime étaler sa culture comme d'autres la confiture. Il cite pêlemêle devant ses juges Bergson (« Agir en homme de pensée, penser en homme d'action »), Michel Audiard (« Je m'énerve pas, j'explique »), le chanteur Renaud (« Je suis une bande de jeunes à moi tout seul »), une pub télé (« Le double effet Kiss cool »). Il n'est pas avare non plus de « *last but not least* » pour ponctuer ces phrases.

Last but no least, donc : l'origine de l'argent. Si elle n'est pas parvenue à remonter jusqu'à la source, l'enquête judiciaire a néanmoins permis de dynamiter la version de l'ancien ambassadeur³. Les billets qui ont été découverts par les douaniers dans son sac sont neufs, et leurs numéros se suivent. Cela signifie donc qu'ils n'ont jamais été mis en circulation, mais proviennent de palettes émises par des banques centrales qui les ont livrées à d'autres banques centrales, d'un État à l'autre, sans jamais irriguer l'économie commerciale réelle.

Problème : les enquêteurs ont buté sur un défaut de coopération internationale pour aller au bout de leurs investigations et découvrir le pot aux roses. Ils ont pu, certes, établir que certaines liasses de billets de Boillon avaient été fabriquées par la banque centrale d'Italie et de Finlande, qui, pour cette dernière, les a envoyées ensuite en Irlande. Mais, en dépit de plusieurs demandes d'entraide pénale sollicitées par le parquet de Paris, l'Irlande n'a pas daigné dire à quel État elle avait, elle, livré l'argent.

La Libye? Possible.

Les juges Tournaire et Buresi, qui enquêtent sur les financements libyens de la campagne de Nicolas Sarkozy et de ses proches, disposent en tout cas d'un témoignage sans équivoque. Il émane du témoin n° 123, un ancien dignitaire du régime. Selon lui, il y avait l'argent politique et l'argent personnel. Pour le premier, il affirme que, sur les 50 millions d'euros promis par Kadhafi pour la campagne de 2007, 20 millions ont « été donnés directement à Boris Boillon et à

Claude Guéant, et ont été rapportées dans un voyage en avion privé de Syrte au Bourget ». « Claude Guéant et Boris Boillon, ajoute-t-il, étaient dans l'avion. La somme a été remise en billets de 500 et 100 euros — principalement 500. Pour les espèces, c'est le bureau du Guide qui a directement remis l'argent dans des mallettes. Ce sont des personnes qui travaillaient sous les ordres de Hamed Ramadan, chef de cabinet du Guide, celui qui gérait l'intendance de toutes les résidences du Guide⁴. »

Mais le témoin nº 123 explique que Boillon « venait aussi pour son argent de poche⁵ » : « Il faut savoir que, chaque fois qu'un visiteur important comme Claude Guéant et, surtout, comme Boris Boillon venait voir le Guide, celui-ci lui faisait un petit cadeau. Ce petit cadeau, c'était une enveloppe qui contenait soit des dollars, soit des euros. C'était des sommes de l'ordre de 40 000 à 70 000 euros. D'ailleurs, Boris Boillon a reçu de la part du Guide un collier, des boucles d'oreilles et une bague pour sa femme. C'était des bijoux en or blanc rares, qui avaient été faits spécialement pour la résidence. »

Pour prouver qu'il connaît bien son sujet, le témoin laisse aux enquêteurs les deux numéros de téléphone belge de Boris Boillon.

Ce sont en effet les bons.

Notes

- <u>1</u>. Les dialogues reproduits ici sont retranscrits tels qu'ils figurent dans le procès-verbal établi par la douane le 31 juillet 2013.
- <u>2</u>. « L'ancien ambassadeur Boris Boillon fait son numéro au tribunal », Michel Deléan, Mediapart, 23 mai 2017.
- <u>3</u>. Lors de son réquisitoire, le procureur Nicolas Baïetto a enjoint au tribunal de « faire barrage » à la réintégration de Boris Boillon au Quai d'Orsay, en soulignant l'« incompatibilité totale » entre les faits qui lui sont reprochés et la nécessaire « probité des représentants de l'État ». Boris Boillon a été condamné le 7 juillet 2017.
 - 4. Audition devant l'OCLCIFF, 27 juin 2014.
 - 5. Boris Boillon n'a jamais donné suite à nos sollicitations.

Recettes à l'étouffée

Où l'on comprend mieux certaines pudeurs de presse sur l'affaire libyenne

Circonscrire les témoins qui peuvent parler : fait. Contrôler les journalistes ou orienter les plumes fidèles dans le bon sens : à faire.

C'est son poids d'ancien président. Sa capacité de nuisance. Ou l'habitude. Nicolas Sarkozy tient à ce que son équipe reste mobilisée. Les remontées d'information s'effectuent toujours. Il peut compter, on l'a vu, sur un réseau de fonctionnaires et de policiers fidèles pour suivre l'affaire libyenne à distance, identifier les témoins, anticiper l'avancée de l'enquête. Et passer des messages aux uns et aux autres. Et surtout, « donner à la presse », comme il avait dit à son dircab, Michel Gaudin.

Bien qu'il ait quitté le pouvoir depuis 2012, Nicolas Sarkozy conserve au sein des rédactions, mais essentiellement chez certains milliardaires propriétaires de médias, des entrées privilégiées¹. Sans parler de toutes ces relations déférentes ou intéressées tissées au fil des ans avec tel éditorialiste, tel directeur de journal ou tel enquêteur, qu'il n'a pas été inutile d'alimenter pour affaiblir, en leur temps, quelques adversaires.

L'ancien président sait jouer avec les médias, comme d'ailleurs l'intermédiaire Alexandre Djouhri, dont les écoutes ont révélé un activisme forcené auprès de certaines rédactions. Et, dans l'affaire libyenne, c'est très utile. Le décryptage des écoutes judiciaires offrent aux enquêteurs une vue en contre-plongée de ces réseaux, des amitiés et des interventions. On y lit leur efficacité pour bloquer ou orienter les médias. Et la solidité des liens qui s'exercent.

Michel Despratx et Geoffrey Le Guilcher sont deux journalistes indépendants qui travaillent depuis des années sur le sujet libyen – c'est à eux que l'on doit le premier récit précis sur l'extravagante fuite de Bachir Saleh de France. Début 2014, ils tiennent un autre bon scoop : l'interview en Égypte d'Ahmed Kaddaf Eddam, cousin et conseiller de Kadhafi, qui figurait parmi « les plus écoutés du Guide » selon la DGSE². L'homme raconte dans cet entretien sa vie haute en couleur, les secrets de la diplomatie libyenne, la guerre. Il livre aussi, sur l'argent, quelques confidences embarrassantes pour Nicolas Sarkozy.

Les deux journalistes réussissent à vendre le sujet à l'hebdomadaire *Le Point*. Ils font directement affaire avec le directeur du journal, Étienne Gernelle, le successeur de Franz-Olivier Giesbert. « Gernelle était fasciné par les photos qu'on avait de ce haut dignitaire avec Juppé, ou encore Dumas, sans parler de tous les dirigeants européens et mondiaux. Il a tout de suite pris la pige », se souvient Geoffrey Le Guilcher³. Il est vrai que l'impressionnant album-photo de Kaddaf Eddam montre un homme d'influence – Alain Juppé et Roland Dumas, donc, mais aussi José-Maria Aznar (Espagne), Bachar el-Assad (Syrie), Silvio Berlusconi (Italie), Mohamed VI (Maroc), Kofi Annan (ONU), Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Yasser Arafat (Palestine) et, bien sûr, Mouammar Kadhafi...

Pendant trois semaines, les reporters travaillent avec les équipes du *Point* pour « monter » le sujet, qui est validé, corrigé, mis en page. Tout est prêt : six pages intérieures, sous le titre « L'extravagant "diplomate" de Kadhafi », avec un entretien exclusif (« Ce que Mouammar m'a dit »). Un « appel » de une est même prévu sur la couverture du numéro à paraître.

« Mais, à la veille du bouclage, alors que l'on fignolait les dernières touches du papier, Gernelle est venu nous dire : "Venez dans mon bureau". Il était blême. On ne l'avait jamais vu comme ça. Il nous a dit : "J'ai un doute. On va décaler la publication à la semaine prochaine." Il avait "besoin de réfléchir encore un peu" », raconte Geoffrey Le Guilcher. « Les deux types qui nous avaient apporté le sujet ont voulu signer avec un troisième, en qui nous n'avions pas confiance. Un gars qui avait une boîte de conseil, mais je ne me souviens plus de son nom », se justifie aujourd'hui Gernelle⁴. « C'était notre *fixeur* en Égypte, un ancien journaliste en France, qui nous avait demandé s'il pouvait signer — cela arrive parfois. Il n'y avait évidemment aucun souci à retirer sa signature, comme nous l'avait demandé Gernelle », répond Le Guilcher.

Un faux argument ? Possible. Car il y a un événement que le patron du *Point* passe sous silence. Il vient de recevoir un « amical » coup de fil de l'équipe Sarkozy, que les auteurs de l'enquête ont logiquement appelée pour recueillir ses

commentaires avant publication. C'est Véronique Waché, l'attachée de presse de Nicolas Sarkozy, qui se charge de l'appel le 13 juillet 2014. Elle est à l'époque placée sur écoute⁵.

« Waché : Pardonne-moi de te déranger un dimanche.

Gernelle : Y a pas de problème.

Waché : J'ai reçu un appel vendredi d'un type qui s'appelle Michel Despratx...

Gernelle: Ouais.

Waché : ... qui me dit qu'il a une interview d'un neveu, d'un cousin — enfin, bref, d'un proche — de Kadhafi, dans laquelle ce proche dit que, lorsque Sarko était ministre de l'Intérieur, il avait de nombreux contacts avec Kadhafi, et Kadhafi aurait dit, à ce moment-là, qu'il allait financer la campagne, je ne sais pas quoi. Et il me demande de faire réagir Nicolas Sarkozy sur ça. J'ai commencé à m'exciter en lui disant — enfin, gentiment — que si on allait déterrer tous les proches de Kadhafi pour témoigner contre Nicolas Sarkozy, on risquait de ne pas être déçu. Euh, mais comment je gère ça ? »

Le directeur du *Point* se veut rassurant. Il a les arguments pour :

« – Non, mais si tu veux, le truc, nous, on n'en fait pas un truc... On n'est pas Mediapart, à accuser les gens sans preuves. Donc, ce que je veux dire, c'est que nous, on ne va pas titrer "L'homme qui accuse Nicolas Sarkozy". » Très rassurant : « Moi, je ne l'ai pas mis en avant comme ça, parce que, de toute façon c'est ridicule de monter un truc sur Sarko à partir de ça, parce que ça n'a pas de sens, il n'y a pas de preuve, y a rien quoi, y a rien... »

Très, très rassurant : « Enfin, ça n'a pas plus d'importance que ça, très franchement ; nous, nous, on le joue pas comme un truc d'investigation. »

Dans une surprenante inversion des rôles, Gernelle dit ensuite à la collaboratrice de Sarkozy comment réagir : « Tu trouves une phrase en disant : "On ne prend pas ça au sérieux, et on en a rien à foutre, quoi", c'est juste ça… »

Sitôt l'entretien fini, Waché alerte Michel Gaudin, le chef de cabinet de Nicolas Sarkozy. L'affaire est importante, semble-t-il.

Ce seul appel a-t-il suffi, ou d'autres ont-ils été passés, qui auraient échappé aux grandes oreilles de la police ?

Étienne Gernelle dément la moindre pression : « Nos relations avec l'équipe Sarkozy étaient détestables. Et si Véronique Waché pouvait faire pression sur *Le Point*, cela se saurait. » Reste que le sujet libyen est mis au rebut dans les jours suivants. Ni amendé ni adouci : à la corbeille, tout simplement. « Gernelle nous

a vus dans un café en bas des anciens locaux du *Point*, vers Montparnasse, et nous a annoncé qu'il renonçait à publier de façon définitive le papier. Mais, bon prince, il a consenti à dédommager une partie de la pige. Nous n'avons jamais eu de nouvelles après ce café, il est tout simplement devenu injoignable », raconte Le Guilcher.

Les deux pigistes parviendront finalement à vendre l'interview d'Ahmed Kaddaf Eddam à *L'Express*, hebdo concurrent du *Point*. Le jour de la publication, les deux journalistes reçoivent un SMS de félicitations, signé... Étienne Gernelle.

Mais, avant la censure ou l'étouffoir médiatique, il y a les échanges de bons procédés, le copinage, voire l'amitié sincère. Il y a aussi l'achat pur et simple du silence.

En 2014, les enquêteurs de l'affaire libyenne retrouvent ainsi la trace d'un virement de 250 000 euros, envoyé quatre ans plus tôt au groupe du site d'investigation Bakchich par l'avocat Mohammed Aref, pour le compte d'Alexandre Djouhri⁶. L'intermédiaire le plus influent du moment s'était offert la tranquillité en participant à la recapitalisation à hauteur de quatre 400 000 euros du journal qui l'avait brocardé. Cet « investissement⁷ » avait été scellé par son directeur et journaliste, Nicolas Beau, lors d'un rendez-vous avec Djouhri à l'hôtel Bristol à Paris⁸, grâce aux bons offices de... Bernard Squarcini. L'homme qui avait signé l'attestation de moralité en faveur de l'intermédiaire en 2005. Le policier, l'intermédiaire et le journaliste avaient en quelque sorte décrété la paix des braves. Une paix qui épargnait les deux premiers, et permettait au troisième de récolter quand même de bons tuyaux, sur les autres.

Depuis 2007 déjà, Alexandre Djouhri roule ostensiblement pour « Nicolas », qui l'a adoubé au détriment de Zorro. L'intermédiaire sait se rendre utile auprès des médias ou des journalistes qu'il connaît. Il a mille attentions pour l'ancien président. Le 2 janvier 2015, il l'appelle sur son portable pour lui souhaiter bonne année, et lui annoncer que sa petite fille fait du ski.

« Alexandre Djouhri : Bonne année Nicolas !

Nicolas Sarkozy : Ah, ben Alexandre, je voulais te souhaiter une bonne année à toi.

Alexandre Djouhri : Bah, tu verras : tout, tout se passera bien, et le courage guidera nos raisons, tu verras.

Nicolas Sarkozy: Tu es où, là?

Alexandre Djouhri : Là, je suis à Courchevel.

Nicolas Sarkozy: Aaaahh!

Alexandre Djouhri : Parce que, parce que j'ai amené la petite, là, ma petite fille qui a l'âge de ta fille — elle a trois ans, elle skie maintenant, elle est à l'attaque, elle descend et tout...

Nicolas Sarkozy: [rires]

Alexandre Djouhri : C'est magnifique.

Nicolas Sarkozy: Eh bien, écoute, je t'embrasse, mon Alexandre.

Alexandre Djouhri : Je t'embrasse!

Nicolas Sarkozy : Bonne année à toi.

Alexandre Djouhri : Ouais, toi aussi Nicolas, et puis on se voit à la rentrée. Si elle passe sur ton portable, je vais t'envoyer la photo de ma petite fille. Tu vas voir la dégaine qu'elle a ! Je t'embrasse, bye.

Nicolas Sarkozy: [rires] je t'embrasse. »

Après des années d'efforts, l'intermédiaire a réussi l'inimaginable à droite : réconcilier l'ancien président avec Dominique de Villepin, celui-là même qu'il voulait pendre à un crochet de boucher dans les années 2000. Le 16 janvier 2015, nouvel appel de l'intermédiaire à l'ancien président.

« Alexandre Djouhri : Oui, allô ? C'est Alexandre. Nicolas, t'es occupé ?

Nicolas Sarkozy : Ah, Alexandre, comment vas-tu?

Alexandre Djouhri: Ça va, et toi?

Nicolas Sarkozy: Très bien.

Alexandre Djouhri : Il m'a dit, Dominique [de Villepin – nda], que t'étais excellent, hein, il m'a fait que des compliments sur toi...

Nicolas Sarkozy: T'es gentil. T'es gentil.

Alexandre Djouhri : Il m'a dit : "Il est d'une intelligence, quand même", "Il compartimente", "C'est une éponge", il me dit, et là, de plus en plus, j'y crois, il est bon, il est bon là, je te jure, il m'a dit ça ce matin.

Nicolas Sarkozy: Ah ouais, t'es gentil, t'es gentil, t'es gentil...

Alexandre Djouhri : Il m'a dit : "Il est vraiment bien, il a, il a, il s'est transformé." Il dit : "Il se projette bien intellectuellement, et tu sens maintenant cette lumière qui l'amène vraiment à la victoire." Il m'a dit ça, hein, tout à

l'heure il m'a dit : "Je le sens bien, maintenant, notre Nicolas, je le sens superbien..."

Nicolas Sarkozy: Ah ben écoute, euh, t'es adorable, hein.

Alexandre Djouhri : Non, je te promets... Il était sincère.

Nicolas Sarkozy : J'ai du monde... Viens me voir qu'on puisse bavarder un petit peu, hein ?

Alexandre Djouhri : Ah oui, avec plaisir, mais moi, je voulais te demander, moi, j'y tiens, si tu peux le faire. C'est Claude Guéant, il a soixante-dix ans samedi, et il fait un truc chez Prunier à 17 heures. Tu peux passer une demiheure ce samedi ?

Nicolas Sarkozy: Samedi? »

L'ancien président se renseigne, puis conclut : « Bon, ben, je viendrai. » Djouhri : « Ah, super, Nicolas ! »

Quelques jours plus tard, Djouhri débriefe avec l'ancien président leur déjeuner en commun avec Dominique de Villepin, qu'il surnomme parfois « le poète ». « Il était content ? », interroge Nicolas Sarkozy. « Je l'ai jamais vu comme ça, s'enthousiasme Djouhri. Il m'a dit : "Écoute, Alexandre, en tout cas, je te dis une chose à toi : je te remercierai jamais assez d'avoir insisté sur toutes les qualités de Nicolas que je me refusais de voir, et je sais pourquoi maintenant." Il m'a dit : "On va gagner". Il m'a dit : "Tu vois, là, honnêtement, et on va le faire pour notre pays avant nous, et on a besoin de Nicolas, et plus que jamais on a besoin de lui." » L'ancien rival prétendrait même « amener l'opinion à penser que le besoin du retour de Nicolas est nécessaire et important ».

L'intermédiaire voyage désormais dans le monde entier avec « le poète ». « Qu'est-ce que vous faites à Moscou ? », s'inquiète Sarkozy. « Faut qu'on essaie de gagner du pognon, quand même. On travaille. À l'attaque ! Qu'est-ce que tu crois ? »

« À l'attaque ! » est devenu son mot favori. C'est compulsif. « À l'attaque ! » peut vouloir dire : « Bonjour ! ». Mais aussi : « Au revoir ! ». Ou encore : « T'as compris ? » La formule est reprise par ses amis. Ainsi, lorsque Alexandre Djouhri appelle le journaliste Hervé Gattegno⁹, il lui dit : « Comment va le "commando Hervé" ? » Et ce dernier répond : « À l'attaque, et toi ? » « Moi aussi, à l'attaque, j'suis à Jobourg [Johannesburg], là. » Gattegno répond : « Génial¹⁰ ?! »

Et c'est alors que Djouhri lui annonce qu'il est « avec Bachir ». « Il veut te dire bonjour. » Après avoir quitté Paris dans un jet affrété par Djouhri, puis être resté quelque temps au Niger, l'ancien directeur de cabinet de Kadhafi a trouvé refuge en Afrique du Sud. À travers cette écoute, les enquêteurs découvrent que Bachir et Djouhri sont restés en contact. Liés par leurs secrets financiers, au premier rang desquels la distribution de l'argent libyen du Libya Africa Investment Portfolio (LAIP) vers Claude Guéant et Dominique de Villepin. Alexandre Djouhri a permis à Gattegno de réaliser l'interview de Bachir Saleh pour *Vanity Fair*, « Le dernier homme de Kadhafi¹¹ ».

L'ancien directeur de cabinet du Guide, qui « circule librement » à Johannesburg, est, selon le journaliste, « miné » par l'« incompréhension » : « Depuis la mort de Kadhafi, beaucoup de personnes racontent des histoires qui n'ont pas existé, lui déclare Bachir Saleh. Toutes ces accusations auxquelles Kadhafi ne peut répondre, c'est sur moi qu'on veut les faire peser. Pourtant, je n'ai rien volé, et Dieu m'est témoin, je n'ai pas de sang sur les mains. »

Le Libyen assure même que sa gestion du LAIP, pourtant à l'origine des dérivations financières vers la France, a été « irréprochable ». L'interview est aussitôt communiquée aux juges par Me Thierry Herzog, l'avocat de l'ancien président. En effet, Bachir Saleh oppose un nouveau démenti à la note Koussa, et tente par ailleurs de discréditer Moftah Missouri, le témoin qui avait tellement inquiété Sarkozy : « Jamais un simple traducteur n'aurait pu recevoir une telle confidence des lèvres de Kadhafi », tranche-t-il.

Bachir Saleh demande au journaliste comment la « direction » a trouvé « le sujet, vu l'autre fois » — c'est-à-dire l'interview. « Super ! », répond Gattegno. Puis l'intermédiaire reprend la ligne :

« Gattegno : Donc ça va, tu te la fais crème ?

Djouhri: Bah ouais, grave.

Gattegno : Ça va, il est pas trop emmerdé, lui ?

Djouhri : Ils continuent, ils continuent de l'emmerder en lui disant de venir à Paris parce qu'ils ont levé son... sa fiche de recherche... Et qu'ils sont prêts à lui faire tous les avantages possibles... Regarde, vérifie, ils ont retiré son nom, hein, il est plus recherché.

Gattegno : C'est vrai ?

Djouhri : Enfin, j'te promets. Mais ils ont fait ça pour lui faire genre "Viens mon petit nounours, on va s'occuper de toi..." »

La thèse de Djouhri est que les autorités françaises voudraient mettre la main

sur Bachir Saleh. C'est évidemment pour lui quelque chose qu'il faut éviter à tout prix, comme en mai 2012, à Paris.

Ce fameux jour de l'exfiltration de Bachir Saleh, la ligne d'Alexandre Djouhri avait enregistré « une communication de 17 minutes » avec Hervé Gattegno, ont relevé les enquêteurs. Mais les deux hommes se parlent souvent. L'analyse des « fadettes¹² » du portable suisse utilisé par Alexandre Djouhri fait apparaître, en janvier 2013, 61 communications entre le journaliste et l'intermédiaire en un an¹³. L'Office anti-corruption rédige le 26 novembre 2014 un rapport à l'intention des juges de l'affaire libyenne, dans lequel les policiers relèvent que leurs « investigations mettent en évidence le rôle actif d'Alexandre Djouhri visà-vis d'Hervé Gattegno ».

Et réciproquement. Il arrive que le journaliste ouvre les yeux de l'intermédiaire sur certains détails de la procédure. Ou certains acteurs — en évitant soigneusement de citer des noms : « C'est lui qui pilote tout, et c'est lui qui pilotait déjà l'histoire des écoutes..., souffle Gattegno au sujet d'un individu non identifié. Avant d'être nommé là où il vient d'être nommé, c'est lui qui pilotait l'histoire des écoutes, donc t'as compris que lui, il était bien aux ordres. » « Ouais exact... À 100 % », approuvre Djouhri.

Dans son livre *La République des mallettes*, Pierre Péan avait écrit : « Alexandre Djouhri se serait vanté de pouvoir intoxiquer la presse, notamment Hervé Gattegno. » Questionné par les policiers, il précise : « J'ai appris de bonnes sources qu'il y avait une cellule qui avait été créée autour de Sarkozy pour contrer l'enquête sur le financement libyen, qui était le seul dossier qui l'inquiétait dans l'hypothèse d'un retour. Dans cette cellule figurait Alexandre Djouhri, qui connaissait Bachir Saleh pour avoir fait des affaires ensemble. Tous les deux m'ont été présentés comme étant très, très proches. Dans ce cadre-là, l'objectif était que Bachir Saleh ne parle pas. Et c'est dans cette mission qu'a été lancée cette interview dans *Vanity Fair via* son ami Hervé Gattegno¹⁴. »

Il arrive aussi qu'Alexandre Djouhri fasse sonner le téléphone de Ramzi Khiroun, le porte-parole de Lagardère SCA, directeur des relations extérieures du groupe Lagardère de Lagardère SCA, directeur des relations extérieures du groupe Lagardère sur Guéant l'appelle pour se plaindre du « papier dans *Paris-Match* sur Guéant », qui parle de lui. Le responsable n'a pas vu l'article, mais l'intermédiaire explose : « C'est des "enculés" ! C'est vraiment de la merde en vrac, faut vraiment tirer la chasse là-dessus, hein, c'est vraiment – putain ! Moi, ils m'ont pas arrêté, attends, ils m'ont même pas envoyé une question. Qu'est-ce que ça... Même pas ils ont appelé mon avocat pour lui poser

une question sur moi ; par contre, ils m'ont mis partout ! » « Ouais, comme à chaque fois, t'es... comme le sel, t'es de toutes les recettes, toi ! », se moque le dirigeant, qui a connu Djouhri lorsqu'il travaillait avec le groupe Lagardère du temps d'EADS¹⁷.

Rudy Roussillon, né le 30 novembre 1952, est une pointure dans son métier : homme de l'ombre de gens importants. Ancien collaborateur de politiques (Michel Debatisse, François Léotard, François Guillaume...) et ex-directeur de cabinet du président du groupe Dumez, il devient, à partir de 1996, l'un des hommes de confiance de Serge Dassault, à la tête de l'empire éponyme. Au sein du groupe, Rudy Roussillon est un peu le « monsieur Médias » du milliardaire. Président du groupe Express-Expansion (2005-2007), il devient par la suite président du conseil de surveillance de la Société du *Figaro* et membre du conseil d'administration du Groupe Dassault-Médias.

Alexandre Djouhri, un proche de Serge Dassault qu'il surnomme souvent « Sergio bin Marcel » (Serge, le fils de Marcel), jouit, avec Rudy Roussillon, d'une oreille toujours attentive. Plusieurs écoutes judiciaires en témoignent, comme celle du 17 mars 2015 :

« Djouhri : Tu sais que Valls, il est mort de trouille ; et il est en colère en même temps contre Bauer [Alain Bauer, consultant spécialiste des questions de sécurité – nda] et la clique. Les mecs, ils lui ont dit : "Voilà, ça y est, on tient Guéant, Djouhri et Sarkozy et tout", je te promets, hein!

Roussillon: Hum, hum.

Djouhri : Les mecs, ils ont dit ça, ils ont dit : "Ça y est, ils sont foutus, on a le méga-scandale, on a la piste libyenne, machin et compagnie." Putain, t'as vu ce qu'ils se sont pris dans la gueule ?

Roussillon: Hum, hum.

Djouhri : Ils ont mis un pauvre type – quoi, un riche type [Khaled Bugshan, l'homme d'affaires saoudien dont l'un des comptes a été utilisé pour financer Claude Guéant – nda] –, une grosse fortune en examen sur un qualificatif qui n'a ni queue ni tête, dont il ne comprend rien…

Roussillon: Hum, hum.

Djouhri: ... Et on lui enlève son passeport.

Roussillon: Ça ne tient pas debout. Ça ne tient pas debout.

Djouhri : Ils ont merdé sur toute la ligne. Sur toute la ligne, ils ont merdé. Attends, le mec, quand il dit : "Je suis pas au courant", il est réellement pas au

courant.

Roussillon : Oui, oui, ça ne tient pas debout. Absolument.

Djouhri : C'est pour ça que la presse a fermé sa gueule.

Roussillon: Hum, hum. Bah...

Djouhri: Et ils t'ont dit quoi, toi, les journalistes que t'as eus?

Roussillon. D'abord, un : ils considèrent que c'est de l'acharnement. Et de deux : l'histoire à dormir debout ne tient pas debout.

Djouhri : Voilà, exact, tout le monde dit ça. Voilà, exact...

Roussillon: Mais l'acharnement est très fort, quoi, ils en ont, ça commence à fatiguer tout le monde, euh, un ras-le-bol, euh, voilà... »

Djouhri est comme chez lui. Il va même jusqu'à demander à Roussillon la publication d'un « édito » favorable dans le *Figaro*, et n'hésite pas à suggérer le nom de la plume — le polémiste Yves Thréard, dont l'intermédiaire semble goûter les œuvres. « Je vais organiser ce truc-là, je te tiens au courant. Je vais te l'organiser », l'assure Roussillon. Djouhri est ravi : « Bon, OK. Alors, à l'attaque! »

Le 20 janvier 2015, les policiers ont un bref entretien vidéo sur Skype avec l'ex-premier Président de la Libye post-Kadhafi, Mohamed al-Megarief. Cela fait un an qu'ils essaient de lui mettre la main dessus. En février 2014, Mediapart avait révélé¹⁸ que le manuscrit originel de ses Mémoires (*Mon combat pour la liberté*), publiées en France au Cherche-Midi, contenait des passages expurgés sur les financements libyens de Nicolas Sarkozy – la maison d'édition avait décidé de ne pas les publier pour des raisons juridiques¹⁹. Le contenu du texte n'en est pas moins de grand intérêt.

« Il n'est pas question de blâmer Nicolas Sarkozy ; son engagement pour la libération de la Libye a été exemplaire, et le peuple libyen lui en est reconnaissant. Mais pourquoi mentir ou nier ? Oui, Kadhafi a financé la campagne électorale de Nicolas Sarkozy et a continué à le financer encore après 2007 », écrivait ainsi Megarief dans son manuscrit original, en arabe.

Il poursuivait:

« La seule campagne électorale dont je puisse parler ici est celle de Nicolas Sarkozy en 2007. De nombreux médias français et étrangers ont tenté de refaire le scénario, de remonter à tous les protagonistes... La vérité est semée dans diverses enquêtes. Je vais dire ce que je sais. [...] Pendant la campagne,

poursuit-il, Bachir Saleh rencontra des proches de Nicolas Sarkozy. Kadhafi voulait "aider son ami" – comprendre : se racheter une virginité en France. Les circonstances ont fait que son crédit a toujours été déficitaire auprès de Mitterrand ou de Chirac. Une ère nouvelle se levait, et le Fou [surnom donné à Kadhafi par M. al-Megarief – nda] n'allait pas laisser filer l'occasion. Saleh proposa l'aide de la Libye pour l'élection de Nicolas Sarkozy. La propagande aurait été contre-productive. C'est avec de l'argent que l'on est efficace : 50 millions ont donc été versés pendant la campagne électorale. Cela paraît énorme pour un pays où les comptes de campagne sont limités et scrutés. Mais le Fou avait beaucoup d'argent. »

Cinq jours après l'article de Mediapart, *L'Express* publie un démenti sibyllin de Megarief, dans lequel il assure n'avoir jamais écrit de telles choses sur Sarkozy et l'argent libyen, en dépit des documents qui prouvent le contraire. Le texte du démenti de Megarief est parvenu à *L'Express* par l'intermédiaire d'une journaliste roumaine, Roumiana Ougartchinska, spécialiste de la Libye.

Or, ce 20 janvier 2015, quand les policiers français échangent enfin sur Skype avec Megarief, c'est un drôle de sentiment qui les saisit. Ils écrivent sur le procès-verbal :

« Il n'est pas en mesure de nous dire si un démenti officiel a été publié en France, et ne s'en soucie guère dans la mesure où il a reçu des excuses de l'éditeur. Lui, de son côté, n'a rien exigé de tel. Nous avons senti l'ancien chef d'État libyen sur la défensive, nous interrompant sans cesse pour nous repréciser qu'il n'avait pas écrit ce livre. Nous avons tenté de le rassurer à plusieurs reprises, lui expliquant qu'il ne craignait rien, mais que son témoignage pouvait être déterminant ; ces mots rassurants semblaient l'irriter. Notre interlocuteur nous a éconduits poliment, comme s'il ne voulait pas être importuné par cette affaire gênante. »

Confronté à ces ambiguïtés quelques jours plus tard par la police, la journaliste roumaine par qui le « démenti » était arrivé a dû en convenir : ce n'est pas Megarief qui le lui a transmis²⁰. Qui ? Elle ne le dira pas.

Mais l'affaire prend une tournure encore plus suspecte à la lecture de la retranscription d'une écoute, interceptée par les enquêteurs en février 2014, le jour de la publication du démenti dans *L'Express*, entre Véronique Waché, l'attachée de presse de Nicolas Sarkozy, et Michel Gaudin, son chef de cabinet.

« Gaudin: Oui. Allô, oui?

Waché: Ça y est, c'est tombé l'histoire d'El-Megarief.

Gaudin: D'accord. C'est tombé sur...

Waché: Je vous l'envoie.

Gaudin: L'AFP?

Waché : Non, non, *L'Express*.

Gaudin: Hein?

Waché: Je vous l'envoie.

Gaudin : Ah bon, *L'Express* l'a sorti finalement.

Waché : Ouais, ouais.

Gaudin: D'accord. Bon.

Waché : Mais bon, à mon avis, il faut vraiment être prudent, parce que Fabrice Arfi dit qu'il [Megarief] "fait volte-face parce qu'il a reçu des pressions"... Donc, faut vraiment pas se...

Gaudin: Ouais, ouais. D'accord. »

À y regarder de plus près, le « ça y est » de Véronique Waché concernant la publication du démenti, le « finalement » de Michel Gaudin s'agissant du média destinataire du texte, et les appels à la « prudence » des deux quant à la vraiefausse volte-face de Megarief laissent aujourd'hui clairement supposer que le cabinet de Nicolas Sarkozy n'est peut-être pas totalement étranger au surgissement de ce drôle de démenti, que son auteur lui-même est incapable de confirmer.

Notes

- 1. Il parle d'Arnaud Lagardère (Europe 1, *JDD*, *Paris Match...*) comme d'un « frère ». Martin Bouygues (TF1) a été l'un de ses clients quand il était avocat. Serge Dassault (*Le Figaro*) est un sénateur du même parti. Vincent Bolloré (Groupe Canal+) est un intime qui lui a prêté son bateau pour fêter son accession à l'Élysée. Bernard Arnault (*Les Échos*, *Le Parisien*) est aussi un ami très cher.
 - 2. Note du 13 décembre 2013.
 - 3. Entretien avec les auteurs, 6 juillet 2017.
 - 4. Entretien avec les auteurs le 12 juillet 2017.
- <u>5</u>. À un moment de leur conversation, Étienne Gernelle et Véronique Waché sont coupés. Ce qui donne lieu à un échange savoureux quand ils se rappellent. Waché : « Ouais, excuse-moi, ça a coupé. » Gernelle : « C'est les écoutes. [...] J'ai toujours plaint énormément les mecs qui faisaient les écoutes, parce que qu'est-ce que ça doit être chiant d'écouter les gens comme ça !... »
 - **6**. Le 29 mars 2010.
- 7. Révélé en septembre 2011 par Pierre Péan dans un livre consacré à Djouhri, *La République des mallettes*, *op. cit*.
- <u>8</u>. Nicolas Beau en fait le récit dans son livre, *Les Beurgeois de la République*, Seuil, 2016. « L'accord fut conclu au troisième verre de bordeaux », précise Nicolas Beau.
- <u>9</u>. Ancien enquêteur du *Monde*, rédacteur en chef au *Point*, il est rédacteur en chef à *Vanity Fair* au moment des écoutes. Il est aujourd'hui directeur du *Journal du dimanche* et éditorialiste sur BFM TV.
- <u>10</u>. Ces écoutes sont dévoilées par Mediapart. « Comment Djouhri manœuvre la presse pour étouffer l'affaire libyenne », 14 novembre 2016.
 - 11. Vanity Fair, décembre 2013.
 - 12. Les factures détaillées.
- <u>13</u>. Questionné par Mediapart « Comment Djouhri manœuvre la presse... », *op. cit.* Hervé Gattegno estime que ces écoutes constituent une atteinte au secret des sources et déplore « l'écoute téléphonique d'un journaliste ». Le journaliste n'a en réalité été touché que par ricochet à travers la surveillance de la ligne d'Alexandre Djouhri.
 - <u>14</u>. Audition de Pierre Péan du 3 septembre 2014.
- <u>15</u>. Membre du comité exécutif du groupe, Ramzi Khiroun est aussi l'un des conseillers du groupe Lagardère (*Paris Match, Journal du dimanche, Elle*, Europe 1…).
 - 16. Écoutes du 20 mars 2015.
- 17. L'affaire en reste là, mais elle rappelle une autre intervention de Djouhri, en 2011. *Le Monde* avait révélé qu'un article prévu dans *Paris Match* sur le livre de Pierre Péan, *La République des mallettes*, avait été « purement et simplement annulé ». « En guise d'explication, il [...] a été dit [aux journalistes] que Ramzi Khiroun, [...] était intervenu pour empêcher la publication de l'article », écrivait *Le Monde*. Selon ce dernier, « Djouhri [l']avait appelé pour s'émouvoir de l'article », mais « c'est le directeur de *Paris Match*, Olivier Royant, qui avait échangé avec lui ». L'article, en revanche, avait effectivement été « trappé » par la direction de l'hebdomadaire.
- <u>18</u>. « 50 millions pour Kadhafi : l'accusation de l'ancien chef d'État libyen », par les auteurs, Mediapart, 7 février 2014.
 - 19. Selon des mails internes en possession des auteurs.
 - 20. Audition de Roumiana Ougartchinska devant l'OCLCIFF, 17 février 2015.

Derrière les murs de la prison Al-Hadhba

Où un dignitaire libyen livre des secrets financiers à ses geôliers

Nicolas Sarkozy a osé.

Venu le 22 juillet 2015 en Tunisie, avec une délégation de l'UMP, l'ancien président a parlé de la Libye, « malheureuse Libye ! », « qui a souffert pendant des décennies d'un des dictateurs les plus cruels qu'on ait jamais connus, M. Kadhafi ». Ce dictateur qu'il avait lui-même adoubé à Paris et qui, face au printemps arabe, « promettait de faire couler des rivières de sang à Benghazi ». Au musée du Bardo, devant une plaque commémoratrice des victimes de l'attaque terroriste¹ du mois de mars précédent, Nicolas Sarkozy surprend les journalistes par une longue déclaration justifiant la guerre en Libye.

Sa guerre.

À 500 kilomètres de là, une cour spéciale s'apprête à condamner à Tripoli les hommes du premier cercle de Mouammar Kadhafi, encore détenus à la prison spéciale d'Al-Hadhba : son beau-frère Abdallah Senoussi, l'ancien Premier ministre Baghdadi al-Mahmoudi, Abouzeid Dourda, ancien responsable du renseignement intérieur, et, par contumace, son fils Saïf al-Islam détenu par une milice de Zintan². Pour les avocats des dignitaires, la visite de Sarkozy, cette fameuse semaine, à Tunis, n'a rien d'un hasard. Le 28 juillet, 9 condamnations à mort seront prononcées, et 25 autres peines de prison, allant de cinq ans jusqu'à la perpétuité.

Au musée du Bardo, Nicolas Sarkozy martèle que l'opération occidentale avait eu « un sens ». Il a été décidé que « Benghazi ne serait pas une ville martyre », « comme Srebrenica, en Bosnie ». « Ça a un sens ici de dire ça! Je sais où je parle. Ces 8 000 musulmans massacrés sans que la communauté

internationale ne dise un mot, ici en Tunisie, ça a un sens! Ou alors je ne connais pas ma Tunisie. Et nous avons été un certain nombre à ne pas vouloir que le million d'habitants de Benghazi soit massacré. Qui pourrait nous le reprocher? Rivières de sang! On n'a pas été les seuls, puisque les Nations unies nous ont donné mandat de le faire. Les Nations unies! Ça un sens, les Nations unies! Et, dans la coalition de 56 pays, il y avait la Ligue arabe, ça un sens, la Ligue arabe, ici! Peut-être que ça n'en a pas, pour moi, ça a un sens, la Ligue arabe! [...] Je voudrais rappeler une chose: Benghazi a été protégée. Kadhafi, la page fut tournée. Avec un mandat des Nations unies, sans bavure. Ça a un sens aussi le mot "bavure"! (sic) Et, pour la première fois peut-être depuis Lawrence d'Arabie, les Européens ont répondu à la rue arabe. »

Lawrence d'Arabie... « Au café Gazelle, en face du musée, le "sens" de la visite de Nicolas Sarkozy était très clair : "Sarkozy veut revenir au pouvoir en France, expliquent trois professeurs du secondaire attablés à la terrasse. Comme il a détruit la Libye, il vient en Tunisie pour atténuer son erreur" », relève *Libération*³.

Derrière ses effets de manche, l'ancien président « oublie presque les conséquences désastreuses de l'intervention française sur les terres de l'ancien Guide », juge *Marianne*⁴. « Après l'intervention en Libye, force est de constater que les "rivières de sang" sont sorties de leurs lits, débordent des frontières libyennes, en Tunisie, mais aussi en Méditerranée, poursuit l'hebdomadaire. Mais il n'est pas question pour Sarkozy d'admettre ne serait-ce qu'une petite part de responsabilité. Le problème, dit-il, c'est qu'après son départ de l'Élysée "on a laissé tomber la Libye et les Libyens". » Lui, non.

Le 28 juillet, les détenus Abdallah Senoussi, Baghdadi al-Mahmoudi, Saïf al-Islam Kadhafi sont condamnés à mort « par peloton d'exécution » par la cour d'assises de Tripoli. Senoussi et Baghdadi ont tous les deux, après leur interpellation, soutenu avoir participé à des versements de fonds destinés à Nicolas Sarkozy. Le premier devant la Cour pénale internationale, le second devant la cour d'appel de Tunis. Mais ils restent hors de portée de la justice française, et cela en dépit du fait qu'Abdallah Senoussi soit recherché pour sa condamnation en France dans l'affaire de l'attentat contre le DC10 d'UTA. Ils sont hors de portée de leurs propres avocats. Et les contacts avec leurs familles sont restreints, voire exclus.

En tenue de prisonnier bleu ciel, les 31 prévenus ont pris place sur deux rangées de bancs, derrière les grilles qui les séparent de la salle d'audience. Ils doivent répondre de leur rôle dans la répression du soulèvement de 2011, sous des formes et à des degrés divers : « tirs indiscriminés sur des manifestants »,

« tueries », « incitation au viol », « recrutement de mercenaires », « vandalisme » et « pillage ». Face aux condamnations, tous font appel.

Une journaliste de *La Tribune de Genève* obtient l'autorisation de voir l'un des condamnés, Baghdadi al-Mahmoudi, à la prison d'Al-Hadhba, le lendemain. Elle le trouve « amaigri et diminué ». « Je suis triste. Je trouve le verdict trop dur. Je ne mérite pas la peine de mort. Je n'ai pas compris comment le processus judiciaire a fonctionné », lui dit-il en anglais⁵. Il ajoute avoir été « bien traité tout au long de sa détention » — difficile à croire pour la journaliste qui sait que, le 20 mai, lors de la dernière audience du procès, Baghdadi a accusé le ministère public de l'avoir torturé. Mais le directeur de la prison, Khaled el-Cherif, assiste à l'entretien. Le débit de l'ancien Premier ministre s'accélère lorsqu'il est questionné sur Nicolas Sarkozy : « Ce n'est pas le bon moment pour en parler. J'envisage d'écrire un livre pour raconter tout cela, si on me laisse le temps. Sachez que je connais très bien Claude Guéant et Cécilia Sarkozy. D'ailleurs, elle a une meilleure connaissance de la Libye que Sarkozy lui-même. »

La question est reposée : « Sarkozy a-t-il pris de l'argent ? »

Le prisonnier jette un œil à son geôlier et souffle : « Oui⁶. »

Le jour du verdict, Amnesty International déplore une procédure « entachée de sérieux vices, qui mettent en évidence l'incapacité de la Libye à rendre justice efficacement ». « Ce procès a été entaché par des allégations persistantes et crédibles de violations des procédures, et devrait faire l'objet d'un examen judiciaire indépendant et impartial, déclare Joe Stork, directeur adjoint de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch. Les victimes des graves crimes commis lors du soulèvement de 2011 méritent certes la justice, mais cela ne peut se faire que dans le cadre de procédures équitables et transparentes. » L'ONG appelle à un « réexamen approfondi et indépendant du verdict » par la Cour suprême.

Le 2 août, un document vidéo va leur donner raison. Mis en ligne par Clearnews, un site d'actualités en ligne, il dévoile plusieurs scènes de torture exercée sur des détenus dans la prison d'Al-Hadhba, et le principal d'entre eux, l'un des fils de Kadhafi, Saadi, écroué en mars 2014, après son extradition du Niger, peu après celle d'Abdallah Mansour, le neveu du Guide⁷.

Face à la caméra, Saadi Kadhafi est assis devant un bureau. Il a les yeux bandés par un tissu noir, porte un survêtement vert. On mesure sa tension au bas de son visage, crispé. Deux hommes passent derrière lui, ouvrent la porte et regardent l'intérieur de la pièce voisine, où circulent d'autres hommes. Dans la pièce où se trouve Kadhafi, l'un d'eux se fait remettre une longue baguette en

bois, puis il disparaît. Soudain, l'un des geôliers se met à hurler une réprimande, des coups partent, lourds, comme sur une table, et des plaintes se font entendre. Les coups pleuvent. Des suppliques s'élèvent, suivis de pleurs. Les portes se ferment et s'ouvrent, un homme est au sol, il a aussi les yeux bandés. L'un des geôliers dénoue le bandeau de Kadhafi et lui demande de regarder les prisonniers torturés, autour desquels circulent d'autres geôliers armés des baguettes. Le bandeau est remis à Kadhafi. C'est son tour. Un tréteau en métal sur lequel pendouille des bandelettes en tissu est posé dans la pièce. Saadi Kadhafi s'assoit par terre, on l'oblige à appuyer ses jambes sur le tréteau. Bientôt, une barre de fer lui entrave les chevilles, et ses tortionnaires commencent à lui frapper la plante des pieds avec un tuyau en plastique.

Dans les jours qui suivent, Human Rights Watch demande l'ouverture d'une enquête « sur les mauvais traitements manifestement infligés à des détenus, notamment Saadi Kadhafi ». « Les autorités pénitentiaires devraient suspendre les gardes et tout autre individu dont la participation à ces abus est confirmée par l'enquête, indique l'ONG. S'il est avéré que les mauvais traitements visibles dans la vidéo ont bien été perpétrés, le procureur général de Tripoli devrait sans délai lancer des poursuites judiciaires crédibles », comme Saadi Kadhafi, qui a les yeux bandés, mais « reste clairement identifiable » sur cette vidéo, contrairement aux deux autres détenus. « Les autorités de Tripoli doivent de toute urgence établir les faits, prendre des mesures pour protéger tous les détenus des mauvais traitements, et tenir pour responsable tout individu coupable d'avoir infligé ce genre de traitement », souligne le porte-parole de l'ONG, Joe Stork.

Et la pression internationale porte : le 14 septembre, une équipe de HRW est reçue par le chef des enquêtes au bureau du procureur général, Al-Siddiq al-Sur, qui annonce à l'ONG l'ouverture d'une procédure sur les tortures subies par Saadi Kadhafi, et la délivrance de mandats d'arrêt contre trois suspects qui faisaient précédemment partie du personnel de la prison d'Al-Hadhba. L'un d'eux aurait quitté la Libye, les deux autres seraient en fuite. Le procureur général de la Libye, Ibrahim Bashiya, autorise en outre les visites en prison et des rencontres avec des détenus, dès le lendemain, 15 septembre⁸.

La prison spéciale d'Al-Hadhba ouvre ses portes à l'ONG. La première visite est pour Saadi Kadhafi. L'ancien patron de la Fédération libyenne de football, qui avait pris la tête d'une brigade face au soulèvement populaire, est depuis son arrivée en mars 2014 détenu à l'isolement⁹ à Al-Hadhba, dans une cellule sans fenêtre, quoique pourvue d'un ventilateur. Saadi Kadhafi dit avoir été « terrorisé » par les mauvais traitements subis, mais il choisit de se taire sur les détails.

Abdallah Senoussi, lui, insiste sur le fait « qu'il n'a pas eu d'avocat pendant toute la période de l'interrogatoire, de même que pendant la phase préliminaire du procès ». D'ailleurs, il n'a « pas encore lu le texte complet du verdict contre lui, n'y ayant pas d'accès », mais il a soumis un mémo de 17 pages contenant son appel au verdict. « Les principaux témoins dans son affaire (nommant trois Libyens éminents) ne se sont pas montrés au tribunal, expose-t-il à HRW, et le procureur a eu recours à des "témoignages fabriqués" ». Senoussi se plaint de n'avoir pas pu prendre la parole durant le procès. Il ajoute que l'accord d'extradition du gouvernement libyen avec la Mauritanie, où il s'était réfugié, « comprenait un paiement substantiel ». « J'insiste pour que la Cour pénale internationale réexamine mon dossier », a-t-il demandé.

Baghdadi al-Mahmoudi, lui non plus, n'a pas eu d'avocat pendant toute la période de l'interrogatoire, et, « une fois qu'il a eu accès à un avocat, il n'a pas été en mesure de le voir en privé¹⁰ ». L'ancien Premier ministre dit « qu'il a été menacé et torturé durant l'interrogatoire mené par l'accusation », et « avoir été torturé quatre fois à l'électricité ».

Quant aux avocats, ils ont reçu des menaces des groupes armés¹¹. L'un d'entre eux explique que l'accusation a « utilisé les enregistrements originaux des interrogatoires au lieu de trouver des preuves contre les accusés ». « Les révolutionnaires ont mené les interrogatoires, mais nous ne connaissons même pas leur identité », a-t-il dit.

Parmi ces enregistrements stockés par la justice figure l'interrogatoire d'Abdallah Mansour, le fidèle neveu de Mouammar Kadhafi, éphémère ministre de la Communication, responsable des services spéciaux intérieurs. Celui que certains messagers français ont vu lors de la chute du régime, lors de réunions en présence de Baghdadi, faisant sortir des valises remplies de dollars des caves de certains immeubles sécurisés. Abdallah Mansour a fui au Niger sous escorte d'un chef touareg d'origine nigérienne, Aghali Alambo, avec Saadi Kadhafi, en 2011. Puis il a vécu deux ans à Niamey en résidence surveillée, dans des villas cossues, jusqu'au jour où le nouveau gouvernement libyen l'a mis en cause dans des opérations de déstabilisation du sud du pays. Interrogé à son arrivée par des révolutionnaires anonymes, il répond calmement, un bandeau noir sur les yeux. Les questions s'orientent sur le financement de Nicolas Sarkozy¹². Et les réponses voient apparaître Ziad Takieddine et le fils d'Abdallah Senoussi.

« Interrogateur : Kadhafi a-t-il donné de l'argent liquide, dans une valise, pour les élections ?

Abdallah Mansour : Non, il ne lui a pas donné de l'argent directement.

L'argent a été donné à travers le fils d'Abdallah [Mohamed Senoussi – nda] et le Libanais Ziad Takieddine.

Interrogateur: Ziad Takieddine?

Abdallah Mansour : Oui, Ziad Takieddine. C'est lui qui amené Sarkozy quand il était ministre de l'Intérieur. [...] Quand Ziad Takieddine a présenté Sarkozy, Sarkozy est resté seul avec Kadhafi. Sarkozy a demandé à Kadhafi 200 millions de dollars, en lui disant qu'il allait se présenter aux élections présidentielles, et Kadhafi avait l'habitude de tout enregistrer, soit dans ses lunettes, soit dans un stylo, et il a gardé l'enregistrement comme document. Ziad Takieddine est devenu la personne qui s'occupait toujours des deals quand il y avait des problèmes, des difficultés. Il a rencontré le fils d'Abdallah, qui avait des problèmes à Londres et qui est venu en France.

Il y a une somme de 18 ou de 25 millions qui est à l'origine d'un conflit entre Ziad et le fils d'Abdallah. L'un des deux a pris une partie de la somme. Ziad a dit aux Libyens que le fils d'Abdallah avait pris une partie de l'argent.

Puis il paraît qu'il y a de l'argent qui a été viré de la banque libyenne Nord Africa [Commercial Bank], où travaillait le frère de Abouzeid Dourda [chef des services secrets intérieurs]. Le virement se faisait vers la Suède et les Émirats. Ziad prenait l'argent. Est-ce qu'il donnait une partie de cet argent à quelqu'un d'autre ? Je ne sais pas. Quand Kadhafi a eu son problème, son fils Saïf s'est empressé de dire à Sarkozy : "C'est parce qu'on a financé la campagne que tu veux nous causer un problème." »

Ces fragments de souvenirs du prisonnier Mansour ont-ils un sens ? À l'évidence, oui... Mais il est encore dur à décrypter. À démêler. À confronter. La nouvelle Libye n'offre pas, jusqu'à présent, la possibilité de le faire.

Notes

- 1. Le 18 mars 2015, 22 personnes ont été tuées et 45 blessées par un commando de l'État islamique.
- 2. Par la milice Abu Baker Al-Siddiq de la ville de Zintan.
- 3. « Sarkozy vient en Tunisie pour atténuer son erreur », Mathieu Galtier, *Libération*, 20 juillet 2015.
- 4. « Sarkozy à Tunis : "On a laissé tomber la Libye" », Patricia Neves, *Marianne*, 22 juillet 2015.
- 5. « Je suis triste, je ne mérite pas la mort », Maryline Dumas, *La Tribune de Genève*, 2 août 2015.
- 6. *Ibidem*. Affirmation contestée, comme on le sait, par Nicolas Sarkozy.
- 7. Les autorités de Niamey ont invoqué la responsabilité des deux Libyens dans les troubles survenus à Sebah, dans le sud de la Libye. « Le Niger remet à la Libye Saadi Kadhafi et Abdallah Mansour, accusés de déstabilisation », Isabelle Mandraud, *Le Monde*, 8 mars 2014.
- <u>8</u>. « Libye : Entretien avec le fils incarcéré de Mouammar Kadhafi, Saadi Kadhafi, et trois anciens hauts responsables libyens ont décrit de graves violations des procédures régulières », compte-rendu de Human Rights Watch, 26 octobre 2015. Khalid al-Sharif, le directeur d'Al-Hadhba, indique que l'ancien directeur de la prison avait été suspendu de ses fonctions en raison des allégations de torture.
- 9. Il n'a pas eu de communication avec les autres prisonniers ni de visites familiales, mais il a été quelquefois autorisé à appeler des membres de sa famille sous la supervision d'un gardien, selon HRW.
- <u>10</u>. Il se plaint aussi de n'avoir pas eu le droit de présenter plus de trois témoins, sur décision du président.
 - <u>11</u>. Selon l'entretien obtenu par HRW, 19 septembre 2015.
 - 12. Enregistrement vidéo en possession des auteurs.

Épilogue

Ils sont douze.

Cinq officiels libyens, cinq responsables français et, entre eux, deux intermédiaires qui, comme des coursiers de la République invisible, ont fait le lien pendant des années dans le plus grand secret.

Chacun de ces personnages détient aujourd'hui une clé de l'intrigue, une part de sa résolution. Les premiers — les Libyens — ont, soit échappé à la mort pendant la guerre (mais pas forcément à la prison après), soit su négocier la protection de la France. Les seconds — les Français — ont, pour la plupart, dû quitter, contraints par les affaires ou de piètres résultats électoraux, le monde politique. Les derniers — les intermédiaires — ont quasiment tout perdu de leur grandeur et de leur puissance d'avant.

À ce jour tous présumés innocents, ils sont, qu'ils le veuillent ou non, intimement liés par une même histoire. Celle d'une démocratie qui a accepté de brader ses idéaux au profit d'une dictature prête à tout. Un naufrage sans précédent qui a vu la France, le pays de la Déclaration des droits de l'homme, faire voler en éclats ses valeurs sur l'autel de l'argent sale et de la raison d'État.

Un moment à part dans la République.

L'argent et le sang.

Les billets et les bombes.

L'histoire d'une haute trahison, en quelque sorte.

Côté libyen, **Saïf al-Islam Kadhafi**, le fils de Mouammar Kadhafi, que l'Occident adorait séduire à l'heure des œillades géopolitiques, a été pendant de longues années le prisonnier de luxe de la milice de Zintan, en Libye, qui l'avait appréhendé pendant la guerre. Il s'agit d'un groupe qui n'avait pas fait

allégeance au nouvel État libyen ayant émergé de l'après-intervention de la coalition — le pays est aujourd'hui plongé dans l'instabilité et le chaos. Toutes sortes de rumeurs ont circulé sur Saïf al-Islam Kadhafi : détenu dans de terribles conditions ou, au contraire, prisonnier qui jouissait d'un confort certain, dans une sorte de résidence surveillée améliorée.

Le 10 juin 2017, le groupe armé de Zintan a annoncé publiquement avoir libéré Saïf al-Islam. « Nous avons décidé de relâcher Saïf al-Islam Kadhafi, qui est libre, et nous confirmons qu'il a quitté Zintan le jour de sa libération, le 14 du mois de ramadan », peut-on lire dans le communiqué de la brigade Abou Baqr al-Sadiq, publié sur sa page Facebook. La brigade qui détenait Saïf al-Islam Kadhafi dit l'avoir libéré conformément à une nouvelle loi d'amnistie édictée par le gouvernement de l'Est libyen (soutenu par les Émirats arabes unis et l'Égypte, et basé à Al-Baida), rival du gouvernement libyen d'union nationale basé à Tripoli et parrainé par les Nations unies. Saïf al-Islam aurait, depuis, quitté Zintan, selon l'un de ses avocats libyens. Certains le disent en Russie, mais l'information n'a jamais été confirmée officiellement.

Bachir Saleh, l'ancien directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi, que la France a aidé à deux reprises dans ses fuites rocambolesques — la première pendant la guerre pour quitter la Libye, la seconde en pleine élection présidentielle pour quitter la France —, vit toujours en Afrique du Sud sous la protection du président Jacob Zuma.

En 2014, sa villa française, située dans l'Ain, à 500 mètres de la frontière avec la Suisse, a été l'objet d'un cambriolage. Les gendarmes chargés de l'enquête n'ont pas pu rentrer dans la maison, à la demande des propriétaires. Le capitaine Guillaume B., de la gendarmerie d'Ornex, a toutefois pu prendre le témoignage sur procès-verbal de Saleh C., qui s'est présenté comme un cousin éloigné des Saleh. Il a expliqué que le système d'alarme était défaillant depuis longtemps. D'après les constatations de la compagnie d'assurances, le système était ultrasophistiqué, avec infrarouge dans chaque pièce. Aucune autre maison alentour n'a été cambriolée à cette période. « Ils ont arraché le coffre-fort qui était dans l'armoire de la chambre principale », a dit le cousin. « Il y avait des titres fonciers, des documents personnels, comme le livret de famille, et des bijoux. » Des ordinateurs, des montres de luxe et un manteau à 60 000 euros ont été dérobés. Mais le secrétaire de la famille, Markus H., a affirmé que ses employeurs étaient surtout embêtés par les papiers qui ont disparu. Lesquels ? Mystère.

Loin de Tripoli, Bachir Saleh demeure un homme influent et convoité. Il est réputé avoir conservé de précieux secrets financiers sur l'ancien régime. Il rêve toujours de jouer un rôle de premier plan dans la future Libye. En septembre 2017, il fait la une du magazine *Jeune Afrique*¹, dans lequel il déclare avoir le « courage » et l'« envie » d'être candidat à la présidentielle en Libye. En revanche, il avait refusé de répondre aux questions des juges français venus l'interroger en Afrique du Sud en janvier.

Moussa Koussa, l'ancien redoutable chef des services secrets extérieurs de Kadhafi, réside au Qatar, où il a trouvé refuge après la guerre. Il serait aujourd'hui très malade.

Abdallah Senoussi, l'ex-patron du renseignement militaire, et **Baghdadi al-Mahmoudi**, l'ancien chef du gouvernement, ont connu une destinée commune : l'un et l'autre, après s'être enfuis de Libye pendant la guerre, ont été arrêtés — le premier en Mauritanie, le second en Tunisie — avant d'être extradés dans de troubles conditions vers Tripoli, où ils ont été jugés et condamnés à mort pour leur participation au régime Kadhafi. Le 26 mai 2017, un groupe armé a pris d'assaut la prison où ils étaient détenus avec d'autres anciens hauts responsables libyens. La prison Al-Hadhba était jusqu'alors contrôlée par un groupe dirigé par Khaled Cherif, ancien vice-ministre de la Défense de l'ancien gouvernement mis en place par la coalition Fajr Libya, qui s'était emparée de Tripoli en 2014. Senoussi et Baghdadi ont depuis été transférés dans un autre centre de détention, selon la presse libyenne.

L'homme d'affaires **Ziad Takieddine**, qui attend d'être jugé dans le volet financier de l'affaire Karachi, est mis en examen dans le dossier libyen depuis qu'il a avoué, fin 2016, avoir personnellement convoyé 5 millions d'euros en espèces de Tripoli à Paris, au profit de Claude Guéant et Nicolas Sarkozy. Après un bref déménagement à Neuilly-sur-Seine, en face de chez Liliane Bettencourt – cela ne s'invente pas –, Takieddine vit de nouveau dans son hôtel particulier de l'avenue Georges-Mandel, à Paris, dans lequel il n'y a plus ni tableaux, ni sculptures, ni aucun des grands crus qu'il collectionnait – tout a été saisi par la justice.

Son meilleur ennemi, l'intermédiaire **Alexandre Djouhri**, ne remet plus les pieds à Paris ou à Genève, de peur d'être arrêté. Ses domiciles et bureaux ont été perquisitionnés par des dizaines de policiers en Suisse. Il serait désormais réfugié en Algérie, où quelques puissances locales lui offrent le confort et un jet privé pour pouvoir continuer à se déplacer discrètement. Le 31 juin 2017, nous avons envoyé à Alexandre Djouhri, *via* la messagerie WhatsApp, une question en lien avec l'affaire libyenne. Nous avons reçu pour toute réponse, le 6 juillet, une vidéo d'un show télévisé durant lequel des comiques en smoking jouent du piano avec leurs parties génitales. Puis, quelques minutes plus tard, un nouveau

message de Djouhri: « Erreur. »

Son vieil ami, l'ancien Premier ministre **Dominique de Villepin**, a totalement quitté la vie politique française, en dépit de quelques saillies dans les médias. Il s'est reconverti comme avocat et consultant international. Il a aujourd'hui l'oreille du nouveau président français, Emmanuel Macron.

L'ancien ministre de l'Intérieur **Brice Hortefeux**, fidèle parmi les fidèles de Nicolas Sarkozy – s'il ne devait en rester qu'un, ce serait lui –, est aujourd'hui eurodéputé. Il n'est pas mis en examen, et il continue d'être auprès des journalistes le porte-parole informel de l'ancien chef de l'État français. « Je n'ai été ni le bénéficiaire ni le récipendiaire de quoi que ce soit, dit-il. Si vous cherchez la vérité, de mon côté, elle est bien décevante². »

Le diplomate **Boris Boillon** a été condamné, le 7 juillet 2017, pour blanchiment de fraude fiscale et manquement déclaratif à un an de prison avec sursis et à l'interdiction d'exercer la moindre fonction publique pendant cinq ans, après avoir été surpris sur le quai d'une gare avec 350 000 euros et 40 000 dollars en espèces, cachés dans une valise. Il a fait appel de sa condamnation.

Claude Guéant, ancien directeur de la police nationale, ancien secrétaire général de l'Élysée, ancien ministre de l'Intérieur, reste l'un des hommes les plus capés de la République. Mais il est aussi l'un des plus connus des tribunaux. Mis en examen dans l'affaire libyenne, mis en examen pour détournement de fonds publics et favoritisme dans celle des sondages de l'Élysée, condamné à deux ans d'emprisonnement (dont un ferme) en appel dans le dossier des primes en liquide de la Place Beauvau³, cité dans de nombreux autres scandales (Kazakhgate, Tapie...), Claude Guéant paie la lourde dette qui échoit généralement aux numéros 2.

Les enquêteurs en charge du dossier des financements libyens ont découvert en 2015 qu'il avait loué entre le 21 mars et le 31 juillet 2007, le temps de la campagne présidentielle, une chambre forte à l'agence Opéra de la BNP. Le « Cardinal » s'y est présenté à sept reprises dans la période, mais personne ne sait ce qu'il était venu chercher. Le personnel de la banque, interrogé par les policiers, a concédé qu'il était rarissime qu'un particulier loue un coffre-fort d'une si grande taille — un homme peut y entrer debout sans se baisser — pour une si courte durée. « Il s'agissait de stocker en sécurité, ce qui n'était pas le cas du siège de campagne, des archives personnelles appartenant à M. Sarkozy et à moi-même, provenant de nos fonctions au ministère », s'est justifié Guéant, qui parle d'une « cantine » de documents. « Je pense aux discours que M. Sarkozy

avait pu faire », a-t-il assuré le plus sérieusement du monde. Bizarrement, les enquêteurs, qui découvrent que beaucoup d'espèces ont circulé pendant la campagne électorale, ont dû mal à le croire.

Défait à la primaire de la droite pour l'élection présidentielle de 2017, le numéro 1, **Nicolas Sarkozy**, est lui aussi cerné par les affaires : mis en examen dans le dossier « Paul Bismuth » et renvoyé devant le tribunal correctionnel dans le scandale Bygmalion. Dans l'affaire libyenne, il n'a, pour l'heure, pas été inquiété.

À l'été 2017, l'ex-président de la République s'est entretenu avec l'écrivain Jean d'Ormesson sur ses ambitions pour l'avenir. « Je vais faire mon propre fonds [d'investissement], et je vais gagner beaucoup d'argent. Je vais m'installer à Dubaï, à Bahreïn, à Singapour et à Hong Kong. Carla est très contente⁴ », a confié Sarkozy.

Notes

- <u>1</u>. « L'homme qui murmurait à l'oreille de Kadhafi », *Jeune Afrique*, 10 septembre 2017. Bachir Saleh confie avoir été présenté à Nicolas Sarkozy par Alexandre Djouhri avant la présidentielle de 2007.
 - 2. Entretien avec les auteurs, le 12 septembre 2017.
 - 3. Il s'est pourvu en cassation.
 - $\underline{\textbf{4}}.$ Valeurs actuelles, nº 4211-4212, 10-23 août 2017.

Couverture : Antoine du Payrat Illustration : © Toshifumi Kitamura AFP Photo

© Librairie Arthème Fayard, 2017

Dépôt légal : octobre 2017

ISBN: 978-2-213-68869-5

Table des matières

Couverture

Page de titre

Des mêmes auteurs

<u>Prologue</u> <u>Un « grave secret »</u>

<u>I</u> <u>L'avant</u> (2002-2006)

1. « Ils ont dû s'en dire, des choses... »

Où le ministre candidat demande à être reçu par le dictateur

2. L'interprète qui en savait trop
Où une fonctionnaire du Quai d'Orsay défend le secret
contre le scandale

3. Un ministre disparaît
Où l'on se demande ce qui a empêché Brice Hortefeux
de venir à Tripoli

4. Les rendez-vous de l'hôtel Corinthia Où le ministre de l'Intérieur rencontre un homme recherché par la France

5. De Karachi à Kadhafi Où il apparaît que l'affaire libyenne a de vieilles racines

<u>6. Les fantômes de l'attentat du DC10</u> <u>Quand Chirac et Villepin dealent avec le régime Kadhafi</u>

7. Une machination à Benghazi

Où des infirmières et un médecin sont victimes d'un complot judiciaire

II Le nerf de la guerre (2006-2007)

8. « Un trésor de guerre »

Où l'échec d'un contrat saoudien fait naître des appétits libyens

9. « Je suis avec Zorro »
Où Ziad Takieddine rencontre Alexandre Djouhri

10. Une lettre introuvable Où Ziad Takieddine se dit l'envoyé spécial de Nicolas Sarkozy

11. Dans le ventre du « Squale »

Où le patron des services secrets fait le ménage pour Alexandre Djouhri

12. « Donc, maintenant, il faut payer »
Où le géant EADS est condamné à négocier avec Djouhri en Libye

13. Espion, lève-toi Où un ancien de chez Balladur consigne des secrets sur le financement libyen de Sarkozy

14. La collecte Où les valises de Kadhafi sont censées atterrir dans le bureau de Sarkozy

III La lune de miel (2007-2011)

15. « Je compte sur votre prière, monsieur le Guide » Où le président Sarkozy appelle Kadhafi pour parler de « questions délicates »

16. Le roman libyen de Cécilia S.

Où l'Elysée construit un récit héroïque sur les infimières bulgares

17. Sur la piste des fioles empoisonnées et du Qatar Où il est question d'argent évaporé et de crime d'État

18. Un dictateur à Paris Où Nicolas Sarkozy déroule, comme nul autre, le tapis rouge à Kadhafi

19. Le maître des clés Où Alexandre Djouhri apparaît derrière l'argent libyen versé à Claude Guéant et Dominique de Villepin

20. « Faire disparaître la condamnation » Où l'on découvre l'étendue de l'implication de l'équipe Sarkozy avec Abdallah Senoussi

21. L'affaire du bloc « NC7 »

Où Ziad Takieddine intrigue avec Total en Libye

22. Libya, gate of Africa
Où il apparaît que tout le monde veut l'argent
de Kadhafi, y compris la famille Sarkozy

IV La guerre (2011-2012)

23. « Les mails étaient sur la table »

Où le matériel d'espionnage livré à Kadhafi
sous l'égide de Sarkozy s'avère très utile contre l'insurrection

<u>24. Paris-Tripoli-Paris</u> <u>Où Ziad Takieddine rapporte 1,5 million d'euros en cash de Tripoli</u>

25. La guerre à tout prix Où la France déclenche une guerre à partir d'informations « erronnées »

26. « Dites au Président que je suis sain et sauf »
Où la DGSE exfiltre de Libye le directeur de cabinet de Kadhafi

27. « Si tu craques, on saute tous »

Où la police découvre des documents libyens
dans le bureau de Thierry Gaubert

28. « Qu'il se taise à jamais »

Où l'on comprend pourquoi la mort de Kadhafi arrange tout le monde

29. Le cauchemar des cassettes Où l'homme qui avait la main sur les enregistrements secrets de Kadhafi meurt subitement

30. La note Koussa Où le président Sarkozy attaque Mediapart en justice – et perd

31. Le noyé du Danube Où le dignitaire qui consignait les millions de Sarkozy tombe à l'eau – et meurt

32. L'évadé de la tour Eiffel

Où Djouhri et Squarcini interviennent
dans la cavale du directeur de cabinet de Kadhafi

V <u>L'après</u> (2012-...)

33. « Une faute mortelle »

Où il apparaît que l'ex-Premier ministre de Kadhafi
n'aurait pas dû parler de la corruption

34. Rossfield et la « lettre volée » Où un nouveau versement suspect de la Libye intrigue la police et les juges

35. L'interprète libyen qui en disait trop Où Sarkozy fait pression sur les services secrets

36. Hortefeux, la Libye en long et en large Où il apparaît que l'ancien ministre de l'Intérieur n'a pas tout dit

37. 31 juillet 2013, 16 h 35 Où l'on découvre un Sarkoboy avec une valise pleine d'espèces

38. Recettes à l'étouffée Où l'on comprend mieux certaines pudeurs de presse sur l'affaire libyenne

39. Derrière les murs de la prison Al-Hadhba Où un dignitaire libyen livre des secrets financiers à ses geôliers

Épilogue

Page de copyright